association LE PONT
80 RUE DE LYON 71000 MÂCON - Tél. 03 85 21 94 50

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Assemblée Générale
13 juin 2024
Mâcon

l'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté
Cofinancé par l'Union européenne
Région Bourgogne Franche Comté
Saône et Loire Département
ars

SOMMAIRE
ASSOCIATION LE PONT

Pages

Conseil d'Administration 1

Projet associatif 2

Rapport moral du Président 3

Rapport d'activité du Directeur Général 6

Rapports d'activité des Établissements et Services

Accompagnement 11
- Appui Social Individualisé Jeunes 12
- Centre de Prise en Charge des Auteurs 20
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs 24

Asile 31
- Accompagnement Global des Réfugiés – (dispositif fermé) 32
- Accueil des Déplacés Ukrainiens SAS 36
- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile – Atelier des Savoirs 43
- Centre Provisoire d'Hébergement 58
- Dispositif Jeunes Majeurs 65
- Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile 70
- Intermédiation Locative BPI 78

Hébergement / Logement 85
- Accompagnement Social Lié au Logement 86
- Accompagnement Vers et Dans le Logement 98
- Aide au Logement Temporaire Insertion 109
- Aide au Logement Temporaire Urgence 117
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 121
- Intermédiation Locative 133
- Loj'In 143
- Pension de Famille / Résidence Accueil 150
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale 164
- Stabilisation 173

Insertion par l'Activité Économique et Emploi 176
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie) 177
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie) 186
- Service Intégré de Coordination de l'Emploi et de la Formation 194

Santé 202
- Appartements de Coordination Thérapeutiques collectifs ou hors les murs 203
- Agent de santé 209
- Lits d'Accueil Médicalisés 219
- Lits Halte Soins Santé 224
- Lits Halte Soins Santé hors les murs 232

Veille sociale 245
- Accueil de Jour 246
- Équipe Mobile en Milieu Rural – (dispositif fermé) 254
- Équipe Mobile Précarité 262
- Hébergement d'Urgence (Service accueil sans abri) 268
- Samu Social 272
- Service d'Accueil et d'Orientation 276
- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation / 115 288

Articles de presse 300

Lexique 310

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Bureau

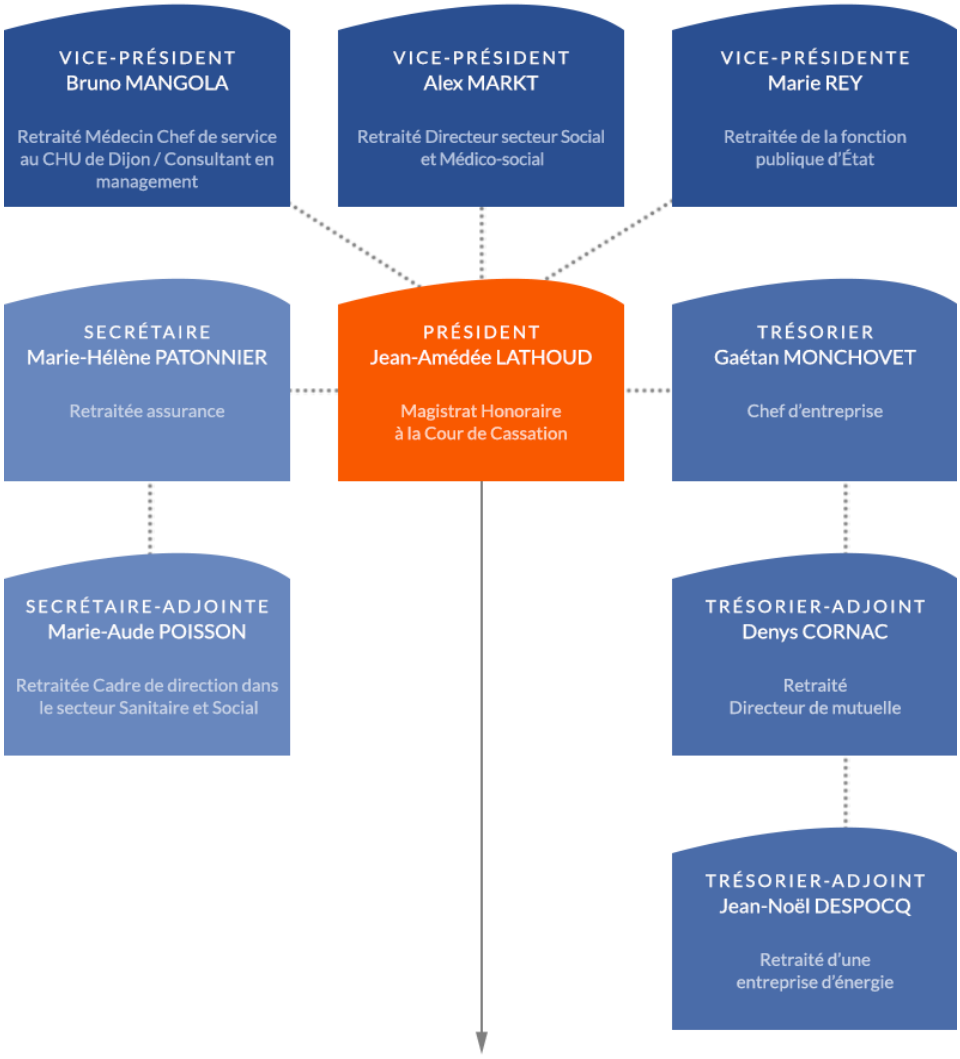

Membres du Conseil d' Administration

Nicole BADINAND	Conseillère Conjugale
Pascal CAMPEYRON	Retraité de "Relais Bourgogne" (entreprise d'insertion)
Catherine GIRARD	Retraitée Responsable communication (institut de recherche)
Bernard GOUHOT	Président Honoraire de l'Association Ancien Directeur du PRADO Bourgogne
Jean-François GUERITAINE	Retraité de l'Education Nationale
Paul MEHU	Président Honoraire de l'Association Ancien cadre d'une entreprise vinicole
Eric PHILIPPART	Retraité dirigeant établissement public
Philippe POTTIER	Retraité ancien Directeur de' l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
Nadia SARAG	Conseillère d'Insertion et de Probation à Mâcon

Membres consultatifs

Monsieur le Préfet
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Un représentant des collectivités locales (Autun, Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon, Charnay-les-Mâcon, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Saint-Marcel, Tournus).

PROJET ASSOCIATIF

Disponible sur notre site internet :

https://lepont.asso.fr/association/projet-associatif

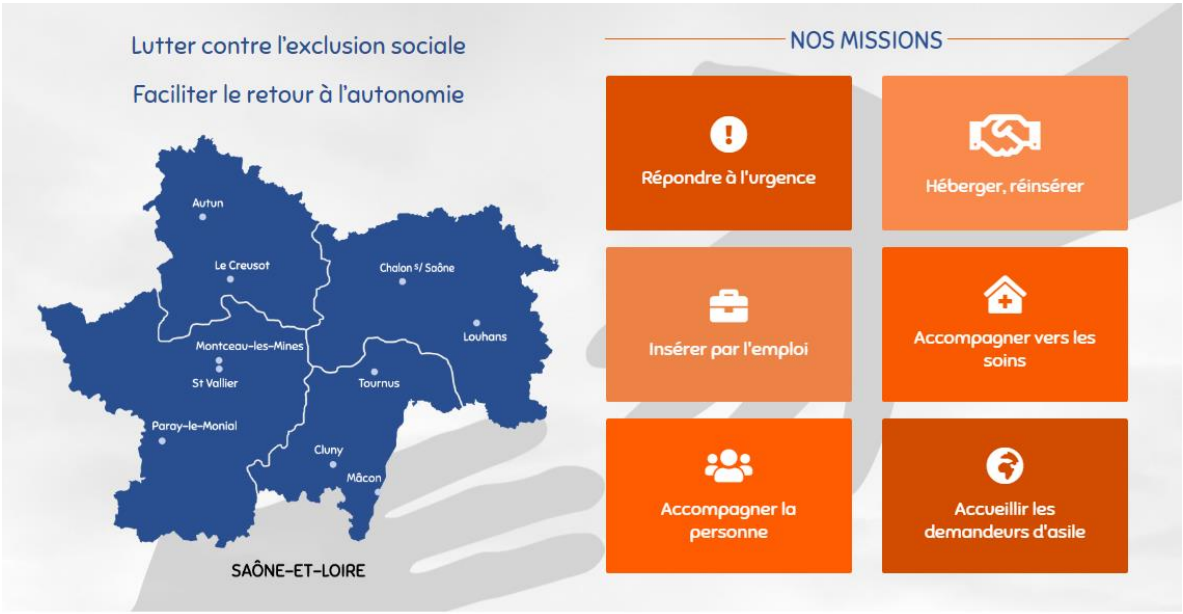

RAPPORT MORAL

Cette année encore, nous nous retrouvons avec plaisir à l'occasion de l'assemblée générale de l'association. Signe de notre présence sur les différents territoires du département de Saône-et-Loire, nous nous trouvons aujourd'hui à Mâcon, après avoir organisé cette manifestation les années précédentes à Montceau-les-Mines, à Chalon-sur-Saône, au Creusot…

Cette réunion annuelle nous permet, certes, de nous retrouver mais aussi de répondre à une exigence légale : elle a pour objet de rendre compte et de faire approuver les travaux de notre association pour l'exercice 2023.

L'association au cours de l'année écoulée, pour ses 8 établissements et 27 services, installés sur 11 communes et 22 sites, a perçu des crédits publics s'élevant à 21 millions d'euros (89 % provenant des divers ministères de l'État et 8 % du département de Saône-et-Loire) afin d'accompagner vers l'autonomie environ 10 000 personnes en précarité. L'association au 31 décembre 2023 comprenait 347 salariés et 71 bénévoles.

Ce rapport moral a pour objet de vous exposer dans quel esprit les salariés et bénévoles du Pont, avec les moyens financiers publics qui nous ont été alloués, ont mis en œuvre notre projet associatif et les valeurs qui fondent notre action.

Rappelons que les missions concrètes de service public que l'association accepte de mettre en œuvre, sont fixées par **la loi** et plus spécialement par **le Code de l'action sociale et de la famille** :

*"L'action sociale… tend à promouvoir… l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes… des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature". (*Article 116-1 CASF depuis la loi du 2 janvier 2002).

Le **conseil d'administration** s'est réuni chaque mois l'an dernier pour dialoguer avec le directeur général et l'équipe de direction, sur la vie de l'association, ses difficultés et ses réussites, ses projets, le suivi de notre dialogue avec les services de l'État (DDETS, ARS) et du département. De nouveaux chefs de service sont venus régulièrement nous exposer les conditions de travail de leurs équipes. Des administrateurs se sont rendus au cours de l'année 2023 sur tous les sites où l'association est présente en Saône-et-Loire pour rencontrer les personnels. Des groupes de travail se réunissent régulièrement avec la participation de salariés pour réfléchir sur les questions de logement, d'insertion par l'activité économique, de santé… ; nous sommes associés aux réflexions du groupe de travail sur la "Responsabilité Sociétale des Entreprises" (RSE) ; nous réécrivons depuis plusieurs mois le projet associatif sur lequel nous consulterons des salariés avant sa présentation au conseil d'administration dans quelques semaines.

Le rapport d'activité du directeur général vous exposera, comment en 2023, les salariés du Pont qu'ils soient travailleurs sociaux, agents techniques, conseillers professionnels, assistants de direction, comptables, psychologues, infirmiers…, avec le concours des bénévoles, ont mis en œuvre la politique générale dont les axes sont définis par le conseil d'administration.

Quelles ont été les actions prioritaires de notre politique au cours de l'année écoulée ?

1. Pour soutenir les actions entreprises sur le terrain nous avons décidé des **investissements** importants. Sur le plan immobilier, les nouveaux locaux de Paray-le-Monial, les travaux de Chalon-sur-Saône, l'ouverture de Saint-Charles au Creusot, l'achat d'un terrain pour une construction en témoignent. Le projet de construire cette antenne du Pont à Branges près de Louhans pour accueillir nos services (et non pour un hébergement) est paralysé par la vive hostilité de la population environnante comme nous l'avons constaté au cours d'une réunion publique houleuse qui faisait suite à un recours des riverains devant le tribunal administratif.

   Nous avons aussi estimé nécessaire de financer la modernisation de notre informatique au regard de la taille de l'association pour sécuriser le circuit de la dépense et faciliter la gestion des paies…

   Nous pensons que les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) devront quitter le pavillon loué à l'hôpital de Montceau-les-Mines pour trouver un site plus adapté et moins soumis aux fléaux climatiques…

2. La décision d'approuver **le recrutement de deux directrices** (l'une aux ressources humaines et la seconde pour l'Insertion par l'Activité Économique) manifeste notre souhait de renforcer ces pôles essentiels, soutenir sur le terrain le développement de l'action des professionnels et renforcer le dialogue social.

3. L'année 2023 a été marquée par un certain nombre d'**actions innovantes** qu'il faut souligner. Nous avons au Creusot mis en place très rapidement le SAS d'accueil des déplacés ukrainiens, salué par la visite sur place du préfet le 13 mars 2023. L'Équipe Mobile Précarité (financée par l'État et le département) continue son action "d'aller vers" à partir du Chalonnais mais nous avons regretté de ne pouvoir poursuivre après juin 2023 l'expérience réussie des "Équipes Mobiles en Milieu Rural", en raison de l'incertitude des financements : nous espérons pouvoir reprendre dès que possible cette belle entreprise saluée par tous. D'autant plus que notre professionnalisme dans l'accompagnement d'un certain nombre de femmes vers la sortie de la prostitution est reconnu par la préfecture.

4. Le conseil d'administration et la DDETS, venus nous rencontrer le 28 février 2023, ont salué le travail effectué par **le Service Intégré de l'Accueil et d'Orientation (SIAO**) depuis plusieurs années et son expertise, confortés par l'instruction ministérielle datée du 31 mars 2022, le désignant comme "*clé de voute du service public du logement au niveau local*". L'indépendance fonctionnelle du SIAO, mais dont le personnel est rémunéré et logé par Le Pont, rend des services précieux aux structures d'hébergement et de logement adapté du département. Nous soutenons sa présence et son autonomie au sein de notre association.

5. Les résultats **Eco'Sol et Eco'Cook** sont encourageants et manifestent notre engagement dans le cadre de l'économie circulaire à l'Insertion par l'Activité Économique. Nous avons non seulement augmenté notre chiffre d'affaires mais également embauché au long de l'année 129 personnes en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) avec un taux de poursuite vers l'emploi significatif 59 % de sorties dynamiques…).

6. Toutefois, nous sommes préoccupés par les trop nombreuses **vacances de poste** au sein de l'association et les difficultés de recrutement…

7. Nous sommes également contrariés par la **difficulté de capter des logements** en nombre suffisant pour les personnes accompagnées dans les agglomérations de Mâcon, de Chalon-sur-Saône mais plus largement dans le département.

   Par ailleurs, cette pénurie de logements freine sérieusement le respect de nos engagements à l'égard des financeurs publics et la mise en place des nouveaux dispositifs d'accueil initiés par l'administration.

8. L'accueil inconditionnel des **demandeurs d'asile** dans le CADA puis dans le CPH est une mission professionnellement difficile. Nos travailleurs sociaux sont engagés pour accompagner les exilés non seulement dans leur hébergement mais aussi dans leur parcours individuel et familial d'intégration, en valorisant leurs compétences et leur adhésion personnelle. La question des déboutés qui ne veulent pas quitter nos structures malgré l'épuisement de leurs recours et l'Obligation officielle de Quitter le Territoire Français (OQTF) fait l'objet d'un dialogue quelquefois difficile avec l'administration.

9. Autre question qui préoccupe gravement notre association, c'est celle de **l'accès aux soins et le droit à la santé** des personnes en grandes difficultés que nous accompagnons. Depuis quelques années nous avons, face aux besoins, très sensiblement accru nos engagements dans ce domaine avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et dans une certaine mesure le département : Agents de Santé, Lits Halte Soins Santé (LHSS) et Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), Appartements d'Accueil Thérapeutique (ACT), accompagnement des adultes sous mesures de protection judiciaire.

   Tous les professionnels soulignent la grave détérioration de l'état de santé général ou psychique de nos publics et le nombre très insuffisant de médecins disponibles pour diagnostiquer et soigner leurs maladies. Certes le travail professionnel de terrain (savoir croiser concrètement les compétences entre travailleurs sociaux, infirmières et participer aux partenariats locaux) permet de parer au plus pressé mais nous sommes conscients de la nécessité de continuer d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette situation très grave.

Je tiens enfin à **remercier** spécialement Gilles VULIN, notre directeur général et son équipe de direction pour la qualité de leur travail et du dialogue noué avec eux. Merci aussi aux chefs de services, à tous les salariés et aux bénévoles de l'association Le Pont pour leur professionnalisme et la qualité de leur engagement au quotidien.

Pour terminer ce rapport moral qu'il me soit permis d'exprimer aux milliers de personnes dans la précarité que nous accompagnons au quotidien et qui sont au centre de nos actions, de **notre solidarité** et de nos souhaits d'un avenir meilleur pour eux et leur famille.

Jean-Amédée LATHOUD
Président de l'association Le Pont

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le manque d'attractivité des métiers du "prendre soin" s'est renforcé en 2023. L'association Le Pont n'y échappe pas. Comme en 2022, les salariés des services administratifs, des services généraux et la direction ne bénéficient toujours pas de la revalorisation SEGUR de 230 € brut. Le recrutement de nouveaux professionnels s'avère de plus en plus complexe.
Le SMIC en 20 ans a augmenté de 66 % tandis que la valeur du point dans notre convention collective a progressé de 10,70 % : à ce jour, de nombreux postes des métiers du social sont en dessous du salaire minimum. Par exemple, un moniteur éducateur en début de carrière émarge à un coefficient salarial inférieur au SMIC.
Comment dans ce contexte les professionnels de l'accompagnement peuvent-ils continuer à exercer sereinement leur métier ?
Pourtant, sans l'action de ces milliers de professionnels, il n'y aurait pas de politiques publiques de solidarité et des millions de personnes seraient encore plus laissées pour compte et sans réponse à leurs détresses et leurs vulnérabilités.
Malgré ce contexte, tous les professionnels du Pont se sont engagés pour accueillir, accompagner, héberger, loger environ 10 000 personnes sur le département.

L'actualité des établissements et services en 2023 :

Les Équipes Mobiles en Milieu Rural :

Le dispositif expérimental que nous avons créé en 2022 composé de quatre équipes pluridisciplinaires (un travailleur social, un travailleur de l'intervention sociale et familiale, un infirmier et un psychologue à temps partiel) sur les territoires d'intervention du Grand Clunysois, du Grand Autunois, de la Bresse et du Charollais-Brionnais s'est terminé en juin 2023.
Malgré l'intérêt reconnu par les services de l'État, le Conseil Départemental, les élus locaux et l'ensemble des partenaires, le financement non pérenne de la DIHAL (Direction Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement) annoncé dès le départ et les perspectives envisagées ne permettaient pas la poursuite de cette expérimentation.
L'investissement et l'engagement des professionnels ont permis de mettre en lumière les besoins en termes d'accompagnements sur le mode de "l'aller vers" auprès des personnes les plus isolées, sorties des "radars" des services médico-sociaux ou inconnues. Ce mode d'intervention permet de répondre à des besoins réels mais souvent non exprimés. Il répond à un isolement social et aux difficultés de mobilité des personnes sur les territoires ruraux.
Ce sont 155 ménages qui ont été rencontrés au cours du semestre 2023, représentant 214 personnes au total (avec enfants et conjoints) soit 167 personnes accompagnées. La mise en place de ces équipes a permis aussi d'aller à la rencontre d'un public "visible" mais ignoré sur notre département : les personnes en situation de prostitution : plus de 40 emplacements repérés avec un passage régulier des équipes, soit 784 interventions sur la période de l'expérimentation.

L'Équipe Mobile Précarité :

Cette équipe financée depuis 2021 dans le cadre du plan de "lutte et de prévention de la pauvreté" était composée jusqu'en septembre 2023 d'une éducatrice spécialisée et d'une infirmière, toutes deux salariées à mi-temps sur cette mission. L'équipe mobile intervenait sur les secteurs de la côte Chalonnaise allant de Buxy à Chagny, la zone de Cuisery et Sennecey-le-Grand.
Pour rappel en 2022, c'est à partir de cette expérience que nous avions proposé aux services de l'État la création des quatre équipes en milieu rural.

À partir de septembre 2023, nous avons obtenu un financement supplémentaire dans le cadre du "Plan Pauvreté" qui nous a permis de proposer un temps plein aux deux salariées. Nous avons également obtenu un financement de l'AGRASC (Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués) après avoir répondu à un appel à projet de la DRDFE (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité).
Ces subventions complémentaires nous permettent à ce jour de reprendre l'accompagnement des femmes en situation de prostitution que géraient les Équipes Mobiles en Milieu Rural, sur l'ensemble du département. L'autre partie des missions de l'équipe étant les "invisibles" du secteur rural du Grand Chalonnais.

LHSS mobile Chalon :

Pour répondre aux besoins en matière de santé des personnes en grande précarité sur l'agglomération de Chalon-sur-Saône, nous avons proposé à l'ARS BFC de créer un 3e poste LHSS mobile (les deux premiers sont sur Mâcon et Montceau-les-Mines). Ces professionnels vont à la rencontre des personnes en situation de grande précarité ou des personnes très démunies, là où elles vivent. Ces équipes dispensent des soins adaptés, réalisent des bilans de santé, concourent à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accompagnées.
Le Grand Chalon, dans le cadre de sa convention qui nous lie depuis plusieurs années, complète le financement du poste d'infirmière à temps plein. Celui-ci est rattaché administrativement au LHSS de Montceau-les-Mines.

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) :

L'ARS nous a accordé en 2022 l'ouverture de 6 places ACT pour des personnes sous main de justice. Ces places sont situées au sein du CHRS collectif du Creusot en lieu et place des LHSS qui ont été transférés aux LAM à Montceau-les-Mines. Cet établissement articule la réinscription de la personne accueillie dans un parcours de soin et un accompagnement social.
En 2023, nous avons hébergé trop peu de personnes sous main de justice, les situations présentées ne correspondant pas aux critères d'admission de l'établissement.
Cette même année, l'ARS BFC nous a autorisé à créer quatre places "ACT hors les murs" permettant de venir en quelque sorte renforcer sur le territoire de la CUCM et d'Autun les missions des agents de santé. Le dispositif est complémentaire aux ACT généralistes. Il accompagne des personnes atteintes de pathologie(s) chronique(s). L'accompagnement médico-social s'effectue sur le lieu de vie des personnes et non plus exclusivement dans le cadre d'un hébergement.

Le financement des postes de psychologues par l'ARS :

L'association a fait le choix depuis six ans de créer des postes de psychologues afin de pouvoir répondre à la souffrance psychique des personnes accompagnées. Cela s'est traduit par le recrutement de trois postes au sein des services de l'asile ; trois postes pour les services de la veille sociale et de l'hébergement ; trois postes sur les services de l'accompagnement par le logement ; un poste aux LAM, LHSS et ACT, un poste au CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs). Ces professionnels sont répartis entre les sites de Mâcon, Chalon-sur-Saône et la CUCM. Depuis fin 2023, l'ARS BFC finance une partie de ces postes et en particulier ceux de la veille sociale.

Le SAS Ukraine :

En mars 2022, à la demande des services de l'État, nous avons pris la gestion de 100 chambres dans un bâtiment de l'OPAC 71 au Creusot (ancienne résidence étudiante).
Le SAS du Creusot est un lieu d'hébergement temporaire destiné aux personnes déplacées leur permettant de se poser le temps d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un certain nombre de droits.
En 2023, le dispositif a perduré avec l'accueil permanent de 75 personnes, soit 208 personnes hébergées sur l'année (50 hommes, 93 femmes, 65 enfants).

Des ateliers spécifiques pour les migrants et réfugiés :

- **Les Ateliers des Savoirs Culinaires :**

Ils ont pour objectif de participer à l'inclusion professionnelle du public Bénéficiaire de la Protection Internationale par la France (réfugiés ou protection subsidiaire), sous la forme de 3 supports : permanences emploi individualisées, ateliers collectifs et brigade d'insertion en cuisine (cf. rapport d'activité Eco'Cook). Soixante-dix personnes différentes ont bénéficié d'un accompagnement par l'Atelier des Savoirs sur l'année 2023.

- **La Forêt Comestible :**

L'association Humanity basée à Montceau-les-Mines nous a proposé de participer à leur projet de création d'une forêt comestible. Ce projet, encadré par des professionnels du secteur social et de la permaculture, permettra à un groupe de personnes exilées de participer à la création de la Forêt Comestible en se réunissant sur des temps hebdomadaires.
Les objectifs du projet sont de créer du lien et une dynamique entre les réfugiés et la communauté locale ; renouer avec le travail manuel, le contact avec la terre ; partager un moment d'apprentissage ; développer des connaissances sur les végétaux, la culture, la plantation ; pratiquer du Français par l'apprentissage du langage lié à l'agriculture / permaculture ; favoriser l'insertion sociale.

La fermeture du dispositif AGR le 31 décembre 2023 :

À la suite d'un appel à projet de la DDETS relatif à la création de la plateforme AGIR, mise en place en 2024 pour favoriser l'intégration des réfugiés, nous avons fermé le dispositif AGR (Accompagnement Global des Réfugiés) qui avait cette mission d'intégration auprès de ce public.
Lors du 3e trimestre, l'équipe composée de deux professionnelles a anticipé la fin de prise en charge des personnes accompagnées. Plusieurs ménages n'ont eu aucun relais car leur autonomie ne nécessitait plus d'accompagnement.

Les ressources humaines :

En 2023, Olivier GRASSET nouveau Directeur Administratif et Financier arrivé fin 2022, a pu s'approprier sur une année pleine toute la complexité de la gestion administrative de l'association. Son expérience dans un tout autre secteur d'activité permet de réinterroger l'organisation et les procédures en cours.
Alice GIRARD, recrutée comme Directrice des Ressources Humaines, dans le cadre d'une création de poste, est arrivée en Mai. Elle a réorganisé le service RH et renforcé en particulier le service paye. Un travail sur l'intégration des nouveaux salariés, la marque employeur et l'étayage des cadres intermédiaires sont l'une des quelques actions engagées.

À partir d'un travail avec l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration de Conditions de Travail), plusieurs actions sont en cours afin d'améliorer notre gouvernance, d'optimiser notre organisation et d'améliorer les conditions de travail des salariés. Cet accompagnement réalisé au cours de l'année 2023 a permis d'associer des représentants des salariés de tous les territoires et de tous les métiers. Un plan d'actions a été validé ; il se met en place sur plusieurs mois. Dans le même temps, une analyse relative aux accidents du travail au sein de l'association et en particulier ceux concernant les Ateliers et Chantiers d'Insertion se réalise.

En 2023, nous avons été confrontés à huit changements (environ 50 %) de postes de chefs de service éducatif : deux sont partis en retraite, deux ont changé de poste en interne, trois ont pris un poste mieux rémunéré.

Deux accords ont été signés relatifs au télétravail et à la médaille du travail.

Présentation des éléments quantitatifs :

- au 31 décembre 2023, l'association comptait 347 salariés (343 en 2022), soit une augmentation de 1,17 % par rapport à 2022, pour 308,08 ETP (306,33 en 2022). À noter que 16 postes composant les Équipes Mobiles en Milieu Rural ont été supprimés fin juin 2023,
- 124 salariés en insertion ont bénéficié d'un contrat sur Eco'Sol et Eco'Cook en 2023,
- 6 apprentis en travail social (contre 4 l'an dernier) sont salariés au sein des CHRS collectifs et du CADA sur Chalon-sur-Saône et sur Mâcon et 1 apprenti au service RH sur Mâcon,
- 45 conventions de stage ont été signées dont 6 stagiaires gratifiés,
- nous n'avons pas eu de services civiques, faute de candidats.

La politique relative à la formation des professionnels de l'association se décline ainsi :

- 268 salariés dont 25 CDDI ont bénéficié d'au moins une action de formation,
- 5 803 heures de formation ont été réalisées dont 340 pour les CDDI.

Au 31 décembre 2023, la répartition entre les sexes se décline ainsi :

- 104 hommes (30 %),
- 243 femmes (70 %).

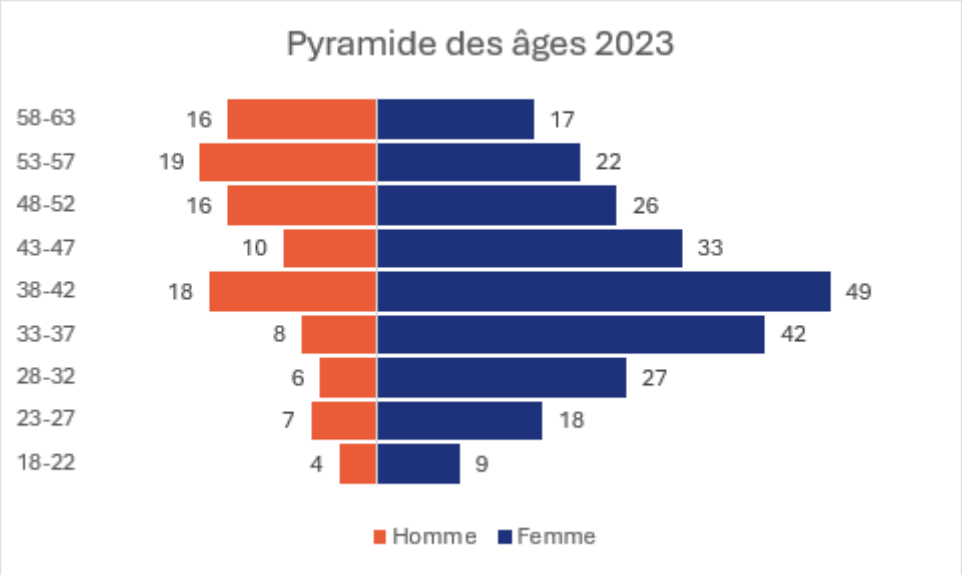

- 58 % des professionnels ont entre 30 et 50 ans (plus 3 % par rapport à 2022),
- 14 % ont moins de 30 ans (moins 2 % par rapport à 2022),
- 27 % ont plus de 50 ans (moins 2 % par rapport à 2022), dont 3,75 % ont plus de 60 ans.

La gestion patrimoniale

- À Paray-le-Monial, nous avons inauguré le 17 octobre le nouveau bâtiment de bureaux construit à proximité de la gare. L'espace créé va permettre à l'ensemble de l'équipe de développer des actions collectives auprès des personnes concernées et accueillir les partenaires du territoire.
- Au Creusot, la fin de la rénovation du presbytère Saint-Henri fin 2022 a permis en 2023, l'emménagement dans les huit appartements de personnes isolées dans le cadre de places CHRS.
- Nous sommes à la recherche d'un terrain sur le Bassin Minier à proximité du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines afin de construire un bâtiment permettant de transférer l'activité des LAM et LHSS. Ce projet indispensable à la qualité de la prise en charge des personnes et à la sécurité de celles-ci est en cours de négociation auprès de l'ARS. Nous sommes également en pourparlers avec les élus locaux sur le choix du terrain pouvant nous accueillir.

- À Branges, notre projet de construction de bureaux est toujours en attente de l'audience au tribunal administratif, à la suite d'un recours attenté par un riverain.
- À Chalon-sur-Saône, la construction du nouveau bâtiment du site de La Croisée devrait se terminer en fin d'année 2024 ou début 2025.
- À Mâcon, notre projet de transformation de bureaux en appartements de petites typologies est toujours aussi à l'arrêt, à la suite de problème de structure sur le bâtiment et d'opposition des deux copropriétaires à ce projet.

Chaque année, nous sommes de plus en plus empêchés de mettre en œuvre notre mission de service public par la difficulté à trouver des logements pour les personnes que l'on héberge. Nous avons été confrontés en 2023 à plusieurs dénonciations de baux de location par des bailleurs sociaux et des bailleurs privés.

Les autres faits marquants de la vie associative :

- Le 15 février, Jean Philippe HORREARD, Haut-Commissaire en charge du Pacte des Solidarités, est venu rencontrer les professionnels des équipes mobiles afin de découvrir leur pratique et en particulier, la démarche d'aller à la rencontre des personnes invisibles en milieu rural.
- Le 6 juin, l'association a organisé à Montceau-les-Mines une conférence sur le thème de la santé psychique des personnes accompagnées avec la présentation d'un certain nombre de ses services confrontés à cette problématique. Nicolas CHAMBON, sociologue expert sur les questions de précarité, nous a exposé ses travaux de recherche.
- Le 28 septembre, nous avons organisé en présence de Bertrand HAGENMULLER, sociologue et spécialiste du "pouvoir d'agir", une rencontre où les membres du collectif "Des Nous et Vous" se sont présentés en partageant chacune et chacun leur expérience de leur implication dans ce groupe. Leurs témoignages montrent comment le changement de posture des professionnels auprès des personnes concernées est un vecteur d'une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour les personnes concernées.

Je remercie tous les professionnels et les bénévoles de l'association, ainsi que nos partenaires professionnels et institutionnels pour le travail accompli.

Merci au Président et aux administrateurs pour la confiance qu'ils m'accordent depuis huit ans.

Gilles VULIN
Directeur Général de l'association Le Pont

ACCOMPAGNEMENT

- **Appui Social Individualisé Jeunes (ASI Jeunes)**
- **Centre de Prise en Charge des Auteurs (CPCA)**
- **Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)**

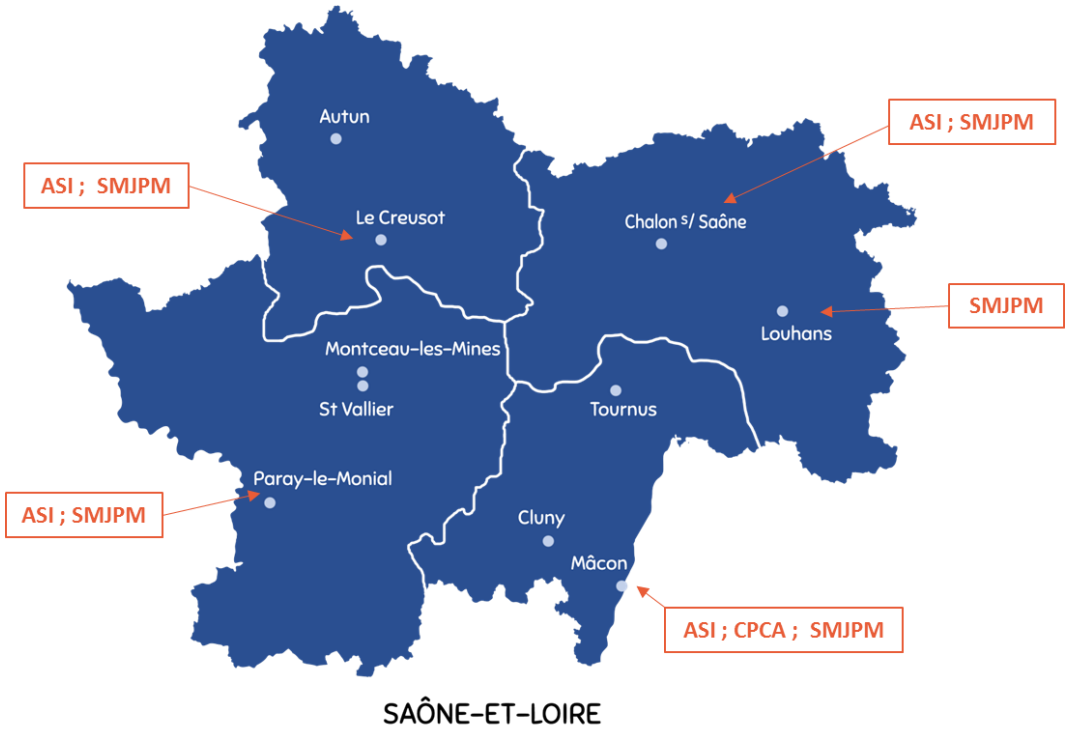

APPUI SOCIAL INDIVIDUALISÉ JEUNES

MISSION :

Accompagnement global et individualisé des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés importantes d'insertion sociale et professionnelle.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

411 mois mesures par an

Autun	**30**
Chalon-sur-Saône	**110**
Le Creusot	**12**
Louhans	**30**
Mâcon	**120**
Montceau-les-Mines	**30**
Paray-le-Monial	**79**

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données quantitatives

La mesure ASI s'inscrit dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes (Conseil Départemental 71) qui cible le public des moins de 25 ans.

Nombre de personnes accompagnées et répartition par sexe	**TOTAL**			**Hommes**			**Femmes**		
	2023	2022	2021	**2023**	2022	2021	**2023**	2022	2021
Autun	**2**	1	4	**1**	0	3	**1**	1	1
Chalon-sur-Saône	**24**	26	16	**13**	16	8	**11**	10	8
Le Creusot	**3**	5	4	**3**	5	3	**0**	0	1
Louhans	**1**	3	4	**0**	1	0	**1**	2	4
Mâcon	**22**	22	22	**11**	17	18	**11**	5	4
Montceau-les-Mines	**12**	9	6	**7**	7	5	**5**	2	1
Paray-le-Monial	**20**	25	25	**11**	14	15	**9**	11	10
TOTAUX	**84**	91	81	**46**	60	52	**38**	31	29

En 2023, la mesure ASI a connu une légère baisse d'activité avec 84 personnes accompagnées (91 en 2022). Et seulement 328 mois mesures engagés pour un potentiel de 411, ce qui représente un taux d'activité de 79,80 %.

Comparées à 2022, les données restent relativement stables, malgré une légère baisse du nombre de personnes suivies sur les secteurs de Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Le Creusot et Louhans.

À noter, quelques particularités par territoire :

- **Chalonnais / Louhannais** : une activité qui s'est maintenue sur 2023 avec peu de liste d'attente, notamment du fait d'un seul suivi sur le Louhannais, les besoins ayant été orientés sur le SARS en local.
- **Charollais** : plus de fluidité, moins d'attente par rapport à 2022, peut-être à mettre en lien avec la mise en place du dispositif MILOG, porté par la mission locale du Charollais-Brionnais, qui intervient sur l'accès au logement. Ainsi, les situations adressées à l'ASI sont plus globales et complexes.
- **Le Creusot / Montceau-les-Mines / Autun** : comme l'année dernière, une majorité d'hommes qui s'explique par l'augmentation des demandes pour des ex MNA sortants des services de l'ASE, les mesures ASI étant effectivement adaptées aux besoins exprimés par ce public spécifique. Globalement, le nombre de mesures potentielles est insuffisant par rapport à la demande qui ne cesse d'augmenter. Sur l'année, peu d'orientations sur le secteur d'Autun avec toutefois une montée en charge à compter du mois de décembre.
- **Mâconnais** : le nombre de jeunes accompagnés reste constant avec un équilibre entre hommes / femmes. Sur 2023, aucune orientation du territoire de Tournus et seulement 2 sur le Clunysois, probablement lié aux mouvements de personnel sur les MDS et la mission locale.

Âges des personnes accompagnées	18/25 ans	26/35 ans	Moyenne d'âge
Autun	2	0	21
Chalon-sur-Saône	18	6	22
Le Creusot	1	2	25
Louhans	1	0	20
Mâcon	21	1	22
Montceau-les-Mines	10	2	22
Paray-le-Monial	18	2	21
TOTAUX	**71**	**13**	**21.80**

La majorité des suivis ASI sont des jeunes dont l'âge est compris entre 18/25 ans, soit plus de 84,52 % de l'effectif accompagné, avec une moyenne d'âge d'à peine 22 ans.
La part des très jeunes (20/22 ans) est en augmentation sur la plupart des territoires, notamment sur les secteurs où sont implantées des structures d'accueil des Mineurs Non Accompagnés, pour lesquels est sollicitée une mesure ASI à la sortie des dispositifs de la protection de l'enfance, pour les accompagner souvent dans leur première expérience de logement.

Concernant les tout jeunes majeurs, il s'agit davantage de l'apprentissage des démarches à intégrer et à une forme de "veille" dans leur mise en œuvre, pour faciliter l'entrée dans la vie d'adulte.

Sur le secteur de Chalon-sur-Saône / Louhans, les interventions auprès des jeunes de plus de 20 ans sont souvent liées à des dettes qui nécessitent rapidement un traitement administratif puis éducatif pour fiabiliser dans le temps le parcours du jeune et éviter la récidive.

Lieux de vie des personnes accompagnées	Hébergement	Logement autonome	SDF
Autun	0	2	0
Chalon-sur-Saône	8	16	0
Le Creusot	2	1	0
Louhans	1	0	0
Mâcon	10	11	1
Montceau-les-Mines	3	9	0
Paray-le-Monial	9	11	0
TOTAUX	**33**	**50**	**1**

En 2023, plus de la moitié des jeunes accompagnés sont en situation de logement autonome soit 59,52 % (58,24 % en 2022).

Ainsi, 39,28 % du public est hébergé chez des tiers (amis, famille…), ce qui peut fragiliser le parcours. De plus, il peut s'agir d'un public dont l'autonomie financière est parfois difficile à acquérir puisqu'il ne bénéficie pas du recours au RSA, ce qui peut reporter d'autant l'engagement dans une location d'appartement.

Situation familiale des personnes accompagnées	Célibataire	En couple
Autun	2	0
Chalon-sur-Saône	21	3
Le Creusot	3	0
Louhans	1	0
Mâcon	21	1
Montceau-les-Mines	11	1
Paray-le-Monial	15	5
TOTAUX	**74**	**10**

En 2023, le public concerné par une mesure ASI Jeunes est majoritairement célibataire à hauteur de 88 %, contre 80 % en 2022.

Niveaux d'études des personnes accompagnées	Sans qualification	CAP / BEP	BAC	Post BAC
Autun	2	0	0	0
Chalon-sur-Saône	20	3	1	0
Le Creusot	2	1	0	0
Louhans	0	1	0	0
Mâcon	10	9	3	0
Montceau-les-Mines	6	6	0	0
Paray-le-Monial	7	11	1	1
TOTAUX	**47**	**31**	**5**	**1**

Comme les années précédentes, le niveau d'études des personnes accompagnées est faible : 55,95 % n'ont aucune qualification et 36,90 % ont un niveau CAP / BEP. Travailler un projet de formation avec le jeune par le biais des dispositifs rémunérés tels que le DAQ, le Contrat Engagement Jeunes ou le Service Civique constitue donc des opportunités. Le lien avec les Missions Locales et les SIAE est donc primordial.

Nature des ressources des personnes accompagnées	Autres	Allocation CEJ	RSA	Prime activité	ASS / ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
Autun	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Chalon-sur-Saône	7	2	2	0	1	0	1	8	3
Le Creusot	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Louhans	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Mâcon	4	4	3	0	5	1	0	3	2
Montceau-les-Mines	3	0	0	0	1	0	0	6	2
Paray-le-Monial	1	3	3	0	3	2	1	4	3
TOTAUX	**16**	**9**	**8**	**0**	**10**	**3**	**2**	**25**	**11**

À noter que certaines ressources sont cumulables entre elles (salaire et allocation CEJ par exemple). Parmi la catégorie "Autres", sont par exemple répertoriées les indemnités journalières, les bourses d'études et les gratifications service civique.
En 2023, 29,76 % des jeunes accompagnés perçoivent un salaire (CDD, intérim…), 10,71 % sont bénéficiaires de l'allocation CEJ et 13,09 % sont sans ressources, en baisse significative par rapport à 2022 (38 %).
Néanmoins, cette absence de ressources complique l'accompagnement et contraint à des demandes d'aides ponctuelles et fonds de secours auprès de la Mission Locale ou du Conseil Départemental (Fonds d'Aide aux Jeunes).

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71			Mission Locale			Autres		
	2023	2022	2021	**2023**	2022	2021	**2023**	2022	2021
Autun	**0**	0	1	**1**	0	1	**1**	1	2
Chalon-sur-Saône	**6**	5	4	**11**	14	8	**7**	7	4
Le Creusot	**1**	1	0	**2**	2	1	**0**	2	3
Louhans	**0**	0	1	**1**	3	3	**0**	0	0
Mâcon	**4**	6	5	**12**	9	12	**6**	7	5
Montceau-les-Mines	**0**	0	0	**10**	6	5	**2**	3	1
Paray-le-Monial	**4**	2	5	**13**	21	18	**3**	2	2
TOTAUX	**15**	14	16	**50**	55	48	**19**	22	17

Le prescripteur principal reste la Mission Locale avec 59,52 % des orientations, approximativement équivalent à 2022 (60,43 %). Les Missions Locales sur certains territoires (Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans) déplorent le faible nombre de mesures ASI Jeunes et la rapide saturation du dispositif.
Dans la catégorie "Autres", sur Mâcon sont répertoriés le CLLAJ et la prévention spécialisée. Pour le territoire Chalonnais, on retrouve principalement les orientations du DAMIE (Dispositif d'Accompagnement des Mineurs non Accompagnés Étrangers), porté par France Horizon. Sur l'ensemble des territoires, des orientations sont faites par les services du Pont et les CCAS.

Actions d'accompagnement	Aide au développement de l'autonomie sociale	Gestion administrative et budgétaire	Santé / Santé Mentale	Mobilité	Logement / Hébergement	Insertion professionnelle	Parentalité
Autun	0	2	0	0	0	0	0
Chalon-sur-Saône	12	27	17	6	12	15	3
Le Creusot	2	3	0	1	3	2	0
Louhans	0	1	0	0	0	0	0
Mâcon	5	16	7	3	7	9	1
Montceau-les-Mines	4	15	4	1	8	2	1
Paray-le-Monial	17	28	8	4	13	8	0
TOTAUX	**40**	**92**	**36**	**15**	**43**	**36**	**5**

L'ASI Jeunes est un suivi global et renforcé ; l'accompagnement cible tous les aspects de la vie quotidienne (budget, logement, insertion, administratif, santé, autonomie…). À noter que plusieurs items peuvent être travaillés avec chaque jeune.
En 2023, ce sont les actions d'aide à la gestion administrative et budgétaire qui sont les plus représentées (aide aux démarches administratives, aide à la gestion, accès aux droits) puis celles liées au logement (accès ou maintien dans le logement…). Dans les mêmes proportions viennent l'accompagnement à l'insertion professionnelle (recherche d'un mode de garde, inscription à la mission locale et/ou à pôle emploi, travail sur le projet professionnel…) et l'accès aux soins et à la santé mentale (aide aux démarches, soutien psychologique…) et enfin l'accompagnement au développement de l'autonomie sociale.

Mobilité	Permis	Voiture	Deux roues	Transports en commun / Covoiturage	Sans moyens de location
Autun	0	0	0	0	2
Chalon-sur-Saône	3	2	3	0	19
Le Creusot	1	1	0	0	2
Louhans	0	0	0	0	1
Mâcon	5	5	1	0	16
Montceau-les-Mines	4	2	0	0	10
Paray-le-Monial	3	3	0	0	16
TOTAUX	**16**	**13**	**4**	**0**	**66**

Des difficultés de mobilité sont exprimées par 78,57 % des personnes accompagnées soit deux fois plus que l'année dernière, 38 %. Il s'agit donc d'un enjeu majeur et d'autant plus en milieu rural où les transports en commun sont parfois inexistants ou trop limités pour répondre aux besoins. Le manque de moyens financiers est le frein principal pour des jeunes néanmoins motivés pour l'apprentissage du permis.
19,05 % des jeunes accompagnés ont le permis de conduire, en baisse par rapport à 2022 (25,27 %). Et 17 personnes (20,24 %) disposent d'un moyen de transport personnel (voiture ou deux roues), en baisse très significative par rapport à l'an dernier (38,46 %).

La mobilité est un axe largement travaillé pendant l'accompagnement avec notamment la recherche de moyens de financements (FAJ, aides du Conseil Régional, micro-crédits, permis citoyens…).
Les plateformes mobilité existant sur certains territoires sont également largement présentées aux jeunes accompagnés.

Nombre de sorties	**2023**	2022
Autun	**0**	1
Chalon-sur-Saône	**13**	16
Le Creusot	**2**	2
Mâcon	**13**	16
Montceau-les-Mines	**7**	7
Paray-le-Monial	**11**	15
TOTAUX	**46**	57

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	**2023**	2022	2021
Autun	**-**	3,00	6,50
Chalon-sur-Saône	**7,31**	7,16	9,50
Le Creusot	**10,50**	6,25	3,75
Louhans	**-**	3,66	8,50
Mâcon	**7,08**	6,00	7,14
Montceau-les-Mines	**5,71**	6,83	9,16
Paray-le-Monial	**7,27**	5,68	6,48
TOTAUX	**5,41**	5,51	7,29

En 2023, 46 jeunes sont sortis du dispositif. La durée moyenne des mesures effectuées reste relativement constante par rapport à 2022 (5 mois et demi), avec néanmoins des écarts importants entre des interruptions précoces et des accompagnements sur le long terme, globalement de 12 mois.
L'absence de données sur Autun et Louhans s'explique par des mesures orientées seulement en fin d'année et encore en cours.

Nature des sorties	**Logement autonome / IML / CHRS / SARS**	**Formation / Garantie Jeunes**	**Hospitalisation incarcération**	**Emploi**	**Resocialisation (Dynamique passerelle d'insertion, SAVS, prévention…)**	**Non adhésion**	**Santé**	**Déménagement**
Autun	0	0	0	0	0	0	0	0
Chalon-sur-Saône	2	1	0	5	2	1	3	2
Le Creusot	1	0	0	2	2	0	0	0
Louhans	0	0	0	0	0	0	0	0
Mâcon	4	1	0	5	9	5	1	2
Montceau-les-Mines	1	0	1	3	5	1	1	0
Paray-le-Monial	4	0	2	3	7	2	0	1
TOTAUX	**12**	**2**	**3**	**18**	**25**	**9**	**5**	**5**

Les 79 motifs de sorties indiqués ci-dessus peuvent se cumuler.
Un relais est toujours proposé au jeune sortant du dispositif (exemples : SARS, IML, prévention spécialisée, prestations spécialisées PEP…), avec un rendez-vous tripartite organisé.

Quoiqu'il en soit, il est toujours nécessaire de remettre le jeune en lien avec son référent initial ou avec un autre accompagnement adapté à ses besoins.

Les interruptions sont liées à des situations de non-adhésions, des déménagements ou des réorientations sur un autre dispositif, soit 19 mesures en 2023.

La majorité des sorties s'est faite à destination de la resocialisation et l'emploi.
La problématique de l'accès ou du maintien dans le logement reste prégnante avec des orientations sur des mesures ASLL, IML et SARS. A noter que les déménagements sont fréquents et provoquent la fin de l'accompagnement (8 situations en 2023).
Sur l'ensemble des territoires, au vu des problématiques des jeunes, la durée d'accompagnement de 12 mois peut souvent rester insuffisante.

Témoignages

Texte écrit par O. (secteur Mâcon) :

Lorsque je rencontrais cette dame 'Aurélie' , j'étais au bout du trou... donc méfiant et moins réceptif.De part sa méthode dont elle seule dispose surtout avec courtoisie, respect de l'autre et professionnel à reçu à me ressourcer d'énergie surtout positive à me relancé dans la bataille administrative, projet de formation. D'ailleurs c'est grâce à elle que j'ai pu intégrer l'Aftral pour ma formation et surtout l'accompagnement juridique et social pour ma fille.
Cette aujourd'hui tous n'est pas acquis mais je ne serais pas resté sur pieds sans cette DAME qui m'a apporté beaucoup dernièrement dans vie. J'ai connus différents assistants depuis le DAMI , mais en peut de temps avec Aurelie, c'est vraiment différent et je tiens par ce témoignage , lui dire ; Je ne cesserais jamais de me battre pour moi bien sûr mais pour toi aussi car tous ce dont tu fais , ne dois pas rester en vain.
Aujourd'hui j'ai n'ai qu'un seul mot à te dire ' Merci vraiment pour tout, que Dieu t'élève d'avantage et te garde près des siens '

Données qualitatives et perspectives 2024

Le profil des ex MNA est toujours très présent depuis 2020 et sur la plupart des territoires ; il s'agit d'un public avec de l'autonomie mais pour lequel l'axe santé est souvent à travailler.

La mise en place de temps psychologue en interne sur certains territoires, où il a été possible de recruter, a permis de l'étayage au public, notamment face à la difficulté d'accéder aux soins avec l'absence de médecins traitants ou les longs délais d'attente chez les spécialistes, en particulier dans le secteur de la psychiatrie.

Les listes d'attente sur le dispositif ASI Jeunes sont moins importantes que l'année précédente avec des orientations sur d'autres services, notamment ASLL et SARS, et a ainsi permis une prise en charge plus rapide.

De façon générale, cet accompagnement nécessite une grande disponibilité de la part des professionnels pour faciliter le lien avec le jeune et s'adapter à son rythme.

La durée d'accompagnement de l'ASI Jeunes reste un frein pour un accompagnement plus sécurisé.

La dimension partenariale est toujours aussi importante et essentielle dans la construction des parcours de ces jeunes, notamment pour travailler les relais les plus adaptés aux situations à l'issue de la mesure. Ainsi, les réseaux sont maintenus et développés, notamment avec les structures de l'Insertion par l'Activité Économique. Toutefois, il est parfois difficile de trouver l'étayage nécessaire pour maintenir les situations stabilisées sur le long terme.
Les Missions Locales sur chaque bassin restent le partenaire privilégié. Le Contrat d'Engagement Jeune est désormais bien en place et impulse une dynamique intéressante auprès du jeune, notamment par le levier de l'allocation mensuelle.

Sur le secteur de Mâcon, perdure l'action du Collectif Des Nous Et Vous (pôle Emploi, SSD et Association Le Pont), basé sur le développement du pouvoir d'agir ; des temps forts ont été organisés en 2023 :

- les portes ouvertes du 23 janvier 2023,
- la contribution à la conférence Pouvoir d'Agir du 28 septembre,
- des animations culturelles,
- des participations à des rendez-vous de l'emploi innovants (basket….).

En interne, une réflexion est menée sur un service "jeunes", regroupant les dispositifs qui accompagnent ce public spécifique, notamment en lien avec les difficultés d'organisation du service ASI qui représente seulement un peu plus d'un ETP pour l'ensemble du département.

Courant du 1er semestre 2024, un deuxième poste SICEF est ouvert sur le Nord / Est de département, pour l'animation des commissions Emploi internes Le Pont et ainsi faciliter le maillage sur les territoires et le développement des partenariats pour faire de l'emploi un levier d'insertion prioritaire.

CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

MISSION :

Accompagner des hommes ou des femmes auteurs de violences conjugales et familiales, orientés par la justice, des partenaires extérieurs ou accueillis dans le cadre d'une démarche volontaire.
Les objectifs du CPCA en Bourgogne-Franche-Comté sont de protéger les victimes (par la responsabilisation des auteurs de violence), éloigner du domicile conjugal (par l'accueil en hébergement d'urgence collectif), lutter contre la récidive (par un accompagnement psychologique et social individualisé), harmoniser le parcours d'accompagnement et assurer une veille après la prise en charge pendant 12 mois.
Sur Mâcon, il s'agit essentiellement d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement psychologique individualisé, accessible 2 jours par semaine.

IMPLANTATION :

Dijon : ADEFO / ALTHÉA (Pilotage Interdépartemental)
Mâcon : Le Pont
Nevers : ANAR
Yonne : Croix-Rouge
Auxerre : CCAS

FINANCEMENT :

Ministère de la Justice

Données quantitatives

Nombre de personnes suivies	TOTAL	Dont hommes	Dont femmes	Dont en couple	Avec la personne victime
2023	**30**	**28**	**2**	**16 soit 53 %**	**6**
2022	19	16	3	17	8

Sur les 30 personnes accueillies sur l'année, seulement 2 femmes, soit 93 % d'hommes.
Sur l'ensemble, 53 % sont en couple dont 37,50 % avec la victime.
17 personnes sont considérées sorties et en fin d'accompagnement suite à l'absence récurrente aux rendez-vous ; néanmoins plusieurs sont toujours sous l'injonction d'une obligation de soin donc susceptibles de revenir sur le dispositif, ce qui n'a pas été le cas au 31 décembre 2023.
Au 31 décembre 2023, 13 suivis en file active.

Lieux d'habitation	Mâconnais	Tournugeois	Clunysois	Louhannais
2023	**24**	**2**	**3**	**1**
2022	19	2	2	1

Soit 80 % du public accueilli issu du secteur mâconnais.
Pour information, la mobilité n'est pas une problématique identifiée pour le public accueilli, majoritairement détenteur du permis de conduire et motorisé, néanmoins 2 suivis sur Tournus orientés par Le Pont, nécessitent que l'accompagnement psychologique s'effectue dans les bureaux de l'association sur place.

Répartition par âges	Moins de 25 ans	De 25 ans à 55 ans	Plus de 55 ans
2023	**4 (13 %)**	**22 (73 %)**	**4 (13 %)**
2022	0	18 (95 %)	1 (5 %)

Des catégories d'âges plus élargies qu'en 2022, avec l'entrée de 4 personnes de moins de 25 ans, avec un profil similaire et plus éloigné que le public plus âgé : jeunes hommes sans travail, orientés par le SPIP, dont l'autonomie est plus restrictive (hébergé chez des tiers, retrait de permis, problématiques d'addictions…).

Orienteurs	SPIP	ASEF	SAVS	Médecin de ville	AEM	Le Pont	Autres	Dont démarche volontaire
2023	**27**	**/**	**/**	**/**	**/**	**3**	**/**	**0**
2022	14	1	1	1	1	1	/	4

Parmi les 30 suivis, 90 % sont des orientations par le SPIP de Mâcon.
Aucune démarche volontaire sur 2023.
Concernant les 3 orientations Le Pont, elles proviennent des dispositifs suivants :

- Hébergement d'Urgence Mâcon,
- SARS Tournus,
- SARS Mâcon.

Justice	Plainte de la victime	Incarcération	Aménagement de peine
2023	**10**	**2**	**2**
2022	15	3	1

Si en 2022, 79 % des personnes suivies avaient fait l'objet d'une plainte, en 2023, il s'agit seulement de 33 %, alors que le public reste similaire, pas plus apaisé et dans le passage à l'acte.
De même en 2023, proportionnellement au nombre de suivis, seulement 10 % ont connu l'incarcération.

Logement	Locataires	Hébergés	SDF	Propriétaires
2023	**24**	**6**	**0**	**0**
2022	17	1	0	1

Les personnes accueillies sur le CPCA ne font pas remonter de problématiques particulières vis-à-vis du logement, 80 % sont en logement autonomes.

Parmi les personnes hébergées :

- 3 chez des tiers,
- 2 en famille (chez les parents),
- 1 en hébergement d'urgence qui a accédé au logement autonome au cours de l'année.

Ressources	Salaires	Assurance chômage	RSA	AAH	Invalidité	Retraite	Sans ressources	Non communiqué
2023	**20**	**2**	**2**	**/**	**/**	**1**	**2**	**3**
2022	16	1	0	1	0	0	1	0

- 67 % des personnes reçues au CPCA sont en situation d'emploi,
- 6,66 % sont bénéficiaires du RSA.

Emploi	CDI	CDD	Entreprise individuelle	Secteurs d'activité
2023	**17**	**/**	**3**	Industrie – Bâtiment - Restauration Mécanique – Social - Artistique
2022	15	/	2	Industrie - Mécanique Administration - Social - Artistique

Concernant les personnes suivies en situation d'emploi, il s'agit majoritairement de postes d'ouvriers qualifiés, peu d'orientations relatives au public très précaire, de même que les CSP+, très peu présentes sur le dispositif.

Données qualitatives

Faits marquants :

101 entretiens menés sur l'année 2023, parallèlement à une cinquantaine de rendez-vous non honorés.

Majoritairement l'alcool est présent au moment des faits de violence et les personnes en suivi en consomment régulièrement.
Sur les 30 personnes suivies en 2023, 2 ne consomment pas du tout d'alcool et aucun ne révèle consommer d'autres substances.

Aucun n'est suivi par un psychiatre à son entrée sur le dispositif, des orientations sont initiées au cours de l'accompagnement, une hospitalisation a été proposée et mise en place.

Majoritairement le public est dans le passé récidiviste mais aucune connaissance de nouveaux actes de violence posés durant le suivi.

Activités spécifiques :

Pour chaque nouveau suivi, les modalités sont :

- 2 entretiens dits "Accueil" sont programmés pour comprendre la dynamique et les difficultés exprimées,
- à l'issue, est défini un nombre de séances au cas par cas (de 6 à 10 séances), avec des objectifs explicitement définis,
- les séances se déroulent à un intervalle de 15 jours, voire 3 semaines,
- chaque entretien dure approximativement 1h.

À noter sur 2023, les deux accompagnements initiés sur l'antenne de Tournus, par des dispositifs en interne.

Financièrement, chaque séance fait l'objet d'un paiement forfaitaire de 5 euros pour tous quelque soit les ressources, contre remise d'un justificatif.
Pour les personnes sans ressources (RSA bloqué, fin de droits, situation irrégulière…), la participation n'est pas demandée ; globalement ce paiement ne fait l'objet d'aucune revendication directe mais quelques dettes sont à noter.

Actions collectives et partenariales :

Concernant le SPIP :

- rencontres régulières (en réunion d'équipe sur Mâcon, appels téléphoniques, échanges mails…),
- retours sur les présences (mise en place d'attestations).

Des rencontres avec l'ensemble des équipes Le Pont ont été à nouveau initiées sur le dernier semestre 2023.

Perspectives

Déjà évoquée en 2023 mais non mise en place, l'initiative d'un groupe de "marche" collective (ville, forêt…), en lien avec d'autres services du Pont, est de nouveau souhaitée.

Au-delà de la MBA, il est envisagé d'aller à la rencontre des autres réseaux VIF locaux (Cluny, Tournus, Mère Boitier…), pour faire connaître l'action du CPCA et faciliter les liens et les interactions.

Le retour d'expérience montre que la violence s'installe précocement dans les couples, ce qui pose la question de la prévention, notamment auprès du jeune public qui expérimente les primo rencontres, ainsi, voir comment le CPCA peut s'inscrire dans cette dynamique.

Il est envisagé d'organiser une rencontre auprès de l'équipe du SPIP de Chalon-Sur-Saône.

Enfin, est envisagée la mise en place d'une convention tripartite, initiée par le SPIP 71, en termes de coordination et de co-construction territoriale entre l'AEM et Le Pont, en collaboration avec les tribunaux, l'État et le SIAO.

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

MISSION :

Assurer les mesures de protection (sauvegardes de justice, curatelles renforcées ou simples et tutelles) prononcées par les juges des contentieux de la protection en qualité de juge des tutelles des juridictions de Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Mâcon et sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.
Une mesure de protection juridique peut s'appliquer à toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté (Art. 425 du Code Civil).

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

- Chalon-sur-Saône,
- Le Creusot,
- Louhans,
- Mâcon,
- Paray-le-Monial.

CAPACITÉ TOTALE : 450 Mesures

Chalon-sur-Saône	**100 Mesures**	Mâcon	**100 Mesures**
Le Creusot / Montceau / Autun	**100 Mesures**	Paray-le-Monial	**50 Mesures**
Louhans / Chalon rural	**100 Mesures**		

FINANCEMENT :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale, majeurs protégés

Données quantitatives

Répartition des mesures :

Au 31 décembre 2023, le service comptait **442 mesures** de protection. Nous connaissons cette année une augmentation de 6,20 %.
Nous notons une hausse des attributions sur le secteur de Chalon-sur-Saône ce qui nous a conduits à recruter une personne en CDD de 3 mois pour soutenir les professionnels de ce territoire. Cependant, le budget étant contraint nous n'avons pu poursuivre ce renfort sur l'année 2024.

Le service a accompagné en moyenne 432 mesures dans l'année.

Ces 442 mesures se répartissent comme suit :

		2023	2022	2021
Curatelle renforcée	En établissement	43	42	32
	À domicile	281	270	285
	TOTAL	**324**	312	317
Curatelle simple	En établissement	1	2	0
	À domicile	18	19	19
	TOTAL	**19**	21	19
Tutelle	En établissement	23	20	20
	À domicile	42	41	37
	TOTAL	**65**	61	57
Sauvegarde de justice		**28**	17	28
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personnes	En établissement	0	0	0
	À domicile	1	2	3
	TOTAL	**1**	**2**	**3**
Cotuteur ou co-curateur	En établissement	1	0	0
	À domicile	4	4	0
	TOTAL	**5**	4	0
TOTAL des mesures au 31/12 hors sauvergarde		**414**	400	396
TOTAL des mesures au 31/12 y compris sauvegarde		**442**	417	424

Comme toutes les années, le service accompagne une majorité de personnes en mesure de curatelle renforcée, 73 % pour 2023.

Nous notons cette année, une augmentation de 65 % du nombre de personnes en mesure de sauvegarde, ce qui n'est pas anodin dans la charge de travail du mandataire. Les sauvegardes de justice demandent au mandataire une réactivité dans l'ouverture de la mesure, dans le recueil d'information et surtout la rédaction de requêtes complémentaires pour agir rapidement.

85 % des majeurs protégés vivent à domicile et 15 % vivent en établissement. Les établissements dans lesquels sont hébergés les majeurs protégés sont très variés. Il peut s'agir de foyer d'hébergement, de foyer d'accueil médicalisé (FAM), de foyer de vie, de centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)…

Répartition par âge :

Mesure au 31 décembre 23	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 55 ans	56 à 64 ans	Pus de 65 ans	TOTAL
Curatelle renforcée	12	48	100	81	83	**324**
Curatelle simple	1	3	4	6	5	**19**
Tutelle	1	12	10	14	28	**65**
Co-curatelle	1	1	1	0	1	**4**
Curatelle Ad'hoc	0	0	0	1	0	**1**
Sauvegarde	0	3	5	1	19	**28**
Co-tutelle	0	0	0	0	1	**1**
TOTAL	**15**	**67**	**120**	**103**	**137**	**442**

Les personnes les plus représentées dans la mesure de protection sont les personnes âgées de plus de 65 ans, soit 31 % :

- 3 % des personnes ont entre 18 et 25 ans,
- 15 % ont entre 26 et 39 ans,
- 27 % ont entre 40 et 55 ans, dont 83 % ont une mesure de curatelle renforcée,
- 23 % ont entre 56 et 64 ans,
- 31 % ont plus de 65 ans dont 61 % ont une mesure de curatelle renforcée et 20 % ont une mesure de tutelle.

Répartition des mesures par sexe :

	Homme	Femme
Curatelle renforcée	238	86
Curatelle simple	14	5
Tutelle	42	23
Co-curatelle ou Co-tutelle	3	2
Curatelle Ad'hoc	0	1
Sauvegarde	17	11
TOTAL	**314**	**128**

Les mesures de protection prononcées par les juges des contentieux de la protection concernent davantage les hommes (71 %) que les femmes (29 %). Cette répartition est identique à 2022.

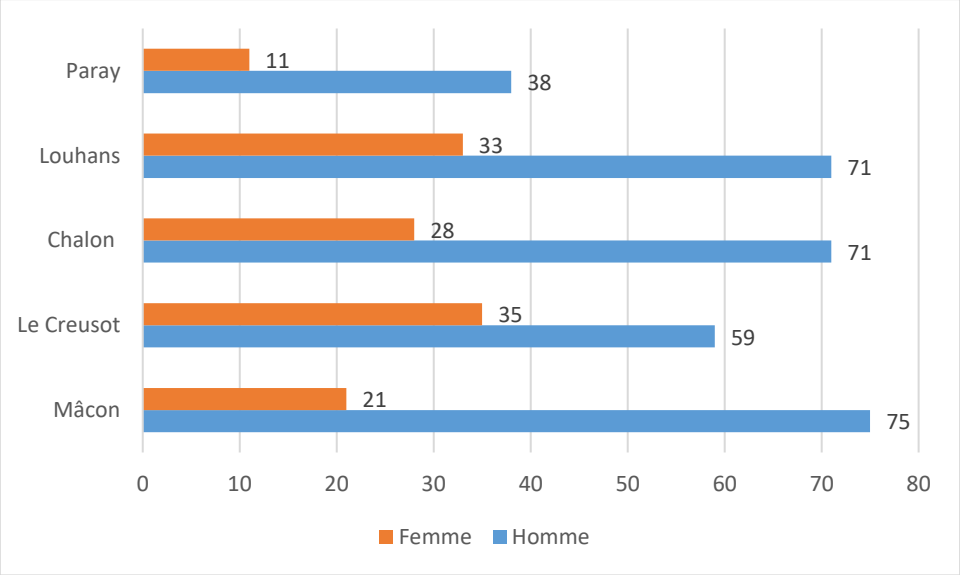

Cette répartition est marquée également sur l'ensemble des secteurs géographique :

- 77 % d'hommes accompagnés sur Mâcon,
- 63 % sur Le Creusot,
- 72 % sur Chalon-sur-Saône,
- 68 % sur Louhans,
- 78 % sur Paray-le-Monial.

Les majeurs protégés par notre service sont principalement des personnes seules. Nous accompagnons peu de couples ou de familles monoparentales.

Répartition des mesures par tribunal :

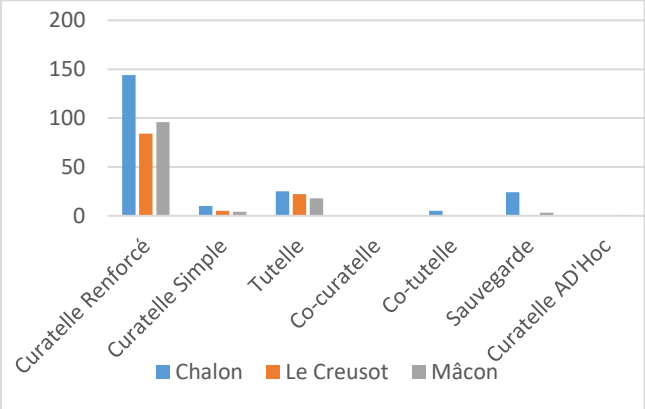

	Chalon S/S	Le Creusot	Mâcon
Curatelle renforcé	144	84	96
Curatelle simple	10	5	4
Tutelle	25	22	18
Co-curatelle ou Co-tutelle	5	0	0
Sauvegarde	24	1	3
Curatelle Ad'hoc	0	0	1
TOTAL	**210**	**112**	**120**

Le Tribunal de Chalon-sur-Saône reste notre premier prescripteur. En 2023, 48% de nos mesures provenaient de cette juridiction, contre 45 % en 2022.

Nous notons pour l'année 2023, une augmentation du nombre de majeurs protégés accompagnés sur l'ensemble des antennes, fortement marquée sur les secteurs de Chalon et Louhans.

FLUX DES MESURES :

		Exercice 2023					
	Mesures au 01/01	Nouvelles mesures		Reconduction	Sortie des mesures		Mesure au 31/12
		1ère ordonnance	Liées à une autre mesure		Définitive	Changement de catégorie de mesure	
Tutelle	61	4	7	2	12	0	65
Curatelle renforcée	312	26	23	19	36	4	324
Curatelle simple	21	4	1	1	3	4	19
Sauvegarde de justice	17	43	0	1	6	20	28
Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	2	1	0	1	0	0	1
Co-tuteur ou co-curateur	4	3	0	0	0	1	5
TOTAL	**417**	**80**	**31**	**24**	**57**	**29**	**442**

57 mesures de protection sont sorties définitivement :

- 40 décès sur 2023 contre 32 en 2022 et 28 en 2021,
- 3 transferts,
- 7 mains levées contre 10 en 2022,
- 4 dessaisissements à la suite de comportements agressifs envers le personnel du service, 11 en 2022,
- 2 non-lieux,
- 1 situation caduque en accord avec les juges de contentieux de la protection.

Nous notons une évolution des décès encore cette année, liée aux profils des personnes qui nous sont confiées. Ce sont généralement des personnes qui ont connu un parcours de vie chaotique, ponctué de rupture familiale, d'errance et d'expulsions locatives. À cela s'ajoute des addictions multiples, alcool, toxiques mais aussi de plus en plus médicamenteuses, tendance en forte augmentation ces dernières années.

En 2023, 80 mesures nouvelles ont fait l'objet d'une première ordonnance contre 64 en 2022, soit une augmentation de 28 %.

24 mesures ont été renouvelées courant de l'année et 31 mesures ont été modifiées.

Revenus annuels des majeurs protégés accompagnés :

	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde	Tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne	Cotuteur ou Co-curateur
Revenus annuels inférieurs ou égaux à l'AAH	22	15	158	27	1	1
Revenus strictement supérieurs à l'AAH et inférieurs ou égaux au SMIC brut	37	3	149	1	0	4
Revenus strictement supérieurs au SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,2 SMIC brut	3	0	15	0	0	0
Revenus compris entre 1,2 et 1,4 SMIC brut	1	1	1	0	0	0
Revenus strictement supérieurs à 1,4 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,6 SMIC brut	1	0	0	0	0	0
Revenus strictement supérieurs à 1,6 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,8 SMIC brut	1	0	1	0	0	0

En 2023, 49 % des majeurs protégés pris en charge par les services SMJPM Le Pont ont des revenus supérieurs à l'AAH (Allocation Adultes Handicapés).

44 % de ces personnes ont des ressources se situant entre le montant de l'AAH et celui du SMIC.

51 % des personnes ont des ressources inférieures ou égales à l'AAH.

En comparaison à l'année 2022, nous notons une légère augmentation des revenus des personnes accompagnées. Un travail important est effectué par les mandataires pour permettre aux personnes protégées d'obtenir l'AAH et les minima-sociaux.

Données qualitatives

Faits marquants :

- des turn-over au niveau des cadres ont perturbé le bon fonctionnement du service par la difficulté de recruter des professionnels,
- arrivé d'une nouvelle cheffe de service départemental mi-janvier 2023,
- recrutement fin 2023 d'une assistante de gestion comptable,
- déménagement de l'antenne de Paray-le-Monial : nous craignions que certains majeurs protégés, ayant pour habitude de venir quotidiennement au bureau, soient déstabilisés par ce changement. L'information et la préparation à ce changement en amont a permis aux majeurs de s'adapter rapidement.

Le Partenariat :

Les relations partenariales sont primordiales et devraient être au centre de nos préoccupations communes dans le but d'accompagner au mieux les personnes les plus vulnérables. Malheureusement, nous constatons encore, et sur l'ensemble des secteurs, un désengagement des partenaires dès lors qu'une personne bénéficie d'une mesure de protection judiciaire.
Il est souvent pensé, à tort, que le mandataire judiciaire pourrait et devrait résoudre tous les problèmes rencontrés par le majeur. Or le MJPM a avant tout un rôle de coordination des interventions et ne vient en aucun cas se substituer au droit commun. L'une des principales missions du Mandataire Judiciaire est de favoriser l'autonomie du majeur protégé en lui indiquant les démarches qu'il peut réaliser seul et les professionnels vers qui il peut se tourner, dans le but qu'un jour la mesure de protection s'arrête et que la personne ait toutes les ressources nécessaires pour faire valoir ses intérêts de façon indépendante.

La méconnaissance du rôle du mandataire chez une majorité de nos partenaires peut alors créer des tensions entre professionnels alors qu'à différents moments de la mesure, les échanges croisés sur les situations permettraient une meilleure prise en charge.

Espace Ethique Des Associations Départementales Tutélaires 71 :

Poursuite du Comité Ethique avec la possibilité d'avoir des observateurs lors des séances plénieres. Investissement d'une assistante et de deux mandataires en qualité de membre permanents. Après quelques séances à rester observateur des situations présentées, les mandataires commencent à comprendre l'utilité de cet espace d'échange et envisage de proposer, à leur tour, des situations.
De plus, les trois associations tutélaires porteuses de ce projet ont choisi de faire appel à un animateur et rédacteur extérieur. Il s'assure de la répartition des temps de paroles, il est garant de la bienveillance des échanges et il veille à réaliser un compte-rendu fidèle. Nous avons fait appel au cabinet Socrates.

Constats au niveau départemental :

Nous constatons un tel isolement social et familial des personnes en mesure de protection que le mandataire est régulièrement obligé de sortir du cadre de ses missions pour faire des courses d'hygiène et de vêtements, installer des systèmes de téléassistance, mettre en place une boite à clé, installer des box internet ou des forfaits mobiles, accompagner les majeurs protégés à des rendez-vous médicaux…

Une complexité juridique est constatée ces dernières années. Cela nécessiterait d'engager des partenariats avec des cabinets d'avocats, de notaires, d'huissiers pour avoir une information éclairée sur la direction à prendre pour accompagner au mieux les personnes, ce qui n'est pas facilité par notre organisation départementale.

Une forte dégradation des situations qui nous sont confiées est observée : hausse des majeurs protégés présentant de lourdes pathologies psychiatriques, difficulté de maintien en logement autonome, difficulté d'accession à un logement pour les majeurs hébergés temporairement, hausse des majeurs protégés présentant des addictions à la cocaïne.
Ces situations représentent une charge de travail considérable : accompagnement dans la recherche de logement, gestion des conflits entre les majeurs et les partenaires, demande d'hospitalisation dans le cadre de décompensation, gestion des sorties d'hospitalisation sans information préalable. Ces situations complexes nécessitent que nous développions d'avantage notre réseau partenarial et que nous favorisions le travail d'équipe pluridisciplinaire afin que le mandataire ne les porte pas seul.

Perspectives 2024

Pour l'année 2024, nous espérons finaliser le paramétrage du logiciel métier afin d'avoir un outil performant et aidant pour mandataires et assistantes. Des formations seront proposées comme les années passées à chaque corps de métier pour approfondir et développer les connaissances de chacun concernant ce logiciel.
Nous souhaitons également stabiliser le pôle gestion/comptable en affinant les missions de chacune des professionnelles.
Un des axes stratégiques du service en 2024, sera la communication sur les missions du mandataire et la plus-value de travailler en partenariat dans l'intérêt du majeur protégé.

ASILE

- **Accompagnement Global des Réfugiés (AGR)** - (dispositif fermé)
- **Accueil des Déplacés Ukrainiens SAS**
- **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) – Atelier des Savoirs**
- **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)**
- **Dispositif Jeunes Majeurs (DJM)**
- **Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)**
- **Intermédiation Locative BPI**

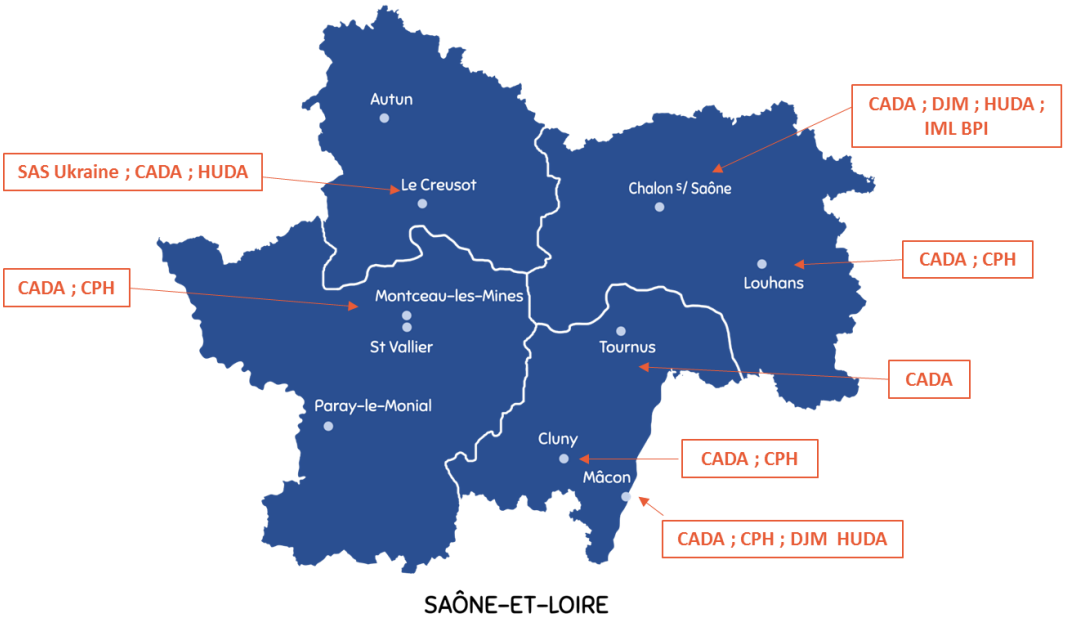

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES RÉFUGIÉS

MISSION :

Ce dispositif a été créé début juin 2019 afin de favoriser l'autonomisation des publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire). Il s'agit d'un accompagnement global en termes d'accès aux droits, à la santé, à l'emploi et à la formation, au logement, à la langue française et à la culture. L'objectif in fine de ce dispositif est de favoriser la fluidité des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile (HUDA, CADA, PRHADA, CPH) et de favoriser l'autonomisation des réfugiés.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

26 mesures sur l'axe Est du département (Chalon-sur-Saône, Cluny, Mâcon, Tournus...) avec 1 ETP sur Mâcon et 1 ETP sur Chalon-sur-Saône / Louhans.

FINANCEMENT :

DDETS sous le BOP 177 "Accompagnement social des réfugiés statutaires".

Données qualitatives et quantitatives

Modalités de prises en charges :

En 2022, suite à une réorganisation de la DDETS, il a été demandé aux opérateurs de valider en direct les mesures. Le travailleur social fixe avec la personne accompagnée un contrat d'objectifs qui n'est plus transmis ni validé par la DDETS. La mesure démarre une fois ce contrat signé. D'une durée initiale de 6 mois, le contrat peut être prolongé pour 3 à 6 mois supplémentaires en fonction des besoins évalués.

La **durée maximale de prise en charge** prévue initialement pour une durée de **12 mois** peut être portée à 18 mois à titre exceptionnel dans le cas où l'autonomie des personnes accompagnées ne serait pas suffisante à l'issue des 12 premiers mois (décision prise par la DDETS en juin 2021).

Nombre de mesures :

Sur 2023, **31 mesures** AGR ont été prononcées pour un total de **77 personnes**.

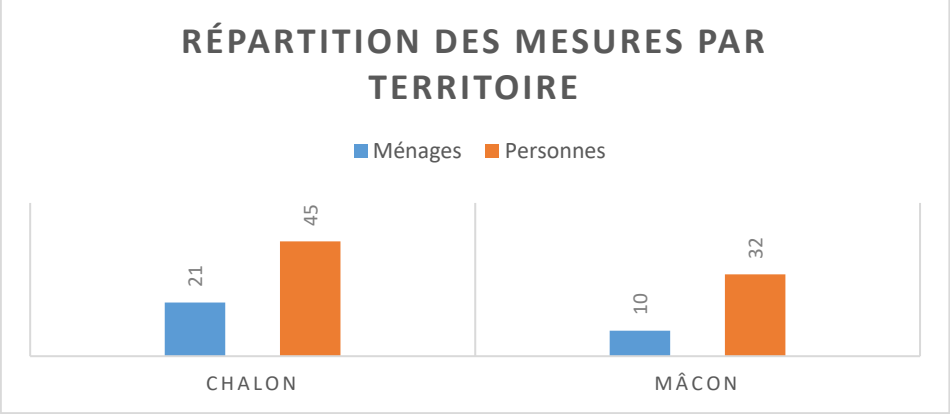

Le nombre de mesures est nettement plus élevé à Chalon-sur-Saône. Cela s'explique par le départ de la salariée de Mâcon en juillet 2023 qui n'a pas été remplacée. De plus, avec la perspective de fermeture du dispositif au 31 décembre 2023, le nombre de personnes accompagnées a été dégressif tout au long de l'année.

Durées moyennes des présences en mois par territoire :

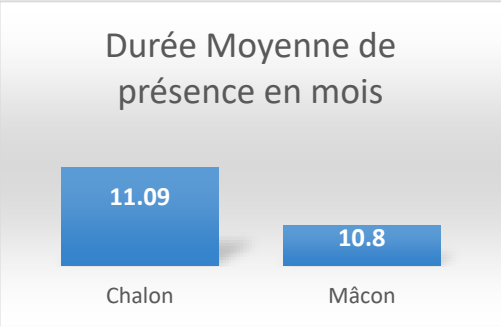

Les durées moyennes sont sensiblement les mêmes d'un territoire à l'autre puisque les profils et les objectifs sont quasiment similaires.

Données démographiques :

Sur 2023, on note que :

- les **hommes isolés** restent **majoritaires**,
- les **familles avec enfants** sont représentées à hauteur de **40 %** sur Mâcon contre **19 %** sur Chalon-sur-Saône. Elles représentaient 18 % à Mâcon et 30 % à Chalon-sur-Saône en 2022. La tendance s'est clairement inversée.

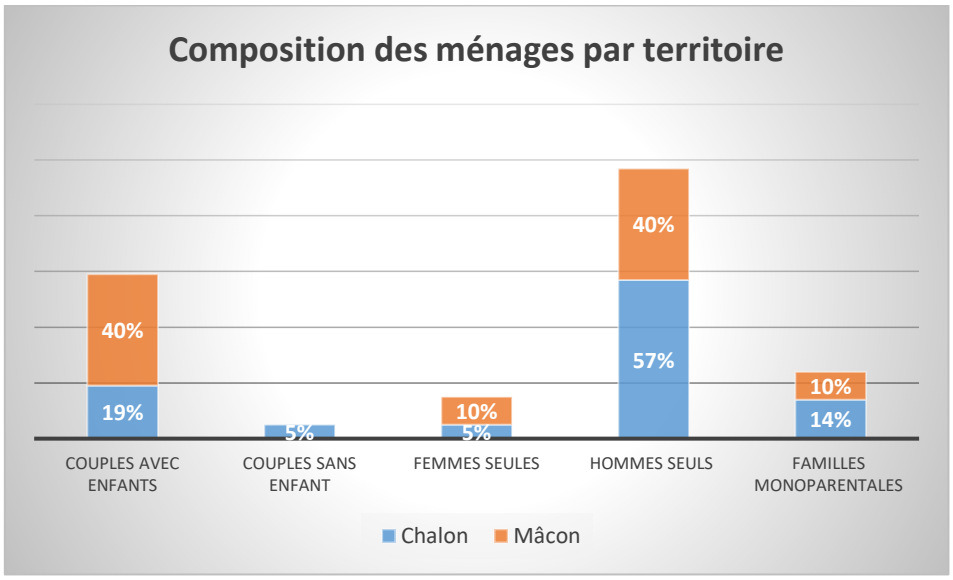

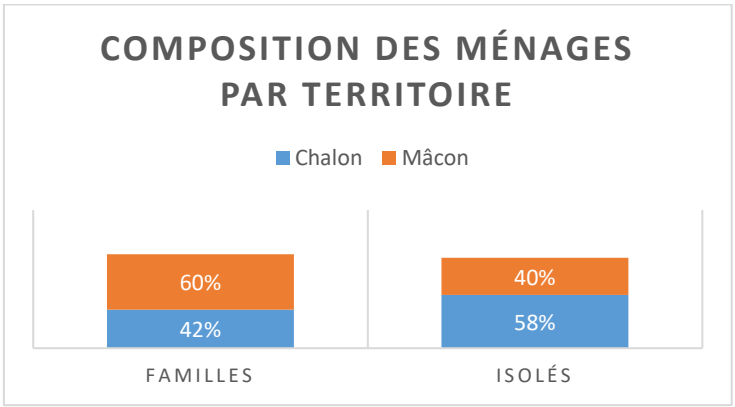

L'accueil de familles (monoparentales ou non) nécessite un travail complémentaire sur la parentalité avec les familles et en lien avec les partenaires (PMI, écoles, garderies).

Provenance :

Tout comme en 2022, les personnes accompagnées proviennent majoritairement d'Afghanistan et de Syrie ce qui suit la vague migratoire présentée sur notre rapport d'activité CADA et HUDA.

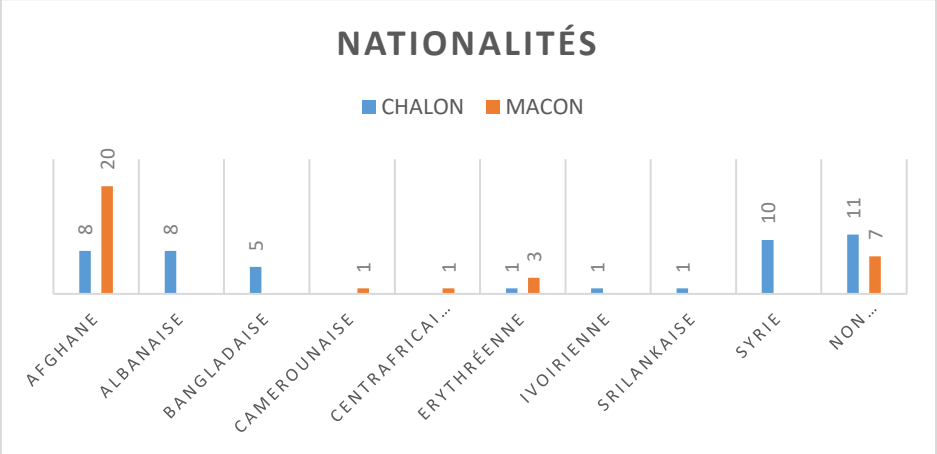

Partenaires Chalon-sur-Saône :

La complexité des situations nécessite des **liens étroits avec les partenaires locaux** pour optimiser l'accompagnement social des familles.

Ainsi, nous avons travaillé avec les **entreprises d'insertions**, plus particulièrement : les Valoristes Bourguignons, la Régie de Quartier de l'Ouest Chalonnais, et la Régie de Quartier des Prés Saint-Jean. Le travail du **SICEF** a pu permettre de rencontrer régulièrement les entreprises d'insertion (club 1000 idées). La **commission emploi** (interne) a permis d'échanger sur des situations où l'accès à l'emploi posait des problèmes, pour en équipe, réfléchir à des plans d'actions. La réunion de **présentation des GEIQ** a permis la connaissance de dispositifs peu connus et peu sollicités.

Les familles sont prises en charge dès lors qu'elles sont en logement autonome dont le bail est signé en leur nom. De ce fait, des **échanges** sont faits tant que besoin en amont et lors de l'entrée dans le logement **avec les bailleurs sociaux** et plus particulièrement avec l'OPAC, Habellis et ISBA. De nombreuses démarches sont à réaliser, la TS était donc amenée à côtoyer les conseillères sociales et commerciales très régulièrement afin de faire le lien avec la personne/famille accompagnée.

La **mesure AGR est souvent garante du maintien en logement autonome** (éviter les impayés, gestion et entretien du logement, compréhension de l'ensemble des démarches…).

À la fin de la mesure, pour ne pas laisser le ménage sans ressources, un **relais est fait avec la Maison Départementale des Solidarités**. Pour les **personnes seules**, une **orientation CCAS** est proposée.

Difficultés rencontrées :

Les **cours FLE obligatoires de l'OFII** dans le cadre du CIR **ne sont pas suffisants**. Afin de compléter ce besoin, nous orientons quasiment systématiquement auprès des associations locales. Par contre, les délais d'attente sont de plus en plus longs et engendrent un arrêt dans le parcours de formation. La non-maitrise du français rend plus difficile la compréhension des démarches administratives et l'accès à un emploi.

Lorsque les familles doivent se rendre en cours FLE ou s'inscrire dans une dynamique d'emploi, les **solutions de mode de garde sont difficiles à trouver**. Les crèches sont saturées et peuvent rarement proposer une solution dans le délai nécessaire ou convenir à des horaires atypiques. L'insertion est donc freinée surtout pour les familles monoparentales.

Une fois le statut de réfugié obtenu, les personnes qui ont de la famille restée au pays souhaitent faire les démarches pour une **réunification familiale**. Les démarches sont très longues, il arrive qu'à la fin de la mesure AGR la réunification n'ait pas aboutie. Il est donc nécessaire de trouver un relais pour aller au bout de cette procédure (CIMADE ou ASTI). Le relais mis en place dans ce cadre-là ne fonctionne pas toujours.

Les points forts de l'AGR :

L'accompagnement "global", est un **véritable atout** et permet d'étudier la situation dans son ensemble. Lorsque d'autres partenaires (logement, santé, emploi…) interviennent sur une mesure AGR, il est nécessaire de faire le point régulièrement et parfois d'endosser un **rôle de "coordinateur"**.

Après 4 ans d'exercice nous avons recueilli l'évaluation des personnes sur ce que la mesure AGR leur a apporté :

- compréhension du système et des administrations françaises,
- gain d'autonomie dans la réalisation des démarches : remplir un dossier, effectuer une démarche en ligne, se rendre seul à un rendez-vous…
- accéder à un emploi ou une formation grâce à la mise en lien avec les entreprises d'insertion, et organismes de formation,
- accéder à un logement, et comprendre comment gérer un logement grâce à l'accompagnement dans l'ensemble des démarches : souscription assurance logement, ouverture des contrats fluides, compréhension du fonctionnement des APL, paiement d'un loyer chaque mois, qui solliciter en cas de problèmes dans le logement, mis en place d'un outil budget pour visualiser les dépenses…
- poursuite et accompagnement aux soins,
- aide dans la démarche de réunification familiale : remplir les dossiers, rassembler l'ensemble des documents, prise de rendez-vous auprès de l'ambassade, mise en lien avec un avocat en cas de refus de délivrance de visa… Puis lorsque la famille arrive : accompagnement dans les premières démarches à réaliser.

Concernant les mesures à Louhans : du fait de l'éloignement géographique, la TS voyait moins régulièrement les personnes accompagnées sur le secteur (1 fois toutes les 2 ou 3 semaines). C'était également plus difficile de les accompagner sur les rendez-vous extérieurs. Les échanges via téléphone étaient beaucoup plus réguliers : SMS, message vocal, photos des courriers reçus. Travaillant un weekend par mois, il arrivait à la TS de se rendre à Louhans le week-end pour rencontrer les personnes qu'elle n'avait pas pu voir la semaine.

De manière générale l'accompagnement AGR est positif pour l'ensemble des ménages. Cependant il est arrivé que des personnes n'adhèrent pas à l'accompagnement. Dans ce cas-là, nous avons la possibilité de mettre fin à l'accompagnement après en avoir informé la DDETS.

Perspectives 2024

L'arrivée de la plateforme AGIR a impliqué la fermeture de l'AGR et de ce fait un arrêt progressif du dispositif courant 2023 impliquant également un reclassement des salariés.
Lors du 3ème trimestre, une rencontre avec la DDETS et les opérateurs a permis d'anticiper les relais pour les ménages suivis. Ainsi, des familles ont été orientées sur MDS ou CCAS en fonction des besoins. Plusieurs familles n'ont eu aucun relais car l'autonomie était suffisante pour poursuivre seule.

SERVICE D'ACCUEIL DES DÉPLACES UKRAINIENS SAS

MISSION :

- accueil de premier niveau des déplacés ukrainiens sur le SAS,
- mission générale d'information,
- suivi des ménages hébergés sur le SAS,
- accompagnement social.

IMPLANTATION :

Le Creusot

CAPACITÉ :

75 places

FINANCEMENT :
DDETS

Données quantitatives

Point organisationnel et conventionnements :

Le premier conventionnement en 2022 entre l'association Le Pont et l'État a donné lieu à l'ouverture des locaux au 2 A, rue des Acacias au Creusot et leur remise en état pour assurer l'accueil des premiers réfugiés ukrainiens. Les efforts communs de l'association Le Pont, de la Croix Rouge Française et de la Ville du Creusot ont permis la mise à disposition de cent chambres sur quatre niveaux, équipées pour chacune d'un lit, d'une salle de bain, d'un réfrigérateur. Une cuisine commune a été aménagée sur chaque étage avec la vaisselle, le four micro-onde, la bouilloire et la cafetière.

À la suite de la première année d'accueil et au vu de l'expérience acquise, le conventionnement entre l'État et les différents partenaires a été ajusté courant 2023 fixant la capacité d'accueil maximale du SAS à 75 personnes tout en conservant l'usage des 4 étages du bâtiment. Cette conservation a été due à la vétusté de certaines chambres qui ne pouvaient pas être attribuées.

L'épicerie sociale organisée initialement par la Ville du Creusot et la Croix Rouge Française au sein du bâtiment du SAS a été transférée dans les locaux municipaux. La Croix Rouge Française a arrêté la gestion du dispositif et la Ville du Creusot a repris l'ensemble toujours avec les financements municipaux dédiés, ainsi qu'avec l'aide financière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. De ce fait, l'association Le Pont s'est chargée de l'accompagnement hebdomadaire des personnes les plus fragiles (personnes âgées ou handicapées, mères des enfants en très bas âge...) pour les aider à se rendre à la nouvelle épicerie.

Une buanderie a été organisée par l'association Le Pont avec trois lave-linges et deux sèche-linges, ainsi qu'un coin repassage. Les produits d'entretien sont fournis aux personnes en attente de ressources.

Les entrées 2023 :

En 2023, l'activité du SAS s'est concentrée essentiellement autour des accueils en provenance des desserrements du PACA qui se sont répétés toutes les 6 – 8 semaines avec un groupe de 10 personnes à chaque fois. Entre ces arrivées, plusieurs autres déplacés ukrainiens se sont installés au SAS orientés soit par la Croix Rouge Française, soit par la Ville du Creusot, ou dans le cadre d'un rapprochement familial.

Au total sur cette période jusqu'à la fin de l'année 2023, le SAS a assuré l'accueil de 123 nouvelles personnes composant 98 ménages, dont 43 enfants. Parmi ces personnes, les femmes et les filles ont été comptées en nombre de 81, ce qui nous laisse 42 hommes et garçons.

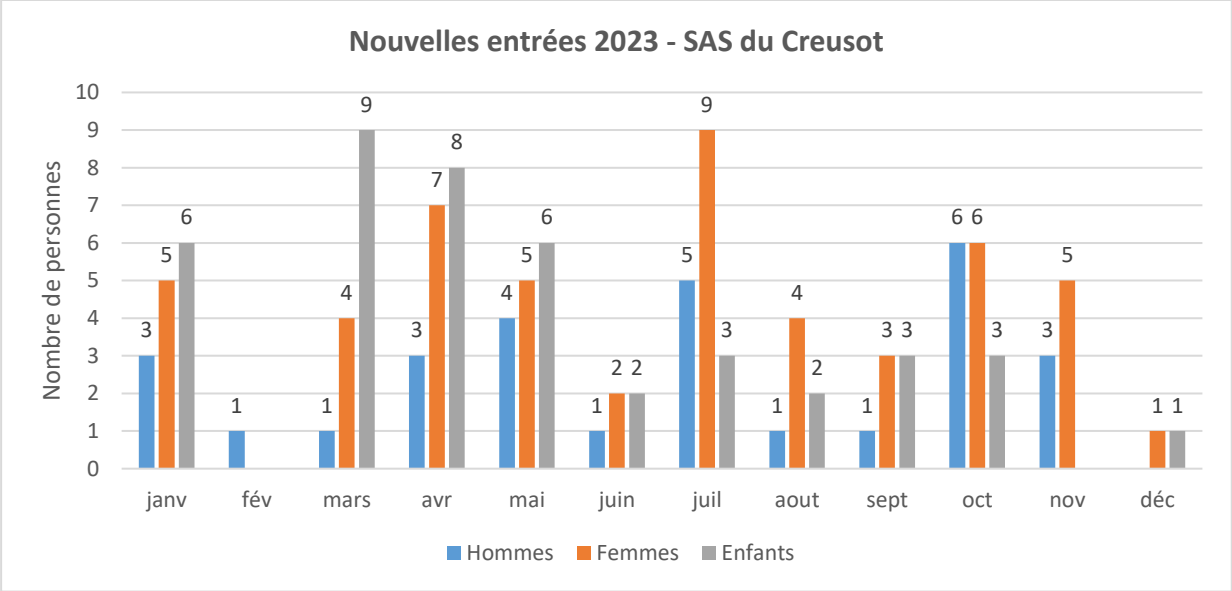

Graphique 1. Les arrivées 2023 au SAS par mois d'arrivée, sexe et âge.

Les sorties et modalités de départ en 2023 :

Le SAS du Creusot est un lieu d'hébergement temporaire destiné aux personnes déplacées leur permettant de se poser le temps d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un certain nombre de droits. L'objectif principal de l'accueil au SAS est de préparer les ménages à la sortie dans les meilleures conditions correspondant à la situation individuelle de chacun.

Ce principe est valable pour les ménages qui ont souhaité s'installer temporairement dans le département de Saône-et-Loire. Certains ont pris la décision de partir dans une autre région de la France ou de quitter le pays pour un autre ou encore de retourner en Ukraine définitivement.

Au total en 2023, 140 personnes composant 70 ménages sont sorties du dispositif. Certains sont restés seulement quelques jours au SAS pour repartir dans une autre direction. Les autres se sont inscrits dans l'accompagnement par les équipes en place.

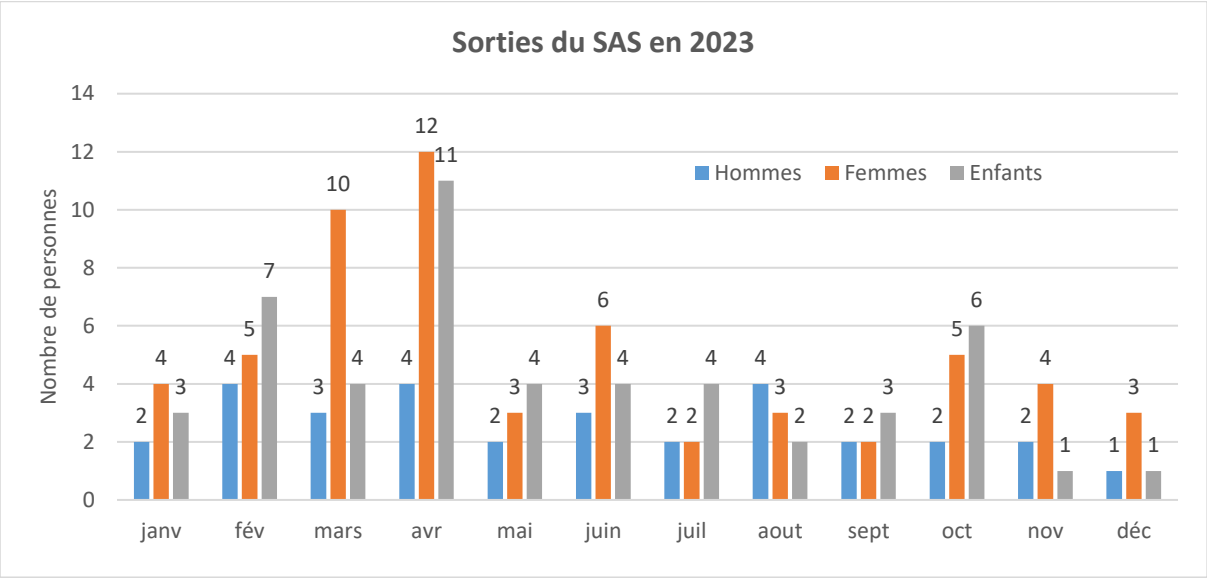

Graphique 2. Nombre de personnes sorties en 2023 avec la répartition par mois

Les délais de sortie des personnes du SAS ont été très variables en fonction du projet de chaque famille et des possibilités de relogement qui se présentaient. Le pic du nombre de sorties en avril 2023 correspond au départ massif d'un groupe arrivé depuis le PACA en mars. Ces personnes, pour la plupart, sont retournées dans le sud de la France.
Les 140 personnes sorties du SAS en 2023 sont composées de 59 femmes, 31 hommes et 50 enfants.

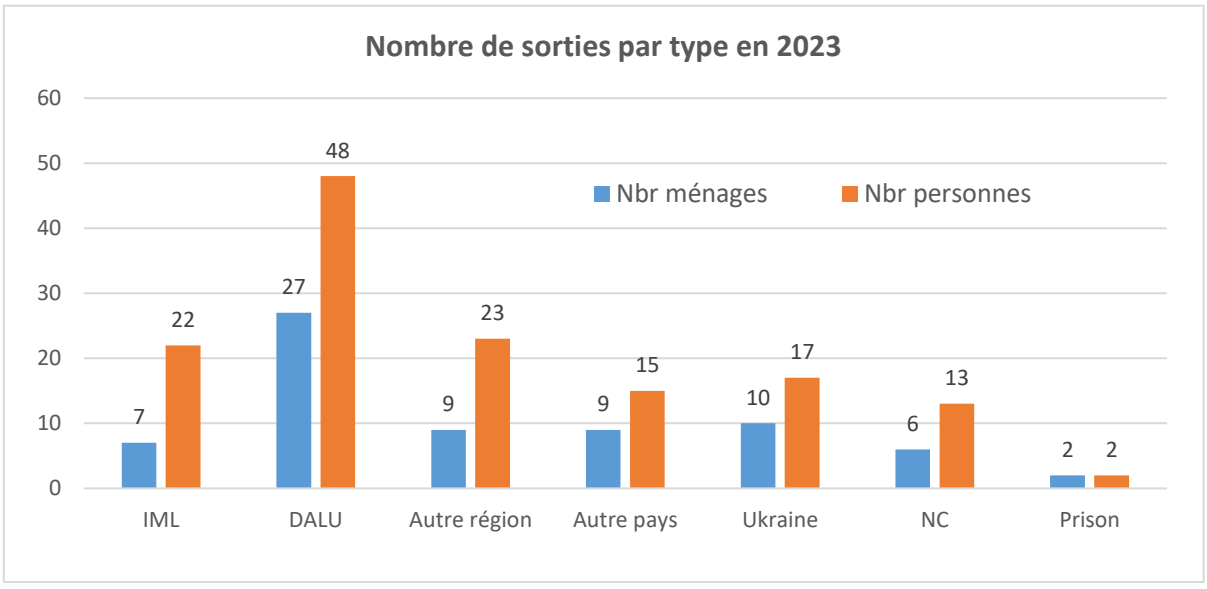

Graphique 3. Nombre de sorties du SAS en 2023 au regard des solutions

Parmi les solutions d'installation durable dans le département, plusieurs pistes ont été développées par les services de l'État :

- le dispositif de l'IML spécifique aux déplacés ukrainiens proposé par plusieurs opérateurs en fonction du secteur géographique (Viltaïs pour Le Creusot, Habitat et Humanisme pour Autun, Chalon-sur-Saône et Mâcon),
- les logements communaux (fin en 2022),
- le dispositif d'accompagnement vers le logement autonome DALU.

Au total, 7 ménages du SAS ont bénéficié du dispositif IML en 2023 avec les installations suivantes :

- 2 ménages à Autun,
- 1 ménage à Chalon-sur-Saône,
- 2 ménages à Mâcon,
- 2 ménages au Creusot.

Le dispositif DALU a connu une montée en puissance courant 2023. La majorité des bénéficiaires s'est installée au Creusot où la vacance du parc locatif social est assez élevée. Deux ménages ont obtenu des logements à Chalon-sur-Saône, mais aucune proposition n'a été faite par le bailleur conventionné de Mâcon.

Données qualitatives

Problématiques dominantes rencontrées par les personnes accueillies :

Sur le plan social, le personnel du SAS a été confronté à l'accueil de personnes plus ou moins désorientées. En fonction des parcours de chacun, les déplacés ukrainiens manifestaient un niveau d'autonomie différent. Certains ont bénéficié au préalable d'une période d'accueil dans les familles françaises volontaires et ont pu être accompagnés du point de vue administratif et/ou de la santé. Les autres ont été considérés comme primo-arrivants pour qui la totalité des démarches administratives a été entamé sur place.

Les déplacés ukrainiens arrivés via les desserrements du PACA n'avaient pas non-plus de situation homogène : certains étaient des primo-arrivants, les autres possédaient déjà une certaine autonomie avec, parfois, une expérience professionnelle en France.

Pour la plupart, les déplacés ukrainiens ont perdu leur emploi en Ukraine et, par conséquent, leurs revenus : ils se sont retrouvés sans ressources et ont bénéficié des approvisionnements (produits alimentaires et d'hygiène) au sein de l'épicerie sociale. Des dons ont été récupérés pour la vêture au sein du SAS.

Pour quelques ménages, le délai d'étude de leur demande d'autorisation provisoire de séjour par la Préfecture de Saône-et-Loire a été plus important que d'habitude : le temps d'examiner les preuves supplémentaires permettant l'ouverture des droits. Pendant ce délai, l'association a été amenée à accompagner les ménages sans ressources dans le dépôt des demandes d'aide alimentaire auprès du département dans le contexte des difficultés d'approvisionnement au niveau de l'épicerie sociale et le refus d'admission aux Restos du Cœur.

Sur le plan de la santé, les personnes accueillies au SAS se sont révélées très atteintes psychologiquement, mais aussi physiquement. Pour la plupart, les traitements commencés en Ukraine ont été interrompus.

Avec l'installation sur le territoire français, les déplacés ukrainiens ont obtenu une couverture maladie de type Complémentaire Santé Solidaire pour la durée d'un an. Les bénéfices négociés par l'ARS en 2022 auprès des pharmaciens et les médecins de ville au profit des réfugiés ukrainiens se sont achevés, la cellule psychologique a été réformée.

Pour plusieurs personnes, le recours a été fait au dispositif PASS à l'hôpital du Creusot. La Croix Rouge Française s'est mobilisée autour des réfugiés ukrainiens en assurant un certain nombre de consultations ne nécessitant pas d'avis d'un médecin.

L'accès aux soins reste problématique sur le territoire où le nombre de médecins généralistes est assez restreint. Ce constat est le même concernant les cardiologues, les ophtalmologues et les autres médecins spécialistes. Une amélioration est observée en fin d'année au niveau des soins dentaires avec l'arrivée de deux nouveaux dentistes au Creusot, ainsi qu'avec l'ouverture d'un cabinet gynécologique. La plupart des médecins exigent la présence d'un traducteur, ce qui complique la prise en charge des patients. L'association est souvent amenée à accompagner physiquement les résidents jusqu'aux hôpitaux de Chalon-sur-Saône et Dijon. Certains résidents plus autonomes consultent eux-mêmes les médecins généralistes dijonnais à la suite des refus de la prise en charge au Creusot ou dans les environs. Aucune place n'est disponible auprès des kinésithérapeutes.

À la suite de l'expiration des droits à la Complémentaire Santé Solidaire, notre équipe éducative a accompagné de nombreuses familles dans le dépôt des dossiers de renouvellement. N'ayant pas d'avis d'imposition, les réfugiés ukrainiens ont été amenés à fournir une attestation sur l'honneur leur permettant de justifier l'absence de déclaration des revenus aux impôts.

Sur le plan professionnel, les déplacés ukrainiens qui ont souhaité travailler se sont inscrits au Pôle Emploi. Pour certains, la notion du pointage mensuel reste compliquée du fait de la méconnaissance de la langue française. Mais, pour la plupart, les personnes se sont organisées avec l'utilisation des applications permettant de traduire le site de l'agence.

Plusieurs personnes ont trouvé des emplois stables ou temporaires dans la restauration. Tout un groupe de déplacés ukrainiens a intégré une entreprise locale d'insertion sur les contrats CDDI de 4 mois renouvelables. Certains ont travaillé dans les serres et les autres ont assuré les tâches liées à l'entretien des bâtiments. Les temps de formation en langue française et au sujet de l'insertion professionnelle en France ont été bénéfiques pour ceux qui souhaitaient poursuivre l'activité professionnelle.

Les jeunes de moins de 26 ans ont effectué les inscriptions à la Mission Locale. Nous avons compté plusieurs étudiants parmi les jeunes. Certains se sont engagés dans des formations proposées par l'association AGIRE.

En 2023, au moins vingt personnes différentes hébergées au SAS du Creusot ont participé avec succès aux vendanges, ainsi qu'aux autres travaux de la vigne en dehors de la période de récolte. Principalement deux domaines viticoles ont coopéré avec notre association. L'équipe éducative a centralisé et transmis les dossiers comportant les données administratives individuelles afin que les contrats de travail soient mis en place. Afin de résoudre la problématique de mobilité, les domaines ont mis à disposition des travailleurs deux minibus. Cette action sera à renouveler pour l'année prochaine.

Vis-à-vis de l'accès au logement, le déploiement du dispositif DALU a nécessité une communication importante et détaillée auprès les déplacés ukrainiens. Pour cela, deux sessions explicatives ont été organisées par les services de la DDETS au Creusot au cours desquelles l'accent a été mis sur les sujets suivants :

- la procédure d'attribution du logement social en France,
- le système des aides spécifiques au logement,
- Les droits et les obligations du locataire.

L'association Le Pont est devenue l'opérateur qui assurait la gestion du lieu d'hébergement, mais aussi se chargeait de l'accompagnement individualisé des ménages dans le processus d'obtention du logement et de l'installation dans celui-ci allant jusqu'au déménagement final.

Pour baliser les parcours, toutes les demandes de logement transitaient par le SIAO qui assurait la transmission des dossiers aux bailleurs ou aux opérateurs IML, ainsi que le suivi des attributions et des mouvements.

Notre association assurait constamment le lien entre les familles et les bailleurs pour la mise à jour des dossiers. À la suite des attributions individuelles et les acceptations par les intéressés, des accompagnements ont été mis en place pour solliciter les aides financières auprès du département et de la CAF, le cas échéant. De nombreux accompagnements ont été effectués auprès des familles pour la réalisation des devis (assurance habitation, appareils électroménagers, mobilier). Nous avons également assuré le lien avec les ressourceries qui fournissaient des lots permettant de meubler les appartements. L'ouverture des compteurs a été prise en charge en totalité par nos services puisque la plupart des démarches se réalisent désormais par téléphone avec les plateformes dédiées.

Il faut souligner que grâce à l'acquisition par l'association dans les années précédentes d'un camion au profit de différents services du secteur, nos équipes ont pu réaliser plusieurs vide-maisons dans les environs, ce qui a permis d'équiper les appartements.

Faits marquants / activités spécifiques :

Un accent particulier a été mis sur l'apprentissage de la langue française :

- À la suite de l'appel aux bénévoles pour recenser les personnes volontaires qui souhaitaient dispenser des cours individuels de français langue étrangère, cinq bénévoles ont signé la charte proposée par notre association. Au moins 20 personnes déplacées ont pu bénéficier de soutien apporté par les bénévoles qui, à leur tour, avaient des planning hebdomadaires conséquents allant jusqu'à 10-12 heures. Une méthode adaptée a été fournie par l'association à ces bénévoles.
- Une bénévole issue de l'association culturelle ukrainienne intervient au SAS trois fois par semaine pour assurer les cours de français de groupe d'un niveau avancé. Pour les débutants, une autre personne intervient pour animer les ateliers hebdomadaires au sein du SAS dans le cadre des ateliers sociolinguistiques. Ces temps regroupent à chaque fois en moyenne 8 – 10 personnes.
- Une session de formation sur quatre semaines de l'atelier sociolinguistique a été organisée au sein du SAS par l'association Viltaïs avec plusieurs intervenants et de nombreux participants.
- Une collaboration a été mise en place avec le dispositif CLEFS71 pour travailler l'insertion professionnelle et la connaissance de la langue. Ces ateliers accueillent de nombreux stagiaires parmi les déplacés ukrainiens sur environ 12 heures de formation par semaine et la durée entre trois et quatre mois en fonction du projet de chacun.

Des temps collectifs conviviaux ont été organisés au sein de la structure d'hébergement autour des différentes fêtes de l'année. Ceci a permis de partager les coutumes et les traditions des deux pays.
La Croix Rouge Française a organisé la remise des cadeaux aux enfants à l'occasion des fêtes de fin d'année.
La signature en 2023 du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) entre l'État et la Ville du Creusot a impulsé les actions collectives d'animation proposées par les agents municipaux au sein du lieu d'hébergement en direction des familles.
Plusieurs sorties culturelles ont été organisées par l'équipe du SAS pendant la période estivale, y compris au lac pour une baignades en famille.
L'association a adhéré aux actions des Écureuils de la Cabas Bio, une association locale qui lutte contre le gaspillage alimentaire et soutient les actions de solidarité. Ce partenariat a permis d'associer plusieurs familles ukrainiennes aux récoltes des fruits chez des particuliers qui en avaient un surplus dans leur jardin et qui faisaient appel aux "écureuils". Ces actions ont permis de tisser des liens sociaux entre les participants tout en s'inscrivant dans une dimension citoyenne.

Difficultés repérées :

En 2023, plusieurs difficultés ont été repérées :

- Fluctuation importante au niveau de la composition de l'équipe avec le changement de plusieurs travailleurs sociaux en cours d'année. La création d'un poste supplémentaire de maîtresse de maison a été décidée en octobre permettant la meilleure tenue des locaux, ainsi que la continuité du service pour assurer la présence sur site. À chaque fois, il a été nécessaire de former les nouveaux salariés.
- Une charge importante due aux accompagnements médicaux, puisque le besoin s'est avéré conséquent et proportionnel à la situation de crise vécue par les réfugiés. L'inadéquation entre la demande et l'offre locale de soins oblige l'équipe à se déplacer dans un périmètre très important (Chalon-sur-Saône, Dijon, Autun) pour accompagner les réfugiés qui ne sont pas mobiles pour la plupart.
- Quelques refus de prise en charge médicale des réfugiés en l'absence de traducteur.
- La vétusté des installations du bâtiment occupé a généré des pannes fréquentes.

Perspectives 2024

Dans la perspective de la poursuite de l'accueil des réfugiés ukrainiens au sein du SAS du Creusot en 2024, il est envisagé de :

- mettre l'accent sur l'accès à l'apprentissage de la langue française et les actions d'accompagnement à la recherche d'emploi vu les incertitudes sur la poursuite des aides individuelles de l'État au relogement,
- associer de nouveaux bénévoles aux accompagnements individuels sur l'apprentissage de la langue française,
- assurer la continuité de nouveaux accueils en lien avec la DDETS tout en prenant en compte la diminution des possibilités de sortie du dispositif,
- contribuer au vivre ensemble au sein de la structure par l'animation des temps forts ou de loisirs sur place en collaboration avec la Ville du Creusot dans le cadre du CTAI,
- prévoir les temps d'échange autour des situations individuelles avec les partenaires tels que France Travail, l'association AGIRE, l'OPAC, la Maison Départementale des Solidarités les services municipaux...

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Inscrits au titre des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les CADA font partie des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile mentionnés dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA).
Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, administratif et juridique des personnes durant toute la durée de la procédure de leur demande d'asile. Les personnes en procédure normale ou accélérée sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Une capacité de 340 places réparties sur le territoire de la façon suivante avec un delta de 2 places pour optimiser le taux d'occupation :

Territoire NORD : 66 places			
Localités	**Le Creusot**	**Montchanin**	
Nombre de places	**48** (7 logements / 1 collectif de 21 places)	**18** (4 logements)	
Territoire OUEST : 67 places			
Localités	**Montceau-les-Mines**	**Blanzy**	**Saint-Vallier**
Nombre de places	**49** (10 logements)	**9** (2 logements)	**9** (2 logements)
Territoire SUD : 90 places			
Localités	**Clunisois (Cluny)**	**Tournus**	**Mâconnais (Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay)**
Nombre de places	**24** (5 logements)	**42** (9 logements)	**24** (6 logements)
Territoire EST : 119 places			
Localités	**Chalon-sur-Saône (Lux, Chatenoy-le-Royal)**	**Louhans**	
Nombre de places	**105** (24 logements)	**14** (2 logements)	

FINANCEMENT :

Établissement autorisé depuis le 28 novembre 2006 financé par dotation globale (Ministère de l'Intérieur) sur le BOP 303 "Immigration et Asile" à un prix de journée de 21 €.

Données quantitatives

En 2023, le CADA a pris en charge **466 personnes**, représentant **105 723 journées**, soit un **taux d'occupation de 85,19 %** contre 84,37 % en 2022.

Notre taux d'occupation reste toujours impacté par les vagues de transformation de places familles en isolées demandées par l'OFII pour répondre aux besoins d'accueils nationaux.

Depuis 2020, suite à la transformation de 33 appartements et 3 chambres sur le collectif Saint-Henri, 86 places ont été perdues au total, ce qui a une incidence sur le taux d'occupation du CADA. Nous avons ouvert des logements supplémentaires pour compenser cette perte et optimiser le taux d'occupation sans pour autant arriver à acquérir la totalité de la perte de places qui risquait d'avoir un trop gros impact budgétaire.

Durée de séjour :

Au 31 décembre 2023 : la **durée minimale** de séjour est de **3 mois** tandis que la **durée maximale** est de **4 années et 2 mois** (ménage débouté arrivé en 2019 sorti sur l'année).
La **durée moyenne** de séjour est **de 1 an et 6 mois** comme en 2022.

Selon les premières données de l'asile 2023 publiées le 23 janvier 2024 sur le site de l'OFPRA, le nombre de demandes d'asile est en augmentation (de 8,60 % par rapport à 2022), la demande renoue avec la tendance observée avant la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui avait lourdement affecté les mouvements de population.

168 nouvelles personnes ont été accompagnées au cours de cette année.

Nombre de personnes accompagnées				
Année	**TOTAL**	**Dont nombre de ménages**	**Dont nombre de majeurs**	**Dont nombre de mineurs**
2023	**466**	**216**	**294**	**172**
2022	460	261	290	170
2021	397	185	235	162

Sur les 466 personnes accompagnées, **136 personnes sont isolées**, soit **29,18 %** de l'effectif contre 31,08 % en 2022. Il est répertorié **80 familles** (couples sans et avec enfants ou familles monoparentales). Quasiment autant de familles ont été hébergées en 2022 et 2021.
Il y a **270 hommes** et **196 femmes**.

Âges des personnes accompagnées :

< 18 ans	171	**18 - 25 ans**	59	**26 - 35 ans**	135	**36 - 45 ans**	67
46 - 55 ans	25	**55 - 65 ans**	9	**65 - 75 ans**	0	**+ 75 ans**	0

La tranche d'âge des **mineurs représente 36,70 %** des personnes accueillies ce qui justifie la part de travail importante sur la parentalité et la scolarité (liens constants avec les partenaires).

Origine géographique des personnes accompagnées :

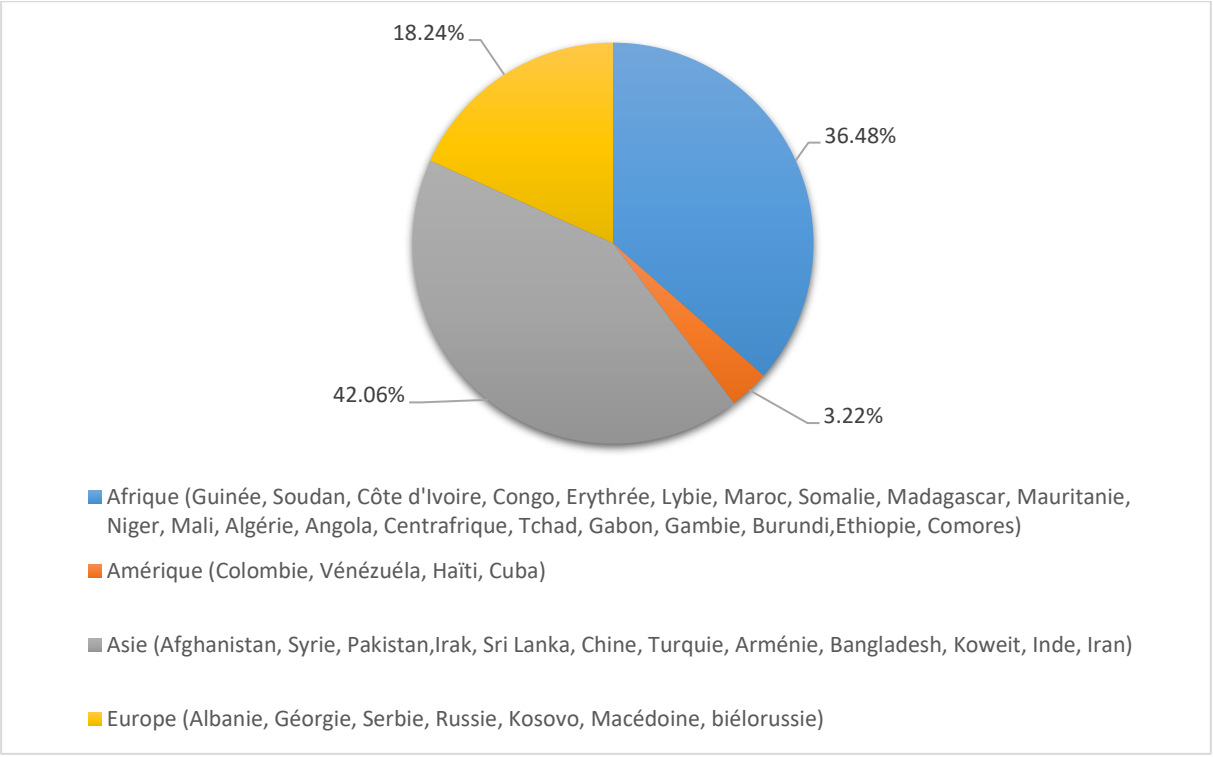

Comme en 2022, la **majorité des personnes accompagnées** provient d'**Afghanistan** (**27 %**) ; selon l'OFPRA l'Afghanistan est demeuré pour la 6e année consécutive le premier pays de provenance des demandeurs d'asile. Nous avons constaté la poursuite de la migration de cette population suite au régime totalitaire du régime taliban.

Le **Congo** (et la RDC) arrive en **seconde position** avec **10 %** (6,32 % l'année précédente).

La **troisième position** est occupée par le **Bangladesh**, avec **7 %**, suivi de près par la Géorgie avec 6 % des personnes hébergées. Le Bangladesh, pays d'Asie du Sud avec une population de plus de 160 millions d'habitants, connaît une situation sociopolitique complexe et une croissance économique inégale. Cette situation a conduit à une augmentation significative des demandes d'asile en France ces dernières années, passant de 3 % en 2022 à 7 % en 2023.

Plusieurs facteurs incitent les Bangladais à l'exil :

- **violations des droits de la personne :** le Bangladesh est régulièrement critiqué pour ses violations des droits humains, y compris la répression de l'opposition politique, les restrictions à la liberté d'expression et les violences contre les minorités religieuses,
- **persécution et discrimination :** des groupes minoritaires, tels que les Rohingyas, les hindous et les membres de la communauté LGBT+, sont victimes de persécution et de discrimination,
- **pauvreté et inégalités :** c'est un pays à revenu intermédiaire avec un taux de pauvreté de 24 %. Les inégalités économiques et sociales sont importantes, ce qui incite certains à fuir vers des pays offrant de meilleures opportunités,
- **changement climatique :** c'est l'un des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Les inondations, les cyclones et la sécheresse menacent les moyens de subsistance et forcent les populations à se déplacer.

En 2023, des ménages provenant de deux pays d'Amérique du Nord, Haïti et Cuba font partie des nationalités nouvellement accueillies.
Au total on décompte **37 nationalités** contre 40 en 2022.

Procédures administratives :

Demandes d'asile :

En 2023, **403 dossiers de demande d'asile** ont été traités. 284 dossiers ont été déposés à l'OFPRA et 119 à la CNDA. Respectivement, en 2022, 228 dossiers OFPRA et 83 devant la CNDA. Cette évolution marque la réduction de temps d'instruction devant l'OFPRA.

Régularisation :

14 personnes ont déposé un dossier de demande de régularisation auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire. Les demandes de titre n'aboutissent pas forcément sur une décision favorable :

Titre de séjour pour des raisons de santé	10
Régularisation par le travail	1
Parent d'enfant étranger malade	2
Parent d'un enfant réfugié	1

Sur les 14 personnes, 2 ont obtenu une carte parent enfant étranger malade et 2 personnes ont été régularisées pour raison de santé. Les autres demandes étaient toujours en cours d'instruction à la sortie.

172 personnes sont sorties du CADA en 2023 contre 166 personnes en 2022**.**

92 des personnes sorties avaient une protection internationale soit **53,50 %** (42,40 % avec le statut de réfugié et 11,10 % ont obtenu une protection subsidiaire).

La prépondérance de **l'accès au logement autonome**, représentant **26,86 %** des cas avec une mesure AGR pour assurer un accompagnement global et intensif afin de garantir une intégration à long terme. Cela met également en lumière le constat que la période de séjour au CADA n'est pas toujours suffisante pour garantir une autonomie totale.

Type de sortie	**Nombre de personnes**		2022
	2023		
Logt bailleur public	**47**	**26,86 %**	30,12 %
Logt bailleur privé	**11**	**6,29 %**	2,41 %
Chez des tiers	**22**	**12,57 %**	10,24,%
Plateforme DIHAL NATIONALE	**0**	**0,00 %**	3,01 %
Mesures d'accompagnement :			
AVDL	**10**	**5,71 %**	2,41 %
AGR	**34**	**19,43 %**	15,06 %
Secteur	**3**	**1,71 %**	9,03 %
Hébergement d'insertion :			
CPH	**6**	**3,43 %**	9,03 %
Stabilisation	**1**	**0,57 %**	0,00 %
Logement accompagné :			
Résidence sociale	**0**	**0,00 %**	0,60 %
Maison relais	**1**	**0,57 %**	0,00 %
IML	**3**	**1,71 %**	1,20 %
FJT	**0**		0,60 %
Parti sans laisser d'adresse	**26**	**14,86 %**	23,50 %
Retour volontaire au pays d'origine (ARV)	**9**	**5,14 %**	7,20 %

Une observation notable révèle que de **nombreux jeunes isolés** quittent le CADA pour **s'établir à Paris, Lyon ou Dijon**, cherchant ainsi à s'intégrer dans des métropoles plus vastes. Nous demandons à chaque BPI autonome de déposer une demande de logement social sur le département. Refusant de s'y installer, ils finissent pour certains à quitter le CADA sans laisser d'adresse et tenter leur chance directement.

Les personnes ne pouvant accéder à un logement autonome à leur sortie du CADA sont orientées vers **l'hébergement d'insertion**, **10** cas en 2023. Ces orientations visent à les soutenir en leur fournissant les outils et les ressources nécessaires pour acquérir une autonomie suffisante et assumer pleinement l'occupation en logement.

Aucune sortie n'a été enregistrée vers un **programme HOPE**. Le niveau de français requis est le A2, cependant les demandes pour suivre des cours nécessitent un délai d'attente prolongé et une réalisation en dehors de la Saône-et-Loire. De plus, tous les lieux de dispense du programme HOPE ne proposent pas forcément d'hébergement, ce qui constitue une lacune en termes de solutions à long terme. De plus, les informations sur les sessions d'information collective sont transmises aux opérateurs de l'asile trop tardivement.

Le **faible taux de sortie vers un CPH** s'explique par l'attente d'une orientation qui dure environ 8 mois. Pendant cette période, lorsque les résidents acquièrent une meilleure autonomie, une autre orientation est souvent privilégiée. En moyenne, les **personnes statutaires mettent 6 mois pour quitter le CADA**.

71 des personnes sorties ont été **déboutées** du droit d'asile soit **41,30 %** ; **35 d'entre elles ont quitté le CADA après le délai légal d'un mois** soit 20,30 %. La plupart trouvent des solutions d'hébergement individuelles plus ou moins précaires auprès de la famille, des compatriotes, des squats, ou bénéficient de l'aide d'associations et de réseaux de bénévoles tels que le RESF, Solidarité Saint-François, Emmaüs, et autres. Quelques-uns acceptent l'Aide au Retour volontaire (**ARV**) proposée par l'État, avec **9 personnes** bénéficiaires en 2023, soit 5,20 % du total, dont 3 familles (8 personnes) reparties en Géorgie et 1 homme seul en Serbie.

Scolarité :

Les enfants non francophones sont, dans la mesure du possible et selon les secteurs, orientés dans des classes dites d'Unité pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) mais le nombre de places y est limité.

Niveau scolaire à l'arrivée (nombre de personnes)	
Maternelle	21
Primaire	30
Primaire UPE2A	18
Collège	28
Collège FLS	8
Lycée général	10
Lycée prof.	6
Lycée FLS	0
Autre	14

Ces classes ne sont pas présentes dans tous les collèges, ce qui implique pour certains élèves de devoir faire jusqu'à deux heures de trajet en bus par jour pour s'y rendre. Parfois, lorsqu'ils ont plus de 16 ans, les enfants ne sont pas scolarisés, à moins que la barrière de la langue soit levée (selon les villes).
À Mâcon, il existe une dérogation pour les jeunes Afghans, qui peuvent être scolarisés en UPE2A, lorsqu'ils ont 17 ans révolus.
À Louhans, aucun jeune n'est affecté au lycée quand il a 16 ou 17 ans.
C'est aussi le cas à Tournus : les enfants sont scolarisés au collège et bénéficient d'une heure de FLE en plus, par rapport aux autres élèves.

Dans le secondaire, l'attente de l'affectation scolaire est longue (entre 1 et 4 mois selon les territoires). À Louhans, un travail partenarial permet à des élèves allophones de bénéficier de 5 heures de français par semaine, avant d'obtenir une affectation effective.

Formation en Français Langue Étrangère (FLE) :

L'année 2023 a été marquée par une dynamique soutenue dans notre programme de Formation en Français Langue étrangère (FLE). Notre équipe de près de **40 bénévoles** s'engage à dispenser des cours de français de qualité aux demandeurs d'asile hébergés, contribuant ainsi à leur intégration linguistique et sociale.
Ils interviennent le temps de la procédure d'asile, auprès d'une ou plusieurs personnes sur plusieurs villes dans le département.
Environ **60 apprenants** sur le département bénéficient d'une séance par semaine (soit 1h30 environ) en groupe ou en individuel.
La période peut être fracturée par les absences dues à des rendez-vous liés à la santé, aux procédures administratives, aux indisponibilités du bénévole ou aux absences ponctuelles des personnes accompagnées.
L'accompagnement FLE peut représenter **50 heures sur une année pour un accompagnement** très régulier.
Ces petits cours permettent à l'apprenant de maintenir du lien social et d'acquérir les premiers thèmes de séances de la vie quotidienne sur la base du **référentiel A1.1** (se présenter, se déplacer, faire des achats, parler de sa santé).
Les progrès restent seulement mesurables à l'oral, la personne peut commencer à s'exprimer et se faire comprendre.

Répartition géographique et infrastructure :

- nos activités de FLE sont étendues sur l'ensemble de nos antennes afin de faciliter l'accès aux cours pour nos bénéficiaires,
- chaque site est équipé de ressources pédagogiques spécifiquement adaptées aux adultes, constamment actualisées pour refléter les dernières avancées pédagogiques et les suggestions des bénévoles.

Partenariats et collaboration :

- à noter également notre partenariat avec l'association Solid'r cop, intervenant de manière indépendante dans nos locaux au Creusot, enrichissant ainsi notre offre de cours de FLE,
- dans un souci d'exhaustivité, les demandeurs d'asile sont orientés vers d'autres initiatives de formation linguistique disponibles sur le territoire, en collaboration avec diverses associations. Cette approche permet de répondre à une variété de besoins linguistiques et de maximiser les opportunités d'apprentissage pour nos bénéficiaires.

Engagement et développement professionnel :

- nos bénévoles constituent un pilier essentiel de notre programme de FLE. Ils sont régulièrement conviés à des temps forts de l'association ainsi qu'à des sessions de formation, adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces occasions favorisent l'échange de bonnes pratiques, le partage d'expériences et la consolidation de compétences, assurant ainsi la qualité et la pertinence de nos interventions,
- parallèlement aux cours de langue, nous proposons une gamme d'activités visant à favoriser le lien social, les interactions interculturelles et la découverte de la culture française. Parmi celles-ci, des visites à la médiathèque, des sorties estivales, des visites d'expositions et la célébration de fêtes traditionnelles offrent des opportunités uniques d'apprentissage informel et d'intégration.

Adaptabilité et stabilité :

- notre programme de FLE demeure flexible pour s'adapter aux rythmes de vie des demandeurs d'asile, ainsi qu'aux disponibilités des bénévoles et aux ressources spatiales à notre disposition. Cette flexibilité garantit une continuité de l'offre éducative tout en tenant compte des contraintes logistiques et humaines.

Nos missions dans le domaine du FLE témoignent de notre engagement envers l'intégration linguistique et sociale des demandeurs d'asile. Nous dispensons des cours adaptés aux besoins individuels de nos bénéficiaires tout en cultivant un environnement d'apprentissage inclusif et enrichissant.

Données qualitatives

Événements marquants en 2023 :

Actions collectives :

Sur 2023, un travail particulier a été effectué dès l'entrée dans le CADA pour une **meilleure intégration dans la société française,** ainsi qu'une **plus grande participation** des personnes dans leur propre prise en charge, entres autres, par l'intermédiaire des actions collectives.

La journée mondiale des réfugiés :

- **sur Mâcon** : sur le thème "Les talents mis à l'honneur", il s'agissait de présenter et mettre en valeur les talents de chacun,
- **sur le Creusot :** porte ouverte avec exposition photographique par Anwar EL HADY, réfugié ; diffusion du reportage réalisé par Éric Nivot et diffusion des podcasts réalisés avec le collège de Montchanin et la Radio Aléo. Invitation des partenaires et des voisins (plus de 300 flyers déposés dans les boîtes aux lettres du quartier par les personnes accueillies),
- **sur Louhans :** une animation a été réalisée sur les différents pains du monde, avec la mise à disposition de jeux en bois, une exposition photographique ; une opération mise en place avec la mission locale et le LEAP (lycée agricole).

Actions autour du bien-être :

- **massages prénatals** : ateliers menés dans le but de créer du lien mère / enfant pour aider à l'attachement,
- **atelier yoga** : en transversal avec l'Équipe Mobile en Milieu Rural et la ressourcerie. Un groupe de 8 personnes a participé à 3 séances de yoga dans l'objectif de se connecter ou reconnecter avec son corps et ses sensations ; proposer un temps et des techniques permettant de lâcher prise, de se distancier de son quotidien, développer des techniques de régulation des émotions, développer la souplesse et la motricité du corps, proposer un temps pour soi, sortir de l'isolement, s'ouvrir aux codes sociaux français et améliorer son français,
- **visite d'un appartement-témoin** : à Autun concernant **la sobriété énergétique** avec 6 adultes en collaboration avec l'OPAC 71.

Actions culturelles :

- **ludothèque de Tournus** : partenariat créé avec l'espace Méli-Mélo organisé par des professionnels de la petite enfance pour les moins de 3 ans les mardis matin.
- **mise en œuvre d'un projet photographie :** avec le photographe réfugié Anwar EL HADY, salarié de l'Association Humanity visant à l'installation d'une exposition permanente dans les locaux de Saint-Henri (et possibilité de mobilité) ayant pour thème les personnes en demande d'asile dans des scènes de la vie quotidienne au sein de leur hébergement,

- **un travail pédagogique** : a été réalisé avec la "radio Aléo "et le professeur d'histoire-géographie d'une classe de 4e du collège Anne Frank de Montchanin sur les migrations et la demande d'asile en France. Participation d'un travailleur social avec une Journée de restitution de tout ce travail sur un après-midi à l'ECLA (Saint-Vallier) à l'intention de 8 classes du département (collèges et MFR).

Actions autour de la sociabilisation :

- **"la forêt comestible"** : projet en commun avec Le Pont, la CUCM et l'association "Humanity". Mise en place d'ateliers hebdomadaires animés par un permaculteur (plantation d'arbres, création d'un potager, rencontre avec la population locale),
- **ateliers destinés aux femmes :** Sur l'année 2023, nous avons mis en place avec le CADA de Cluny et l'association "Humanity" des ateliers réservés aux femmes. En ces moments d'échange et de partage, nous accueillons des femmes provenant du CADA Le Pont de Montceau-les-Mines et Cluny, ainsi que des femmes réfugiées, invitées par l'association Humanity. Ces rencontres se déroulent environ tous les deux mois, lors d'ateliers cosmétiques, d'activités manuelles ou même de pique-niques au bord du lac du Rousset.
- nos ateliers cosmétiques permettent à chaque participante d'apporter tour à tour une recette de produit cosmétique naturel et économique et de repartir avec un échantillon et la recette. Ces moments débutent souvent par un repas partagé où chacune apporte une spécialité de son pays, si cela lui est possible.
- au-delà de la création de produits, nos ateliers visent également à renforcer les compétences linguistiques, à favoriser la sociabilité et à développer des compétences pratiques telles que la maîtrise des chiffres et des mesures. Ils offrent un espace vital où ces femmes, dont la vie quotidienne est souvent limitée aux tâches ménagères, aux soins des enfants et à l'attente, peuvent s'épanouir. En prenant soin d'elles, elles renforcent leur estime personnelle, contribuant ainsi à briser l'isolement et à revitaliser leur quotidien.

Actions autours de l'emploi :

- **formation emploi à destination des BPI et des travailleurs sociaux** : sous forme de 5 ateliers animés par Marie B. accompagnatrice socioprofessionnelle au Pont à Mâcon. Ces ateliers ont permis, d'une part, d'apporter de nouvelles connaissances autour de l'emploi à des personnes ayant obtenu une protection internationale et souhaitant s'insérer professionnellement. D'autre part, ils ont permis aux travailleurs sociaux présents de pouvoir être formés et d'avoir les outils nécessaires pour reproduire par la suite ces ateliers.

Actions festives : (entre autres)

- **fête de fin d'année** : journée proposée à l'ensemble des personnes hébergées sur le CADA. Au programme confection de gâteaux, réalisation de peinture, partage d'un couscous élaboré par un traiteur, jeux en bois pour les grands et petits, musique et danse du monde. Cette journée a permis entre autres de créer de la cohésion entre personnes accompagnées et travailleurs sociaux et de partager un moment de convivialité en dehors des démarches administratives.
- **le Père Noël est un Rockeur** : fête de Noël organisée en partenariat avec la Péniche ("Scène de Musiques Actuelles" sur Chalon-sur-Saône) depuis de nombreuses années à destination de l'ensemble des personnes accompagnées de tous les services de Chalon-sur-Saône. Préparation et installation de la salle de réception avec quelques bénéficiaires, travailleurs sociaux et administrateurs suivi d'un repas partagé. L'après-midi est consacré aux familles avec un spectacle musical, visionnage de plusieurs courts métrages suivi d'un goûter et la venue du Père Noël pour la distribution des cadeaux.

Accompagnement des traumatismes liés aux parcours migratoires et prise en charge des soins par nos psychologues :

3 psychologues sont en poste à temps partiel sur chaque secteur élargi (Montceau-les-Mines / Le Creusot ; Mâcon / Cluny / Tournus ; Chalon-sur-Saône). 2 ont été présentes sur toute l'année et celle de Chalon-sur-Saône absente sur 5 mois. Le **partenariat avec l'EMPP** a permis de poursuivre les accompagnements qui le nécessitaient sur ce site.
Le temps de travail des psychologues est réparti sur divers services du Pôle Asile et leurs interventions se priorisent en fonction des besoins sur le CADA, HUDA, CPH et DJM. Elles ont plusieurs missions complémentaires : **accompagnement des personnes** dans les difficultés psychologiques en lien avec leur parcours d'exil et d'intégration, **accompagnement des équipes** dans leur réflexion éducatives (les partenaires sont souvent communs) et des chefs de service sur la **dynamique d'équipe** en lien avec le contexte d'intervention. Les psychologues faisant partie intégrante de l'équipe, elles sont **associées aux réunions** et liens partenariaux. Ainsi, leur activité sur 2023 se répartit ainsi :

Nombre de Personnes accompagnées	Nombre de personnes par dispositifs	Nombre d'entretiens avec les usagers	Nombre d'entretiens avec les collègues	Nombre d'entretiens avec les partenaires	Formations	Réunions	Groupe avec les usagers
151 personnes	CPH : 23 CADA : 84 HUDA : 40 DJM : 3	517	334	55	4	73	13

La **pratique clinique auprès des personnes accompagnées** dans les différents dispositifs de l'asile, est marquée par la diversité des profils et des situations, que ce soit sur le plan culturel, familial ou social, et les psychologues sont confrontées à une pluralité de fonctionnements face auxquels elles doivent constamment **s'adapter et réactualiser leurs connaissances**. Cette réactualisation et cet enrichissement des pratiques passent notamment par le tissage et le maillage de liens avec les partenaires reconnus dans certaines spécialisations. Ils se révèlent alors comme de vraies ressources avec lesquelles elles doivent collaborer dans l'intérêt des personnes accueillies.
Les **échanges interprofessionnels** les ont amenés à constater que ce travail partenarial était plus que nécessaire autour des familles, notamment des mères isolées et leurs enfants. Au carrefour de multiples enjeux, ces situations soulèvent de nombreux questionnements qu'il s'agit de "traiter" dans la collégialité et l'interdisciplinarité.
Aussi, nos dispositifs d'accueil et d'accompagnement, proposent un **soutien psychologique** à ces femmes et leurs enfants à travers des **entretiens individualisés** mais également **par le biais d'actions collectives** se matérialisant par des temps de rencontre groupale exclusivement réservés aux femmes et leurs enfants. L'utilisation de matières et de supports variés ouvrent à une diversité d'expression où chacune a l'opportunité de déposer un peu de soi dans cette groupalité sécurisante, contenante. C'est aussi un temps qui brise l'isolement social, qui marque le quotidien de ces femmes bien souvent exclusivement dédié à l'éducation de leurs enfants. Les mères s'autorisent à aller à la rencontre de pairs tout en partageant un temps particulier avec leurs enfants. Ces temps groupaux sont des espaces intermédiaires qui ouvrent à la créativité et au partage.
D'un autre point de vue, les **accompagnements individuels** sont aussi pensés à l'intérieur d'une groupalité formée **autour de la dyade mère-enfant**, enveloppe groupale qui est constituée dès l'accueil dans l'institution par le travail d'équipe. La psychologue intervient en fonction des besoins identifiés par les travailleurs sociaux ou directement exprimés par la famille, et comme cela a été indiqué précédemment, l'accompagnement des mères a lieu le plus souvent en présence d'un ou des enfants les plus jeunes. Il arrive souvent que les demandes d'aide exprimées par les mères, portent spécifiquement sur les difficultés d'un enfant en particulier.

Difficultés repérées :

Limites d'accès aux soins :

Les travailleurs sociaux ont remonté des **problèmes** majeurs concernant **l'accès aux soins** de santé pour les personnes accompagnées par nos dispositifs d'accueil (CADA / HUDA / CPH). Malgré la volonté des acteurs et partenaires impliqués dans ce domaine, nous faisons face à des limites qui **entravent** notre capacité à remplir nos **missions d'accompagnement**.

La PASS de l'Hôtel Dieu du Creusot, bien que fonctionnelle, présente des **délais d'attente considérables**, souvent jusqu'à deux mois, pour obtenir un rendez-vous effectif. De plus, la prise en charge est limitée aux pathologies non urgentes, et les actes nécessaires pour établir des preuves de séquelles physiques en lien avec les demandes d'asile ne sont pas toujours réalisables dans ce cadre.

Le **manque d'accès à des médecins généralistes** sur le territoire est également préoccupant. Le Centre Départemental de Santé, autrefois une solution viable, ne peut plus accueillir de nouveaux patients en raison du départ en retraite de médecins généralistes sans remplaçants. Les délais d'attente au centre de santé Oxance sont actuellement de cinq mois.

Ces problèmes nous obligent parfois à orienter nos bénéficiaires vers les urgences pour des problèmes relevant souvent de la médecine de ville, surchargeant ainsi inutilement ce service. Les alternatives telles que les bornes de téléconsultation ne sont pas toujours accessibles pour nos bénéficiaires, soit en raison de contraintes financières, soit en raison des exigences préalables telles que les tests COVID ou avoir une carte vitale.

L'absence de suivi médical entrave notre capacité à accompagner efficacement nos bénéficiaires dans leur parcours médical. L'absence de professionnels de santé pourrait entrainer à terme un grave problème de santé public.

Ces difficultés entravent également **l'accès au droit**, notamment en ce qui concerne la demande de carte de séjour mention "étranger malade", pour laquelle des éléments factuels relatifs à la pathologie doivent être fournis dans un délai de deux mois suivant l'enregistrement en préfecture.

Perspectives 2024

Poursuite des actions annexées au projet d'établissement :

Suite à la **mise à jour du projet d'établissement**, nous avons programmé des actions en vue de l'amélioration de la qualité d'accompagnement des personnes hébergées tout le long de leur procédure et du séjour en CADA.

- **L'action n°1 sur la mise en place des projets personnalisés** a été réalisée. Un groupe de travail avec les professionnels s'est mis en place pour réfléchir à un document adapté aux pratiques professionnelles et à notre public. Une phase test a été mise en place par les professionnels du groupe de travail. Lors d'une réunion départementale, ils ont pu exposer leur travail à l'ensemble de l'équipe départementale avant généralisation des projets personnalisés qui peuvent être repris par les chefs de service pour accompagner les travailleurs sociaux dans le projet éducatif des personnes hébergées.
- **L'action n°2 sur l'évaluation de la satisfaction** des personnes accompagnées est programmée pour 2024 en y associant un groupe de travailleurs sociaux et des personnes accompagnées.
- **L'action n°3** a été réalisée. Ainsi, les **livrets d'accueil** sont maintenant à jour avec un tronc commun et une annexe à ajouter en fonction de l'antenne sur laquelle la famille est accueillie.

- **L'action n° 4 sur la définition de la veille sociale** des personnes déboutées a été validée et est appliquée par l'ensemble des professionnels départementaux. Le principe est de donner un cadre aux équipes pour adapter l'accompagnement social dès lors que la personne est déboutée du droit d'asile. Le positionnement de distanciation est accentué lorsque la personne reste en situation indue. Si la distance et le discours sur la sortie sont insistants, la veille sur la sécurité des personnes est de mesure.

Marquer une dynamique d'intégration pendant le passage au CADA :

Outre la Journée Mondiale des Réfugiés et personnes exilées, temps fort sur plusieurs sites pour mettre en lumière les personnes accompagnées et nos missions, des sorties et ateliers sont prévus (visites culturelles, marches, repas, pique-niques, ateliers autour d'une activité artistique destinée aux femmes...).
Une des perspectives principales en 2024 sera de **mettre l'accent sur le parcours d'intégration** tout le long du séjour en CADA. Le principe est d'accentuer le pouvoir d'agir et de mettre en avant les compétences des personnes pour les rendre acteur de leurs décisions quelques soient l'issue de la procédure.

Remonter notre taux d'occupation dans la limite fixée par le cahier des charges :

Afin de se mettre en conformité avec le cahier des charges, l'année 2024 devra voir notre taux d'occupation revenir à un minimum de 97 %. La transformation des logements familles en isolés nous a fait perdre de l'activité. Dans le souci de l'équilibre budgétaire du CADA, nous allons tout de même capter de nouveaux logements pour revenir à une capacité d'accueil initiale sur les antennes :

- 3 ou 4 places sur Mâcon,
- 6 ou 8 places sur Montceau-les-Mines,
- 4 places sur Le Creusot.

ATELIER DES SAVOIRS

Implanté sur Mâcon, l'Atelier des Savoirs est rattaché au CADA car financé sur des excédents de cet établissement.

Il a pour objectif de participer à l'inclusion professionnelle du public Bénéficiaire de la Protection Internationale par la France (réfugiés ou protection subsidiaire), sous la forme de 3 supports :

- permanences emploi individualisées,
- ateliers collectifs,
- brigade d'insertion en cuisine (cf. rapport d'activité Eco'Cook).

Données quantitatives

Au total, 70 personnes différentes ont bénéficié d'un accompagnement par l'Atelier des Savoirs sur l'année 2023, dont :

- 35 personnes inscrites aux ateliers multithèmes,
- 44 personnes accompagnées dans le cadre des permanences emploi.

Soit 9 qui ont participé aux 2 modalités d'accompagnement.

Nombre de personnes accompagnées en 2023	TOTAL	Dont – 25 ans	Dont isolés	Dont réfugiés	Dont parents enfants réfugiés	Dont protection subsidiaire	Dont carte de séjour VPF	Dont carte de séjour travailleur temporaire
2023	**70**	**14**	**37**	**47**	**2**	**18**	**2**	**1**
2022	65	5	25	34	3	25	2	1

Ainsi, concernant la typologie du public :

- 20 % du public est âgé de moins de 25 ans,
- 52,85 % sont des personnes seules,
- 67,14 % bénéficient du statut de réfugiés.

Niveau de maîtrise de la langue française	Infra A1	A1	A2	B1	Francophone
2023	**29**	**14**	**12**	**5**	**10**
2022	23	14	14	4	10

61,42 % du public accompagné relève d'un niveau de français inférieur ou équivalent à un niveau introductif ou de découverte (infra A1 et A1), défini ainsi :

- comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes et des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets,
- savoir se présenter ou présenter quelqu'un,
- pouvoir poser à une personne des questions la concernant et répondre au même type de questions,
- communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre collaboratif.

Vis-à-vis de l'expérience dans l'emploi, 29 personnes sur 48*, soit 60,41 % des personnes accompagnées ont travaillé en France dont 15 en cours d'emploi au 31 décembre 2023 ; plus de la moitié des personnes suivies ont expérimenté un travail sur le territoire français.

**22 personnes qui ont participé seulement aux ateliers collectifs n'ont pas renseigné ces données.*

En ce qui concerne les métiers d'origine, la répartition est la suivante :

Métiers d'origine	Bâtiment	Industrie	Justice (Juge et Avocat)	Restauration	Management	Nettoyage	Pharmacie	Enseignement	Vente	Transport	Mécanique	Autres	Non renseigné ou Aucune expérience
	11	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	4	31

Pour la catégorie Autres, 1 personne concernée par secteur listé ci-dessous :

- aide-soignant,
- esthétique,
- couture,
- fabrication bois.

Au regard des intentions professionnelles, les projets envisagés relèvent des champs d'activités suivants :

Secteurs d'activités visés	Restauration	Bâtiment	Secteur Médical	Transports / Logistique	Comptabilité	Automobile	Boulanger	Justice	Métier du bois	Autres	Non défini
	9	6	4	4	2	2	2	2	2	5	32

Pour la catégorie Autres, 1 personne concernée par secteur d'activité listé ci-dessous :

- enseignant,
- réparation électrique,
- couture,
- veilleur de nuit,
- accueil.

Parmi les 70 personnes accompagnées, 6 personnes ont une reconnaissance Travailleur Handicapé.

Concernant le bilan des positionnements de l'ensemble des suivis :

22 bénéficiaires ont été courant 2023 ou sont sous contrats de travail au 31 décembre 2023 (parfois plusieurs contrats sur l'année pour une même personne) dont :

- CDI : 1
- CDD ou intérim de + 6 mois : 5
- CDD ou intérim de - 6 mois : 11
- CDDI (IAE) : 7 (3 Eco'Cook ASC, 1 Eco'Sol Mâcon, 1 Eco'Sol Cluny, 1 Jardins de Cocagne et 1 La Relance).

Durant l'année d'accompagnement :

- 3 formations qualifiantes suivies ou en cours (CAPA agro-alimentaire, Certification de spécialisation tracteurs et machines agricoles, Métiers du Bâtiment), dont 1 a débouché sur un CDD de + 6 mois,
- 3 parcours DAQ ont donné lieu à 2 CDD de + 6 mois et 1 formation qualifiante,
- 1 contrat d'apprentissage (BTS comptabilité Gestion),
- 1 personne a cumulé 4 CDD de – 6 mois dans 2 entreprises différentes,
- 1 personne a intégré une SIAE qui a mené à 1 CDD de – 6 mois puis un CDI.

Parallèlement :

- 2 orientations vers d'autres prestataires : Cap Emploi et Pôle Emploi (référente QPV),
- 1 personne s'est engagée en tant que professeur bénévole en langue arabe au sein d'un centre social.

En 2023, parmi les 44 fins d'accompagnement, 31 sorties dynamiques, dont :

- emploi durable (CDI et CDD de plus de 6 mois) : 6
- emploi de transition (CDD de moins de 6 mois et intérim) : 11
- sorties positives (entrées en formation et IAE) : 14

Soit un taux de sorties dynamiques de 70,45 %.

Parmi les autres sorties :

- 3 bénéficiaires ont déménagé dans un autre département,
- 4 personnes n'ont plus donné de nouvelles,
- 3 personnes restent en demande d'emploi,
- 2 bénéficiaires enceintes ont dû arrêter l'accompagnement,
- 1 entrée en lycée.

Données qualitatives

Activités spécifiques :

Ateliers collectifs multi thèmes : 35 personnes concernées

La mise en place de ces ateliers collectifs a pour vocation de diffuser une information large en s'appuyant sur la dynamique de groupe.

Ils informent et sensibilisent les participants sur les questions relatives à l'emploi :

- je découvre le marché du travail : mieux connaître le fonctionnement du monde du travail pour mieux orienter sa recherche d'emploi,
- je maîtrise le cadre juridique du travail : connaître les règles que l'employeur et le salarié doivent respecter dans le milieu du travail,
- je connais les codes socioculturels en entreprise : s'approprier les codes socioculturels pour s'adapter et s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail,
- j'élabore mon projet professionnel : savoir élaborer un projet professionnel en lien avec ses capacités, ses aspirations et la situation du marché de l'emploi,
- je maîtrise les techniques de recherche d'emploi : acquérir les outils techniques de la recherche d'emploi afin de postuler en toute autonomie à des emplois en lien avec son projet professionnel.

Permanences emploi : 44 personnes concernées

Il s'agit de temps d'accompagnement individuel pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du projet professionnel, avec notamment la création de l'espace candidat et le portefeuille de compétences sur le site Pôle Emploi.

Actions partenariales :

Un partenariat a été mis en place avec l'organisme de formation LA FRATE afin de proposer sur site les 5 ateliers multithèmes aux stagiaires en cours d'apprentissage du français, dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).

La participation au "rendez-vous de l'emploi" en septembre, où sont réunis les acteurs d'un même bassin d'emploi, a permis aux bénéficiaires participants de présenter leur CV, d'échanger sur leur parcours professionnel, de faire valoir leurs compétences et de bénéficier d'un pré entretien de recrutement. Tous ceux qui ont déposé un CV ont été recontactés pour un entretien.

Deux personnes ont été présentées aux tests MRS (Méthode de Recrutement par Simulation) pour la Maroquinerie THOMAS.

2 bénéficiaires ont été orientés auprès de SIRAC ETTP (Entreprise de Travail à Temps Partagé), à ce jour une piste de travail est en cours avec l'entreprise SCHNEIDER.

2 bénéficiaires ont été orientés auprès de ATESIA-APM 71 (Ateliers Protégés Mutualistes 71), notamment pour un CDD à temps partiel pour surcroît d'activité au sein de l'entreprise SCHNEIDER et un contrat de mission temporaire pour la société SODIF.

Perspectives

Courant 2024, les objectifs recherchés s'orienteront autour :

- du développement de la pratique du français avec la mise en place de cours bénévoles, l'inscription dans une expérimentation FALC, des échanges avec l'organisme de formation IFPA et le Conseil Régional sur la question du cumul de 2 parcours DFL (mise en place de dérogation),
- le conventionnement avec les PEP 71 pour la mise en place sur la brigade Eco'Cook Ateliers des Savoirs Culinaires, du projet d'accompagnement des troubles psychologiques en SIAE,
- l'organisation de visites d'entreprises pour mieux appréhender les postes, dans l'objectif de recrutements futurs.

CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protections subsidiaires), sortants des dispositifs dédiés de l'asile (CADA, HUDA, PRAHDA) et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, grâce à un travail sur la levée des freins (linguistiques, mobilité, formation…).

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Ce dispositif d'une capacité de 50 places conventionnées a été ouvert progressivement à partir du 1er juin 2018.

Territoires couverts : Ameugny / Blanzy / Cluny / Le Creusot / Louhans / Mâcon / Montceau-les-Mines

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 104 "Intégration et accès à la nationalité française" avec un prix de journée de 27 €/j/pers.

Données qualitatives et quantitatives

Sur 2023, nous avons accompagné 76 personnes (contre 85 en 2022) dont 32 en familles et 44 isolés. Les hommes seuls représentent 46 % des 76 personnes accompagnées soit 35 personnes. Les femmes isolées, moins représentées, étaient au nombre de 9.
Les effectifs du CPH sont mouvants tout au long de l'année. 32 nouvelles personnes ont été accueillies en 2023 dont 8 femmes isolées, 9 hommes isolés et 15 personnes en famille. Parallèlement à ces arrivées, 32 personnes sont sorties du dispositif dont 2 femmes isolées, 15 hommes isolés et 15 personnes en famille. Cela nous fait un **taux de rotation de 64 %.**
Parmi ces 76 personnes, nous avons accueilli 48 réfugiés et 28 personnes bénéficiant de la protection subsidiaire.

On note un **taux d'occupation** sur 2023 à **95 %** contre 84 % en 2022, réparti comme suit sur les différents territoires :

Territoires	Nombre de places par antenne	Occupation théorique	Occupation réalisée	Taux d'occupation
Ameugny / Cluny	9	3 295	2 542	77 %
Louhans	5	1 825	1 810	99 %
Mâcon	18	6 570	6 765	103 %
Montceau-les-Mines	18	6 570	6 233	95 %
TOTAL	**50**	**18 260**	**17 350**	**1**

Sur le secteur d'**Ameugny / Cluny** : un logement de 5 places a été indisponible pendant 2 mois. La famille a précipitamment quitté le logement en le laissant dans un état lamentable, encombré et sale. La porte d'entrée a été forcée, le logement a donc été immobilisé durant la remise en état.
Le **taux de 103 % sur Mâcon** s'explique par le passage d'une colocation de 2 personnes en un appartement qui, à leur départ, a accueilli une famille de 4 personnes.

Comme les années précédentes, on note aussi des délais de vacances après ouverture des logements dans le DN@. Il arrive que plusieurs orientations soient prononcées avant la validation définitive pour l'accueil effectif d'un ménage. Les personnes ne souhaitent parfois plus être orientées en CPH ou ne veulent pas être délocalisées. Elles refusent ainsi les orientations tout en sachant qu'un refus d'orientation CPH engendre une radiation de la liste d'attente.

Durée moyenne de présence en mois des ménages sortis en 2023 :

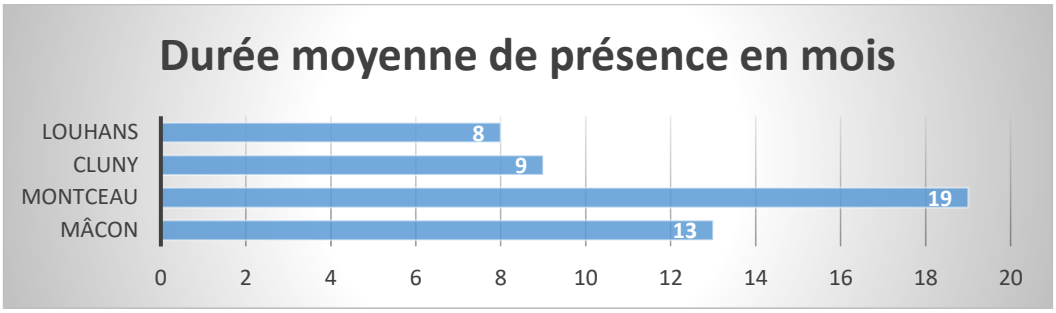

Les ménages qui ont quitté le CPH en 2023 sont restés en **moyenne 12 mois** contre 17 mois en 2022. Ces durées varient en fonction des territoires. Cela va de **8 mois pour Cluny** jusqu'à **16 pour Mâcon**. Louhans et Montceau-les-Mines se maintiennent à 12 mois de présence. Cette moyenne dépend du niveau d'autonomie des BPI mais aussi de la tension logement pour la sortie.

La durée maximale de prise en charge autorisée au sein du CPH est limitée à 9 mois renouvelables une fois trois mois à titre exceptionnel. **Au 31 décembre 2023**, 49 BPI étaient présents dont 19 au-delà de cette durée réglementaire, 9 hommes isolés et 10 personnes en familles.

Tout comme les années précédentes, la sortie des personnes en 12 mois de CPH est parfois difficile et les problématiques rencontrées sont similaires sur les 4 territoires :

Apprentissage du français :

En 2022, les personnes qui accédaient au CPH arrivaient au terme de leurs cours de français obligatoires. En 2023, les orientations se sont faites plus rapidement des structures du Dn@ vers le CPH. Les heures de cours de français se font donc durant le séjour en CPH. Ce phénomène nous oblige à décaler l'accession à une formation ou un emploi car les personnes accueillies manquent de disponibilité. L'accélération des procédures de demande d'asile engendre également un accueil plus rapide en CPH. Les personnes sont pour la plupart au commencement de leurs cours de français. Lorsqu'on arrive à l'issue de la prise en charge initiale, les personnes viennent parfois tout juste d'atteindre le niveau A1, à l'oral. Pour l'écriture et la lecture, la formation OFII de 600H censée répondre aux problématiques de l'illettrisme ou l'analphabétisme ne semblent pas vraiment répondre aux besoins.

Notre formateur FLE intervient (1 jour / semaine) en complément des cours dispensés dans le cadre du CIR, essentiellement sur Cluny et Montceau-les-Mines, secteur où il y a plus de besoins. 2 groupes par semaine de 2H30 sur chaque site permet d'optimiser l'apprentissage linguistique. Le turn over des groupes se fait en fonction des disponibilités, de l'assiduité ou non des apprenants et de l'évolution du parcours d'intégration professionnel des BPI.

Sur **Montceau-les-Mines**, 5 personnes, toutes originaires d'Afghanistan (dont 2 assidus qui ont passé et obtenu le DELF A2 à la session de juillet 2023).

Depuis novembre 2023, 3 nouveaux bénéficiaires suivent les cours avec assiduité :

Sur **Cluny**, 8 personnes ont suivi les cours dont :

- 1 Somalien a continué les cours durant sa présence au CPH avec obtention du DELF A2 en mars 2023,
- 5 personnes ont pris quelques cours mais l'instauration des cours de l'OFII à Cluny le vendredi ne leur permet pas de continuer à suivre ces cours, ce qui est regrettable,
- 2 personnes d'origine éthiopienne et syrienne ont suivi les cours avec assiduité jusqu'à la fin de leur contrat CPH.

En fonction des places disponibles, nous intégrons des BPI du CADA sur ces cours pour optimiser l'apprentissage.

La garde d'enfants :

Les familles monoparentales peinent toujours à trouver des places en crèches pour leurs enfants. Elles sont donc moins disponibles pour les cours de français ou l'accession à un emploi.

L'accès au logement :

Pour les plus de 25 ans qui peuvent percevoir le RSA et faire une demande de logement, l'attribution de ce dernier arrive souvent après les 12 mois de prise en charge. À Mâcon, en 2023, il faut tout de même noter que les attributions de logements se sont faites plus rapidement qu'en 2022, et qu'il y a eu davantage d'attributions. La captation de petits logements reste tout de même difficile. Le CPH de Louhans qui n'accueille que des isolés peine particulièrement à les sortir vers des logements autonomes faute de petites typologies.
Les moins de 25 ans commencent à avoir des ressources assez tard dans l'accompagnement (ils ne peuvent pas bénéficier du CEJ tant que les cours de français ne sont pas terminés et la Mission Locale exige qu'ils parlent français pour pouvoir suivre les ateliers obligatoires du CEJ). La demande de logement se fait donc plus tardivement dans l'accompagnement.
L'ameublement est un élément qui peut également venir freiner la sortie du CPH. Lorsque les personnes obtiennent un logement autonome, il est souvent nécessaire de faire des demandes d'aides financières pour l'achat de meubles et électroménagers, qui prennent du temps. Pour le prêt CAF par exemple, un délai de 2 mois est nécessaire pour le traitement du dossier et la demande ne peut pas être anticipée car il faut fournir le bail d'habitation.

Coût de l'énergie :

L'augmentation exponentielle des coûts de l'énergie est à prendre en compte lors des recherches de logements.

Autonomie :

Les personnes orientées en CPH ont besoin de temps et d'accompagnement de proximité. Elles manquent d'autonomie et ne sont pas prêtes à accéder à un logement autonome. Travailler cette autonomie est un enjeu majeur qui prend du temps. La dématérialisation progressive des services publics et autres organismes divers est à prendre pleinement en compte dans ce travail vers l'autonomie. Il est difficile de travailler cette autonomie numérique dans les délais et peu de structures proposent un accompagnement spécifique.

Données démographiques :

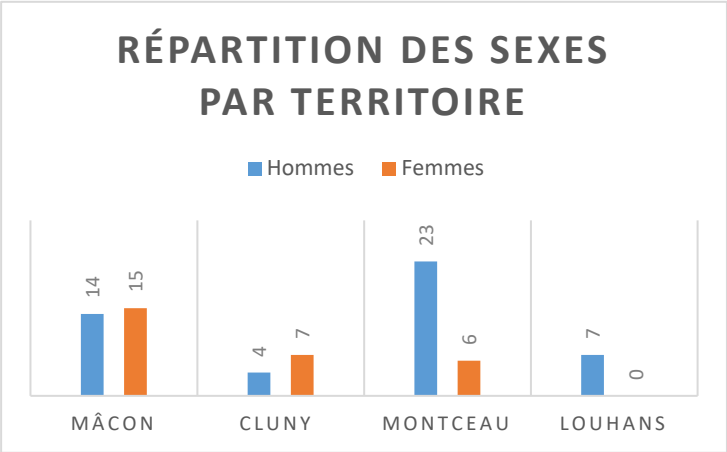

Tout comme l'année précédente, en 2023, nous avons accueilli une **majorité de personnes de sexe masculin** mais l'écart continu de se réduire. En effet nous sommes passé de 76 % de personnes de sexe masculin en 2022 à 68 % en 2023. À **Cluny, la tendance s'est inversée** grâce à l'ouverture de **4 places pour femmes isolées**. Nous adaptons nos places aux flux migratoires et aux demandes de l'OFII.

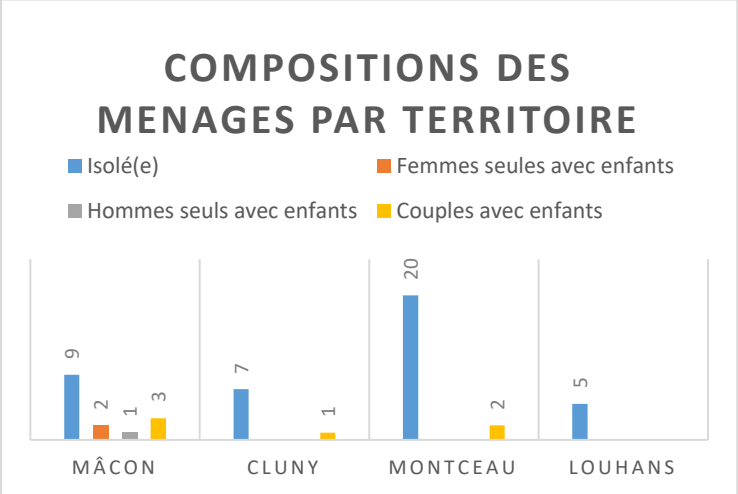

Louhans n'accueille que des hommes seuls car l'appartement à disposition est une colocation.
À Montceau-les-Mines, 90 % des ménages accueillis sont des hommes isolés. Les 10 % restant représentent deux familles avec enfants.
Les ménages accueillis sur Mâcon sont plus diversifiés.

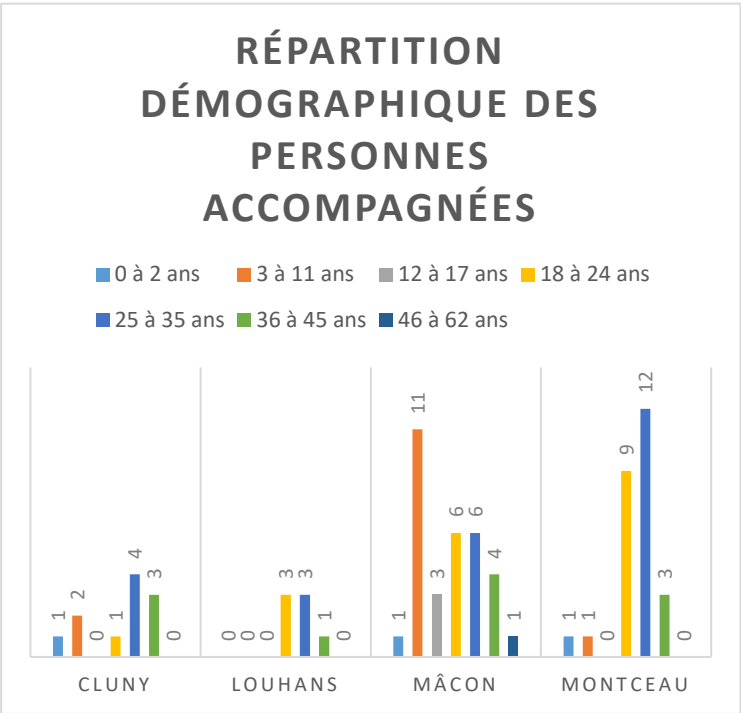

Les **mineurs représentent 26 %** des personnes accueillies. Il s'agit d'enfants arrivés en famille. Ce taux est quasiment similaire à celui de 2022 qui s'élevait à 28 %.
Les **18/25 ans** sont passés de 22 % en 2022 à **25 %** en 2023. Les Afghans représente la moitié des 18/25 ans.
Ces jeunes adultes ne peuvent pas prétendre au RSA mais peuvent accéder à un emploi ou à la mission locale.
1 seule personne de plus de 45 ans a été accueillie. Il s'agit d'une mère célibataire.

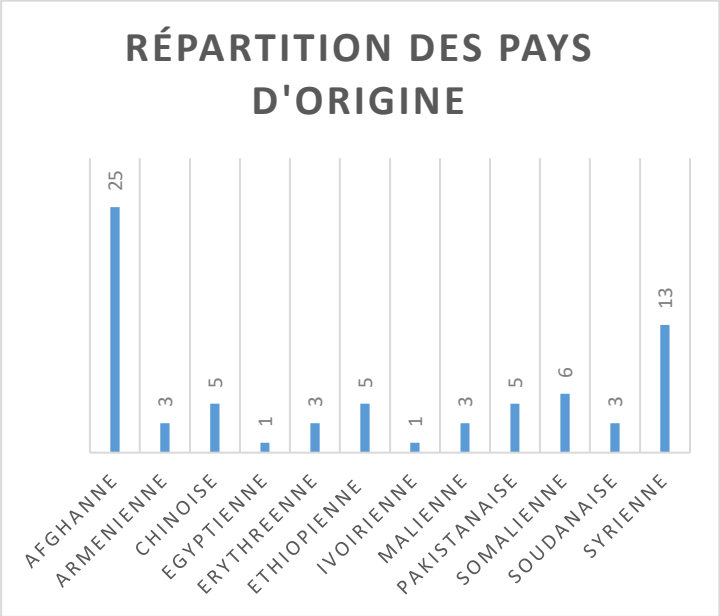

12 pays étaient représentés en 2023. Les **Afghans restent majoritaires** à 33 % (contre 53 % en 2022) suivis de 17 % de Syriens, tous arrivés en famille. Cette population suit celle des accueils en CADA / HUDA. Le contexte géopolitique de l'Afghanistan a comme conséquence une migration importante et une obtention rapide d'une protection internationale d'où ce pourcentage.

Niveau scolaire initial :

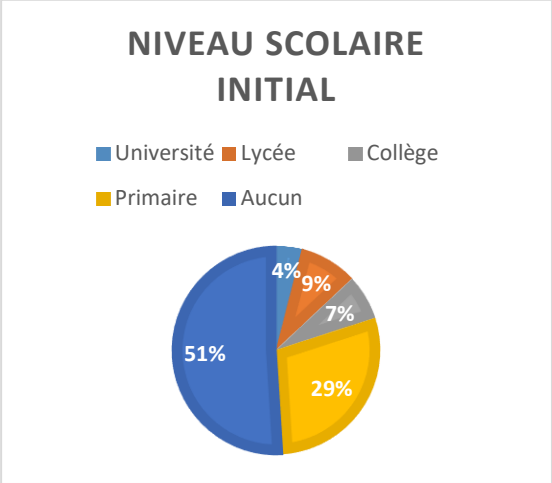

51 % des adultes accompagnés en 2023 n'ont **pas été scolarisés**. **29 %** ne sont pas allés au-delà du **niveau primaire**. **7 %** ont le niveau **collège**, **9 %** le niveau **lycée** et **4 %** sont **diplômés** de l'université.

Une majorité de personnes présente sur le CPH est donc soit analphabète, soit illettrée, ce qui rend plus complexe l'apprentissage d'une nouvelle langue. La maîtrise de la langue reste un facteur important pour l'autonomisation des personnes accompagnées (lecture / réponse au courrier, maîtrise des applications pour les démarches administratives...).

Sorties 2023 :

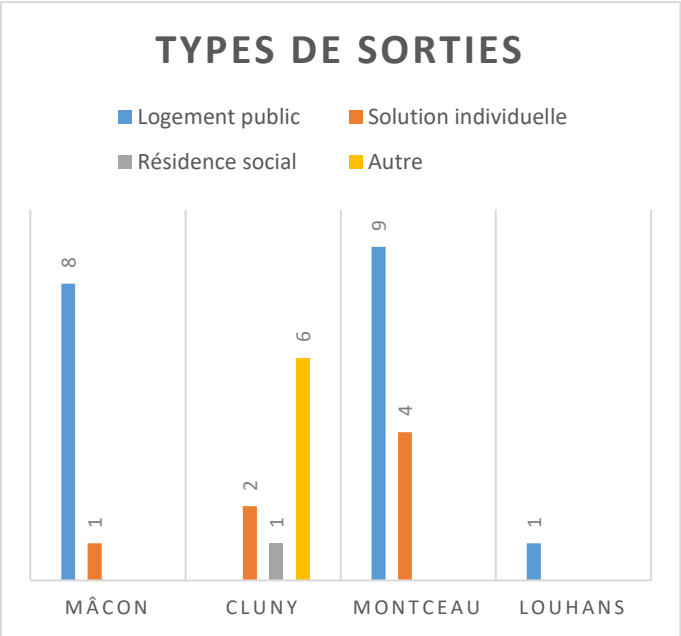

Sur les 32 personnes sorties du CPH en 2023, **18 ont intégré un logement** autonome dans le parc public soit **56 %** d'entre-elles, contre 40 % en 2022. Parmi elles, **6 débutaient** parallèlement **une mesure AVDL**, **5 intégraient l'AGR** et **7** ont été orientés vers les **services sociaux de secteur**. Le but étant de sécuriser les sorties.

1 seule personne a rejoint une résidence sociale en 2023.

4 hommes isolés ont quitté le CPH **sans donner d'adresse** ni de nouvelle.

8 personnes ont trouvé des **solutions de sorties individuelles**. Sur le secteur de Cluny, 2 personnes de nationalité Chinoises d'origine tibétaine ont rejoint leur diaspora à Paris.

Activités des adultes accompagnés au 31 décembre 2023 :

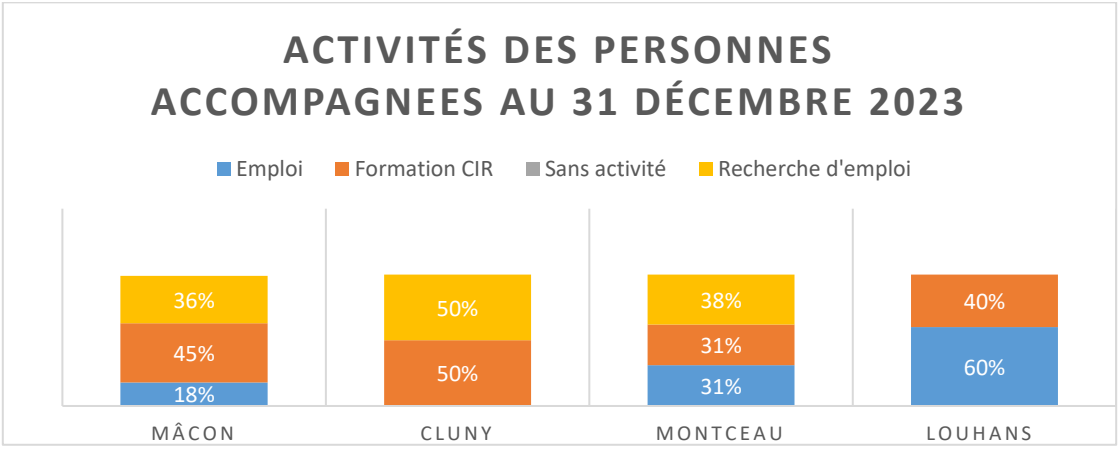

Par ce digramme, nous pouvons avoir une idée des profils des personnes accompagnées.

Seuls **9 adultes sont en emploi** au 31 décembre 2023, soit 29 % des adultes accompagnés, **42 %** qui suivent leurs **cours de français** obligatoires dans le cadre du CIR.

Des disparités apparaissent au niveau des territoires. Alors que personne n'est en **recherche d'emploi** à Louhans (40 % sont en cours de français et 60 % sont en emploi), **38 %** des adultes le sont à **Montceau-les-Mines, 36 %** à **Mâcon** et **50 %** à **Cluny**. Ils bénéficient du RSA lorsqu'ils ont plus de 25 ans. En deçà, ils sont orientés à la Mission Locale dès que possible après leur arrivée.

Sur les 60 % des adultes du CPH de Louhans qui travaillent, les deux tiers sont en intérim. Ces agences proposent des formes de contrat qui maintiennent les personnes dans une forme de précarité et n'accélère pas l'accès au logement autonome par manque de ressources stables. Seuls **3 CDI sont acquis à Montceau-les-Mines**.

On visualise sur ce graphique qu'une part importante des personnes accueillies **(33 %) est en recherche d'emploi**. Ce chiffre englobe des personnes sans qualification, plus ou moins éloignés de la langue française pour qui l'accès à l'emploi présente une difficulté majeure d'insertion.

Témoignages :

"J'étais traumatisée en arrivant sur le CPH car notre ancien hébergement a pris feu. Dans l'ensemble tout s'est bien passé. Notre assistante a répondu à nos attentes pour moi, mon mari et mes enfants. L'appartement était bien mais j'ai mis la main à la pâte pour qu'il soit mieux. Ça s'est bien passé". Mme D. accueillie en CPH avec son mari et ses deux enfants. Ils ont obtenu une attribution de logement et quittent prochainement le service.

"Je m'ennuie et me sens seule. Lorsque j'étais dans le camp à Mayotte j'avais beaucoup de compatriotes. Là, je suis seule dans un logement et je connais personnes, c'est difficile". Mme B. rapatriée par l'OFII début 2024 suite au démantèlement d'un camp de réfugiés à Mayotte. L'installation de personnes isolées dans des appartements en diffus est parfois difficile. Nous recueillons régulièrement ce type de témoignages.

"Mon assistante m'explique bien le fonctionnement de la France. Je ne suis pas encore prêt à partir dans mon logement mais j'ai de moins en moins peur". M. G. arrivé au CPH il y a 9 mois. Propos recueillis au moment de la demande de prolongation. Les personnes que nous accueillons sont plus ou moins éloignées de l'insertion et présentent parfois des traumas qui les freinent. Le bien-être est une notion qui ne peut être négligée.

Actions collectives :

Sur Mâcon :

- Depuis janvier 2023, des ateliers "code de la route" sont proposés à l'association Le Pont. Ils permettent aux personnes accompagnées qui n'ont pas accès ou qui ne sont pas en capacité de se rendre en auto-école, de pouvoir bénéficier d'une séance de code hebdomadaire.
- En mars 2023, une journée "jeux de piste" a été organisée par le CPH, afin de faire découvrir les différents lieux culturels de la ville.
- En juin 2023, le CPH a participé à la journée mondiale des réfugiés sur Mâcon. Nous avions choisi de mettre à l'honneur les savoir-faire des personnes accompagnées, en créant des ateliers leur permettant d'échanger leurs savoirs.
- Deux temps de cohésion ont été organisés dans l'année. 1 en été, et 1 autre à Noël. Ces moments permettent à toutes les personnes accompagnées sur l'antenne de se rencontrer. En juillet, nous avons fait un pique-nique et pour Noël, un repas partagé, avec espaces de jeux et distribution de cadeaux pour les enfants.
- Plusieurs personnes du CPH ont fait partie et/ou font partie du collectif "Des Nous et Vous". Il s'agit d'un collectif basé sur le pouvoir d'agir, qui regroupe des travailleurs sociaux de la MDS, de Pôle Emploi et du Pont, ainsi que des personnes accompagnées. Des rencontres sont organisées toutes les trois semaines au sein desquelles nous avons des temps d'échanges mais également des temps d'activités, le tout basé sur le choix des personnes. Tous les projets sont élaborés et organisés tous ensemble. Les personnes viennent à la fréquence qu'elles souhaitent. Le groupe est très solidaire. Ce collectif permet évidemment de créer du lien, de rompre l'isolement et permet à beaucoup de personnes de retrouver une estime de soi allant même vers un retour à l'emploi pour certains d'entre eux.

Perspectives 2024

Impulser une dynamique départementale sera le maître mot de cette année à venir avec une reconstitution quasi-totale de l'équipe dont le chef de service. Les travailleurs sociaux sont isolés sur leurs propres territoires et des solutions sont réfléchies en équipe pour que naisse une équipe CPH.

En 2024 seront organisés des réunions départementales trimestrielles et des groupes de travail en lien avec les pratiques des professionnels mais aussi la réalisation des fiches actions du projet d'établissement. Pour se faire, un rétroplanning est établi pour ne pas perdre la dynamique de cette réflexion et travail collectif.

Le partenariat est a créé, à développer et à entretenir sur chaque territoire. Le travailleur social ne peut mener sa mission de manière isolée.

Avec la mise en place d'AGIR, nous allons déployer un partenariat de proximité pour favoriser des sorties réussies à long terme des BPI.

DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité.
Cet accompagnement leur permet de finir leur scolarité ou leur formation et doit leur permettre d'accéder à la vie active et au logement autonome dans des conditions stables et durables.

IMPLANTATION :

Territoire Mâconnais : 7 logements (T3, T4) en cohabitation de 2 ou 3 jeunes (femmes ou hommes).
Territoire Chalonnais : 8 appartements en cohabitation dont 5 T4, 2 T3 et 1 studio (pour pouvoir accueillir un public féminin).

CAPACITÉ :

40 places réparties sur le Mâconnais (20 places) et le Chalonnais (20 places).

FINANCEMENT :

Conseil Départemental dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté. Financement à hauteur de 20€ / J / Personne.

Données quantitatives

Sur l'année 2023, le dispositif départemental a accompagné 49 situations dont 17 ont abouti à une sortie au cours de l'année, soit 34,69 % de l'effectif total.
Nous avons accueilli 89,80 % de jeunes hommes, et 10,20 % de femmes (soit 5 sur l'année). Nous constatons que le nombre d'hommes reste toujours bien supérieur au nombre de femmes, bien que celui-ci soit en augmentation chaque année.
56,25 % des jeunes accueillis se trouvent dans l'année de leurs 20 ans, 8,33 % des jeunes avaient 18 ans en 2023 et 20,83 étaient âgés de 19 ans. 10,41 % de l'effectif départemental était âgé de 21 ans,
1 jeune sur l'année avait 22 ans et un autre avait 23 ans.

L'âge moyen des jeunes pris en charge sur le DJM est donc de 20 ans ; cette moyenne s'explique pour plusieurs raisons :

- la liste d'attente d'orientations a été conséquente, ce qui a ralenti la fluidité du dispositif et l'entrée rapide des jeunes sur le dispositif dès leur majorité,
- la durée moyenne de prise en charge est de 19 mois ; les jeunes arrivant bien souvent en cours de formation, il leur faut la terminer et trouver un contrat de travail durable pour pouvoir assurer leur sortie de manière stable,
- le traitement du dossier de demande de titre de séjour peut parfois prendre quelques mois avant d'être délivré,
- la difficulté à trouver des logements de petite typologie sur les secteurs chalonnais et mâconnais vient aussi augmenter le temps de présence sur notre dispositif, les jeunes étant pendant plusieurs mois dans l'attente de l'attribution d'un logement.

Taux d'occupation du dispositif :

Nous avons réalisé 12 825 journées au lieu de 14 600 soit un taux d'occupation de 87,84 %.
Le taux d'occupation a diminué par rapport à l'année 2022 (94,83 %) mais cela peut s'expliquer pour plusieurs raisons :

- nous avons perdu progressivement 7 places sur le secteur mâconnais suite à la demande de Mâcon Habitat de restituer certains logements. Nous avons repensé l'implantation du service et en avons profité pour répartir les effectifs sur les 2 territoire en fonction des besoins des jeunes soit 50 % Mâcon / 50 % Chalon-sur-Saône. Cette nouvelle répartition a permis de réduire la liste d'attente et de répondre aux besoins du territoire,
- la fermeture des places de Mâcon n'a pas pu se coordonner avec l'ouverture de logements sur Chalon-sur-Saône de façon simultanée,
- après la fermeture des logements sur Mâcon, l'ouverture des places supplémentaires à Chalon-sur-Saône a été ralentie, faute de personnel (absence de chef de service et du travailleur social sur le Dispositif) à Chalon-sur-Saône d'avril à d'août. Les 7 places de Chalon-sur-Saône n'ont pu ouvrir qu'entre octobre et décembre.

Ce manque de personnel a également entraîné une répercussion sur l'accompagnement social et éducatif des jeunes pris en charge. Sans professionnel dédié, il a été compliqué d'assurer une présence de proximité auprès des jeunes pour favoriser leur autonomie et activer leur sortie du dispositif.
Pour pallier ces difficultés, une solidarité interservices s'est développée sur les différentes antennes de l'association à Chalon-sur-Saône afin que certains professionnels viennent en renfort au dispositif jeunes majeurs pour répondre aux besoins urgents des jeunes.

Durée du séjour :

La durée moyenne de séjour est de 19 mois (contre 26 mois en 2020) avec un séjour minimum à 2 mois et un maxima à 48 mois.
Cette période d'accompagnement est nécessaire pour les jeunes ayant une situation administrative et professionnelle fragile à leur entrée sur le dispositif. La régularisation pérenne des jeunes prend plusieurs mois avant d'être effective. Pour cela, cette régularisation administrative nécessite bien souvent une situation professionnelle construite et durable et une évolution dans leur parcours en France.
Il est important de noter que les jeunes arrivés après 16 ans en France présentent à leur majorité une situation administrative plus "fragile". Ils ont également bénéficié de moins de temps pour apprendre l'intégralité des démarches en France et de leur sens. À leur arrivée sur le dispositif, un travail d'approfondissement et d'accompagnement à la prise d'autonomie et à la gestion sereine des démarches est à faire.
À la marge, certaines durées de prise en charge sont conséquentes du fait de situations administratives bloquées pour certains et du maintien d'un jeune en situation irrégulière sur le dispositif de Chalon-sur-Saône.
Quand pour certains le passage au DJM est synonyme de "transition" et de "stabilisation", pour d'autres, il peut rapidement devenir un lieu de confort et de sécurité. Les travailleurs sociaux œuvrent pour donner du sens à leur présence sur le dispositif en accompagnant les jeunes à être acteurs de leur projet personnel.

Origine des jeunes :

La majorité des jeunes accueillis provient d'Afrique. Un seul jeune sur l'année était originaire d'Albanie.
Provenant de pays francophones, leur insertion sociale et professionnelle est rendue plus fluide.

Scolarité :

Niveau scolaire à l'entrée (en chiffre) :

- CAP : **17**
- Brevet professionnel : **1**
- BAC PRO : **1**
- BTS : **0**
- Contrat d'apprentissage ou qualification : **29**

À l'entrée sur le dispositif, la majorité (60,41 %) des jeunes arrive en contrat d'apprentissage. Le passage par le DJM leur permet de poursuivre sereinement leur scolarité jusqu'à l'obtention du diplôme.
35,41 % des jeunes avaient déjà obtenu leur diplôme en arrivant sur le service. Deux raisons peuvent venir expliquer cela ; la longue liste d'attente qui ralentit l'entrée sur le dispositif et le besoin, même en contrat durable, de passer par le DJM pour stabiliser leur situation administrative après avoir trouvé un contrat de travail. Certains jeunes ont également des besoins importants d'accompagnement social avant la vie autonome.
Nous pouvons constater que la majorité des jeunes accueillis entreprend un cursus en CAP, 1 seul jeune était en filière baccalauréat et un autre a poursuivi ses études en brevet professionnel après l'obtention de son CAP.

Données qualitatives

Situation administrative :

À leur arrivée sur le dispositif, nous pouvons constater que 43% des jeunes arrivent avec un récépissé. Le passage sur le DJM permet au jeune d'accéder à l'obtention du titre de séjour et de stabiliser sa situation pour intégrer le logement autonome et bénéficier des aides du droit commun.
Les jeunes bénéficiaires d'un titre de séjour Vie Privée et Familiale, peuvent, après l'obtention de leur premier document de séjour, obtenir un titre pluriannuel de 4 ans (sous certaines conditions) permettant ainsi de sécuriser pour plusieurs années leur situation administrative.
À leur sortie, l'intégralité des jeunes est en possession d'une carte de séjour. Nous pouvons constater que le DJM a un réel impact sur la stabilisation de leur situation administrative.

Accès au logement :

En 2023, 17 sorties ont été réalisées sur les secteurs de Mâcon et de Chalon-sur-Saône. 13 jeunes sont sortis par l'intermédiaire des bailleurs publics, 3 jeunes ont été orientés sur de l'IML à Mâcon. Cette orientation a été préconisée car les jeunes concernés avaient encore besoin d'une transition et d'un accompagnement renforcé avant d'intégrer le logement autonome. Les jeunes dans cette situation ne disposaient pas d'une épargne suffisante pour pouvoir se préparer convenablement à leur sortie en logement autonome. 1 jeune est sorti sans solution, il a été hébergé par un ami.

Sur les 17 sorties, 11 jeunes ont bénéficié d'une mesure pour une poursuite d'accompagnement social après leur départ (IML, AVDL…). Les autres ont pu trouver du relais par l'intermédiaire de la mission locale, du service social du bailleur ou auprès de leur réseau personnel. Nous constatons que les sollicitations sont moindres lorsqu'une mesure est appliquée à la sortie, mais que les jeunes ont tendance à revenir auprès des professionnels du DJM une fois la mesure terminée pour des besoins et des demandes ponctuels.
Les sorties en logement autonome sont parfois ralenties par la carence de disponibilité de logements de petite typologie, que ce soit sur le secteur mâconnais ou chalonnais.

Financier :

Dans le cadre de leur prise en charge, les jeunes sont amenés à payer mensuellement une participation financière calculée en fonction de leur situation professionnelle (50 € pour les apprentis et 120 € pour les jeunes en contrat de travail). Les jeunes sans ressource, insérés dans un cursus scolaire, ne sont pas tenus de payer cette participation, un secours financier leur est versé en fonction de la situation. Le travailleur social porte une vigilance sur ces situations plus "fragiles", afin que les jeunes concernés puissent trouver par exemple des emplois étudiants en parallèle de leur scolarité.
Pour 2023, pour le secteur de Mâcon, nous pouvons dire que le paiement des participations financières a dans l'ensemble été respecté et régulier pour la majorité des jeunes accompagnés. Nous sentons qu'au fur et à mesure de l'année, la régularité de paiement a été instaurée et que les jeunes ont acquis le réflexe de venir régler leur participation.
Pour le secteur chalonnais, la tâche a été bien plus compliquée à cause de la période d'absence du travailleur social sur le dispositif. À la marge, 2 jeunes venaient régler quasi-mensuellement leur participation en se rendant dans les bureaux de l'association. Globalement, les autres jeunes du DJM n'ont pas été réguliers dans leur paiement. Un gros travail de mise à jour est toujours en cours pour remédier à la situation et impulser la dynamique du rythme de paiement de ces participations financières.

Faits marquants de l'année écoulée :

- En fin d'année 2023, 40 places étaient ouvertes de manière égales (20-20) sur les secteurs de Chalon-sur-Saône et de Mâcon. Bien que le DJM de Chalon-sur-Saône ait été impacté par le manque de personnel sur une grande période de l'année, le DJM départemental a continué de tenir sa mission auprès des jeunes pris en charge. Progressivement, l'équilibre de places entre Mâcon et Chalon-sur-Saône s'est réalisé. Nous constatons qu'une certaine fluidité a été retrouvée dans l'accueil, la sortie des jeunes accompagnés et dans la liste d'attente des orientations.
- Pour le secteur de Mâcon, l'un des axes de travail retenu pour l'année 2023 a été de développer l'intervention sociale auprès du collectif. Des groupes de travail proposés aux jeunes pris en charge ont donc été réalisés pour favoriser la cohésion, l'échange et le partage. L'objectif est de donner aux jeunes la possibilité de venir "décrocher" avec son quotidien. Des ateliers divers sont proposés aux jeunes de manière hebdomadaire (en soirée), sans être forcément préparés en amont : travail sur le code de la route, cours de français, aide aux devoirs, jeux…
- Un gros travail de partenariat lié à l'emploi a également été impulsé pour l'année 2023. Sur le secteur mâconnais, un "forum de l'emploi" a été mis en place pour mettre en relation les jeunes et les employeurs. Ce forum a été ouvert à différents acteurs tels que les établissements de l'ASE accueillant des MNA, la DDETS, les organismes de l'emploi (ARIQ BTP, GEIQ BTP…). Cet évènement sera réitéré en 2024.
- Nous pouvons constater que de nombreux jeunes reviennent solliciter les professionnels du DJM plusieurs mois ou plusieurs années après leur sortie du dispositif. Un certain nombre de jeunes sollicite les professionnels pour une demande ponctuelle. Certains jeunes présentent néanmoins une vulnérabilité psychologique et une souffrance liée à leur isolement depuis leur sortie des dispositifs de l'État (ASE puis DJM). Nous tentons de palier à ces fragilités en orientant les jeunes vers des services de soins mais l'accès n'y est pas toujours facile.
- Pour finir, l'intervention en binôme du travailleur social et de la maîtresse de maison au sein des logements permet une amélioration de l'entretien des appartements. Nous constatons que les TISF des secteurs de Chalon-sur-Saône et de Mâcon ont été repérées par les jeunes et que les interventions régulières à la demande du travailleur social ont un impact positif dans la gestion du logement.

- Nous pouvons également souligner que cette année encore, aucun problème de voisinage et aucun incident ne s'est produit sur le dispositif départemental. À la marge, nous rencontrons des difficultés dans l'accompagnement social et éducatif de certains jeunes mais cela ne représente pas la majorité des personnes accompagnées.

Perspectives 2024

En reprenant les éléments marquants de l'année 2023, il nous semble important de les conserver et de les poursuivre pour l'année 2024 pour maintenir la qualité d'accompagnement proposée aux jeunes. En ce sens, le travail éducatif sur des temps collectifs sera poursuivi et développé sur les deux antennes du DJM.
Aussi, les rencontres partenariales liées à l'emploi seront également à poursuivre et à approfondir. La 2ème édition du forum de l'emploi aura lieu dans l'année pour le secteur mâconnais.
Une restructuration du dispositif jeunes majeurs de Chalon-sur-Saône est en cours à la suite des carences rencontrées durant l'année 2023 faute de personnel. Depuis quelques mois, nous relançons une dynamique dans l'accompagnement social pour favoriser le projet du jeune et privilégier sa sortie du dispositif lorsque sa situation le lui permet.
Enfin, il nous semble important de continuer de travailler avec les acteurs extérieurs (DDETS, ASE, SIAO) sur le sens des orientations préconisées sur le DJM lors des commissions départementales.

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour vocation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile, quelle que soit la procédure (procédure accélérée, procédure normale, Convention Dublin), orientés par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

MISSION :

Les missions de l'HUDA sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile,
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,
- l'accompagnement sanitaire et social,
- le développement des partenariats avec les institutions locales et le tissu associatif,
- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Une capacité de **154** places réparties sur le territoire de la façon suivante :

Territoire NORD	Territoire SUD	Territoire EST
Le Creusot	Mâcon / Crêches / Cluny	Chalon-sur-Saône
50 places 12 studios et 12 appt	**52 places** 10 appt et 2 ch	**52 places** 12 appt

FINANCEMENT :

Établissement conventionné annuellement par la DDETS sur le BOP 303 "immigration et asile" à hauteur de 19,50 € journalier contre 17 € en 2022. Cette augmentation se justifie, entre autres, suite à la mise en place du SEGUR.

Données quantitatives

En 2023, l'HUDA a accompagné **225 personnes,** représentant **44 806 journées,** soit **un taux d'occupation de 79,71 %** contre 87,55 % en 2022**.**

Ce taux d'occupation a été impacté par les **nombreuses transformations de places** familles en places isolées **demandées par l'OFII** pour répondre aux besoins d'accueils liés aux flux migratoires. Nombreux de nos logements ont donc été sous-occupés si nous les comparons à leur capacité réelle.

Nous disposons, de plusieurs logements de grosses typologies (T4, T5, T6) pour lesquels des **orientations ont été faites tardivement** car les demandes d'orientation ne correspondaient pas aux typologies proposées.

Cette année, une famille présente depuis 2014 a quitté l'HUDA, ce qui nous a demandé de réaliser des **travaux conséquents** dans l'appartement avant de pouvoir réaccueillir une nouvelle famille.

Des **travaux de plusieurs semaines** ont été réalisés dans des logements de grosse typologie, ce qui vient également impacter considérablement le taux d'occupation.

Pour l'HUDA départemental, les trois sites ont aussi été impactés en 2023 par un **manque de personnel** dû à des arrêts maladie, congés maternité démissions pour lequel il a été compliqué de trouver des candidats.
Le **manque de chefs de service sur les trois sites** (absence de 3 et 5 mois en simultané) a eu un impact sur le suivi des antennes et la réactivité des orientations. En effet, les travailleurs sociaux n'étant pas toujours destinataires des demandes d'orientation faites par l'OFII, celles-ci ont donc pu être entravées, voir même, n'ont pas abouti.
Le **secteur de Mâcon** a eu pendant **4 mois l'effectif de travailleurs sociaux divisé par deux**, ce qui a impacté l'activité du service. Un accord avait été donné par l'OFII pour geler des orientations pendant cette période.

Pour l'année 2023, le **turn-over de l'HUDA est de 68,83 %**. Cette spécificité demande une perpétuelle adaptation de la part des équipes pour accueillir rapidement après une sortie. Cela demande également une organisation rapide pour remettre les logements en état et pouvoir accueillir de nouveau.

Pour l'année, nous avons accueilli **106 nouvelles personnes** et **83 sont sorties** de l'HUDA.

Durée du séjour :

Les durées de séjour sont en lien avec la durée de procédure mais aussi avec le nombre d'indus qui ne quittent pas l'hébergement après la durée légale de procédure, même après la mise en place d'un RMU.

Sur 2023, la **durée minimale** de séjour était de **5 jours,** il s'agissait d'un homme isolé dubliné qui a quitté l'HUDA après avoir reçu une assignation à résidence. La **durée maximale** était de **9 années,** il s'agissait d'un ménage débouté qui se maintenait en HUDA depuis 2014.
À Cluny, un couple est arrivé en repartant directement car il n'a pas aimé la ville.

Ainsi, la **durée moyenne** de séjour est de **8 mois**, contre 19 mois en 2022. Cela s'explique par la quantité de personnes placées en procédure Dublin sur l'année. Pour les années précédentes, beaucoup de procédures normales étaient orientées en HUDA mais nous pouvons constater que pour l'année qui vient de s'écouler, les **procédures Dublin ont été bien plus importantes**.

L'ensemble des RMU (Référés Mesures Utiles) sollicités au niveau de la DDETS dès le premier jour en indu a peu d'impact sur les sorties effectives du dispositif, même si une OQTF y est associée.
Sur l'année 2023, **24 personnes sont parties sans solution**, sans laisser d'adresse.

En 2023, nous décomptons **20,89 %** de personnes **déboutées en indu** (15,26 % en 2022) et **24,89 %** de **BPI en indus** (8,39 % en 2022) en raison de familles nombreuses BPI. Nous constatons qu'il est toujours difficile d'orienter rapidement les personnes en logement autonome après l'obtention du statut car peu de propositions sont faites, notamment pour les personnes isolées du fait du manque de petites typologies.
Aussi, pour certaines propositions de logement faites et acceptées par les familles, 3 gros ménages ont été impactés par des travaux à réaliser avant l'entrée dans les lieux. Ces travaux ont pris plusieurs mois avant que les familles ne puissent quitter l'HUDA et entrer dans leur logement.

Typologie du public :

Sur les **225 personnes accompagnées** en 2023, **82 hommes étaient isolés**, soit **36,44 %** des personnes accueillies (contre 33,30 % en 2022 et 30,70 % en 2021). **5 femmes** étaient également **isolées**, ce qui représente **2,22 %** des personnes prises en charge. Ces chiffres viennent confirmer la constante augmentation d'arrivées sur le territoire de personnes isolées et orientées sur le DN@.

Sur les secteurs du Creusot et de Chalon-sur-Saône, nous avons adapté notre accueil pour pouvoir recevoir des femmes.

Il est répertorié **40 familles** (couples avec enfants ou sans, ou familles monoparentales) ; ce chiffre est quasi-constant (35 familles en 2022 et 37 en 2021).

Parmi les **156 majeurs** accueillis, Il y a eu **72,43 % d'hommes** pour **26,28 % de femmes** ; cette proportion est légèrement différente si nous la comparons à l'année précédente (69,90 % d'hommes pour 30,10 % de femmes en 2022).

Âges des personnes accompagnées :

< 18 ans =69	30,70 %	**18 - 24 ans=46**	20,40 %	**25 - 35 ans=57**	25,30 %	**36 - 45 ans=33**	14,70 %
46 - 55 ans=17	7,80 %	**55 - 65 ans=2**	0,90 %	**65 - 75 ans=1**	0,20 %	**+ 75 ans**	0

Les **majeurs de -25 ans** représentent cette année **20,40 %** de l'effectif total contre **13,60 %** en 2022. Rappelons que pour les jeunes majeurs de moins de 25 ans, les démarches à l'obtention du statut sont parfois ralenties car ces personnes rencontrent des difficultés à accéder à des ressources du droit commun (pas de RSA avant 25 ans).

Origine géographique des personnes accompagnées :

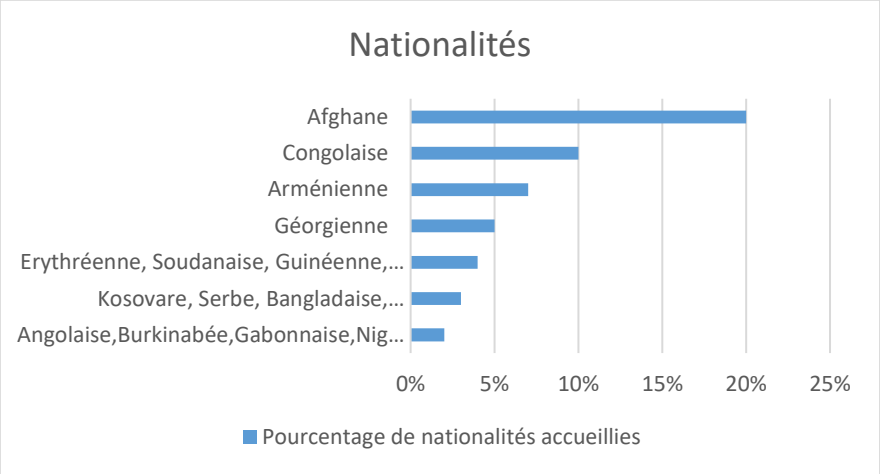

La majorité des personnes accompagnées (**20 %**) provient **d'Afghanistan** comme en 2022 (20 %).
Le Congo arrive en seconde position avec **10 %** de l'effectif. En 2022, l'Albanie était la 2ème nationalité après l'Afghanistan et représentait 9 % des personnes accueillies (il y en a eu 4 % en 2023).
Nous observons que **l'Arménie** arrive en troisième position avec **7 %** de l'effectif.

Sur l'année 2023, nous avons accueilli une grande diversité de nationalités qui représente chacune 1 % (Syrie, Somalie, Sierra Léone, Sénégal, Nigérian, Gabon, Chine, Angola).
Au total, nous pouvons décompter **29 nationalités** différentes contre 33 en 2022.

Nous avons rencontré cette année de nouvelles nationalités provenant essentiellement d'Amérique du Sud, telles que la Colombie, le Pérou ou encore le Vénézuela. Nous constatons que beaucoup d'arrivées proviennent également des pays d'Afrique ; lorsque ces personnes sont francophones, cela facilite les démarches du quotidien et l'accompagnement à la sortie car elles peuvent par exemple accéder plus rapidement à l'emploi. Ces facilités d'échanges ont aussi un avantage sur le coût lié à l'interprétariat.

Procédures administratives :

En 2023, **108 dossiers** ont été traités à **l'OFPRA** et **40 dossiers** ont fait l'objet d'un recours devant la **CNDA**. Les désistements en cours de procédure sont à la marge.

Au 1er janvier 2023, **10 personnes** étaient déjà placées en **procédure Dublin**.
Du 1er janvier au 31 décembre 2023, **45 personnes** sont entrées sur le dispositif en **procédure Dublin**, ce qui représente **42,45 %** de notre effectif (ce pourcentage était de 30,66 % en 2022).

16,03 % des personnes entrées Dublinées ont été **placées en procédure accélérée** et **28,30 %** étaient **placées en procédure normale**. **13,22 %** des personnes dublinées ont quitté l'HUDA après le traitement de leur situation par le **PRD de Besançon**.

Situations à la sortie :

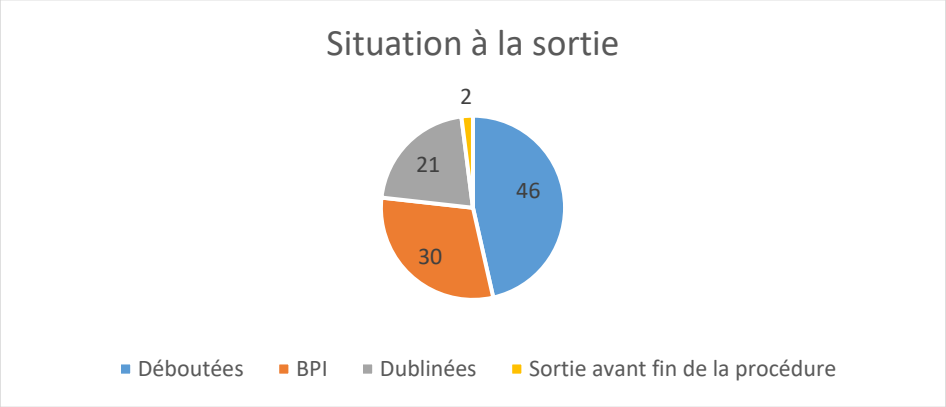

Au cours de l'année 2023, **83 personnes sont sorties** de l'HUDA dont 42 isolés et 12 familles.

- **46,98** % des personnes sorties **étaient déboutées** du droit d'asile,
- **30,12** % des personnes **étaient bénéficiaires de la protection internationale**,
- **21,68** % étaient des personnes en **procédure Dublin**,
- 2 personnes soit **2,40** % sont parties **sans attendre la réponse** liée à leur procédure.

Sur les **30,12** % de BPI, **56 %** des personnes ont intégré un logement autonome du parc public ou privé. Pour ces sorties, **64** % des personnes ont **bénéficié** en plus d'un **accompagnement social** (AGR, AVDL). **20** % ont été orientées en **structure d'insertion** (CPH, CHRS, IML BPI).

Sur les **46,98** % des déboutés, **76,92** % des personnes sont **parties sans laisser d'adresse**. **2,56 %** ont bénéficié d'une **ARV**.

Données qualitatives

Événements marquants en 2023 :

Plusieurs actions collectives et partenariales ont été mises en place sur les différents secteurs du département :

- **Chalon sur Saône** :
  - Initiation à **l'hygiène bucco-dentaire** auprès des enfants accueillis. Cette action a été impulsée par une jeune stagiaire de l'HUDA. Après avoir réalisé une enquête pour repérer les besoins sur ce sujet, des groupes de travail par l'intermédiaire d'ateliers ont été mis en place. Ces groupes ont été animés par l'équipe éducative accompagnée d'un dentiste de l'espace santé prévention de la ville.

- Les personnes de l'HUDA accueillies en cours de procédure, ont eu la possibilité de participer à l'évènement "**Le Père Noël est un rockeur"** porté par un groupe de travailleurs sociaux de l'association Le Pont du site de la Croisée des chemins à Chalon-sur-Saône. Cet évènement, coconstruit avec les professionnels de la salle de spectacle de la Péniche, est proposé aux familles accompagnées par Le Pont. Dans un premier temps, un concert ouvert à tous est organisé au cours duquel l'entrée n'est pas payante mais un jeu d'enfant est demandé pour entrer. Dans un second temps, une fête de fin d'année est organisée par les équipes avec spectacle et goûter au cours duquel les jeux récoltés sont redistribués aux enfants pris en charge.

- Un groupe de BPI a eu l'occasion de participer à une session de 5 demi-journées de **formation liées à la préparation à l'emploi**. Ces demi-journées sous forme d'ateliers étaient animées par différents professionnels de l'association Le Pont.

- En lien avec le CADA de Louhans, une famille et 2 isolés de l'HUDA ont eu la possibilité de participer à la **Journée Mondiale du Rréfugié** organisée le 20 juin dernier. Plusieurs ateliers ont été proposés dont l'un d'eux concernait la confection de pains de différents pays du monde. Les personnes de chaque pays ont pu montrer leur recette et leur manière de cuisiner du pain.

- **Mâcon** :
  - Dans le cadre de la **journée de la femme** du 8 mars dernier, 3 femmes ont participé à l'évènement. Dans ce cadre, ces femmes ont pu assister à un repas et à un spectacle organisé par la ville ; des ateliers de sensibilisation étaient également proposés.

  - **Collectif "Des Nous et Vous"** : ce collectif, destiné à **rompre l'isolement** des personnes (animé par la MDS, les professionnels du Pont et Pôle emploi) a accueilli de manière ponctuelle des personnes de l'HUDA. Nous avons tenté de créer un nouveau collectif du même type à destination des personnes de l'HUDA axé sur l'ouverture à la culture pour les personnes accompagnées mais ce projet a été difficile à porter de manière pérenne. Néanmoins, une action a pu être réalisée sur l'année.

  - Un autre collectif "**code de la route"**, animé par des professionnels du secteur SUD de l'association Le Pont, propose des cours de code et une préparation adaptée aux personnes prises en charge. Certains BPI de l'HUDA ont pu participer à ces ateliers à différents moments de l'année.

  - En lien avec le CADA et le CPH, les équipes du Pôle Asile de Mâcon ont proposé dans le cadre de la **Journée Mondiale du Réfugié**, une "journée des talents" au cours de laquelle il y a eu un partage des savoirs faire des personnes : transmissions de compétences coiffure, maquillage, poterie, dessins, cuisine… Un repas a également été organisé au cours duquel les personnes ont pu présenter leur cuisine traditionnelle.

  - **Différentes sorties** ont été organisées sur l'année telles que : sortie dans un parc pour les familles avec pique-nique et jeux collectifs, sortie à la roche de Solutré en septembre…

  - Une **fête de fin d'année** a été proposée aux différents services du secteur pour laquelle une salle a été réservée et des animations avec des jeux en bois ont été proposées. Un repas a été organisé pour l'ensemble des personnes présentes.

- **Le Creusot** :
  - Dans le cadre de la **Journée Mondiale du Réfugié**, les personnes accueillies sur le CADA / HUDA ont pu assister aux portes ouvertes d'une exposition de photos portée par un photographe local, lui-même BPI. Ces portes ouvertes ont été étendues à l'externe avec une invitation faite aux partenaires et aux voisins.

- En lien avec le CADA, des BPI de l'HUDA ont participé à un projet monté avec la MDS à Autun pour travailler sur la **gestion des énergies** (travail dans un appartement témoin proposé par l'OPAC).
- Les travailleurs sociaux du Pôle Asile de la CUCM ont participé à une **présentation des missions de l'asile dans un collège** à Saint-Vallier auprès des élèves de l'établissement.
- Un **goûter de fin d'année** a été organisé avec les personnes de l'HUDA et les bénévoles intervenant auprès d'elles.
- Participation au **projet de la forêt comestible porté par l'association Humanity** au sein de laquelle les professionnels du Pont se mobilisent pour faire vivre ce projet, destiné aux personnes prises en charge à l'HUDA notamment.
- **Différentes actions ponctuelles** ont également été réalisées. Pour exemple, la participation à une soirée animée par le centre de dépistage de la tuberculose (pièces de théâtre), la mise en place d'ateliers "femmes" animés par la référente FLE du Pont en proposant des activités manuelles à destination des femmes et des enfants, des demi-journées jeux / cuisine…, la participation aux biennales d'art contemporain à Autun.

Difficultés repérées :

Nous pouvons d'abord dire que certaines difficultés rencontrées sur l'année 2022 reviennent sur l'année 2023, telles que le **déploiement de la dématérialisation des démarches liées à l'asile et à l'insertion en France**. Lorsque des échéances sont attendues, il nous faut avoir une vigilance auprès des personnes afin de respecter les délais qui sont donnés. Aussi, la compréhension de certains éléments est parfois limitée quand les explications données ne sont pas adaptées à un public étranger.

L'ensemble du département et plus particulièrement les sites du Creusot et de Chalon-sur-Saône sont de plus en plus confrontés au **désert médical**. L'accès aux soins est devenu complexe, voir même impossible dans certaines situations d'urgence. Bien que l'accompagnement à l'accès aux soins soit une des missions des professionnels de l'HUDA, ceux-ci se retrouvent souvent en manque de réponse adaptée à apporter aux personnes malades. Pour exemple, le centre départemental de santé du Creusot ne prend plus aucun nouveau patient. Les travailleurs sociaux élargissent donc leurs recherches de médecins, mais les délais d'attente sont très longs avant d'avoir un RDV.

Pour l'année 2023, nous constatons une **augmentation des procédures Dublin** si nous les comparons aux années précédentes. Bien que l'accueil des personnes dublinées soit l'une des spécificités de l'HUDA, ce type d'accueil apporte de la complexité dans l'accompagnement social. Les personnes accueillies, en période "d'attente" lors de l'étude de leur situation, sont partagées entre le désir d'avancer dans leur procédure et l'incertitude qui concerne la suite de leur situation. Les professionnels repèrent que les personnes débutent également un parcours d'insertion en France, en s'acclimatant à une ville, en y trouvant un rythme quotidien, en créant un réseau et même pour les familles en y scolarisant leurs enfants.
Pour les professionnels, ce type de situation demande une importante adaptation dans la posture éducative à prendre auprès des personnes accueillies. Animés par les missions qui leur sont confiées, ces professionnels gardent en tête leur ligne de conduite et la réglementation liée aux procédures dublin.

Le **turn-over conséquent** auquel sont confrontés les professionnels leur demande une adaptation perpétuelle ; cela engage la création d'une nouvelle relation, la reprise de l'accompagnement du point de départ, la compréhension des situations et également le passage rapide d'une situation à une autre. Au-delà de l'aspect relationnel, les professionnels sont souvent mobilisés pour remettre à jour des logements rapidement afin d'assurer une certaine fluidité dans les accueils des nouveaux arrivants.

Enfin, nous sommes conscients que la question migratoire est un réel enjeu politique et nous constatons que les attendus nationaux sur ce sujet peuvent impacter le travail éducatif et social du terrain. Une **certaine pression peut être ressentie sur la fluidité attendue dans le traitement des situations du DN@ et sur la sortie rapide** à la fin des procédures de demande d'asile.
La réalité du terrain peut parfois venir se heurter aux injonctions dictées par l'État car il nous faut composer avec la complexité des situations rencontrées.

Perspectives 2024

Des perspectives locales et départementales vont être déployées sur l'année 2024 :

- Des **ateliers éco-gestes** en partenariat avec la MDS du Creusot à destination des BPI et des demandeurs d'asile (appartement témoin à Autun) vont être mis en place. Le premier atelier aura lieu le 6 avril 2024 à Autun.
- Un **projet sur le tri des déchets** est en cours de réflexion sur le secteur du Creusot ; celui-ci pourra voir le jour si un accord de la part de la communauté urbaine est donné. Une visite du centre de tri sera également organisée.
- Enfin, un **projet photos** est également en réflexion sur le secteur de la CUCM avec une exposition organisée dans le cadre de la journée mondiale du réfugié.
    - Plus largement, les équipes seront mobilisées au niveau départemental pour continuer de faire vivre cette journée.
- Par l'intermédiaire de la **mise en place du nouveau dispositif AGIR** sur le département, nous espérons pouvoir collaborer dans l'intérêt des personnes statutaires. Nos objectifs, communs, sont de favoriser le travail d'accès à l'autonomie pour accompagner les BPI à la sortie de nos dispositifs dans le temps qui nous est imparti, lorsque cela est possible.

Témoignage de M. R., homme pakistanais pris en charge en HUDA à Chalon-sur-Saône :

"Ma femme et mon fils sont arrivés en France le 22 juillet 2022. J'appartiens au Pakistan. En 2022, les terres réservées aux journalistes ont été réduites par le gouvernement et l'armée, ce qui m'a obligé à quitter mon pays.
J'ai trois enfants et je vivais une très heureuse vie au Pakistan avec ma femmes et mes enfants.
Si je n'avais pas quitté le Pakistan à ce moment-là, j'aurais peut-être été tué. Mes deux enfants sont toujours au Pakistan.
Malheureusement, je n'ai pas eu assez de temps pour demander des visas pour mes enfants, alors je suis allé en France avec mon plus jeune fils et Madame puis j'ai demandé l'asile à Paris.
Après avoir déposé ma demande d'asile, on m'a demandé comme tout le monde, si nous avions besoin d'un logement et d'autres installations, ce à quoi, j'ai répondu oui. Après cela, nous avons été envoyés en ville avec un billet de train.
Une fois arrivés en ville (en province), notre assistante sociale nous a accueillis à la gare. Nous sommes arrivés le 9 août 2022. L'assistante sociale nous a emmenés de la gare jusqu'à la maison qui nous a été donnée, puis elle a commencé à nous guider.
Comme tout le monde, on nous a expliqué calmement comment rédiger notre dossier et l'envoyer au service concerné.
Les gens de l'association Le Pont sont très serviables et expliquent quels sont nos droits, comment procéder et ils sont à nos côtés pour tous les problèmes.
Mon fils a eu un examen médical et les spécialistes nous ont expliqué son traitement.
Ma famille et moi sommes reconnaissants envers le gouvernement français, envers les personnes de l'association et envers les personnes du service de santé. Un professeur spécifique a été prévu dans l'école pour s'occuper de mon fils afin que celui-ci ne rencontre aucun problème de Français. Il a également organisé divers exercices avec lui.

[…] Le gouvernement français, les institutions, les associations, les citoyens et les médecins sont fiers de servir l'humanité en aidant les gens et nous sommes heureux qu'un pays comme la France nous ait aidés, protégés.
À chaque fois qu'il y a une fête, les gens de l'association nous invitent, mangent et boivent avec nous, nous offrent des cadeaux, non seulement à nous mais à toutes les personnes qui sont demandeuses d'asile dans l'association.
Celle qui dirige l'association, à chaque fois qu'elle rencontre quelqu'un, lui demande comment ils vont, et leur demande s'il y a un problème.
Chaque fois que notre travailleur social part en vacances, M. Stéphane nous soutient et prend soin de nous. Notre travailleur social nous rend visite une fois par semaine. […]
Maintenant, notre cas est réglé et nous sommes appelés réfugiés, et, l'association essaie de faire venir nos enfants du Pakistan.
Dans un avenir proche, moi, mes enfants et ma famille serons de parfaits citoyens français et commencerons notre nouvelle vie ici.
Nous n'avons jamais senti que nous étions étrangers et que nous n'appartenions pas à notre pays d'accueil. Tous les étrangers que nous rencontrons, nous les recevons avec beaucoup d'amour et c'est pourquoi, nous n'avons jamais senti que nous étions dans un autre pays. Nous avons le sentiment d'appartenir à la France et la France est la nôtre.
Enfin, encore une fois, je tiens à remercier du fond du cœur les personnes de l'association qui ont pris soin de nous et nous ont donné tellement d'amour que je ne peux pas remercier avec des mots".

INTERMÉDIATION LOCATIVE POUR BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

MISSION :

L'IML BPI permet de proposer une alternative au relogement des BPI isolés, face à la tension du parc locatif sur les petits logements (studio, T2), tout en proposant un accompagnement global.

Les objectifs du service IML BPI sont, pour les personnes accompagnées :

- de quitter les structures pour demandeurs d'asile et réfugiés (CADA, HUDA, CPH…) dans les délais réglementaires, afin d'éviter les situations d'indus,
- de bénéficier d'un accompagnement social portant sur les domaines suivants : démarches administratives, gestion budgétaire, santé, insertion professionnelle, insertion par le logement…,
- de limiter les dépenses lors de l'emménagement, puisque les appartements sont équipés de mobilier et d'électroménager dans toutes les parties communes. Les personnes accueillies n'ont donc qu'à équiper leur chambre dans un premier temps,
- d'éprouver les règles de locataire à part entière (droits / obligations), et ainsi de posséder un historique permettant de favoriser l'accès au logement autonome,
- d'éviter l'isolement grâce à la colocation et favoriser la pair-aidance,
- d'occuper un logement spacieux et attractif à un coût inférieur à un logement individuel puisque les frais sont partagés,
- de faciliter l'insertion professionnelle du fait de la proximité des entreprises et des solutions de mobilité.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

10 places d'hébergement sur la ville de Chalon-sur-Saône, pour 0,50 ETP.

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 177 "Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables".

Mise en place du projet

Le dispositif IML BPI a été créé début janvier 2023, afin de favoriser l'autonomisation des publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire).
Il consiste en la location par l'association Le Pont de 5 logements de type 3 à Chalon-sur-Saône, partiellement meublés : ces logements sont ensuite mis en sous-location à deux personnes BPI, qui sont donc en colocation.

Phase de captation des logements (de janvier à juin 2023) :

- consultation journalière des annonces immobilières sur Internet : agences, particuliers, bailleurs sociaux,
- démarchage physique auprès des agences immobilières et offices notariaux,
- contacts téléphoniques et mails auprès de différents bailleurs sociaux : OPAC, SEMCODA, HABELLIS, Agence Immobilière à Vocation Sociale (ISBA),
- rencontres physiques avec ISBA et HABELLIS pour présentation du projet et proposition de visites de logements,
- signature des baux de location, états des lieux entrant des 5 appartements :

Adresse	Type de bailleur	Date de signature du bail	Dates du premier accueil	Observations
26B rue du 56ième RI	Privé (agence immobilière Nestenn)	13/03/2023	31/03/2023	Une personne est sortie le 13/07/23 ; nouvel accueil le 30/08/23.
47B rue du Lieutenant André	Privé (avec AIVS ISBA)	09/05/2023	13/07/23 et 24/08/23	Deux messieurs avaient été orientés sur l'IML BPI et devaient intégrer le logement le 23/05 : ils se sont désistés le jour-même et nous avons dû attendre de nouvelles orientations par le SIAO.
3 Allée Louise Michel	Public : HABELLIS	22/05/2023	29/06/2023	Entrées retardées en raison de problèmes de livraison d'électroménager.
18 Allée Louise Michel		22/05/2023	06/07/2023	Idem
11 rue Edith Piaf		15/06/2023	10/10/2023	Pas d'orientations par le SIAO pour ce logement avant octobre 2023.

Phase d'équipement et de gestion technique des logements (de janvier 2023 à ce jour), en lien avec l'équipe technique de l'association Le Pont :

- commande de mobiliers auprès de l'entreprise Jarozo dès janvier 2024, en vue d'équiper les logements,
- commande d'électro-ménager auprès de DartyPro au fur et à mesure des captations de logement. De gros retards de livraisons nous ont obligés à décaler les premières entrées sur le dispositif,
- préparation des trousseaux de clefs des appartements,
- ouvertures des fluides, en lien avec le Service Logement de l'association Le Pont : électricité, gaz, eau,
- gestion des problèmes techniques dans les logements, contacts d'entreprises pour : désinsectisation, réparation de fuites d'eau, entretien de chaudière, changement de robinetterie, changement de compteur Linky, badges qui dysfonctionnent, problèmes de serrurerie…

Création des documents de prise en charge et de fonctionnement :

- rencontre avec l'ADIL le 13 février 2023, suivi de différents échanges de mails, pour la rédaction des différents types de contrats de sous-location (logements non conventionnés – logements conventionnés ANAH – logements conventionnés HLM),
- rédaction d'une plaquette de présentation du service, ainsi que de "mémos" à destination des partenaires et du public pour préparer les entrées sur le dispositif,
- rédaction de documents techniques de gestion locative : états des lieux entrant et sortant, fiche "technique" avec les coordonnées des contacts utiles pour chaque logement et suivi des interventions d'entreprises,
- préparation de classeurs et dossiers informatiques pour chaque personne accompagnée, afin d'assurer la traçabilité du suivi éducatif,
- préparation de documents de projets d'accompagnement personnalisés ; bilan d'évaluation à 6 mois de prise en charge,
- élaboration d'une trame de suivi de l'activité pour assurer un retour quantitatif du dispositif.

Promotion du dispositif auprès des partenaires (de janvier à mai 2023) :

En interne à l'association Le Pont :

- réunion départementale CADA / HUDA,
- réunion d'équipe sur le site de "la Croisée" à Chalon-sur-Saône,
- équipe "asile" de Louhans,
- équipe "asile" de Mâcon / Tournus,
- équipe "asile" du Creusot.

Auprès des partenaires extérieurs :

- commission SIAO,
- SPADA Coallia,
- ADOMA,
- Viltaïs.

Données quantitatives

Orientation :

L'orientation sur le dispositif IML BPI est validé en Commission SIAO :

- De janvier à mai 2023, les situations des personnes BPI étaient étudiées en commission interne au SIAO, une fois par semaine. Cette fréquence assurait une bonne fluidité des accueils sur le dispositif.
- Depuis juin 2023, les situations des personnes BPI sont étudiées en commissions spécifiques qui réunissent le SIAO et la DDETS, une fois par mois. Cette fréquence est venue impacter la fluidité des entrées. Ainsi, une place sur le dispositif pouvait rester vacante plusieurs semaines entre deux commissions. (exemple : une demande SIAO a été formulée pour un homme seul le 02 mai 2023 et a été validée en commission SIAO le 19 juin 2023).

Les **2 premiers accueils sur l'IML BPI ont eu lieu fin mars 2023.** Ensuite, bien que 4 logements aient été captés entre le 9 mai et le 15 juin 2023, 6 accueils ont été retardés en raison de gros soucis de livraison avec l'un de nos fournisseurs, de désistements sur le dispositif, de délais pour recevoir de nouvelles orientations SIAO entre deux commissions.
Les **accueils les plus récents datent du 10 octobre 2023**.
D'une **durée initiale de 6 mois**, le contrat peut être prolongé jusqu'à 6 mois supplémentaires en fonction des besoins évalués.

Nombre de mesures :

De janvier à octobre 2023, **15 orientations** "IML BPI" ont été prononcées par le SIAO :

- **11 personnes ont été accueillies** : 10 accompagnements sont en cours, **1 personne** est sortie du dispositif en juillet 2023 après avoir signé un **bail autonome** avec l'OPAC en y associant le soutien d'une mesure AVDL,
- **1 personne a refusé** l'orientation IML BPI car elle ne souhaitait pas être en colocation ; **2 personnes ont accepté l'orientation, mais se sont désistées la veille de l'accueil,**
- **1 personne a été réorientée** sur un autre dispositif, car sa situation avait évolué depuis le moment de la demande d'IML BPI : ce dispositif ne répondait alors plus à ses besoins.

Données démographiques :

Sur 2023, **100 % des mesures** IML BPI prononcées concernaient des **personnes isolées ;** sur 15 orientations, **14 concernaient des hommes, 1 concernait une femme.**
À la suite de cette orientation, et lors d'échanges avec nos partenaires prescripteurs, nous avons constaté qu'il existait un besoin pour la prise en charge des femmes. Nous remarquons cependant que les demandes sont plus rares ; une réflexion est donc en cours sur les éventuelles modalités d'accueil de femmes sur le dispositif.

Provenance :

En 2023, les 11 personnes accueillies sur le dispositif IML BPI étaient originaires de **7 pays différents** :

- Afghanistan : 5
- Bangladesh : 1
- Erythrée : 1
- Mali : 1
- Somalie : 1
- Soudan : 1
- Yémen : 1

Données qualitatives

Accompagnement social et administratif :

Au vu de l'accélération des procédures de demandes d'asile, les délais d'obtention d'une protection sont plus courts. En arrivant sur l'IML BPI, beaucoup de personnes sont encore en **formation de français niveau A1** ou n'ont **pas encore débuté leurs cours de FLE**. Les besoins en termes d'**accompagnement administratif** et d'**insertion professionnelle** sont **importants**.

Au niveau administratif, l'accompagnement porte essentiellement sur :

- Administratif :
  - CAF : ouverture et maintien des droits Allocation Logement, RSA, prime d'activités,
  - ouverture et maintien des droits à l'assurance maladie : renouvellement de complémentaire santé solidaire, demande de carte vitale, création d'espace Ameli sur internet,
  - déclaration d'impôts,
  - changements d'adresse.

- Emploi :
  - inscriptions Pôle Emploi,
  - actualisations mensuelles de situation,
  - demandes d'Allocation Retour à l'Emploi,

- État civil, titres de séjour :
  - suivi des actes d'état civil OFPRA, et transmission aux organismes concernés,
  - renouvellement des récépissés et Attestation Provisoire d'Instruction,
  - demandes de titres de voyage,
  - procédures de réunification familiale.

- Quotidien :
  - carte de bus gratuite ou à tarif réduit,
  - carte "TER solidarité",
  - ouverture de compte bancaire et/ou livret d'épargne.

Insertion professionnelle :

Sur Chalon-sur-Saône, l'organisation des cours FLE dans le cadre du CIR a permis à certaines personnes accompagnées de **cumuler emploi et formation FLE** en organisant des cours le samedi matin. Des modulations sont possibles sur la semaine afin de coordonner les cours au rythme de travail des personnes (2 jours de cours, 3 jours de travail).

Concernant l'insertion professionnelle, il apparaît que des cours de FLE sont encore nécessaires après l'acquisition du niveau A1, à la sortie du dispositif FLE / CIR. Les critères d'entrée au DAQ (niveau A2 écrit / oral), à certaines formations qualifiantes ou à certains emplois ne permettent pas toujours aux personnes accompagnées de s'inscrire dans ce type de parcours.

La **recherche d'un emploi** est une préoccupation majeure des personnes accueillies sur l'IML BPI ; seule une personne nous a indiqué préférer suivre ses cours de Français préalablement à son insertion professionnelle.
De ce fait, le service IML BPI a **intégré la Commission Emploi** de l'association Le Pont, qui a permis d'établir des liens avec de nombreux partenaires de l'insertion professionnelle, et d'être régulièrement informé des opportunités d'emploi ou de formation pouvant convenir aux personnes accompagnées.

Notre **accompagnement en termes d'insertion professionnelle** se traduit par :

- l'inscription à la Mission Locale et/ou à Pôle Emploi, avec l'aide à la réalisation des actualisations mensuelles,
- la réalisation de CV,
- le positionnement de candidats sur des structures de l'IAE, via la plateforme de l'inclusion,
- la mise en lien des personnes accompagnées avec certains de nos partenaires de l'emploi tels que l'ETTP SIRAC, l'agence d'Intérim Partnaires, des domaines viticoles pour les vendanges…

Situation vis-à-vis des cours de français à l'arrivée sur le dispositif (sur 11 personnes accueillies) :

Nature des démarches	Non réalisé	En cours	Réalisé	Observations
Signature du CIR	2		9	
Cours de français niveau A1	2	5	4	
Cours de français niveau A2	3		1	En attente de la mise d'un cours à Chalon.
Formation FLE POEC Daunat		2		Débutée le 09/10/23

Situation vis-à-vis de l'emploi, à l'arrivée sur le dispositif (sur 11 personnes accueillies) :

- **Sans emploi**, bénéficiaire du RSA : **5**. Parmi ces personnes, 4 avaient un projet d'insertion professionnelle. Différentes démarches étaient engagées pour trouver un emploi, mais nos partenaires nous ont indiqué que leur niveau de français était encore un peu fragile.

- Emploi dans une **SIAE**, à temps partiel en CDDI (24h/semaine) : **2**.

Une personne a mis fin à son emploi en SIAE le 14 juillet 2023, dès son entrée sur le dispositif IML BPI. Ce monsieur pensait être engagé dans une entreprise, en CDI à temps plein. Malheureusement, l'embauche ne s'est pas concrétisée.

- Emploi dans une **entreprise classique** : **2**.

Une personne était en CDD, celui-ci a pris fin le 15 juillet 2023.
Une personne a été embauchée le 11 septembre 2023 en CDI pour l'ETTP SIRAC et est actuellement en période d'essai.

- **Formation professionnelle** : **2** personnes ont intégré la POEC Daunat qui a débuté le 09 octobre 2023.

Le partenariat établi a permis l'entrée en SIAE de 3 des 5 personnes bénéficiaires du RSA ; 3 personnes ont réalisé les vendanges avec des retours très positifs. 2 personnes viennent de signer des CDD dans des entreprises classiques.

Un **projet est en cours** afin de travailler la **question de l'emploi** de manière collective : participation au Salon de l'Emploi le 19 novembre 2023 ; mise en place de 5 ateliers thématiques sur l'emploi avec des collègues d'autres services en novembre et décembre 2023. Ces ateliers ont permis aux personnes BPI d'acquérir des notions complémentaires sur la recherche d'emploi en France, le droit du travail (contrat, lecture des fiches de paye, horaires, congés…), ainsi que sur les codes socio-professionnels en entreprise. Par la suite, ces notions ont pu être reprises de manière individuelle : nous avons observé que les personnes étaient plus attentives à la lecture de leurs contrats de travail, à la compréhension de leurs fiches de paye, et avaient mieux intégré certaines notions telles que la retraite, le chômage, l'arrêt maladie ou l'accident de travail.

Santé :

Pour les personnes qui arrivent sur le secteur de Chalon-sur-Saône, il **reste compliqué de trouver un médecin généraliste disponible**.
Aussi, les personnes accompagnées sont orientées :

- sur les bilans de santé réalisés par "ISBA Santé Prévention" : 4 personnes accompagnées ont pu bénéficier de ces bilans,
- vers des spécialistes qui peuvent être consultés en direct : dentiste, ophtalmologue,
- en cas de douleurs, vers les accueils non programmés de la Clinique Sainte-Marie : en cas de prescriptions d'examens complémentaires, nous orientons ou accompagnons vers les laboratoires pour des prises de sang, vers des spécialistes (dermatologue, hôpital, scanner).

Logement :

La **finalité** du dispositif IML BPI est de **permettre l'accès au logement**, en tant que locataire.
Les axes de travail concernant le logement sont :

- paiement régulier du loyer et des charges par divers moyens de paiement,
- explication des factures (eau, gaz, électricité, quittances de loyer…) pour comprendre le fonctionnement des charges locatives en France et gérer son budget,
- entretien du logement,
- dépôt d'une demande de logement social, lorsque la personne accompagnée parait avoir acquis assez d'autonomie,
- constitution d'une épargne en vue du relogement : ce point peut s'avérer compliqué car de nombreuses personnes BPI envoient chaque mois de l'argent aux membres de leur famille.

En 2023, **une personne est sortie en logement autonome**, suite à une proposition d'appartement T2 faite par l'OPAC. **Une mesure AVDL a été préconisée**, car la maitrise des démarches administratives liées au relogement (ouverture de contrats, gestion des différentes factures) nous a apparu insuffisante.

Parmi les 10 personnes actuellement accompagnées, nous notons que :

- 6 sont à jour de loyer, le paiement est fait régulièrement,
- 4 personnes ont généré une dette : il s'agit en général de difficultés ponctuelles, pour des personnes dont la situation administrative ou professionnelle est instable (problèmes d'ouvertures de droits CAF, Pôle Emploi ; absence de ressources stables et régulières). Une personne ne règle que ponctuellement son loyer malgré des ressources régulières. Dans ce cas, nous proposons à la personne un échéancier de paiement, afin de régulariser sa dette petit à petit. Certaines personnes soldent ensuite leur dette en totalité, lorsque leur situation professionnelle s'améliore,
- les logements sont globalement bien entretenus ; nous prévoyons cependant des actions en lien avec la maîtresse de maison du site pour acquérir les compétences d'entretien du logement des personnes (savoir-faire son ménage davantage dans le détail : vitres, entretiens du petit électroménager, utilisation des produits….),
- aucun trouble de voisinage ne nous a été signalé.

Perspectives 2024

Le dispositif **IML BPI répond aux besoins des personnes isolées** sortant de dispositifs dédiés après l'obtention d'une protection internationale. L'accompagnement reste important à leur entrée sur le dispositif pour garantir une intégration réussie à long terme tant sur le plan du logement autonome que vers l'insertion professionnelle.

En 2023, **11 personnes ont pu être accueillies sur le dispositif** : les personnes sont satisfaites des appartements proposés et toutes les colocations, même si cela n'est pas leur choix initial, se passent de manière agréable. La **collaboration** des personnes accueillies avec le travailleur social est **assidue** (les personnes sont présentes aux rendez-vous, dans l'échange et la disponibilité, motivées pour effectuer les démarches convenues ensemble).
Afin de répondre aux besoins d'accompagnement vers le logement autonome d'un plus grand nombre de personnes, nous sommes **en cours de captation d'un nouvel appartement** T3 à Chalon-sur-Saône avec ISBA, et envisageons la captation d'1, voire, 2 studios pour **l'accueil de femmes seules**. Le projet IML BPI pourrait encore être développé davantage si des besoins se faisaient sentir.

La **poursuite du dispositif IML BPI** sur l'année 2024 va nous permettre de **suivre les parcours d'accompagnement** actuellement engagés, et d'avoir une **évaluation plus fine des résultats de cette expérimentation**.

Les premiers bilans effectués, après 6 mois de prise en charge, nous ont permis de recueillir la parole des personnes accompagnées, dont voici quelques extraits :

"L'accompagnement, c'est 5 étoiles pour quelqu'un comme moi qui ne connaît pas la bureaucratie en France".
"Je suis content de mon appartement à Chalon, il est grand ; avec mon colocataire tout se passe bien. Les rendez-vous avec l'assistante sociale m'aident bien".
"Je veux trouver un appartement seul à Chalon, ou dans une grande ville comme Dijon. Je veux trouver du travail dans n'importe quel domaine : jardins, bâtiment… J'ai encore besoin d'aide pour quelques démarches administratives, les dossiers compliqués".
"Pour moi, tout est bien. J'ai envie de parler encore mieux le français et faire plus de cours. Je voudrais trouver un appartement T2 pour accueillir ma femme".

HÉBERGEMENT LOGEMENT

- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Aide au Logement Temporaire Insertion (ALT) / Stabilisation
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
- Intermédiation Locative (IML)
- Loj'In
- Pension de Famille / Résidence Accueil
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale (SARS)

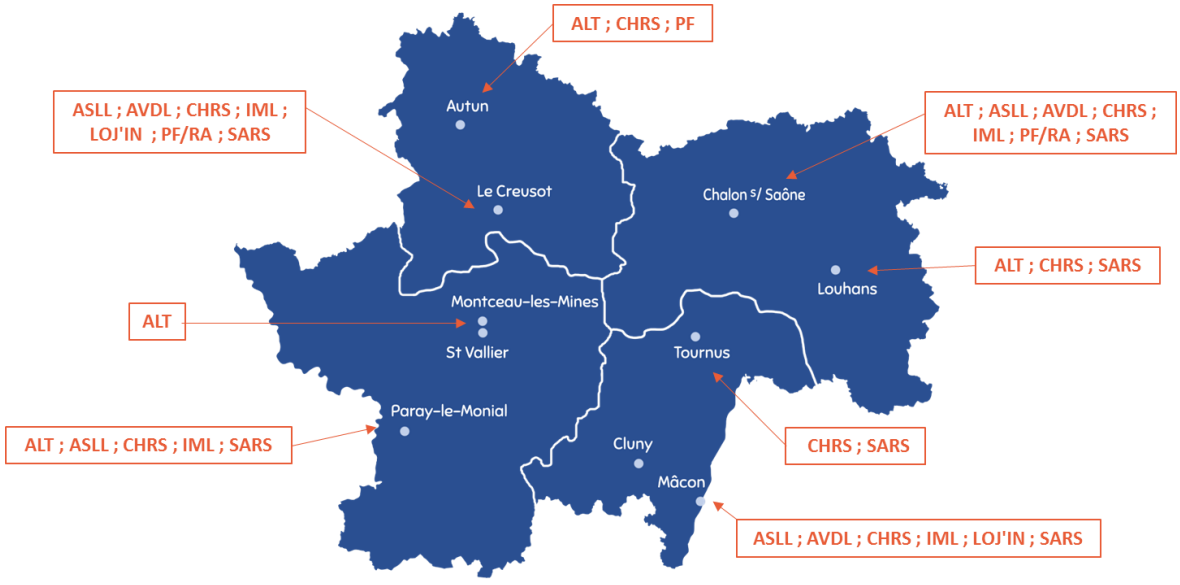

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

L'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement est destiné aux ménages n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

IMPLANTATION :

Bassin Louhannais et Chalonnais (Lot N° 1)
Bassin Mâconnais et Paray-le-Monial (Lot N° 2)
Bassin Autunois, Le Creusot et Montceau-les-Mines (Lot N° 3)

CAPACITÉ :

Potentiel annuel en nombre de mois / mesures : **3 471** (décompte sur 11 mois d'activité)

FINANCEMENT :

Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 300,17 € le mois/mesure (MM) pour les 3 lots.

Données quantitatives

Lot N° 1	**Potentiel annuel**	**Consommé**	
Chalon-sur-Saône	1 177	1 055	90 %
Louhans	220	151	69 %
Lot N° 2			
Mâcon	594	412	69 %
Paray-le-Monial	539	370	69 %
Lot N° 3			
Autun	231	112	48 %
Le Creusot	352	252	72 %
Montceau-les-Mines	385	338	88 %
TOTAL	**3 471**	**2 690**	**77 %**

En 2023 le service a réalisé **2 690 Mois/Mesure** (MM) et a donc consommé **77,50 % de l'enveloppe globale**. Nous constatons donc un déficit de 13 MM comparé à l'année 2022. Cette année le service ASLL a accompagné **628 ménages soit 20 ménages de plus qu'en 2022**.
Sur le secteur de **Paray-le-Monial**, nous avons constaté une hausse des demandes en 2023 qui a généré une liste d'attente pendant quelques mois. Cette liste d'attente s'est ensuite résorbée avec l'arrivée d'une nouvelle salariée à mi-temps sur le secteur de Montceau-les-Mines qui est venue en renfort sur le secteur de Paray-le-Monial.
Sur le secteur de **Louhans**, l'équipe remarque une augmentation des demandes d'orientation en ASLL.
Sur la **CUCM**, on note une hausse des demandes cette année sur Autun contrairement au secteur du Creusot et de Montceau-les-Mines.
Sur le secteur de **Mâcon**, le nombre d'orientations a baissé par rapport à 2022.

Nombre de ménages accompagnés	2023	2022	2021
Chalon-sur-Saône	**235**	243	223
Louhans	**40**	33	27
Sous total Lot N° 1	**275**	276	250
Mâcon	**94**	91	108
Paray-le-Monial	**92**	75	79
Sous total lot N° 2	**186**	166	188
Autun	**31**	20	36
Le Creusot	**64**	69	77
Montceau-les-Mines	**72**	77	92
Sous total Lot N° 3	**167**	166	205
TOTAL	**628**	608	643

Nous avons accompagné plus **de ménages** cette année et sur une durée moyenne d'accompagnement quasi équivalente à 2022. Nous avons pu constater une augmentation des sollicitations dans le secteur rural par rapport aux années antérieures.

Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année	2023	Dont interruption en %	2022	Dont interruption en %	2021	Dont interruption en %
Chalon-sur-Saône	**160**	**27 %**	163	36 %	138	46 %
Louhans	**23**	**48 %**	18	33 %	16	37 %
Sous total lot N° 1	**183**	**30 %**	181	36 %	154	45 %
Mâcon	**55**	**44 %**	57	18 %	60	27 %
Paray-le-Monial	**54**	**22 %**	45	18 %	52	31 %
Sous total lot N° 2	**109**	**33 %**	102	18 %	112	29 %
Autun	**18**	**22 %**	14	29 %	26	31 %
Le Creusot	**32**	**16 %**	47	28 %	51	35 %
Montceau-les-Mines	**46**	**33 %**	47	11 %	63	32 %
Sous total lot N° 3	**96**	**25 %**	108	20 %	140	33 %
TOTAL	**388**	**29 %**	391	27 %	406	36 %

Sur la zone de la **Communauté de Communes de Montceau-les-Mines** (CCM), on constate trois fois plus d'interruptions sur Montceau les Mines ; le taux d'interruption est similaire à 2021 après un taux qui était exceptionnellement bas en 2022.

Sur les **secteurs de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial,** on constate également une hausse des interruptions. Celles-ci sont dues à un manque d'adhésion des personnes souvent peu conscientes de leurs difficultés constatées par le prescripteur. D'autre part, le retour à l'emploi, notamment en INTERIM avec des horaires variables, a demandé aux travailleurs sociaux une souplesse au niveau des emplois du temps et des prises de rendez-vous (difficulté d'anticipation). Le retour à l'emploi est plébiscité par l'orientation auprès des partenaires compétents. Néanmoins, parfois, pour certaines personnes accompagnées, elles peuvent avoir des difficultés avec les employeurs pour se rendre disponible, cela peut donc constituer une limite à l'accompagnement. Malgré des emplois du temps chargés, les usagers sont motivés pour nous rencontrer et sont reconnaissants de notre adaptabilité à leurs horaires.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2023	2022	2021	2020
Chalon-sur-Saône	**6,59**	6,08	5,76	7,50
Louhans	**6,56**	7,05	6,00	6,00
Moyenne Lot N° 1	**6,57**	6,56	5,88	7,30
Mâcon	**7,49**	8,90	7,30	6,90
Paray-le-Monial	**6,85**	7,51	7,73	9,40
Moyenne Lot N° 2	**7,17**	8,20	7,51	8,00
Autun	**6,22**	6,00	6,65	7,30
Le Creusot	**7,88**	6,76	6,64	8,10
Montceau-les-Mines	**7,35**	7,62	6,53	7,90
Moyenne Lot N° 3	**7,15**	6,80	6,60	7,90

Pour la seconde année consécutive, sur le secteur d'**Autun**, certaines familles refusent les accompagnements lorsque la mesure démarre. Nous faisons également le constat suivant : 5 interruptions ont eu lieu cette année sur le secteur. À noter que celles-ci ont été effectuées après les entretiens tripartites avec le prescripteur ; 2 interruptions pour non-adhésion à la mesure, une car la personne a été orientée sur un autre service (SARS), une à la demande du responsable du SSD et une, car la personne a trouvé un emploi dans une autre ville.

Sur **Montceau-les-Mines**, 8 interruptions ont été initiées par le travailleur social en charge du dossier. Pour 5 situations, aucune rencontre n'a été possible avec les ménages. Les mesures d'accompagnements sont pourtant censées être demandées avec l'accord de la famille. Le durcissement par le département du versement du RSA et des obligations à respecter est-il une des raisons qui explique l'accord de la famille sans être réellement engagées dans nos mesures ?

Sur **Paray-le-Monial**, nous avons été vigilants à faire des relais plus rapidement soit sur des accompagnements plus appropriés lors de difficultés importantes (AGBF, SAVS, MASP) soit sur le SSD quand la situation s'était rétablie avec un bon niveau d'autonomie et de mobilisation afin que les personnes restent dans cette dynamique.

Sur le secteur de **Chalon-sur-Saône / Louhans**, 22 mesures (19 Chalon / 3 Louhans) n'ont pas été au terme du diagnostic et interrompues dans un délai de deux mois maximums ce qui interroge le travail en amont du prescripteur sur l'adhésion à l'accompagnement et la mobilisation de la personne en direction de sa problématique logement. En contrepartie, 58 mesures (50 Chalon / 8 Louhans) au-delà des neuf mois ont été demandées et validées au vu de la complexité des situations, de la mobilisation de la personne et de la fracture numérique qui engendre des lenteurs et/ou délais administratifs.

Typologie des publics :

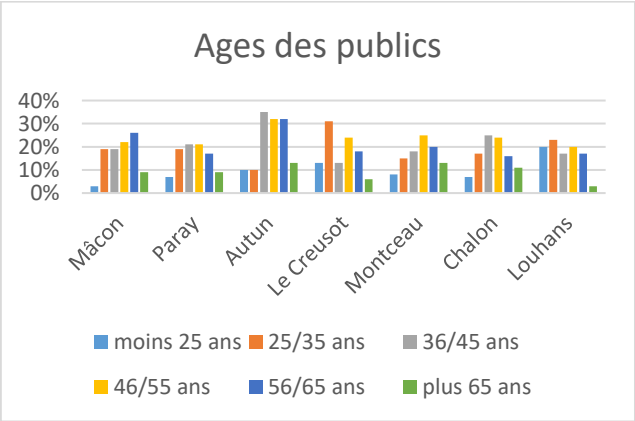

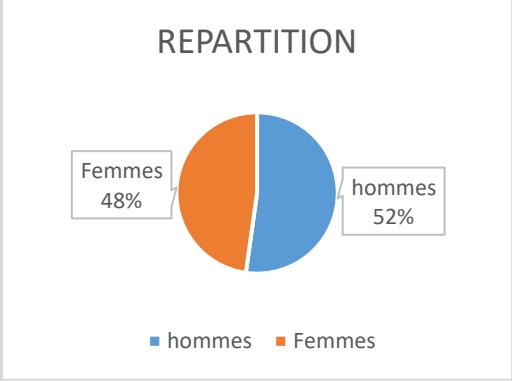

Comme en 2022, les équipes ont accompagné **majoritairement des hommes isolés**. Comme l'année passée, en fonction des territoires, on se rend compte que l'accompagnement n'a pas touché les mêmes publics. Les secteurs d'**Autun, Chalon-sur-Saône et Paray-le-Monial** ont majoritairement accompagné des ménages âgés de **35 à 55 ans**. Sur **Montceau-les-Mines et Le Creusot** c'est la tranche d'âge supérieure (les **46/56 ans**) qui a été le plus orientée vers le dispositif. Quant à celui de **Louhans**, les équipes ont accompagné des ménages de **20 à 35 ans** représentant 23 %. Quant au secteur **Mâconnais**, le public touché par le dispositif est la tranche **46/65 ans** représentant 26 %. En fonction des territoires, on se rend compte que l'accompagnement n'a pas touché les mêmes publics.

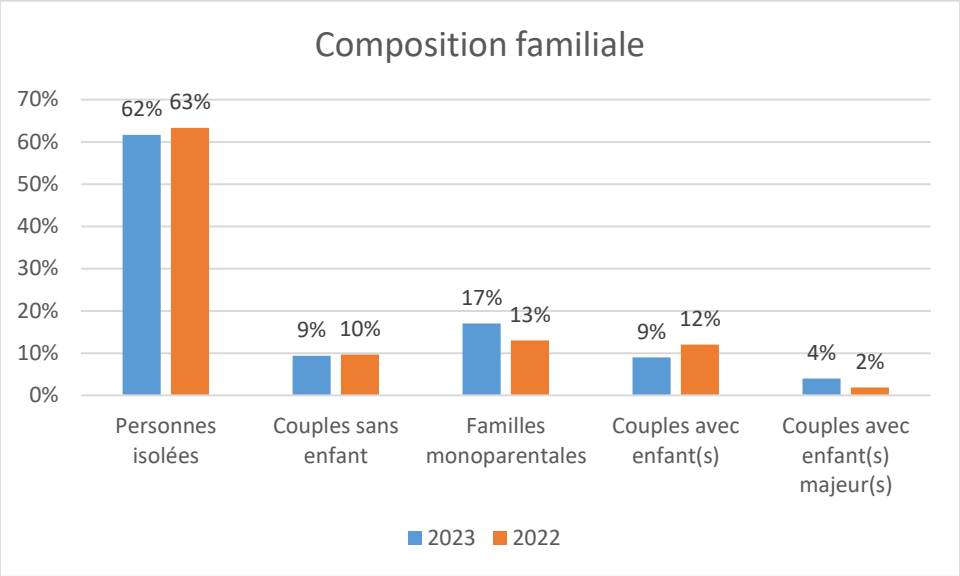

Cette année, nous observons une **hausse des familles monoparentales** par rapport à l'année passée. Cependant, **les personnes isolées** restent la composition familiale majoritaire dans les accompagnements. Les chiffres liés à la catégorie des **couples avec enfant(s) majeur(s)**, sont quant à eux en **légère hausse** mais cette augmentation est peu significative.

Prescripteurs :

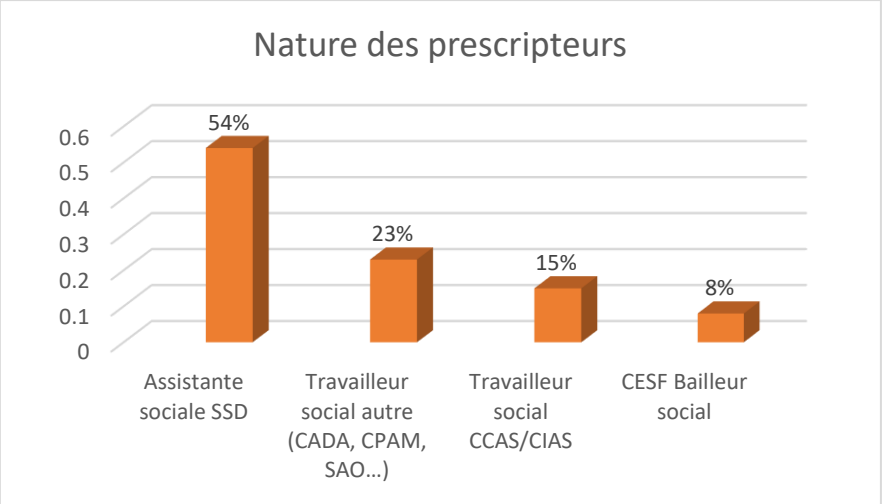

Les orientations provenant des territoires d'action sociale restent majoritaires comme chaque année. Pour autant **15 % des prescriptions** viennent des **travailleurs sociaux du CCAS**.

Dans les faits **Chalon-sur-Saône** comptabilise presque autant d'orientations provenant du CCAS (82) que du SSD (90). Cela s'explique par la particularité des prises en charge sur ce secteur, le CCAS accompagnant tous les publics isolés sans enfant. Sur le secteur de **Mâcon**, le principal prescripteur reste le SSD, ainsi qu'un bailleur social.
Sur le **Charollais-Brionnais**, les habitudes de prescriptions restent les mêmes avec en ligne direct le SSD.
Concernant les autres travailleurs sociaux, nous avons vu apparaitre plus régulièrement des demandes émanant du SAO, AVDL mais aussi des assistantes sociales CPAM.

Situation en début de mesure :

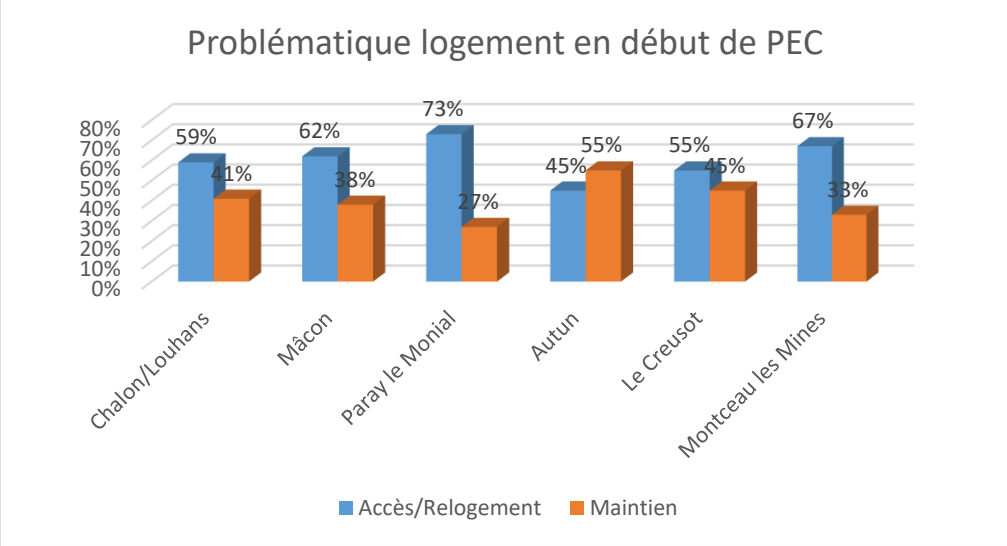

Nous constatons une **hausse significative de l'accès au logement ou relogement** sur **Mâcon et Montceau-les-Mines** par rapport à 2022.
Contrairement aux autres secteurs où les problématiques logement en début de prise en charge restent quasi inchangées.
L'accès au logement ou relogement implique un temps d'accompagnement parfois plus important au regard du manque avéré de petites typologies. Le lien avec les bailleurs sociaux est encore plus nécessaire dans ce cas. Pour la **CCM**, en 2022 nous avions observé une **augmentation des accès ou relogements** par rapport à l'année précédente, qui se confirme de nouveau cette année (Montceau-les-Mines, 67 % en 2023 contre 42 % en 2022 pour l'Accès / Relogement).

Pour le **Charollais-Brionnais**, les **demandes d'accompagnement** étant majoritairement réalisées **par le SSD**, il s'agit plus généralement de demandes dans le cadre d'un **accès au logement** pour des publics accédant à un premier logement ou des situations VIF.
Sur **Chalon-sur-Saône**, nous constatons que les bailleurs privés ne sont pas accessibles pour les personnes bénéficiant des minimas sociaux. Nous travaillons également en flux tendu chez les bailleurs publics pour la recherche de petites typologies ou de logement PMR.

Statut lié au logement en %	**2023**	2022	2021	
Dans le parc public	**69 %**	72 %	71 %	
Dans le parc privé	**31 %**	28 %	29 %	
DONT	**78 %**	75 %	76 %	Sont locataires
	3 %	2 %	6 %	Sont propriétaires ou accédants
	5 %	4 %	5 %	Sont hébergés par la famille
	8 %	4 %	9 %	Occupants sans titre
	0,5 %	-	4 %	Sans domicile ou abris de fortune

Il est à noter cette année, une légère **baisse des ménages accompagnés dans le parc public**, passant de 72 % à 69 % et une hausse **significative du statut d'occupant sans titre** passant de 4 % à 8% cette année.
Sur le **Charollais-Brionnais**, nous pouvons expliquer cette absence de personne sans domicile ou abris de fortune car le travail en amont est effectué par les partenaires : SAO, AS de secteur qui ont lancé les premières démarches d'accès au logement. N'étant pas dans un secteur tendu en termes de logements, une solution peut être trouvée rapidement. La demande d'ASLL arrive ensuite pour **sécuriser cette installation** et **aider les ménages dans les premières démarches administratives et budgétaire**. Sur le secteur de **Mâcon**, nous précisons que la CUD préfère attendre que les personnes aient un logement avant de valider la mise en place de l'accompagnement social lié au logement. Par conséquent, l'assistante sociale gère le suivi en attendant.

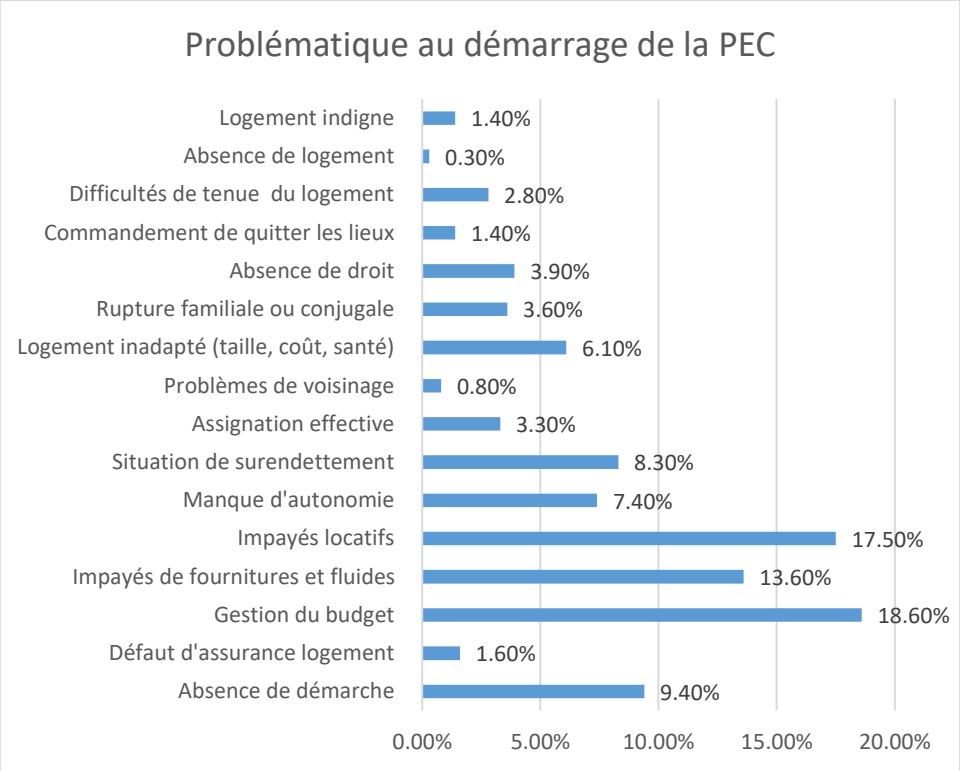

Les problématiques au démarrage de la prise en charge restent toujours les mêmes d'une année à l'autre. Ainsi comme en 2022, les trois grandes difficultés communes aux ménages accompagnés, ont été la **difficulté à gérer un budget avec situation de surendettement**, les **dettes locatives** et le **manque d'autonomie dans les démarches administratives ou absence de démarche**. Nous constatons également en 2023 que la **problématique "impayés de fournitures et fluides" due à la hausse des prix de l'énergie** reste très présente au démarrage de la prise en charge.

Des actions collectives en lien avec le Département : *distribution de kit énergie et sensibilisation* sont toujours en place pour sensibiliser les ménages aux économies d'énergie.

Nous constatons, d'une année sur l'autre, très peu d'évolution dans les problématiques travaillées qui restent majoritairement liées à une gestion défaillante du budget ou un budget déséquilibré, par exemple, par une perte d'emploi et parfois **le manque de mobilité**. En effet, l'année 2023 reste encore très marquée par une situation économique globale qui a touché de nombreux ménages. Cette situation cumulée à des difficultés à résoudre seul les démarches administratives (ouverture ou maintien des droits, actualisation de la situation personnelle, **fracture numérique**…) fragilisent la gestion des budgets et entraîne, très souvent, de multiples dettes.

Malgré le fait que les ménages accèdent facilement à un logement, les problématiques identifiées sont très souvent une défaillance dans la gestion de leur budget, méconnaissance de leurs droits sociaux à ouvrir, des impayées locatifs et de fournitures et de fluides cumulés qui entraine souvent une situation de surendettement. À cela vient s'ajouter la fluctuation des allocations logements, notamment pour les personnes qui travaillent, ce qui complexifie également la gestion budgétaire.

Procédures d'expulsion :

Sur les **184 ménages en procédures** soit 20 ménages de plus qu'en 2022, **16 %** ont bénéficié d'un **plan d'apurement** permettant ainsi de stopper la procédure d'expulsion. **29 %** des ménages accompagnés avaient, quant à eux, leurs **droits aux APL suspendus** générant des dettes locatives encore plus importantes. Enfin, **34 %** des ménages accompagnés soit 63 ménages se trouvaient en situation de **procédure d'expulsion** (26 % en 2022) à la fin de la prise en charge.

Données qualitatives

Les faits marquants :

En 2023, nous avons obtenu le **nouveau marché public ASLL** pour un an renouvelable une fois.
Au vu de l'évolution du cahier des charges du nouveau marché public ASLL, des rencontres avec le département ont été réalisées afin de travailler sur les éléments qualitatifs relatifs aux pratiques professionnelles et notamment sur le thème de la mobilisation des briques d'accompagnement.
Nous avons rencontré la chargée de mission coordination logement et prévention pour une présentation du Diagnostic Social et Financier (DSF) ce qui a permis de le travailler ensemble et d'échanger également sur les pratiques professionnelles. Ce DSF permet d'établir le diagnostic social et financier relatif au locataire, dans le cadre d'une procédure judiciaire pour expulsion locative. Il était important pour les équipes d'avoir cet appui technique leur permettant ainsi d'obtenir une plus-value pour leurs pratiques.

Sur le **secteur de la CCM**, l'année 2023 a été marquée par le **recrutement** d'une nouvelle salariée à mi-temps. Cette embauche a permis de **répondre à la liste d'attente** sur ce secteur et équilibrer la charge de travail en sein de l'équipe. Ce mi-temps est également venu en renfort sur le Charollais-Brionnais où une hausse importante des demandes avait généré une liste d'attente.
D'autre part, devant les nouvelles méthodes de travail des différents partenaires, notre intervention est vraiment une plus-value pour les personnes de pouvoir rencontrer un professionnel qui est en capacité d'effectuer des accompagnements physiques lorsque cela est nécessaire, ou de faire du lien entre les différentes institutions.

Une **convention avec la CPAM** a été signée permettant de mettre en place l'outil **Espace-partenaire** Ameli afin d'optimiser la gestion des demandes des travailleurs sociaux sur les dossiers et ainsi gagner en réactivité de traitement.
Un travail avec la **CAF de Saône-et-Loire** est aussi engagé afin de pouvoir faciliter les échanges notamment sur les cas complexes. Il serait d'ailleurs intéressant d'élargir ce travail partenarial et le travail sur les outils d'échanges directs avec d'autres partenaires (MSA, France Travail…)

Les freins :

Le travail partenarial :

Le travail de **partenariat reste indirect** avec certaines administrations qui ne **communiquent qu'avec l'usager**, même si nous sommes accueillis avec lui lorsqu'on l'accompagne. Ce sentiment est renforcé par la difficulté grandissante de joindre un conseiller par téléphone. La sécurisation des appels par les administrations peut être un obstacle et mettre en échec une démarche simple comme un contact téléphonique.

Notre efficacité et notre réactivité sont mises à mal par le tout numérique et la sécurisation des données personnelles. En revanche, le partenariat est solide avec les institutions qui nous ont bien identifiés (MDS, SPIP, CMP…).
De plus, l'organisation du SSD entre le service accueil et accompagnement entraine une modification de nos pratiques. En début d'accompagnement, le dossier initial peut comporter une méconnaissance des dossiers par les instructeurs lorsqu'ils ne connaissent pas les usagers. À l'inverse, en fin de mesure, il peut être difficile de trouver un relais lorsque les situations sont stabilisées.

La RGPD :

La mise en **conformité de la réglementation en lien avec la RGPD** a des conséquences sur l'organisation du travail des équipes. Cela freine l'avancée des dossiers, pénalisant l'accès aux droits des personnes. Dans la mesure du possible, les travailleurs sociaux s'associent toujours aux différentes démarches mais les ouvertures des institutions ne correspondent pas forcément aux rendez-vous fixés et si le ménage nécessite une mesure ASLL, c'est qu'il n'a pas la capacité de faire les démarches seul.

La mobilité :

Afin de mobiliser les personnes dans leur accompagnement, nous pouvons proposer des rendez-vous sur notre site administratif ou bien nous déplacer au sein des institutions pour lesquelles un dossier est à traiter. Les ménages vivant en **zone rurale éloignée, sans services à proximité** et avec peu ou pas de **moyens de mobilité** ne peuvent réaliser ce type de démarches pourtant importantes pour un gain d'autonomie.

La politique de l'offre et de la demande de logement :

Le **travail de relogement reste toujours complexe** pour les situations familiales nécessitant un logement de petite ou de très grande typologie. La politique de l'offre des bailleurs ne correspond pas à celle de la demande. Ce contexte allonge, de fait, la durée de relogement et par conséquent, aggrave la situation de la famille qui ne peut rester dans son logement pour diverses raisons. Ce délai participe à la démobilisation dans les efforts à fournir par les ménages. L'accès ou le relogement se complexifie également au regard d'une population répondant à des critères normés, notamment en terme d'accessibilité, mais aussi de facilité d'utilisation du domicile. Les logements dits **PMR** (Logement pour Personne à Mobilité Réduite) sont de plus en plus demandés par notre public. Malheureusement aujourd'hui les offres de logement PMR sont insuffisantes sur le territoire ce qui rend l'accessibilité au logement adapté plus difficile.

En 2023, nous constatons de nouveau une hausse de **besoins de relogement pour des difficultés économiques**. Pour certains ménages, le relogement n'a pu avoir lieu pendant le laps de temps de la mesure d'accompagnement, faute de disponibilités de logements auprès des bailleurs sociaux. Sur le service ASLL, nous avons de nouveau constaté par nos échanges avec les différents bailleurs sociaux une nouvelle baisse de l'offre de logement social cette année.

La fracture numérique :

Les **politiques de transformation numérique et d'inclusion numérique** se sont développées depuis le COVID. Les limites encore persistantes comme des changements d'interface, celles-ci répétées et rapprochées dans le temps, ont des incidences sur les utilisateurs mais également sur les accompagnants qui doivent réadapter leurs outils pédagogiques d'accompagnement.

Nous constatons également que dans toutes les catégories d'âge, des **usagers souffrent d'illectronisme** à différents niveaux :

- ils n'ont **pas les outils nécessaires** (ne possèdent ni ordinateur ni smartphone ni accès à Internet,
- le **fonctionnement** des applications et autres espaces en ligne **leur échappe** (blocage ou perte de mot de passe, difficulté pour envoyer un mail ou transférer un document).

Les usagers sont vulnérables face aux mails frauduleux et au démarchage publicitaire et commercial en ligne. Ils se retrouvent ainsi en difficulté pour obtenir des documents ou faire des déclarations, surtout lorsqu'ils ne sont pas mobiles. Cela demande une organisation de travail moins efficiente car plus étirée dans le temps. La modernisation est vécue pour certains comme un **facteur d'exclusion supplémentaire.**
Nous souhaitons également souligner que nous constatons une **hausse de proportion du public présentant des troubles psychiques ou détresse psychologique** dans nos suivis.

L'accompagnement éducatif / actions collectives et partenariales :

L'année 2023 a été riche en actions collectives. Les actions initiées en 2022 ont perduré avec la mixité des publics des différents services situés à la Résidence des Acacias pour favoriser l'insertion sociale.
Pour 2023, le pouvoir d'agir a donc été au centre de nos priorités. Le but était de pérenniser ces groupes en s'appuyant sur les partenaires locaux mais également la découverte d'autres professionnels que les équipes éducatives.
L'objectif général était d'améliorer les conditions de vie pour un mieux-être afin de valoriser la sociabilisation, étape nécessaire pour retourner à l'emploi durable.
Le fait de placer l'usager au cœur de sa démarche et de l'accompagner vers ce qu'il souhaite plutôt que de proposer des activités en fonction de ce qui est repéré est une nouvelle façon de travailler.
Un collectif à Mâcon "Des Nous et Vous" fonctionne et les retours sont très intéressants ; la moitié des personnes ont quitté le groupe pour un accès à l'emploi.
Tenter cette expérience sur notre bassin est un nouveau défi, d'autant plus que notre territoire peine également à trouver ses futurs employés.

Motivation :

Beaucoup de personnes sont isolées et manquent terriblement de confiance en elles. Les actions individuelles sont nécessaires pour amener ce public aux actions collectives. Par ailleurs, le collectif développe également d'autres modes d'actions en individuels par la suite. À noter que les gens sont de plus en plus demandeurs de se retrouver et en expriment le besoin.

1) Actions sport et culture

Atelier Sushis : le 21 mars 2023
Cette animation a été organisée par un usager de l'ASLL, dans les locaux du centre social le Trait d'union à Montceau-les-Mines à la suite de sa proposition lors d'une action sur les économies d'énergies. L'idée était de présenter des plats à confectionner à petit budget pour éviter le coût astronomique des plats préparés.
Pour cette première, le centre social a proposé de prendre en charge la fourniture des matières premières et de réserver 5 places pour leurs adhérents. Le reste du groupe était composé des usagers ASLL (5 personnes) et LOJ'IN (2 jeunes). Le centre social a présenté les différentes activités proposées sur place.
L'activité a permis de nombreux échanges et les participants ont apprécié la convivialité, le partage de savoirs et d'expériences. L'intergénération a été mise en valeur avec la participation de 2 séniors de 80 ans, habitués du centre social et les jeunes du dispositif LOJ'IN.
Cette animation a été un fort moment de transmission de savoirs et de techniques culinaires.
Le Trait d'union a proposé à Monsieur C. d'intégrer le projet "cuisine" du centre social, dans le cadre de la politique de la ville de Montceau-les-Mines au vu des retours du groupe.

Monsieur C., qui se sent souvent inutile du fait de sa maladie, a retrouvé confiance en lui. Il a participé à d'autres actions collectives de l'association Le Pont et s'est proposé d'être bénévole pour l'année 2024.

Sorties karting des 22 juin et 29 juin 2023 :
Pour la seconde année, la ville du Creusot nous a mis à disposition la piste de Karting et le matériel pour 2 sessions de Karting. L'animateur sportif a, quant à lui, officié en tant que bénévole.
Ce temps commun a été proposé aux jeunes des services LoJ'in, ASLL, AVDL et ASI jeunes du bassin du Creusot en associant un public plus âgé (30 ans). L'activité a procuré beaucoup de plaisir et de détente tout en restant bon enfant et fair-play. Cette année, le karting biplace a été proposé aux 2 séances et fort apprécié. Cet outil permet de proposer l'activité à des personnes qui ne sont pas prêtes à piloter mais qui apprécient les sensations fortes ou qui n'ont jamais utilisé un volant auparavant.
Les séances ont été très fluides et les personnes encore plus dans l'échange que l'année passée.

Sortie activité nautique du 29 août 2023 :
Malgré le temps incertain, les personnes présentes ont apprécié l'activité proposée et personne n'a refusé de mettre les combinaisons pour résister à la fraicheur de l'eau. Sur les 8 personnes, 6 s'étaient déjà rencontrées lors de l'activité karting, du mois du juillet. Au programme, initiation canoé en binôme ou triplette puis activité individuelle en paddle. Les groupes se sont constitués naturellement. La présence d'un maître-nageur diplômé a permis d'apporter des conseils pour progresser. La coordination a été plus ou moins efficace mais la bonne humeur était de mise.
L'entraide et la persévérance ont été présentes. Chacun a de nouveau essayé seul l'embarcation sans consignes ni obligation. Un temps d'apprentissage et de communication était nécessaire pour une embarcation de groupe.

On observe que chaque personne a pu en tirer des bénéfices. Si nos actions ne sont pas l'élément déclencheur ou une fin en soi, elles participent à l'édifice de la personne.

Le sport collectif permet d'améliorer notre résistance physique. C'est un vecteur de lien social qui offre des expériences partagées de manière physique et non virtuelle. Cela est réellement porteur.
Le sport en groupe est un véritable outil pour développer sa motivation et sa progression individuelle d'autant plus lorsqu'elle est encadrée par un coach. On cherche à se dépasser car un peu de pression et de concurrence amicale, c'est plus motivant.

Action culture, sport et convivialité : le 27 septembre 2023 :
Les services AVDL / ASLL / LoJ'In / CADA Saint-Henri du Creusot ont organisé une sortie culturelle avec la visite de la villa PERRUSSON à Écuisses, suivie d'un goûter autour du canal et une petite promenade avec 3 travailleurs sociaux accompagnants, 14 personnes étaient présentes.

Observations :

Les guides écrits ont été appréciés par tous. Les personnes du CADA sont celles qui ont le plus renseigné le questionnaire de satisfaction. Les téléphones ont été utilisés comme traducteur de l'exposition photos et comme appareil photo. Aucune communication téléphonique n'a perturbé cette activité dans son ensemble.

Analyse :

L'accès à la culture aide à la découverte du pays d'accueil, de son histoire, de ses codes, de ses valeurs ou traditions. Il permet de dépasser la barrière de la langue, de partager sur le pays accueillant comme celui du pays d'origine. L'intégration par les papilles est l'occasion de renforcer l'accueil des étrangers et est source d'échanges et de partage. C'est un vecteur de lien social qui dépasse les frontières.

2) *Actions sur l'emploi :*

Bilan VENDANGES à BUXY au domaine du château 10 jours en septembre :
En lien avec le travailleur social de l'ASLL, le vigneron a proposé de mettre à disposition un mini bus pour se rendre aux vendanges. L'équipe a rapidement été complète mais aucun salarié ne disposait du permis de conduire pour être le chauffeur. Le vigneron a donc mis à disposition un salarié spécifiquement pour le transport des montcelliens. L'équipe est restée soudée, motivée, et presque complète jusqu'à la fin. L'entraide a été très importante. Malgré la chaleur et les douleurs, le rire est resté présent. Le porteur a su conserver son rôle de coordinateur préparé en amont avec le travailleur social. Pour certains, il s'agissait de leur première expérience professionnelle en France. À l'issue des vendanges, le viticulteur a été très satisfait de cette opération et nous a exprimé son souhait de renouveler l'opération en 2024. Le public ciblé faisait partie des dispositifs LoJ'in, ASLL, AVDL et CPH. Un CDD a été évoqué avec l'un d'entre eux pour les opérations d'hiver ; le permis B ayant été obtenu pendant la période des vendanges.

Bilan du forum de l'emploi inversé : vendredi 13 octobre :
Les services Loj'In et AVDL ont accompagné le groupe de vendangeurs au salon de l'emploi inversé à Montceau-les-Mines. Différents employeurs sont venus rencontrer les usagers dans différents domaines. Les entretiens ont été vécus différemment mais chacun est reparti motivé pour poursuivre ses recherches d'emploi ou pour travailler l'apprentissage du français. Un homme a débuté un contrat intérimaire 10 jours après, contrat qui a été renouvelé et qui pouvait se poursuivre vers un CDI. La dynamique de groupe s'est instaurée rapidement. Les participants ont eu une stratégie bien rodée pour se placer et avoir accès aux recruteurs sans intervention de l'équipe éducative.

Toutes ces animations ont bénéficié d'un fort succès, tant au niveau des participants qu'au niveau de l'équipe éducative et des professionnels extérieurs. Devant les résultats, d'autres collègues se rattachent à notre groupe pour l'année 2024. Les projets seront encore multiples pour l'année à venir.

Démarche écocitoyenne à Chalon-sur-Saône :
Parce que le coût de la vie augmente, parce qu'une des stagiaires accueillies à travailler sur "***Do It Yourself*"** des produits d'entretien naturels, parce que le service souhaite s'inscrire dans une démarche écocitoyenne ; entendons par *Éco* : **écologique et économique**, parce que dans le cadre du dispositif Accompagnement Social Lié au Logement, nous abordons les obligations du locataire et l'entretien du logement en est une, et celui-ci peut avoir des conséquences néfastes sur la santé, l'équipe a eu l'idée de créer un atelier pour aborder ces différentes thématiques qui peuvent concerner chaque personne accompagnée.

Objectifs : dans la loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les finalités des projets portent sur "l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, et la prévention des exclusions et la correction des effets", à savoir :

- améliorer le vivre ensemble (la vie quotidienne dans son logement, dans son environnement, éviter la stigmatisation et la procédure d'expulsion pour mauvaise occupation du logement),
- travailler sur l'estime de soi, acquérir des nouvelles compétences (fabrication du produit par soi-même, maîtrise du budget, notion de sécurité),
- sensibiliser au respect de l'environnement (fournitures réutilisables, produits naturels),
- s'ouvrir à l'autre, notion de tolérance et de différence (avoir la capacité de s'intégrer dans un groupe par l'interaction avec les autres membres, être à l'écoute d'autres points de vue, favoriser l'échange au sein d'un groupe) .

Évaluation : le groupe a bien participé. Il s'agissait surtout d'un échange dans le respect de chacun. L'ambiance était bonne. Cette action collective a demandé de l'énergie pour recentrer les propos de certains participants, du dynamisme, aisance devant un groupe, savoir rebondir aux propos inattendus, stimuler pour obtenir les réponses recherchées. Les participants étaient satisfaits de cette action collective, la séance a répondu à leurs attentes.

Paray-le-Monial :
Organisation d'une journée dans le cadre de la semaine de la sensibilisation de la santé mentale (SIMS) qui a lieu sur le Charollais-Brionnais. Le thème était : à tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit. En lien avec les collègues de l'antenne de Paray-le-Monial, nous avons organisé des ateliers sur la matinée :

- cuisine : préparation du repas partagé du midi ensemble,
- jardinage : Plantation des fleurs, des légumes dans des bacs à plantation,
- bien-être : temps de détente avec des massages des mains, du visage à l'aide de produits cométiques préparés artisanalement et facile à refaire par les personnes,
- séance de Yoga animé par un professionnel.

Cette journée a été l'occasion de moment de partage, de bien être pour leur santé et d'une grande convivialité Les participants ont beaucoup apprécié cette journée et sont demandeurs de recommencer. 6 personnes accompagnées dans le cadre de l'ASLL ont participé.

Perspectives 2024

Poursuivre notre action avec le Département, en lien avec le marché public, au bénéfice des personnes en difficulté pour se maintenir ou accéder à un logement.
Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges ASLL, une réflexion commune avec le Département a été mise en place afin de travailler ensemble les éléments qualitatifs relatifs aux pratiques professionnelles, notamment sur l'utilisation des outils de la mesure et sur la mobilisation des briques d'accompagnements selon les thématiques travaillées.
Le service Édition du Département devra valider la refonte des outils. Ensuite une période test sera mise en place sur 2024.

Consolider les partenariats existants et en développer d'autres afin de pouvoir orienter au mieux les publics que nous accompagnons. Cette perspective permettra également de mieux faire connaître le service ASLL, ses missions afin que les partenaires puissent se saisir de notre expertise pour avoir un accompagnement plus adapté et au plus proche des besoins des personnes.
Ceci permettrait également d'augmenter notre activité sur certains secteurs, aujourd'hui en déficit.

Renforcer les liens et réduire les inégalités par la poursuite en 2024 des actions collectives, notamment sur les kits énergie afin de répondre au mieux au besoin du terrain, qui permettront une meilleure utilisation des équipements et qui engendrera une réduction des factures d'énergie.

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les actions sociales d'Accompagnement Vers et Dans le Logement visent à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficulté.

Les personnes ciblées par le service sont :

- les ménages reconnus prioritaires au titre du DALO,
- les ménages menacés d'expulsion dans le cadre des CCAPEX,
- les ménages sortants d'hébergement ou d'institution,
- les personnes victimes de violence conjugale,
- les ménages labellisés par la commission de relogement,
- et depuis l'AAP 2021, les personnes en situation de handicap et notamment de handicap psychique non reconnu.

IMPLANTATION :

- NORD : Autun / Le Creusot
- EST : Chalon-sur-Saône / Louhans
- SUD : Cluny / Mâcon / Tournus
- OUEST : Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial

FINANCEMENT :

FNAVDL

Données quantitatives

Les publics :

251 ménages ont été adressés au service par le SIAO. Parmi eux **234 ont bénéficié d'une mesure** en 2023 (17 ménages orientés en décembre 2023 n'ont vu la prise en charge débuter qu'en janvier 2024). **Ce sont sur ces 234 ménages que nous avons porté notre analyse des publics**.

Nombre de personnes accompagnées	TOTAL	Dont adultes	Dont enfants
En 2023	**355**	**281**	**74**
En 2022	418	320	98
En 2021	394	279	115
En 2020	358	252	106

Le service a accompagné 234 ménages (contre 255 l'an dernier) soit 355 personnes. Nous faisons le constat **d'une baisse d'activité de 9 %** par rapport à l'année dernière.

Activité par territoire :

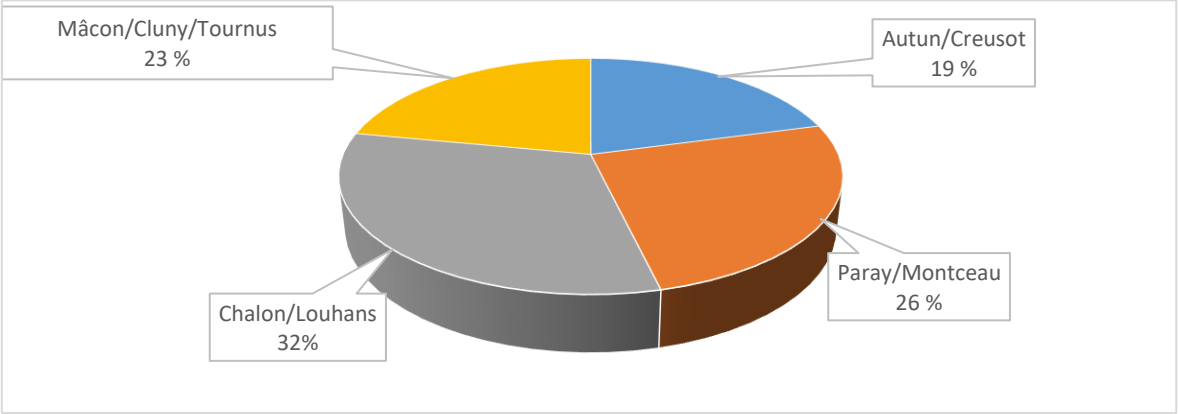

En 2023, ce sont donc **76 mesures** sur **Chalon-sur-Saône / Louhans**, **60** sur **Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial**, **53** sur **Cluny / Mâcon / Tournus**, et **45** sur **Autun / Le Creusot**.
La répartition de l'activité par territoire est sensiblement la même que l'année dernière.
Une légère baisse sur le secteur d'Autun / Le Creusot est constatée (21 % l'année dernière).
Le territoire de **Chalon-sur-Saône / Louhans** représente comme l'année dernière le plus gros secteur d'activité (mais c'est aussi le seul territoire avec 2 professionnelles sur le service), suivi **de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial,** du secteur **Mâconnais et d'Autun / Le Creusot.**
En détail, pour le secteur Autun / Le Creusot, 11 % des ménages habitent Autun et sa périphérie (contre 17 % en 2022) et **89 % Le Creusot** et ses environs.
Sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans, **75 %** (contre 69 % en 2022) sont situés sur le **Chalonnais** et 25% dans le Louhannais. La répartition est constante.
Sur le secteur Cluny / Mâcon / Tournus, **81 %** habitent les communes de la **Mâconnais-Beaujolais-Agglomération**, 7,50 % sont dans le Clunysois (contre 9 % en 2022) et 11,50 % à Tournus. **La baisse d'activité sur le secteur Clunysois se poursuit** (En 2021, nous étions à 16 % de ménages accompagnés sur ce secteur).
Sur le secteur de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial 40 % de personnes habitent à Montceau-les-Mines et sa périphérie (54 % en 2022) et **60 % sur le secteur de Paray-le-Monial** et environs (46 % en 2022, et 32 % en 2021). Il y a donc une inversion de la tendance sur ce secteur par rapport à l'année précédente.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL
En 2023	**167**	**17**	**28**	**22**	**234**
En 2022	179	23	22	31	255
En 2021	136	15	32	33	216
En 2020	135	15	24	26	200

Composition familiale :

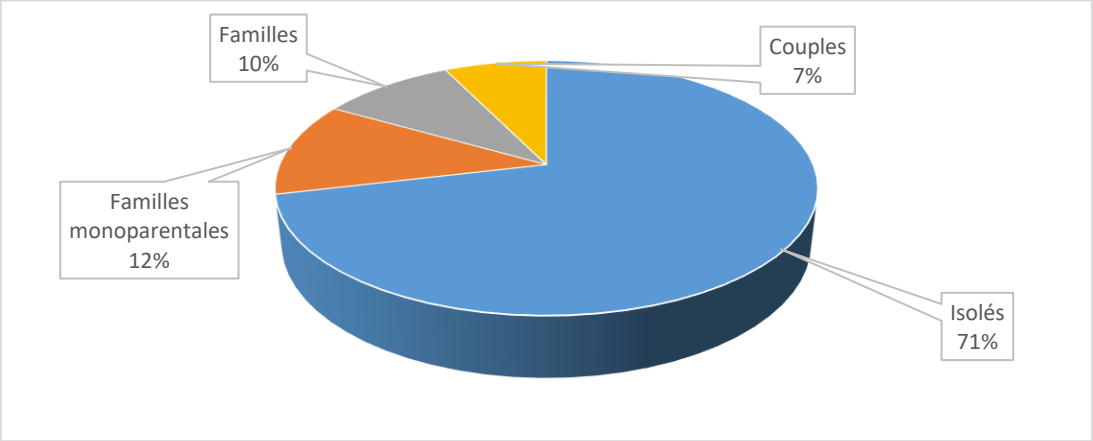

Les personnes isolées sont à **72 % des hommes**. Les compositions familiales diffèrent légèrement par rapport à l'année dernière avec une augmentation de familles monoparentales (9 % en 2022) et une petite baisse de familles accompagnées (12 % en 2022).
Concernant les orientations CCAPEX qui n'aboutissent pas, les professionnels ne connaissent pas forcement la réalité de la composition familiale des ménages. Seul le chef de famille est en général indiqué dans la fiche de saisine.

Âge des ménages :

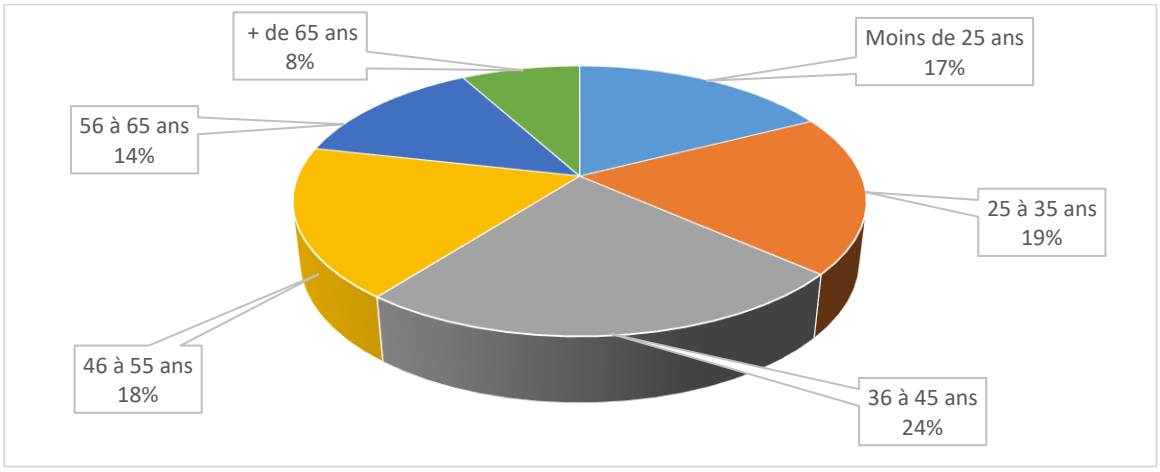

Les tranches d'âge sont très **semblables à l'année précédente**.
Nous pouvons constater **une augmentation de prises en charge de jeunes de moins de 25 ans sur le secteur Chalonnais**. Ces jeunes sont tous des sortants d'hébergement (structure ASEF, DJM et CHRS) implantés sur le Mâconnais et le Chalonnais. Ce sont donc sur ces secteurs que se concentrent une part importante des moins de 25 ans (87 %).

Concernant **les plus de 65 ans**, ils sont pour **la majorité orientés par la CCAPEX** (62 % des orientations) et via la COMED (30 %). Nous retrouvons ce public en majorité sur les secteurs Mâconnais et Chalonnais.

Ressources des ménages :

Pour cette catégorie, nos statistiques portent sur **les 186 ménages dont les ressources ont été renseignées.** Concernant les 48 ménages restants, il s'agit de personnes orientées par la CCAPEX dont la situation n'a pas pu être évaluée par les professionnels car la mesure ne s'est pas mise en place.

Type de Ressources (plusieurs réponses cumulatives)	Nombre de ménages	2023	2022
Salaire	87	**46 %**	41 %
Revenus de Formation	5	2,50 %	3 %
ARE/ASS	16	**8,50 %**	9 %
Prime d'activité	21	11%	NR
RSA	49	**26 %**	24 %
Prestations Familiales	32	17 %	NR
Indemnités Journalières	8	4 %	4 %
AHH	10	**5 %**	7 %
Invalidité	5	2,50 %	1 %
Retraite	16	**8,50 %**	9 %

Dans l'ensemble, les ressources des ménages accompagnés sont assez similaires à l'année précédente. Parmi les personnes salariées, **33 % sont sur le secteur Mâconnais**, **38 % à Chalon-sur-Saône / Louhans, 19 % à Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial et 10 % à Autun / Le Creusot (contre 15 % l'année dernière).**
La part plus importante de salariés sur les secteurs Mâcon / Chalon-sur-Saône s'explique principalement par les orientations nombreuses en provenance du **DJM et du DAMIE** sur ces territoires avec **un public exclusivement salarié**.
Parmi les **bénéficiaires du RSA**, **32 % se trouvent à Autun / Le Creusot** (contre 24 % l'année dernière), **31 % Chalon-sur-Saône / Louhans** (46 % en 2022)**, et 25 % à Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial**. Comme l'année précédente, c'est sur **le Mâconnais** qu'ils sont le moins nombreux : **12 %.** Cela rejoint les statistiques départementales où le taux de BRSA est moins important sur le Mâconnais que sur le reste du département.

Orienteurs :

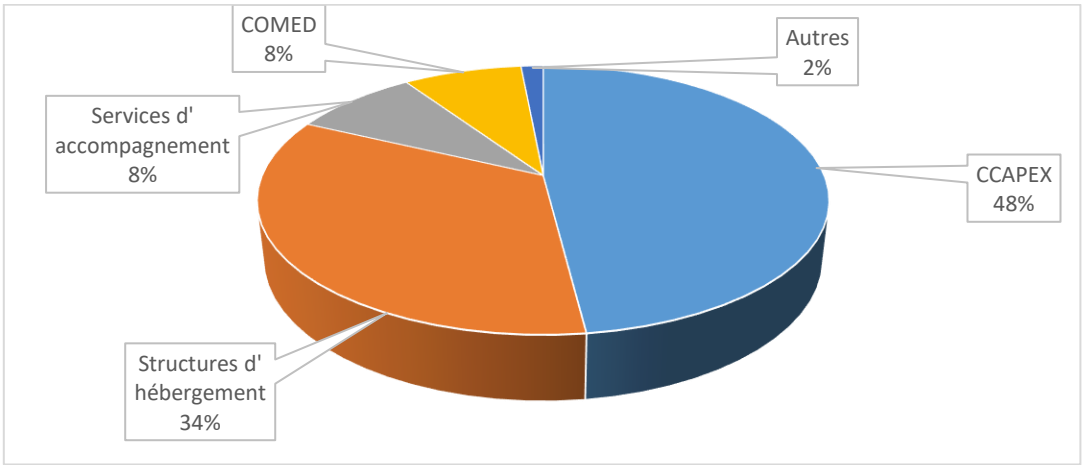

Services à l'origine de l'orientation AVDL	Nombre de ménages		Nombre de ménages
CCAPEX	**113**	**COMED**	**19**
Structures d'hébergement dont :	**79**	**Services d'accompagnement dont** :	**20**
CADA-CPH-HUDA	29	ASLL	13
CHRS	20	SAO/SARS	6
DJM	16	ASI	1
HU	8	**Autres**	**3**
Structure ASEF (DAMIE, FOYER.)	6	MDS	1
		LHSS/Agent de Santé	2

La majorité des orientations proviennent toujours des CCAPEX mais on assite à une légère baisse par rapport à l'année précédente (52 %).
Parmi les orientations CCAPEX, **40 % se font sur le secteur de Paray-le-Monial / Montceau-les-Mines,** c'est encore le secteur qui est le plus sollicité (31 % en 2022) **suivi du Mâconnais (23 %)** puis **le Chalonnais (19 %)** et **Autun / Le Creusot (18 %)**. Les pratiques et le recours à l'AVDL sont encore très variables d'une CCAPEX à une autre.
Les orientations des structures d'hébergement concernent à 37 % le pôle Asile, puis les CHRS (25 %), le DJM (20 %), l'HU (8 %) et enfin les structures ASEF (8 %).
Concernant les **orientations CHRS**, elles proviennent à **70 %** du **secteur Chalonnais**. Elles proviennent toutes du CHRS de l'association. Le CHRS Ecluse (PEP 71) n'a jamais orienté de ménages, sans doute que le dispositif n'est pas assez connu des professionnels ou alors que les relais se font vers d'autres services internes ou externes.
Aucune orientation ne provient du CHRS de Mâcon. Le recours à l'AVDL en sortie d'hébergement n'est pas encore ancré dans les pratiques de tous les professionnels.
Les orientations de la **COMED** se font majoritairement sur le **Mâconnais 58 %**, puis sur le secteur **Chalon-sur-Saône / Louhans pour 32 %.**
Enfin concernant les services d'accompagnement, **65 % proviennent des services ASLL** pour un relais d'accompagnement après 1 an de mesure. C'est le service ASLL du Chalonnais à 70 % qui oriente vers un AVDL.

Focus sur les CCAPEX :

Parmi les orientations venant de la CCAPEX et dont les mesures se sont terminées en 2023, on constate **une légère baisse des allers vers infructueux** : **45 %** cette année contre 51 % en 2022. Et 14 % ont conduit à un arrêt de la mesure faute d'adhésion après avoir toutefois réussi à entrer en contact avec le ménage dans un premier temps.

Stade de la procédure :

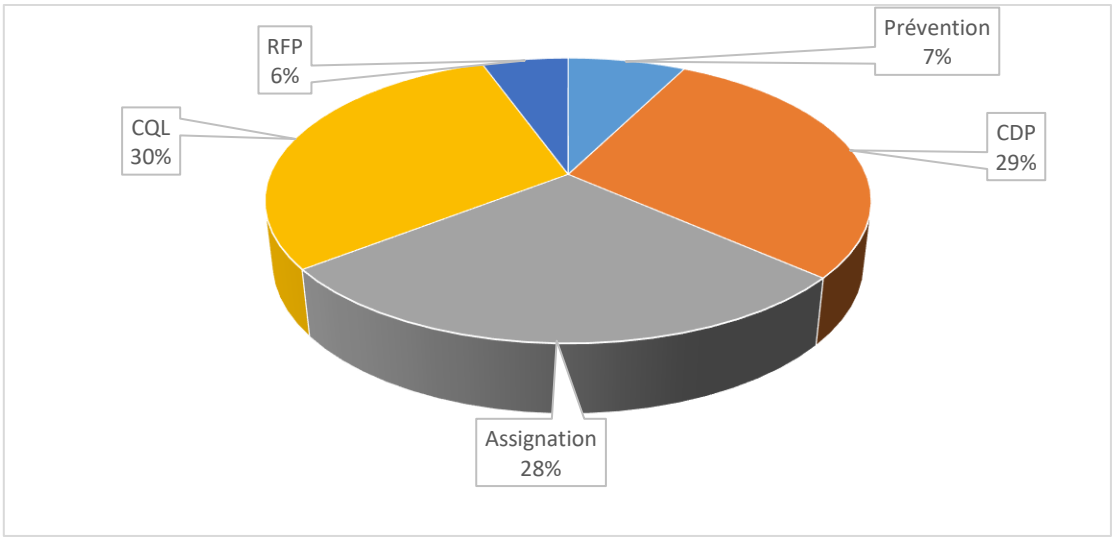

64 % des orientations vers le service se font avant la résiliation du bail (contre 56 % en 2022), ce qui permet de travailler sur le maintien en logement ou d'avoir un délai raisonnable pour mettre en œuvre un relogement.

Évolution du stade de la procédure par territoire :

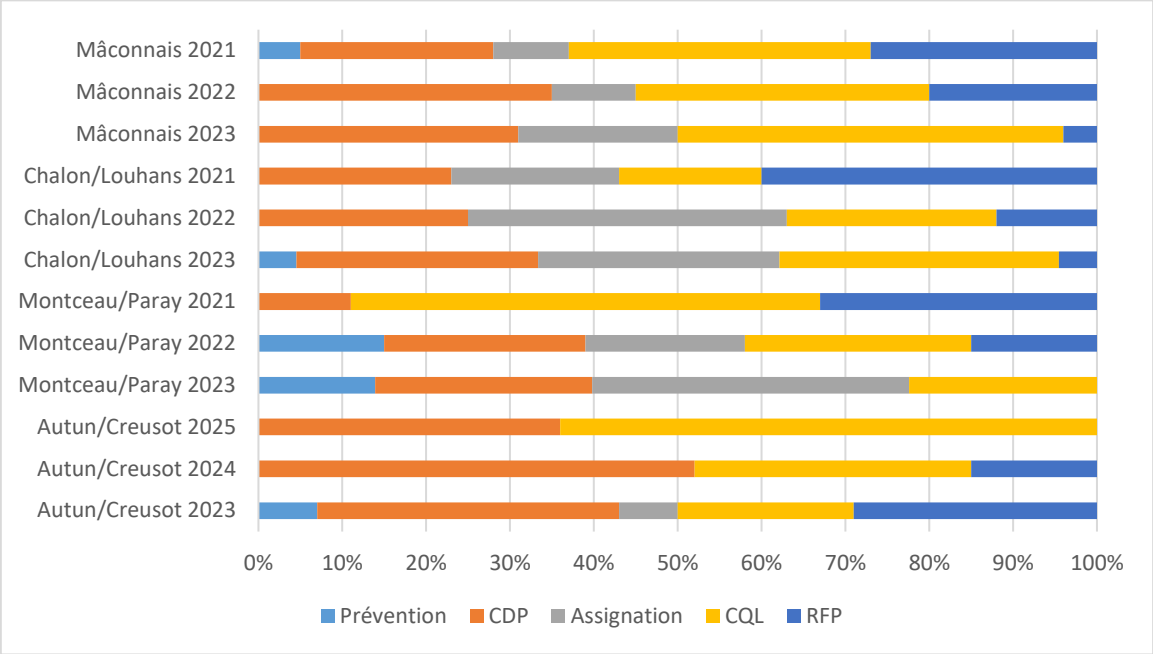

Sur le territoire **Autun / Le Creusot** on observe **une hausse des orientations au stade du RFP**. **Moins d'orientations sont faites au stade du CDP.** Concernant le territoire de **Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial**, les orientations qui se faisaient **au stade du RFP n'existent plus** cette année. Elles ont doublé au stade de l'assignation. S'agissant du **Mâconnais**, la saisine d'AVDL au stade du **CQL est en augmentation** mais **en baisse au niveau du RFP**. Et enfin sur le Chalonnais, nous constatons **une baisse significative des mandats au stade du RFP.**

À noter que les territoires de Chalon-sur-Saône / Louhans et Autun / Le Creusot ont eu recours pour la première fois à des mesures AVDL en amont de la procédure et au stade de la prévention. Il semble que les CCAPEX comprennent l'intérêt d'intervenir le plus tôt possible lorsque des impayés de loyer apparaissent.

Objectifs visés :

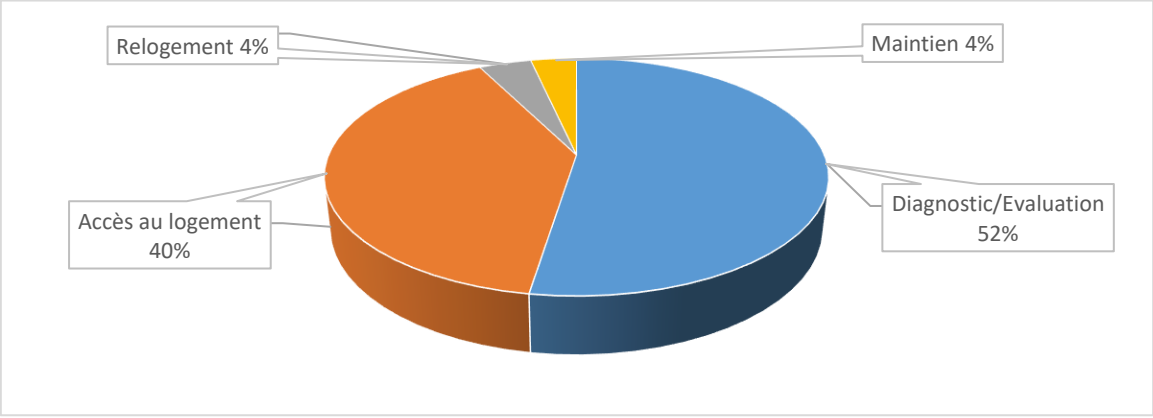

En 2023, nous constatons une tendance similaire à l'année précédente concernant les objectifs initiaux des mesures. À 52 %, elles concernent une sollicitation de la **CCAPEX** pour aller au-devant des ménages menacés d'expulsion ou alors une demande de la **COMED** (15 en 2023) afin de mener une évaluation de la situation en amont de son étude en séance.
Nous constatons une légère baisse des sollicitations en vue d'un maintien dans le logement par rapport à l'année précédente.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2023	**7,60**
En 2022	7,90
En 2021	5,10
En 2020	6,60

Cette année, sur les 138 ménages dont la prise en charge s'est arrêtée en 2023, nous constatons que la **durée moyenne d'accompagnement est sensiblement la même que l'année dernière.**
En analysant les durées de prises en charge longues (plus de 12 mois et plus de 18 mois) nous constatons que comme l'année dernière, **elles concernent surtout des personnes sortantes de structures d'hébergement dont l'autonomie est à soutenir** afin que leur accès au logement se pérennise (jeunes souvent isolés, sortants de CPH, CADA/HUDA).
Aussi, les usagers ayant des difficultés **de maitrise de la langue,** avec parfois des démarches en cours auprès de la Préfecture (sortants du DJM, DAI ou DAMIE) ou encore l'absence temporaire de ressources qui fragilisent le budget expliquent aussi en partie une prise en charge plus longue.
L'accompagnement pour les ménages en procédure d'expulsion s'inscrit aussi dans le temps et vient accroître la durée moyenne. Un certain nombre d'usagers orientés par la CCAPEX sont souvent dans des **situations** avec un **cumul de problématiques**. L'orientation AVDL n'a pas été travaillée en amont avec eux, l'accroche est plus fastidieuse et la mobilisation des personnes plus fluctuante.
Enfin, les **fragilités psychiques** rencontrées par certains ménages nécessitent un travail de **mise en lien avec les partenaires** adéquats. L'idée étant de prévenir et d'éviter les ruptures dans les parcours, les professionnels peuvent parfois attendre l'effectivité des relais de services comme les SAVS, SAMSAH, une mesure de protection avant de mettre un terme à l'accompagnement AVDL.

Type de sortie :

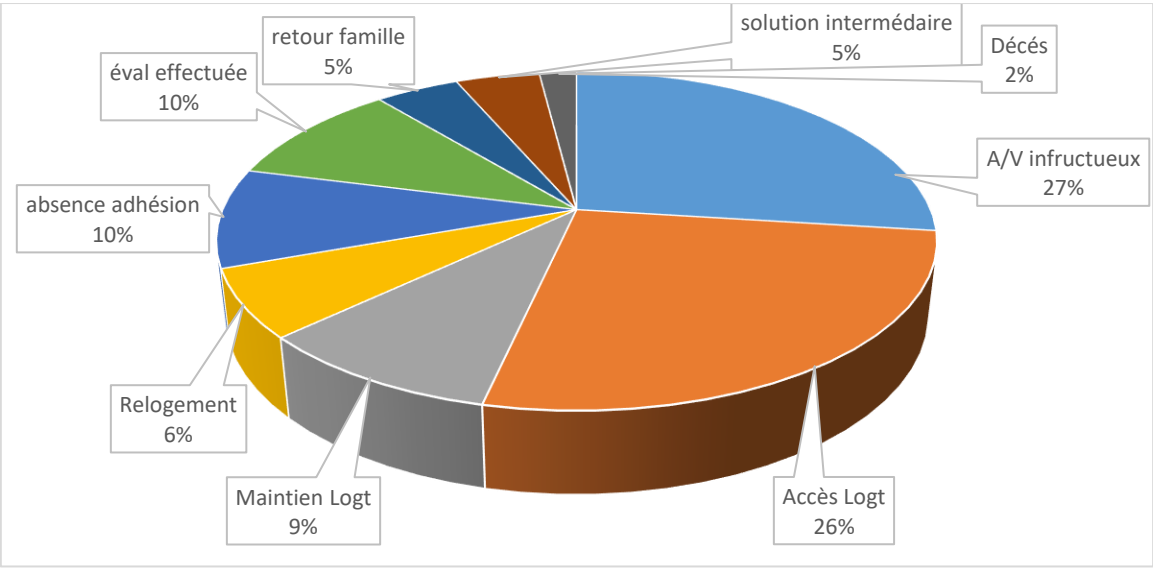

La **part des accès / relogement reste constante** : 32 % des sorties (36 % en 2021). Nous constatons également une baisse **de la part des ménages n'adhérant pas** au fil des années.
La **part des "aller vers" infructueux a également diminué** passant de 32 % à 27 % cette année.

Taux d'activité :

Nous avons choisi de présenter ici **la file active de suivi**. **En moyenne** elle est pour l'ensemble du service de **96 ménages par mois**. **La suractivité de l'année dernière (avec 108 ménages par mois) n'est donc plus d'actualité.**

2023	Autun / Le Creusot (potentiel 20 mesures)	Montceau / Paray (20 mesures)	Chalon / Louhans (40 mesures)	Mâcon / Cluny / Tournus (20 mesures)	TOTAL (100 mesures)
Janvier	17	19	42	17	**95**
Février	18	22	43	18	**101**
Mars	18	17	41	19	**95**
Avril	18	17	40	19	**94**
Mai	17	19	38	20	**94**
Juin	16	16	31	25	**88**
Juillet	18	20	36	19	**93**
Août	18	19	34	19	**90**
Septembre	20	20	36	19	**95**
Octobre	20	23	35	18	**96**
Novembre	23	18	37	22	**100**
Décembre	28	22	38	24	**112**
Moyenne mensuelle	**19.30**	**19.30**	**37.60**	**19.90**	**96.10** **19.22**
En 2022	*22.50*	*27*	*39.50*	*18.40*	

C'est sur **le secteur de Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial** que la baisse d'activité est la plus importante puisqu'en 2022, le nombre de mesures était en moyenne de 27 par mois (contre 19 cette année).
Il y a uniquement **le territoire Mâconnais qui connait une petite hausse de son activité** cette année.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Accompagnement des psychologues :

L'accompagnement social est assuré par les 5 travailleurs sociaux du service : un travailleur social par territoire sauf à Chalon-sur-Saône / Louhans qui en compte deux. Depuis 2022, et suite à l'évolution du cahier des charges lors de l'AAP de 2021, **deux psychologues renforcent l'équipe.** Une psychologue à 0,20 ETP sur le Mâconnais et un psychologue à 0,40 ETP sur le Chalonnais. Nous sommes toujours en attente du pourvoi du poste sur le secteur de Montceau pour 0,40 ETP.

- **Bilan sur le secteur Mâconnais :**

Les rencontres en binôme ont été systématisées pour présenter l'accompagnement psychologique possible à toutes les nouvelles personnes suivies dans le cadre de l'AVDL.
Systématiser ces rencontres a permis des échanges beaucoup plus riches entre professionnels, mais surtout de **dédramatiser le suivi psychologique** auprès des usagers.
L'aide psychologique peut porter sur tous types de problématiques, ce qui offre un accompagnement beaucoup plus soutenu et une collaboration bénéfique entre travail social et psychologique.
En 2023 sur l'antenne de Mâcon, nous avons rencontré en binôme **10 nouvelles personnes démarrant leur suivi AVDL**. Sur ces 10 personnes, 5 ont souhaité et ont été revues en entretien individuel, pour une moyenne de 4 rendez-vous par personne. **Des temps de synthèse sur les situations et des rencontres avec des partenaires** ont également été initiés tout au long de cette année.
Nous pouvons percevoir une réelle plus-value à ce travail de collaboration**. La croisée des regards sur la situation de certaines personnes** permet une vision plus élargie, donc une aide plus pertinente (addiction, dépression…). Par ailleurs, pouvoir échanger et bénéficier d'apports plus théoriques concernant les troubles psychiques permet au travailleur social de **repenser son positionnement et d'avoir un éclairage** sur certains comportements qu'il peut rencontrer.

La plus-value du psychologue au sein de ce service se retrouve également en termes d'adaptabilité, ancrée dans la démarche "d'aller vers". Ainsi, les entretiens peuvent être réalisés au sein des locaux du Pont ou à domicile, selon les préférences de chacun. La personne accompagnée n'est également pas engagée et peut stopper ou relancer le suivi à tout moment.
L'objectif étant de lever les freins psychologiques et de la remettre au centre de son parcours, il est important de pouvoir repérer et échanger avec la personne sur ce qui pourrait la mettre en confiance pour démarrer le suivi dans les meilleures conditions. En cela, l'usager est déjà amené à faire **l'exercice d'un décentrage et d'une certaine prise de recul sur sa situation et ses blocages**. Cela permet de rendre la personne actrice de son parcours et cette démarche est primordiale pour un public qui a parfois multiplié, voire "subit" les différents suivis.
En ce sens, nous allons également **systématiser les démarches en binôme lors des orientations issues de la CCAPEX.** Le public rencontré sur ces situations apparaît comme très fragile, avec un cumul de problématiques, parfois des fragilités psychiques voire des troubles psychiatriques. La difficulté à entrer en contact avec ce public avait freiné le travail de partenariat sur ces situations, mais il apparaît finalement que ce sont les suivis où il s'avèrerait judicieux d'être en binôme, pour permettre de faire émerger des demandes et des besoins.
La problématique principale des personnes rencontrées a souvent été liée à **l'isolement**, c'est pourquoi le partenariat avec des relais extérieurs est primordial, que cela soit du côté du soin ou du côté du social. Nous sommes en lien avec **le CMP de Mâcon, CSAPA, EMPP, le pôle de psychiatrie** mais également avec **des groupes d'entraides** (Des Nous et Vous, Escal).

- **Bilan sur le secteur Chalonnais :**

Sur ce secteur ce sont **77 rendez-vous pris pour AVDL** (dont 15 rendez-vous réalisés en binôme pour des relais avec partenaire, de la médiation psychologique, une présentation du service).
8 suivis étaient réguliers. **5 rdv en moyenne par personne suivie**.
Pour les équipes, 3 temps de formation / étayage des équipes ont été proposés. Ces temps durent entre une heure et deux heures et réunissent les professionnels de différents services liés au logement. Les thèmes abordés sont tirés des échanges informels avec les professionnels ou recueillis par la cheffe de service à l'écrit : **la temporalité de l'accompagnement** (temps vécu / temps du social), **l'argent** (représentation symbolique, comportement d'achat) et **l'entretien du logement** (syndrome de Diogène, syndrome d'auto-exclusion, troubles de l'accumulation compulsive).

Un nombre important de suivis comporte **la dimension des violences subies** : physiques, verbales ou psychologiques. Face à ce constat, l'équipe AVDL voudrait proposer **une action collective de prévention primaire des violences intrafamiliales.** Cette action aurait pour objectifs principaux d'échanger autour des représentations de ces violences, et plus largement des stéréotypes ou des a priori qui freinent la prise de conscience des victimes.
Autre problématique récurrente : **la dépendance, consommation de drogues ou dépendance relationnelle.**
Certains suivis nécessitent **une orientation vers du soin psychique ou psychiatrique**. Cette orientation est rendue difficile par la forte contrainte qui pèse sur les services psychiatriques. Pour autant, l'équipe AVDL met tout en œuvre pour pallier ce déficit. Des temps d'échange avec **l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)** sont organisés afin de partager nos expériences et tenter de **faciliter l'accès au soin.**

Cette année, les psychologues AVDL ont pu **présenter leur activité lors du colloque Précarité et Santé Mentale** organisé par l'Association. Ce temps a permis une rencontre territoriale de nombreux acteurs et partenaires du champs social, médico-social et de la psychiatrie.

Un nouvel opérateur qui propose des mesures AVDL s'est implanté sur le secteur Mâconnais (MBA) et Chalonnais. Il s'agit **d'Habitat et Humanisme.** Cela a impliqué un changement de dynamique pour les services orienteurs car c'est le SIAO qui décide de l'opérateur en fonction des disponibilités de chacun et des secteurs géographiques. L'implantation de cet opérateur sur le secteur Chalonnais est peut-être l'une des explications de la baisse d'activité sur ce secteur.

Actions collectives :

Sur le territoire Mâconnais, le service participe à l'animation du **groupe ESCAL** avec la régie de quartier et les travailleurs sociaux de la MDS. Il s'agit d'un groupe d'hommes isolés. L'objectif étant de rompre l'isolement, créer du lien social, les rendre acteurs dans la mise en place de projets, les ouvrir sur de nouvelles activités qui peuvent se poursuivre en dehors des temps d'animations.
Un atelier **"code de la route"** est également proposé chaque semaine aux bénéficiaires de différents services de l'association. La professionnelle de l'AVDL participe à l'animation de ces temps et les usagers du service peuvent s'y inscrire s'ils le souhaitent.

Sur le territoire du Creusot, le service s'est associé aux services LOJ'IN, ASLL et ASI pour encadrer des ateliers "économie d'énergie" et propose également des actions à visées plus culturelles pour rompre l'isolement des personnes, créer du lien, renforcer leur estime de soi.

Sur le territoire Chalonnais, une action commune est en construction avec les professionnels des services IML, ASLL sur la question de l'hygiène, de l'écologie en proposant un atelier pour fabriquer ses propres produits d'entretien (lessive, produit ménager…).

Typologie des publics :

Concernant **les personnes en activités professionnelles**, les équipes doivent faire preuve de **souplesse et d'aménagement de leurs horaires** pour pouvoir les rencontrer en dehors de leurs horaires de travail.
S'agissant **des personnes réfugiés ou étrangères**, les professionnels sont obligés de monter en compétence sur ce champ qu'ils maîtrisent moins. Cela implique de traiter de problématiques liées au séjour mais également l'impact sur les administrations (attente document OFPRA, NIR provisoire, suspensions prestations CAF, certaines formations non accessibles…). **La barrière de la langue est souvent un obstacle qui freine l'autonomie** des personnes et qui demande aux professionnels de s'adapter et d'aller sur un champ plus large que le logement.
Enfin, **les problématiques que rencontrent les ménages ont tendance à se globaliser** avec une nécessité **d'orienter auprès des partenaires de l'insertion professionnelle** pour la reprise d'une activité professionnelle et auprès des professionnels de santé. Nous rencontrons plus de personnes fragiles au niveau de leur santé mentale avec des pathologies mettant parfois à mal l'accompagnement (persécution, Diogène…). Des personnes souffrant d'addictions sont également accompagnées.
Tout au long de l'année les professionnels du service ont pu bénéficier de différentes formations afin de les outiller et de les faire monter en compétence pour mieux répondre aux particularités du public.

Difficultés repérées :

- **l'augmentation du coût de l'énergie et des charges** déséquilibre les budgets qui sont souvent déjà bien serrés,
- **le travail de relogement est parfois difficile à mener** quand les personnes sont connues de plusieurs bailleurs sociaux et que leurs petits revenus ne leur permettent pas d'accéder au logement privé,
- **la pénurie de logement de petite typologie** demeure toujours une difficulté aussi bien dans le parc public que privé,
- **la difficulté à capter le public orienté par la CCAPEX est également toujours d'actualité**. Ce public n'est pas initialement demandeur de la mesure. Même quand les professionnels arrivent à entrer en contact avec les personnes, il est souvent difficile et fastidieux d'obtenir leur adhésion,
- **les enquêtes de satisfaction à destination des personnes accompagnées** pour y inclure le travail des psychologues avaient été retravaillés en 2022 mais **n'a pas été très investi en 2023** (seulement 20 retours pour l'ensemble du département). En fin d'année, une nouvelle réflexion autour de cet outil a été menée pour faciliter son appropriation. En 2024, le questionnaire sera proposé "en ligne" et non plus en format papier.

Perspectives 2024

- **poursuite de l'articulation entre le travail éducatif et le travail des psychologues** et pourvoi du poste sur le territoire de Montceau-les-Mines,
- **travail en partenariat avec d'autres opérateurs** de l'AVDL : Habitat et Humanisme, OPAC,
- installation de la **plateforme AGIR** sur le département : Va-t-elle impacter les orientations AVDL ?
- **développer les actions collectives** (sur les économies d'énergie, le numérique…),
- revoir des partenaires pour **présentation du dispositif** (CHRS, DAMIE…).

Témoignage

Monsieur B :

"J'ai été suivi par Mme R. durant 6 mois suite à la procédure d'expulsion de mon appartement. Je suis tombé sur une personne très disponible et réactive, qui a tout de suite mis en place toutes les démarches nécessaires pour m'aider. J'ai rencontré aussi la psychologue auprès de qui j'ai trouvé beaucoup de soutien en cette période compliquée pour moi.
J'ai été expulsé de mon appartement de façon soudaine, un jour avant la trêve hivernale. Personne n'y croyait. C'était complétement inattendu pour moi, et le premier rendez-vous ce jour-ci, après avoir été mis à la porte tôt le matin était avec la psychologue. Ça m'a permis d'échanger sur ce qui venait de se passer et de sortir d'un réel état de choc. Ça m'a apporté un peu de calme et apaisé mon stress. J'ai revu Mme R. qui a été hyper réactive et m'a trouvé un hébergement au plus vite.
Je suis toujours dans ce logement à la Pension de Famille Chatelet et je travaille maintenant en réinsertion à Eco'Sol, un autre service du Pont. J'ai pu revoir la psychologue sur place une fois.
Je garde un bon souvenir de cet accompagnement qui m'a beaucoup aidé. Grâce à cet accompagnement, il n'y a eu que deux mois entre l'expulsion de mon appartement et l'intégration à la pension de famille. Je n'arrivais pas à faire des démarches seul avec mes problèmes de santé, et Mme R. a su tout mettre en place pour m'aider, et maintenant je m'en sors beaucoup mieux. Les rendez-vous avec la psychologue ont été un plus pour me permettre de prendre du recul sur tout ça".

AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE INSERTION

MISSION :

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire des personnes sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent accéder immédiatement à un logement autonome du fait d'une situation non encore stabilisée.

IMPLANTATION / CAPACITÉ :

82 places sur 31 logements :

Communes	Nombre de logements	Typologie des logements				
		Chambre	Studio / T1	T2	T3	T4
Territoire NORD						
Autun	8	1	1	3	3	
Territoire EST						
Chalon-sur-Saône	12		1	1	4	6
Louhans	4		3		1	
Territoire OUEST						
Digoin	2				2	
Montceau-les-Mines	2		1			1
Paray-le-Monial	1		1			
Saint-Vallier	2		1	1		
TOTAL	**31**	**1**	**8**	**5**	**10**	**7**

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 177 : "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables".

Données quantitatives

Nous avons accueilli **73 personnes** sur l'année.

Dispositifs ALT Insertion	En nombre de personnes	En ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
2023	**73**	**43**	**32**	**9**	**2**
2022	100	47	30	17	0
2021	122	61	35	25	1

Nous observons cette année encore une **augmentation** du nombre d'**isolés** proportionnellement à l'ensemble de la population référencée. En 2023, la proportion est de 74 % contre 63 % en 2022. Nous avons peu de familles en attente d'un logement de "Transition". Sur ces 9 familles, **5 sont monoparentales**.

Le nombre de personnes accueillies, toutes compositions familiales confondues, poursuit la **baisse** observée depuis 2021, passant de **122 personnes en 2021 à 73 personnes en 2023**. Pour autant, comme évoqué précédemment, le nombre de personnes isolées restent quasiment à l'identique : 35 en 2021 contre 32 en 2023.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)		**… sur le nombre de ménages sortis par secteur**
Autunois	7,50	3
CCM	0	0
Chalonnais	33,50	7
Charolais	4,50	3
Louhannais	14,50	2

Si nous considérons les **15 ménages sortis** de l'ALT en 2023, la **durée moyenne de prises en charge** est de **15,20 mois**, contre 13,45 en 2022. Cette augmentation progressive depuis quelques années s'explique par des situations accumulant de plus en plus de difficultés sociales et psychologiques.

Les **accompagnements les plus courts sont de 4 mois**. Quant aux **prises en charges les plus longues** elles sont respectivement de **51 et 50 mois** pour deux familles, dont une de 5 personnes, pour laquelle une procédure d'expulsion a dû être engagée. En effet, bien que la situation administrative se soit résolue et que les deux adultes soient en situation d'emploi, ils refusaient de quitter le logement.

Pour **Chalon-sur-Saône**, si nous prenons les chiffres des personnes isolées sorties du dispositif en 2023 : nous sommes à **10 mois d'accompagnement**. Ce sont les prises en charge longues des familles qui augmentent considérablement la moyenne. Il s'agit notamment de deux familles orientées sur le dispositif dans des **situations administratives très complexes**, **en lien avec l'obtention de titre de séjour**.

Il n'y a **pas eu de sortie** en 2023 pour la **CCM**. Une famille monoparentale de 3 personnes, ainsi qu'une personne isolée sont en logement de transition depuis 2021. Pour ces situations, c'est la question du **relogement** qui **fait blocage**. Concernant la personne isolée, dont les fragilités sont importantes, l'absence de typologie adaptée sur le bassin minier constituent un frein de plus. Pour la famille monoparentale, la réticence des bailleurs rend compliqué le relogement.

2 sorties de l'ALT à **Louhans** et des **durées d'accompagnement** qui ont été plus longues. Les **problématiques** que présentent les personnes **au niveau de la santé** et sur le **plan budgétaire**, ainsi que **l'absence de logement de petites typologies** sur le secteur expliquent des prises en charge d'une durée plus conséquente.

Type de sortie	**Bailleur public / privé**	**CHRS**	**Pension de Famille / résidence sociale**	**Famille retour domicile**	**Chez des tiers**	**Fin de PEC**	**Départ autre dpt**	**IML**	**Non connue**
2023	**8**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**1**
2022	13	0	1	1	1	2	2	0	2
2021	22	1	1	2	1	1	1	3	2

Pour **60 % des ménages** accueillis, le dispositif ALT a permis **d'accéder à un logement autonome**. Les données sont stables par rapport à 2022.
À noter, pour les sorties 2023 : un accès à la propriété et une incarcération, l'accès à la propriété à la sortie restant tout à fait exceptionnelle.

2 sorties en CHRS : une femme isolée avec 4 enfants a intégré le CHRS Ecluses, dont la spécificité est l'accueil de femmes avec enfants victimes de violence. Pour une situation, l'accompagnement en logement de transition a permis de mettre en exergue de multiples problématiques, qui nécessitaient un accompagnement plus soutenu de type CHRS.
Concernant une **sortie à Louhans**, la personne a bénéficié du **dispositif IML**.

Au 31 décembre 2023, 28 ménages sont toujours accompagnés.

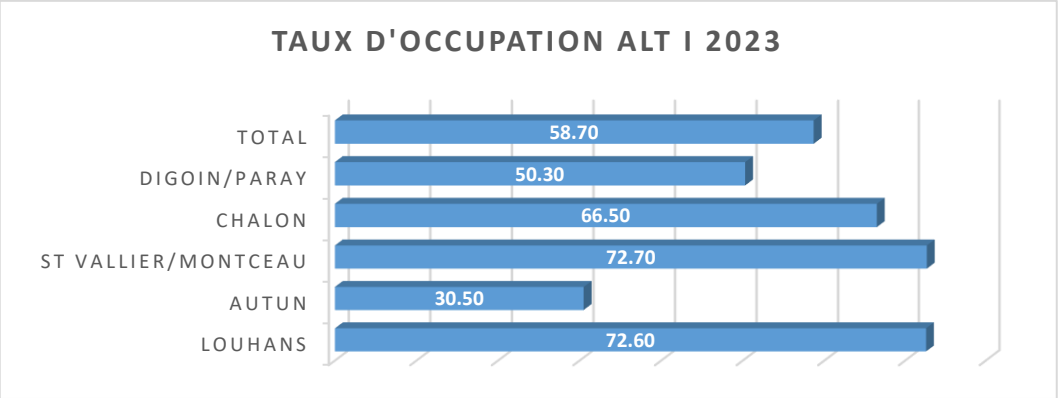

Le **taux d'occupation** passe de 73,41 % en 2022 à **58,70 % en 2023**.

2 secteurs sont en sous occupation notoire : Autun et Digoin / Paray-le-Monial, ce qui contribue à la baisse observée.

Autun : nous observons des **vacances importantes** entre deux accueils, liés essentiellement aux **travaux de réfection** engagés au sein des logements. Cette difficulté est couplée à une **absence d'orientation** sur l'ALT I. De plus, alors même que les logements proposés à Autun, sont à même d'accueillir des familles ou des couples, ils sont **occupés uniquement par des personnes isolées**. Au regard des résultats, nous pouvons interroger la pertinence du dispositif sur le secteur d'Autun, en tout cas, le nombre conséquent de places proposées, qui n'est pas en adéquation avec les besoins.

Digoin / Paray : à **Paray-le-Monial**, une seule place a été occupée 10,50 mois en 2023.
Concernant la ville de **Digoin**, les 6 places ont été occupées à hauteur de 44,50 %. L'accueil de familles a été partiel sur les 2 logements T3, nous avons accueilli à 50 % des personnes isolées. Nous déplorons également la vacance des logements durant quelques mois, là encore faute d'orientation.

Concernant **Chalon-sur-Saône,** nous observons peu de vacances de logement, c'est essentiellement la **présence de personnes isolées sur des logements de grandes typologies** qui expliquent les 10 points d'écart entre 2022 et 2023.

Saint-Vallier / Montceau-les-Mines : le **taux d'occupation** a réduit de **72,70 %** contre 76,40 en 2022.

Louhans : une **augmentation du taux d'occupation** est observée passant de 61,50 % en 2022 à 72,60 en 2023.

Nous observons une disparité importante en fonction des territoires et nous ne saurions faire de généralité. Mais le **taux d'activité en baisse trouve son explication** à travers ces différents points qui, sur certains secteurs se cumulent :

- les **logements** ne correspondent pas toujours aux **typologies des ménages** qui sollicitent une entrée sur l'ALT,
- les **travaux de rénovations** impliquent une mobilisation des logements pouvant aller sur plusieurs mois surtout en cas de sinistre,
- **l'état du logement** nécessite dans certains cas l'intervention d'une entreprise de nettoyage et quelques menus travaux à réaliser par nos services techniques,
- les **orientations en baisse**, via le SIAO, sur le dispositif.

Données qualitatives

Prescripteurs :

Les personnes accueillies dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire Insertion sont orientées par le SIAO. Les **principaux prescripteurs** sont les **SAO** et le **centre pénitentiaire de Varennes** qui orientent majoritairement des personnes seules. L'ALTI est destiné aux personnes qui ont déjà eu une **expérience en logement autonome** ou qui en ont les capacités et qui ne nécessitent pas d'un accompagnement global renforcé. L'hébergement intervient comme une aide ponctuelle pour pouvoir rebondir **le temps d'effectuer les démarches de relogement**.

Cependant, nous observons sur bon nombre de situations au fil de l'accompagnement que les problématiques rencontrées nécessiteraient un étayage plus conséquent. Avant l'arrivée sur l'ALT, les personnes peuvent avoir connu des périodes d'errance ou d'hébergement instable chez des tiers (amis, famille…). Les évaluations réalisées auprès des personnes incarcérées s'appuient sur les éléments déclaratifs de la personne rencontrée. Lorsque la personne intègre le logement, il apparait que les difficultés / fragilités constituent parfois un réel frein au travail de relogement.

En d'autres termes, les **problèmes rencontrés influent sur la durée de l'accompagnement**. La rapidité de résolution des dossiers (santé, accès droits, surendettement…) est différente en fonction du niveau d'autonomie de la personne, de son adhésion et parfois de la lourdeur administrative.

Problématiques rencontrées :

Les personnes qui intègrent l'ALT **devraient en théorie être à même d'intégrer un logement autonome** dans un délai relativement court. Ainsi, à l'entrée, elles doivent avoir des ressources et ne pas être trop éloignées de l'emploi. Elles doivent présenter une certaine autonomie dans le logement et une forme de stabilité psycho-sociale.

Cependant force est de constater que sur l'ensemble des secteurs, les personnes accueillies **rencontrent l'une des problématiques suivantes et la plupart du temps les cumulent** :

Accès aux droits : du fait de leurs parcours de vie chaotique, certaines **personnes arrivent** sur le dispositif **sans ressources et/ou sans couverture santé**. Les raisons sont multiples : manque d'information, manque d'autonomie administrative. Ces périodes d'attente pour rétablir les droits nécessitent de recourir aux associations caritatives pour répondre au besoin primaire de nourriture.

Gestion administrative et budgétaire : les personnes accueillies présentent des **difficultés à constituer un budget adapté à leurs ressources et à prioriser les dépenses**. Elles peuvent se laisser dépasser par les démarches administratives et voir leurs ressources suspendues car elles n'ont pas transmis un document dans les temps. Pour certaines, la **mise en place d'une mesure de protection** constitue le seul moyen de sécuriser le parcours de la personne et d'envisager de nouveau un relogement. Nous effectuons régulièrement des dossiers de surendettement pour permettre d'équilibrer le budget en vue d'un relogement.

Santé : les personnes accueillies nécessitent souvent **d'entrer dans un parcours de soins**. Cette démarche demande du temps, notamment dans le cadre de la santé psychique ou des addictions (jeux, alcool, cannabis). Les travailleurs sociaux proposent régulièrement de rencontrer les professionnels compétents, mais peu se saisissent de cette possibilité. L'accès aux soins peut être long et fastidieux compte tenu de la **difficulté de certaines personnes à honorer leurs rendez-vous**. La **désertification médicale** rend encore plus compliqué l'accès aux soins qu'ils soient généralistes ou spécifiques.

Droit au séjour : le secteur de Chalon-sur-Saône accueille des **familles d'origine étrangère, arrivées sur le dispositif avec seulement des APS ou récépissés** de courte durée avec autorisation de travail. La situation administrative précaire ne favorise pas l'emploi stable et ne donne aucun droit aux prestations de la CAF. Pour ces familles, il faut donc beaucoup de temps et d'énergie pour pallier à ces difficultés.

Insertion sociale et professionnelle : malgré la conjoncture favorable au niveau de l'emploi, l'insertion professionnelle reste une problématique majeure. Les difficultés économiques et sociales prennent une place si importante qu'il devient **difficile pour certaines personnes de se mobiliser dans la recherche d'emploi ou tout simplement se maintenir dans l'activité professionnelle**. Les personnes sont souvent très isolées avec un **entourage amical ou familial assez pauvre**.

Une défiance par rapport aux institutions : nous pouvons observer une **crainte de la part des personnes vis-à-vis des institutions et des administrations**, notamment dans le regard qui peut être posé sur elles ou leurs situations. Elles rencontrent des difficultés à se présenter et de ce fait à effectuer les démarches nécessaires. Ces difficultés sont accentuées sur le secteur autunois par des structures de moins en moins présentes, qui ont été remplacées par des permanences dans les locaux de France service (CAF, CPAM). Si ces permanences permettent d'obtenir un rendez-vous en vue d'expliquer les blocages rencontrés, elles ne sont parfois pas adaptées aux disponibilités des personnes.

Globalement, nous constatons que les personnes accueillies sont dans des situations de plus en plus complexes et fragiles, qui pourraient relever du CHRS Insertion.
La possibilité d'**être hébergé** répond pour beaucoup à un **besoin primaire**, celui de se sentir à l'abri, en sécurité. Au fil des rencontres avec les travailleurs sociaux, des axes de travail vont être définis. C'est grâce à ce soutien et à cette collaboration que la personne va être à même d'identifier ses propres besoins. La mise en place d'une **relation de confiance est indispensable** et requiert parfois du temps, si nous voulons **respecter le rythme de la personne** et lui **laisser "le pouvoir d'agir"**. Elle constitue la base d'un travail qui conduira à la stabilisation de la personne et facilitera son relogement.

Durée d'hébergement :

La **durée d'hébergement a légèrement augmenté cette année**. Elle est cependant variable en fonction des secteurs et dépend des éléments suivants :

"La bonne orientation" : lorsque la personne accueillie correspond bien au profil du dispositif et ne nécessite pas un accompagnement global renforcé, **la sortie est de fait plus rapide**. Les démarches administratives liées au relogement constituent l'essentiel du travail. Nous accueillons de plus en plus de personnes cumulant plusieurs problématiques avec des situations administratives complexes, nécessitant une durée de séjour et un accompagnement plus important. Nous constatons régulièrement des orientations par défaut de place sur les autres services d'hébergement sur lesquels il y a une longue liste d'attente.

Les secteurs locatifs en tension : la question de l'accès au logement est désormais une problématique transversale à tout le département, même sur les secteurs plus ruraux. Alors même que le nombre de personnes isolées à reloger augmente, nous déplorons la **saturation du parc locatif**, notamment sur les petites typologies. Nous pouvons sans doute corréler cette difficulté à la hausse des taux des prêts immobiliers, qui rend plus compliqué l'accès à la propriété. Sur le secteur de Chalon-sur-Saône, les situations sont régulièrement présentées en commission relogement pour pouvoir accéder à un logement social.

Accès au parc privé plus difficile : le **parc privé n'est pas envisageable** pour la majorité des personnes en raison du **montant des loyers plus onéreux** et des **exigences des propriétaires** de plus en plus importantes. Certaines personnes ne sont pas éligibles au dispositif VISALE et ne peuvent fournir de garant.

Partenariats :

Au regard des difficultés rencontrées par les personnes accompagnées, nous avons accentué nos liens avec les **bailleurs sociaux** et les **agences immobilières** afin de favoriser un relogement adapté et sécurisant. Il nous faut défendre des situations pour lesquelles nous rencontrons la réticence des bailleurs, du fait de dettes antérieures ou de problématiques liées à l'occupation du logement. Les difficultés rencontrées au quotidien, par rapport à l'occupation des logements, notamment sur le secteur de Chalon-sur-Saône, nécessitent le maintien de relations de qualité avec les différents bailleurs. Les problèmes de voisinage sont récurrents et souvent liés aux nuisances sonores et à la présence d'animaux. À Louhans, le partenariat avec le travailleur social et les deux commerciaux de l'OPAC est de qualité, ce qui facilite grandement le travail de collaboration et de communication.

Notre partenariat reste important avec les différents **services et institutions des différents secteur**s : Maison Départementale des Solidarité, KAIRN 71, Mission Locale, Service SAVS, Pôle Emploi, associations caritatives, SPIP, France Travail… Le maillage entre tous les partenaires est primordial, face à un public qui cumule diverses problématiques autour du soin et de la réinsertion par l'emploi notamment. Ainsi, notre partenariat avec les entreprises d'insertion telles qu'Emmaüs, les Valoristes ou encore les GIEQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) continue de prendre de l'ampleur. Dans de nombreuses situations, l'intégration de ces structures constitue la première marche vers l'insertion professionnelle.

Événements marquants en 2023 :

À Chalon-sur-Saône, la problématique récurrente concernant **l'entretien des logements** a questionné la pertinence de doter l'équipe d'une personne dédiée spécifiquement à cette question. C'est dans ce contexte qu'une **maitresse de maison a été recrutée** en début d'année. Lorsque le travailleur social identifie dans un logement un problème d'entretien ou lorsque l'évaluation, via le SIAO, met en exergue une problématique de ce type, un accompagnement par la maitresse de maison est proposé à la personne. Les objectifs de travail sont fixés en lien avec le travailleur social et peuvent avoir trait au logement (rangement, ménage) ou encore à la gestion du linge.

Actions collectives :

Certaines **actions collectives sont transversales à différents services** sur le même site.

L'équipe de **Chalon** poursuit les **actions en lien avec la démarche RDRA**, dans ce cadre des rencontres sont organisées au service. Les personnes accompagnées sont invitées à formuler des idées de projet à porter collectivement. La construction d'un abri pour les chiens, qui accompagnent leur maitre lors des rendez-vous au service est programmé pour 2024. Les ateliers RDRA permettent plus largement de faire du lien social, rompre l'isolement sur une difficulté commune à plusieurs personnes, dédramatiser la dépendance en précisant les soutiens et solutions possibles pour accompagner les personnes. Un temps convivial, sous forme de pique-nique, a été organisé en juin. L'idée étant de réunir professionnels et personnes accompagnées et ainsi permettre des échanges dans un contexte un peu moins formel.

Grace à la **double casquette du professionnel référent ALT et AJ de Louhans**, les personnes hébergées sont positionnées sur les actions-collectives organisées dans le cadre de l'AJ : journée de Noël, médiation animale, sorties cinéma, projets multi partenariaux avec la Bresse Louhannaise Intercommunautés. Ces différentes actions collectives facilitent le travail individuel, l'identification des potentiels et visent à rompre l'isolement social.

Perspectives 2024

Digoin / Paray-le-Monial : en 2024, une action collective à long terme verra le jour. En lien avec une conseillère numérique de la communauté de commune du Grand-Charolais, des **ateliers numériques** se mettront en place. La fracture numérique est une problématique largement sociétale, mais touche particulièrement notre public souvent démuni à utiliser les outils modernes, faute de moyens ou de connaissances. Cela constitue un frein majeur notamment dans l'accès ou le maintien des droits. Les guichets des administrations se raréfient et laissent place à des accès de comptes en ligne, ce qui complexifie grandement les démarches administratives.

Sur le thème de **l'estime de soi**, des ateliers collectifs sont programmés en 2024. De la danse adaptée, du renforcement musculaire et d'autres activités autour du corps seront proposées. Nous bénéficions de l'intervention d'une bénévole, professeur de danse, pour animer ces futurs ateliers.

Louhans : le travail de **sensibilisation** auprès des personnes accompagnées sur **l'entretien du logement** sera un axe majeur pour l'année 2024. Des actions collectives seront mises en place sur le thème "entretien et appropriation du logement". Ces actions visent à permettre aux personnes d'accéder à un logement autonome tout en ayant acquis certains principes de base sur ce point et également à maintenir notre parc locatif en bon état.
En partenariat avec le centre socio-culturel de Cuiseaux et la MDS de Louhans, une intervention est prévue auprès des personnes en mai 2024 sur les **droits et devoirs des locataires**.

Chalon-sur-Saône : cette année, nous avons accueilli 4 personnes sortants de détention. Les **évaluations à la maison d'arrêt de Varennes** sont réalisées par un travailleur social du site de Chalon-sur-Saône. À l'issue d'une seule rencontre d'1H30, l'évaluation est réalisée, basée sur les seuls éléments déclaratifs de la personne en détention. Nous observons un décalage entre ce qui a pu être échangé lors de l'évaluation et la réalité de la situation une fois que la personne a intégré le logement. En 2024, nous solliciterons la maison d'arrêt de Varennes-le-Grand, le SIAO et la DEETS afin qu'une réflexion soit menée en collaboration sur le temps dédié à l'évaluation. Nous souhaiterions également évoquer de possibles interventions au sein de la maison d'arrêt afin que soient présentés les différents dispositifs (CHRS, ALT, ACT…) et ainsi en donner une meilleure compréhension aux personnes détenues.

Comme évoqué précédemment et dans le cadre de la RDRA, nous projetons la **construction d'un abri pour les chiens** sur le site 15 rue Thomas Dumorey. En dehors des visites à domicile, les rencontres / temps de travail entre les personnes et les travailleurs sociaux se déroulent au sein de ces locaux. **L'association a la particularité d'accueillir les personnes et leurs animaux de compagnie**, c'est dans cette dynamique que la confection de cet abri a été envisagée par les personnes accueillies et les travailleurs sociaux.

Au niveau départemental, poursuite des rénovations des logements : les équipes techniques sont associées à l'évaluation des logements avec le travailleur social via une fiche spécifique interne qui recense les réparations nécessaires et l'état du logement en vue de prioriser les travaux et/ou le renouvellement du mobilier. L'expertise des agents techniques permet d'optimiser cette mission et leur résolution. Ce travail se gère en parallèle des liens fait avec les bailleurs / propriétaires pour qu'ils puissent gérer les réparations qui leur sont dues.

La sous-activité sur secteur d'Autun est notoire et elle est essentiellement liée à l'absence de besoins. Courant 2023, les différents échanges avec les services de l'État nous ont permis d'aborder cette problématique. Au regard de cet élément, notre financeur a validé la transformation de 6 places ALT Insertion en places ALT Urgence.

Une **modulation de la convention** permettrait d'échanger des logements de grandes typologies par des petites typologies. Les services de l'État ne sont pas fermés à cette proposition mais la tension du parc locatif au niveau départemental ne permet pas de concrétiser cette transformation.

AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE URGENCE

IMPLANTATION / CAPACITÉ :

54 places sur 25 logements :

Communes	Nombre de logements	Typologie des logements				
		Chambre	Studio / T1	T2	T3	T4
Territoire EST						
Chalon-sur-Saône	18		8	3	4	3
Saint marcel	2		2			
Chagny	1				1	
Territoire OUEST						
Montceau-les-Mines	4	3	1			
TOTAL	**25**	**3**	**11**	**3**	**5**	**3**

Financement :

DDETS via le BOP 177 : "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables".

Données quantitatives

Nous avons accueilli **103 personnes** sur l'année.

Dispositifs ALT Insertion	En nombre de personnes	En ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
2023	**103**	**63**	**44**	**16**	**3**
2022	80	53	42	9	2

Nous observons une **nette augmentation** du nombre de personnes accueillies. En 2023, si le nombre de personnes isolées reste quasiment à l'identique, le nombre de **famille passe de 16 % à 25,40 %.**

Durée moyenne des accompagnements (en mois)		… sur le nombre de ménages sortis par secteur
Chagny	30,50	2
Chalon-sur-Saône	11,20	25
Montceau-les-Mines	7,20	7
Saint-Marcel	5	4

En 2023, **38 ménages** sont **sortis** de l'ALT U soit un **taux de rotation de 70,30 %.**
Pour le **secteur Chagny / Chalon-sur-Saône / Saint-Marcel**, la durée moyenne des accompagnements est élevée et représente 12 mois. Mais ce chiffre est à relativiser. En effet, 4 ménages sortis en 2023 ont été accompagnés durant 45 mois pour la prise en charge la plus courte et durant 72 mois pour la plus longue. En moyenne pour ces quatre ménages, la moyenne de l'accompagnement est de 59 mois.

Il s'agissait pour ces quatre situations de familles avec des enfants dont deux étaient monoparentales. La problématique en lien avec la **régularisation sur le territoire national était le dénominateur commun de ces situations administratives complexes**. **La durée moyenne des accompagnements sur ce secteur pour les autres ménages sortis en 2023 est de 4,60 mois.**
À **Montceau-les-Mines**, à noter un accompagnement de **19 mois**, qui **a concerné un mineur non accompagné**. Début 2022, le Conseil Départemental a refusé de le reconnaitre en tant que mineur et l'adolescent s'est retrouvé sans abri. Accueilli sur l'ALTU en janvier 2022, ce jeune malien a été accompagné par Le Pont dans sa démarche de recours et il a pu intégrer en septembre 2023 un établissement de l'ASE. **La durée moyenne des accompagnements sur ce secteur pour les autres ménages sortis en 2023 est de 5 mois.**

Type de sortie	Départ autre département	Changement de dispositif	CHRS	Logement autonome / fonction / étudiant	Expulsion / incarcération	Fin héberg.	Non connue	Autre
2023	3	3	7	7	5	4	2	7

Dans 55 % des situations, le passage en ALT U aura permis soit de **travailler le relogement** sur le parc public ou privé soit de **faire une évaluation** et une **orientation vers un dispositif adapté**. Ainsi, 7 personnes ont intégré un CHRS à la sortie et pour 7 autres, des solutions plus adaptées à la problématique ont été trouvées :

- 1 sortie en PRADHA,
- 1 mineur non accompagné a intégré une structure de l'ASE,
- 1 sortie en pension de famille,
- 1 sortie en ACT,
- 1 relogement avec IML,
- 1 sortie en FJT,
- 1 sortie en relogement par un tiers.

3 personnes ont été incarcérées et 2 personnes ont été expulsées. Concernant les fins d'hébergement, il s'agit de situations pour lesquelles l'accompagnement a pris fin souvent en lien avec des **problèmes de mauvaises occupations du logement** : problèmes de voisinage, hébergement d'un tiers…

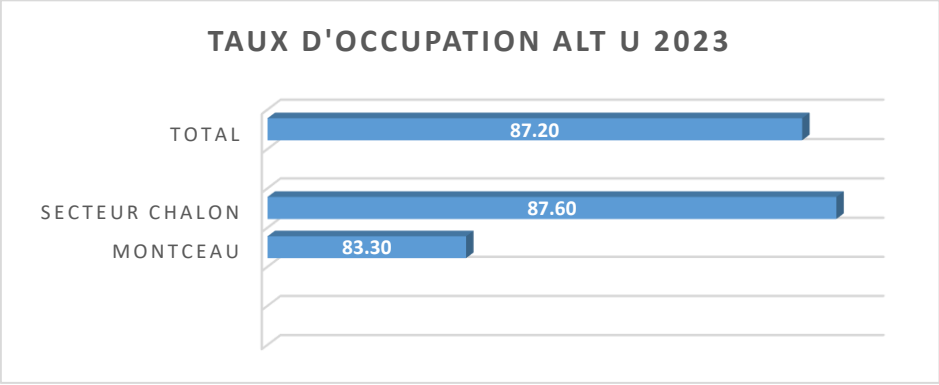

Le taux d'occupation pourrait être plus élevé si les orientations correspondaient aux typologies des personnes ce qui n'est plus le cas. 70 % de nos ménages sont des personnes isolées. Cette année à Chalon-sur-Saône, un T3 et un T2 ont été occupé uniquement par des personnes isolées. Par ailleurs, un T4 qui est dédié à la cohabitation, n'a été que partiellement occupé. Nous avons été confrontés à d'importantes difficultés dans cet appartement du fait d'une personne logée, avec laquelle toute cohabitation s'est avérée impossible. Pour cette situation, nous nous sommes d'ailleurs mis en lien avec les services de police de Chalon-sur-Saône. La personne est encore à ce jour interdite d'hébergement dans le secteur de Chalon-sur-Saône.

Concernant les 5 places à Montceau-les Mines, le T1 qui permet d'accueillir un couple a été occupé uniquement par des personnes isolées, ce qui explique un taux d'occupation de 83,30 %.

Données qualitatives

L'entrée d'une personne dans un logement ALTU vient en tout premier lieu répondre à son besoin d'être mise en à l'abri, "d'accéder à un toit". La typologie des logements ne permet pas de réaliser une activité pleine. Le **public orienté par le 115** est très majoritairement constitué de **personnes isolées, qui viennent souvent de la rue, de squats ou vivent dans leur voiture**.
La **grande fragilité de ce public**, en lien souvent avec une **problématique d'addiction ne permet pas d'envisager la cohabitation comme une modalité d'accueil**. Elle est tentée à Chalon-sur-Saône sur un T4 dédié à la cohabitation mais cette année encore, l'expérience a été peu fructueuse et a conduit à fermer l'appartement quelques semaines, pour éviter la mise en place d'un squat.

L'accompagnement réalisé auprès des personnes **permet** dans les premières semaines **d'évaluer la situation**. Ce diagnostic et les actions qui en découlent visent à une réorientation vers un dispositif adapté ou au relogement avec ou sans accompagnement. Différents volets sont donc travaillés en fonction des situations et des besoins repérés :

- **Administratif** : accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires. Maintien ou ouverture de droits (RSA, titre de séjour, Caf).
- **Soin** : permettre l'accès aux soins (généralistes ou spécialistes). Accompagnement au montage de dossier MDPH. Travail autour de la Réduction Des Risques Alcool. Orientation vers d'autres partenaires comme le Kairn. Travail en collaboration avec le centre hospitalier de Sevrey. Proposition faite à la personne, si elle le souhaite, de rencontrer le psychologue qui intervient sur Chalon-sur-Saône pour ce secteur. Dans ce cadre, 5 personnes ont bénéficié d'un suivi par notre psychologue. Les rencontres se font au service ou sur le lieu d'hébergement et partent de l'adhésion pleine de la personne. Il est à préciser que ces rencontres ne se substituent pas au soin qui peut par ailleurs être engagé avec le Kairn par exemple. Dans ces situations, le psychologue se met en lien avec le partenaire et définit avec lui les champs respectifs d'intervention.
- **Budgétaire** : montage de dossier de surendettement, travail sur la gestion du budget et paiement de la participation financière à l'hébergement.
- **Entretien du logement et son occupation** : accompagnement possible de la maitresse de maison qui intervient à Chalon-sur-Saône, tant sur le rangement / ménage que sur l'entretien du linge.
- **Suivi de grossesse et accompagnement à la parentalité** : une situation à Chalon-sur-Saône a nécessité un étayage particulier / guidance de la personne dans les démarches à réaliser en vue de l'accouchement, prise de rendez-vous…
- **Insertion professionnelle et sociale** : mise en lien avec les entreprises d'insertion. Mise en place d'actions collectives afin de rompre l'isolement.

Le travailleur social, en fonction de la situation et de la problématique, travaille ces différents volets. Il **se heurte à des difficultés très variables** selon la personne. Pour celles présentées ci-dessous, elles constituent un frein majeur à une réorientation possible ou à un relogement :

- **L'absence d'adhésion** dans certaines situations conduit à une fin d'accompagnement. Lorsque le travail est rendu impossible par des rendez-vous non honorés, l'absence de réponse aux sollicitations du travailleur social qui trouve porte close lors des visites à domicile, nous n'avons pas d'autres solutions que de signifier à la personne la fin de son accompagnement et de fait de son hébergement.

- La **gestion du logement**, **son entretien et son occupation**, est une problématique fréquemment rencontrée. Outre les problèmes d'entretien du logement, les problèmes de voisinage sont récurrents. La présence d'animaux, les consommations diverses entrainent souvent des nuisances sonores et nocturnes. Particulièrement sur le secteur de Chalon-sur-Saône, la gestion de cette problématique conduit à des échanges réguliers avec les voisins, les propriétaires, les agences immobilières ou les bailleurs sociaux.
- Le **refus de soin** peut dans certains cas représenter une véritable entrave au travail éducatif. Une situation à Chalon-sur-Saône a nécessité que nous fassions un signalement au procureur. À ce jour, les difficultés de cette personne sur le plan psychique vont grandissantes et ne permettent pas une réorientation. Nous sommes en lien avec le centre hospitalier de Sevrey et envisageons une hospitalisation sous contrainte, la personne représentant un danger pour elle-même et potentiellement pour les autres.
- Les **situations complexes sur le plan administratif**, en lien avec la régularisation sur le territoire français, conduisent à des durées de prise en charge extrêmement longues. L'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion est alors rendu impossible par la nature du statut des personnes. Il s'agit souvent de familles monoparentales ou pas, avec des enfants.
- Le public accueilli est majoritairement **très éloigné de l'emploi**. Cette problématique impacte de fait la question budgétaire et par conséquent l'accès à un logement autonome.

Perspectives 2024

Nous avons observé en 2023 une augmentation très significative du nombre de personnes accueillies, qui est sans doute corrélée au contexte inflationniste au niveau national. Les différents échanges avec les services de l'État permettront en 2024 la transformation des 17 places d'Autun ALT sur le volet insertion en ALTU.

La collaboration avec les différents partenaires doit se renforcer. Notamment sur le secteur de Chalon-sur-Saône, il est nécessaire d'envisager la remise en place des rencontres partenaires nommées antérieurement "groupe urgence". Ces instances réunissaient tous les partenaires du soin, du secteur associatif bénévole, les mairies du secteur, la police municipale, le SIAO, le réseau VIF, l'Accueil de Jour de Chalon-sur-Saône. Ce maillage est indispensable, il permet à tous une meilleure connaissance de l'existant sur le secteur. Les situations complexes, souvent repérées par les différents partenaires dans leur champ d'intervention respectif, pourraient y être abordées, afin de trouver ensemble les solutions adaptées.

L'accueil en ALT U permet en premier lieu de répondre aux besoins primaires de la personne. Cela dit, il nous faut retravailler en équipe sur la question de l'accueil des premières semaines. Si cet accueil est inconditionnel, il n'en demeure pas moins que la personne accueillie doit se mobiliser et démontrer une **véritable adhésion**. Elle doit être également sensibilisée à la **question de l'occupation du logement** et du **bien vivre avec le voisinage**.
Cette problématique de voisinage est récurrente, de même que les difficultés en lien avec l'entretien du logement. Notre public vient en majorité de la rue ou d'habitat très précaire. L'installation dans un logement et son occupation représente donc pour beaucoup une difficulté, tant ils sont **éloignés des codes de la norme**. Nous tenterons en 2024, de **former les équipes sur la thématique "de la rue au logement"**, afin de mieux appréhender cette problématique, que nous rencontrons au quotidien.

Sur le secteur de Chalon-sur-Saône et **dans le cadre de la RDRA**, nous projetons la **construction d'un abri pour les chiens** sur le site 15 rue Thomas Dumorey. En dehors des visites à domicile, les rencontres / temps de travail entre les personnes et les travailleurs sociaux se déroulent au sein de ces locaux. L'association a la particularité d'accueillir les personnes et leurs animaux de compagnie, c'est dans cette dynamique que la confection de cet abri a été envisagée par les personnes accueillies et les travailleurs sociaux.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (Insertion et Urgence)

MISSION :

La finalité du CHRS départemental Le Pont est de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.
Le CHRS propose un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en grande difficulté sociale (logement, familial, santé, insertion…).
Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Le CHRS départemental axe ses priorités sur :

- l'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale,
- la redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion,
- la restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale,
- l'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun,
- l'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

CAPACITÉ : (nombre d'agrément)

CHRSI	**208 places dont 54 en collectif**	CHRSU	**30 places dont 9 en collectif**
		CHRSU VIF	**18 places**

FINANCEMENT :
DDETS

Données quantitatives

Pour rappel :

- le territoire de Mâcon regroupe l'ensemble des données de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Tournus,
- le territoire du Creusot regroupe les données d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines.
- le territoire du chalonnais est intégré depuis 2020 au CHRS départemental.

Nombre d'entrées en 2023 :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Collectif Le Creusot	27	11	15	8	12	3	1	0	0	1
Collectif Mâcon	20	11	15	7	8	8	3	0	0	1
TOTAL COLLECTIF	**47**	22	**30**	15	**20**	11	**4**	0	**0**	2
Diffus Le Creusot	20	28	15	16	6	9	1	4	6	7
Diffus Mâcon	26	20	19	7	12	11	3	6	3	11
Diffus Chalon S/S	25	26	13	10	8	9	1	5	1	3
TOTAL DIFFUS	**71**	74	**47**	33	**26**	29	**5**	15	**10**	21
TOTAL INSERTION	**118**	96	**77**	48	**46**	40	**9**	15	**10**	23

Le nombre de ménages admis poursuit une augmentation amorcée en 2022 et progresse de 23 %. Le nombre d'adultes accueillis augmente de près de 40 %, spécialement pour les hommes (60 % d'hommes en plus). La part des femmes reste stable. Le nombre d'enfants admis est par contre divisé par deux (la part des enfants par rapport au nombre total de personnes accueillies n'est plus que de 13,40 %).
La taille moyenne des ménages diminue et passe de 1,31 à 1,20 personne par ménage en 2023.
Nous accueillons globalement plus de personnes isolées, ce qui pose des problèmes d'orientation et de sous occupation de notre parc d'hébergement mixte, avec des logements de type 3 et 4 qui peuvent être sous occupés et, à contrario, une disponibilité réduite de logements de petite typologie.

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Collectif Le Creusot	25	5	6	4	12	1	3	1	8	0
Collectif Mâcon	18	12	6	2	10	11	3	1	5	3
TOTAL COLLECTIF	**43**	17	**12**	6	**22**	12	**6**	2	**13**	3
Diffus Le Creusot	3	2	2	1	2	1	0	0	0	0
Diffus Mâcon	3	0	1	0	2	0	0	0	7	0
Diffus Chalon S/S	6	6	4	3	3	3	1	1	1	1
Diffus VIF	15	23	0	0	16	23	3	6	8	11
TOTAL DIFFUS	**27**	31	**7**	4	**23**	27	**4**	7	**16**	12
TOTAL URGENCE	**70**	48	**19**	10	**45**	39	**10**	9	**29**	15

Le nombre de ménages accueillis poursuit une forte augmentation amorcée en 2022 (mais qui devait l'an dernier être tempérée par la création de 18 places supplémentaires VIF sur les territoires du Creusot et de Louhans). Le nombre d'adultes progresse de 31 % et celui des enfants de 63 %.
En 2023, nous avons accueilli 46% de ménages supplémentaires par rapport à l'année antérieure. La taille moyenne des ménages accueillis reste stable avec 1,47 personnes par ménage contre 1,52 en 2022.

Nombre de personnes accompagnées en 2023 :

Insertion :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Collectif Le Creusot	41	26	25	19	17	7	1	0	1	1
Collectif Mâcon	39	32	24	18	20	18	4	2	2	10
TOTAL COLLECTIF	**80**	58	**49**	37	**37**	25	**5**	2	**3**	11
Diffus Le Creusot	45	45	36	36	19	20	3	7	23	27
Diffus Mâcon	52	47	35	27	27	24	7	6	14	22
Diffus Chalon S/S	46	46	31	33	26	26	5	6	10	17
TOTAL DIFFUS	**143**	138	**102**	96	**72**	70	**15**	19	**47**	66
TOTAL INSERTION	**223**	196	**151**	133	**109**	95	**20**	21	**50**	77

- taux d'occupation CHRSI départemental pour 208 places (taux à 100 % : 75 920 journées)
- nombre de journées réalisées pour les 208 places en 2023 : 62 969

Soit un taux d'occupation de 82,94 %, contre 93,27 % en 2022, 93,71 % en 2021, 93,4 % en 2020, 94,52 % en 2019 et 90 % en 2018.

- **le nombre de ménages accompagnés augmente de 14% par rapport à 2022,**
- **330 personnes ont été accompagnées contre 326 en 2022, 336 personnes en 2021 et 355 en 2020, soit une très légère hausse de 1,20 % par rapport à l'année dernière.**

Si le nombre des ménages accompagnés augmente, la taille moyenne des ménages baisse de façon sensible mais notable en 2023. Le ménage moyen est constitué de 1,48 personne : contre 1,66 personne en 2022, 1,61 en 2020 et 1,71 en 2021. Ce sont surtout les enfants qui sont moins présents dans le volume de personnes prises en charge. En l'occurrence, leur nombre diminue significativement de près de 30 %.

Dispositif	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSI Mâcon / Charolais / Louhans / Tournus	80	29 200	24 781	84,90
CHRSI Chalon-sur-Saône	53	19 345	16 262	84,10
CHRSI Le Creusot / Montceau-les-Mines	75	27 375	21 926	80,10
TOTAL CHRSI	**208**	**75 920**	**62 969**	**82,94**

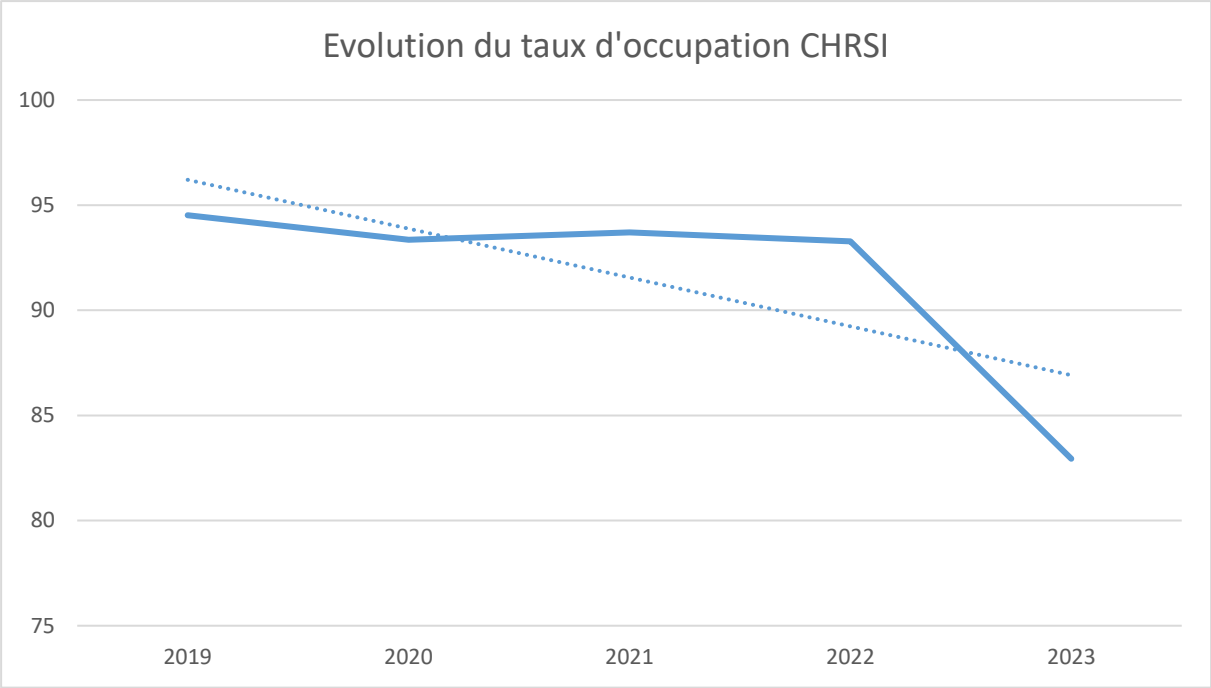

Le taux d'occupation qui était relativement stable depuis quatre ans vient de subir un décrochage significatif de près de 10 points, ce que nous avions annoncé en 2022 pour voir l'amorce d'une chute s'engager en fin d'année.

Nous avons continué à rendre des logements à des bailleurs sociaux qui doivent palier au manque de disponibilité de logements dans leur parc pour leur clientèle. Dans le même temps, la recherche de nouveaux logements dans un parc parfois tendu localement (Mâconnais et Chalonnais) reste longue et complexe. Pour exemple, à Mâcon, 5 logements ont été rendus et seuls 2 ont pu être captés dans le même temps.

Nous notons également des difficultés relatives aux :

- périodes de vacances inévitables dans les logements entre le départ d'un ménage et l'arrivée du suivant : remise à niveau technique après l'état des lieux sortant, nettoyage, contacts des personnes sur liste d'attente et organisation de l'accueil. Le nombre des admissions augmentant, la rotation sur les places d'hébergement suit le même mouvement,
- désistements au moment de l'accueil qui ralentissent encore la réoccupation des places,
- modifications de la taille des ménages, qui tend à se réduire. Nous accueillons plus de personnes isolées, de familles monoparentales et globalement, le nombre d'enfants dans les ménages est en baisse constante. Le parc de logements dont nous disposons, en particulier en ce qui concerne les plus grands logements, est souvent sous occupé de fait (parce que quand un logement de type 4 est libre est qu'aucune famille de 4 personnes n'est orientée, le choix d'accueillir une famille de 3, voir 2 personnes s'impose, ce qui génère mécaniquement une sous occupation chronique).

Urgence :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		Plus de 3 ans	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Collectif Le Creusot	19	10	8	9	16	3	5	2	5	2
Collectif Mâcon	19	22	8	4	12	19	3	2	8	13
TOTAL COLLECTIF	**38**	32	**16**	13	**28**	22	**8**	4	**13**	15
Diffus Le Creusot	6	4	3	3	4	2	2	1	2	2
Diffus Mâcon	3	1	1	1	2	0	0	0	7	0
Diffus Chalon S/S	13	14	9	8	6	8	1	1	4	3
Diffus VIF	25	24	2	0	25	24	6	7	18	12
TOTAL DIFFUS	**47**	43	**15**	12	**37**	34	**9**	9	**31**	17
TOTAL URGENCE	**85**	75	**31**	25	**65**	56	**17**	13	**44**	32

- taux d'occupation CHRSU pour 48 places (taux à 100 % : 17 520 journées),
- nombre de journées réalisées pour les 48 places en 2023 : 20 825

Soit un taux d'occupation de 118,86 %, contre 110,17 % en 2022, 108,32 % en 2021, 112 % en 2020 et 138 % en 2019.

Le taux d'occupation est toujours nettement excédentaire sur ces quatre dernières années. Il reste largement positif, au-delà de la capacité d'accueil normale. Par rapport à 2022 :

- 13 % de ménages accueillis en plus,
- 24 % d'hommes en plus, 16 % de femmes, 36 % d'enfants.

Dispositif	Nombre de places	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation en %
CHRSU Mâcon	6	2 190	2 636	120,37
CHRSU Chalon-sur-Saône	14	5 110	4 580	89,63
CHRSU Le Creusot / Autun	10	3 650	6 650	182,19
CHRSU VIF	18	6 570	6 959	105,92
TOTAL CHRSU	**48**	**17 520**	**20 825**	**118,86**

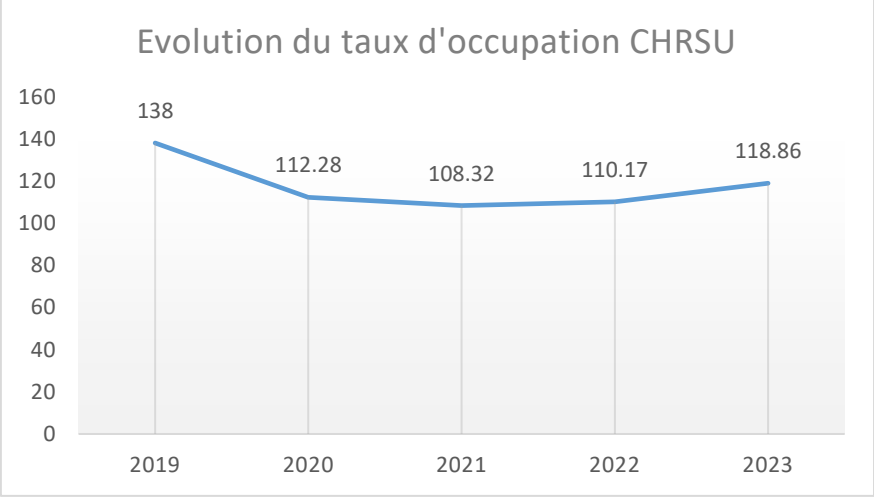

Le taux d'occupation des places CHRSU est toujours excédentaire. De fait, au-delà de l'année 2019 avec un dispositif réduit et une forte sollicitation, en période hivernale, des mises à l'abri de personnes fragiles sont réalisées au-delà des places installées, c'est-à-dire dans des pièces de vie collectives et des bureaux, celui-ci se stabilise aux alentours de 112 %.

Les orientations sur ces places se font directement via le 115 de Saône-et-Loire. Les publics orientés en urgence sont prioritairement les personnes plus fragiles (femmes seules ou avec enfants, jeunes majeurs, victimes de violences…) ou ayant un besoin de stabilisation pour préserver leur activité professionnelle (personnes sans domicile ou en rupture, maintenant une activité professionnelle ou d'insertion).

Les sorties et modalités de départ en 2023 :

Les sorties :

Insertion :

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 424 jours, soit environ 14 mois, contre 468 jours en 2022 (15 mois et demi), 540 jours en 2021 (environ 18 mois) et 359 jours soit 12 mois en 2020.

Après une forte hausse en 2021, largement liée à la crise COVID, la durée moyenne de prise en charge baisse depuis deux années de façon sensible. Globalement, sur cette période de quatre années, les personnes sont accompagnées en moyenne pendant 15 mois.

L'accès au logement autonome restant l'un des objectifs majeurs visé, les difficultés liées au faible niveau de ressources des personnes, à des pathologies marquées, aux durées de constitution de dossiers administratifs, à des tensions sur le parc locatif, font que les parcours en hébergement ne peuvent être fluidifiés en deçà d'un certain seuil que nous semblons avoir atteint actuellement.

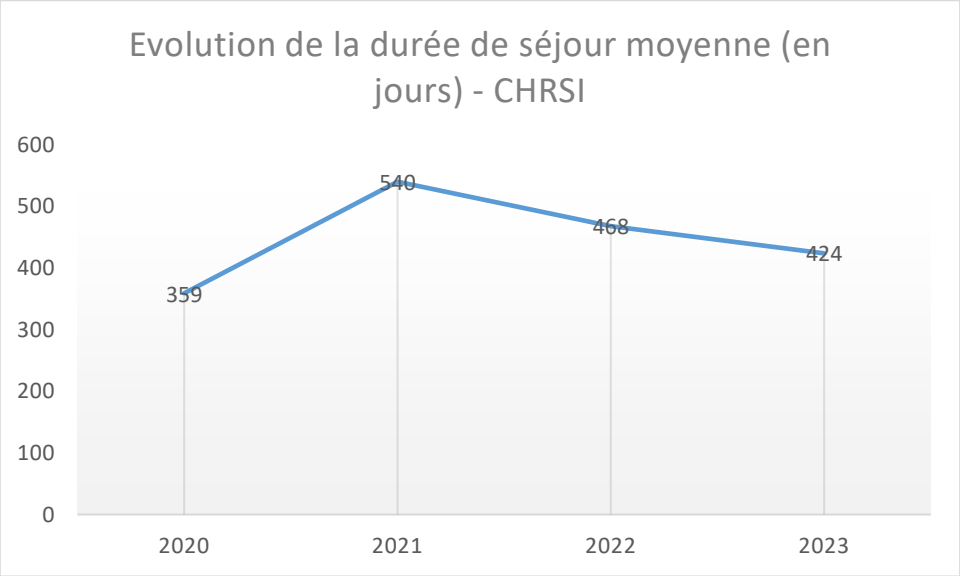

Urgence :

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 166 jours (environs 5,50 mois), contre 185 jours en 2022, 250 jours en 2021 et 299 jours en 2020.

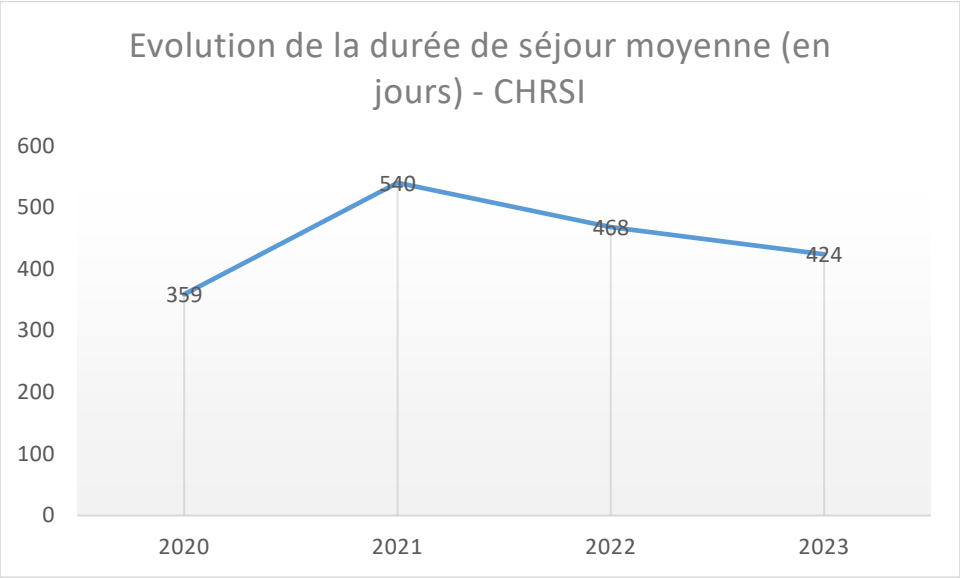

Même si la volonté de stabilisation des ménages sur les places d'urgence reste le critère principal d'explication de ce niveau de durée d'accompagnement, il baisse à nouveau, pour la quatrième année consécutive.
25 % des personnes accompagnées sont réorientées vers des places d'hébergement d'insertion. Les accompagnements proposés restent toutefois globalement identiques pour l'urgence et l'insertion. Les conditions d'hébergement et de proximité des professionnels (en particulier l'accès à des collectifs) justifient souvent ces orientations majoritairement internes.

Modalités de départ (en nombre de personne) Insertion :

	Le Creusot		Mâcon		Chalon-sur-Saône	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Chez un tiers	10	0	1	6	3	2
Retour au domicile familial	2	0	1	9	0	0
Incarcération	2	3	1	1	2	1
Exclusion	15	5	9	6	4	1
Hospitalisation	0	0	2	0	0	0
Installation en logement social public	15	17	34	19	14	13
Installation en logement privé	5	4	4	6	1	0
Solution intermédiaire	5	3	3	4	2	2
Autres : absence d'adhésion, départ volontaire….	11	11	7	4	8	10
CHRS et autres ESSMS	3	3	0	1	0	0
Décès	3	1	0	0	1	2
TOTAL Insertion	**71**	47	**62**	56	**35**	31

50 % des personnes ont quitté une place de CHRS Insertion pour un logement autonome ou une solution intermédiaire : 38 % dans le parc public, 6 % dans le parc privé, et 6 % vers une solution intermédiaire (Pension de famille, FJT, IML…)

Les partenariats territoriaux engagés visent toujours à favoriser l'accès au logement ou à des solutions adaptées :

- en confortant la demande locative sociale par l'information et les liens partenariaux pour les travailleurs sociaux,
- en participant activement aux commissions de relogement organisées par la DDETS,
- en favorisant la construction de parcours individualisés liés au logement par le biais de grilles d'évaluation partagée,
- en développant les partenariats pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en rupture, avec les autres services sociaux, médico sociaux ou sanitaire…

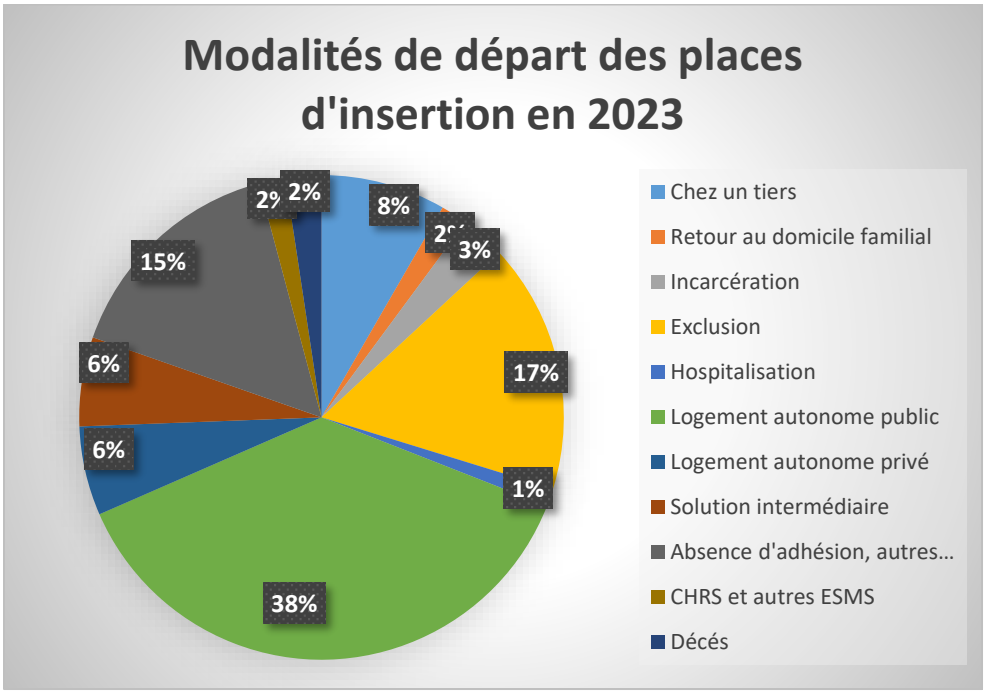

50 % d'accès au logement ou à une solution d'hébergement adaptée

Une personne sur trois quitte le CHRS parce qu'elle n'adhère pas à l'accompagnement social proposé, ne respecte pas les engagements définis dans le contrat d'objectifs, ne participe pas à sa prise en charge financièrement quand elle en a les moyens, ne respecte pas le règlement intérieur de l'établissement ou choisit de s'orienter vers d'autres projets sans pour autant en partager la teneur avec les travailleurs sociaux. Dans les cas les plus graves, souvent liés à des faits de violence ou des comportements inadaptés, des exclusions sont prononcées.

Parfois, alors qu'une fin de prise en charge a été notifiée, des personnes se maintiennent dans les logements mis à leur disposition. Des procédures d'expulsion sont alors mises en place.

Modalités de départ (en nombre de personne) Urgence :

	Le Creusot		CHRSU VIF		Mâcon		Chalon-sur-Saône	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Chez un tiers	0	1	0	5	5	5	0	1
Retour au domicile familial	0	13	7	6	2	7	0	0
Exclusion	3	1	2	0	2	0	2	0
Hospitalisation	1	0	0	0	0	0	0	0
Installation en logement social	17	1	11	1	0	0	0	3
Installation en logement privé	0	0	0	0	1	0	0	0
Solution intermédiaire	4	0	0	0	1	1	1	0
CHRS et autres ESSMS	6	4	1	2	13	14	4	2
Autres : départ volontaire	2	5	3	1	8	8	1	2
TOTAL Urgence	**33**	25	**24**	15	**32**	35	**8**	8

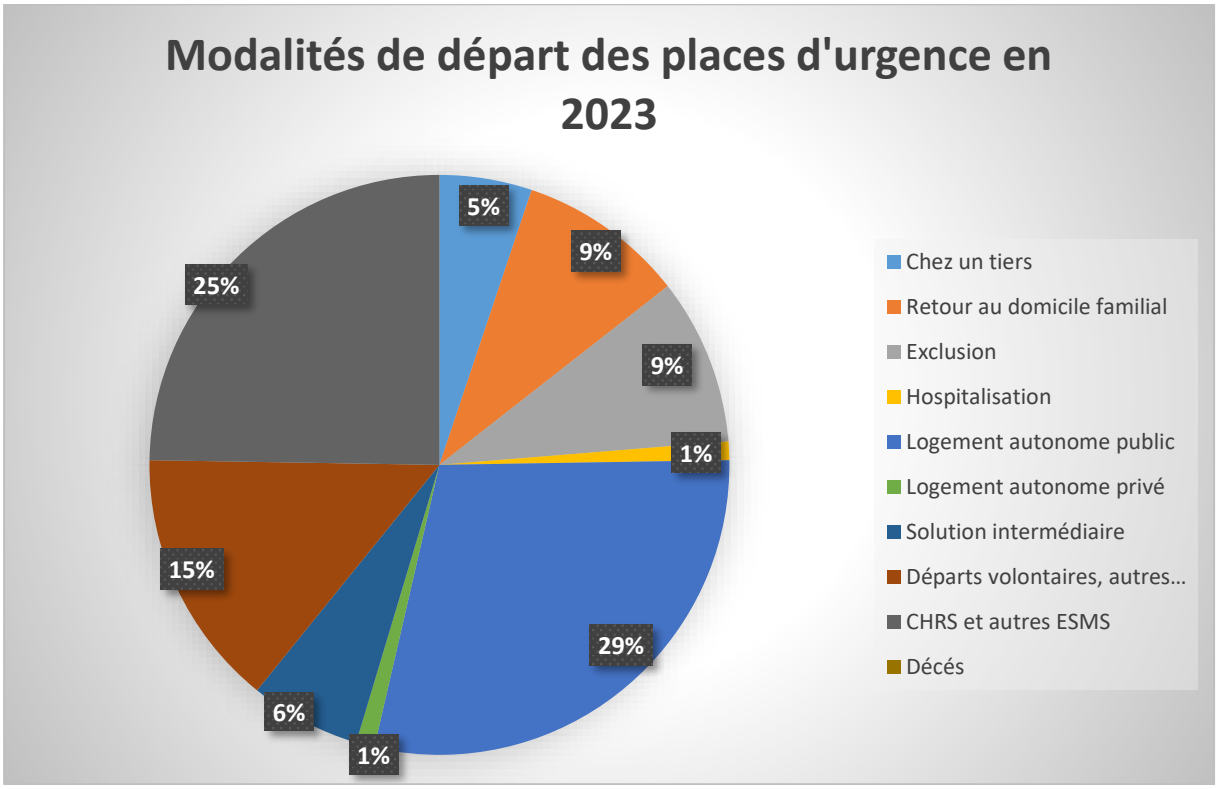

9 % retournent au domicile familial (souvent les femmes accueillies en urgence VIF et qui retournent au domicile conjugal).
25 % des personnes ont été réorientées vers une place de CHRS Insertion ou un autre établissement social ou médico-social. Dans la majeure partie des cas, les personnes sont orientées vers des places de CHRS d'insertion disponibles sur le dispositif départemental.
36 % des personnes entrent en logement autonome, dans un logement ou un hébergement adapté.
9 % des personnes sont exclues du fait d'un comportement inadapté, de violences ou du non-respect du règlement intérieur, voir de leur non adhésion au projet d'accompagnement élaboré.

Données qualitatives

Problématiques dominantes rencontrées :

Des problématiques de santé mentale qui interrogent :

Nous savons que les personnes qui vivent des situations de précarité, d'isolement social et affectif important, peuvent souffrir de problèmes de santé psychologiques, voir psychiatriques et que cette situation peut aggraver ou favoriser l'apparition de nouveaux problèmes. Nous en avons fait le constat depuis de nombreuses années.
Au moins une personne sur cinq au CHRS souffre de dépression, d'anxiété, de troubles liés à des addictions ou d'une pathologie psychiatrique qui demande une prise en charge spécifique.
Les personnes concernées ont besoin à la fois de soins psycho-psychiatriques et d'aide sociale, il faut donc les prendre en charge en partenariat.

Nous maintenons des relations étroites avec des psychologues dont l'action a été développée dans les différents territoires du département par l'association. Ils viennent en appui aux équipes de professionnels. Ils accompagnent avec beaucoup de proximité les personnes que nous accueillons. Elles sont issues des dispositifs services de veille sociale, d'insertion et des nombreux services d'accompagnements que nous portons. Pour le CHRS, les secteurs de Chalon-sur-Saône et Mâcon bénéficient plus particulièrement de ces accompagnements. Des synthèses sont réalisées régulièrement en réunion de service sur les situations préoccupantes qui demandent une prise en charge pluridisciplinaire.

L'appui des équipes de psychiatrie mobile reste également précieux dans la prise en charge des personnes accompagnées ayant des problématiques de santé mentale. Elles participent à l'évaluation des besoins, en effectuant des évaluations diagnostiques approfondies pour identifier les troubles mentaux sous-jacents et les besoins de traitement nécessaires.

Des interventions rapides et concertées auprès des personnes présentant des symptômes de souffrances psychiques, de troubles mentaux, peuvent aider à prévenir l'aggravation des problèmes de santé mentale et à mettre en place des stratégies de projets adaptés.

Violence et institution, des enjeux de sécurité pour tous :

17 % des personnes accompagnées en insertion et 10 % pour l'urgence quittent l'établissement sur une exclusion. Ces exclusions peuvent être la conséquence d'une non-adhésion à l'accompagnement social proposé, aux règles de l'établissement ou à des différents liés aux constats posés par les travailleurs sociaux (mise en danger de tiers, défauts éducatifs, besoin de protection…). Elles sont également la conséquence de situations de violence durant la prise en charge en CHRS qui peuvent prendre des formes diverses allant de passage aux actes physiques ou verbaux entre personnes accueillies, vis-à-vis de tiers extérieurs ou à l'encontre de professionnels, voire à des actes de vandalisme ou de destruction du matériel. Ces comportements peuvent avoir des conséquences graves sur la santé physique et psychique des personnes qui y sont confrontées, ainsi que sur le climat de sécurité et de bien-être au sein du CHRS.
Les causes de la violence au CHRS sont multiples et complexes. Elles peuvent être liées à des tensions interpersonnelles, à des frustrations liées aux conditions de vie, à l'isolement, la solitude, une grande détresse, aux effets de surconsommations de produits dans un contexte de comportement addictif marqué, à un sentiment de contrainte lié aux injonctions d'un règlement. Parfois, la violence peut être le résultat de rivalités ou de discriminations entre les personnes.
Les problématiques de troubles psycho-psychiatriques non diagnostiqués ou mal pris en charge peuvent constituer un facteur de risque important. Les troubles liés à l'incompréhension des règles, d'une situation, l'impulsivité, la colère ou le défaut de perception de la réalité peuvent augmenter la probabilité d'actes de violence, d'autant plus si ces troubles ne sont pas identifiés et traités de manière adéquate.

La prévention de la violence passe par une approche globale des problématiques rencontrées. Cela implique d'abord de proposer un environnement sécurisé et bienveillant, un espace d'échange démocratique où chacun se sent respecté et valorisé. Nous avons également mis en place des politiques et des procédures claires en matière de sécurité des personnes, tout en favorisant la médiation et le dialogue.
La formation du personnel est de toute évidence un élément clé de la prévention de la violence en institution. Les professionnels sont sensibilisés aux signes précurseurs de violence, aux techniques de gestion des conflits ou d'apaisement, ainsi qu'aux mesures de sécurité à adopter en cas d'urgence. De plus, nous proposons un soutien psychologique et social aux personnes impliquées dans des situations de violence.

Un accès au logement autonome fragilisé par une précarité qui s'accentue et un secteur en crise :

- une pénurie de logements accessibles (particulièrement à Chalon-sur-Saône et Mâcon). La hausse des coûts de construction et les retards pris sur l'évolution et l'adaptation des parcs de logements sont sans doute des facteurs déterminants en ce sens,
- une pauvreté qui s'aggrave au regard de la baisse des niveaux de revenus et des aides, face à l'augmentation du coût de la vie (notamment les prix des denrées alimentaires et de l'énergie). Les effets de l'inflation sont particulièrement négatifs sur le pouvoir d'achat des personnes les plus précaires,
- cette situation conduit à une augmentation du recours à l'aide alimentaire, ou à un niveau conséquent du nombre de personnes ayant déposé un dossier de surendettement. Il est évident alors que l'accès au logement pour des personnes qui se trouvent sous le seuil de pauvreté est largement compromis et fragilisé.

Faits marquants / activités spécifiques :

Des mouvements de personnels toujours conséquents et des problèmes de recrutement de professionnels expérimentés :

Les secteurs d'Autun et de Louhans ont connu des mouvements de cadres intermédiaires en 2023. Les équipes du bassin minier, principalement au Creusot, et de Mâcon, ont vu leurs équipes remaniées de façon significative avec pour l'ensemble des personnels éducatifs une dizaine de départ dans l'année. Les recrutements ont été rendus plus longs du fait de l'absence de candidats diplômés intéressés par les postes laissés vacants. Les remaniements réguliers des équipes, en particulier dans le cadre des internats, nécessitent toujours des périodes de cadrage et de formation en interne afin de s'approprier une organisation de travail et un corpus de connaissances suffisant pour accompagner au mieux l'ensemble des personnes que nous accueillons.

Action spécifique commune à tous les territoires :

Adaptation et révision de nos outils :

Conformément aux exigences de la loi 2002-2, de nombreux documents sont essentiels pour assurer la transparence, le respect des droits des personnes et la qualité des prestations offertes par le CHRS :

- projet d'établissement,
- contrat de séjour,
- charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- règlement de fonctionnement,
- livret d'accueil,
- projet personnalisé.

Et sans doute aussi, un registre des réclamations et des plaintes.
Nous avons engagé un travail de rédaction, d'actualisation et de diffusion de l'ensemble de ces documents, dans une démarche partagée (tout en tenant compte de la diversité des organisations et structures territoriales).
Cette démarche s'appuie sur une longue expérience qui va nous permettre de déterminer les points d'amélioration que nous jugeons nécessaires de développer, en particulier au regard du besoin des personnes que nous accompagnons. Nous devrons bien sur nous assurer que notre démarche intègre les bonnes pratiques professionnelles reconnues dans le secteur pour garantir la qualité des prestations et la sécurité des personnes que nous accueillons ainsi que celle des professionnels.
Nous souhaitons parvenir à ce que les nouveaux outils que nous allons mettre en place soient explicites, clairs, et facilement accessibles. Il est important pour nous de favoriser leur appropriation et leur utilisation effective au quotidien.

Perspectives 2024

- Poursuite de l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes accueillies. Les travaux d'aménagement et de rénovation du parc de logements dont nous disposons font l'objet d'une attention permanente. L'organisation des liens entre les équipes éducatives et les services supports, notamment les équipes techniques, est régulièrement repensée pour plus d'efficacité. Les enjeux de cette organisation sont d'autant plus forts que les coûts en matériel et en prestation de services sont en nette augmentation.
- Recherche de nouveaux logements pour maintenir notre capacité d'accueil à taux plein sur l'ensemble des territoires. Nous projetons de diversifier nos recherches vers les secteurs privés et de multiplier les contacts avec l'ensemble des bailleurs sociaux du département et parfois même au-delà.
- Repenser les espaces et les temps d'expression des personnes accueillies. Nous devons formaliser les réunions de résidents existantes en les rendant plus dynamiques et actives (ordres du jour, comptes rendus, accompagnement de projets, questionnaires de satisfaction…).
- Projets architecturaux de Chalon-sur-Saône et Paray-Le-Monial.
- Évaluation externe : depuis la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS doivent rendre compte de la qualité de leurs prestations auprès de la HAS. Les évaluations effectuées permettront de mettre en avant les bonnes pratiques et la qualité au sein de l'établissement, mais également de piloter une démarche d'amélioration continue.
    - Chaque établissement sera évalué au regard de critères génériques s'appliquant à toutes les structures, ainsi que sur des critères spécifiques qui lui sont applicables en fonction du secteur d'activité, du type de structure et du public concerné.
    - L'établissement CHRS départemental devra s'engager dans cette démarche d'évaluation en 2025. Elle a débuté en mars 2024 avec la formation des cadres à l'utilisation des outils. En relation avec le cabinet accrédité ID-ES Consultants, basé en région lyonnaise, elle sera élaborée courant 2025.
- La formation d'un premier noyau de professionnels en RDRA s'est terminée en 2023. Nous travaillons toujours régulièrement sur l'organisation de la démarche de Réduction du Risque Alcool, avec une perspective d'accompagnement individuel formalisé et d'actions collectives régulières. La formation des nouveaux professionnels et le développement d'outils font partie des axes de travail engagés pour 2024.

INTERMÉDIATION LOCATIVE

MISSION :

L'Intermédiation Locative s'inscrit dans le plan quinquennal pour le **Logement d'Abord** et **la lutte contre le sans abrisme 2018/22.** C'est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour des ménages en difficulté économique, sociale ou des personnes sans abri. Le dispositif permet de sécuriser le bailleur sur la solvabilité du sous-locataire et l'occupation du logement durant une période maximale de 18 mois avant glissement du bail.
Pour l'association elle prend la forme de la **sous location dans le parc privé et public**.

IMPLANTATION :

Départementale avec 4 travailleurs sociaux, basés sur les secteurs suivants :

- NORD : Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines
- EST : Chalon-sur-Saône / Louhans
- SUD : Cluny / Mâcon / Tournus
- OUEST : Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

L'objectif cible est passé à 84 places en 2023.

FINANCEMENT :

DDETS via BOP 177 "Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables". 2 375 € la mesure engagée.

Données quantitatives

Les publics :

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	TOTAL	Nombre de personnes
En 2023	**35**	**7**	**12**	**3**	**57**	**100**
En 2022	30	6	14	6	56	107
En 2021	31	6	10	8	55	103
En 2020	28	1	10	7	46	92

57 ménages ont été pris en charge cette année, **l'activité est donc constante** en nombre de ménages et de personnes (56 ménages en 2022). 62 % d'entre elles sont des personnes seules.

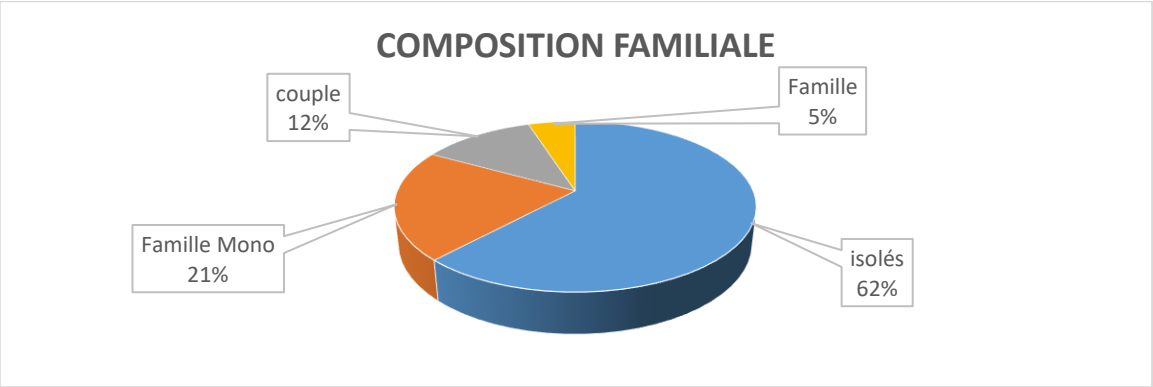

Sur les 100 personnes des ménages accompagnés, nous dénombrons 71 adultes et 29 enfants. Le territoire Chalonnais a accompagné cette année un nombre conséquent de familles car 86 % des enfants étaient sur ce secteur géographique.
Sur le secteur Charolais-Brionnais ce sont essentiellement des personnes isolées qui ont été accompagnées en 2023.

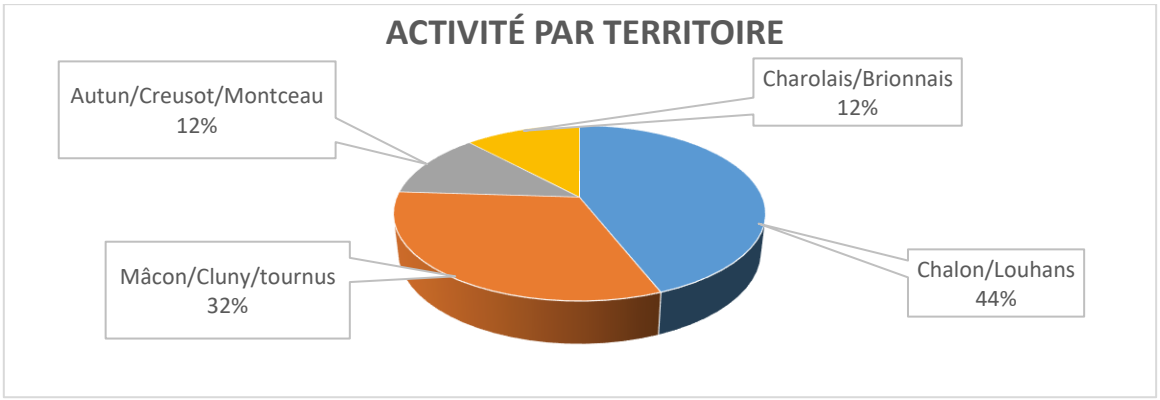

44 % du public a été accueilli à **Chalon-sur-Saône / Louhans** (39 % en 2022), **32 %** sur le territoire **Mâconnais** (30 % en 2022), **12 %** à **Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines** (22 % en 2022) et **12 %** sur le territoire **Charollais** (9 % en 2022).
Le territoire Chalonnais / Louhannais connaît comme l'année précédente la plus forte activité. L'activité reste constante sur le Mâconnais, et a légèrement augmenté sur le Charolais-Brionnais. Elle a cependant fortement baissé sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines.

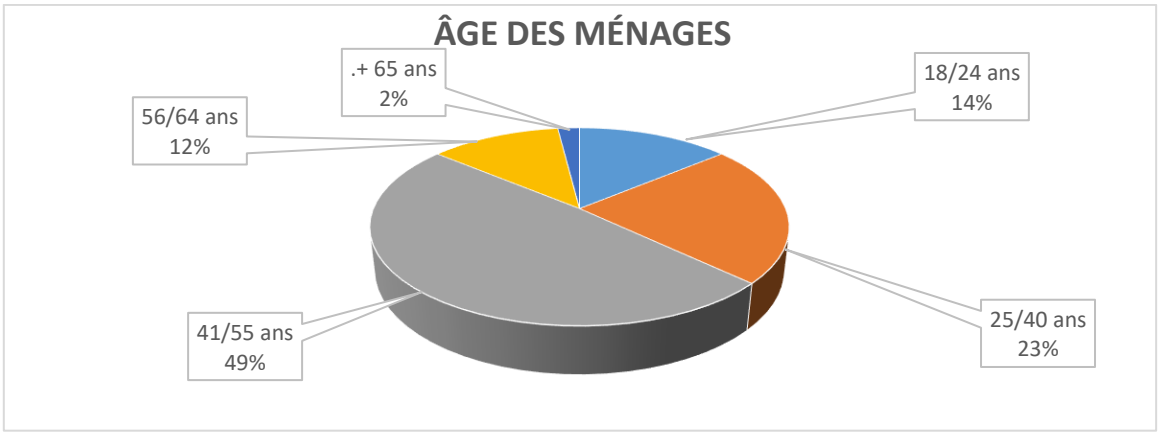

Par rapport à l'année dernière, nous observons une diminution **de la part des 25/40 ans** (33 % en 2022) au profit des 18/24 ans (10 % en 2022) et des 41/55 ans (44 % en 2022).
La part des plus de 56 ans reste constante.
À noter que **les moins de 25 ans sont plus représentés sur le secteur Mâconnais** (28 % du public) ainsi que sur **Charolais-Brionnais** (43 % du public).

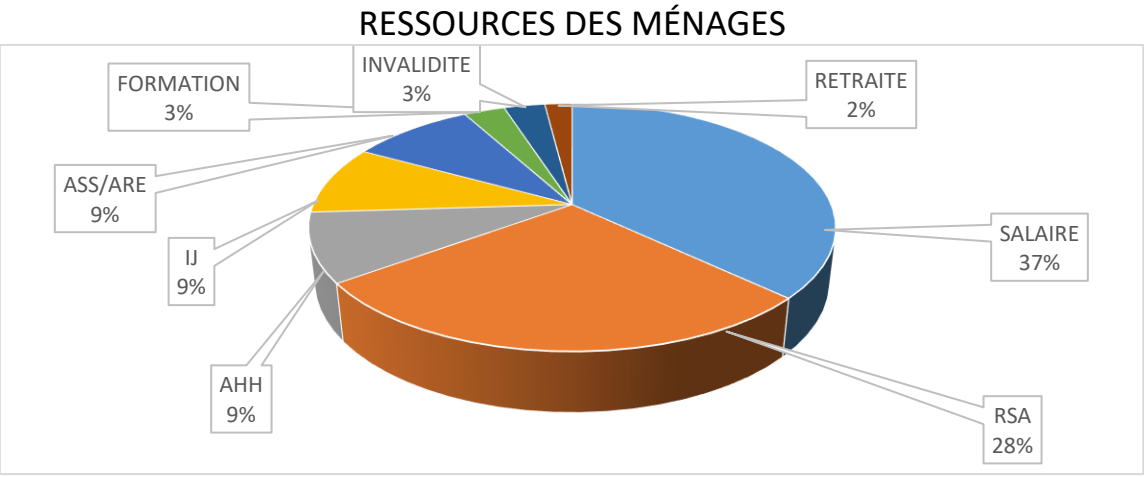

Il est à noter que certains ménages peuvent cumuler plusieurs ressources. Cette année la part des salariés reste constante (34 % l'année dernière). Nous constatons pour la première fois **une légère baisse des bénéficiaires du RSA** (34 % en 2022).
Sur le territoire **d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines**, les **bénéficiaires du RSA** représentent toujours une part importante du public **(50 % cette année)**. C'est toujours sur ce territoire que **les ressources du public sont les plus faibles**. Sur ce territoire, les ménages entrant sur le dispositif ont recours à des demandes via le FSL (caution, premier loyer, mobilier)
À **Chalon-sur-Saône / Louhans**, nous constatons **une baisse très importante de la part des salariés** puisque cette catégorie concerne cette année 28 % du public (contre 45 % en 2022, **48 %** en 2021 et 35 % en 2020). Les ménages bénéficiant du RSA sont par conséquent en augmentation et concentrent 36 % du public sur ce secteur (contre 30 % en 2022, 33 % en 2021 et 22 % en 2020).
À **Cluny / Mâcon / Tournus**, la part des **salariés a bien augmenté passant à 53 % cette année** (contre 41 % en 2022, 52 % en 2021 et 61 % en 2020). Les bénéficiaires du **RSA restent stables : 16 % en 2023** (18 % en 2022, 16 % en 2021 et 24 % en 2020). C'est toujours le seul territoire qui compte **un ménage percevant une retraite**.
Sur le Charolais-Brionnais, 60 % du public était salarié et aucune personne n'était bénéficiaire du RSA.

Les admissions :

Situations à l'entrée pour les admissions	Procédure d'expulsion	Sortie de dispositif d'hébergement (urgence et insertion)	Hébergement chez des tiers ou précaire	En logement inadapté (coût, taille, énergivore)	Dépourvu de logement	TOTAL
En 2023	**14 %**	**36,50 %**	**27 %**	**18 %**	**4,50 %**	**100 %**
En 2022	20 %	35 %	25 %	10 %	5 %	100 %
En 2021	18 %	57 %	14 %	4 %	7 %	100 %
En 2020	7 %	53 %	26 %	7 %	7 %	100 %

22 ménages sont entrés dans le dispositif en 2023 (22 en 2022, 28 en 2021, 15 en 2020) représentant **41 personnes** ce qui traduit **une constance des admissions**.
Sur ces 22 ménages les **situations initiales sont assez semblables par rapport à l'année dernière**.
On note malgré tout une baisse concernant les ménages en situation d'expulsion au profit de personnes dans des logements inadaptés : situation de handicap nécessitant un logement PMR, baux précaires (hôtel au mois par exemple), logement délabré, logement trop grand inadapté aux ressources.
Les ménages sortant d'hébergement représentent encore la majorité des orientations.
À Paray-le-Monial, les situations initiales sont constituées essentiellement par des personnes **hébergées chez des tiers.** Sur le bassin **Mâconnais**, les **sorties d'hébergement sont majoritaires**.

Sur le secteur **Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines**, les situations sont diversifiées (sortant d'hébergement, logement inadapté, expulsion locative).

Cette année, sur les 22 nouvelles entrées sur le dispositif IML, les **orienteurs majoritaires** sont encore **les structures d'hébergement (ALT, CHRS, DJM, HU) à 36 %** (en hausse par rapport à 2022 : 25 %). L'orientation **en provenance des services** ASLL / AVDL restent stables (13,50 % contre 15 %).
La part des orientations venant de la **COMED** augmentent légèrement (13,50 % en 2023 contre 10 % en 2022) et concernent essentiellement les secteurs Mâconnais et Chalonnais.
Sur le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans, les orientations provenant de l'équipe mobile précarité sont également en hausse (18 %).
À noter cette année, **qu'aucun ménage accueilli n'a été orienté par le SSD** (cela représentait15 % des orientations l'année dernière). On constate en parallèle que le SSD sollicite de plus en plus de recours DALO qui aboutissent parfois vers des mesures IML.
Nous constatons également **la rareté des orientations provenant des SARS / SAO** qui représentaient quand même près de 40 % des orientations en 2021 et 20 % l'année dernière.
Les personnes accompagnées via les SAO sont souvent dans des situations encore trop instables et fragiles avec des cumuls de problématiques qui ne permettent pas d'envisager l'IML.
Certains services se saisissent du dispositif de façon épisodique : le service social d'un hôpital, l'ASI, le SPIP.
Nous confirmons également **l'absence de sollicitations pour les sorties d'hébergement de ménages réfugiés**, laissant donc supposer que les services d'accompagnement ou d'hébergement dédiés à ce public doivent être privilégiés par les opérateurs (CPH, IML BPI).
À **Chalon-sur-Saône / Louhans,** les **orienteurs** sont **plutôt diversifiés** : structures d'hébergement, services d'accompagnement liés au logement, Équipe mobile, SPIP, DJM, DAMIE…
À **Cluny / Mâcon / Tournus**, les orientations émanent **principalement des structures d'hébergement.**
Sur le secteur **Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines**, les orientations proviennent de services internes (AVDL et SAO).

Le parc de logements en 2023 :

Typologie des logements par territoire	Studio	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL
Le Creusot		1	3				**4**
Montceau et couronne			3				**3**
Chalon-sur-Saône et couronne	5	2	5	8	2	1	**23**
Louhannais	1			1			**2**
Mâcon / Charnay	3	1	6	1	2		**13**
Clunisois	1						**1**
Tournugeois	1	1	1	1			**4**
Digoin			3	1			**4**
Gueugnon				2	1		**3**
TOTAL	**11**	**5**	**21**	**14**	**5**	**1**	**57**

57 logements ont composé le parc (56 en 2022, 51 en 2021 et 44 en 2020) avec toujours **majoritairement des studios, T2 et T3**. **25 logements** sont situés sur le bassin **Chalon-sur-Saône / Louhans** (22 en 2022), **18** sur le **secteur Cluny / Mâcon / Tournus** (17 en 2022), **7** sur **Le Creusot / Montceau** (12 en 2022) et **7** sur le secteur **Charolais-Brionnais** (5 en 2022). À noter que cette année, nous n'avions **plus de ménages accompagnés sur le secteur Autunois.**

Type de bailleur par territoire	Privé	Public
Le Creusot		4
Montceau et couronne		3
Chalon-sur-Saône et couronne	9	14
Louhannais	1	1
Mâcon / Charnay	6	7
Clunisois	1	
Tournugeois	2	2
Digoin	1	3
Gueugnon		3
TOTAL	**20**	**37**

Notre parc de logements se trouve **majoritairement dans le parc public à l'exception** des territoires **Chalonnais / Louhannais et Mâconnais** qui voient une augmentation de ménages logés par des bailleurs privés. **À titre comparatif, l'année dernière 23 % des personnes étaient logés auprès de bailleurs privés, ce sont 35 % cette année.**
Sur le Mâconnais, la difficulté de capter des logements dans le parc public oblige le service à prospecter dans le privé et les communes limitrophes.

Focus sur les captations :

22 captations ont abouti durant l'année (20 en 2022, 24 en 2021).
11 captations se sont faites sur le territoire **Chalonnais / Louhannais**, **6** sur le **Mâconnais**, **2** sur le **Charollais** et **3** sur le territoire **Le Creusot / Montceau-les-Mines.**
60 % des captations ont eu lieu dans le **parc public (75 % en 2022)** et **40 % dans le privé**.

Étiquette énergétique	A	B	C	D	E	F
			7	12	2	1

La majorité des logements que nous avons réussi à capter a un DPE **D** (même constat que l'année dernière).
Depuis 2022, la DDETS a élargi les critères de DPE les ouvrant ainsi à la **lettre E voire F** en l'absence de bien plus performants, ceci en raison d'une **offre locative de plus en plus restreinte**.
Les logements les mieux classés sont tous situés **dans le parc social** ce qui témoigne d'un parc privé vieillissant et accroît les difficultés à y capter un logement.

Durée de la captation	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois et +
TOTAL	5	4	3	1	0	10

On entend ici par durée de la captation la durée entre l'orientation vers le dispositif par le SIAO et l'entrée dans le logement en IML. Il est à préciser que **cette phase de captation n'est pas considérée comme du temps de prise en charge dans le dispositif**, bien que le travailleur social soit pleinement mobilisé dans la recherche d'un bien adapté au ménage, ce temps n'est pas financé.
Ainsi sur **22 captations** abouties cette année, **45 % auront nécessité plus de 6 mois de recherche d'un bien comme l'année précédente.**
Un bref point sur la liste d'attente au **31 décembre 2023** : 7 ménages sur le secteur Mâconnais dont 2 pour qui la recherche d'un bien dépasse les 6 mois, 6 ménages en liste d'attente sur le secteur Chalonnais dont 1 depuis + 6 mois, 2 ménages sur le charolais-Brionnais, 4 sur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines (dont un qui attend depuis plus de 6 mois).

Activité :

L'objectif cible du service qui était de **84 places** cette année, basé sur le nombre maximal de places effectivement occupées l'année précédente, **n'a jamais été atteint**.

Nombre de places occupées	En 2023	Nombre de logements occupés en 2023	En 2022	En 2021	En 2020
Janvier	**60**	**37**	78	48	61
Février	**55**	**33**	71	52	58
Mars	**56**	**33**	70	54	57
Avril	**58**	**31**	66	61	56
Mai	**58**	**32**	66	61	57
Juin	**62**	**33**	67	66	63
Juillet	**63**	**35**	72	69	62
Août	**63**	**35**	62	72	69
Septembre	**61**	**35**	52	77	71
Octobre	**66**	**36**	51	84	66
Novembre	**69**	**38**	50	84	65
Décembre	**62**	**37**	56	83	61
MOYENNE	**61**	**34,50**	**63**	68	62

Le nombre de places occupées a **augmenté sur le 2ième semestre 2023.** Au **plus fort de l'activité** annuelle, en novembre, 69 places étaient occupées. À contrario en février, 55 **places** étaient occupées **au plus bas** de l'activité.
Comparativement la **moyenne** annuelle est de **61 places occupées**.
Si l'on s'attarde sur le nombre de logements occupés on constate **qu'au plus bas** de l'activité cela représente **31 logements** contre **38 au plus fort de l'activité**.
Nous restons tributaires des orientations SIAO qui nous sont faites en termes de composition familiale. Nous sommes plus sollicités pour des **personnes seules** (62 % du public accueilli). Ceci explique ainsi que **pour un même nombre de logements occupés, une variation importante du nombre de places demeure.**

L'accompagnement social en IML :

Il doit porter essentiellement sur la problématique logement et doit être coordonné avec le service social de droit commun.

Il inclut :

- les démarches administratives liées à l'entrée dans le logement mis à disposition (abonnements fluides, changements d'adresse, inscription des enfants à l'école, souscription d'une assurance habitation, demande d'APL),
- la prise en main technique du logement, son bon usage, l'intégration dans le quartier,
- l'aide à la gestion du budget, le suivi des paiements de charges,
- l'accompagnement à un glissement de bail ou à un relogement.

Sur le Chalonnais **3 ménages bénéficiaient d'une mesure de curatelle** (2 à l'entrée et 1 en cours d'accompagnement).
Sur le Mâconnais, **un ménage bénéficiait d'une MAJ** avant l'entré en IML.
À Paray-le-Monial, **un ménage bénéficiait d'une mesure de tutelle**.
Au Creusot / Montceau-les-Mines, **un ménage a bénéficié d'une mesure de curatelle** pendant l'accompagnement.

Types de sorties	Glissements de bail	Relogements	Absence d'adhésion	Procédure d'expulsion engagée	Absence de glissement de bail et de relogement	Réorientation autre dispositif	Décès
2023	**14**	**2**	**1**		**2**	**1 (PF)**	**1**
2022	10	7	2	1	2		
2021	6	10		1		1	
2020	15	2					1

On comptabilise **21 sorties** courant 2023 (22 en 2022). **14 glissements de bail ont** pu être menés (contre 10 l'année dernière). **2 relogements** ont eu lieu dans le parc social car la typologie du logement initial n'était plus adaptée à la situation familiale ou aux ressources.
3 ménages n'ont pu voir le bail glisser ni un relogement aboutir. Deux ménages sont retournés au domicile familial. Un ménage s'est vu notifié une fin de prise en charge pour absence d'adhésion à l'accompagnement.
1 personne a été orientée vers une pension de famille car elle n'avait pas la capacité de se maintenir seule en logement et avait des problématiques de santé.
Globalement la **proportion de glissements de bail poursuit** sa hausse puisqu'elle représente 67 % des sorties cette année (44 % en 2022, 33 % en 2021). En conséquence, la **part des relogements** a baissé.
Nous constatons un recul des sorties "négatives" (absence d'adhésion, engagement de procédure d'expulsion, retour chez des tiers en l'absence d'aboutissement du projet logement) qui représente 14 % des sorties cette année.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	**En 2023**	En 2022	En 2021	En 2020
	21	17	19	12

La durée de prise en charge moyenne est calculée pour les sortants, elle est de **21 mois.** Elle est donc en hausse.
Les situations orientées vers l'IML sont de plus en plus fragiles au départ et demandent d'intervenir sur des champs plus larges. En parallèle, les bailleurs sont de plus en plus vigilants pour sécuriser le bail et demandent à aller plus loin dans l'accompagnement IML.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

- **L'augmentation du coût de l'énergie et des charges** déséquilibre les budgets qui sont souvent déjà bien serrés. Nous constatons sur cette année que le reste à vivre est de plus en plus bas pour les ménages avec des **taux d'effort de plus en plus important**. Les effets du passage du taux d'effort de 30 % à 40 % en 2022 a été clairement identifié sur cette année.
- **Le changement de l'organisation des commission SIAO a également impacté le service**. Les professionnelles regrettent la diminution des échanges avec les partenaires locaux et la possibilité de pouvoir approfondir les situations. Elles constatent en parallèle que les situations orientées sont de plus en plus fragiles et avec d'autres problématiques que le logement. Sur Chalon, plusieurs ménages orientés étaient hébergés chez des tiers, il est donc plus compliqué d'évaluer la capacité à habiter des personnes.
- **Cette année a confirmé la hausse d'activité sur le secteur Chalonnais.** Toute l'année, la professionnelle a été en suractivité avec une moyenne de 15 mesures en file active sur l'année et une liste d'attente qui ne s'est jamais désemplie. Sur ce secteur, l'augmentation des recours DALO est également plus prégnante.

- La DDETS a travaillé sur **un nouveau cahier des charges pour l'IML.** Les professionnelles ont pu faire remonter leur réflexion. Ce dernier devrait être publié dans le premier semestre 2024. L'axe principal est **le changement de la durée maximum des mesures qui passe à 24 mois.**
- Cette année, **le financement des mesures a été augmenté** à 2 375€ pour contribuer à la revalorisation SEGUR et aux charges locatives en augmentation.

Actions collectives :

Sur l'antenne de Paray-le-Monial, en lien avec les autres services une journée participative avec les usagers a été proposée avec différents ateliers : jardin, cuisine, yoga...
Sur le secteur Chalonnais, un projet commun entre les services IML / ASLL / AVDL a abouti à une action autour de la question de l'entretien, l'hygiène, l'écologie : des produits ont été fabriqués sur place par les usagers.
Sur Mâcon, la professionnelle anime en alternance avec d'autres collègues de l'association un atelier Code de la route qui a lieu une fois par semaine à destination des usagers des différents services. L'objectif est de les soutenir dans l'apprentissage du code de la route.

Ces différentes actions menées sur les territoires permettent **une complémentarité avec l'accompagnement individuel.** Elles permettent à chaque individu de **développer des compétences** ainsi que **leur estime de soi et leur autonomie**. Elles contribuent également **au respect d'un cadre** et à **un investissement de la personne**. Ces actions **sollicitent également les usagers sur un plan social** (création de liens sociaux, entraide entre les participants) et tendent à **réduire l'isolement social** dont souffrent beaucoup d'usagers.

Publics :

Les professionnelles font remonter des **situations plus dégradées à l'entrée en IML**. Les situations budgétaires des ménages sont plus détériorées et nous constatons **une augmentation des impayés de loyers.** Une procédure d'expulsion a été engagée en 2023.

Les problématiques que rencontrent les ménages **ont tendance à se globaliser.** Il est nécessaire d'orienter auprès des partenaires de **l'insertion professionnelle** pour la reprise d'une activité professionnelle et auprès des agents de santé, professionnels médicaux pour la prise en charge des **problématiques de santé**. Nous rencontrons plus de personnes **fragiles au niveau de leur santé mentale** avec des pathologies mettant parfois à mal l'accompagnement (persécution, Diogène…). Des personnes souffrant d**'addictions** sont également accompagnées.

Des situations de ménages étrangers avec des **situations administratives qui se complexifient** pendant la prise en charge ont également été rencontrées. Les liens avec la préfecture pour obtenir des RDV, les démarches en ligne ne sont pas toujours simples et demandent aux professionnelles d'aller sur un champ dont elles n'ont pas une grande maitrise. Ces difficultés administratives ont des répercussions directes avec des suspensions de droits APL ou sociaux.

Lorsque plusieurs intervenants gravitent autour de la situation (judiciaire, protection de l'enfance, médical par exemple) cela implique la nécessité de se coordonner et ce travail repose souvent sur le professionnel en charge de l'IML.

Partenariat bailleurs :

Il est **exclusivement** situé dans le **parc public** pour le secteur **Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines** et **majoritaire sur le secteur Charollais-Brionnais.**
Sur le Chalonnais, on note une **diversification des bailleurs sociaux (4)**. Sur le **parc privé** notre service ne parvient à collaborer qu'avec une **seule agence**.

Sur **le Mâconnais**, **deux bailleurs sociaux sur les trois** présents sur le secteur **nous permettent de réaliser des captations**. Concernant le **parc privé**, **deux agences** nous font confiance et quelques propriétaires privés.
La question de la tension de l'offre locative est disparate. Les pôles urbains comme Mâcon et Chalon-sur-Saône sont les secteurs qui affichent le plus de tensions et de difficultés.

Difficultés repérées :

La pénurie de logement de petite typologie demeure toujours une difficulté aussi bien dans le parc public que privé. Les captations sont **de plus en plus difficiles à mener** et nous sommes confrontés pour la première année à des glissements de bail qui ne peuvent aboutir au motif de la vente du logement ou de problème de ressources des ménages (hors plafond PLAI).
De même, les professionnelles sont confrontées aussi à des glissements de bail qui prennent du temps du fait de blocages administratifs ou des problèmes techniques dans le logement.
Les personnes avec des petits revenus nécessitent de rechercher dans le parc public car le parc privé avec des logements souvent plus chers et énergivores ne correspondent pas à leurs ressources. Cela limite donc les possibilités de captation.
Des secteurs, jusque-là épargnés par la pénurie de logement (Le Creusot / Montceau-les-Mines) commencent d'être en **tension pour les petites typologies**
Le travail de captation est mené par les travailleurs sociaux qui expriment des difficultés dans cette mission qui nécessite du temps de recherche mais aussi des compétences hors de leur champ professionnel (présenter les avantages fiscaux par exemple…).
Le travail sur la gestion locative plus conséquent pour des problématiques techniques du logement : dégât des eaux, vétusté du chauffage, des canalisations, surconsommation énergétique, humidité. Cela impacte le temps qui peut être dédié à l'accompagnement social de la personne.

Rencontres partenariales :

Afin de **s'ouvrir à d'autres bailleurs**, des rencontres ont pu être initiées : rencontre avec **DYNACITE**, **Habitat et Humanisme** sur le Mâconnais.

Sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, **une rencontre avec la MDPH** a eu lieu pour faciliter les liens entre services et apporter des informations vis-à-vis des droits des personnes.

Afin de faciliter les liens avec **la CPAM 71**, les professionnelles ont maintenant accès à **un espace partenaire** via une convention signée entre nos deux structures.

Un travail similaire est également engagé avec **la CAF 71**.

Perspectives 2024

- Mise en place de la **plateforme AGIR** destinée au public réfugié en 2024 : nous observerons alors si cela a une incidence sur les profils de public accueillis en IML et/ou l'accompagnement engagé.
- Fin juin 2024, la convention IML UKRAINE avec **Habitat et Humanisme** prendra fin. Cet opérateur va donc probablement **proposer de l'IML** tout public sur le territoire. Nous observerons si cela aura un impact sur notre activité.
- **Poursuite des actions collectives** engagées sur les territoires.
- Nous attendons la **publication du nouveau cahier des charges** pour retravailler un "mémo" pour les partenaires avec la question du traitement des dettes, l'adhésion vis-à-vis de démarches sur le surendettement, l'état des lieux du budget… Cela nous permettra également de communiquer auprès des partenaires internes et externes sur l'IML.
- **Rencontres à initier avec d'autres associations** pratiquant l'IML : PEP 71 par exemple.

Témoignage

M. G, 52 ans, en couple avec un enfant :

"J'ai été accompagné par le service IML lorsque j'ai été reconnu prioritaire pour un relogement dans le cadre du DALO. Ma santé ne me permettait pas de rester dans mon logement. Il me fallait un logement PMR et les bailleurs sociaux ne me proposaient aucun logement car j'avais contracté des dettes chez eux par le passé.

La profesionnelle a fait le lien avec tous les bailleurs pour rechercher un logement adapté à mon handicap. Nous avons visité ensemble les logements proposés pour vérifier qu'ils étaient adaptés à mon problème de mobilité. Les visites ont été organisées avec la plateforme d'appui en présence d'un ergothérapeute pour être certain que le logement correspondrait.

Ce fut un gros chantier de gérer ce relogement ! J'ai été aidé pour l'organisation du déménagement. Il a fallu programmer l'intervention des déménageurs et des entreprises de matériel médical, demander des aides financières à la MDPH et au FSL pour les frais de déménagement, le Dépôt de garantie, organiser la restitution de l'ancien logement, faire les démarches administratives à la CAF et la demande d'allocation logement. Plein de chose à penser et à faire quand on déménage.

La professionnelle a toujours été disponible pour répondre à mes demandes par téléphone ou SMS. Tous les 15 jours, nous faisons un point sur ma situation : on passe en revue le budget du mois, les courriers ou mails reçus qu'il faut traiter, les démarches à faire auprès des organismes pour être en règle. On va également déposer un dossier de surendettement pour traiter une ancienne dette locative qui peut me bloquer dans l'accord du glissement de bail. Après cela, ma situation sera saine !

L'accompagnement est aussi d'une grande aide sur toutes les questions techniques en rapport avec le logement. J'ai eu un dégât des eaux et j'ai été épaulé du début à la fin par le travailleur social. Il m'a appris à remplir un constat, a fait de la médiation avec le voisin difficile à voir pour remplir sa partie, elle a fait le lien avec mon assureur et le bailleur. Elle ne lâche rien pour que le sinistre soit bien traité. Maintenant, si cela se reproduit, je saurai comment faire face à la situation.

Avec cet accompagnement, j'emmagasine plein de connaissances dans le domaine du logement. J'ai appris plein de choses notamment à me débrouiller dans la réalisation de mes démarches par informatique. Maintenant, je me sens à l'aise. D'ici quelques mois, le bail devrait glisser et j'aborde sereinement cette étape".

LOJ'IN

MISSION :

Le dispositif Loj'In s'inscrit dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un appui destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. Loj'In propose différentes modalités de logements et d'accompagnements selon l'autonomie de chaque jeune. L'accompagnement proposé facilite l'accès et le maintien au logement et favorise l'insertion sociale et professionnelle dans une logique de progression personnelle.

IMPLANTATION / CAPACITÉ :

Loj'In propose 5 types de logements et accompagnements sur le territoire de Saône-et-Loire, pour une capacité de 20 places, dont **14 gérées par l'association Le Pont**.

Logements Tests : "Pour évaluer l'autonomie et les besoins pour se projeter"
- Espace Saint-Exupéry à Autun,
- **Association Le Pont : Le Creusot (1 studio).**

Logements SAS : "Pour construire un projet de logement, professionnel et personnel"
- Espace Saint-Exupéry à Autun,
- **Association Le Pont :**
  - **Mâcon (2 studios),**
  - **Le Creusot (1T2 et 1 T3 depuis avril 2023),**
  - **Montceau (2 T2).**

Logements Résidence Jeunes : "Pour consolider le projet et les compétences"
- Espace Saint-Exupéry à Autun.

Logements sous loués : "Pour étayer l'autonomie avec un accompagnement pour gérer le quotidien"
- **Association Le Pont : Mâcon (3 mesures d'Intermédiation Locative).**

Accompagnement hors les murs : "Pour assurer la prise d'autonomie et de responsabilité"
- **Association Le Pont : Mâcon et Chalon-sur-Saône (4 mesures).**

FINANCEMENT :

Cofinancement entre le Conseil Départemental et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Saône-et-Loire.

Données quantitatives

Modalités d'accueil	Nombre de personnes accueillies		
	2023	2022	2021 (septembre à décembre)
Logements Test	**3**	4	
Logements SAS	**7**	2	
Sous location	**3**	2	3
Accompagnement hors les murs	**6**	4	1
TOTAL	**19**	12	4

Au total, ce sont **19 jeunes qui ont été pris en charge en 2023** (9 sur Creusot-Montceau et 10 sur le Mâconnais).
À noter, courant 2023, des changements sur certains lieux d'hébergement :

- 2 logements OPAC ont été pris en location sur le secteur du Creusot,
- en septembre 2023, un terme a été mis à la convention de location avec la Résidence Jeunes de Montceau-les-Mines avec en contrepartie la reprise de 2 logements en diffus sur la ville,
- la colocation sur le T3 à Cluny a pris fin au profit de 2 studios sur Mâcon et Charnay-Lès-Mâcon, pour permettre un accompagnement de proximité et faciliter la mobilité des jeunes.

Au cours de l'année, la majorité des mesures d'accompagnements hors les murs se sont déroulées à Mâcon, l'accompagnement du seul jeune suivi sur Chalon-sur-Saône s'est arrêté en juillet 2023.

Prescripteurs	Structures ASE	SPIP	Mission Locale	ASI	Autres (SSD, CHRS, SAO…)	Orientations totales
2023	**3**	**/**	**1**	**0**	**5**	**9**
2022	3	0	4	2	3	12
2021 (de sept. à déc.)	/	/	/	/	/	

33,33 % des orientations proviennent des structures de l'ASE.
Parmi les 55,55 % "Autres" :

- 2 orientations par le SAO en lien avec les conseillers de la MILO,
- 1 orientation par le SSD,
- 2 par le CHRS.

Soit le constat désormais de la connaissance du dispositif par d'autres structures plus généralistes et pas spécifiquement dédiées au public jeune (MILO / ASE).

Typologie du public :

Sexe	Hommes	Femmes
2023	**13**	**6**
2022	8	4
2021 (de sept. à déc.)	4	/

Âge	Moins de 20 ans	De 20 à 25 ans
2023	**8**	**11**
2022	5	7
2021	3	1

Composition familiale	Isolés	En couple	Famille Monoparentale
2023	**18**	**0**	**1**
2022	11	0	1
2021 (de sept. à déc.)	4	/	/

Le public est majoritairement constitué de jeunes hommes (68,42 %) isolés avec peu de liens familiaux.
42,10 % des personnes accueillies ont moins de 20 ans.
À noter, quelques disparités par secteur :

- pour Le Creusot / Montceau-les-Mines, les prises en charge concernent en majorité des jeunes de moins de 20 ans (78 %),
- Pour Mâcon, 90 % des jeunes se situent dans la tranche des 20/25 ans.

Niveaux d'études	Sans qualification	CAP / BEP	BAC	Post BAC
2023	**11**	**4**	**3**	**1**
2022	6	3	3	0
2021 (de sept. à déc.)	/	3	1	/

Majoritairement, les jeunes sont sans qualification (57,89 %).

21,05 % détiennent un diplôme professionnel et 15,79 % ont un niveau baccalauréat.

Nature des ressources*	Indemnité service civique	Contrat Engagement Jeunes	RSA	Prime activité	ASS/ARE	Formation	AAH	Salaire	Sans ressource
2023	**1**	**0**	**2**	**1**	**3**	**0**	**1**	**11**	**4**
2022	/	2	1	4	2	0	1	6	1
2021 (de sept. à déc.)	/	/	/	/	1	/	/	3	/

**Certaines ressources sont cumulatives*

Au 31 décembre 2023, 10 personnes étaient en situation d'emploi :

- 2 CDDI,
- 2 CDD de - de 6 mois,
- 4 CDI,
- 1 intérimaire,
- 1 alternant.

De manière générale, les jeunes se tournent vers des secteurs en tension, qui recrutent rapidement. Le projet professionnel peut être difficile à mettre en place avec la priorité donnée à des métiers alimentaires au détriment des aspirations et des projections à plus long terme.

À constater, une certaine instabilité vis-à-vis de l'emploi, les postes peuvent être quittés rapidement avec pour motifs, par exemple, un désaccord avec des collègues, une mission qui ne serait pas celle évoquée au recrutement, sans tentative d'aborder ou de tenter de régler le problème. Ce qui peut occasionner de la précarité financière du fait des ressources irrégulières ou des périodes sans revenus, avec des impacts plus ou moins conséquents (dettes de loyer, factures de fluides non payées, découvert bancaire…). Dans ces situations, les professionnels peuvent mobiliser des colis alimentaires, le Fond d'Aide aux Jeunes, la mise en place d'un échéancier...

Actions d'accompagnement	Ouvertures de droits	Gestion administrative et budgétaire	Écoute	Santé	Mobilité	Logement / Hébergement	Insertion Professionnelle
2023	**8**	**19**	**19**	**11**	**11**	**19**	**10**
2022	8	10	12	9	9	12	11
2021 (de sept. à déc.)	4	4	4	1	4	4	2

La question de l'accompagnement à l'insertion professionnelle est plus prégnante sur Le Creusot / Montceau-les-Mines que sur le Mâconnais (30 % contre 78 %), où les jeunes sont davantage en emploi ; stabilisation qui est d'ailleurs un des préalables pour accéder au dispositif IML, à la différence des places d'hébergement majoritairement sur le secteur nord qui s'adressent à un public plus fragilisé.
Les postes vacants et les offres de formation sont portés à la connaissance des jeunes. Des préparations aux entretiens d'embauche sont réalisées pour certains. Les jeunes sont souvent accompagnés physiquement dans ces démarches d'insertion professionnelle. La participation à des manifestations autour de l'emploi est également initiée. Enfin des démarches auprès des employeurs ou de la mission locale sont menées pour faciliter et consolider le parcours emploi.

Tous les jeunes accueillis dans le dispositif Loj'In sont accompagnés vis-à-vis de besoins liés à la gestion budgétaire et administrative, en lien avec le logement. La mise en place d'un budget mensuel est travaillée afin de leur permettre de prendre conscience de leurs dépenses et de les prioriser.

Ils sont également demandeurs d'écoute et de proximité avec les professionnels.

Au niveau de la santé, sur le secteur Le Creusot / Montceau-les-Mines, la difficulté à trouver un médecin est un véritable frein à l'accès aux soins : 7 jeunes ne disposaient pas de médecin traitant, l'un a été trouvé à plusieurs kms du lieu de résidence, un autre suite à l'intervention de la commission Loj'In auprès du centre de santé départemental. Malgré les appels téléphoniques, les relances, la prise de RDV sur Doctolib, l'accès rapide aux soins n'est pas envisageable.
Sur le Mâconnais, cette question est moins problématique. Les jeunes sortants des dispositifs ASE ont déjà un médecin traitant et l'accès au centre départemental de santé ou au cabinet médical SOS 71 permettent l'obtention de rendez-vous sans trop de délais.

Mobilité*	**Permis**	**Voiture**	**Deux roues (scooter, trottinettes)**	**Transports en commun**	**Déplacement à pieds**	**Difficultés de mobilité**
2023	**2**	**0**	**7**	**1**	**10**	**0**
2022	1	1	4	5	2	0
2021 (De sept. à déc.)	/	/	4	/	/	/

* *Plusieurs réponses cumulatives possibles*

Une majorité des jeunes se déplace en deux roues ou à pied. 9 jeunes expriment le souhait de s'engager dans des démarches pour obtenir le permis de conduire, mais la mise en place est parfois lente. Les contraintes liées aux horaires du travail ou d'autres raisons sont invoquées pour ne pas s'inscrire. 5 jeunes ont le code de la route. 3 jeunes ont reçu les informations sur la plateforme mobilité de la mission locale (aide au code et simulateur de conduite). 1 seul jeune a débuté les heures de conduite.
L'utilisation des trottinettes amène les professionnels à sensibiliser les jeunes sur les questions de sécurité. Malgré le rappel des démarches obligatoires, les trottinettes ne sont pas assurées ou alors tardivement.

Durée moyenne de prise en charge (en mois)	**Hébergement Test**	**Hébergement SAS**	**IML**	**Hors les Murs**
2023	12	11,60	24	18,50

Les premières fins d'accompagnement du dispositif ont eu lieu cette année 2023, avec ainsi l'expérimentation du relais partenarial pour sécuriser les parcours, au total 7 sorties, dont :

- 4 pour le secteur Le Creusot / Montceau-les-Mines, dont :
    - 1 entrée en logement autonome avec un accompagnement ASLL,
    - 1 attribution d'un logement autonome pour une jeune mère qui a obtenu le placement à domicile de son enfant,
    - 2 sorties d'hébergement, l'un s'est installé chez sa petite amie sans souhait d'accompagnement particulier et l'autre reste accompagné par la mission locale, prescripteur initial.
- 3 pour le secteur Sud / Est, dont :
    - 2 fins d'accompagnement hors les murs aux 25 ans des jeunes dont 1 sur Cluny après 2 ans d'accompagnement avec orientation sur l'ASI jeunes et le relais pris par l'Équipe Mobile Précarité Psychiatrie, et pour le deuxième un projet de déménagement sur Dijon, orienté sur la mission locale sur place,
    - 1 glissement de bail avec Mâcon Habitat (IML) et mise en lien avec l'assistante sociale du secteur (MDS).

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Sur le secteur du Creusot et de Montceau-les-Mines, 4 jeunes accompagnés ont vécu des déménagements de dispositif soit à leur demande pour des raisons d'insertion professionnelle soit suite à la fin du conventionnement avec la Résidence Jeunes. Ces déménagements ont nécessité du temps pour l'ameublement et l'ouverture des compteurs et ont occasionné la mise à jour des contrats d'hébergement et des états des lieux, parfois sur un court délai entre les différentes échéances (fin de la convention avec la Résidence Jeunes au 23 septembre 2023 avec remise des clés des logements pris à bail à l'OPAC le 19 septembre 2023).

L'accompagnement par le biais de l'intermédiation locative nécessite à chaque entrée sur le dispositif une captation de logement, ce qui peut induire un délai parfois long pour le démarrage de l'accompagnement, au vu notamment de la tension actuelle sur le logement ; ou des prises à bail pas complètement adaptées en termes de consommation énergétique ou de besoins du jeune, qui nécessiteront un relogement à terme. Sur l'année 2023, il y a eu le premier glissement de bail avec le bailleur social, Mâcon Habitat.

Le respect des rendez-vous programmés avec les jeunes est parfois rendu complexe par leur instabilité, ce qui nécessite de s'adapter rapidement pour les rencontrer toutefois, notamment lorsqu'ils expriment un besoin. Les échanges et la communication par SMS sont très courants.

Parallèlement à cette souplesse, les jeunes ont également besoin de proximité, certains sollicitent quotidiennement les professionnels qui interviennent sur des champs multiples et proposent un accompagnement global de la situation, y compris pour l'écoute de la souffrance psychique et le partage du vécu traumatique. Néanmoins, le parcours de soins sur ce champ reste problématique en termes d'accès et de délais.

En fin d'accompagnement, toutes les problématiques repérées n'ont pas toujours pu être travaillées ou solutionnées avec le constat lors des passages de relais, que peu de services proposent autant de proximité que Loj'In**.**

Actions collectives / partenariats :

Sur le secteur Le Creusot / Montceau-les-Mines, en lien avec les autres services de l'association, une action Sport et Culture a été initiée en septembre 2023.

Elle avait pour objectifs de :

- permettre à chaque individu de se dépasser et de développer des compétences,
- développer l'estime de soi, prendre des initiatives, développer la confiance en soi,
- permettre de respecter un cadre pour le transposer sur des relations professionnelles futures,
- solliciter les usagers sur un plan social (création de liens sociaux, entraide entre les participants),
- instaurer des relations entre les adultes et les jeunes adultes.

Par ces actions, certains jeunes se sont mobilisés sur des missions d'emploi lors des vendanges ou des Job dating, le fait d'être accompagnés a rendu possible ce qui pouvait sembler insurmontable pour eux.

Sur le secteur de Mâcon, en s'appuyant sur la notion du pouvoir d'agir, la participation au collectif "Des Nous et Vous" est proposée aux jeunes de Loj'In, certains ont accepté ; dans une logique de mise en action et de reprise de confiance en soi, en étant acteur au sein du collectif et dans ses propres choix.
En lien avec les autres services de l'association, une action au code de la route a été mise en place, permettant aux jeunes de bénéficier de séances hebdomadaires de préparation du code de la route. Un jeune a d'ailleurs obtenu son code de la route durant l'année 2023.

Par l'intermédiaire des partenariats liés par la commission Emploi de l'Association sur le secteur de Mâcon, des jeunes ont pu bénéficier de suivis plus personnalisés par Pôle Emploi et les agences d'intérim.

Un accompagnement psychologique a pu être proposé à un jeune en mobilisant un psychologue de l'Association (hors de son cadre d'intervention initial). Ce lien a été très aidant pour le jeune et montre le besoin d'avoir des professionnels ressources sur la question de la santé mentale.

Du côté des professionnels, pour améliorer la prise en charge des jeunes et étayer leur pratique :

- le service participe au groupe ressource Ado Addict Pro sur Montceau-les-Mines,
- une professionnelle s'est engagée dans le module : développer les compétences psycho sociale en matière de santé, avec Promotion Santé (ex IREPS).

Dans le cadre du plan de formation de l'Association, les professionnels peuvent participer régulièrement à des modules sur des thématiques diverses : addictions, santé mentale, traumas dans l'exil, premiers secours en santé mentale…

Difficultés repérées :

Le manque de logements de petite typologie sur les bassins mâconnais et chalonnais est un réel frein à l'entrée des jeunes sur le dispositif d'IML ou aux projets de sorties. Les délais de captation peuvent retarder d'autant la mise en œuvre de l'accompagnement ou l'obtention d'une attribution adaptée. Désormais, une tension sur le parc locatif à Montceau-les-Mines se fait également sentir.

Concernant les difficultés des jeunes accompagnés, la gestion des émotions, les différentes addictions, l'insomnie, sont autant de problématiques repérées qui ralentissent l'insertion professionnelle et sociale.

L'entrée dans un logement peut être compliquée, malgré le fait d'avoir un toit et plus d'autonomie, les jeunes redoutent l'isolement, la solitude, notamment en soirée, peu ont de liens sociaux et familiaux. La transition est notamment difficile pour ceux qui sortent des dispositifs de la protection de l'enfance, ainsi l'acclimatation à un nouveau cadre de fonctionnement peut nécessiter un certain temps.

L'incertitude sur la pérennité du dispositif a pu également fragiliser les professionnels avec des interrogations tout au long de l'année sur la projection dans les accompagnements engagés et dans les perspectives personnelles.

Témoignage d'Enzo, 19 ans :

"Avant de connaitre Loj'In, je venais de terminer mon bac pro où j'étais interne. Je me retrouvais à la rue ou hébergé par un ami temporairement. N'ayant pas de solutions, je me suis rendu à la Maison Départementale des Solidarités en pensant que cela pouvait être un lieu pour m'aider. L'assistante sociale a tout fait pour que je rencontre l'Association Le Pont et Loj'In. L'idée était d'aller bien mieux pour pouvoir partir avec toutes les connaissances pour débuter ma vie.

Que m'apporte Loj'In concrètement ?

- le logement : avoir un appartement m'a permis d'avoir une stabilité et de ne pas être à la charge de mon copain,
- socialement : j'ai une aide pour les démarches administratives à effectuer (droit à l'assurance maladie…),
- autonomie : la prise en charge est utile pour tout ce qu'un jeune peut avoir comme démarches lors du passage à la vie d'adulte.

Quels sont mes projets, mes souhaits pour la suite ? avoir une situation stable, assumer ma vie tout seul".

Perspectives 2024

Concernant l'accompagnement des jeunes, l'objectif est de développer le bien-être physique et psychique avec la poursuite de l'action Sport et Culture sur le secteur Le Creusot / Montceau-les-Mines. Des actions plus ponctuelles sur la connaissance de soi pour mettre en avant les points forts et mieux repérer les axes à travailler, dans le but de rendre les jeunes davantage acteurs de leur vie.
Sur Mâcon, la volonté est de poursuivre les actions dans le cadre du collectif "Des Nous et Vous", ainsi que les séances hebdomadaires au code de la route.

À l'issue de cette période d'expérimentation de septembre 2022 à juin 2024, le bilan du dispositif Loj'In est de mise, notamment concernant les modalités de prises en charge et les types d'hébergement / logement adapté proposés, vis-à-vis de la meilleure connaissance du public cible.

Plus globalement, au sein de l'association, est menée une réflexion sur la mise en place d'un "service jeunes", regroupant les dispositifs DJM, ASI et Loj'In qui ont des similitudes en termes de profils du public accompagné, de partenariats à mobiliser et à développer, de problématiques rencontrées et d'accompagnements à mettre en place. Avec l'idée de rapprocher les professionnels pour créer une nouvelle dynamique, mutualiser les compétences, harmoniser l'offre de service, voire développer les services sur d'autres territoires non couverts et répondre aux besoins repérés (permanences, service de suite…). Cette réflexion est à mettre en lien avec la convention trisannuelle 2024/2026, en cours d'élaboration et les financements accordés dans le cadre du Pacte des Solidarités.

PENSION DE FAMILLE – RÉSIDENCE ACCUEIL

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "*d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire*".

Le projet d'une **Pension de Famille** est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité. La **Résidence Accueil** permet aux personnes suffisamment autonomes et vivant avec des troubles psychiques d'occuper un logement indépendant tout en bénéficiant des espaces collectifs et d'un accompagnement social.

Depuis 2020, l'association Le Pont s'occupe de la gestion des trois lieux différents destinés aux accueils type Pension de Famille / Résidence Accueil avec la dernière intégration de la Pension de Famille de Saint-Marcel au 1er janvier 2020.

Les équipes éducatives des trois établissements sont composées différemment ce qui est dû en grande partie à l'histoire différente de la création de chacun.

Composition des équipes	Pension de Famille du Creusot	Pension de Famille de Saint-Marcel	Pension de Famille d'Autun
Chef de service	0,40 ETP	/	0,10 ETP
Travailleur social / éducateur	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Maîtresse de maison	1 ETP	1 ETP	/
Agent d'entretien	0,57 ETP	/	1 ETP
Agent technique	1 ETP	/	

Les équipes assurent la régulation des lieux au quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies.

IMPLANTATION :

Autun (71400), Le Creusot (71200), Saint-Marcel (71380)

CAPACITÉ :

Autun	*4, rue Saint Pancrace*	**15 places Pension de Famille**	**83 places PF / RA**
Le Creusot	*2, rue des Acacias*	**25 places Pension de Famille**	
		15 places Résidence Accueil	
Saint-Marcel	*14, rue Louis Pasteur*	**28 places Pension de Famille**	

FINANCEMENT :

DDETS

Données quantitatives

Répartition des effectifs par sexe :

Année	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
En 2023	**8**	**6**	**30**	**6**	**29**	**3**	**82**
En %	***57***	***43***	***83***	***17***	***90***	***10***	
En 2022	8	4	35	7	27	4	85
En %	*67*	*33*	*80*	*20*	*87*	*13*	
En 2021	8	4	35	12	30	3	92
En %	*67*	*33*	*74*	*26*	*91*	*9*	

Tableau 1 : Nombre de personnes accompagnées

Les effectifs des deux Pensions de Familles les plus importantes ont diminué encore en 2023 par rapport à l'année précédente. Les effectifs féminins dans ces deux structures sont toujours très faibles. En revanche, à la suite de la captation de nouvelles places en diffus à Autun, on observe l'augmentation générale des effectifs, y compris féminins.

Mouvement des accompagnements au sein des établissements :

Année 2023	Autun		Le Creusot		Saint-Marcel		Total sur trois structures
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Entrées	0	2	4	1	5	0	**12**
TOTAL	**2**		**5**		**5**		
Sorties	1	2	5	0	4	2	**14**
TOTAL	**3**		**5**		**6**		

Tableau 2 : Mouvement des effectifs dans les établissements en 2022

En termes de mouvement des effectifs courant l'année 2023, à **Autun**, il a été plus important que l'année dernière grâce à la finalisation des captations des 5 places en diffus. En revanche, les trois sorties sont dues au décès des deux doyens de l'établissement dans la même année et une exclusion à la suite du non-respect du règlement. Une vraie plus-value du projet des places en diffus a été constatée en 2023 avec le déménagement d'une personne vivant dans le collectif dans un appartement situé en diffus dans le cadre de l'évolution positive de sa situation.

À la Pension de Famille du **Creusot**, les effectifs sont restés stables par rapport à l'année précédente qui a été marquée par un nombre important de départs (11 sorties en 2022). L'établissement n'a pas réussi à remonter les effectifs. Les personnes accueillies qui ont quitté la résidence en 2023 y sont restées en moyenne pendant environ deux ans. La durée maximale s'élève à 50 mois et minimale à 14 mois. Dans les 5 sorties au Creusot, nous avons constaté :

- 2 expulsions locatives pour le non-respect du règlement de fonctionnement,
- 2 départs en logement autonome du secteur social ou privé,
- 1 décès.

Le nombre de nouvelles entrées à la Pension de Famille du Creusot se maintient pratiquement à la même hauteur que l'année précédente mais ne suffit pas pour compléter le potentiel existant vis-à-vis de l'accueil. En revanche, les sorties ont diminué par rapport à l'année précédente.

L'insuffisance du nombre de personnes orientées pourrait s'expliquer par les faits suivants :

- la diminution générale des orientations au niveau du SIAO malgré l'ancienneté plus importante de l'établissement et la promotion auprès des partenaires,
- la sélection des candidats plus approfondie pour éviter les risques d'incompatibilité entre les motivations de la personne et les objectifs d'accueil au sein de l'établissement.

Malgré le turnover au niveau des effectifs, un noyau composé de résidents installés plus durablement s'est formé. L'environnement rassurant au sein de la Pension de Famille du Creusot avec l'aspect "accompagnement" correspond au besoin des personnes de sortir de l'isolement.

Les places dédiées à la Résidence accueil restent largement vacantes au Creusot ce qui est dû, en partie, aux difficultés de conventionnement avec le secteur psychiatrique. Ce manque se traduit également par les orientations non-adaptées suivies de refus d'admission lorsque les situations manquent de stabilisation.

À la Pension de Famille de **Saint-Marcel**, les effectifs 2023 ont connu un mouvement similaire aux années précédentes. La durée de séjour est en moyenne de 3 ans et demi. Vu la forte demande dans le secteur de Chalon-sur-Saône, les places libérées ont été rapidement pourvues. En termes de sorties, nous avons retenu les motifs suivants :

- 1 départ en logement autonome dans le secteur social,
- 1 départ en établissement spécialisé correspondant mieux au niveau de l'autonomie,
- 3 départs dans les autres structures plus adaptées à la situation, telles que LAM et autres,
- 1 décès.

À la suite de son accord, un résident arrivé à la Pension de Famille de Saint-Marcel en 2017, a été transféré en décembre 2023 à la Pension de Famille du Creusot afin d'améliorer l'ambiance au niveau du voisinage. Cette tentative de trouver une solution au mal-être général sera suivie de près en 2024.

Le **taux d'occupation** de l'année 2023 s'élève à **78 %** (84 % en 2022) à la Pension de Famille **d'Autun** avec l'accueil de 14 personnes dans l'année. Il est en baisse du fait de l'augmentation des places en diffus qui ont été captées en cours d'année. Aussi, un temps de latence a été nécessaire pour diffuser les informations sur l'ouverture de nouvelles places aux partenaires. Nous espérons un rééquilibrage en 2024 vu qu'en fin 2023 toutes les 5 places en diffus ont été pourvues.

La structure du **Creusot** a atteint le taux annuel d'occupation à hauteur de **76 %** (contre 77 % en 2022 et 87 % en 2021) dans l'ensemble avec 36 personnes accueillies dans l'année. Concernant la répartition des effectifs entre les deux dispositifs, le taux d'occupation se décline de manière suivante :

- 64 % pour la Résidence Accueil (60 % en 2022),
- 83 % pour la Pension de Famille (87 % en 2022).

La vacance actuelle nous permet de pallier les difficultés techniques du bâtiment et d'occupation courante. Il faut préciser que l'établissement souffre de manière régulière à la fois de différentes pannes techniques liées à la vétusté des installations, et aussi de l'invasion des nuisibles tels que les punaises de lit qui sont difficiles à éradiquer. Le traitement qui est nécessaire rend les locaux indisponibles pendant une longue période.

La problématique de la baisse du taux d'occupation est également liée à la diminution des nouvelles entrées dont les raisons ont été suggérées précédemment.

À **Saint-Marcel**, le taux d'occupation s'est élevé à **95 %** (contre 94 % en 2022). Ce taux reflète la stabilisation des effectifs, l'augmentation de la durée du séjour, mais il est aussi à l'image de la demande locative existante dans le secteur. La demande constante sur ce type de logement accompagné permet à la structure déjà bien ancrée dans le paysage local et reconnue par les partenaires, d'assurer la succession des locations.

Le taux de vacance est généralement dû aux délais administratifs et au temps nécessaire pour la remise en état des logements après le départ des locataires.

Il faut souligner que toutes les orientations du SIAO vers les Pensions de Familles n'aboutissent pas toujours à une admission. Les raisons peuvent être suivantes :

- refus d'admission par la commission interne qui statue sur la non-adéquation entre les critères d'admission et la situation du candidat qui fait apparaître de nouveaux éléments,
- désistement du candidat qui préférera une autre solution de logement ou d'hébergement,
- refus du candidat d'accepter les conditions de vie et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Le taux global d'occupation s'élève à environ 83 % en 2023 contre 84 % en 2022 pour les trois structures.

Prescripteurs pour les orientations Pension de Famille :

La composition des effectifs de chaque pension de famille du point de vue des **prescripteurs** reflète massivement le besoin de loger les publics stabilisés au sein des accueils de type CHRS, mais aussi des personnes sans domicile dont la situation ne nécessite pas le passage en structure d'insertion sociale (*graphique ci-dessous).*

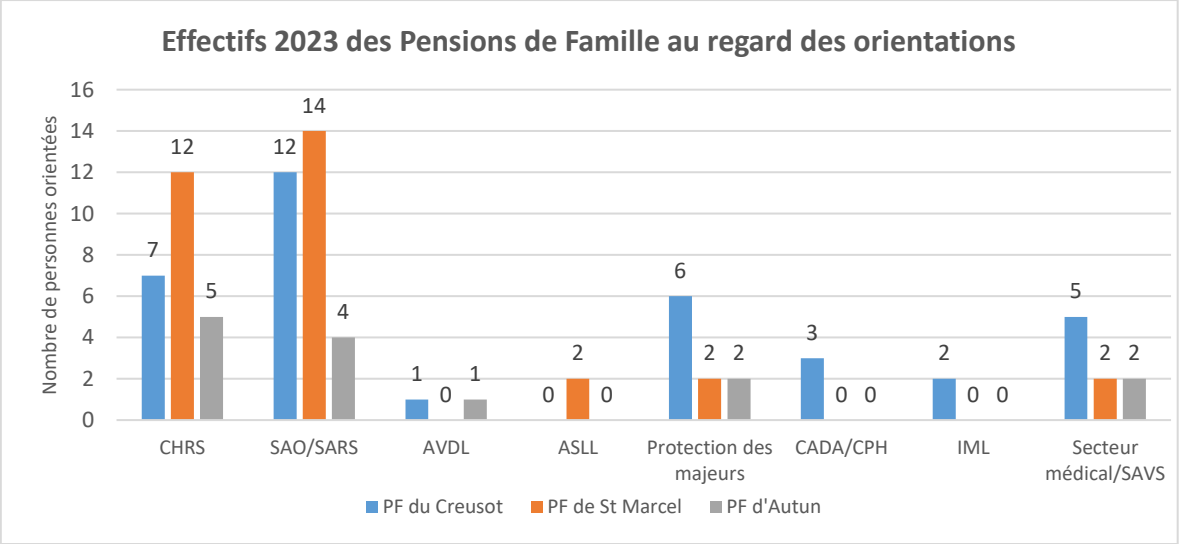

En ce qui concerne les SAO, la commission SIAO oriente les personnes qui n'ont pas besoin de passer par les structures d'hébergement pour acquérir un certain niveau d'autonomie dans la vie quotidienne. L'évaluation sociale de ce type de situations révèle essentiellement des difficultés importantes pour accéder directement au logement autonome (situations de surendettement, expulsions locatives à répétition), ainsi que l'isolement (souffrances liées au sentiment de solitude).

Les secteurs médicaux et hospitaliers alimentent à la fois les places de la Résidence Accueil avec les profils de personnes souffrant de troubles psychiatriques, mais aussi la Pension de Famille avec les sorties des cures de désintoxication et de sevrage suivies de passage en postcure.

Les orientations issues des structures accueillant et/ou accompagnant les publics en situation de handicap (foyers spécialisés, SAMSAH – SAVS...) sont encore à travailler. Pour cela, une convention de partenariat a été établie entre l'Association le Pont et l'Association Les Papillons Blanc d'Entre Saône-et-Loire, porteur des dispositifs SAMSAH et SAVS. Malgré cela, aucune orientation n'a été réalisée en 2023.

Plusieurs orientations ont été émises pour les personnes bénéficiaires de la protection internationale qui ont obtenu le statut leur permettant de travailler. Ici, il s'agit de résidents qui n'ont pas pu acquérir le niveau d'autonomie nécessaire pour occuper un logement social à la sortie du dispositif d'hébergement.

Les services mandataires judiciaires de la protection des majeurs se saisissent régulièrement des orientations vers le logement accompagné. Ils y retrouvent les conditions qui sécurisent le parcours du locataire dont l'autonomie dans la gestion quotidienne est très partielle et déjà bien étayée. En revanche, il nous manque parfois du soutien de la part des services cités pour assurer le quotidien des résidents concernés. Afin d'améliorer ce partenariat, une rencontre sera prévue avec les responsables en 2024.

Il est avéré que les Pensions de famille constituent un des outils majeurs de la politique gouvernementale du Logement d'Abord qui s'appuie dans sa nouvelle phase sur la création des places supplémentaires, mais aussi sur la meilleure concertation entre tous les acteurs de lutte contre le sans-abrisme. La nécessité d'assurer l'interaction entre les services d'orientation et d'accueil est indispensable au maintien des personnes en situation de précarité dans leur logement.

Répartition des effectifs par âge :

Dans la **grille des âges** des personnes accueillies, la Pension de Famille du Creusot se démarque comme la plus "jeune" et, en même temps, ses effectifs sont représentés par plusieurs générations avec une prévalence des personnes en âge actif et une grande partie de ceux qui approchent la retraite.

À la Pension de Famille d'Autun, plus ancienne, le vieillissement de la population s'est inversé avec, malheureusement, le décès en 2022 des doyens. La tendance qui s'est poursuivi aussi en 2023.

À Saint-Marcel, la majorité des effectifs est représenté par des personnes se situant dans la tranche d'âge des actifs entre 46 et 55 ans, et un quart des résidents est composé de jeunes retraités ou de ceux qui approchent la retraite.

Nombre de résidents / Année	Autun					Le Creusot					Saint-Marcel				
	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans	≤ 30 ans	31 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	≥ 66 ans
En 2023	**0**	**3**	**5**	**4**	**2**	**2**	**9**	**13**	**11**	**1**	**0**	**9**	**12**	**8**	**3**
%	***0***	***21***	***36***	***29***	***14***	***5***	***25***	***36***	***31***	***3***	***0***	***28***	***38***	***25***	***9***
En 2022	0	4	4	2	2	5	11	15	10	1	1	11	7	9	3
%	0	34	34	16	16	12	26	36	24	2	3	35	23	29	10
En 2021	0	2	5	1	4	4	10	20	12	1	1	10	7	11	4
%	/	17	42	8	33	9	21	43	25	2	3	31	21	33	12
En 2020	0	2	4	1	4	6	9	15	11	3	1	9	5	13	4
%	/	18	36	9	36	14	20	34	25	7	3	28	16	40	13

Tableau 3 : Répartition des personnes accueillies par âge

Ressources des personnes accompagnées en 2023 :

En termes de **ressources**, les personnes accueillies perçoivent, pour la plupart, des minimas sociaux. L'accueil à la Pension de Famille est possible uniquement à condition d'avoir les revenus stables afin de pouvoir faire face au paiement de différentes redevances liées au logement sous la forme simplifiée. La redevance mensuelle intègre la participation financière des résidents au loyer et aux charges ; elle comprend également l'ensemble de fluides et la consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage). Cette redevance est versée au gestionnaire dont le montant est facturé au mois échu.

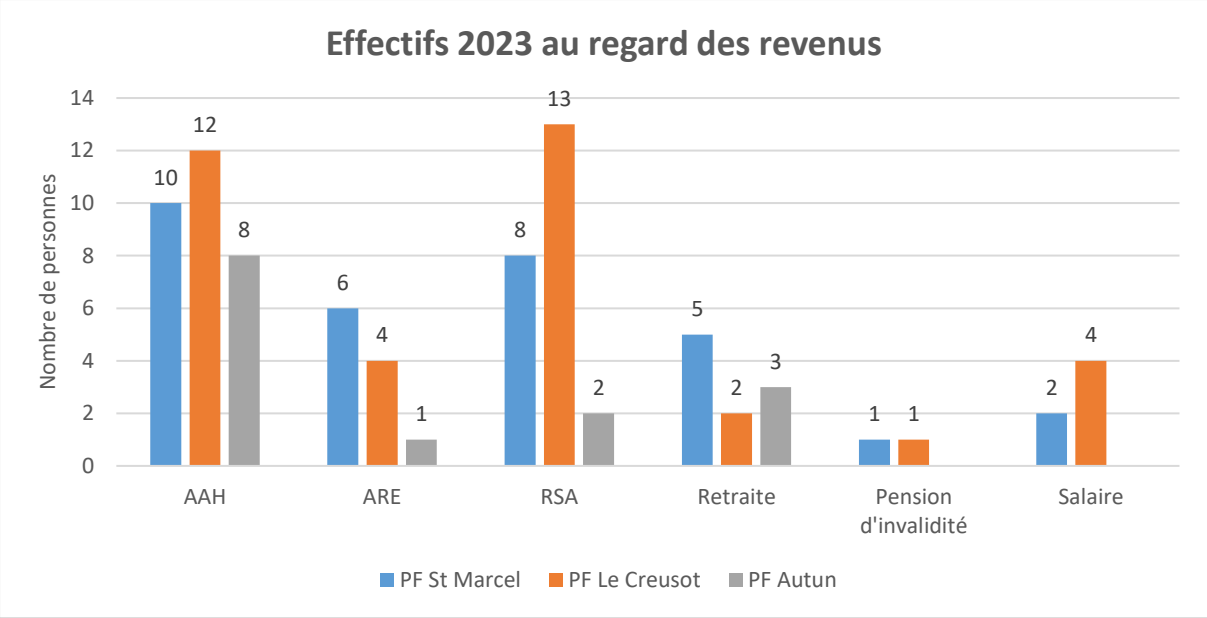

Pour certains résidents, les revenus peuvent changer de typologie en cours d'année à la suite du changement de situation professionnelle ou à l'arrivée à la fin des droits (Allocation de Retour à l'Emploi et autres). Toutefois, une vigilance particulière est nécessaire pour accompagner les personnes dans l'accès aux droits et dans l'insertion professionnelle. Pour cela, de nombreux partenariats locaux sont développés.

Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont assez nombreux dans les effectifs des Pensions de Famille / Résidence Accueil (37 %). Aussi, 28 % des résidents relèvent du RSA. Ces indicateurs confirment le niveau important de précarité des situations.

Niveau de vulnérabilité des résidents :

Le logement accompagné est souvent sollicité pour les personnes seules sous mandat de protection judiciaire de différents degrés. Il est important de souligner que l'existence d'une mesure de protection judiciaire ne constitue en aucun cas le critère d'admission à la pension de famille. En fonction du profil de chaque candidature, une mesure de protection judiciaire peut apporter une plus-value pour le maintien dans le logement.

À Autun, 11 résidents sur 14 (79 %) bénéficient d'une **mesure de protection judiciaire**, parmi lesquelles 4 sont des mesures de tutelle. Au Creusot, cette proportion est moindre : il s'agit de 18 personnes accueillies sur 36 au total (50 %) avec 2 mesures de tutelle. À Saint-Marcel, sur l'effectif total de 32 personnes, 9 (28 %) sont sous mesure de protection judiciaire avec des personnes sous curatelle simple ou renforcée.

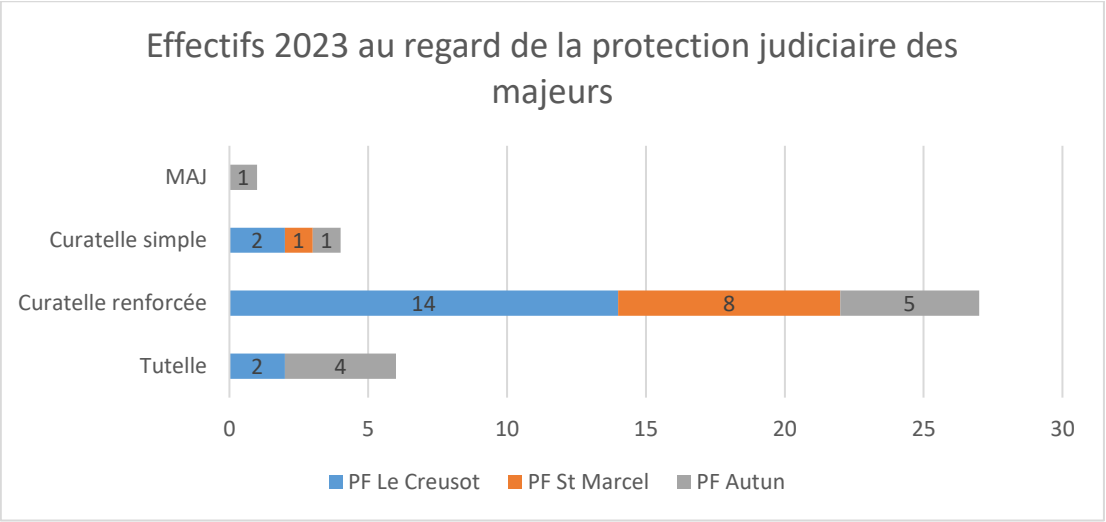

Un des résidents de la Pension de Famille d'Autun a bénéficié de la MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) en 2022 exercée par les services sociaux du Département de Saône-et-Loire. Cette mesure a été aggravée en cours d'année 2023 à la suite du rapport constitué par le travailleur social avec, par la ensuite, le passage en jugement et l'instauration d'une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ).

En 2023, au sein des Pensions de Famille, les éducateurs ont été amenés à effectuer des signalements au Procureur de la République des personnes vulnérables, mais aussi d'accompagner certains résidents dans la démarche de sollicitation de la protection judiciaire. Ainsi, deux résidents du Creusot ont été mis sous protection judiciaire en 2023.

Les mesures de protection judiciaire sont exercées par différents opérateurs, tels que l'UDAF 71, la Sauvegarde71 et l'association Le Pont, ainsi que par des mandataires indépendants avec une multitude de référents qui changent de manière fréquente. Le suivi et l'accompagnement des majeurs protégés au sein de la pension de famille représentent un travail important de mise en lien et de coordination avec ces référents.

Accompagnement vers le soin :

En 2023, les accompagnements liés à la santé ont constitué un temps de travail significatif. Dans la démarche éducative classique, il est prévu d'accompagner la personne dans l'identification des professionnels de santé locaux et lors des premiers rendez-vous. En réalité, une grande partie des résidents souffrant d'une ou de plusieurs maladies, nécessitent une vigilance accrue de la part de l'équipe éducative tout au long du parcours résidentiel.

Courant 2023, plusieurs orientations ont été émises vers les services récemment mobilisés au sein de l'association (Lits Halte Soins Santé mobiles, Appartements de Coordination Thérapeutiques hors les murs) dont les compétences du point de vue médical apportent une vraie plus-value. La Plate-Forme d'Appui 71 est également intervenue pour une situation complexe au Creusot.

La problématique de refus d'accès aux soins est soulignée comme récurrente. Elle se manifeste par le non-recours aux consultations des médecins traitants, au refus de se soumettre aux examens prescrits, au refus d'hospitalisation ou au non-respect des délais d'hospitalisation avec le départ volontaire de l'hôpital. Afin de faire face à ce type de situations, nos équipes ont suivi des formations qui ont permis de comprendre le fondement le plus fréquent de ces comportements, ainsi que d'appliquer les techniques d'argumentation lors d'un entretien.

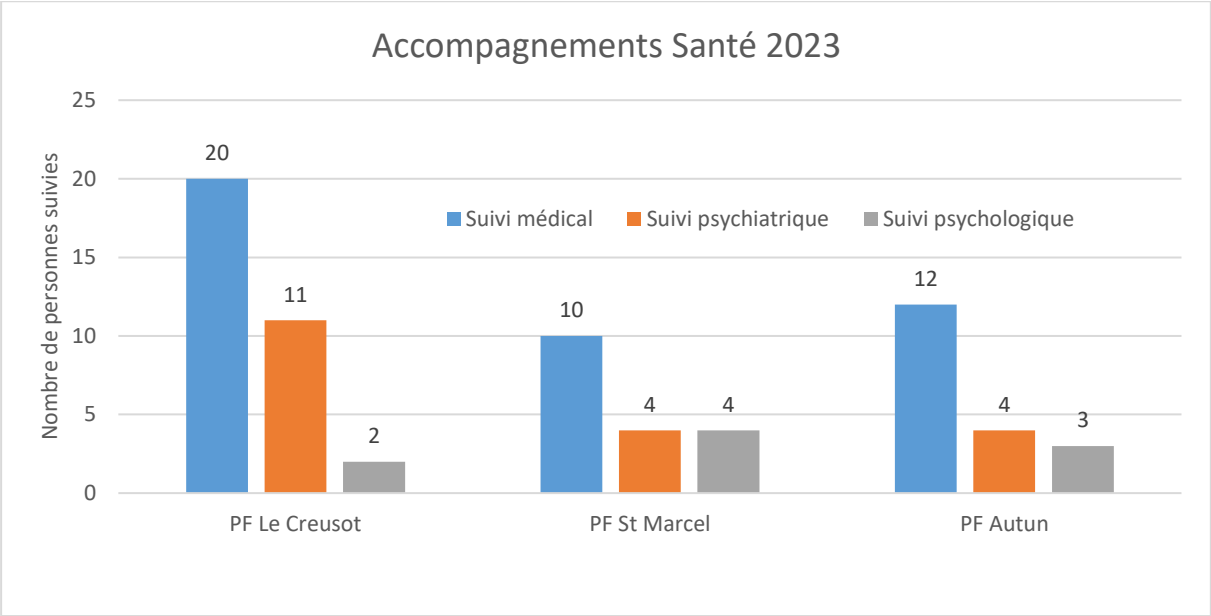

Généralement, les Pensions de Famille accueillent des résidents dont une grande partie témoigne d'un passé marqué par un parcours addictif (alcoolisme, toxicomanie, jeux...). Certains ne cachent pas la reprise des consommations. En revanche, le degré de conscience de chacun vis-à-vis de la gravité de la situation est très variable, ce qui remet souvent en question l'accès aux soins et leur efficacité.

Ainsi, en 2023, la Pension de Famille du Creusot a accueilli 58 % de résidents (sur 36) présentant des **conduites addictives**. Cette proportion s'élève à 43 % à la Pension de Famille d'Autun. La plupart sont dues à l'addiction à l'alcool accompagnée par la consommation de drogues. Plusieurs personnes ont également été soignées pour des addictions aux jeux.

La consommation excessive de l'alcool et de drogues est connue pour laisser des impacts négatifs importants et, parfois, irréversibles sur la santé.

Les professionnels de la Pension de Famille de Saint-Marcel ont constaté, par rapport aux années antérieures, la multiplication par deux du nombre des accompagnements physiques liés aux soins. Cette difficulté est majoritairement due à la perte massive, parfois progressive, mais aussi brusque, d'autonomie par le nombre important des résidents. La dégradation de l'état de santé accompagnée par les troubles cognitifs reste très fréquente. Les relais sont mis en place pour certains résidents.

Un point particulier est à soulever en lien avec le **vieillissement des résidents** des pensions de famille et la perte d'autonomie due à l'âge et/ou aux pathologies graves. Au fil des années de vie au sein de l'établissement, les personnes les plus isolées arrivent à reconstruire des liens sociaux avec les autres résidents et à s'habituer à leur environnement. Les années de l'errance laissent leur empreinte et abîment les corps prématurément. Malgré un accompagnement proposé sur place, il reste insuffisant quand il s'agit de pallier le manque d'autonomie grandissant. Les réponses sont très longues à obtenir et le droit commun tel que le plan APA, la PCH pour les personnes dont le handicap est reconnu, ne suffisent pas forcément pour assurer l'existence digne de l'individu.

La problématique soulevée se heurte également au refus du résident vieillissant de quitter la pension de famille mais aussi au manque de places dans les établissements plus adaptés à la situation et à leur coût parfois trop élevé.

L'ensemble de troubles liés à la santé chez les résidents des pensions de famille représente un volume non-négligeable au sein de l'accompagnement social effectué par les équipes éducatives. Cela implique une parfaite connaissance du tissu médical et paramédical local par les professionnels de l'équipe ainsi que la mise en œuvre d'un partenariat efficace avec tous les acteurs des soins spécifiques adaptés aux personnes en situation d'addiction.

L'équipe éducative de la pension de famille joue le rôle de facilitateur pour l'accès aux soins en proposant la mise en place de :

- planning des rendez-vous pris avec les rappels individuels auprès des bénéficiaires,
- transport, si nécessaire, vers le lieu du rendez-vous médical, surtout s'il s'agit de la première rencontre, afin de rassurer le résident et d'établir le contact avec les services de soins.

En général, les problématiques liées à la **santé**, sont très prégnantes au sein de la population des pensions de famille. Des maladies chroniques non prises en charge et aggravées par la consommation abusive de l'alcool et/ou des produits stupéfiants conduisent à des situations d'inaptitude au travail (l'invalidité) et de développement du handicap.

Il est important de souligner qu'un certain nombre de situations de handicap relèvent de maladies mentales permettant, malgré tout, un niveau d'autonomie de l'individu compatible avec la vie dans les structures proposant le logement accompagné. Les pathologies légères liées aux troubles psychiatriques sont souvent prises en charge au sein des Centres Médico Psychologiques (CMP) locaux. L'accompagnement social au sein des pensions de famille permet d'assurer la régularité du respect des rendez-vous au CMP ce qui est une condition absolue du bon déroulement de la vie quotidienne de la structure.

Dans le cadre des places de la Résidence Accueil, le partenariat avec l'association Les Papillons Blancs, porteuse du dispositif SAVS-SAMSAH, permet aux établissements de faire appel à l'accompagnement spécialisé au profit des résidents relevant du dispositif. Un protocole de coopération précisant la procédure à mettre en place a été élaboré. Deux résidents ont pu bénéficier de l'accompagnement SAVS en 2023 :

- un à Autun sur le diffus avec le début de l'accompagnement SAVS antérieure à l'admission à la pension de famille,
- un au Creusot pour qui l'orientation a pu débuter après un temps de prise en charge au sein du dispositif "Le Lien" des PEP71.

Un soutien dont la réactivité est très appréciable, est régulièrement apporté aux résidents volontaires à travers les visites au domicile des infirmiers psychiatriques de **l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité**. À la suite du partenariat établi en avril 2023 au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel, une infirmière psychiatrique effectue désormais une permanence d'une-demi-journée sur deux semaines au sein de l'établissement dans une dynamique d'aller-vers. Cette présence est un vrai soutien pour les résidents, ainsi que pour l'équipe dans les questions d'accès aux soins psychiatriques, mais aussi liés aux conduites addictives.

En 2023, deux résidents de la Pension de Famille du Creusot ont sollicité l'intervention de l'infirmière du dispositif **Lits Halte Soins Santé mobiles**. Un résident s'est inscrit à l'accompagnement exercé par **l'Agent de Santé.**

À Saint-Marcel, l'établissement a validé la démarche de Réduction Des Risques Alcool (RDRA). Elle comporte une charte stipulant la formalisation de l'accueil avec l'alcool et le protocole de délivrance de l'alcool. L'ensemble résulte d'une formation auprès des différentes équipes de l'association qui a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2023.

Le **Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues** (CAARUD) porté par la Sauvegarde 71 intervient auprès de nos résidents depuis fin d'année 2021.

Un certain nombre de disparités se ressentent entre le territoire du Creusot-Autun et celui de Saint-Marcel, proche de Chalon-sur-Saône, en termes d'accès aux soins. Avec une offre large au niveau des professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, ophtalmologues, médecins spécialistes...) la Pension de Famille de Saint-Marcel ne rencontre pas de difficultés particulières, ni de délais d'attente importants, tandis qu'au Creusot et à Autun cette offre est beaucoup plus restreinte, ce qui amène certains patients à des délais de 6 mois avant de pouvoir rencontrer un médecin spécialiste. Le département de Saône-et-Loire tente d'apporter une solution à la situation du désert médical sur ces territoires avec l'implantation des antennes du Centre de Santé Départemental 71 qui accueille des médecins généralistes, mais aussi des infirmiers. Malgré cette tentative, il reste toujours compliqué de trouver un médecin généraliste qui voudra accueillir des nouveaux patients.

L'accompagnement social :

L'accompagnement social réalisé au sein des pensions de famille a surtout porté sur les sujets suivants :

- le soutien dans les démarches administratives et de l'accès aux droits,
- la remobilisation vers l'emploi ou la formation,
- l'autonomie dans le logement.

Au Creusot, malgré la proportion importante des résidents en âge actif, très peu parmi eux exercent une activité professionnelle. Plusieurs résidents en recherche d'emploi, ont été orientés vers les parcours d'insertion professionnelle ou de reconversion portés et étayés par les associations locales relevant du milieu d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. En général, le bénéfice de l'insertion par l'emploi se fait ressentir sur le bien-être des personnes concernées et leur permet de remonter l'estime de soi et de se projeter dans l'avenir.

En ce qui concerne les démarches administratives, elles se sont dématérialisées pour la plupart. Cet avantage de l'époque numérique permet un avancement rapide dans les démarches mais exige des compétences spécifiques. De ce fait, les résidents sollicitent beaucoup l'équipe éducative pour l'accès aux informations en ligne n'ayant pas de possibilité de se connecter au réseau à leur domicile. Ces accompagnements touchent aux domaines suivants : relation avec les banques, les fournisseurs de téléphonie, la Banque de France pour les dossiers de surendettement, les tribunaux en liens avec le paiement des pensions alimentaires, la CAF ou la MSA pour les questions de changement de situation ou de déclarations trimestrielles, la CPAM en lien avec la couverture maladie...

En fonction des besoins de la personne accompagnée, l'équipe éducative mobilise les différents partenaires du champ social. Sur le plan alimentaire, la plupart des résidents des Pensions de Famille sont bénéficiaires des banques alimentaires ou des épiceries solidaires portées par les collectivités et les associations caritatives.

Lors des accompagnements, une vigilance particulière est accordée aux droits et devoirs du locataire. Afin de prévenir les expulsions locatives dues aux retards de paiement de loyer ou au défaut d'assurance, l'équipe éducative propose des rencontres aux résidents concernés pour les stimuler, étudier avec eux les éventuelles difficultés budgétaires, chercher les solutions, orienter vers les services sociaux du département...

En 2023, une procédure d'expulsion a été initiée par la pension de famille d'Autun pour cette raison. La plupart d'autres résidents endettés ont pu établir des plans d'apurement et solliciter à temps le Fonds Solidarité Logement du Département pour une aide financière.

La nouveauté de l'année se traduit par l'accueil des bénéficiaires de la protection internationale dont l'accompagnement exige la connaissance des droits des étrangers. Des formations seront proposées aux équipes.

Données qualitatives

Faits marquants :

Actions collectives :

Une attention particulière est accordée à l'organisation de la vie sociale au sein des pensions de famille. L'accueil des personnes isolées exige la connaissance de leurs besoins, envies et capacité pour aller vers l'autre.

À Saint-Marcel, les activités collectives regroupaient généralement entre 4 et 10 personnes en moyenne. Elles se sont concentrées autour des après-midis jeux, petites balades, préparations culinaires partagées ou autres activités culturelles à l'extérieur de l'établissement, y compris les sorties cinéma. Un accent a été mis sur l'environnement immédiat des résidents avec l'organisation des chantiers pour l'embellissement des locaux collectifs. La cuisine a été rénovée grâce à l'initiative d'une résidente disposant des compétences nécessaires : elle a mobilisé les autres résidents. La nouvelle cuisine, plus fonctionnelle et équipée notamment d'un four, d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle, a été mise en route en février 2023.

Concernant l'animation de la vie collective, les ateliers cuisine, ainsi que les repas collectifs organisés une fois par mois connaissent le plus grand succès. Néanmoins, certains résidents s'intéressent également aux ateliers créatifs et de jardinage tout en appréciant les sorties au marché ou dans des lieux naturels.

Le contact animal reste un support privilégié pour aborder les émotions et les ressentis. Prendre la responsabilité et s'occuper d'un animal de compagnie est une possibilité que certains résidents ne pouvaient pas se permettre avant d'intégrer la pension de famille. Pour cela, l'accueil des lapins et des chats est organisé au sein de la pension de famille de Saint-Marcel dans le cadre du projet construit avec les résidents. Une mascotte est également présente à la Pension de famille d'Autun depuis plusieurs années. En revanche, le projet "poulailler" a été interrompu avec un bilan plutôt décevant où l'insuffisance de soins portés aux animaux aurait pu tourner au drame. Prises en charge rapidement par les éducateurs, les poules ont pu être sauvées et remises dans un lieu sûr en dehors de l'établissement. La fermeture du poulailler reste temporaire en attendant la remobilisation des résidents.

À Autun, les ateliers traditionnels culinaires concentrés autour de l'alimentation saine et accessible aux petits budgets se sont déroulés régulièrement chaque mois. Le potager du fond de jardin a renouvelé son existence au printemps offrant quelques légumes frais aux résidents qui ont pris soin d'arroser les plantes au cours de l'été.

Au Creusot, l'atelier Soins Esthétiques et Coiffure perdure permettant aux résidents de travailler leur estime de soi. Désormais, c'est un lieu privilégié de rencontres hebdomadaires où chacun prend soin de son apparence et partage ses connaissances en la matière.

Le projet musical rythmique autour du djembé initié en 2021 au sein des Pensions de Famille du Creusot et d'Autun, en partenariat avec l'association chalonnaise Faso Lili a pu être poursuivi en 2023. Les ateliers hebdomadaires se sont déroulés au Creusot avec environ, 7 participants. Les résidents des deux pensions de famille, celle du Creusot et d'Autun, pour une deuxième année, ont participé au festival organisé par l'association Faso Lili à Chalon-sur-Saône. L'évènement a suscité beaucoup d'émotions. Tous les membres du groupe Djembé ont avoué avoir été envahis par le trac à l'idée de devoir se produire sur scène devant un public venu très nombreux mais aussi par l'envie de faire reconnaître l'effort fourni tout au long des ateliers.

Un autre temps fort a été organisé au sein des pension de famille du Creusot et de Saint-Marcel à l'occasion des journées nationales au mois d'octobre.
Venus nombreux, les représentants des collectivités, des associations partenaires et de la presse ont pu inaugurer l'exposition des œuvres artistiques réalisées par les résidents lors des ateliers dédiés du Creusot et d'Autun. Cette exposition a été également visitée au Château de la Verrerie à l'occasion des journées de lutte contre la précarité auxquelles les établissements participent pour une deuxième année.

Pour la première fois, un séjour de vacances a été organisé avec les résidents au bord d'un lac dans le Morvan. Un groupe de 10 résidents des pensions de famille du Creusot et d'Autun ont décidé de préparer cette aventure en épargnant sur plusieurs mois des sommes qui leur ont permis de financer les achats alimentaires, un repas collectif au restaurant et deux activités de loisirs payantes pour chacun. La location des chalets et le transport ont été pris en charge par l'établissement. Les deux accompagnants et les participants ont tiré un bilan très positif après ce séjour de trois jours. Le projet sera à renouveler l'année suivante.

En 2023, les Pensions de Famille du Creusot et de Saint-Marcel ont déposé leurs candidatures pour obtenir les financements de l'ARS permettant d'organiser les ateliers d'Activité Physique Adaptée animés par un professeur formé. Les cours hebdomadaires ont démarré entre octobre et décembre avec en moyenne 6 participants à chaque séance. Le projet se déroule au total sur 30 séances à l'année pour une durée de deux ans. L'objectif étant d'amener les résidents à la prise de conscience sur la préservation du capital santé et de les rendre progressivement autonomes dans la fréquentation des activités physiques proposées par des clubs sportifs locaux.

Le Comité consultatif des résidents de la Pension de Famille de Saint-Marcel s'est réuni en moyenne toutes les 10 semaines. Les trois représentants ont travaillé en lien avec l'équipe éducative sur les différents projets collectifs de la structure. Les représentants ont tiré un bilan positif de leur travail et sont resté assidus et fidèles à leurs engagements au cours de l'année.

Au Creusot, les nouvelles élections des représentants ont eu lieu en septembre 2023 avec le changement complet des effectifs. Les représentants élus ont bien démarré leurs fonctions. Ils s'organisent pour remonter les difficultés exprimées par les résidents lors des réunions mensuelles avec l'équipe éducative et les responsables de l'association.

Chaque activité au sein des pensions de famille est vue par l'équipe éducative comme un support privilégié pour entamer ou réactiver un accompagnement individuel. Ces temps d'échange ont permis de construire la relation de confiance avec les nouveaux arrivants et de reprendre les points de difficulté avec les résidents plus anciennement installés.

Changements au sein des équipes :

Au Creusot, le poste de travailleur social est resté vacant en début d'année et a été pourvu en juillet 2023. Pendant la période d'absence, le suivi des accompagnements a été assuré mais cela n'a pas été évident.

Partenariats :

Une Pension de Famille effectue son ancrage territorial grâce à la mise en place de multiples partenariats.
Les professionnels de la Pension de Famille d'Autun continuent de participer aux rencontres du groupe ressources mise en place par **France Addictions 71** (anciennement ANPAA71), ce qui permet de s'informer, d'identifier les membres du réseau sur le plan local et de tisser des liens tout en échangeant autours des pratiques des uns et des autres.

L'association Le Pont bénéficie d'un partenariat avec le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Saône-et-Loire** (SPIP71). Dans ce cadre, plusieurs salariés issus des Pensions de Famille sont désignés tuteurs pouvant encadrer les personnes pour qui la condamnation à une peine de prison a été aménagée et transformée en un temps de travail d'intérêt général (TIG). En 2023, nous constatons une forte diminution des orientations de la part du SPIP71 par rapport à l'année précédente où nos services ont pu accueillir 7 personnes en travail d'intérêt général.

Après une suspension des interventions en 2022, le groupe thérapeutique "Laurie" en partenariat avec le service **Le Kairn71 de la Sauvegarde 71**, a repris en mai 2023 au sein de la Pension de Famille de Saint-Marcel. Ces lieux sont animés par un psychologue et permettent un lien direct avec le centre de soins afin d'établir une passerelle entre la personne en situation d'addiction et l'équipe soignante.
Ce partenariat s'est développé à la suite de la création d'une équipe mobile qui effectue les permanences à la Pension de Famille tous les 15 jours. Il constitue un véritable levier en s'appuyant à la fois sur la proximité mais aussi sur le sentiment de confiance instauré entre les professionnels et les résidents.

Au Creusot, les liens ont été rétablis avec le Centre Social l'Escale après le changement de direction. Les échanges thématiques se font de temps en temps entre le groupe des habitués et les résidents de la pension de famille. Certains résidents se rendent aux ateliers organisés par le Centre social qui se trouve à proximité de l'établissement.

Il faut ajouter qu'en fin d'année 2023, la Ville du Creusot s'est vue réviser la géographie des quartiers prioritaires relevant de la Politique de la Ville. Désormais, la Pension de Famille du Creusot se trouve dans le périmètre prioritaire pour plusieurs années. Cela devrait permettre de mener des actions spécifiques en lien avec les thématiques ciblés par le Contrat de Ville (emploi, insertion et cohésion sociale...)

Difficultés repérées :

Le personnel des Pensions de Famille est souvent confronté à la gestion de crises provoquées par la décompensation de certains résidents ou par les comportements irrespectueux d'autres au regard du règlement de vie commune.

Ces situations combinant les souffrances psychiques et les comportements addictifs conduisent souvent à la résiliation des contrats de résidence ou aux hospitalisations sous contrainte. Elles provoquent des troubles de voisinage importants et parfois inédits dans tout l'établissement et aussi dans le quartier d'habitation. La diminution des effectifs de la Pension de Famille du Creusot est due en partie à l'accueil des résidents qui n'adhèrent pas au projet de l'établissement une fois installés dans leur appartement.

L'ampleur des conséquences de ce type de débordements met également en lumière la limite de la capacité d'accueil des pensions de famille et la faiblesse des partenariats en termes de prise en charge dans les conditions d'urgence de la grande souffrance psychique au sein des établissements.
D'autant plus, étant souvent confrontés au refus de soin, les équipes éducatives peinent à mettre en phase les accompagnements sociaux avec la prise en charge des problématiques liées à la santé qui avancent à un rythme beaucoup plus décalé.

Il en ressort particulièrement la difficulté de pallier la perte d'autonomie par les résidents des pensions de famille. Les délais de recours pour obtenir une prestation compensatoire du handicap ou autre type de prise en charge pour les personnes non reconnues handicapées sont trop importants. Les hospitalisations sont rares et très difficiles à obtenir par manque de places et, très souvent, par l'absence de suivi médical préalable. Par conséquent, une réflexion devrait être menée autour du renforcement des équipes des pensions de famille du point de vue médical suite à la grande vulnérabilité et au risque important de la perte d'autonomie.

Perspectives 2024

Six axes majeurs seront travaillés :

- réactiver les partenariats existants pour garantir l'accueil dans les meilleures conditions des personnes en souffrance psychique,
- remonter les effectifs de la Pension de Famille du Creusot par, entre autres, une large communication, une meilleure sélection au niveau des admissions et la résolution des problématiques individuelles impactant le collectif,
- continuer de mettre en place les actions collectives créatrices du lien social au sein et en dehors des établissements, y compris en mélangeant les publics des trois pensions de familles,
- approfondir la démarche de participation des résidents aux différentes instances consultatives sur les questions liées au logement, à la précarité, à l'accès aux soins, à l'insertion sociale et professionnelle, y compris au sein des Conseils de la Vie Sociale,
- finalisation de la formation Réduction De Risques Alcool (RDRA) et montée en puissance des accompagnements résultants de cette formation. Ajout de l'aspect "vieillissement" dans la réflexion,
- poursuivre les investissements spécifiques permettant de constituer le support matériel pour mener les actions éducatives, afin d'accueillir dignement les nouveaux résidents.

Après la réorganisation des services et l'accueil de nouveaux salariés au sein des équipes éducatives, des groupes de travail seront poursuivis en 2024 dans la continuité de la réécriture du projet de l'établissement à Autun, au Creusot et à Saint-Marcel. Les axes principaux se situent vers l'accueil et l'accompagnement des publics et la participation des usagers. L'objectif principal étant d'harmoniser le fonctionnement des trois établissements tout en préservant les spécificités de chacun.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

MISSION :

Accompagnement de proximité de toute personne en grande difficulté. L'objectif est de reconstruire un projet social avec la personne pour essayer de la maintenir dans son environnement et ainsi éviter le déracinement et la rupture des liens sociaux.

IMPLANTATION :

- Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines
- Territoire Charolais-Brionnais
- Territoire Louhannais-Mâconnais / Tournugeois
- Territoire Chalonnais

CAPACITÉ :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines	**107 places**
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Tournugeois	
Chalon-sur-Saône	

FINANCEMENT :

DDETS

Données quantitatives

Nombre de personnes accompagnées en 2023 :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes		Nombre d'enfants	
		Hommes	Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 18 ans
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	28	23	14	3	6
Chalon-sur-Saône	26	19	11	2	6
Charolais-Brionnais	36	27	12	1	6
Louhans	30	18	12	1	6
Mâcon	34	27	9	0	1
Tournus	20	15	8	1	1
TOTAL	**174**	**129**	**66**	**8**	**26**
TOTAL adultes + enfants		**229**			

En 2023, le service départemental a accompagné 229 personnes, soit 14,50 % de plus que l'an dernier.
Le nombre de ménages passe de 148 en 2022 à 174 en 2023.
Nous constatons un maintien du nombre de femmes et une augmentation du nombre d'hommes.

Nombre d'entrées en 2023 :

	Nombre de ménages		Nombre d'adultes				Nombre d'enfants			
			Hommes		Femmes		Moins de 3 ans		De 3 à 18 ans	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	15	12	14	6	4	10	1	2	2	4
Chalon-sur-Saône	14	17	10	12	7	6	1	1	5	2
Charolais-Brionnais	22	16	15	12	8	5	1	0	5	3
Louhans	19	9	12	6	7	3	1	1	3	3
Mâcon	22	16	20	8	3	9	0	0	0	1
Tournus	10	17	8	11	2	8	0	2	0	4
TOTAL	**102**	87	**79**	55	**31**	41	**4**	6	**15**	17
TOTAL entrées adultes			**110**							
TOTAL entrées enfants							**19**			

Nous constatons une hausse des entrées de manière générale sur l'ensemble du département.
Sur le secteur du Charolais-Brionnais, nous l'expliquons en partie par le fait que le nombre de salariés a évolué, il est passé de 1 ETP à 1,20 ETP.
La conjoncture actuelle (hausse du coût de la vie, difficultés d'accès aux soins...) peut expliquer cette variation. En effet, la population se précarise de manière générale avec un cumul de problématiques.
Cependant, à Tournus, le nombre de suivis a diminué de 20 % par rapport à l'année précédente correspondant à la diminution du temps de travail du professionnel sur ce secteur. Les entrées ont été moins importantes que les sorties ; 9 entrées pour 11 sorties.

Âge des personnes entrées en 2022 et 2023 :

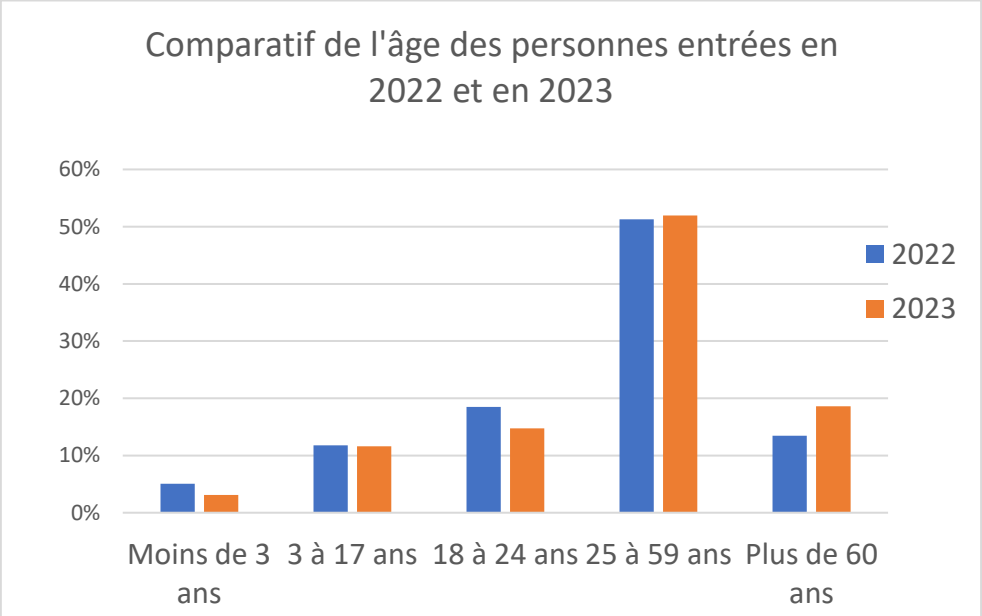

Comme chaque année, la tranche d'âge la plus représentative reste les 25-59 ans. Mais nous constatons que les plus de 60 ans sont en augmentation. Les 18-24 ans commencent aussi à être un public plus représenté (presque doublé depuis 2020).
Il est à noter sur le secteur de Chalon que 57 % des adultes entrés en 2023 ont entre 18 et 25 ans. Ce sont des jeunes adultes déjà en grandes difficultés et en rupture de lien avec la famille existante ou en passe de l'être. Comme l'année dernière ce territoire est fortement marqué par l'accompagnement d'un public jeune.
Nous faisons le constat que la précarisation touche un public de plus en plus large.

Typologie du public :

Les compositions familiales des personnes accompagnées :

	Femmes isolées	Hommes isolés	Familles mono-parentales	Couples	Couples avec enfants	Groupe familial	Groupe d'adultes
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	4	16	2	1	4	0	1
Chalon-sur-Saône	8	14	1	1	0	0	0
Charolais-Brionnais	6	22	4	3	0	1	0
Louhans	6	10	3	0	0	0	0
Mâcon	7	24	2	1	0	0	0
Tournus	3	12	0	1	2	1	0
TOTAL	**34**	**98**	**12**	**7**	**6**	**1**	**1**

Comme les années précédentes, le dispositif SARS accompagne une majorité de personnes isolées. Les hommes sont très représentés, ils représentent 2/3 des accompagnements.
Nous observons une légère augmentation de demandes d'accompagnement pour des familles monoparentales.

Objectif principal de la demande d'accompagnement par ménage des personnes accompagnées :

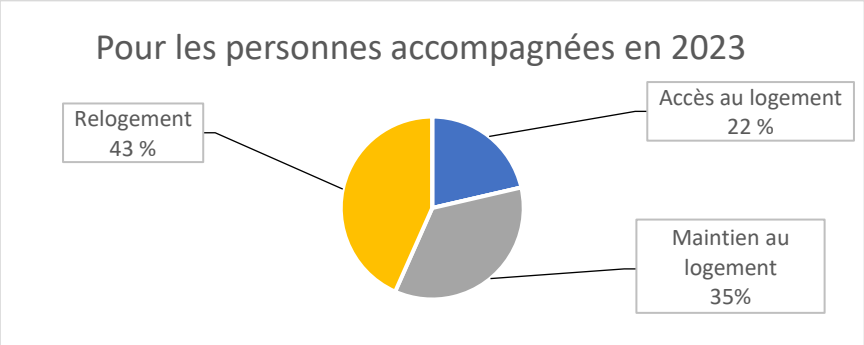

L'objectif principal de la demande d'accompagnement reste le maintien au logement, à 35 %. Les raisons sont multiples, cumulées ou non : procédure d'expulsion, logement indécent, hébergé chez un tiers, séparation, logement inadapté coût / typologie…
Cependant à Chalon-sur-Saône, à part égale, l'accès au logement et le relogement sont les motifs principaux de la demande d'accompagnement. La forte proportion de demandes d'accompagnement pour l'accès au logement est à mettre en lien avec le nombre important de jeunes adultes accompagnés qui, pour la majorité, vivent chez un tiers (28 %, pour Chalon-sur-Saône).

Raisons principales de la demande d'accompagnement par ménage entrés en 2023 :

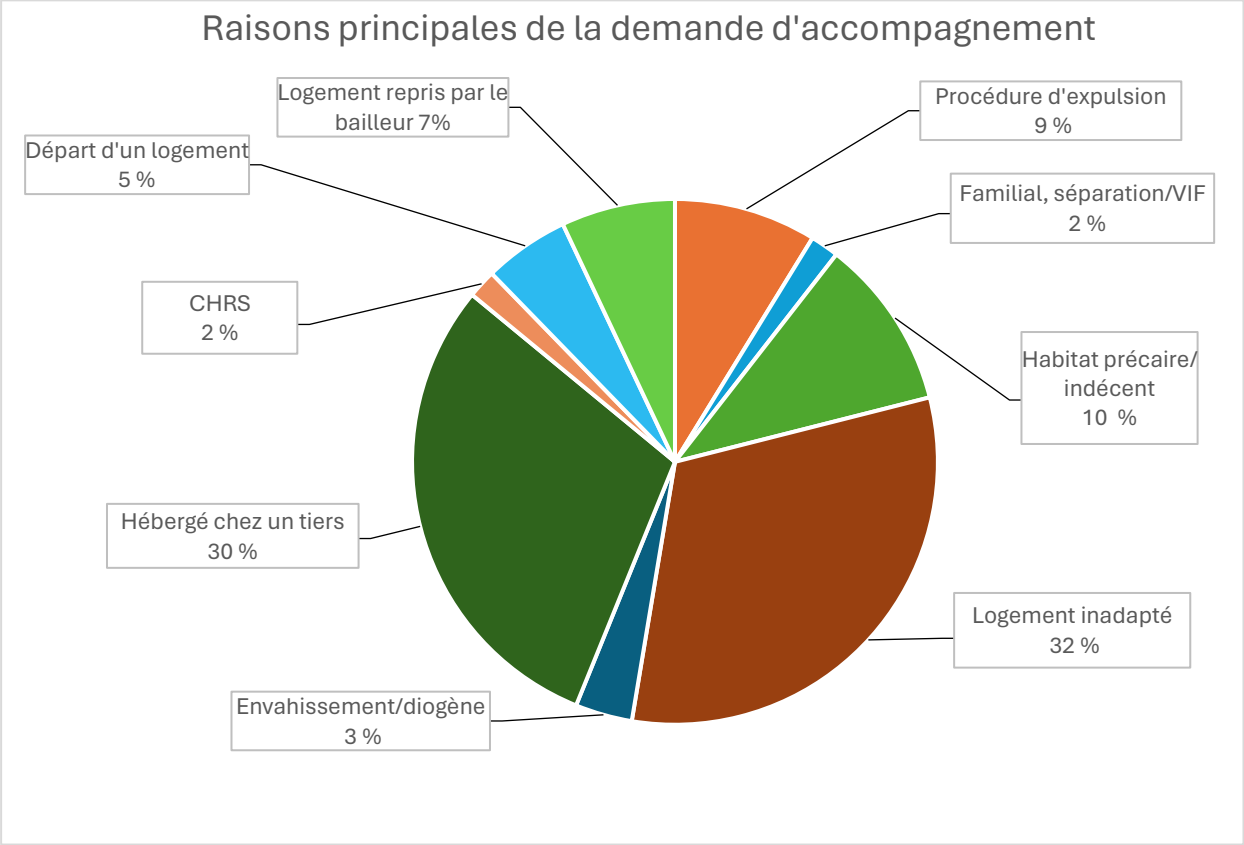

Logement inadapté :

C'est une des raisons principales. Elle est amenée par les professionnels prescripteurs à hauteur de 32%. Souvent cette raison est invoquée en première intention mais très vite les VAD révèlent une problématique d'envahissement.
Sur le secteur de Chalon-sur-Saône, 2 personnes à mobilité réduite ont pu bénéficier d'un accompagnement pour un relogement, mais ces situations restent minoritaires.

Hébergement chez un tiers :

Comme souligné un peu plus haut, sur Chalon 41 % des personnes sont hébergées par un tiers en début d'accompagnement.

Procédure d'expulsion :

Les orientations pour les personnes en cours de procédure d'expulsion ne représentent que 9 %. Il est plus souvent sollicité dans ce cas-là une mesure AVDL dite d"évaluation".

Problématiques dominantes rencontrées pour les personnes suivies en 2023 :

	Troubles psychiques	Addictions	Déni ou refus de soins	Rupture de soin	Pathologies somatiques	VIF	Absence de ressources	Gestion administrative / budgétaire	Incurie dans l'habitat (entassement…)	Mobilité perso et transport collectif inexistants
Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines	19	11	13	8	21	2	2	33	8	4
Chalon-sur-Saône	14	10	3	6	4	1	5	21	3	3
Charolais-Brionnais	27	26	19	30	30	15	15	34	21	26
Louhans	8	2	1	1	2	0	2	18	5	8
Mâcon	19	14	5	0	6	2	0	21	6	11
Tournus	12	14	2	2	7	1	2	19	3	6
TOTAL	**99**	**71**	**41**	**42**	**66**	**20**	**22**	**142**	**44**	**57**

Gestion budgétaire et administrative :

La gestion budgétaire reste la problématique centrale des accompagnements soit 62 % de l'ensemble des personnes suivies. 87 % sur Paray-le-Monial, 89,50 % sur Louhans, 83 % sur Tournus, 89 % sur la CUCM, 70 % sur Chalon-sur-Saône et 56 % sur Mâcon.

Addictions et troubles psychiques :

43 % des personnes accompagnées par le service présentent des troubles psychiques.
Sur le secteur de Paray-le-Monial, 70 % des personnes présentent soit des troubles psychiques, soit une addiction, soit les 2.
À Chalon-sur-Saône, 61 % des personnes ont des troubles psychiques et 43 % souffrent d'addiction.
La précarité, l'addiction et le trouble psychique restent souvent imbriqués dans certaines situations, sans que l'on puisse déterminer de ces trois problématiques, lesquelles sont les symptômes et lesquelles les produisent.
Nous remarquons la difficulté pour le public accompagné de sortir de la précarité. Cette précarité est à la fois liée aux faibles ressources financières mais aussi à la fragilité liée à la santé (troubles psychiques, vieillissement). Plus de la moitié des personnes accompagnées rencontrent des troubles psychiques cumulés avec des troubles liés à l'utilisation de substances.

Incurie dans l'habitat :

La problématique de l'incurie représente 19 % des problématiques dominantes ; 54 % des personnes accompagnées sur le secteur de Paray sont concernées.

Mobilité personnelle et transport collectif inexistants :

Les difficultés de mobilité représentent tout de même 25 % des problématiques rencontrées. Sur le secteur de Tournus, 74 % des personnes ne possèdent pas de véhicule et/ou permis de conduire, 40 % utilisent train / vélo / marche à pied mais cela n'est pas sans conséquence pour la recherche d'emploi. À Paray-le-Monial aussi la question de la mobilité est très présente, soit 70 % des personnes.
En effet, il s'avère que des personnes peuvent avoir le permis, mais pas de véhicule par manque de moyens financiers (assurance, carburant, acquisition). Certains n'ont pas de permis de conduire, ou l'ont perdu (suspension, annulation…). Les personnes accompagnées sont très souvent isolées du centre des villages. Ces villages se trouvent avec peu de commodités. Les transports en commun existent (bus scolaires), mais ne sont pas nombreux et réguliers sur l'année (période scolaire / vacances).

Services prescripteurs des situations entrées en 2023 :

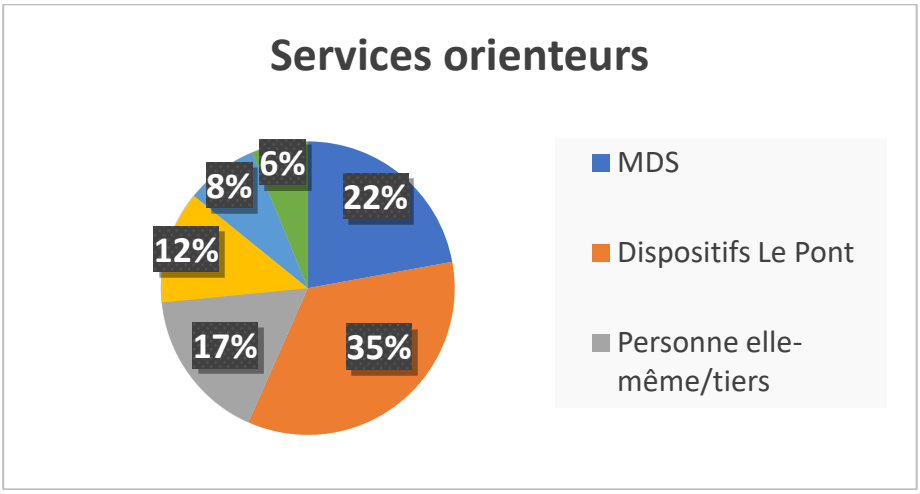

Jusqu'à l'an dernier, les MDS restaient le principal prescripteur de la mesure SARS ; cette année, ce sont les dispositifs de l'association Le Pont qui ont fortement orienté.
Par exemple sur Tournus, l'ensemble des ménages accompagnés est déjà connu des services de l'association Le Pont. Certaines personnes ont pu cumuler par le passé plusieurs prises en charge (SARS, CHRS, ASI jeune, Agent de santé, ASLL…).
Sur Chalon-sur-Saône, la moitié des orientations sont faites par des services internes de l'association.

Nous déplorons chaque année, l'absence d'orientation de la part de la CCAPEX (une seule), alors que l'association Le Pont est représentée en commission par un professionnel sur chaque territoire. La mesure AVDL "évaluation" est souvent sollicitée lorsque les personnes refusent tout contact avec les travailleurs sociaux des MDS et des conseillères des bailleurs sociaux.

Sur le secteur autunois, la plateforme logement / hébergement, a orienté 2 suivis en 2023 (hors SIAO). Cette commission expérimentale sur le secteur permet de rassembler les différents partenaires autour de la situation afin de préconiser un accompagnement adapté.

Une forte augmentation d'orientations de la part de la mission locale est repérée à Louhans (soit 7 personnes sur 19 ménages accompagnés, ce qui représente 36,84 % des personnes accompagnées sur l'année 2023).

Sorties en 2023 :

228 personnes sont sorties du dispositif en 2023 :

- 1 personne est resté moins de 8 jours,
- 119 personnes sont restées entre 8 jours et 6 mois,
- 108 personnes sont restées plus de 6 mois.

Situations des ménages en fin de mesure :

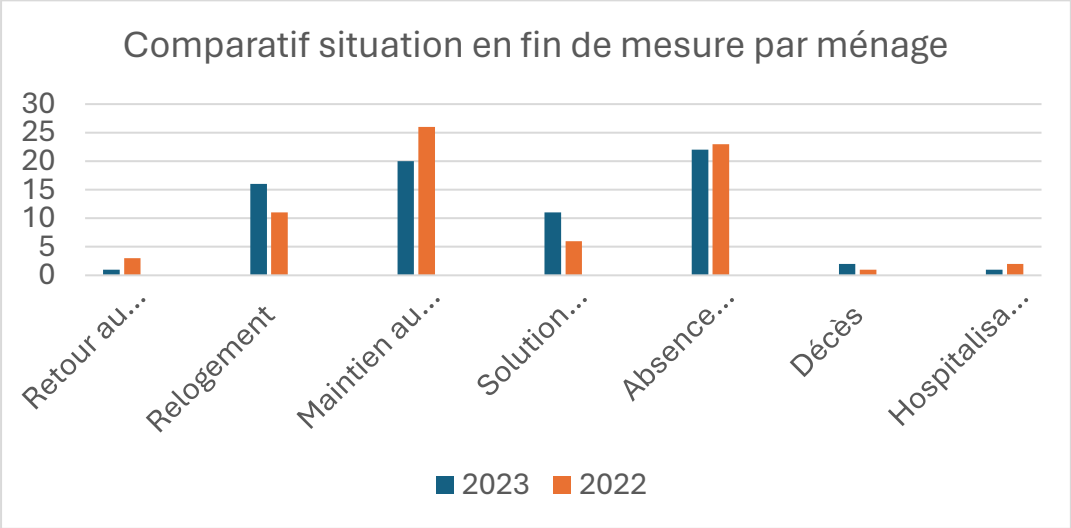

L'absence d'adhésion :

Nous comptons encore trop de personnes sorties du dispositif pour non-adhésion.
Quelques hypothèses à cela :

- un manque d'information donné à la personne en amont de l'accompagnement SARS,
- un accord donné par défaut,
- une grande fragilité psychique qui ne permet pas aux personnes de s'investir dans l'accompagnement.

Maintien dans le logement :

L'accompagnement proposé par le SARS permet aux personnes de rester dans leur logement. Ainsi éviter une expulsion quand l'orientation est pensée en amont, adapter le logement à la perte d'autonomie des personnes, mettre en place des aides appropriées…
Des relais sont proposés après l'accompagnement SARS avec les SAMSAH, les SAVS, PCPE, mais aussi d'autres services au sein de l'association (LAM, LHSS, IML…). C'est parfois aussi le temps de travailler avec les personnes une mise sous protection : 21 personnes ont pu en sortant du service bénéficier d'une mesure de protection.

Taux d'occupation :

- pour 107 places (taux à 100 % : 39 055 journées),
- nombre de journées réalisées pour les 107 places en 2023 : 41 462 journées.
  Soit 106,16 % de taux d'occupation contre 79,62 % en 2022.

Durée des accompagnements pour 2023 :

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	**En 2023**	En 2022
	9,45	11,03

Données qualitatives

Actions collectives et partenariales :

Dans le Charolais-Brionnais :

L'antenne de Paray-le-Monial a changé de locaux en octobre 2023, ce qui induit une meilleure qualité de travail et une meilleure coordination avec le reste de l'équipe rassemblée au même endroit. Cela nous a permis de finir l'année avec une journée d'ateliers autour du thème "à tous les âges de la vie, ma santé est un droit". Cette action collective s'inscrivait dans le cadre de la SISM. 4 ateliers étaient proposés : jardinage, cuisine, bien être, massage et Yoga. Cette journée fut un succès tant par le nombre de personnes que par leur investissement et l'émotion ainsi créée.

Tournus :

Le SARS poursuit sa participation à la CLH et entretient toujours des rapports privilégiés avec l'ensemble du réseau des acteurs médico-sociaux "PRISM". Des actions vont être de nouveau mises en avant pour les habitants du Tournugeois.
Cette année, le SARS a mené une action de formation intitulée "Gestions des États Internes", pour le public reçu au SARS et à destination des autres services de l'association Le Pont (SAO, CADA, ASLL, CHRS). Cette action avait pour objectif de créer du lien social et culturel, de permettre la rencontre, de rompre l'isolement, de valoriser les ressources des participants dans le but d'améliorer l'estime de soi et de faciliter le pouvoir d'agir de chacun. Cette action a eu un franc succès et les participants souhaitent remettre en place ce type d'action.

Mâcon :

Cette année nous avons développé notre collaboration avec l'association "Les Maraudes du Cœur" qui apporte des petits colis alimentaires aux SDF mais aussi à ceux qui sont en difficulté dans leur logement. Outre l'aide alimentaire apportée, c'est surtout un lien et une veille sociale sur laquelle notre public et notre service peut trouver un appui. Cet "aller-vers" apporte un vrai réconfort à notre public qui se sent souvent délaissé et invisible. Aussi, il est apprécié de ne pas toujours justifier de ses ressources et de sa situation pour recevoir un coup de pouce.

Difficultés rencontrées :

Sur certains territoires, les personnes cumulent davantage de problématiques du fait de la rareté et de l'éloignement des services de santé. Ainsi, une personne qui vit en milieu rural, sans moyen de locomotion, se retrouve davantage isolée et éloignée des soins psychiques, addictologiques ou somatiques... Sa situation se précarise (budget, occupation du logement…) et son état de santé se détériore. Le temps d'accompagnement s'allonge.

En effet, nous observons de plus en plus d'orientations avec des problématiques de santé complexes et de dépendance, pour lesquelles il faut assister plus qu'accompagner réellement. Ces prises en charges sont lourdes pour un salarié, c'est pourquoi l'aide de la psychologue et infirmière des LHSS mobiles est bienvenue quand cela est possible.

Le relogement n'est pas toujours possible en fin de prise en charge, même si c'est l'objectif de départ. Parfois d'autres solutions intermédiaires (comme un CHRS ou pension de familles) doivent être travaillées avec les personnes dont la situation, trop fragile ne permet pas une orientation vers un logement autonome.
L'accès au logement est de plus en plus problématique notamment financièrement avec l'augmentation du coût de l'énergie. La pénurie d'appartements de petites typologies (T1, T2) est également un frein à l'accès au logement autonome.

Les demandes de mise sous protection sont régulièrement sollicitées. Cela nécessite un travail en amont avec les personnes. Les démarches sont importantes et parfois longues : visite médicale du médecin expert, requête au juge, accompagnement à l'audience puis relais avec le mandataire.

Nous constatons, comme en 2022, l'émergence d'autres types de public notamment des femmes avec enfant relevant de situations VIF mais aussi des personnes issues du monde agricole.

Les spécificités du public nécessitent une adaptabilité et un élargissement des champs d'intervention.

Perspectives 2024

Une plaquette a été réalisée en 2023, elle s'adresse aussi bien aux partenaires qu'aux personnes accompagnées. La distribution élargie de ces plaquettes nous a permis de communiquer de nouveau sur le dispositif et relancer les orientations.

En 2024, est prévue la mise à jour de la base de données avec l'équipe. Cela nous permettra d'extraire de façon plus pertinente des données, de mieux mettre en valeur le travail réalisé et apporter une qualité de travail aux professionnels.

Nous sommes toujours en attente du cahier des charges national qui précisera les attendus de l'État sur ce dispositif comme la durée d'accompagnement préconisée et le nombre de personnes ou ménages à accompagner par ETP.

STABILISATION

MISSION :

Le dispositif "stabilisation" propose aux personnes accueillies un accompagnement individualisé et adapté aux diverses problématiques économiques et sociales rencontrées. L'objectif est de restaurer leur autonomie sociale en vue d'accéder à un logement autonome.

Le dispositif a été mis en place au 1er janvier 2022.

IMPLANTATION :

Chalon-sur-Saône

CAPACITÉ :

8 places sur 4 logements :

Nombre de logements	Typologie des logements		
	T1	T3	T4
4	1	2	1

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 177 : "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables".

Données quantitatives

Les personnes accueillies sont **orientées par le SIAO** (liste d'attente CHRS).
En 2023, nous sommes dans la première année pleine d'expérimentation. Nous avons accueilli 5 familles.

Dispositif stabilisation	En nombre de personnes	En nombre de ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
2023	7	5	3	2	0

Les 2 familles sont monoparentales avec un enfant.
Sur 2023, **2 ménages sont sortis.** Leur **durée de prise en charge** est quasiment identique, soit **18 mois**.

Type de sortie	Bailleur public / privé	CHRS	Fin de PEC	Départ autre département	IML
2023	1	0	0	1	0

En 2023, **1 personne isolée a quitté le dispositif** pour intégrer un **logement autonome** de l'OPAC.
Pour la deuxième situation, il s'agissait d'une **femme avec son enfant**, accueillie sur le dispositif avec un statut VIF. Elle a quitté le dispositif pour une autre région et a **rejoint un membre de sa famille** qui a accepté de l'héberger.
Le **taux d'occupation** pour l'année 2023 est de **73,50 %.**
Au 31 décembre 2023, 4 ménages sont toujours accompagnés, soit 6 personnes.

Données qualitatives

La stabilisation permet un accompagnement global des personnes.

Au regard de chaque situation, différents axes de travail sont déterminés et déclinés dans le contrat d'objectifs, coconstruit entre la travailleuse sociale et la personne hébergée. C'est la base du travail et le fil conducteur de l'accompagnement.

L'adhésion de la personne est un **élément indispensable** qui permet à terme de sécuriser le parcours et un possible relogement en toute autonomie.

Les problématiques rencontrées et qui touchent les personnes accueillies sont variées. C'est donc sur différents champs que nous intervenons :

Accès aux droits : rétablissement ou maintien des droits en fonction des besoins repérés.

Gestion administrative et budgétaire : dans le cadre d'un accompagnement, le montage d'un dossier de surendettement a été nécessaire. L'accent a été mis sur un **accompagnement à la gestion budgétaire**. Devant les difficultés rencontrées et la persistance, malgré notre présence, de cette problématique, une **mise sous protection** a été travaillée. Courant 2023, une curatelle renforcée a été mise en place pour 3 ans. De manière générale, pour l'ensemble des situations, la travailleuse sociale veille au paiement régulier de la participation au loyer.

Santé : le travailleur social contribue à **faciliter l'accès aux soins** : soutien dans la recherche de généralistes et spécialistes en fonction de la demande. Deux personnes accueillies nécessitent un suivi dans le cadre de leur **addiction**. Pour les deux situations, la démarche de soins est fortement entravée par la mobilisation moindre des personnes. Nous repérons notamment des difficultés à honorer les rendez-vous avec les partenaires compétents (ex : LE KAIRN), malgré nos rappels. Par ailleurs, nous **proposons aux personnes de rencontrer le psychologue qui intervient dans le service**. Pour une des deux personnes réfractaires à engager un travail avec un addictologue, le suivi avec notre psychologue a pu se mettre en place régulièrement, grâce à une pleine adhésion. Ces rencontres ont favorisé un mieux-être et elles ont permis de lever certains freins à l'insertion.

Droit au séjour : 2 ménages accompagnés en 2023 ont nécessité d'être **en lien avec la Préfecture**. En effet, il s'agissait de familles d'origine étrangère, arrivées sur le dispositif avec des situations administratives précaires. 1 personne, mère d'un jeune enfant, est sortie du dispositif avec un titre de séjour pour vie familiale et travail. À noter qu'elle est arrivée sur le dispositif avec un statut VIF. Toujours présente sur le dispositif, une jeune femme, mère d'un enfant également, est dans une situation qui peine à se stabiliser, du fait de sa difficulté à s'insérer sur le plan professionnel.

Insertion sociale et professionnelle : pour l'ensemble des situations, nous repérons le **soutien possible d'un environnement** qui est soit familial, amical et/ou professionnel. Pour moitié des suivis, **l'insertion professionnelle ne constitue pas une problématique majeure**. Pour les 7 ménages, suivis de 2023, 3 personnes étaient réellement insérées professionnellement. 1 personne est en difficulté à tenir un emploi, celle-là même dont la situation administrative est compliquée. Concernant 1 personne accueillie fin septembre 2023, la problématique d'addiction constitue pour l'heure un véritable frein à toute insertion professionnelle. Le **volet insertion professionnelle est travaillé systématiquement avec toutes les personnes** afin d'assurer une stabilité financière et ainsi accéder à un logement autonome.

Entretien du logement : la **finalité** de notre accompagnement est de permettre à la personne accueillie **d'intégrer à moyen terme un logement autonome**. L'occupation du logement, son entretien restent des points de vigilance. Nous accompagnons les personnes à occuper le logement de manière adéquate, **sans perturber le voisinage**, à avoir de bons réflexes de manières à minimiser les **consommations d'énergie**. Nous pouvons **solliciter la maitresse de maison du site**, lorsque la situation nécessite un accompagnement spécifique sur le rangement, le ménage ou encore l'entretien du linge.

Globalement, nous constatons que les **personnes accueillies** sont dans des **situations complexes** et **fragiles**, qui pourraient relever du CHRS Insertion.

Les partenariats :

Notre partenariat est important avec les **différents services et institutions du secteur** : Maison Départementale des Solidarité, KAIRN 71, associations caritatives, France Travail…

Des partenariats plus spécifiques se mettent en place, afin de répondre plus justement aux besoins des personnes accompagnées.

Ainsi en 2023, 2 situations nous ont conduits à solliciter les Restaurants du Cœur et l'ASTI pour la mise en place de cours de français.

Nous avons cette année travaillé en partenariat avec la PMI dans le cadre du suivi d'une jeune mère isolé avec son jeune enfant. Le maillage a également été nécessaire pour cette situation avec les PEP71 dont leur service GERE (Garde d'Enfant pour le Retour à l'Emploi) et par la suite avec la crèche qui accueillait l'enfant.

Cette année, les contacts ont été réguliers avec le réseau VIF et l'Ecluse pour 2 personnes présentes sur le dispositif et victimes de violences intrafamiliales (VIF).

Le travail mené en collaboration avec les Valoristes Bourguignons a permis de faciliter et soutenir l'accès à l'emploi d'une personne que nous accompagnons.

Perspectives 2024

Suite aux échanges avec les services de l'État, nous avons acté de fondre la stabilisation avec les places sous ALT insertion. L'activité 2024 sera donc incluse dans ce service. Cela aura comme avantage de faciliter la gestion en regroupant les moyens et optimiser le suivi de l'activité. Le public accompagné se ressemble et cela évite de faire des strates dans les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- **Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook (Conserverie)**
- **Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol (Ressourcerie – Repasserie)**
- **Service Intégré de Coordination de l'Emploi et de la Formation (SICEF)**

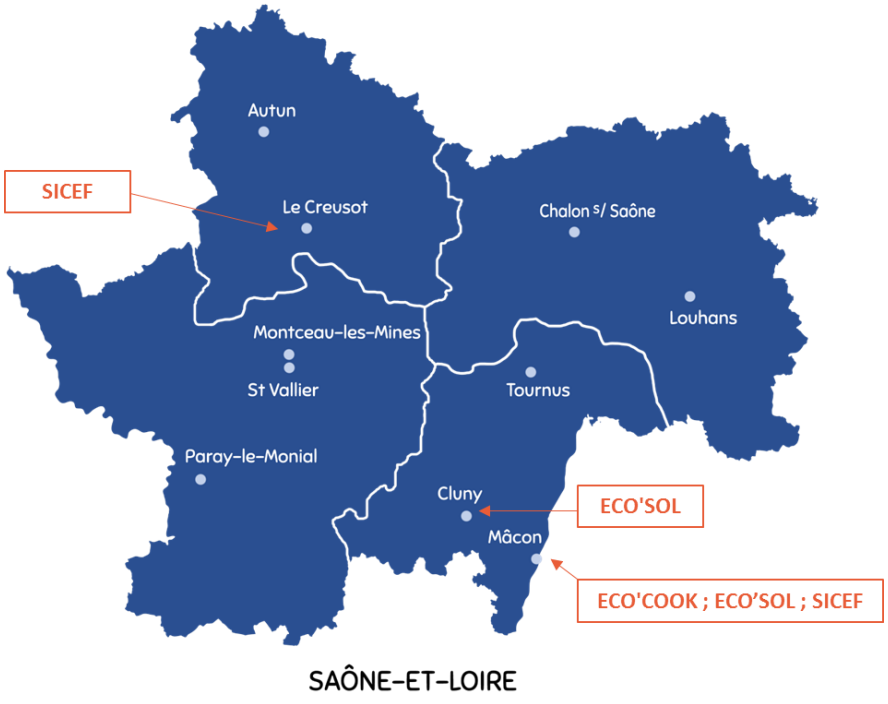

ATELIER CHANTIER D'INSERTION
ECO'COOK

MISSION :

L'activité Eco'Cook, créée en septembre 2017, a pour mission d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.
Eco'Cook est une cuisine professionnelle qui lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant une activité innovante dans un secteur porteur, par la transformation en plats cuisinés, sous forme de bocaux frais et appertisés, des surplus alimentaires collectés auprès des différents acteurs locaux, notamment des Grandes et Moyennes Surfaces.

OBJECTIFS :

- offrir un support d'insertion professionnalisant dans un secteur d'activité créateur d'emploi : commis de cuisine en restauration traditionnelle ou collective (cantines, restaurants d'entreprises…), aide cuisine, service en restauration, plonge, industrie agroalimentaire, service à la personne…,
- proposer un véritable parcours d'insertion avec des apprentissages spécifiques (mise en place et préparation, cuisson des viandes, normes d'hygiène…) et d'autres compétences plus transversales et transférables (collecte, réception, gestion des stocks, inventaire, administratif, vente, livraison, entretien et nettoyage, travail en équipe, respect de consignes strictes…),
- accompagner la construction du parcours professionnel notamment dans le secteur de l'alimentaire,
- valoriser les matières collectées par la confection de repas solidaires, de plats cuisinés frais ou appertisés,
- participer à la sensibilisation du grand public à l'anti-gaspillage alimentaire,
- participer à l'économie circulaire (récupération et réutilisation des bocaux en verre, compost, récupération des huiles de cuisson).

IMPLANTATION :

26, rue Bigonnet à Mâcon

CAPACITÉ :

11,58 ETPI soit 15 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 30H hebdomadaires, répartis sur 2 brigades :

- en matinée : brigade tout public (6,00 ETPI),
- en après-midi : brigade spécifique primo arrivants : BPI et titres longs (5,58 ETPI).

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DDETS, FSE, Région Bourgogne-Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Brigade tout public	**20**	23	23	24	25	13
Brigade primo arrivants	**14**	11	/	/	/	/
TOTAL	**34**	34	/	/	/	/

Quelques ajustements ont été confortés cette année :

- passage de 6 à 7 mois pour le premier contrat, ce qui permet l'allongement de la période d'essai à 1 mois,
- passage du temps de travail de 24 à 30h pour tous les contrats.

Parallèlement aux constats suivants :

- La problématique de la maîtrise de la langue, notamment pour la brigade des primo arrivants, risque à terme d'allonger encore les durées d'accompagnement, néanmoins le renouvellement des contrats permet la pratique du français en milieu professionnel, avec pour certains, le suivi de cours sur le temps de travail ; des progrès significatifs sont constatés.
- Le secteur de la restauration est un secteur en tension en termes de recrutement ; cependant, les salariés qui suivent un parcours à Eco'Cook ne sont pas attirés par ce secteur, malgré les compétences professionnelles acquises et reconnues. Il semblerait que l'organisation mise en place à Eco'Cook avec 2 brigades, des horaires réguliers, 2 services distincts soient "plus confortables" que le secteur de la restauration ordinaire. De ces faits, nous constatons peu d'intérêt et pas de retour à l'emploi dans ce secteur.

Nombre de recrutements	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Brigade tout public	**12**	12	10	13	15	11
Brigade primo arrivants	**7**	11	/	/	/	/
TOTAL	**19**	23	/	/	/	/

Eco'Cook tout public : les recrutements 2023 ont été délicats. En effet, les candidats proches du secteur de la restauration ont été recrutés dans le milieu "ordinaire" donc ceux pour notre brigade n'avaient pas d'acquis, ni de compétences même minimes. Il a fallu un accompagnement renforcé de la part de l'équipe pour intégrer les salariés à la découverte des métiers (logistique, aide cuisinier…). Peu de candidats avaient le permis, ce qui est nécessaire à la collecte des denrées chez nos partenaires / donateurs.

Eco'Cook primo arrivants : 33 candidatures ont été envoyées sur la plateforme de l'inclusion, 8 entretiens de recrutements ont eu lieu et 3 candidats ne se sont pas présentés à leur entretien. 16 candidatures ne correspondaient pas aux critères du public primo arrivants, donnée non répertoriée par les prescripteurs du secteur de l'emploi.

Nombre de PMSMP	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Brigade tout public	**0**	0	1	1	1	5
Brigade primo arrivants	**1**	0	/	/	/	/
TOTAL	**2**	0	/	/	/	/

Pas de PMSMP sur l'année 2023. Cependant 1 salarié a pu bénéficier d'un CDD et CDDI dans le secteur de la restauration, lui permettant ainsi en 2024 de quitter Eco'Cook pour un emploi pérenne.

Concernant la brigade des primo arrivants, l'intégration des cours de français a été privilégiée.

Eco'Cook primo arrivants : une journée de PMSMP a mis en avant une très grande fragilité psychologique demandant un milieu de travail bienveillant.

Âge moyen des personnes	Moins de 26 ans	26 à 45 ans	46 à 55 ans	Plus de 55 ans
Brigade tout public	**5 (25 %)**	**10 (50 %)**	**3 (15 %)**	**2 (10 %)**
Brigade primo arrivants	**4 (28,57 %)**	**7 (50 %)**	**3 (21,43 %)**	**0**
TOTAL 2023	**9 (26 %)**	**17 (50 %)**	**6 (18 %)**	**2 (6 %)**
2022	12 (35,29 %)	15 (44,11 %)	3 (8,82 %)	4 (11,76 %)
2021	7 (30,43 %)	6 (26,09 %)	5 (21,74 %)	5 (21,74 %)
2020	7 (29,17 %)	8 (33,33 %)	7 (29,17 %)	2 (8,33 %)
2019	3 (12,00 %)	14 (56,00 %)	6 (24,00 %)	2 (8,00 %)
2018	4,55 %	59,09 %	20,45 %	15,91 %
2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

Concernant l'ensemble des salariés, on note l'augmentation significative de la tranche d'âge 46-55 ans, suivie de près par les 26-45 ans (76 % ont moins de 45 ans, mais néanmoins 24 % soit le quart a plus de 46 ans). Les jeunes représentent cependant encore 26 %.

Eco'Cook primo arrivants : un public plutôt jeune puisque 78,57 % de l'effectif a moins de 45 ans dont 28,57 % ont en dessous de 26 ans.

Répartition par sexe en %	2023	2022	2021	2020	2019	2018
FEMMES						
Brigade tout public	**14 (70 %)**	15 (65,21 %)	60,87 %	58,33 %	60 %	43,18 %
Brigade primo arrivants	**7 (50 %)**	4 (36,36 %)	/	/	/	/
TOTAL FEMMES	**21 (62 %)**	19 (55,88 %)	/	/	/	/
HOMMES						
Brigade tout public	**6 (30 %)**	8 (34,79 %)	39,13 %	41,67 %	40 %	56,82 %
Brigade primo arrivants	**7 (50 %)**	7 (63,64 %)	/	/	/	/
TOTAL HOMMES	**13 (38 %)**	15 (44,11 %)	/	/	/	/

Il y a une majorité de femmes sur la brigade tout public.

Eco'Cook primo arrivants : on peut voir une répartition parfaite entre les femmes et les hommes. Alors que l'année dernière, elle était majoritairement masculine, dû au fait des horaires décalés avec la difficulté de la garde des enfants, notamment pour les femmes seules en charge d'une famille. Cette année, ce ne fut plus une contrainte.

Minimas sociaux en %	RSA	ASS	AAH	Sans ressources	ARE
Brigade tout public	**Allocataire + ayant droit = 7 (35 %)**	**0**	**2 (10 %)**	**6 (30 %)**	**2 (10 %)**
Brigade primo arrivants	**7 (50 %)**	**0**	**1 (7,14 %)**	**4 (28,57 %)**	**2 (14,29 %)**
TOTAL 2023	**14 (41 %)**	**0**	**3 (9 %)**	**10 (29 %)**	**4 (12 %)**
2022	12 (35,29 %)	0	1 (2,94 %)	15 (44,12 %)	6 (17,64 %)
2021	30,43 %	0	8,70 %	21,74 %	30,43 %
2020	37,50 %	4,17 %	0	29,17 %	25 %
2019	36,00 %	12,00 %	0	24,00 %	28 %
2018	25,00 %	18,18 %	6,82 %	40,91 %	9,09 %
2017	50,00 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0

Sur l'ensemble de l'effectif, 4 personnes avaient la Reconnaissance Travailleur Handicapé dont 3 percevaient l'AAH.

Le taux de BRSA pour les 2 brigades est conforme au taux attendu par le CD 71 (41 % pour 40 %).

Eco'Cook primo arrivants : le taux RSA est à 50 %. 1 personne est titulaire d'une Reconnaissance Travailleur Handicapé et bénéficiaire de l'AAH.

Le public accueilli sans ressource est en légère baisse : parcours de rue, contexte familial complexe, sans droit chômage du fait de l'absence d'activité en France ou âgés de moins de 25 ans et ainsi non bénéficiaires du RSA. Le niveau, après une forte hausse en 2022, revient à la "normale".
Les bénéficiaires de l'ARE reprennent une activité "ordinaire" au vu des offres d'emploi qu'ils peuvent pourvoir plus aisément.

Quartiers Prioritaires de la Ville	Les Blanchettes	La Chanaye	Marbé	Les Saugeraies
Brigade tout public	**4 (20 %)**	**0**	**2 (10 %)**	**0**
Brigade primo arrivants	**4 (28,57 %)**	**0**	**1 (7,14 %)**	**3 (21,43 %)**
TOTAL 2023	**8 (24 %)**	**0**	**3 (9 %)**	**3 (9 %)**
2022	8 (23,53 %)	0	3 (8,82 %)	1 (2,94 %)
2021	2 (8,70 %)	0	0	0
2020	2 (8,33 %)	2 (8,33 %)	1 (4,17 %)	1 (4,17 %)
2019	4 (28,60 %)	0	5 (35,70 %)	5 (35,70 %)
2018	0	0	50 %	50 %
2017	0	40 %	40 %	20 %

Eco'Cook primo arrivants : 57,14 % sont issus des QPV, soit 4 personnes originaires des Blanchettes, 1 en provenance de Marbé et 3 habitants des Saugeraies.
6 sont hébergés par l'association Le Pont, Adoma, Le Prado, à titre gratuit. 1 est locataire dans le parc privé et 1 habite Saint-Laurent-sur-Saône.
1 personne a intégré un logement autonome.
1 personne a intégré un logement dans le parc social quittant un logement insalubre dans le parc privé.

Sur 2023, 34 salariés dont 16 sont issus des QPV, soit 47 % répartis comme suit : 7 personnes originaires des Blanchettes, 4 en provenance de Marbé et 5 habitants des Saugeraies.

Pour la brigade tout public : 1 réside à Crêches-sur-Saône et 1 à Saint-Martin-Belle-Roche.
Soit 53 %, (18 salariés sont logés à Mâcon).

Au regard des situations individuelles, les personnes hébergées en structure (et/ou ayant connu des parcours de rue), représentent 20 % de salariés (7 sur 34).

Nombre de sorties dynamiques	Total Sorties	Dont CDD - 6 mois	Dont CDD + 6 mois	Dont CDI	Dont Formations
Brigade tout public	**3**	**1**	**0**	**0**	**0**
Brigade primo arrivants	**7**	**1**	**1**	**/**	**2**
TOTAL 2023	**10**	**2**	**1**	**0**	**2**
2022	22	2	0	5	2
2021	11	1	2	0	0
2020	14	0	0	2	0
2019	14	1	1	1	0
2018	2	0	0	1	1
2017	3	0	0	2	0

Concernant **la brigade tout public**, parmi les 13 sorties sur l'année :

- 6 sorties sont dites neutralisées (interruptions en cours de période d'essai)
- 7 autres sorties, à savoir :
  - 1 abandon de poste et sans nouvelle,
  - 3 fins de contrats ou non renouvellements qui se soldent par une réinscription à Pôle Emploi.
- 3 sorties dynamiques, parmi lesquelles :
  - transition : 1 sortie vers un CDD < 6 mois dans les secteurs de la sécurité et de l'administratif,
  - positive : 2 sorties pour faire valoir les droits à la retraite.

Soit un taux de sorties dynamiques de 42,90 %.

Eco'Cook primo arrivants : parmi les 7 sorties en 2023 :

- 1 sortie dite neutralisée (interruption en cours de période d'essai à l'initiative de l'employeur),
- 4 sorties dynamiques :
  - 2 entrées en formation qualifiante (ADVF, employée commerciale),
  - 1 CDDI à Eco'Sol,
  - 1 CDD de 3 mois dans la restauration.
- 2 fins de contrat qui se soldent par une réinscription à Pôle Emploi, avec poursuite de l'accompagnement sur la permanence emploi de l'atelier des savoirs afin de continuer la recherche d'emploi et/ou l'intégration en formation.

Sur l'année 2023 :

- 5 salariés ont suivi la formation "sensibilisation à l'hygiène alimentaire",
- 6 salariés ont suivi la formation "gestes et postures",
- 1 salariée a participé à l'aventure "mon incroyable resto",
- 1 salarié a suivi une remise à niveau en français et a validé un niveau A1,
- 2 salariés suivent "l'atelier apprentissage du code de la route,
- 2 salariées ont débuté un suivi psychologique.

Données économiques

Au cours de l'année 2023, plus de 97 tonnes d'aliments ont été collectées et transformées en repas par Eco'Cook (2022 = 78 tonnes) soit une augmentation d'environ 26 %.
Une nouvelle collaboration s'est mise en place avec l'enseigne Bi1, ce qui permet d'augmenter significativement les quantités collectées.

Mois	Boucherie André	Banque alimentaire Ain	Banque alimentaire Bourgogne	Bi1 la Chapelle de Guinchay	Grand Frais	Shell	Oasis d'Amour	TOTAL en Kilos
Janvier	208,58	1 553,53	405,82	1 811,32	4 388,35	114,00		**8 481,87**
Février	48,48	1 051,82	1 085,97	2 545,58	8 851,91	531,00		**14 114,77**
Mars	36,55	643,00	255,67	296,48	1 331,31	68,00		**2 631,01**
Avril	113,33	977,80	379,57	864,13	11 305,46	3 051,00		**16 691,29**
Mai	216,67	560,39	629,95	2 503,10	1 512,70	175,22		**5 598,03**
Juin	647,74	728,37	774,62	1 810,52	2 537,96	884,15		**7 383,36**
Juillet	288,66	1 801,89	637,35	260,02	2 094,80	1 098,45		**6 181,17**
Août	261,15	579,24	328,17	1 430,04	2 041,42	727,10	40,00	**5 407,14**
Septembre	241,86	1 430,33	670,25	557,75	1 988,16	1 114,00		**6 002,36**
Octobre	106,53	1 737,18	608,44	1 448,19	2 261,72	2 889,87		**951,92**
Novembre	251,73	1 160,46	928,71	3 147,97	1 972,29	2 035,75	40,00	**9 536,90**
Décembre	299,88	1 100,00	928,71	1 497,79	1 972,28	356,85		**6 155,52**
TOTAL en Kilos	**2 722,00**	**13 324,00**	**7 633,00**	**18 173,00**	**42 258,00**	**13 045,00**	**80,00**	**97 235,00**

Lors d'arrivages en gros volume de certains produits alimentaires à dates courtes, une partie de ces dons est redistribuée auprès de différentes structures caritatives et autres opérateurs partenaires pour permettre de les écouler rapidement sur Mâcon (Restaurants du Cœur, Les Charmilles, PRAHDA et pension de famille des Trappistines*).*

Chiffre d'affaires :

Chiffre d'Affaires Eco'Cook	
2023	**159 300**
2022	119 922
2021	108 040
2020	75 571
2019	94 105

Le chiffre d'affaires est en nette augmentation, + 33 % par rapport à 2022, qui s'explique notamment par la mise en place d'une deuxième brigade dédiée au public primo arrivant (à compter de février 2022 - donc sur l'année complète en 2023), par l'augmentation de l'amplitude d'ouverture, en soirée et le samedi.
Cela permet de mieux répondre à la demande globale de prestations et de réaliser davantage d'autoclaves pour achalander le magasin ouvert de 8H à 20H, du mardi au vendredi en plus des lundis et samedis de 9H à 15H.
Néanmoins, si les heures salariées ont quasiment doublé, l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas proportionnelle et la demande n'a pas non plus suivi la même évolution. Cependant la progression du CA est forte en partie due à une augmentation des prestations et des repas servis à l'Accueil de Jour, mais aussi dû à la mise en place de ventes "à domicile" pour les administrations ou collectivités (OPAC 71- Massilly- CAF). Ces formules séduisent les agents de ces structures.

ECO'COOK : EVOLUTION CHIFFRE D'AFFAIRES 2023

	JANV	FÉVR	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	TOTAL
C.A 2023	19 365	9 077	12 224	9 036	16 282	16 095	13 990	7 571	11 629	13 795	14 976	15 262	159 300
C.A 2022	8 061	6 806	9 302	8 412	11 713	10 293	11 467	5 646	12 418	11 404	11 816	12 587	119 922
C.A 2021	7 144	8 044	8 454	8 303	6 849	9 135	9 511	10 204	10 783	8 780	12 107	8 726	108 040
Ecart 2023-2022	140%	33%	31%	7%	39%	56%	22%	34%	-6%	21%	27%	21%	33%

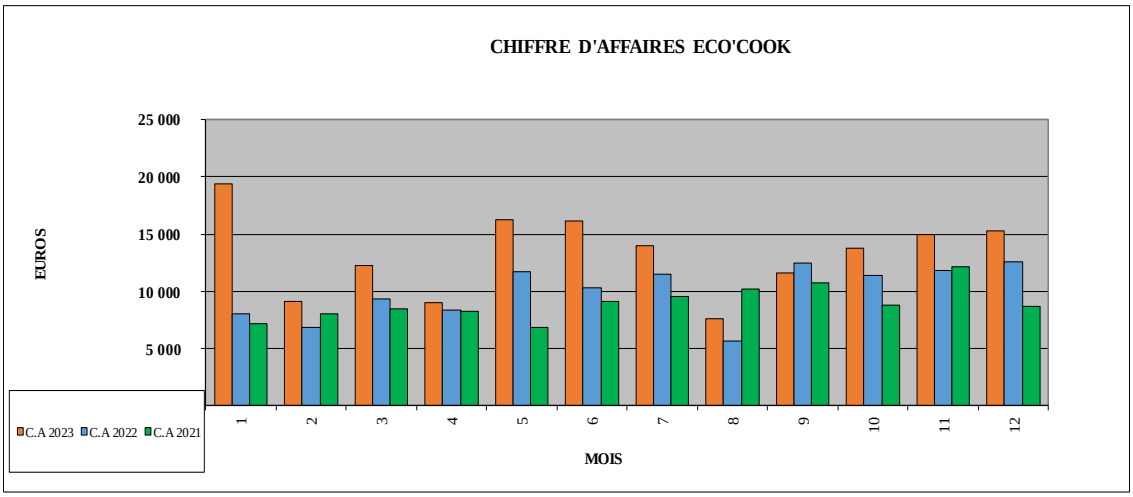

Années	Prestations livrées	Travail à façon	Repas Accueil de Jour	Soupes Samu Social	Repas CHRS LHSS	Ventes Magasin	Ventes ponctuelles en extérieur	TOTAL
2023	**63 322**	**0**	**32 895**	**6 420**	**27 121**	**28 835**	**707**	**159 300**
2022	42 573	1 611	22 345	2 820	26 955	23 173	445	119 922
2021	32 386	5 137	18 836	3 430	33 965	13 858	428	108 040
2020	12 481	1 545	11 912	3 554	36 340	8 598	141	75 571

En 2023, 12 685 repas ont été servis sur l'Accueil de Jour, soit une moyenne de 1 057 repas par mois ; une augmentation par rapport à 2022 malgré la fermeture des weekends sur la période hivernale de 2023 / 2024. Pour le CHRS, ce sont 4 570 repas comprenant midi et soir ; le constat est que le CHRS a réalisé plus de repas fait par les résidents ou a utilisé les restes (absence de repas régulièrement le lundi midi depuis 2023).
Soit une moyenne de 12 repas par jour ou 380 repas par mois.
3 210 soupes ont été confectionnées pour la maraude, repartie sur 5 jours de distribution par semaine.

2023	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL
Colis	31	27	24	03	11	06	03	16	2	09	04	38	174
Familles	10	14	09	02	08	01	03	08	0	02	02	09	68
Bénéficiaires	63	49	66	11	57	13	24	57	2	20	09	89	460

174 colis confectionnés sur l'année, pour 68 familles, représentant 460 bénéficiaires, principalement à destination de ménages hébergés dans le cadre de l'urgence ou sur des dispositifs dédiés, dans l'attente que les ressources se mettent en place ; les demandes émanent exclusivement des services d'accompagnement Le Pont.

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2023	**24**	**8**	**19**	**8**	**35**	**54**	**22**	**5**	**31**	**25**	**26**	**27**
2022	6	9	21	14	50	39	22	3	34	35	25	21
2021	11	16	25	24	22	37	25	9	29	26	37	20
2020	15	14	5	0	0	16	10	0	24	21	14	7

Total de prestations = 284 sur l'année 2023. Il se maintient (2022 = 279). Ces prestations diverses ont été servies à destination des institutions et de plus en plus auprès de particuliers lors d'évènements divers (pots de départs, mariages, baptêmes…).

Nombre passages magasin	Janvier / Mars	Avril / Juin	Juillet / Septembre	Octobre / Décembre	TOTAL
2023	**527**	**513**	**317**	**501**	**1 858**
2022	319	424	352	490	1 586
2021	309	303	194	278	1 084
2020	288	66	196	249	799
2019	123	322	199	269	913

La fréquentation du magasin est en augmentation, notamment sur les premiers trimestres, mais en baisse sur les mois d'été. Ce qui exprime une fidélisation de la clientèle en cours.
L'amplitude horaire a été augmentée, ce qui signifie plus de passages.

Panier moyen	Janvier / Mars	Avril / Juin	Juillet / Septembre	Octobre / Décembre	TOTAL
2023	**14,53**	**15,38**	**15,29**	**17,51**	**15,67**
2022	**14,70**	**14,14**	**15,42**	**15,78**	**15,01**
2021	12,86	12,72	14,81	12,64	13,25
2020	11,05	11,26	11,26	10,95	11,09
2019	6,61	8,57	15,99	18,03	1,71

Le panier moyen 2023 est globalement en hausse régulière avec une augmentation sensible sur le dernier trimestre de l'année écoulée.
La tendance, déjà observée l'année dernière, d'un panier qui se diversifie est compatible en 2023 avec une offre qui s'étoffe.

Travail à façon : pas de travail à façon sur 2023.

Partenariats

Les partenaires sur l'année ont été :

- les Banques Alimentaires de Bourgogne et de l'Ain,
- les Grandes et Moyennes Surfaces : Grand Frais, Boucherie André, Shell à Saint-Albain et Bi1 à la Chapelle de Guinchay, et probablement celui de Replonges en 2024,
- le transporteur BREVET,
- l'entreprise DAUNAT,
- Agro'Activ pour l'accompagnement et la formation à la sécurité alimentaire.

Occasionnellement, des "ramasses et des dons" ont été effectués à :

- Oasis d'amour (Saint-Laurent-sur-Saône),
- Les Restaurants du Cœur,
- Canton'aide (Pont-de-Veyle).

Communication

Un certain nombre d'événements s'institue et se développe :

- ventes de galettes des rois en janvier et bugnes en février,
- portes ouvertes les 23 juin et 20 octobre, à l'occasion respectivement de la journée des réfugiés et de la semaine d'intégration des primo-arrivants,
- marchés des producteurs organisés à l'Espace Duhesme par le Département chaque trimestre,
- marchés externalisés :
    - marchés de Noël et portes ouvertes au jardin d'Arcadie à Mâcon,
    - site de la CAF Saône-et-Loire à Mâcon, chaque premier mardi du mois,
    - site de l'OPAC Saône-et-Loire à Mâcon, chaque jeudi,
    - Site de massilly à Mâcon chaque mardi.
- participation à l'Opération Seconde Vie à l'Espace Carnot Montrevel en collaboration avec MBA, en octobre,
- confection de confitures de Noël,
- confection de panier garnis pour les fêtes de Noël.

Perspectives 2024

Il est ambitionné d'améliorer le taux de sorties positives vers l'emploi durable, notamment par la continuité dans la mise en œuvre des acquis de la démarche SEVE EMPLOI.

En 2023, le développement commercial et la fréquentation du magasin sont à accompagner et à renforcer, par une communication plus offensive et régulière notamment sur les réseaux sociaux.

Développer des partenariats auprès de professionnels pour la vente de bocaux appertisés (hôtel ? camping ?...).

Revaloriser les métiers de la restauration.

Le lien entre le social et l'économique reste toujours un défi. La brigade dédiée aux primo arrivants (bénéficiaires d'une protection internationale et de titres de séjour long) permet de former et de valoriser les compétences d'un plus grand nombre de personnes éloignées de l'emploi, en offrant notamment un cadre professionnel propice à l'apprentissage et au perfectionnement de la langue française.

ATELIER CHANTIER D'INSERTION
ECO'SOL (RESSOURCERIE – REPASSERIE)

MISSION :

Créé en 1995, Eco'Sol est un Atelier Chantier d'Insertion, basé sur le réemploi et la seconde vie des objets, dont la mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.
Eco'Sol est constitué de 2 supports d'activité :

- la Ressourcerie qui agit en faveur du réemploi d'objets collectés voués aux déchets (vêtements, meubles, électroménager, livres, jouets, vaisselle…),
- la Repasserie qui offre un service de repassage et petite couture à destination des particuliers.

IMPLANTATION :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) :

- Ressourcerie située au 10, rue Jean Mermoz à Mâcon,
- La Boutique au 19, rue Mathieu à Mâcon.

Communauté de Communes de la Vallée de la Grosne (Clunysois) :

- Entrepôt situé au 11, rue Lieutenant Albert Schmitt à Cluny,
- Magasin au 28, route de Jalogny à Cluny.

CAPACITÉ / CONVENTIONNEMENT :

- Eco'Sol Mâcon : 23 ETP d'Insertion conventionnés : 23,90 ETP réalisés,
- Eco'Sol Cluny : 8,96 ETP d'Insertion conventionnés : 9,08 ETP réalisés.

Soit 1,02 ETP réalisés en plus du conventionnement prévisionnel.

CDD d'Insertion de 25 à 31 heures hebdomadaires suivant les postes.

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DDETS, FSE, Région Bourgogne-Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	**2023**		2022	2021	2020	2019	2018
	107						
	Mermoz 85	**Cluny 22**	108	85	75	81	46

Nombre de recrutements	**2023**		2022	2021	2020	2019	2018
	61						
	Mermoz 51	**Cluny 10**	60	45	42	48	21

107 salariés ont été présents en 2023 sur l'ACI Eco'Sol, soit un effectif stable par rapport à 2022.

La durée moyenne des parcours est majoritairement de 6 mois pour 61 personnes sur 107.

Âge moyen des personnes	Moins de 26 ans		De 26 à 45 ans		De 46 à 55 ans		Plus de 55 ans	
2023	**Mâcon 15,73 %**	**Cluny 4,55 %**	**Mâcon 37,64 %**	**Cluny 40,90 %**	**Mâcon 28,23 %**	**Cluny 18,18 %**	**Mâcon 18,82 %**	**Cluny 36,36 %**
2022	10,50 %		37,32 %		28,71 %		23,47 %	
2021	20,27 %		43,25 %		18,92 %		17,56 %	
2020	14,70 %		52,00 %		16,00 %		17,30 %	
2019	8,64 %		50,61 %		23,75 %		17,28 %	
2018	4,55 %		59,09 %		20,45 %		15,91 %	
2017	1,52 %		65,15 %		19,70 %		13,63 %	

À noter une disparité importante des tranches d'âge entre les 2 sites (jeunes et seniors).
Au global, la tranche d'âge majoritaire est celle des 26/45 ans.
La proportion des plus de 55 ans a encore fortement augmenté de + 13 points en 2023, notamment du fait de l'impact des recrutements de Cluny, soit une part représentative de 27,59 % des effectifs.

Répartition par sexe en %	2023		2022	2021	2020	2019	2018
	Mâcon	**Cluny**					
Femmes	**54,12 %**	**31,82 %**	44%	47,30 %	42,70 %	43,75 %	43,18 %
Hommes	**45,88 %**	**68,18 %**	56%	52,70 %	57,30 %	56,25 %	56,82 %

Au global, la parité n'est pas atteinte mais diffère selon les sites. Nous n'avons aucun homme pour la repasserie, qui reste encore trop essentiellement féminin par défaut, ainsi que sur l'espace vente des deux sites. Les postes de valoristes et collecteurs restent pleinement tenus par des hommes.

En 2023 : développement de partenariat afin de proposer des postes en insertion à un public plus ciblé :

- trois postes sur l'ensemble de l'effectif sont dédiés aux victimes de Violences Intra Familiales, dans l'objectif de faciliter l'indépendance financière des salariés embauchés et potentiellement faciliter un départ du milieu familial ; soit sur l'année 6 personnes accueillies pour un total de 4 136 heures correspondant à 2,27 ETP,
- 2 postes sont dédiés aux personnes sous main de justice, pour des "placements extérieurs". Nous avons accueilli 2 messieurs pour un total de 1 183 heures soit 0,65 ETP.

Minima sociaux en %	RSA		ASS		AAH		Sans aides		ARE	
2023	**Mâcon 36,47 %**	**Cluny 31,82 %**	**Mâcon 2,35 %**	**Cluny 18,18 %**	**Mâcon 4,71 %**	**Cluny 4,55 %**	**Mâcon 43,53 %**	**Cluny 22,73 %**	**Mâcon 8,24 %**	**Cluny 22,73 %**
2022	34,52 %		12,77 %		9,01 %		32,82 %		10,88 %	
2021	41,89 %		6,76 %		1,35 %		25,68 %		24,32 %	
2020	40,00 %		8,00 %		2,00 %		29,00 %		21,00 %	
2019	47,50 %		5,00 %		3,70 %		20,00 %		22,50 %	
2018	25,00 %		18,18 %		6,82 %		40,91 %		9,09 %	
2017	50,00 %		22,72 %		4,56 %		22,72 %		0,00 %	

Les personnes présentes à Eco'Sol sont bénéficiaires du RSA à hauteur de 33 %, soit environ un tiers de l'effectif.
Le pourcentage de recrutement des BRSA est de 33,33 % pour l'année 2023. Mais nous avons recruté 72 % des BRSA reçus en entretien d'embauche sur le site de Mermoz.
17 personnes disposent d'une RQTH, soit 16,30 % de l'effectif.
38,60 % des salariés ne disposent d'aucune ressource à l'arrivée, souvent en lien avec des fins de droits.

Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV Mâcon)	Les Saugeraies	Marbé	La Chanaye	Les Blanchettes
2023	**10,59 %**	**7,06 %**	**8,24 %**	**14,12 %**
2022	25,84 %	7,87 %	6,74 %	10,11 %
2021	24,32 %	1,35 %	6,76 %	10,81 %
2020	46,66 %	23,33 %	6,66 %	23,33 %
2019	33,30 %	31,00 %	8,70 %	19,00 %
2018	39,20 %	21,50 %	17,80 %	21,50 %
2017	39,40 %	18,20 %	15,20 %	27,20 %

34 personnes sont issues des Quartiers Prioritaires de la Ville de Mâcon, soit 40 % de l'effectif 2023, dont une majorité est originaire des Blanchettes (14,12 %).

Le site de Cluny n'est pas concerné par les QPV, toutefois le taux de personnes issues d'un secteur ZRR est de 31,82 % soit 7 personnes sur l'effectif 2023.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nombre de PMSMP	**13 Mâcon + 1 Cluny**	18	10	7	4	9

14 périodes d'immersion en milieu professionnel ont pu se mettre en place en 2023 : Atésia - APM 71(2) - Comptoir de campagne - MS2B Plomberie - KIABI (2) - CFA - Foulon Sopagly (2) - Garage TVK - MBA-Pôle Déchetteries - Mairie de Meyzieu - Cars Maisonneuve - BI1

Parallèlement, 4 missions en intérim de 1 à 2 mois ont été signées au cours de l'année sur Mermoz, avec les employeurs suivants : Magasin Hublot Mode Marine, Euréka, Polyclinique, Hôpital de Mâcon.

La formation professionnelle :

Chacun à son niveau bénéficie de formation, tant l'équipe d'encadrement que les salariés en insertion. L'objectif principal est la montée en compétences professionnelles. Les salariés en insertion ont participé aux formations : gestes et postures, habilitation électrique, Word, initiation à Excel, CACES.
Des animations autour de la langue française sont dispensées par des bénévoles.

Quelques autres caractéristiques spécifiques sont à mettre en avant :

L'orientation dans un parcours d'insertion professionnelle est majoritairement portée par les conseillers de Pôle Emploi à hauteur de 60 %.
Les autres prescripteurs sont le PLIE pour 4,70 % - la Mission Locale pour 11,76 % sur Mermoz uniquement, l'association Le Pont pour 10,30 % - CAP Emploi 2,35 % uniquement à Mermoz, Le Département 6,60 % - Habitat Humanisme pour 1,18 % uniquement à Mermoz et 3,53 % d'auto prescriptions (candidatures spontanées) par Eco'Sol Mermoz.

25,40 % des salariés n'ont aucune qualification à la fin de leur scolarité, 11,30 % sont détenteurs d'un CAP et 24,50 % disposent d'un niveau CAP.

33 personnes sur les 107 accueillies en 2023 possèdent un diplôme, soit 31,10 % de l'effectif.

38,60 % des effectifs ont une ancienneté dans le chômage de plus de 2 ans (voire plus de 13 ans) et 25,40 % sont inscrits à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois, les plus jeunes principalement.

218 difficultés sociales ont été répertoriées sur les 107 salariés présents, à savoir (dans un ordre décroissant) : santé, gestion financière, logement, garde d'enfant, langage.

La difficulté professionnelle majoritairement rencontrée reste la mobilité sur Mermoz, soit 52 personnes concernées et pour Cluny, il s'agit de la santé, pour 6 personnes.

Nombre de sorties dynamiques	**Dont emplois durables (CDI, CDD de + 6 mois, création d'entreprise)**		**Dont emplois de transition (CDD de - 6 mois, contrats aidés hors IAE)**		**Dont sorties positives (formations qualifiantes ou CDDI autre SIAE)**	
2023	**Mâcon**	**Cluny**	**Mâcon**	**Cluny**	**Mâcon**	**Cluny**
	10	**2**	**9**	**1**	**4**	**1**
2022	9		9		8	
2021	6		7		6	
2020	4		2		4	
2019	2		7		5	
2018	0		3		3	
2017	10		7		1	

Parmi les 59 personnes sorties en 2023, 14 sorties sont considérées comme neutralisées ainsi 45 sorties à prendre en compte, dont 27 sorties dynamiques, **soit un taux de sorties dynamiques de 60 %** :

- 12 emplois durables : 44,50 %
  - 7 CDI : Foyer La Chevanière, entreprise Daunat, Maroquinerie Thomas, Pharmacie de l'Europe, Le Petit Forestier (au 31 décembre 2023), Restaurant Le Replat, Hôtel de l'Abbaye ,
  - 5 CDD de + 6 mois : GEIQ BTP, Mairie de Meyzieu, Foulon, 2 créations d'entreprise.
- 10 emplois de transition : 37 %
  - 10 CDD de moins de 6 mois : Foulon, Monterrat, Itron, Terres Secrètes, Polyclinique, Foyer La Chevanière, Ville de Cluny.
- 5 sorties positives : 18,50 %
  - 4 Formations : CCI, CFA, Alors Formation, Maroquinerie,
  - 1 IAE : Solif.

Concernant l'accompagnement socio-professionnel**,** 956 entretiens individuels ont été menés sur l'année.

Données économiques

Collectes des matières (en Kg)	**2023**	2022	2021	2020	2019	2018
	383 074	432 637	422 562	356 861	363 907	477 281

On constate que la baisse des tonnes collectées depuis 2021 est constante.
Par rapport à 2022 : - 49 563 kg soit environ 50 tonnes représentant environ - 11,45 %.

Parmi ce tonnage, ci-dessous quelques détails :

Détails par lieux d'apports (en Kg)	**2023**	2022	2021	2020	2019	2018
Déchetteries : - Clunysois - MBA - SMIDOM	 **59 913** **108 442** **26 238**	 72 736 73 011 5 242	 61 820 70 654	 56 643 67 305	 52 796 81 999	 52 282 55 166
Colonnes textiles	**72 415**	95 237	87 160	100 628	87 189	122 468
Apports particuliers	**95 884 réparti** **80 206 Mâcon** **15 678 Cluny**	122 752	174 713	92 467	111 928	221 326
Collectes à domicile	**20 182 réparti** **13 013 Mâcon** **7 169 Cluny**	31 633	24 630	36 410	27 362	26 039
Autres : dons ponctuels (Leroy Merlin)	**2 942**	32 026	NR	NR	NR	NR

À noter, la présence d'Eco'Sol Mâcon sur 2 nouvelles déchetteries depuis le printemps 2022 (Saint-Jean-sur-Veyle et Francheleins), en partenariat avec la Communauté de Communes du SMIDOM. D'où une augmentation significative du tonnage (avec cependant la fermeture de celle de Saint-Jean-sur-Veyle sur la fin d'année 2023).

Les apports réguliers de Leroy Merlin sont isolés en 2023, par une comptabilité analytique.
Le tonnage apporté par ce partenaire : 2 942 kg pour 3 369 kg vendus (comprenant le stock de 2022) pour un chiffre d'affaires de 9 897 euros.

Matières collectées (en Kg)	**Textile**	**Vaisselle**	**Mobilier**	**Livres**	**D3E**	**Autres**	**TOTAL**
2023	**175 733**	**29 678**	**83 285**	**40 808**	**19 160**	**34 410**	**383 074**
2022	183 743	32 096	84 828	42 933	23 652	65 385	432 637
2021	203 369	30 454	87 197	43 868	35 123	22 551	422 562
2020	177 331	15 176	75 887	42 721	32 535	13 211	356 861
2019	156 428	10 719	83 781	56 031	29 188	27 760	363 907
2018	280 513	16 607	82 063	56 928	22 328	18 842	477 281
2017	224 581	28 862	108 093	54 296	35 352	33 690	484 874

Le textile reste le poste de collecte le plus important et représente 46 % de l'ensemble des récupérations.
On note une diminution du tonnage collecté sur l'ensemble des matières de l'ordre de 11 %. Les explications sont multiples et complémentaires :

- la vente via internet se développe. Son utilisation aisé est davantage utilisé par le particulier,
- les "gros meubles" ne correspondent plus aux attentes des clients,
- la mixité de la clientèle est favorable à la seconde main, mais celle-ci a une préférence pour les meubles modernes,
- sommes-nous devenus plus sélectifs ? (pour éviter les stocks qui s'entassent et le retour en déchetteries).

Sorties filières (en Kg)	Textile	Mobilier	Papier	D3E	Autres	TOTAL
2023	**150 680**	**19 700**	**37 577**	**6 772**	**4 620**	**162 129**
2022	167 440	30 200	58 524	9 280	4 359	269 803
2021	152 980	34 000	49 002	30 630	4 660	271 272
2020	171 440	37 120	34 600	16 171	3 760	263 091
2019	195 560	21 206	45 120	17 440	7 740	287 066
2018	233 650	48 160	52 720	18 810	9 734	363 074
2017	184 840	50 489	49 200	25 565	22 538	3 322

Comme pour les collectes, le textile représente le volume le plus important des sorties filières avec 92 %.
Il est normal de constater moins de sorties car il y a moins d'entrées.

Collectes à domicile (en €)	**2023**	2022	2021	2020	2019
	10 596	19 383	14 694	16 574	14 165

2023 est l'année où les collectes à domicile montrent la plus forte baisse (- 45 % sur 1 an). La ressourcerie de Cluny maintient cependant les collectes les plus importantes (64 %).

Panier moyen	Mermoz	La Boutique	Cluny
2023	**14,62**	**14,64**	**11,79**
2022	11,19	10,69	12,65
2021	8,32	9,97	7,76
2020	8,39	11,23	7,12
2019	7,09	9,78	6,63
2018	6,03	5,36	6,81
2017	6,87	4,80	7,36

Cet indicateur est intéressant et montre que le panier moyen est en légère augmentation, ou maintenu chaque année.

Nombre de Ventes	Mermoz	La Boutique	Cluny
2023	**20 702**	**1 464**	**8 955**
2022	20 375	1 319	8 861
2021	18 114	1 685	6 378
2020	13 018	815	5 727
2019	15 903	2 172	7 006
2018	13 506	4 364	6 444
2017	8 246	3 162	3 101

Les actions menées en 2022 (*la montée en qualité de l'achalandage, une nouvelle politique des prix qui prend en compte la variété et la valeur des objets collectés…)* permettent de maintenir une stabilité des ventes en 2023.

Années	Chiffres d'affaires	Dont ventes marchandises et filières de recyclage	Dont prestations de services (repassage, débarrassage, ménage)
2023	554 872 €	453 144 €	101 728 €
2022	489 082 €	383 331 €	105 751 €
2021	318 801 €	246 736 €	72 065 €
2020	242 103 €	176 571 €	65 532 €
2019	177 989 €	113 462 €	64 527 €
2018	158 319 €	91 889 €	66 430 €
2017	111 764 €	68 402 €	43 362 €

On note une forte progression des ventes. Pour l'ensemble des magasins Eco'Sol, toutes ventes confondues, le chiffre d'affaires s'élève à 554 872 €, dont 419 061 € pour les surfaces de ventes de Mâcon (soit 75 %) et 135 811 € pour celle de Cluny.
Parmi ces ventes, la part du textile, linge de maison et accessoires vestimentaires représente environ 30 % du CA des magasins.

Pour le site de Cluny, le CA global est de 135 811 €, montant légèrement inférieur à celui de 2022 (137 472 €). L'explication première est la baisse des "débarrassages" chez les particuliers.

Le résultat global Eco'Sol 2023 s'élève à + 73 696 € (dont 17 081 € pour Cluny et 53 430 € pour Mâcon). Ce résultat est supérieur à celui de 2022 qui était de 68 691 €.

Partenariats

Continuité des partenariats avec :

- la Communauté de Communes du SMIDOM, pour des ramasses hebdomadaires dans les déchetteries de Saint-Jean-sur-Veyle et de Francheleins,
- la MBA, dans le cadre de l'Opération Seconde Vie mais aussi pour la convention de collectes sur les déchèteries de l'agglomération,
- les enseignes Leroy Merlin et Kiabi, pour des récupérations d'articles neufs (invendus et retours de soldes), et pour développer des Périodes en Milieu Professionnel,
- les services de la justice, pour l'accueil des personnes en TIG (convention pour 2 placements extérieurs),
- le CCAS, pour "le permis citoyen",
- les organismes de formation et les écoles, dans le cadre d'accueil de stagiaires, des évaluations pour des entrées en formation,
- les entreprises, pour la mise place de Période de Mise en Situation Professionnelle (PMSMP) des salariés en insertion.

Communication et sensibilisation

JANVIER	Réunions autour de la communication, mises en place au sein de l'association le Pont à raison d'une par trimestre (membre du CA et salariés)
FÉVRIER	
MARS	Nouveaux flyers, flocage des véhicules
AVRIL	Visite entreprise Foulon + participation job dating (Pôle emploi)
MAI	De mai à juin à raison de 3 fois par semaine : animations des élèves du primaire au collège, autour du développement durable
JUIN	2 jours "Portes Ouvertes" aux ateliers Mermoz
JUILLET	Toute l'année : information des manifestations sur le site de l'association le Pont et ACI + Facebook
AOÛT	
SEPTEMBRE	
OCTOBRE	2 jours "Portes Ouvertes" aux ateliers Mermoz + article journal JSL
NOVEMBRE	Participation (OSV) Opération Seconde Vie : 5 jours avec la MBA + visite des ateliers Mermoz des étudiants école d'Art + participation aux 40 Ans des TIG + visite entreprise Schneider + participation job dating
DÉCEMBRE	Réouverture du magasin rue Mathieu pour un spécial Noël

Perspectives 2024

Développer le chiffre d'affaires :

Après la remise en ligne de la vitrine virtuelle Label Emmaüs pour le site de Mâcon et son développement pour Eco'Sol Cluny, qui reste une activité forte en développement de compétences professionnelles, il apparait un besoin de renforcement de cette activité. C'est à l'étude.

Création d'espace à thèmes au magasin rue Jean Mermoz selon les saisons.

Création d'une vitrine d'objets vendus par correspondance (Label Emmaüs) à l'intérieur du magasin de la rue Jean Mermoz.

Signature de conventions avec Ecosystem, Refashion.

Renforcer les parcours d'insertion :

Développer la polyvalence des compétences à acquérir.

Développer des parcours plus individualisés (variation des heures de travail, amplitude en fonction des objectifs à atteindre).

Développer le partenariat économique et relation avec les entreprises locales, tant sur le plan économique que des postes à pourvoir.

Développer le partenariat avec le repair café : acquisition de compétences pour effectuer différentes réparations (bénévoles - CDDI) + échanges de petites pièces pour augmenter le taux de prise en charge des réparations.

SERVICE INTÉGRÉ DE COORDINATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

MISSION :

- assurer une veille des dispositifs et outils en matière d'insertion professionnelle,
- participer et développer le réseau des partenaires de l'emploi et de la formation,
- créer une culture commune au sein de l'association Le Pont en matière d'emploi,
- renforcer l'utilisation de la Plateforme Inclusion,
- animer les commissions emploi Le Pont locales de Mâcon et Chalon-sur-Saône,
- faciliter la fluidité des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement par le levier emploi,
- recenser les besoins pour faire évoluer le dispositif et conforter ses missions.

IMPLANTATION :

Chalon-sur-Saône et Mâcon

FINANCEMENT :

CPOM CHRS

Année d'expérimentation 2023

Le SICEF est bien identifié en interne comme un soutien aux questions relatives à l'emploi. Il facilite les liens entre les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et il porte à la connaissance des travailleurs sociaux les offres de services en la matière, pour leurs permettre d'accompagner au mieux le public accueilli dans sa projection d'insertion vers l'emploi.
Le SICEF représente l'association Le Pont au sein de différentes instances lorsqu'il est question d'emploi. Il peut ainsi témoigner de ce qui se fait en interne et mettre en valeur le travail réalisé par les travailleurs sociaux.

Parmi les actions significatives menées :

- **Appropriation de la plateforme Inclusion :**
  - présentation de la plateforme de l'inclusion par la Fédération des Acteurs de la Solidarité et le Pôle Ressources IAE auprès des antennes Le Pont d'Autun, de Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Montceau-les-Mines et Paray-Le-Monial, à renouveler pour les nouveaux salariés dans les mois à venir,
  - création de 38 accès sur l'année pour les travailleurs sociaux en interne,
  - sur 2023, 149 prescriptions réalisées au niveau départemental par les travailleurs sociaux, dont par services :
    - AGR : 23
    - HUDA : 17
    - IML BPI : 23
    - IML : 1
    - CHRS : 28
    - CPH : 2
    - HU : 1
    - Autres (SAO, ASLL, AVDL, ASI Jeunes, DJM, AGR, SARS, Loj'In) : 54

- **Animation des Commissions Emploi Le Pont locales :**

  - 3 rencontres pour Mâcon (DJM, IML, AVDL, CPH, CHRS, SIAE, HU, ASI Jeune...),
  - 5 rencontres pour Chalon-sur-Saône (DJM, CADA, IML BPI, SARS, SAO, CPH, CHRS…),
  - soutien à la dynamique engagée sur la CUCM (AVDL, CHRS, Loj'In, CPH, ASI Jeunes…).

- **Construction de la base de données interne :** formalisation et alimentation de l'outil numérique à destination des travailleurs sociaux de l'association (flyers des dispositifs, répertoire des partenaires, comptes rendus…).

- **Mise en place de diagnostics socio-professionnels partagés :** Le SICEF a recensé 35 CV et a échangé sur 44 situations abordées en tripartie, ce qui a pu conduire aux orientations professionnelles suivantes :

  - ARIQ BTP : 9
  - GEIQ Transport : 2
  - GEIQ Transport et Logistique : 2
  - Web Help : 2
  - GEIQ BTP : 1
  - SIAE : 7
  - BGE : 1
  - GEIQ Emploi Bourgogne : 1
  - Artisan boucher : 1
  - GEIQ Industrie : 1
  - Cours de Français : 4
  - CFA Automobile : 2
  - Maroquinerie Thomas : 1
  - Santé : 4
  - POEC Daunat : 3
  - SIRAC : 5
  - GEIQ Agriculture : 1
  - Agence Intérimaire : 1

- **Organisation d'une matinée de présentation des GEIQ présents en Saône-et-Loire qui s'est déroulée le 23 novembre 2023 à Chalon-sur-Saône** (GEIQ BTP, GEIQ Emploi Bourgogne, GEIQ Industrie, GEIQ SALTO, GEIQ Transport, GEIQ Transport et Logistique, FDSEA), à destination des acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

- **Visites de SIAE :** organisation de deux journées de visites des SIAE du chalonnais pour les travailleurs sociaux de l'association Le Pont des antennes locales, afin de permettre une meilleure connaissance des postes à pourvoir, mieux cibler les prescriptions à la sortie et améliorer les liens entre professionnels.

Dynamique partenariale

Café partenaires :

Cet évènement a pour objectif de permettre un temps de rencontre et d'échange entre différents partenaires engagés sur des missions complémentaires (santé, emploi, social, logement…) visant à accompagner le même public. Notamment pour faciliter les liens entre le secteur de l'insertion sociale et celui de l'insertion professionnelle. Parmi les principaux participants : GEIQ, SIRAC, Plateforme 1 territoire /1 solution, Pôle Emploi, Mission Locale, CLEFS 71, CD71, Le Grand Chalon, SIAE, ESAT, organismes de formation, ADMR, Prevention Spécialisée, KAIRN, AEM, APF, ASTI, CAF, ACTIVE 71…
Au rythme d'une rencontre par trimestre, chaque fois sur un site d'accueil différent parmi les partenaires.

À titre d'exemple, à l'ordre du jour : le besoin en recrutement des entreprises et des GEIQ, les actualités du territoire, la présentation d'un nouveau partenaire et/ou l'exposé d'une nouvelle offre de services.
Les cafés partenaires existent depuis 2019 sur Chalon-sur-Saône et ont été initiés le 12 octobre 2023 sur Mâcon, aux Jardins de Cocagne.

Les p’tits déj'entreprises :

Ces rencontres sont organisées une fois par trimestre sur Louhans dans les locaux de l’association.
L’idée est de faciliter les liens entre les travailleurs sociaux et les entreprises. Le SICEF y assiste pour informer des grandes tendances au niveau départemental, régional et même national et faciliter l’émergence de projets au profit des personnes accompagnées.

Club 1000 idées :

Il s’agit d’une rencontre mensuelle avec les SIAE du bassin Chalonnais pour maintenir et développer une dynamique de territoire autour du partage d’informations, des projets en cours et des liens avec les entreprises.

CIEL (Club des Initiatives pour l’Emploi Local) :

Ce réseau rassemble les opérateurs de l’emploi, il s’agit d’un espace d’échanges (expertises, idées inspirantes et synergies) où peuvent se retrouver les Chargés de Relations Entreprises, les SIAE, les GEIQ, les représentants d’entreprises classiques, par bassin d’emploi, avec pour finalité la mise en lien facilitée de l’offre et de la demande.
Son lancement a eu lieu le 3 octobre puis a été renouvelé le 7 décembre 2023 sur le Chalonnais avec plus de 25 acteurs à chaque rencontre. Il devrait se réunir trimestriellement, avec pour objectifs : mieux se connaitre, échanger sur les actualités du territoire, partager des bonnes pratiques entre techniciens, rencontrer des entreprises et à terme construire des projets communs et innovants au service de l’emploi.
Le lancement est prévu sur le Mâconnais en 2024.

Action menée à l'occasion de la semaine de l'intégration des primo-arrivants du 16 au 20 octobre 2023 :

À l'initiative de l'association Le Pont, des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle ont organisé une matinée dédiée à l'accompagnement de ce public spécifique. Dans ce cadre, certains bénéficiaires ont pu témoigner, comme Monsieur M., logé sur le dispositif d'Intermédiation Locative pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale à Chalon-sur-Saône, salarié en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) à EMMAÜS et en contact avec l'entreprise de travail à temps partagé SIRAC / MODEL71 pour trouver un emploi dans le secteur industriel.

Rencontre Jeunes / Entreprises du 23 juin 2023 :

L'objectif visé était de mettre en lien les jeunes accompagnés par le DJM (Dispositif Jeunes Majeurs), le PRADO et le DAMIE avec des entreprises du bassin mâconnais et les organismes professionnels (Ariq BTP, GEIQ BTP, Groupement d'Employeurs de l'Aide à Domicile (GEAID), GEIQ Industrie, SIRAC, UMIH, AFTRAL Formation). Une vingtaine de jeunes était présents. Ils sont mineurs ou jeunes majeurs, en recherche de contrats d'apprentissage, de professionnalisation ou contrats post apprentissage. Cette rencontre a permis des connexions concrètes entre les jeunes et les entreprises, avec un temps de repas partagé pour faciliter l'entrée en relation interpersonnelle. Cette initiative a également permis de se familiariser aux entretiens d'embauche.

Le SICEF a également pu participer aux rencontres organisées par :

- **Le COPIL IMPPACTE (Insertion et Mobilité Professionnelle des Primo arrivants, Accès au Travail et à l'Emploi) :** ce qui a permis de se rapprocher des branches professionnelles et de la plateforme 1 Territoire 1 solution.

- **La Plateforme « 1 territoire 1 solution » :** ces temps de rencontres ont permis de décliner notamment le réseau CIEL, les outils FALC (Facile À Lire et Compter), les actions mises en œuvre dans le cadre de la semaine de l'intégration des primos arrivants, la présentation des GEIQ et le plan saisonnier. Ce dernier a été mis en place en collaboration avec les branches professionnelles des secteurs identifiés en tension (viticulture et hôtellerie / restauration), pour faciliter le recrutement d'une main-d'œuvre saisonnière.
  Cette initiative a permis de positionner des publics éloignés de l'emploi sur des contrats de courte durée répondant à un besoin local identifié ; ainsi 31 personnes accompagnées par l'association Le Pont ont pu participer à la campagne des vendanges 2023, sur 3 domaines différents.

- **Les Entreprises s'engagent :** il s'agit de la Communauté française des entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable, initiée par le Président de la République en 2018, qui réunit dans chaque club départemental, les entreprises de toutes tailles, les services de l'État et l'ensemble des parties prenantes de l'engagement des entreprises.

Témoignages

Alexandre Morgen, Chargé de Développement Territorial, DDETS 71 :

"Le poste de SICEF, qui nous a été présenté en interne à la DDETS début 2023 avec la venue de Mathilde, s'est révélé assez rapidement être un lien important entre les différents partenaires des champs de l'emploi et de l'insertion. De plus, la coordinatrice du SICEF a pu impulser quelques projets originaux sur le territoire, notamment des journées de rencontres avec les GEIQ, un réseau pour l'emploi local. Au final, cette activité de coordonnateur nous permet d'approcher plus facilement le champ de l'insertion et le sourcing des publics, et, grâce au réseau de Mathilde et à son contact, mettre en place des actions rapidement".

Emilie Michaud, Éducatrice Spécialisée, service IML BPI Le Pont :

"J'interviens en tant que travailleur social auprès d'un public Bénéficiaire de la Protection Internationale : il s'agit de personnes très demandeuses de trouver du travail, afin de s'insérer durablement en France. N'ayant que peu de connaissances et d'expériences dans le domaine de l'insertion professionnelle, le lien avec la coordinatrice du SICEF m'a été indispensable. En effet, tout au long de l'année, de nombreuses informations sur les formations, les offres d'emplois, les dispositifs innovants, m'ont été transmis par la coordinatrice par mail, lors de réunions d'équipe, ou par le biais de la Commission Locale Emploi.
De nombreuses rencontres ont été organisées par la coordinatrice du SICEF pour favoriser les liens entre acteurs de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle : présentation de la Plateforme Inclusion, du dispositif d'accompagnement renforcé de Pôle Emploi, visites de SIAE et rencontres avec les Conseillers en Insertion Professionnelle, présentation des GEIQ, liens avec l'entreprise SIRAC, l'agence d'Interim PARTNAIR, DAUNAT pour la mise en place de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), participation à la Semaine de l'Intégration des primo arrivants….
Des projets collectifs ont pu être conduits en direct auprès des personnes accompagnées : animation d'un groupe sur le thème de la recherche d'emploi avec visite d'une SIAE, accompagnement sur le Salon de l'Emploi, mise en lien avec des domaines viticoles pour les vendanges, mise en place d'ateliers thématiques autour de l'emploi.

Enfin, la coordinatrice du SICEF s'est tenue disponible pour étudier individuellement la situation de personnes accompagnées afin de mieux définir leur projet professionnel et les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leurs souhaits et besoins. À l'issue de cette année, la quasi-totalité des personnes que j'accompagne ont pu trouver un emploi grâce aux informations et partenariats mis en place par le SICEF".

Marie Camille Carmona, Responsable du service Emploi Formation, GEIQ Emploi Bourgogne :

La plateforme "1 Territoire 1 Solution" lancée en 2022 a connu un essor important en 2023 grâce à l'implication des partenaires de l'emploi, de l'insertion et les entreprises. La coordinatrice de l'association Le Pont a joué un rôle essentiel dans la réussite de nombreux projets et initiatives. Son rôle de catalyseur de l'information et sa volonté de créer du lien partout où il en manque, a permis de réaliser et de mettre en place des actions ambitieuses au service des publics. Ce poste donne par ailleurs à l'association Le Pont une visibilité à l'échelle du territoire qui la démarque des autres acteurs de l'accompagnement des personnes. À poursuivre en 2024".

Perspectives 2024

Au départ de la coordinatrice SICEF fin décembre 2023 et à la suite de l'analyse de cette année d'expérimentation, il a été fait le choix d'ouvrir 2 postes :

- 1 poste de coordinateur départemental en charge également de l'animation du bassin d'emploi mâconnais et de la commission locale Emploi Le Pont de Mâcon,
- 1 poste d'animateur des bassins d'emploi Nord et Est, en charge également des commissions emploi locales Le Pont de la CUCM et Chalon-sur-Saône.

Ces postes seront effectifs au printemps 2024, avec pour objectifs de perdurer les initiatives engagées : étayer les équipes en interne en apportant une expertise et construire une culture commune dans la logique de l'emploi comme levier d'insertion, être référent Le Pont en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, faciliter la transmission des informations et assurer des passerelles, entretenir et développer les partenariats et les réseaux, être force de proposition et partie prenante d'actions collectives, notamment à destination des publics.

SANTÉ

- **Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)**
- **Appartements de Coordination Thérapeutique hors les murs (ACT)**
- **Agent de Santé**
- **Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)**
- **Lits Halte Soins Santé (LHSS)**
- **Lits Halte Soins Santé hors les Murs (LHSS)**

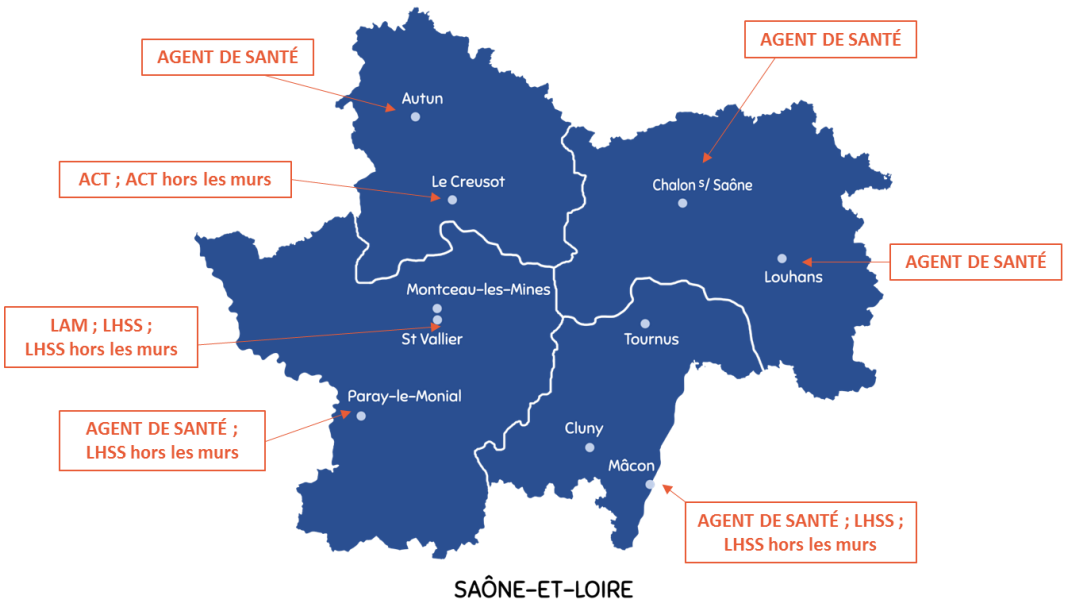

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUES
Collectifs ou hors les Murs

MISSION :

Les Appartements de Coordination Thérapeutique sont des institutions médico-sociales d'hébergement temporaire qui accueillent des personnes malades atteintes par le VIH ou par d'autres pathologies chroniques en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical (Art. 15-Alinéa 9 de la loi du 17 janvier 2002).

Les ACT fonctionnent sans interruption pour permettre un accompagnement médical, psychologique et social optimal. La coordination médico-psycho-sociale a pour objectifs de soutenir le résident dans son parcours, de lui permettre l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture de droits sociaux et l'aide à l'insertion sociale.

PUBLIC CONCERNÉ PAR LES ACT DE L'ASSOCIATION LE PONT :

- toute personne majeure :
    - atteinte d'une pathologie chronique,
    - en situation de précarité.

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

Le Creusot, au sein du CHRS

CAPACITÉ TOTALE :

- 6 places en collectif
- 8 places en Hors les Murs

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé

Données quantitatives

Candidatures et admissions ACT Le Pont :

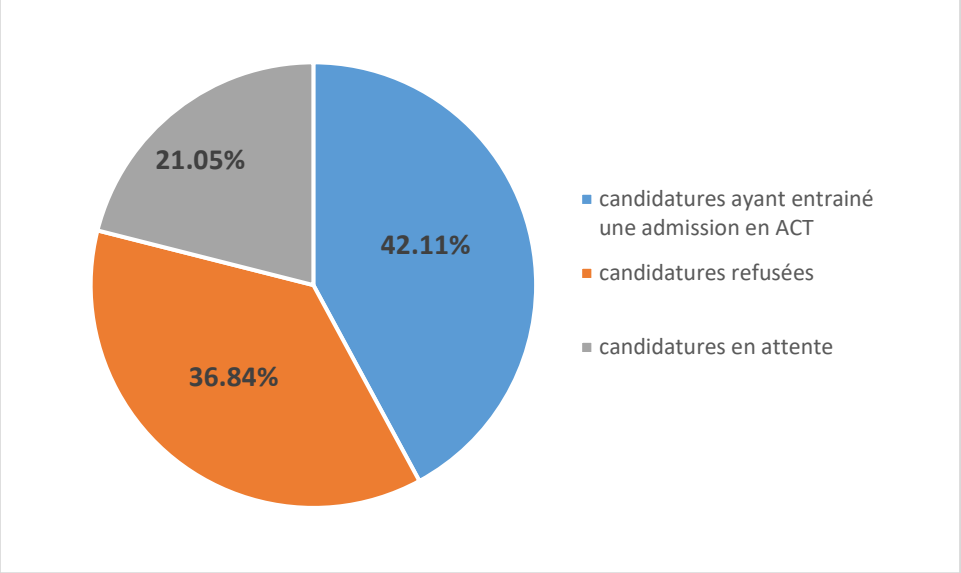

Sur les 19 candidatures reçues, 8 personnes ont été admises sur les ACT, 7 candidatures ont été refusées, 4 candidatures sont en attentes (les dossiers n'ont pas encore été étudié ou sont incomplets).

Taux d'occupation :

Le taux d'occupation des ACT a été en 2023 de 34 %.

Motifs des refus :

- la demande relève d'un autre dispositif, la personne manque d'autonomie ou sa sécurité n'est pas assurée,
- en raison de comorbidités psychiatriques,
- les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant),
- exclusion avant l'admission,
- coordination déjà en place ou candidat possédant déjà un logement autonome,
- refus de la personne, la personne n'a pas donné suite ou dossier incomplet.

Origines des demandes :

- SPIP 71 : 5
- CHRS Le Pont : 4
- SAO Le Pont :4
- HUDA Le Pont : 1
- Agent de Santé Le Pont : 1
- SMJPM Le Pont : 1
- SAMSAH Papillons Blancs d'entre Saône et Loire :1
- LHSS SDAT : 1
- SSR Autun : 1
- Conseil Départemental Val d'Oise : 1

Répartition des pathologies principales ayant entrainé une demande admission ACT :

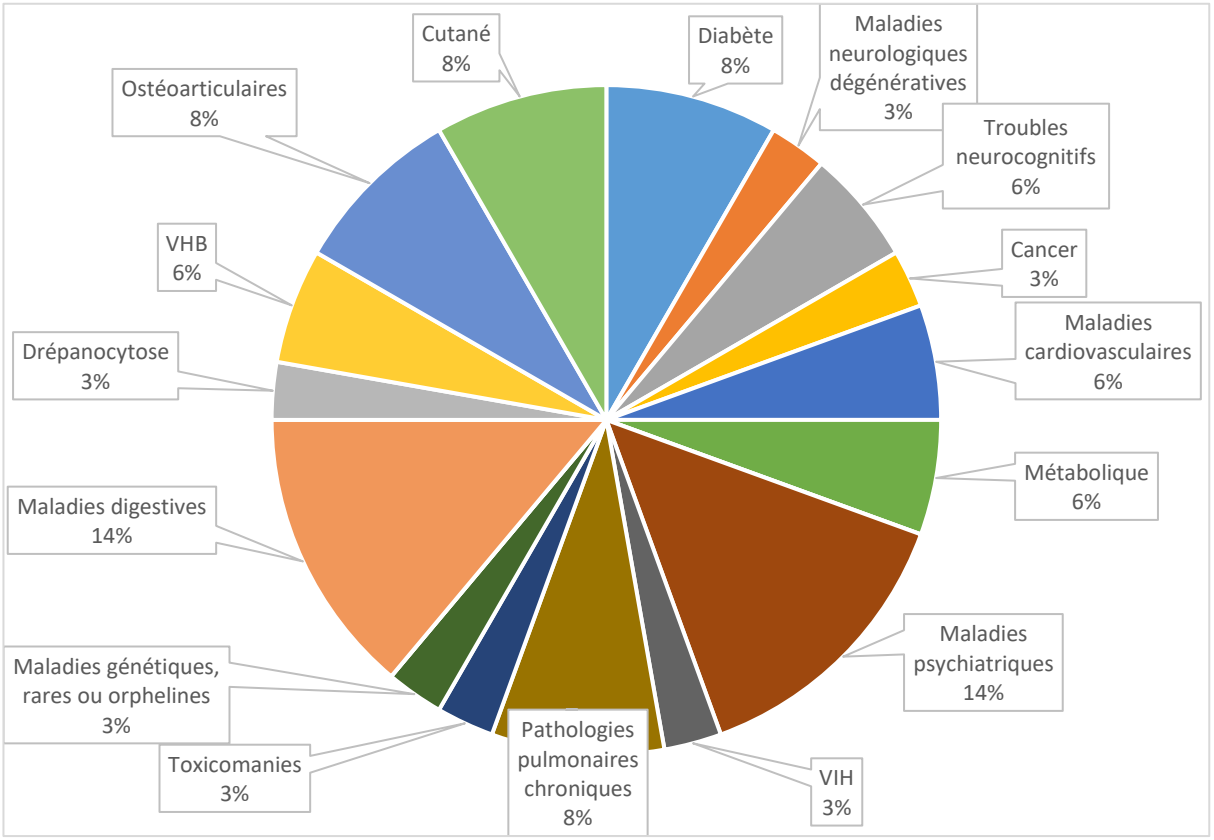

Prévalence des pathologies en ACT :

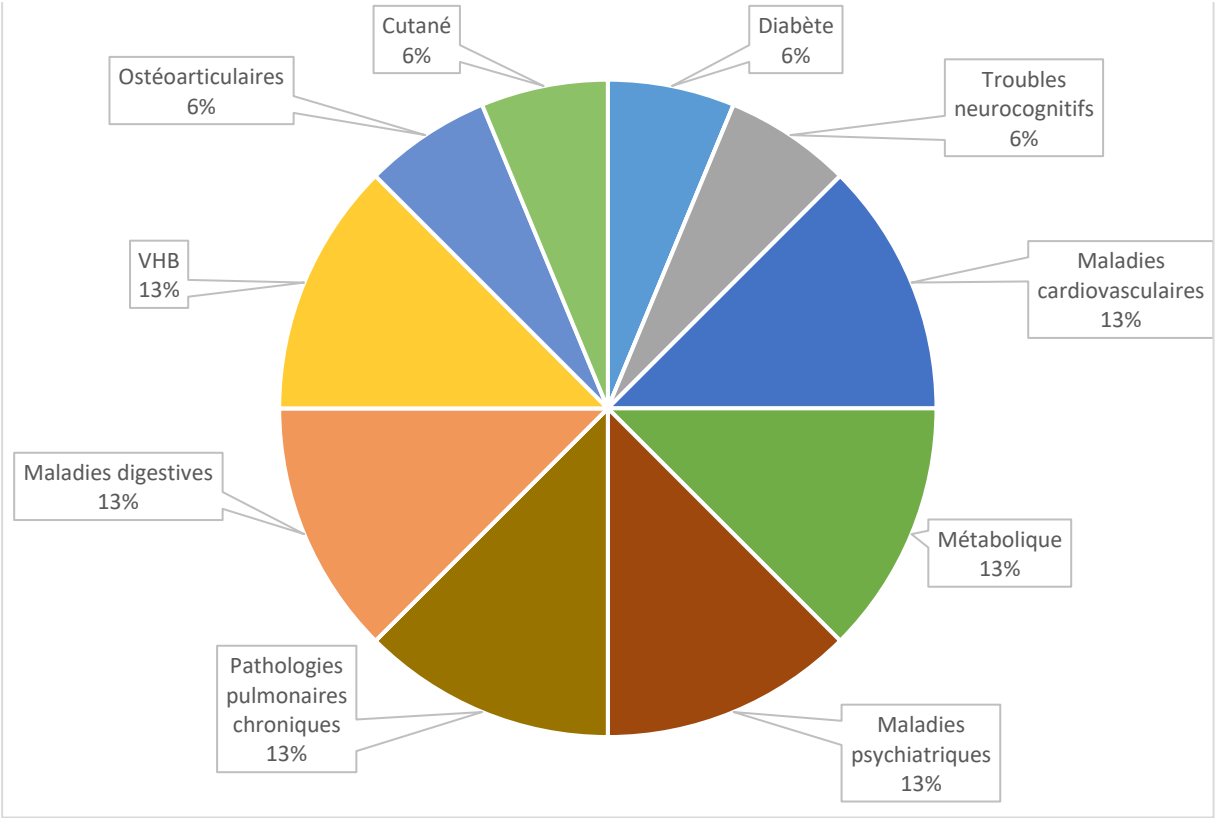

Il est à noter que la totalité des résidents admis dans notre structure sont polypathologiques, présentant une à plusieurs pathologies principales associées à des comorbidités.

Prévalence des addictions en ACT :

Parmi les 8 résidents admis, 7 ont un usage à risque ou nocif d'alcool et un bénéficie d'un traitement de substitution aux opiacés

Prévalence des situations de handicap en ACT :

À l'admission, 6 résidents accueillis sur les ACT avaient déjà un handicap reconnu par la MDPH.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifique :

Évolution de l'établissement :

Autorisation d'ouverture de 8 places ACT Hors les Murs par l'Agence Régionale de Santé. Secteur d'intervention limité à un rayon de 30 km autour du Creusot.

Mouvements du personnel sur l'année 2023 :

- changement de Directrice Territoriale de Compétences,
- recrutement d'un psychologue avec prise de fonction programmée en mars 2024,
- arrivée à 0,75 ETP aide-soignante,
- départ 0,50 ETP travailleur social sur autre service du Pont. Recrutement en cours.

Rencontres partenariales :

- SPIP,
- MDS,
- Clinique Val Dracy,
- Sauvegarde 71, CAARUD,
- Équipe addictologie, Harfleur-Hôtel Dieu Le Creusot,
- Équipe Diabétologie, Harfleur-Hôtel Dieu Le Creusot,
- SDAT,
- CHS Sevrey,
    - CMP Le Creusot,
    - EMPP,
    - UPSIDom,
    - Reseau Psy.
- CSAPA Addiction France,
- CSAPA Kairn 71,
- ASALEE,
- OPAC,
- UDAF,
- SAMSAH Papillons Blancs d'Entre Saône-et-Loire,
- ESAT Papillons Blancs du Breuil,
- Centre de Santé Départemental Le Creusot.

Travaux réalisés sur 2023 :

- procédure d'admission ACT et ACT hors les murs,
- livret d'accueil ACT et ACT hors les murs,
- dossier d'admission ACT et ACT hors les murs,
- contrat de séjour ACT et ACT hors les murs,
- règlement intérieur ACT et ACT hors les murs,

- flyer ACT et ACT hors les murs,
- fiche "personne de confiance",
- dossier "urgence médicale",
- dématérialisation des dossiers usagers.

Ateliers thérapeutiques et activités éducatives :

Les activités éducatives et thérapeutiques proposées aux personnes accueillies sur les ACT :

- sophrologie,
- médiation animale,
- randonnée,
- journée thématique autour du diabète,
- cinéma,
- atelier coiffure,
- octobre rose,
- prévention mois sans tabac,
- prévention mois sans alcool-january dry,
- semaine activités avec convention IFSI,
- repas collectifs,
- entretien du poulailler,
- participation aux tâches collectives,
- ateliers éducatifs en lien avec les évènements calendaires.

Contrairement à 2022, personne n'a refusé de s'engager dans les projets collectifs proposés. Tous les résidents ont participé peu ou prou aux activités durant l'année avec une implication importante à partir de la fin d'été.

Difficultés rencontrées :

- mise en échec de l'accompagnement avec les trois résidents issus d'une orientation SPIP (refus PEC médicale, problématiques psychiatriques prégnantes, refus du projet éducatif),
- mauvaise appréhension de la procédure d'admission par le partenaire principal,
- difficulté d'assurer la coordination des soins en raison de la problématique territoriale de santé (médecins traitants, psychiatres),
- absence de psychologue au sein de l'équipe,
- proximité conflictuelle avec les résidents du CHRS,
- logement très abîmé par un résident nécessitant des travaux,
- comportements agressifs et menaçants de deux résidents à l'égard du personnel.

Perspectives 2024

- continuer la coordination avec l'Unité Sanitaire du Centre Pénitentiaire de Varennes-le-Grand,
- continuer à développer les partenariats extérieurs :
    - autour de l'éducation thérapeutique (nutrition, activités physiques…),
    - autour d'activités culturelles et de loisirs,
    - autour de la gestion du budget avec Point Conseil Budget (UDAF 71),
    - autour de l'insertion professionnelle (France travail, Mission Locale, ESAT…),
    - autour du logement (bailleurs sociaux).
- autorisation d'ouverture de 4 places ACT hors les murs par l'Agence Régionale de Santé sur le secteur Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines,
- recrutement psychologue pour février 2024,
- recrutement 0,50 ETP travailleur social,
- évolution du poste Aide-soignante en passant d'un 0,75 ETP à 1 ETP,
- évolution à l'utilisation d'un logiciel spécifique du suivi des usagers et de l'activité,

- ouverture des ACT à des opérateurs autres que le SPIP et à une population autre que des Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ),
- réflexion sur les locaux,
- contractualisation d'une convention partenariale avec le Centre de Santé CD71 du Creusot pour 14 patients ACT,
- développer la contractualisation des partenariats existants,
- développer le partenariat avec l'IDE ASALEE (Action de Santé Libérale En Équipe),
- développer et accentuer la publicité sur le dispositif auprès des partenaires locaux et territoriaux,
- mise en place d'un calendrier de temps de travail avec le l'Unité Sanitaire du CP de Varennes, le SPIP et les ACT. Première rencontre en février 2024, seconde en juin 2024.

AGENT DE SANTÉ

PRÉSENTATION :

Le dispositif Agents de Santé propose un accompagnement individualisé vers les soins pour permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver un parcours de soins afin de les aider à s'insérer au niveau social et professionnel.

- accompagnement individuel et renforcé sur 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois maximum,
- rencontres en proximité du lieu de vie de la personne (domicile, mairie, autre...) ou dans nos locaux,
- solliciter des professionnels de santé adéquats,
- co-construction d'un projet de soins avec la personne en fonction de ses potentiels, contraintes,
- mise en œuvre d'un parcours de santé personnalisé, validé par la personne et par l'agent de santé.

MISSION :

- permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver une santé optimale pouvant les aider à se réinsérer dans la vie socio-professionnelle,
- les accompagner vers les soins individuellement.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

Autun	**20**	Mâcon	**40**
Chalon-sur-Saône	**20**	Montceau-les-Mines	**20**
Le Creusot	**20**	Paray-le-Monial	**40**
Louhans	**32**		

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé, Département de Saône-et-Loire

Données quantitatives

Afin de mieux comprendre l'activité dans sa globalité, il est nécessaire dans un premier temps de décrire le public accompagné par les Agents de Santé en présentant ses caractéristiques.

Nombre de personnes accompagnées :

Nombre de personnes accompagnées	**Total 2023**	Total 2022	**Hommes 2023**	Hommes 2022	**Femmes 2023**	Femmes 2022
Autun	**24**	19	**18**	11	**6**	8
Chalon-sur-Saône	**38**	44	**23**	24	**15**	20
Le Creusot	**26**	21	**10**	8	**16**	13
Louhans	**52**	52	**37**	31	**15**	21
Mâcon	**65**	74	**34**	34	**31**	40
Montceau-les-Mines	**33**	24	**7**	7	**26**	17
Paray-le-Monial	**67**	61	**32**	31	**35**	30

En 2023, tous secteurs confondus, le dispositif Agents de Santé a accompagné 305 personnes (au lieu de 295 personnes en 2022).

Par rapport aux années précédentes, nous constatons une légère augmentation des hommes dans le nombre de prise en charge : 161 hommes et 144 femmes ont été accompagnés cette année.
Le secteur de la Bresse Louhannaise maintient son activité après des années de progression. Le secteur Autun / Le Creusot connait une hausse d'activité ainsi que Paray-le-Monial et la région charolaise avec une liste d'attente toujours aussi importante. Le secteur de Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines se maintient avec une augmentation des prises en charge sur Montceau-les-Mines par rapport à Chalon-sur-Saône.

Répartition par âge et par territoire :

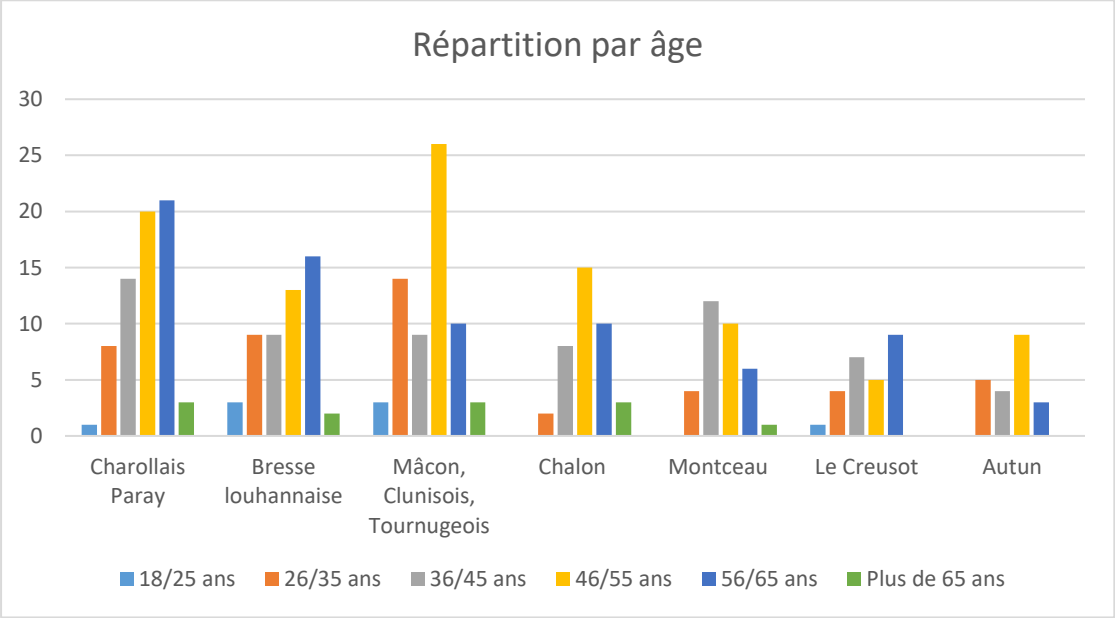

Comme les deux dernières années, la majorité des personnes accompagnées ont entre 46 et 55 ans (100 personnes soit 33 % de la population accompagnée), suivie par la tranche des 56 / 65 ans (80 personnes soit 26 %) et par la tranche des 36/45 ans (49 soit 16 %). Dans la plupart des cas, les personnes n'ont plus intégré la préservation de leur santé à leur quotidien depuis plusieurs mois ou années.

Cet abandon de la santé peut aussi expliquer la complexité des accompagnements par des besoins en santé multiples que l'agent ne peux pas traiter en totalité durant le temps d'accompagnement. Devant l'ampleur de certaines situations, l'Agent de Santé est dans l'obligation d'évaluer et prioriser les objectifs à atteindre sur la période impartie.
Point à signaler, l'intégration d'un public plus jeune avec l'apparition de prises en charge pour les 18/25 ans et une légère augmentation des 26/35 ans par rapport à l'année dernière.

Il peut être pertinent d'observer la situation familiale et sociale de la personne pour comprendre ce retard de soins. L'isolement social pouvant être facteur favorisant ce type de choix.

Répartition par situation familiale et par territoire :

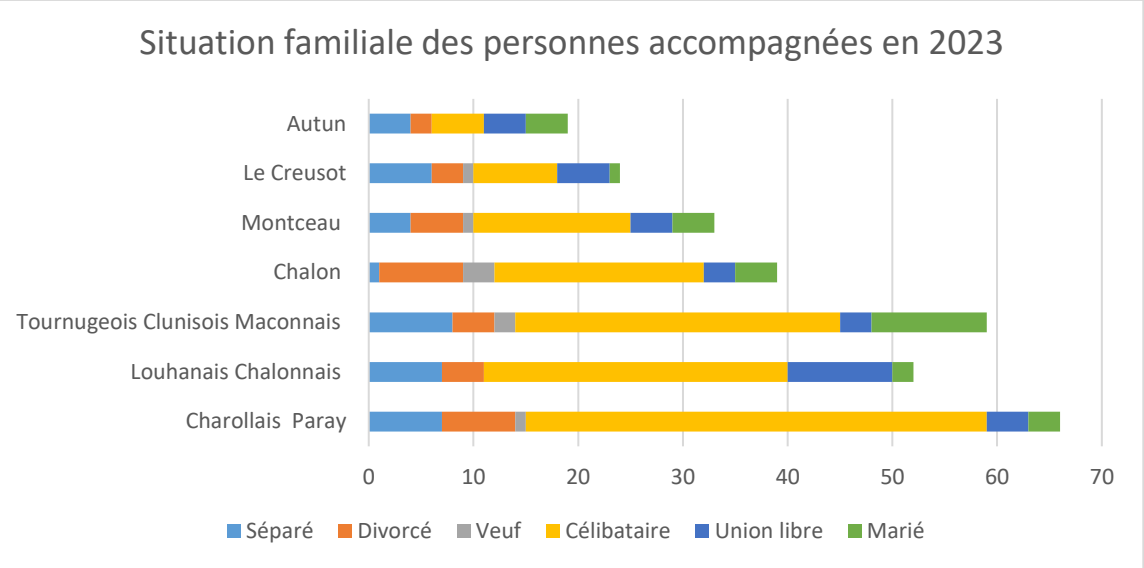

Comme les autres années, les Agents de Santé accompagnent majoritairement des personnes seules (156 célibataires et 78 personnes séparées et/ou divorcées), et ce sur chaque territoire.
Le travail d'accompagnement effectué par les infirmiers Agents de Santé a aussi pour but de permettre à ces personnes de se tourner vers l'extérieur pour créer (ou recréer) du lien social et de pouvoir prendre appui sur leur environnement pour gagner en autonomie (notamment en les orientant sur des structures existantes).

Types de ressources	Nombres de personnes	Pourcentage de la population
RSA	200	65,90 %
AAH	30	9,80 %
Salaire	20	6,50 %
Allocations chômage diverses	20	6,50 %
Pension de retraite	11	3,60 %
Indemnités journalières, Invalidité	7	2,20 %
Sans ressources	17	5,50 %
TOTAL	**305**	**100 %**

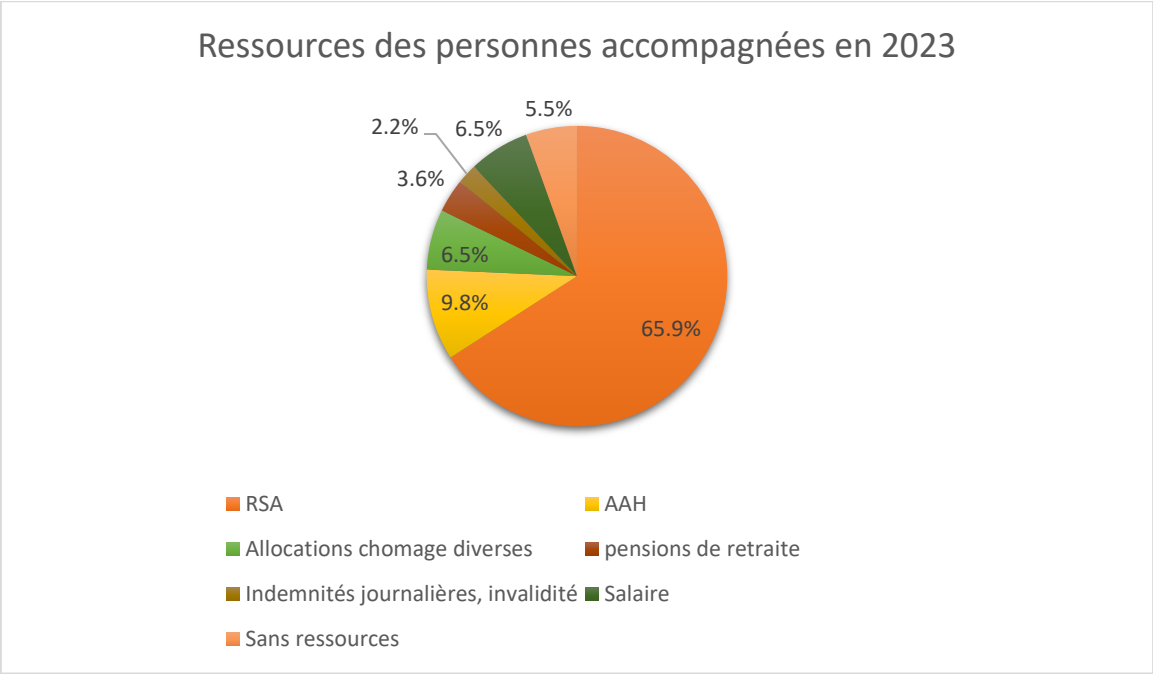

Nous constatons que le public accompagné cumule une précarité sociale en plus d'une précarité en santé. En 2023, les bénéficiaires du RSA représentent 65,60 % des personnes accompagnées par les Agents de Santé, suivi par les personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapée pour 9,80 %.

Le taux d'activité globale 2023 est de 85,40 % en légère progression par rapport à 2022 (81,80 %). Malgré les arrêts maladies de certains agents qui n'ont pu être remplacés sur le secteur Autun / Le Creusot ou seulement de manière partielle ce qui ne permet pas de garantir une activité optimale, la reprise en charge se réalisant de façon progressive ce qui fut le cas sur les secteurs de Louhans et Mâcon.

Le nombre de mesures en file active par infirmière agent de santé est important et l'accompagnement est de plus en plus complexes (40 mesures par ETP) avec des territoires d'intervention étendus.
La difficulté principale pour les AGDS réside dans la capacité de trouver un juste équilibre entre l'accompagnement global auprès des personnes accompagnées, le travail administratif de suivi et de pouvoir développer des partenariats sur chaque territoire.

Certaines missions sont peu investies, aux regrets des agents de santé. Elles n'ont pas la capacité de pouvoir organiser des temps collectifs d'accompagnement sur les thèmes de la prévention et l'éducation thérapeutique notamment.

À titre indicatif, en 2023, les Agents de Santé ont parcouru **62 543 km environ**, en hausse par rapport à 2023 (59 435 km parcourus). Avec 23 178 km, l'AGDS du Charolais-Brionnais a effectué les plus longs trajets.
Ceci peut s'expliquer par le fait que notre département est vaste et le manque de professionnels de santé obligent les agents à élargir leur secteur de demande de consultation et sont souvent dans l'obligation d'accompagner les personnes en dehors de leur secteur voir du département.
Les situations sont de plus en plus complexes. L'accès aux soins, que ce soit en médecine générale ou en médecine de spécialité est de plus en plus difficile. Tous les secteurs du département rencontrent cette difficulté quand l'année dernière certains bassins étaient touchés.
L'année 2023 marque une bascule pour l'ensemble du territoire de Saône-et-Loire. Notre Département connait une désertification médicale globale ce qui complexifie l'accompagnement et l'accès aux soins.

Dans ce contexte, il est intéressant d'observer la durée d'accompagnement :

Durée moyenne d'accompagnement :

Durée d'accompagnement	Moyenne jours année 2023	Moyenne jours prise en charge globale
Autun	236	531
Chalon-sur-Saône	224	505
Le Creusot	185	405
Louhans	201	431
Mâcon	211	345
Montceau-les-Mines	184	341
Paray-le-Monial	207	351

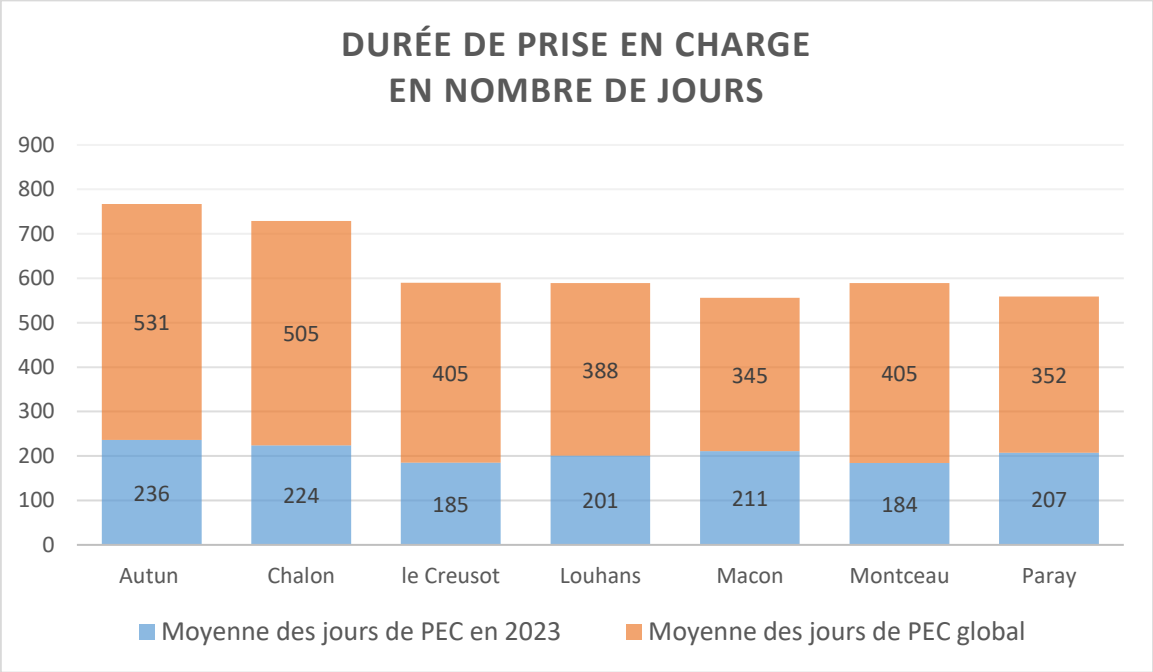

En 2023, la durée moyenne de prise en charge sur l'année a été de 204 jours au lieu de 212 jours en 2022. Nous constatons un renouvellement des personnes accompagnées sur l'année 2023, sur les 305 personnes qui ont été accompagnées sur l'année 2023, 146 sont de nouvelles mesures.

Origine des ouvertures des PEC de 2023 :

Services prescripteur	Autun	Le Creusot	Chalon-sur-Saône	Louhans	Montceau-les-Mines	Mâcon	Paray-le-Monial	TOTAL
MDS / Département	5	3	2	17	16	20	24	**87**
Association Le Pont	6	10	2	3	1	2	7	**31**
Chantier ou atelier d'insertion	0	1	1	0	0	2	0	**4**
Autre (CCAS, SMJPM)	3	0	5	2	1	5	8	**24**
TOTAL	**14**	**14**	**10**	**22**	**18**	**29**	**39**	**146**

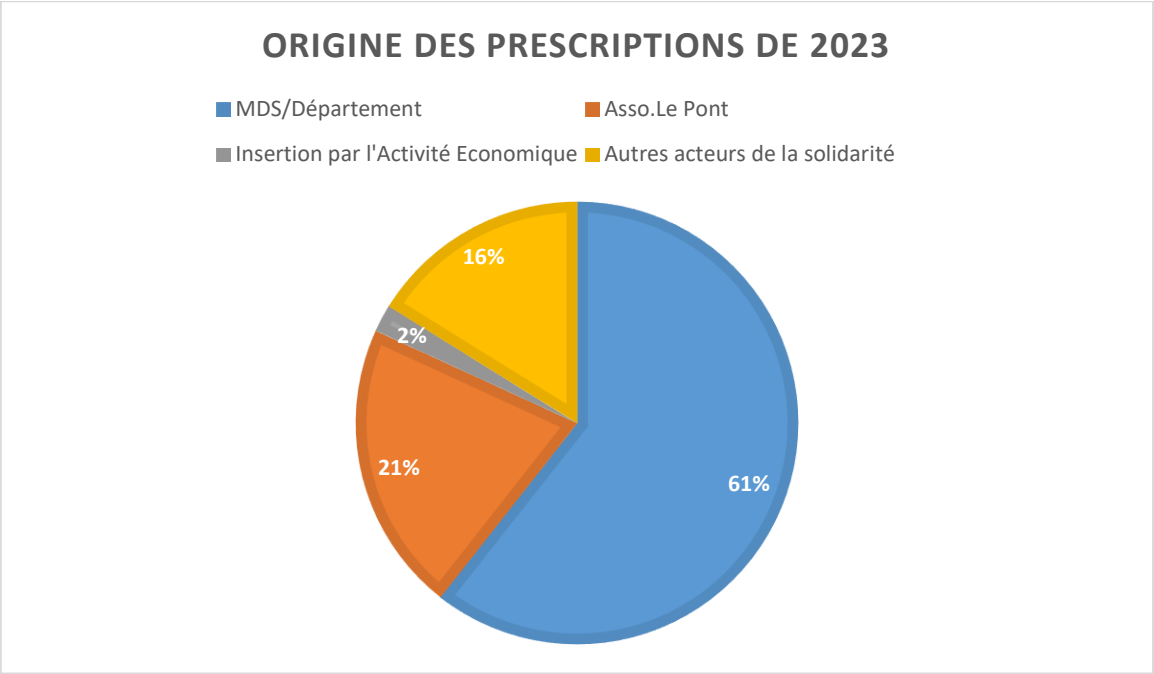

Les Maisons Départementales des Solidarités et leurs travailleurs sociaux, restent le principal orienteur sur cette mesure d'accompagnement. Nous avons constaté précédemment que la majorité des personnes accompagnées perçoivent le RSA (65,60 %), ce qui peut expliquer le nombre des orientations des MDS par rapports à d'autres prescripteurs.

En 2023, les orientations de personnes déjà accompagnées par l'association Le Pont sur d'autres mesures (ASLL, AVDL, SARS…) se sont poursuivies ; la problématique de santé prédominait et nécessitait un accompagnement renforcé.

Il est toujours nécessaire de consulter régulièrement la convention qui nous lie avec les financeurs notamment pour vérifier la liste des prescripteurs habilités à orienter sur le dispositif à savoir : des travailleurs sociaux du Département ou de ses prestataires, des travailleurs sociaux CIAS / CCAS conventionnés, des travailleurs sociaux des structures associatives gestionnaires de dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion, des travailleurs sociaux de la MSA, et, des référents accompagnateurs socioprofessionnels de toutes les structures IAE.
Il semble que l'idée émise l'année précédente concernant un potentiel élargissement des prescripteurs ne soit plus à maintenir en raison de la montée en tension qu'on connut l'ensemble des AGDS où tous les secteurs ont une liste d'attente et c'est le secteur de Paray-le-Monial qui présente la plus longue liste d'attente (1 an).

Détails de l'activité des AGDS en 2023 :

L'exercice de l'infirmière AGDS est multiple et complexe. Pour information, elles ne bénéficient pas d'un logiciel métier spécifique et il existe 56 items différents dans notre base de données afin d'expliciter le suivi de leur activité que l'on pourrait rapprocher d'une démarche de soins.
Nous faisons le choix dans le présent rapport de les présenter par "pôle" d'accompagnement en nombre de personne accompagnées. Une même personne peut bénéficier de plusieurs types d'accompagnement.

Types d'accompagnements	Nombre de personnes
Consultations Spécialistes	138
Entretien infirmier	110
Suivi des addictions	76
Consultation médecine générale	51
Consultation dentaire	32
Consultation d'imagerie	24
Bilan de santé	16
Rdv laboratoire analyse	14
Consultations Planning familial/gynécologie	14
Ouverture de droits divers (CSS, MDPH…)	22
Aide à la personne (matériel ou physique)	8

Fin des accompagnements en 2023 :

Les AGDS ont accompagnées 305 personnes en 2023, 122 accompagnements se sont terminés sur cette même période dont 18 sur demande de la personne et 14 suites à la sortie du département.

Quand la sortie est positive et que les objectifs de soins ont été atteints partiellement ou complètement, et si sa situation personnelle le nécessite, la personne accompagnée est réorientée sur le prescripteur de départ (référent social ou Pôle Emploi). Si la personne a besoin d'un accompagnement plus conséquent, elle est orientée et accompagnée vers le service le plus adapté (SAMSAH, SAVS, mesure de protection…).

Il reste intéressant d'observer les conditions de sorties du dispositif :

- 98 % des personnes accompagnées ayant quitté le dispositif bénéficient d'un suivi par un médecin généraliste,
- 70 % des personnes quittant le dispositif bénéficient d'un accompagnement social,
- 22 % des sortants ont recouvré leur autonomie et bénéficient d'une réinsertion professionnelle ou peuvent retourner à l'emploi,
- 14 % des personnes sortantes ont obtenu l'AAH suite à cet accompagnement.

Suivis terminés	2023	2022
Autun	**7**	9
Chalon-sur-Saône	**20**	15
Le Creusot	**10**	9
Louhans	**21**	22
Mâcon	**26**	37
Montceau-les-Mines	**11**	9
Paray-le-Monial	**27**	33
TOTAL	**122**	134

Données qualitatives

Fait marquants / activités spécifiques :

En 2023, **le principal fait marquant** est la généralisation de la difficulté d'accéder aux soins. L'ensemble du département est touché par la raréfaction des professionnels médicaux et paramédicaux, ce qui entraine un allongement des délais d'attente et potentiellement une perte de chance pour le patient pour certaines pathologies. Comme décrit précédemment, la difficulté commence dès l'accès à la médecine générale, il est devenu quasiment impossible sur certains secteurs d'avoir un médecin traitant ou seulement une consultation avec un médecin généraliste.

L'accès à la médecine spécialisée est tout aussi complexe et nécessite souvent des déplacements hors secteurs voire hors départements pour avoir des rendez-vous avec des délais un peu moins longs. Nous pouvons citer quelques exemples de situations vécues :

- Sur le secteur de Mâcon, le cabinet de santé départementale ne prend plus en charge de nouveaux patients. Pour les spécialistes, les consultations d'endocrinologie, de pneumologie et les consultations mémoires ont allongé leurs délais de prise en charge. Comme l'année dernière, certaines demandes de soin comme les soins dentaires oblige l'agent de santé à prendre ce type de rendez-vous sur la région Rhône-Alpes.

- Sur le secteur de Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines, les centres de santé départementaux sont aussi saturés. Il est demandé aux personnes souhaitant avoir un médecin traitant de rédiger une lettre de motivation examiner par une commission de médecins, démarches réalisées mais restées sans succès pour l'instant.

- Sur le secteur de Louhans, la situation reste complexe, l'ouverture d'un cabinet de consultation départementale permet d'avoir une prise en charge par un médecin généraliste un peu plus aisément mais avec un délai de 3 mois pour les nouveaux patients. On retrouve la difficulté d'accès aux soins sur le territoire avec la nécessité de façon de plus en plus régulière de consulter dans le Jura voisin et de façon ponctuelle dans le secteur du Haut Jura. Il n'y a quasiment pas de solutions pour les consultations en soins dentaires.

- Sur le secteur de Paray-le-Monial, même difficulté d'accès aux professionnels de santé, médecins généralistes, spécialistes. Difficultés de mobilité des personnes en l'absence de véritables réseaux de transports publics rendant les personnes dépendantes de l'AGDS pour les consultations. Cette problématique d'accès au soin en milieu rural est partagée par le secteur d'Autun / Le Creusot.

Cette réalité complexifie l'accompagnement et le ralentit ce qui peut à terme entrainer une perte de chance pour la personne accompagnée. En effet sans médecin traitant, il est difficile de pouvoir avoir une orientation avec courrier d'adressage chez un spécialiste afin d'intégrer un parcours de soins coordonnés.

Les plateformes de téléconsultations mises en place par la CPAM permettent certaines prises en charge, ainsi que le dispositif de Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) mais qui n'est pas forcément accessible sur tous les territoires. Le besoin de prescriptions nécessite de passer par des plateformes de RDV. La précarité numérique du public accompagné complexifie d'autant le suivi. L'AGDS doit utiliser différents comptes pour les prises de RDV via des sites spécialisés MAIIA, DOCTOLIB, ClICKDOC où les plannings peuvent n'être ouverts qu'au mois dans certains cas. Ces créneaux restreints engendrent une nouvelle complexité dans l'inclusion de ces rendez-vous à l'organisation globale de l'AGDS avec 40 patients à accompagner.

Difficultés à travailler en collaboration avec les différents réseaux de la médecine psychiatrique, saturation du secteur puis l'absence prolongée de certains professionnels non remplacés. Les structures publiques en santé mentales renvoient les AGDS sur des consultations en libéral.
Les psycho traumatismes touchent une grande partie du public accompagné sans que des structures adéquates ne soient prévues rendant l'accompagnement difficile et freinent l'adhésion aux soins.

De nombreuses difficultés administratives se répètent concernant les différentes demandes de renouvellement de CNI, de carte vitale. Le dossier MDPH est lourd à construire et il semble que la proportion des refus de prise en charge soit en augmentation.

Globalement sur 2023, les Agents de Santé constatent l'augmentation de la précarité financière des personnes accompagnées en raison de 2 facteurs aggravant la situation sociale :

- augmentation du coût de la vie et de l'énergie,
- diminution des frais de santé pris en charge par la CPAM et la MSA.

Ce qui peut avoir un impact sur l'adhésion aux soins des personnes.

Ensuite d'autres faits ont marqué 2023, des changements ont eu lieu au sein de l'équipe de professionnelles :

- la précédente infirmière a repris son activité d'AGDS sur le secteur de Paray-le-Monial,
- Sur le secteur de Mâcon, une nouvelle infirmière a intégré l'équipe des Agents de Santé après avoir remplacé temporairement l'IDE précédent,
- sur le secteur de Louhans, l'infirmière a été en congé maternité avec un remplacement partiel. La cheffe de Service à Louhans qui avait aussi la compétence des AGDS a quitté l'association. La cadre de santé des LAM / LHSS de Montceau-les-Mines la remplace sur la responsabilité de la compétence.
- les Agents de Santé de Chalon-sur-Saône et Autun / Le Creusot ont connu des arrêts maladies de 3 mois, non remplacés pour Autun.

Les remplacements et le recrutement restent un enjeu fort sur ce type de dispositif d'accompagnement au sein de l'association. Le poste d'Agent de Santé est un poste infirmier particulier, en autonomie sur son secteur et sans soins techniques. Il nécessite un large panel de compétences, de savoir-faire et de savoir-être afin de pouvoir accompagner au plus juste les besoins et demandes de la personne dans un environnement social et d'accès aux soins dégradés.

En 2023 avec la stabilisation de l'équipe professionnelle et l'arrivée d'une nouvelle responsable de compétences, des réunions de situations ont été proposées aux agents afin d'avoir un temps d'échange entre pairs sur des situations complexes. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et le retour des professionnelles est positif. Les agents réalisant déjà beaucoup de trajets dans leur quotidien, ces réunions se font régulièrement en visioconférence à raison d'une réunion par mois

Actions collectives et partenariales :

La plaquette et le livret d'information du dispositif Agent de Santé ont été validés par l'ensemble des agents et sont maintenant disponibles. Ces outils vont permettre de faciliter la communication et l'information des AGDS auprès des différents acteurs de la solidarité du département

Cela reste toujours difficile pour les agents de santé de s'inscrire dans des projets partenariaux sur du long terme, du fait d'une charge de travail importante au niveau des accompagnements individuels (40 mesures en file active par infirmière) et du fait de territoires d'intervention étendus.
Ils restent néanmoins toujours impliqués dans les Conseils Locaux en Santé Mentale (plus particulièrement à Paray-le-Monial et à Chalon-sur-Saône) et peuvent participer à certains programmes de prévention en santé portés par l'IREPS.

Nous sommes également impliqués dans une commission santé portée par la FAS Bourgogne-Franche-Comté (Fédération des Acteurs de la Solidarité) qui permet de rencontrer différents acteurs médico sociaux au niveau de la Région.

La commission santé de l'association a intégré différents soignants, dont une AGDS, afin de bénéficier de l'expertise des professionnels de terrain afin de mener une réflexion concernant la gestion des problématiques de santé de l'association, d'avoir une politique concernant la santé et la prévention dont les actions pourraient être applicable.

À la suite des différentes interrogations d'ordre juridique de l'ensemble des AGDS, nous avons organisé la venue de Mme Médicis Anne-Marie, juriste spécialisée dans le droit de la santé pour un temps d'échange sur les différentes problématiques de partage d'informations de santé des personnes. Mme Médicis a pu répondre aux différentes interrogations des professionnelles et nous a communiqué par la suite des documents reprenant les informations de ce temps d'échanges.

Perspectives 2024

L'équipe des infirmiers Agents de Santé est stable. Les outils à disposition pour les suivis ne semblent pas adaptés à la pratique d'un soignant hors les murs. Une réflexion est en cours afin de pouvoir avoir un nouveau logiciel de suivi de la personne répondant aux exigences du Ségur du numérique, des RGPD et à la pratique de soignant de terrain.
Le but étant d'harmoniser les pratiques afin de répondre plus facilement aux besoins et attentes des personnes accompagnées dans le respect de leur liberté et de la démarche d'amélioration de la qualité de nos structures.
Une réflexion sera aussi menée sur le matériel informatique le plus adapté.

La question du nombre de suivis en file active par agent de santé nous intéresse toujours : la charge de travail est importante avec 40 personnes en file active par temps plein (32 pour un 0,80 ETP).
Il faudrait envisager de réduire un peu ce nombre afin de permettre aux agents de santé de s'impliquer un peu plus dans le partenariat ou de prévoir un temps de secrétariat central en capacité de gérer la partie administrative de prise de rdv et gestion des courriers afin de dégager du temps aux AGDS pour l'accompagnement, le développement du partenariat ou la mise en place d'activités collectives de prévention et d'éducation à la santé

La plateforme CPAM dédiée à l'association devrait faciliter les échanges entre les AGDS et cet organisme.

Maintenir la présence d'une AGDS à la commission santé de l'association pour apporter les éléments factuels de l'exercice auprès des personnes en grande précarité.

Mener une réflexion sur la faisabilité de la généralisation de la collaboration des AGDS et LHSS mobile afin d'articuler au plus juste les soins sur certaines parties du territoire de Saône-et-Loire.

LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉS

Les LAM accueillent des personnes majeures, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques irréversibles, séquellaires ou handicapantes, pouvant générer une perte d'autonomie. Ils permettent à ces personnes de recevoir, en l'absence de domicile et dans l'impossibilité de prise en charge adaptée dans des structures de droit commun, des soins médicaux et paramédicaux ainsi qu'un accompagnement social adapté.

MISSIONS :

- proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies,
- apporter une aide à la vie quotidienne adaptée,
- mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- élaborer avec la personne un projet de vie et le mettre en œuvre.

IMPLANTATION :

Saint-Vallier (au sein des locaux du CH Jean BOUVERI)

CAPACITÉ :

20 lits

FINANCEMENT :

ARS Bourgogne-Franche-Comté

Données quantitatives

Répartition par sexe et par âge :

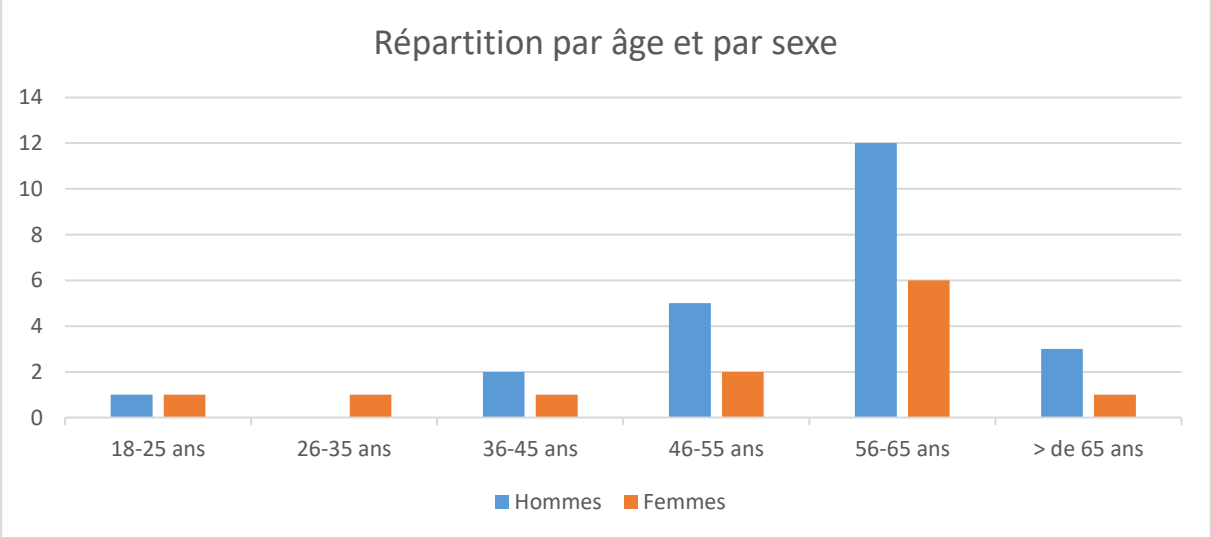

Au cours de l'année 2023, les LAM ont accueilli 23 hommes et 12 femmes. La majorité des personnes accompagnées se situent dans la tranche d'âge 56/65 ans quelque soit le sexe de la personne.

Pathologies prises en charge :

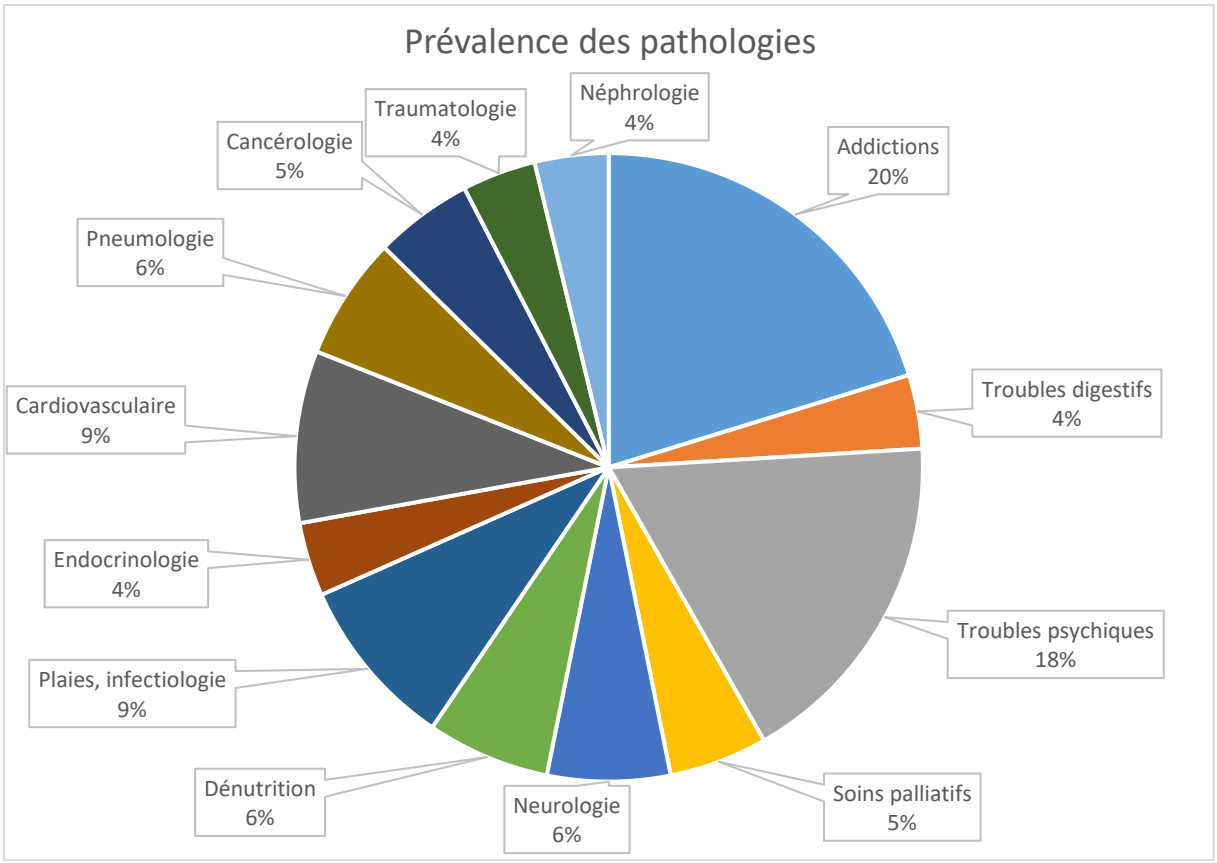

Ce graphique représente la diversité des pathologies prises en charge au sein de notre structure. Cette diversité s'explique par le fait que la quasi-totalité des personnes accueillies sont atteintes par de multiples pathologies que ce soit somatiques et/ou psychiques. Nous constatons d'ailleurs que les addictions représentent la première pathologie prise en soin suivie par les troubles psychiques.

Le taux d'occupation moyen du dispositif LAM est de 94,97 % pour une capacité d'accueil de 20 places. Il est précisé que ce taux d'occupation s'explique par la survenue de sinistres (dégâts des eaux) au niveau du bâtiment, obligeant à condamner 2 chambres plusieurs mois le temps de la réalisation des travaux.

La durée moyenne de séjour sur le dispositif LAM est de 16 mois sur les 37 personnes accueillies.

Demandes d'admission :

- 77 dossiers de demandes d'admission (LAM / LHSS) nous ont été adressés sur l'année 2023,
- 47 dossiers ont été refusés,
- 5 dossiers ont été annulés par le prescripteur et/ou la personne elle-même,
- 17 entrées ont été faites sur les LAM.

La majorité des demandes d'admission a été refusée pour motifs suivants :

- mauvaise orientation,
- absence de soins médicaux,
- capacité d'occupation atteinte.

Services orienteurs :

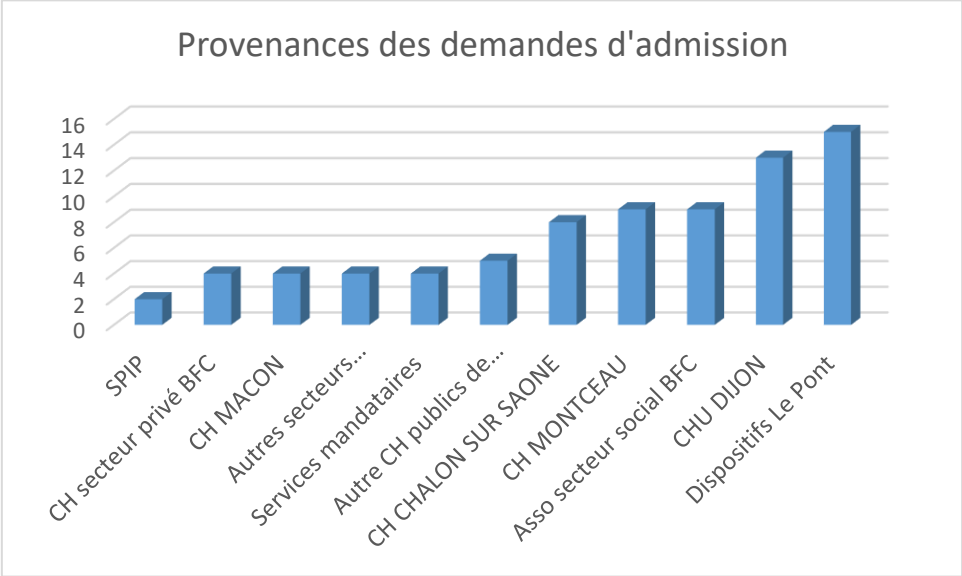

Les demandes proviennent essentiellement de l'ensemble des dispositifs de l'association comme en 2022. La différence cette année réside dans le fait que le 2ème prescripteur est le CHU Régional alors que l'année dernière, cette place était tenue par Le CH W.Morey de Chalon-sur-Saône. Nous constatons de façon plus large que les demandes proviennent plus particulièrement du secteur correspondant à l'ancienne région Bourgogne bien que notre territoire d'exercice soit la grande région BFC.

Mise en place des ressources, ouvertures et/ou renouvellement de droits pour les personnes accueillies sur l'année 2023 :

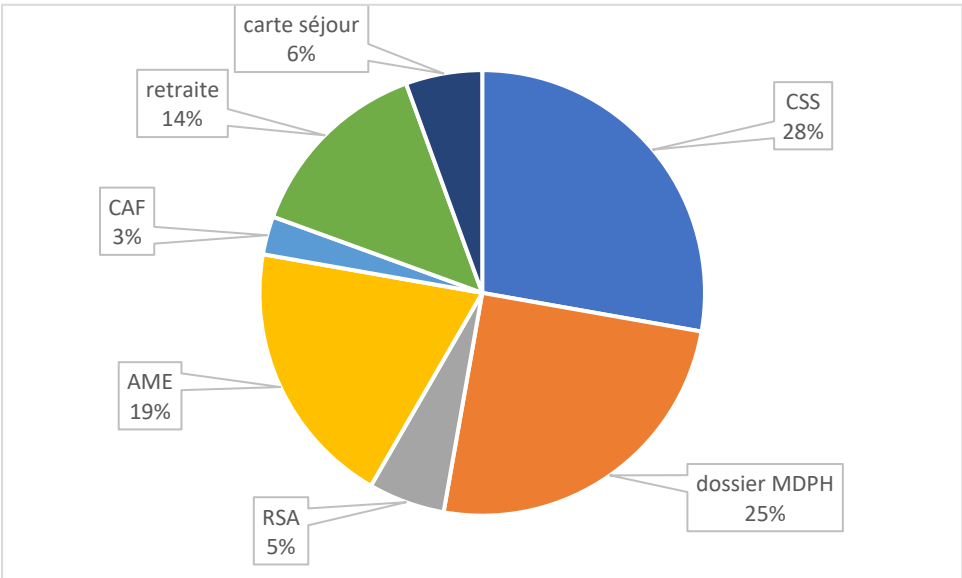

Légende
MDPH : maison départementale pour les personnes en situation de handicap
RSA : Revenu de Solidarité Active
CSS : complémentaire santé solidaire
AME : aide médicale de l'état
CAF : caisse des allocations familiales

Le travail d'accompagnement social réalisé au sein de notre structure est excessivement varié et consiste surtout à l'ouverture ou à la récupération de droits.

Des mesures ont été mises en place et des droits ont pu être ouverts ou renouvelés :

CSS : les démarches de demande de d'ouverture de droit à l'assurance maladie (Puma), CPAM et plus particulièrement de la couverture santé solidaire ont concerné **plus du quart du public** accompagné.

Dossier MDPH : **1 personne sur quatre** accompagnées connait une problématique liée au handicap. Leur situation sociale, somatique et ou psychique est un frein à leurs accès aux droits. Les éducatrices spécialisées de notre établissement ont accompagné les résidents dans les dépôts de dossier auprès de la MDPH :

- demande d'attribution allocation adulte handicapé,
- demande de prestation de compensation de handicap,
- renouvellement de dossier pour demande de reconnaissance travailleur handicapé,
- demande de carte mobilité inclusion.

Le léger vieillissement de la population accompagnée aux LAM a nécessité un aide dans la création et le dépôt de demande de pension de retraite ou d'allocation de solidarité aux personnes âgées.
Il a signalé l'importance de l'accompagnement au droit d'avoir un compte bancaire pour les personnes accueillies. L'ouverture de droits sociaux avec perception d'allocations nécessite un accès à un compte bancaire. L'accompagnement des demandes de droits est donc très souvent couplé à des demandes d'ouverture de compte quelquefois pouvant nécessiter une demande auprès de la banque de France d'attribution d'un établissement bancaire pour exercer ce droit d'accès.

Situation à la sortie :

Sur l'année 2023, 9 résidents ont quitté l'établissement :

- 4 résidents sont partis de manière volontaire,
- 2 résidents sont partis en maison de retraite,
- 1 résident est parti dans un service de logement adapté,
- 2 résidents sont retournés dans leur pays d'origine.

Il y a eu 3 décès de personnes qui étaient en soins palliatifs et une personne qui était en attente d'un EHPAD.

Les accompagnements en fin de vie souvent liés à des pathologies cancéreuses sont devenus des prises en soins de plus en plus présentes au cours de l'année. Nous bénéficions de l'expertise du service de soins palliatifs du CH Montceau par la collaboration régulière que nous entretenons avec leur équipe mobile. Cette collaboration nous offre la possibilité de d'explorer notre questionnement éthique lors de ses prises en charge si particulières.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Le recrutement de personnels soignants sur le deuxième semestre de l'année a permis au service de gagner en stabilité et de limiter au maximum le recours à de l'intérim après les congés d'été. Cette situation est bénéfique pour les résidents ; cette stabilité permettant un accompagnement au plus juste des besoins avec des professionnels impliqués. Une deuxième éducatrice spécialisée, à temps partiel, a rejoint l'équipe de la structure cette année permettant d'accentuer le travail d'accompagnement éducatif auprès des résidents.

Les activités sont régulièrement proposées les après-midis ou en soirées avec un but ludique mais aussi thérapeutique :

- Sorties extérieures dans les parcs du secteur avec pause goûter chez un glacier afin de bénéficier d'interactions sociales extérieures.
- Activités manuelles de création de décorations du service à l'occasion des différentes périodes de l'année (travail de concentration, de motricité fine. La création valorise l'estime de soi et les interactions sociales).
- Les soirées à thèmes :
  - soirées cinéma / dvd (accès à la culture, interaction de groupe),
  - soirées jeux (interactions sociales, sollicitation de la mémoire, de logique voire de calcul),
  - soirées karaoké : (interaction sociale, estime de soi, culture).
- Activités culinaires : fabrication de pâtisseries, petits déjeuners thérapeutiques avec des thématiques différentes toujours appréciées des résidents avec la possibilité d'avoir recours à un bénévole.

Actions partenariales :

- CSAPA
- IFSI et IFAS (accueil des étudiants)
- EAPS Sanvignes (visite chiens visiteurs)
- Mairies de Montceau-les-Mines et Saint-Vallier
- CH Jean BOUVERI
- HAD Nord Saône-et-Loire
- CPAM 71
- CAF 71

Difficultés repérées :

La vétusté du bâtiment avec des pannes récurrentes de l'ascenseur et des dégâts des eaux ont un impact sur l'organisation de l'établissement. Deux chambres avaient dû être condamnées pour travaux durant environ 4 mois.
Les orientations post dispositif LAM peuvent présenter des difficultés par manque de places dans les secteurs de l'hébergement des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap. Ce qui peut entraîner une saturation du service par période.
Les difficultés conjoncturelles liées au recrutement de personnel soignant durant cette année a nécessité le recours en grand nombre à du personnel intérimaire. Afin de pouvoir maintenir un service auprès des personnes accueillies, la structure a été dans l'obligation de faire appel à ce type de personnel sur les ¾ de l'année avec une nette baisse de cette charge à partir de la fin de la période estivale.

Perspectives 2024

Des réflexions vont être menées afin de trouver une solution aux difficultés rencontrées liées à la vétusté du bâtiment : construction d'un bâtiment totalement adapté aux besoins spécifiques de nos dispositifs.
Une formation spécifique sur la Réduction des Risques Alcool va démarrer sur 2024 ainsi que d'autres formations sur les soins relationnels et techniques.
Recrutement d'un 0,40 ETP psycho pour mars 2024.
La mise en place par la Haute Autorité de Santé du nouveau système d'évaluations des Établissements Médicaux Sociaux va nous permettre d'interroger et modifier notre organisation et notre fonctionnement afin de pouvoir répondre au plus juste aux attentes des autorités de tutelles et des personnes accueillies. Cette évaluation est programmée sur 2025.

LITS HALTE SOINS SANTÉ

MISSION :

Les LHSS "accueillent temporairement des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie dans la rue". Les missions sont :

- proposer et dispenser à ces personnes les soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient,
- mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- élaborer autant que faire se peut, avec la personne, un projet de sortie individuel.

IMPLANTATION :

- Saint-Vallier
- Mâcon

CAPACITÉ :

Saint-Vallier	**8 places**	Mâcon	**4 places**

FINANCEMENT :

ARS

Données quantitatives

Saint-Vallier :

Nombre de personnes accompagnées en 2023 :

Hommes	Femmes	TOTAL
8	10	18

Prévalence des pathologies prises en charge :

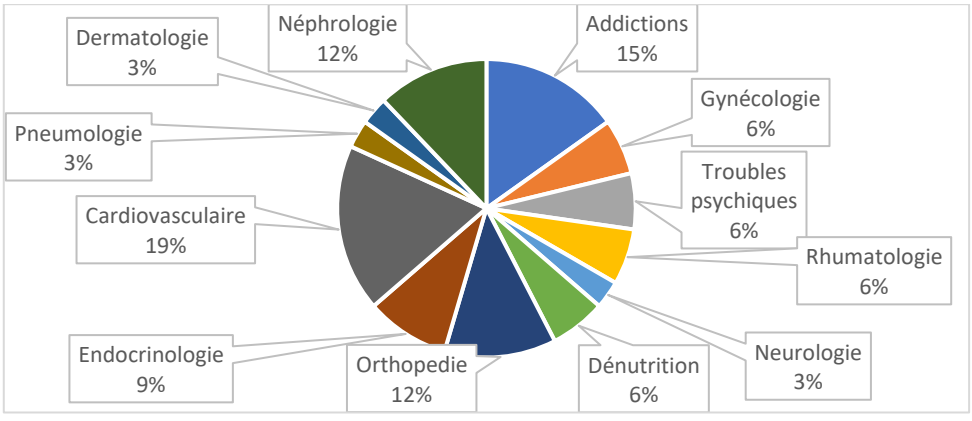

Taux d'activité :

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 62,50 %.

Ce taux d'activité s'explique en raison de sinistres qui au cours de l'année ont bloqué 2 chambres qui étaient condamnées.

Répartition par âge :

Âge des personnes accompagnées	0 - 17 ans	18 - 25 ans	26 - 35 ans	36 - 45 ans	46 - 55 ans	56 - 65 ans	+ de 65 ans
			2	4	5	4	3

L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif se situe entre 45 et 55 ans.

Sorties et accompagnements :

Nombre de sorties	Hommes	Femmes	TOTAL
	4	5	9

Situation administrative des personnes accompagnées :

Sur les 18 personnes accueillies en 2023, 7 étaient de nationalité française, 1 était ressortissant européen, 10 de nationalité étrangère hors Union Européenne.

- 1 personne bénéficiait du RSA,
- 6 personnes recevaient une retraite,
- 7 personnes étaient sans ressource,
- 2 bénéficiaient de l'AAH,
- 1 personne percevait des IJSS car en arrêt maladie,
- 1 personne recevait l'ADA.

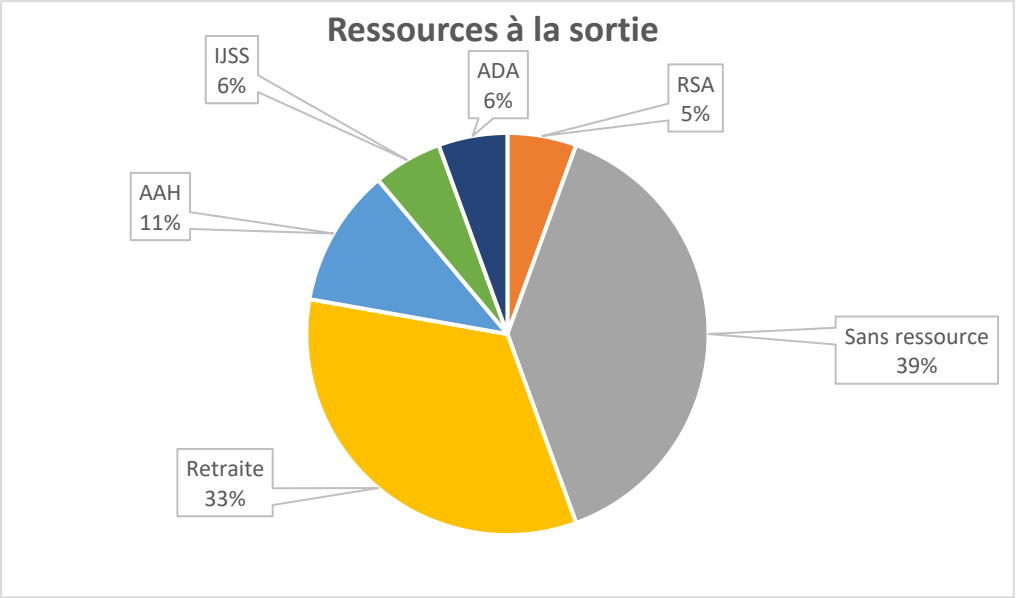

Durée moyenne de prise en charge pour les personnes ayant quitté l'établissement en 2023 :

La durée moyenne de séjour sur le dispositif LHSS est de 39,10 jours.

Orientations à la sortie :

9 personnes sont sorties de l'établissement dans l'année :

- 5 retours à domicile,
- 2 sorties volontaires,
- 1 personne est retournée dans son pays d'origine,
- 1 fin de prise en charge.

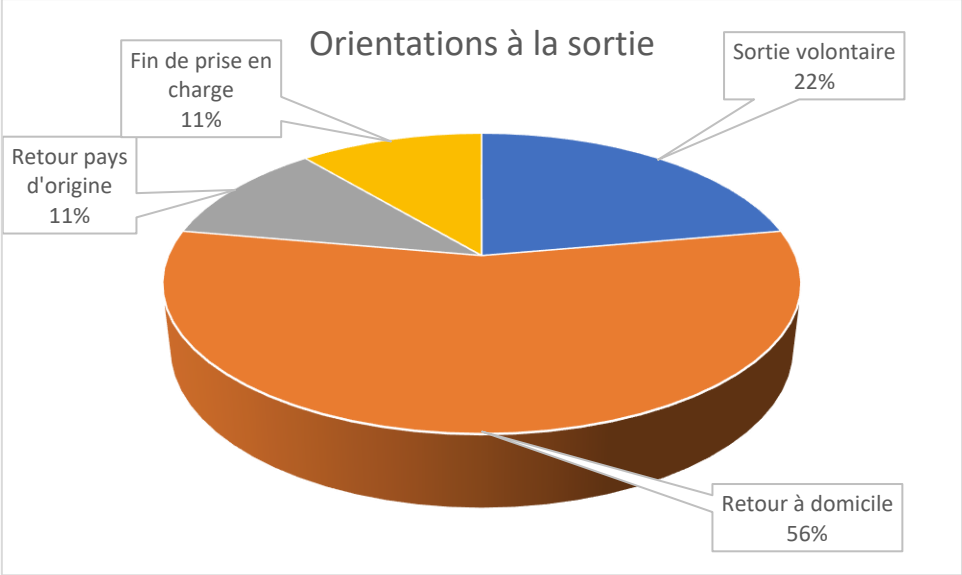

Exemple de situation

Accueil d'un couple en grande difficulté sociale et somatique : l'homme polypathologique avec insuffisance rénale terminale nécessitant des dialyses 3 fois par semaine, un suivi médical en plus de son traitement quotidien ; son épouse avec un suivi médical de la maladie de parkinson (chutes récurrentes à domicile, syndrome confusionnel suite à un surdosage des traitements).

Ils vivaient dans un logement insalubre en raison d'un syndrome de Diogène. Des difficultés financières liés à la dégradation de leur état de santé et l'addiction à des jeux concours de Madame a entraîné des difficultés de paiement des loyers puis le début d'une procédure d'expulsion. Ils ont été hospitalisés séparément plusieurs mois avant de pouvoir avoir une place au sein de notre dispositif.

Nous avons donc organisé leur prise en soin avec différents acteurs du territoire :

- Suivi médical de Monsieur :
  - en collaboration avec le centre de dialyse du GHT : suivi des bilans biologiques, adaptations des traitements, surveillance quotidienne, prise de poids, douleur,
  - organisations et suivis des différentes consultations chez des spécialistes,
  - organisation des transports liés à ces dialyses à raison de 3 par semaine.

- Suivi médical de Madame :
    - en collaboration avec son neurologue et prestataire matériel : administration et suivi du traitement par pompe perfusion sous cutanée 2 fois / jour traitement apomorphine (antiparkinsonien) en plus du traitement per os.
- Accompagnement social pour le couple :
    - accès au droit avec demande de CSS et MSA,
    - accompagnement concernant la situation bancaire,
    - concernant le logement (résiliation d'abonnements et contrats fluides), renouvellement de vêture et de téléphone. Récupération d'effets personnels,
    - travail en collaboration avec MJPM et la famille : demande de mise sous protection,
    - accompagnement dans la recherche d'un lieu de vie proche de leur famille dans une autre grande région.

Mâcon :

Personnes présentes au 1er janvier 2023 :

Nombre de personnes	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL
Présents au 1er janvier 2023	2	2	1	**5**

2 personnes de nationalité française et 3 personnes de nationalité étrangère (hors Union Européenne).
3 personnes de sexe masculin et 2 personnes de sexe féminin.

Pathologies à l'entrée : soins de cancer, dialyses, suivi de grossesse.

Toutes ces personnes sont sorties en 2023 :

- 1 en LAM (Montceau-les-Mines),
- 1 sur de l'Hébergement d'Urgence 115,
- 1 en logement Foyer de Vie (Charnay-les-Mâcon) après une prise en charge en CHRS,
- 2 chez des amis / famille.

Durée de séjour en nombre de journées pour ces 5 personnes : 1 074 ; soit une durée moyenne de prise en charge de 215 journées (environs 7 mois).

Nombre de journées de prise en charge en 2023 pour ces 5 personnes : 453 ; soit une durée moyenne de prise en charge en 2023 de 91 jours (environs 3 mois).

L'âge moyen de ces personnes est de 32,80 ans (avec des écarts allant de 5 à 63 ans).

Personnes entrées en 2023 :

Nombre d'entrées	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL
2023	12	3	0	**15**
2022	7	8	7	**22**
2021	15	3	2	**20**

Les pathologies à l'entrée des LHSS sont extrêmement variées : fractures, staphylocoque, cancer, diabète, ulcères, soins post chirurgie, fistules, esquarres, engelures, problèmes cardiaques et pulmonaires, obstétrique…

Une personne hébergée accompagnait un patient.

Taux d'activité en 2023 :

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 75 % contre 109,93 % en 2022 et 77,47 % en 2021. Ce taux d'occupation en nette diminution est principalement dû à l'absence d'accueil de femmes enceintes accompagnées d'enfants et, après accouchement, du maintien du ménage dans l'établissement pendant plusieurs semaines. Ainsi, nous notons qu'aucun enfant n'est entré dans l'établissement en 2023. De plus, entre juillet et octobre, un à deux lits sont systématiquement disponibles.

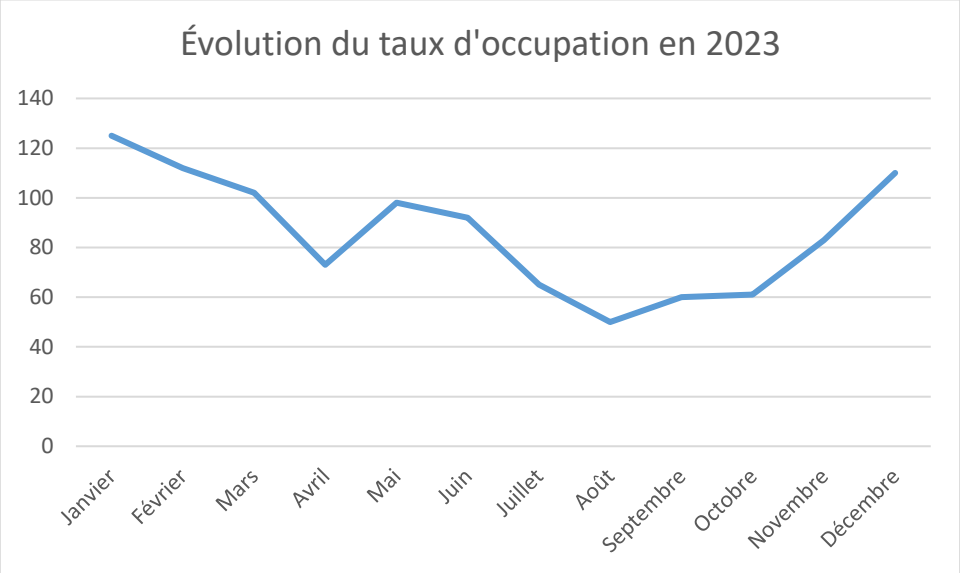

1 097 journées réalisées en 2023 (pour un taux théorique à 100 % de 1 460 journées).

Personnes accompagnées en 2023 :

- 20 personnes ont été accompagnées en 2023 : 19 adultes (14 hommes et 5 femmes) et 1 enfant (1 garçon).
- 9 personnes de nationalité française et 11 de nationalité étrangère.

Répartition par âge :

Âge des personnes accompagnées	0-17 ans	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+ 65 ans	TOTAL
2023	1	3	0	5	6	4	1	**20**
2022	7	4	5	4	1	4	0	**26**
2021	2	2	3	6	3	4	0	**20**

L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 43,25 ans (avec des écarts d'âge allant de 5 à 66 ans) contre 27,90 ans en 2022 et 39,60 ans en 2021. La part des personnes accompagnées de 46 ans et plus est passé de 19 % en 2022 à 55 % de la population accueillie en 2023. Un seul enfant a été pris en charge en 2023, contre 7 en 2022 (dont 4 avaient moins de 3 ans).

Ressources :

Pour les adultes accompagnées :

- 5 personnes bénéficiaient du RSA,
- 4 personnes bénéficiaient de l'AAH,
- 2 personnes percevaient une retraite,
- 8 personnes n'avaient aucune ressource.

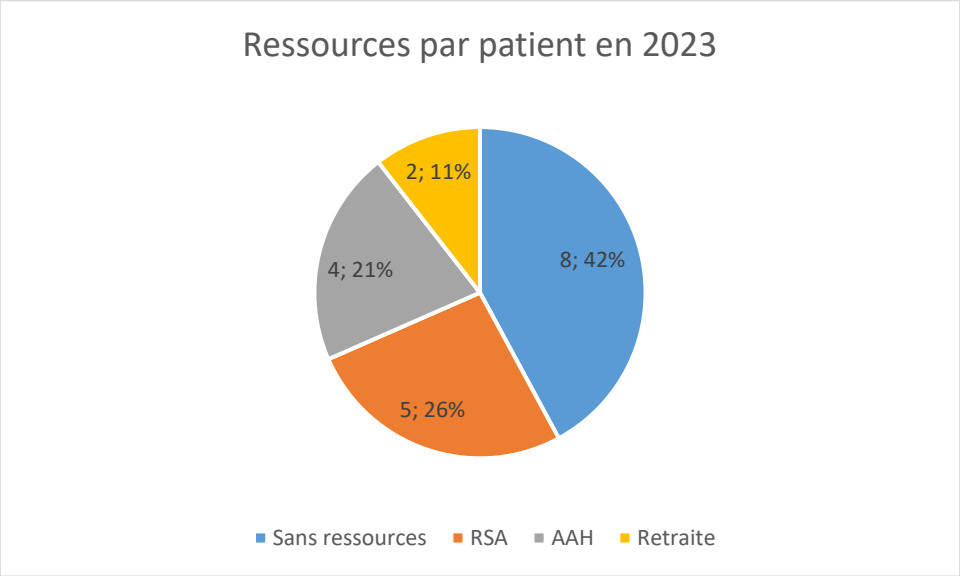

Personnes sorties en 2023 :

La durée moyenne de prise en charge pour les personnes ayant quitté l'établissement en 2023 est de 117 jours (avec des séjours allant de 7 journées pour le plus court à 279 jours pour le plus long).
En 2022, la durée moyenne de prise en charge était de 64 jours. Nous observons donc un quasi doublement de la durée moyenne de prise en charge. Plus d'un tiers des personnes ont été prises en charge en 2023 sur des périodes longues allant de 6 à 9 mois du fait de traitements relatifs à des pathologies lourdes et chroniques.

Orientation à la sortie :

15 personnes sont sorties :

- 2 personnes ont sollicité le 115 à leur sortie,
- 4 personnes ont été hébergées par des proches ou des amis,
- 1 personne a été hospitalisée,
- 2 personnes sont retournées dans leur domicile personnel (domicile qui au moment de la prise en charge était inadapté à la poursuite des soins ou insalubre),
- 3 personnes ont intégré le CHRS de Mâcon,
- 1 personne a intégré les LAM de Montceau-les-Mines,
- 1 personne est entrée en logement autonome de bail privé,
- 1 personne a été exclue pour des problèmes de comportements violents (instabilité psychique, problématiques addictologiques et non adhésion à l'accompagnement social proposé ainsi qu'aux règles de l'établissement).

Personnes présentes au 31 décembre 2023 :

Nombre de personnes	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL
Présents au 31 décembre 2023	3	2	0	**5**

3 personnes étaient de nationalité française et 2 personnes de nationalité étrangère (Union Européenne).
Les pathologies à l'entrée étaient : cancer, dermatologie et état de santé général dégradé, problèmes cardiaques et pulmonaires, appendicite aigüe, obésité.
La durée de séjour pour ces 5 personnes était de 368 journées ; soit une durée moyenne de prise en charge de 74 journées (environs 2,50 mois) au 31 décembre 2023.
L'âge moyen des personnes accompagnées était de 53,40 ans (avec des écarts allant de 47 à 66 ans).

Description d'une situation

Nous avons accueilli un jeune homme de 20 ans en situation d'exclusion pour des soins relatifs à un cancer (il vivait en camping au moment de sa prise en charge). Après une longue période d'accompagnement par les services de la protection de l'enfance, son instabilité et des faits de violence y mettent un terme. Il bénéficie toutefois d'une mesure de protection, d'un suivi PJJ et de ressources (AAH) à son arrivée en LHSS. Sa prise en charge médicale va permettre la rémission de son cancer, une stabilisation et la reprise de traitements psychiatriques. L'accompagnement social et le projet individuel portent vers une orientation sur une place de CHRS urgence en collectif à Mâcon, à la suite de laquelle il est accueilli en résidence handicap, avec la mise en place d'aides au quotidien. Ce jeune homme maintien toujours actuellement des liens avec l'équipe de professionnels de l'établissement qui lui permettent de rompre avec son isolement et le manque d'activités. Un projet professionnel adapté reste envisagé.

Données qualitatives sur l'ensemble du dispositif

Faits marquants / activités spécifiques :

Nous avons accueilli en septembre un homme de 46 ans pendant une semaine pour des soins relatifs à des brûlures et des escarres. Il présente des brûlures importantes sur tout le corps, est amputé des membres inférieurs et présente également des troubles psychiques marqués. Une fin de prise en charge a été prononcée en accord avec l'hôpital. En effet les LHSS n'étaient pas adaptés au vu de ses problématiques. L'homme est donc retourné quelques jours à l'hôpital. L'hospitalisation ne pouvant perdurer, cette personne s'est retrouvée sur les dispositifs de veille sociale. L'infirmière LHSS mobile lui a prodigué des soins relatifs à ses pansements. Il a été convenu avec elle d'utiliser un LHSS le temps d'effectuer les soins nécessaires. Une fois ses pansements faits, l'homme a refusé de quitter la chambre. La police est intervenue à la demande du chef de service pour tenter de lui faire quitter le lit. Ce dernier a de nouveau refusé de sortir et la police ne pouvant le sortir de force, il est resté dans la chambre. Nous en avons informé le médecin régulateur des LHSS qui a bloqué cette place le temps que nous trouvions une solution. Le lendemain, la personne n'étant pas satisfaite de sa situation met le feu à ses draps dans le couloir de l'établissement. Le début d'incendie sera vite maitrisé et l'homme hospitalisé sous contrainte en UPC au Centre Hospitalier de Mâcon. Il remettra le feu à son lit durant cette dernière hospitalisation, puis sera incarcéré.

Les problématiques psychiatriques, bien qu'associées, restent des pathologies souvent extrêmement complexes à prendre en charge par le service d'un point de vue organisationnel et pour la vie en collectivité au sein de la structure. Les relais avec l'équipe mobile psychiatrie précarité, le CMP et les services de psychiatrie du CH de Mâcon sont essentiels pour mieux comprendre les comportements et envisager l'organisation de parcours de soins adaptés lorsque cela est possible.

Perspectives 2023

Depuis la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS doivent rendre compte de la qualité de leurs prestations auprès de la HAS. Les évaluations effectuées régulièrement doivent permettre de valider les bonnes pratiques et la qualité au sein des établissements, mais également de les conduire à s'engager dans une démarche d'amélioration continue.
En mars 2022, la Haute Autorité de Santé a donné le coup d'envoi au déploiement du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité en publiant le premier référentiel national d'évaluation et son manuel associé. Chaque établissement sera évalué au regard de critères génériques s'appliquant à toutes les structures, ainsi que sur des critères spécifiques qui lui sont applicables en fonction du secteur d'activité, du type de structure et du public concerné.

L'établissement LHSS de Mâcon est le premier de l'association Le Pont à devoir s'engager dans cette démarche d'évaluation. Elle débutera en mars 2024 avec la formation des cadres à l'utilisation des outils, puis en relation avec le cabinet accrédité ID-ES Consultants, basé en région lyonnaise, de juin à septembre 2024.
L'évaluation aura lieu le 3 et 4 septembre 2024.

La formation de l'équipe de professionnels en RDRA s'est terminée en 2023. Nous travaillons toujours régulièrement sur l'organisation de la démarche de Réduction du Risque Alcool, avec une perspective d'accompagnement individuel formalisé et d'actions collectives régulières.

LITS HALTE SOINS SANTÉ HORS LES MURS

DÉFINITION :

Le décret n°2020-1745 du 29 décembre 2020 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées "Lits Halte Soins Santé", "Lits d'Accueil Médicalisés" et "Appartements de Coordination Thérapeutique" ouvre de nouvelles modalités de prise en charge facultatives : les LHSS mobiles et les LHSS de jour (article D. 312-176-1 du code de l'action sociale et des familles).

Le décret n°2021-1170 du 9 septembre 2021 relatif aux équipes mobiles médico-sociales intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques permet d'établir le fondement juridique pour le déploiement des Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) et des Équipes Spécialisées de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP). Les équipes mobiles santé précarité et les équipes spécialisées de soins infirmiers précarité sont deux catégories d'équipe mobile médico-sociale qui disposent, chacune, d'autorisations de fonctionnement autonome.

Les LHSS hors les murs permettent d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou personnes très démunies, là où elles vivent, de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement dans une approche "d'aller-vers", quelle que soit leur situation administrative.

Ces équipes dispensent des soins adaptés, réalisent des bilans de santé, concourent à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accompagnées, proposent un accompagnement global adapté aux besoins des personnes.

Elles ont un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, assurent des actions de prévention, de médiation et de prise en charge globale pour favoriser l'orientation des personnes vers les établissements, services et professionnels adaptés.

Elles peuvent intervenir dans le cadre de permanences délocalisées au sein de structures sociales ou médico-sociales et y dispenser des actions de formation ou des actions de sensibilisation.

Selon les modalités d'intervention retenues, les équipes peuvent être amenées à subvenir ponctuellement à des besoins primaires des personnes (alimentation, hygiène).

Directement rattachés juridiquement à une structure LHSS et bénéficiant de la même autorisation de fonctionnement, les LHSS hors les murs prennent en charge des personnes non hébergées au sein du LHSS mais peuvent intervenir en amont ou en aval de l'admission au sein de ce LHSS.

MISSIONS :

Dans le cadre des missions des LHSS mobiles, les prestations peuvent recouvrir :

- évaluation ponctuelle de l'état de santé somatique et psychique des personnes,
- délivrance de premiers soins, appui à l'hospitalisation si nécessaire,
- conseils en matière de réduction des risques et des dommages pour les personnes usagères de produits psychoactifs, sous réserve d'être formées et d'informer et/ou orienter vers le secteur de l'addictologie pour un accompagnement spécialisé,

- prise en charge avant recours au système de santé de droit commun (médecin généraliste ou spécialiste) ou à un dispositif spécialisé (de type LHSS, LAM, CSAPA, CAARUD, ACT ou autre),
- orientation vers des bilans de santé et suivi ; participation à des programmes de prévention individuelle – vaccinations ou dépistage ,
- concours à des activités d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique,
- identification des besoins ou construction d'actions collectives de prévention-promotion de la santé,
- recueil des informations sur le suivi social, aide à la réalisation de demandes d'hébergement ou de logement (ex : SIAO, demande de logement social...).

Les équipes peuvent également assurer un appui ponctuel aux structures d'hébergement d'urgence recevant des personnes ayant des problématiques de santé non prises en charge. Elles peuvent, le cas échéant, y assurer des formations ou des actions de sensibilisation et/ou les orienter vers les organismes compétents.

Dans le cadre de leurs missions d'amont, les LHSS hors les murs peuvent proposer une orientation en LHSS. Dans le cadre de leurs missions d'aval, les LHSS hors les murs peuvent proposer une poursuite de l'accompagnement de la personne à sa sortie du LHSS, quelle qu'en soit la nature.

Ils peuvent mobiliser les ressources médicales du LHSS si nécessaire, notamment en l'absence de médecin traitant. Les équipes doivent être dimensionnées de façon adaptée, notamment en ressources médicales, lorsqu'elles assurent une telle mission, l'objectif restant d'accompagner les personnes vers les dispositifs de droit commun, y compris la médecine de ville.

Secteur Paray-le-Monial / Le Creusot / Montceau-les-Mines

Données quantitatives

Durant l'année 2023, il a eu 51 prises en charge : 12 femmes pour 39 hommes.

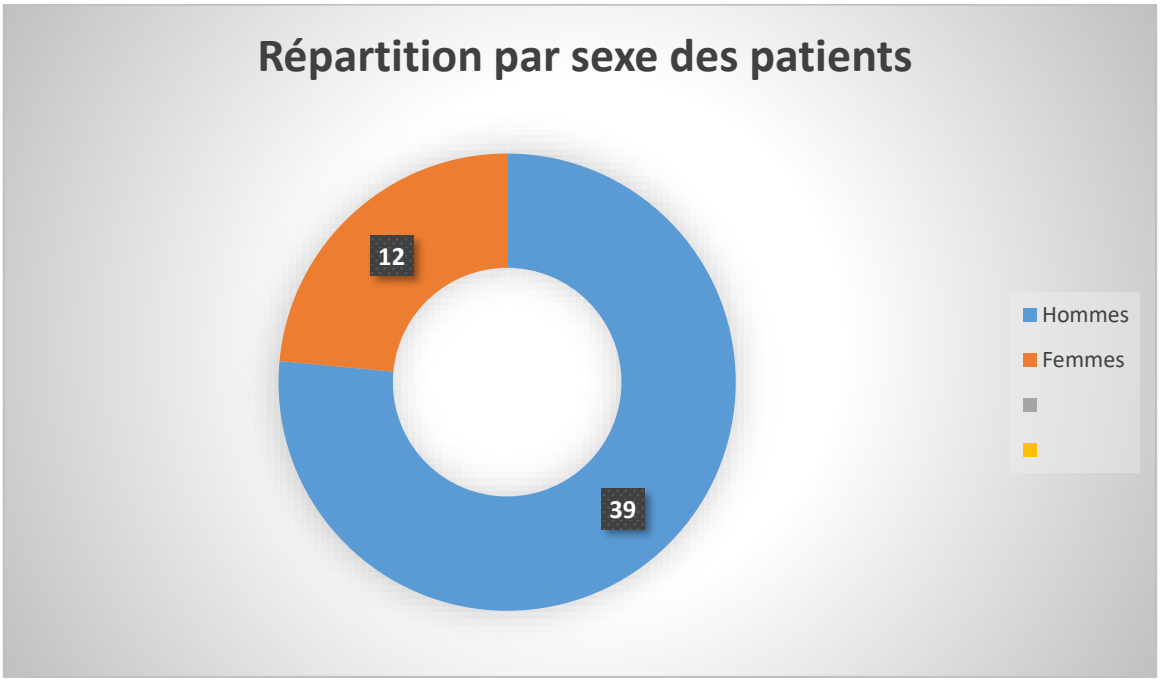

Répartition en fonction des tranches d'âge :

Nous avons repris les tranches d'âges choisis par les différentes statistiques de l'ARS.
On constate que le public accompagné a majoritairement dépassé les 45 ans.

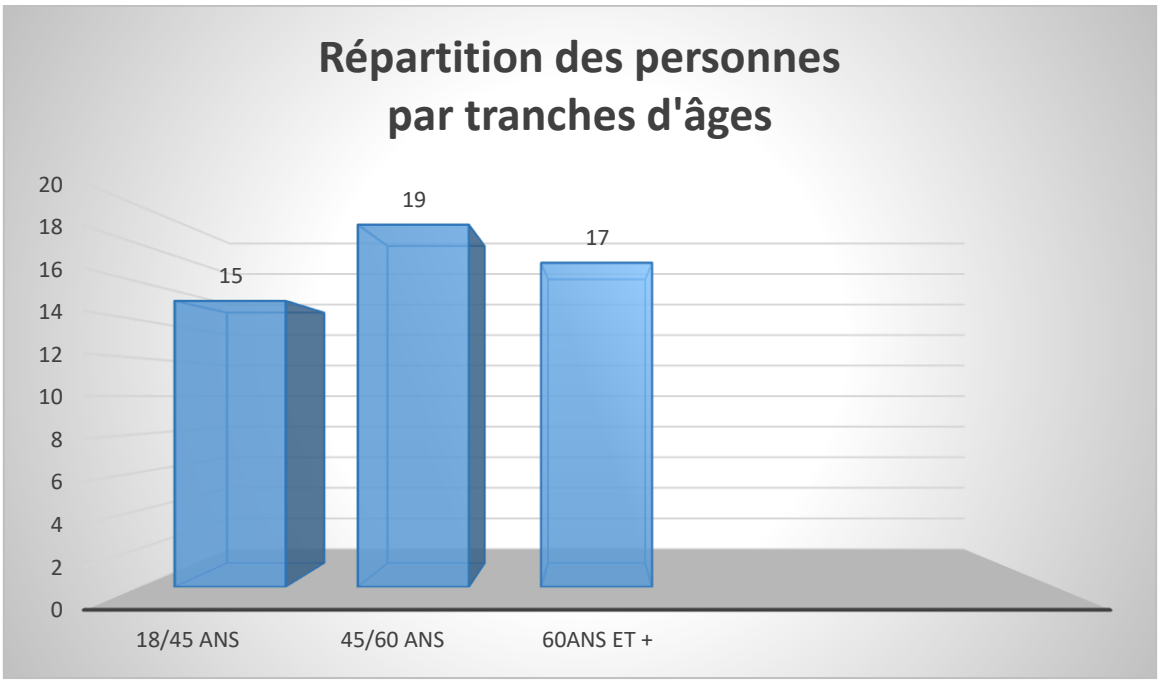

Prise en charge des patients :

Les prises en charge des patients comprennent des entretiens physiques avec les patients, dans les locaux des différents services de l'association, à domicile ou dans la rue ; des entretiens téléphoniques auprès de ces patients mais également auprès de professionnels de santé (médecins traitants, médecins spécialistes, dentistes, centres de radiologies…) ainsi que des temps d'accompagnement vers ces mêmes professionnels de santé.
Le temps de travail d'une Infirmière LHSS hors les murs sur le secteur de Paray-le-Monial / Montceau-les-Mines se reparti de la manière suivante :

- 210 heures de **visites chez les patients**, leurs lieux de vie, des services hospitaliers ou des structures médico-sociales. Ces temps ne prennent pas en compte les trajets,
- 8 heures de soins à domiciles,
- 264 heures environ d'**accompagnement** des patients auprès de différents **professionnels de santé**,
- 217 heures d'**appels** auprès des patients, de praticiens ainsi que l'envoi de mails ou la **rédaction courriers** en lien avec les patients et leurs pathologies,
- 93 heures de travail administratif,
- 16 heures de **réunions** spécifiques, c'est-à-dire quand une réunion est demandée pour parler d'un patient en particulier,
- 16 heures de **formation.**

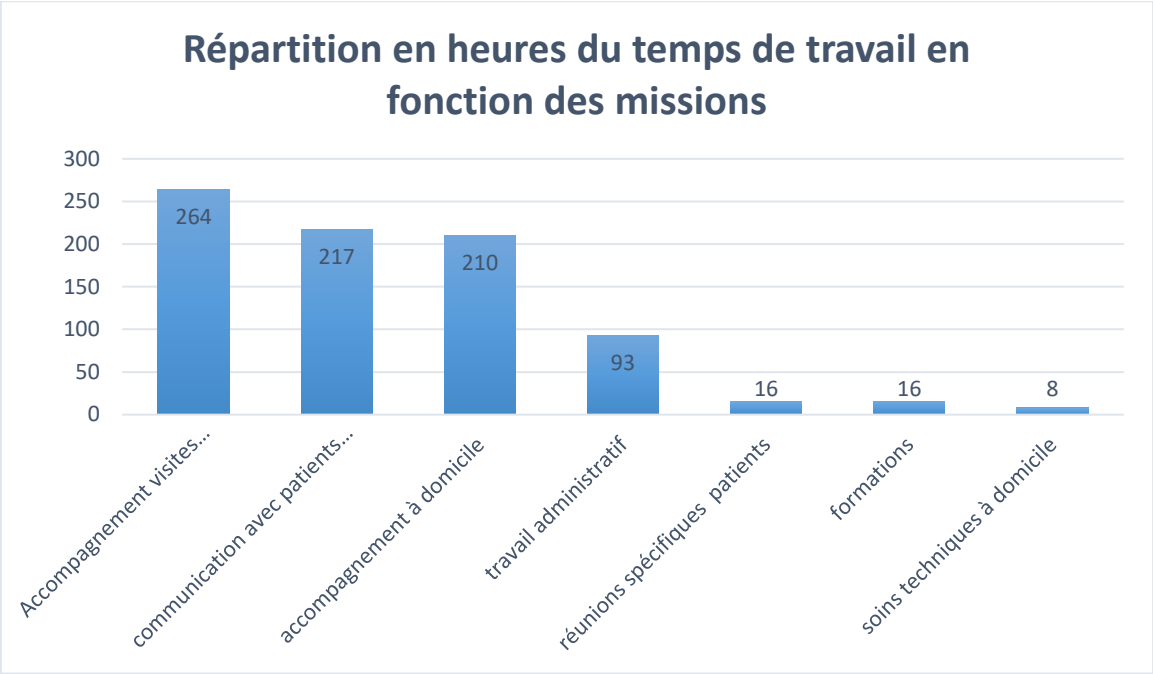

Outre ces temps d'interaction avec les patients, il convient de prendre en compte le temps nécessaire à la rédaction de rapports, la tenue des dossiers patients, l'analyse de situations qui aboutissent, ou non à une prise en charge, mais qui nécessiter un temps d'échange important avec les différents partenaires. Il y a également les sollicitations des familles de patients, des temps informels (portage d'affaires ou de documents) qui demandent une certaine souplesse dans l'emploi du temps

Répartition des demandes :

Secteurs :

- 16 sur le secteur de Montceau-les-Mines,
- 20 patients sur le secteur ou autour de Paray-le-Monial,
- 14 sur le secteur du Creusot et alentours,
- 1 sur le secteur de Bourbon Lancy.

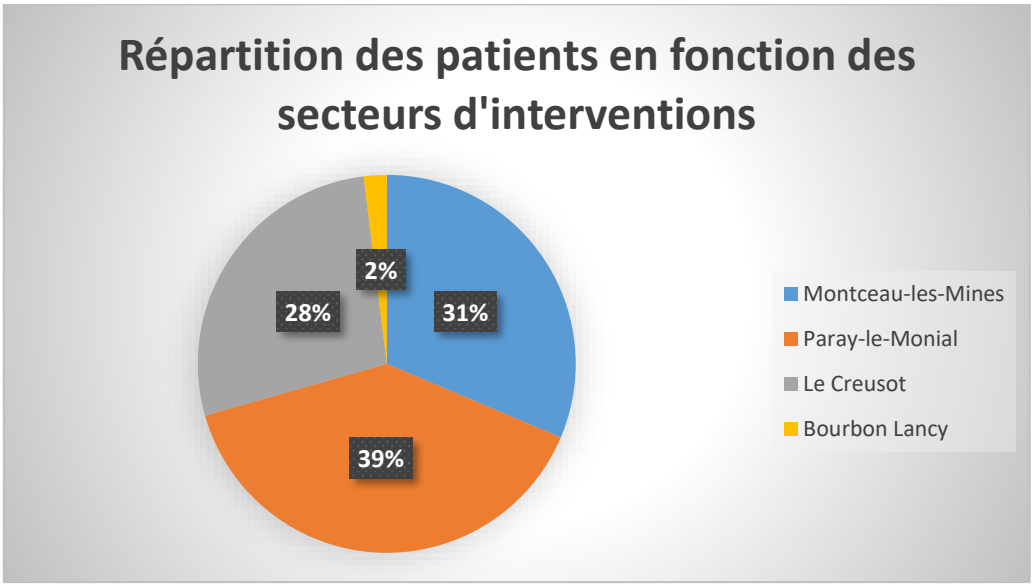

Provenance des demandes :

Les demandes proviennent de travailleurs sociaux principalement de l'association le Pont, le reste des demandes est issu de différents professionnels du secteur social et médical tel que le SAMSAH, les médecins de ville, les autres associations, CCAS, Police Municipale et l'infirmière LHSS Hors les Murs elle-même.

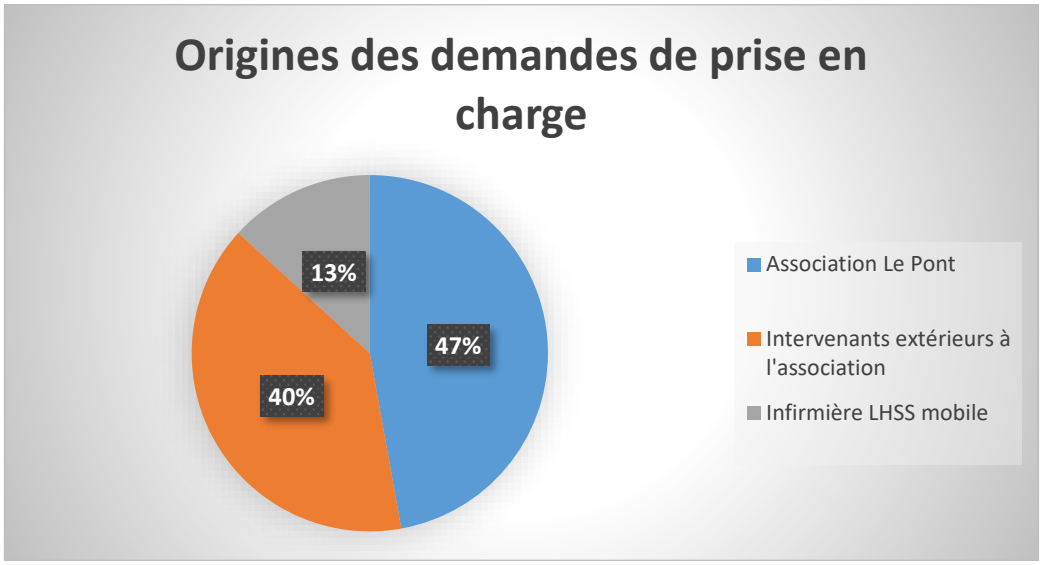

Orientations :

Au cours de l'année 2023, 12 suivis se sont interrompus :

- 2 demandes d'admissions en ACT (1 en intra et 1 en diffus),
- 4 demandes admissions LAM dont 2 admissions,
- 1 retour en logement autonome,
- 5 arrêts de prise en charge sur décision de la personne accompagnée.

Problématiques principales :

Les patients présentent diverses pathologies : problèmes somatiques, troubles psychiatriques et/ou conduites addictives. Bien que ces problèmes puissent se trouver ensemble pour un même patient, les principales raisons des prises en charge sont réparties ainsi :

- les troubles psychiques représentent 8 patients,
- les addictions (alcools, drogues, médicaments) : 15 patients,
- les problèmes médicaux somatiques : 32 patients.

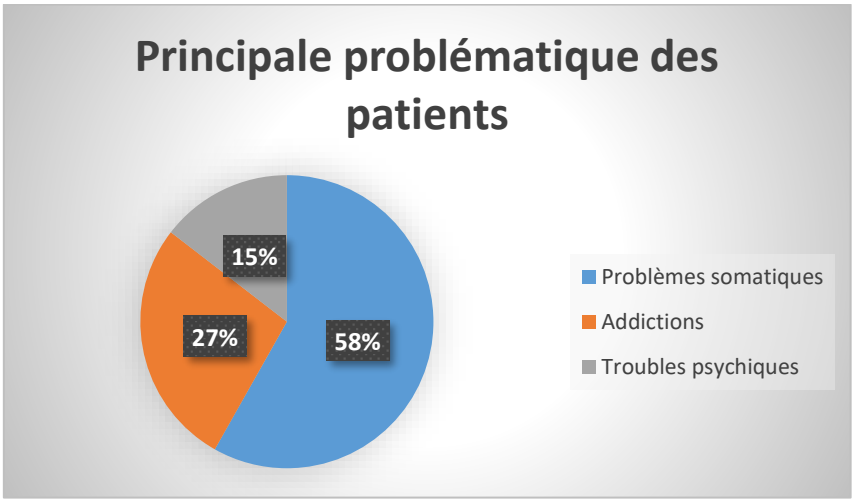

Situation vécue

J'aimerai expliquer dans une première partie mon cadre d'exercice de façon assez globale puis je proposerai une situation vécue afin de rendre compréhensible les particularités de mon poste d'infirmière LHSS hors les murs.
Mon champ d'intervention s'articule autour de personnes qui ne savent pas ou n'ont pas /ou plus la capacité de prendre en charge leur santé de façon autonome. Le public que j'accompagne est aussi constitué de personnes étrangères sans couverture sociale ou des personnes sans domicile fixe ayant un besoin d'accompagnement à la santé.

J'interviens très souvent dans un contexte sanitaire très dégradé où il faut bien souvent repartir de zéro. Cela commence par la recherche de médecin traitant pour les personnes bénéficiant d'une affiliation CPAM. Il n'y a quasiment plus de médecin acceptant des ajouts à leur patientèle sur notre secteur. En fonction du degré d'urgence de la situation, en l'absence de médecin traitant, j'accompagne la personne au service d'accueil des Urgences des CH du secteur ou je sollicite un rendez à la PASS, (Permanences d'Accès aux Soins de Santé). Ce dispositif permet de voir un médecin et bénéficier de différents types d'examens si cela est nécessaire. C'est la seule possibilité d'accès aux soins pour les personnes sans couverture sociale. Dans le contexte actuel, je dois la solliciter parfois en l'absence de médecin traitant pour des personnes affiliées. Ce dispositif d'accès aux soins permet également de pouvoir bénéficier de la pharmacie du centre hospitalier du lieu de consultation et cela sans frais.
Mon rôle consiste aussi à accompagner au rendez-vous, cela par manque de mobilité de la personne mais aussi car les lieux de rendez-vous sont souvent éloignés du lieu de vie. Notre département de la Saône et Loire est vaste et mon secteur d'intervention comprenant le Brionnais peut être qualifié de "désert" médical. Il m'arrive régulièrement de devoir accompagner des personnes chez des spécialistes hors département car aucun rendez-vous n'est possible à proximité. Il m'arrive de devoir réaliser certains soins auprès des personnes (bilans sanguins, suivi de pansements, entretien infirmier).

Pour apporter des éléments factuels de compréhension, je vais vous présenter une situation assez complexe mais représentative de ce que j'ai pu rencontrer au début de ma prise de poste.
Monsieur C., agriculteur tout juste retraité était hébergé chez son frère vivant et exploitant la ferme familiale depuis toujours. La maison est ancienne, pas entretenue. Monsieur vivait dans ce contexte d'incurie très important, associé à un syndrome de Diogène. Monsieur C. souffre de très grandes difficultés pour se mobiliser, il se déplace avec des béquilles en raison d'un problème de hanche qui nécessite une intervention chirurgicale. Cet environnement est inadapté à sa situation. Il passait toute ses nuits dans une fauteuil au milieu du salon ou dans une chaise longue dans la véranda. De plus, l'absence de salle de bain au sein de l'habitation limitait les soins d'hygiène de Monsieur et retardait sa prise en charge chirurgicale et médicale en général. Atteint de la maladie de Parkinson entre autres comorbidités, ma collègue travailleuse sociale en charge du suivi de cet homme, a constaté une altération grave de son état général et a demandé une intervention urgente de ma part pour reprendre son suivi médical.
Le but de mon intervention était d'évaluer et de stabiliser sa situation afin de pouvoir enfin bénéficier d'une intervention chirurgicale qui avait été repoussée. L'anesthésiste consulté refusait sa prise en charge, en raison de cette altération de son état, le rendant incompatible à toute intervention. De plus le manque d'hygiène et de commodités à son domicile ne permettait pas d'envisager un suivi post chirurgical adapté, le risque infectieux étant beaucoup trop présent.
Le médecin traitant de Monsieur C. étant parti en retraite, j'ai d'abord dû trouver en urgence un médecin acceptant de reprendre son suivi médical. Après de multiples recherches, j'ai fini par obtenir un rendez-vous dans une petit ville à une quinzaine de kilomètres. M. C étant en incapacité de se déplacer seul, j'ai dû l'accompagner à ce rendez-vous médical.
Après seulement quelques minutes d'auscultation, le médecin a diagnostiqué une insuffisance cardiaque avec des œdèmes importants au niveau des membres inférieurs, signes que la pompe cardiaque est en souffrance, ce qui explique aussi la fatigabilité importante de Monsieur. À la vue de

la gravité de la situation, le médecin a proposé une hospitalisation urgente en cardiologie au sein du CH de proximité. Il a contacté lui-même le service afin de faire admettre monsieur.
Mon intervention auprès de Monsieur dans ce contexte d'urgence lui a permis de bénéficier de soins rapidement afin de stabiliser sa situation et éviter des complications.
Le suivi ne pouvant se maintenir à son domicile, j'ai donc proposé une orientation aux Lits Halte Soin Santé, afin de maintenir un suivi médical permettant de garantir un environnement adapté à une prise en charge chirurgicale de sa pathologie orthopédique. Cet accompagnement d'urgence m'a permis aussi de proposer une évaluation et une orientation pour ce Monsieur après son hospitalisation.
Je travaille en collaboration avec mes collègues travailleurs sociaux pour permettre aux personnes confrontées à des difficultés liées à leur santé de pouvoir bénéficier d'une première évaluation de la situation pour ensuite proposer une orientation et/ou une organisation des soins auprès de la personne.
Notre rôle d'infirmière LHSS hors les murs est complexe et ne se limite pas à l'accompagnement aux soins mais il consiste aussi à accompagner la personne dans l'accès à ses droits.

Secteur Mâcon

Données quantitatives

Durant l'année 2023, 100 personnes ont été vues, dont 83 hommes et 17 femmes. Il y a eu 3 personnes accompagnées durant l'absence de l'agent de santé de Mâcon pour des rendez-vous médicaux.

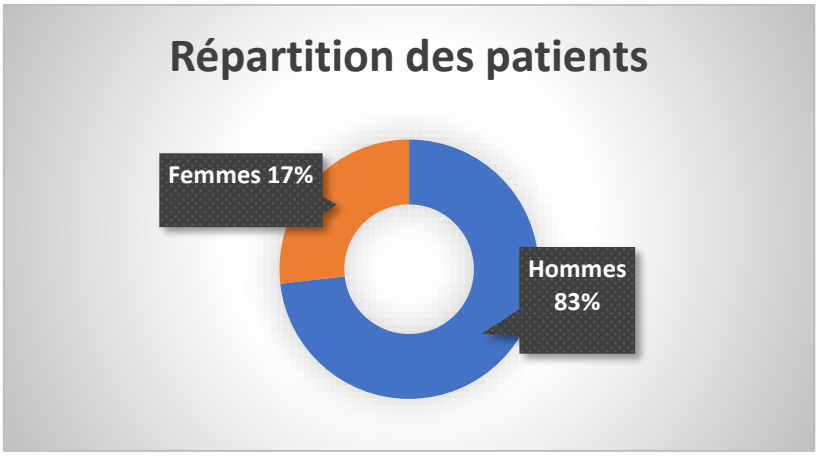

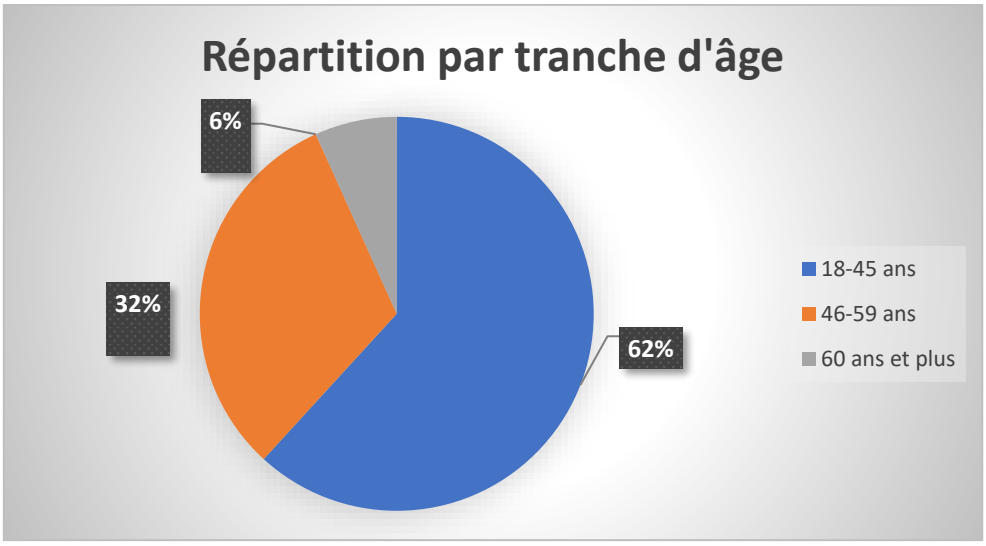

Prise en charge des patients :

Les prises en charge des patients comprennent des entretiens dans les locaux des différents services de l'association, sur les lieux d'hébergement ou dans la rue ; des entretiens téléphoniques ont lieu auprès de ces patients mais également auprès de professionnels de santé (médecins traitants, médecins spécialistes, dentistes, centres de radiologies…), les référents sociaux ainsi que des temps d'accompagnement vers ces mêmes professionnels de santé.
En plus des entretiens il y a les passages infirmiers pour les soins (pansements, injections, prises de sang, semainiers… sur PM).
Elaboration de kits visuels pour aider à la prise des traitements (repères avec gommettes de couleurs et pictogrammes par exemple sur tableaux), explications données sur le système de santé et les examens médicaux pour les personnes étrangères qui ne parlent pas français (j'utilise notamment les outils en FALC Santé BD que je traduis via internet et que je reconstruis dans la langue souhaitée. C'est aléatoire mais semble aidant, en tout cas la démarche a été appréciée).

Origine géographique des personnes rencontrées :

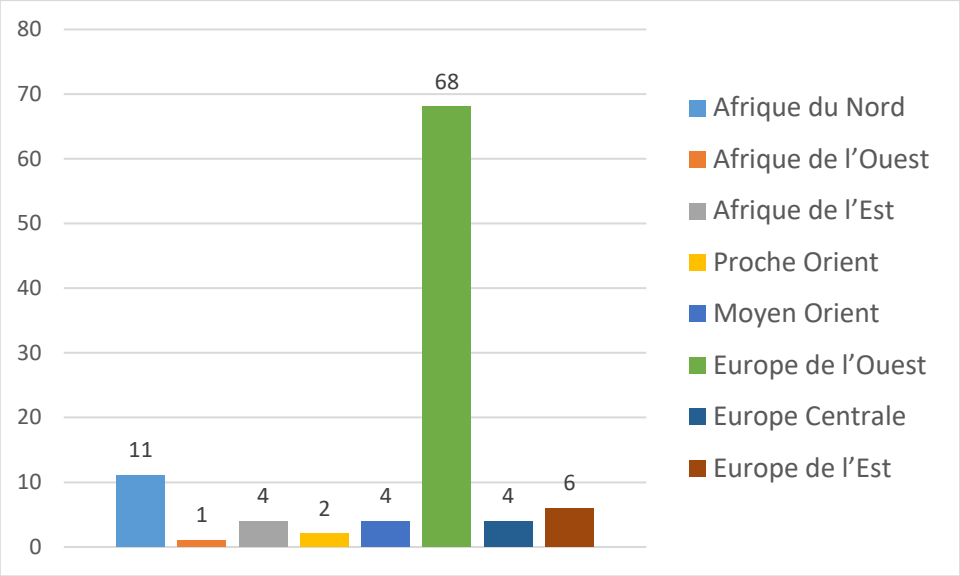

Les interventions se répartissent ainsi :

Les visites chez les patients, les accompagnements aux rendez-vous médicaux, les appels téléphoniques, les temps de coordination, les échanges avec les référents sociaux et les professionnels de santé, les temps de présence sur l'accueil de jour (prévu ou en renfort lorsque le taux d'encadrement le nécessite, sur du collectif il faut faire face à l'imprévisibilité, conduites aux urgences, appel au 15, blessures, troubles du comportement, gestion de la violence…), les réunions de service (2H30 hebdomadaires), la tenue des dossiers. Beaucoup de temps d'échanges informels en raison de ma présence à l'AJ et sur les maraudes.

Provenance des demandes :

CH de Mâcon : 10 personnes orientées par le SAU, ou autre service d'hospitalisation via l'assistante sociale ou PASS. Dont 6 sont hébergées au PRAHDA ADOMA. Demandeurs d'asile sans droits ouverts.

- Pôle asile : 1
- SARS : 3
- CHRS : 1
- Agent de santé : 3

Dans le cadre de la veille sociale (Samu Social et Accueil de jour), j'ai été en contact régulier sur le principe de l'aller vers avec 72 personnes. Je travaille le lien, réponds à des demandes ponctuelles (avis infirmier, bobologie, aide à la prise de rdv, orientation sur l'AJ…) avec l'objectif de les emmener à reprendre ou entamer un parcours de soins.

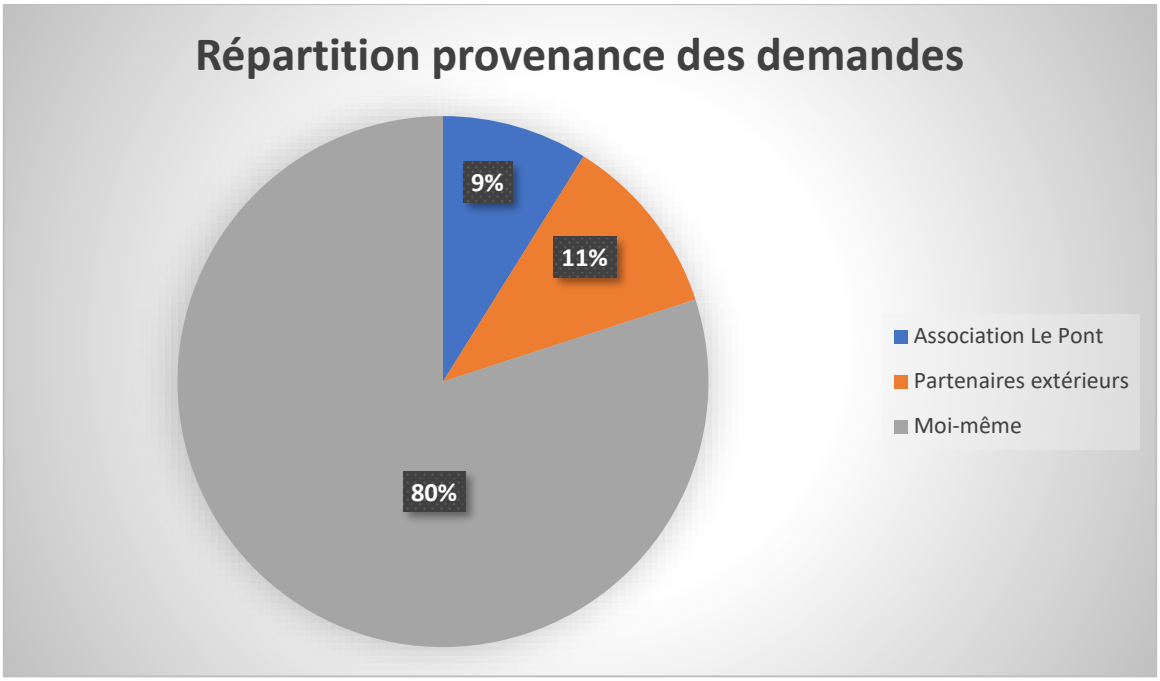

263 actes de soins (sur PM injections, pansements simples ou complexes, ablation de sutures, suivi diabéto, surveillance traitement avec éducation thérapeutique, semainiers…)
À cela s'ajoutent une vingtaine d'actes sur rôle propre (bobologie), ainsi que 15 bilans infirmiers.
99 prises de rdv médicaux et/ou accompagnement (médecine générale CDS71 ou SOS71, PASS, cardiologue, angiologue, ophtalmo, chirurgien orthopédiste, neurochirurgien, cabinet dentaire, laboratoire, IDEL, cabinet de radiologie, pharmacie, psychiatre, CEGGID, CAARUD, EMPP…)
13 accompagnements aux urgences de Mâcon.

Orientations :

Au cours de l'année 2023, quelques fins de suivi pour les raisons suivantes :

- 2 patients ont été admis en LHSS,
- 1 personne décédée,
- 11 patients parce que la mission s'est terminée (soins somatiques type injections ou pansements jusqu'à cicatrisation),
- 4 patients orientés auprès d'IDEL une fois les droits ouverts,
- 2 patients déboutés de leur demande d'asile et sont retournés dans leur pays d'origine avec une aide au retour,
- 2 patients ont été orientés sur un autre territoire,
- 1 personne orientée auprès d'un SAVS.

Sinon, la majeure partie des suivis est corrélée à leur présence à l'AJ / maraude, ils sont en effet toujours à la rue ou en hébergement précaire. Pour certains je les accompagne depuis ma prise de poste il y a trois ans, pour d'autres itinérants je les retrouve en fonction de leurs allées venues à Mâcon. Enfin certains ne sont que de passage pour quelques semaines.

La durée moyenne de prise en charge est toutefois de 367 jours.

Problématiques principales :

Les patients présentent diverses pathologies : problèmes somatiques, troubles psychiatriques et/ou conduites addictives, fréquemment en situation de comorbidité :

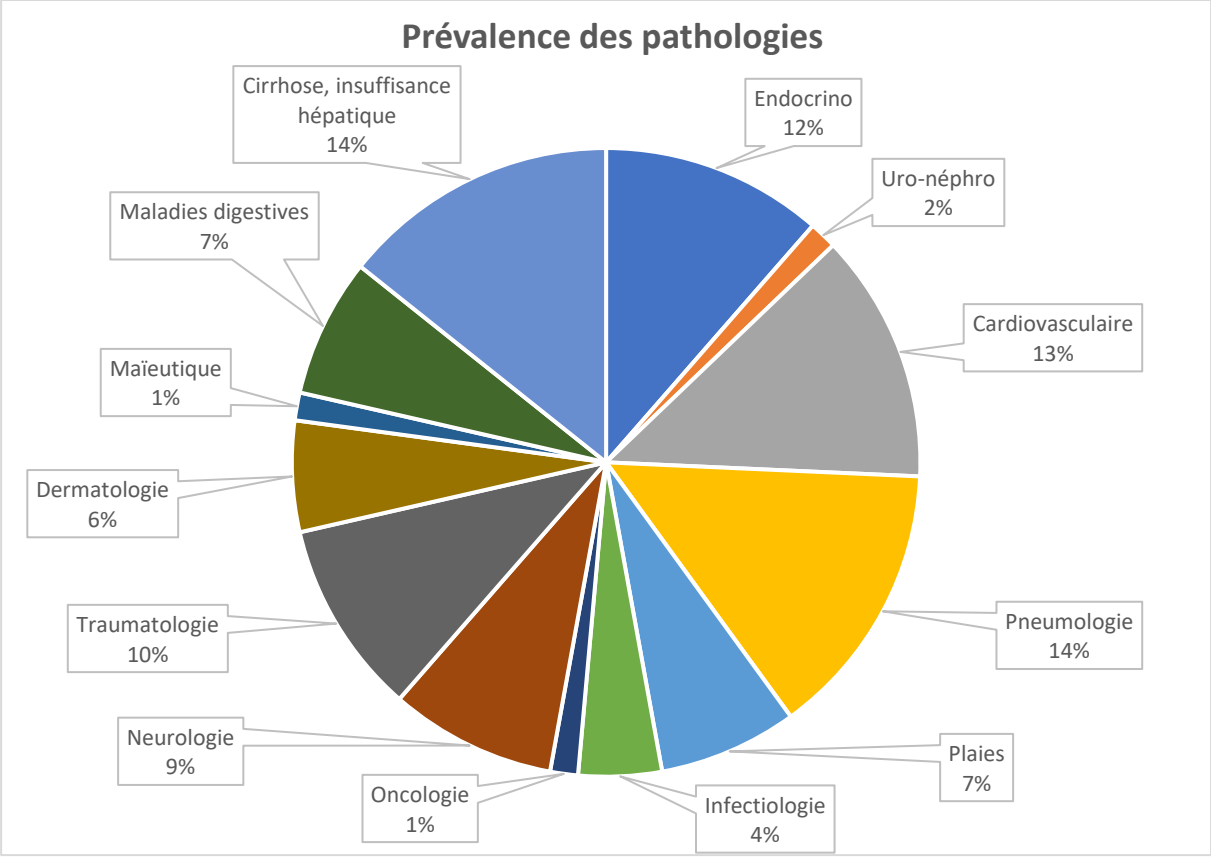

Secteur Chalon-sur-Saône

Données quantitatives

Prise en charge des patients :

- 40 prises en charge et 60 prises de contact
- 9 femmes et 31 hommes

Orientations :

- 1 fin de suivi : mutation vers un autre établissement hors secteur,
- 1 orientation sur les ACT,
- 2 orientations sur la pension de famille de Tournus,
- 5 hospitalisations.

Problématiques principales :

11 personnes présentent des addictions à l'alcool et 19 personnes des troubles psychiques (y compris dépression).

L'accompagnement aux consultations a été principalement réalisé en traumatologie, stomatologie, digestif et psychiatrie.

Répartition et occupation du temps de travail :

Les rendez-vous et entretiens se déroulent dans la rue, dans les bureaux de la Croisée des Chemins, de la Verrerie, des organismes de signalement de situations, dans les hébergements d'urgence ou sociaux, ou dans les hébergements temporaires chez un tiers.

Les objectifs principaux sont la création du lien, l'étude des besoins, l'identification des problématiques, des freins, des ressources, du handicap.
Nous échangeons sur le parcours et les antécédents, le contexte de vie, l'anamnèse, puis nous travaillons sur l'élaboration d'un projet de soin et d'accompagnement si cela est possible.

Je dispose de nombreux contacts partenaires (CPAM, psychologues, psychiatres, médecins généralistes, autres spécialistes, infirmières libérales, taxis, institutions, et autres personnes ressources).

Il y a du temps administratif pour la mise en place ou pour la réouverture des droits (couverture sociale, santé...), des appels téléphoniques pour les différents suivis, des entretiens motivationnels, de réassurance…

Des temps de recherches de solutions avec les données récoltées et échangées ainsi que la mise en adéquation avec la réalité de terrain et les moyens existants sont nécessaires.

Situation vécue

Homme de 45 ans, arrivé à Chalon-sur-Saône sans bagages sans logement à la suite d'une séparation brutale avec la mère de ses enfants. Personne très émotive, triste, pleine de colère avec des phases de démotivation et des phases d'élan vital productif. Il a des phases d'alcoolisation massive. Je le rencontre à l'accueil de jour dans cet état de détresse matérielle et psychologique. Entretien de réassurance, à visée re-motivationnelle et diagnostique. Il me relate son parcours, ses déchirures sociales et sentimentales. Nous faisons ensemble le point sur ses difficultés mais surtout sur ses ressources existantes et à réactiver. Cela semble le rassurer. Il est alors en attente d'attribution d'un logement social. Je l'oriente dans un premier temps vers un psychologue gratuit "point écoute" de la ville de Chalon-sur-Saône.
Puis je le mets en relation et je l'accompagne vers un médecin généraliste : un bilan global est réalisé, son enregistrement en tant que patient de ce médecin traitant est réalisé, une aide est mise en place pour l'aider à gérer ses douleurs chroniques et son addiction. Il passe divers examens, une hernie discale et sciatique sont diagnostiquées, et le sevrage physique est réalisé par le patient lui-même avant le rendez-vous, malgré les risques dont il avait connaissance. Il se rend à tous ses rendez-vous auxquels je l'accompagne.
Monsieur est dans une démarche d'aide et semble saisir tout le dispositif mis en place. Il obtient une attribution de logement en parallèle, et trouve même une formation dans la restauration.
Cependant, le transfert de son dossier CAF est en suspend malgré ses relances, il n'est toujours pas transféré depuis son département d'origine et Monsieur n'a plus de ressources pour payer son loyer, ses dépenses du quotidien et les trajets jusqu'à son lieu de formation. Il est aussi aidé par une assistante sociale du CCAS qui l'accompagne dans ses démarches sociales. En Parallèle, il a repris contact avec ses enfants ce qui semble le contrarier. Monsieur se dit à fleur de peau avec des difficultés pour canaliser ses humeurs et ses emportements. Il n'honore pas un rendez-vous médical prévu un samedi en dehors de son temps de formation. Il s'emporte avec son chef de service, il a de nombreuses réalcoolisassions en lien avec le sentiment de culpabilité et de honte. Il doit arrêter sa formation ayant une rupture de son contrat de travail, et il devient injoignable. J'attends que Monsieur se manifeste à nouveau car je n'ai pas d'autres recours et parce que cette "rechute" fait partie du processus, et que si Monsieur fait la démarche de me recontacter, alors nous pourrons travailler sur ce qui l'a poussé à reconsommer, sur la gestion de ses émotions, sur la nécessité de garder le contact avec son médecin traitant et sur ses automatismes ancrés à gérer d'une autre manière. Par le biais du somatique et des

douleurs dorsales, il repartira peut-être dans le soin quand ces dernières seront insupportables. Ceci fait partie de sa problématique, très cyclique et dans le passage à l'acte. Ce qui est une valeur sécure et pérenne c'est qu'il a actuellement les outils à utiliser en cas de besoin, car les partenaires et ressources extérieures existantes sont désormais dentifiées par Monsieur. Je lui laisse la possibilité grâce à la flexibilité du dispositif LHSS mobile de garder le lien et de faire appel lorsqu'il sera de nouveau prêt.

Données qualitatives sur l'ensemble du dispositif

Difficultés rencontrées :

Secteur Chalon-sur-Saône :

- manque de places en hospitalisation, manque de médecins généralistes, psychiatres,
- difficulté pour les soins à réaliser sans couverture santé et ordonnances n'émanant pas de médecin de l'hôpital (PASS non possible),
- difficulté de remboursement de psychologue (pas plus de 3 séances chez certains psychologues),
- problématique pour passer le relai auprès d'un autre professionnel,
- résultats difficilement mesurables, prises en charges parfois en décousu et longues,
- addictions et troubles psychiatriques qui rendent les prises en charges très compliquées.

Secteur Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial :

- difficultés d'accès à la médecine de ville que ce soit de généralistes ou de spécialistes ou avec des délais d'attente de près d'un an pour ces derniers,
- difficultés de prises en charges hospitalières les CH du secteur sont régulièrement saturés,
- secteur de la psychiatrie en tension, peu de prise en charge possible : équipe mobile saturée, CMP avec des délais long, hospitalisation saturée,
- prise de rdv hors département entraînant des trajets plus longs,
- les difficultés d'accès aux soins ne favorisent pas l'adhésion des personnes accompagnées qui peuvent se désinvestir de leur suivi.

Secteur Mâcon :

- les addictions et les troubles psychiques sévères, enkystés qui rendent l'accès aux soins compliqués,
- la présence d'animaux, surtout les chiens, qui sont un frein à l'accès aux soins puisque sans solution de garde, les rendez-vous médicaux ne sont pas honorés et/ou les hospitalisations ne peuvent pas être programmées. Certains ne se rendent pas même aux urgences car ils ne savent pas à qui confier leur animal pendant le temps d'attente.

Faits marquants :

Secteur Chalon :

- création du poste en juin 2023,
- interventions à l'accueil de jour (Sauvegarde 71),
- maraude les mercredis avec l'Association Saint-Vincent-de-Paul (fait partie de la FACE) et seule en journée en centre-ville principalement et près des commerces en périphérie,
- Collaboration avec le SAO Le Pont et autres partenaires sociaux et insertion.

Secteur Paray-le-Monial / Montceau-les-Mines :

- changement d'infirmière au 1er octobre avec le départ de l'infirmière qui a souhaité intégrer les LAM / LHSS,
- collaboration avec l'AGDS su secteur de Paray pour mettre en place une continuité de suivi en cas de besoin urgent,
- collaboration avec ACT si besoin ponctuel d'évaluation infirmière sur une situation urgente,
- participation aux réunions partenariales SAO Le Pont / MDS / CCAS sur le secteur de Montceau-les-Mines,
- participation à la Commission Santé de l'Association,
- développement du partenariat en cours par la présentation du dispositif des LHSS hors les murs auprès des autres acteurs de la solidarité du territoire.

Secteur Mâcon :

- participation aux "Jeudis de la Santé" du PETR Mâconnais Sud Bourgogne,
- participation aux Groupes Ressources du CSAPA71 de Mâcon,
- attribution d'un véhicule Kangoo PMR.

Perspectives 2024

- développement du partenariat,
- participation au mois sans tabac,
- travail en collaboration avec les agents de santé sur des activités collectives.

VEILLE SOCIALE

- **Accueil de Jour (AJ)**
- **Équipe Mobile en Milieu Rural (EMMR) –** (dispositif fermé)
- **Équipe Mobile Précarité (EMP)**
- **Hébergement d'Urgence (HU) –** (service accueil sans abri)
- **Samu Social**
- **Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)**
- **Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) / 115**

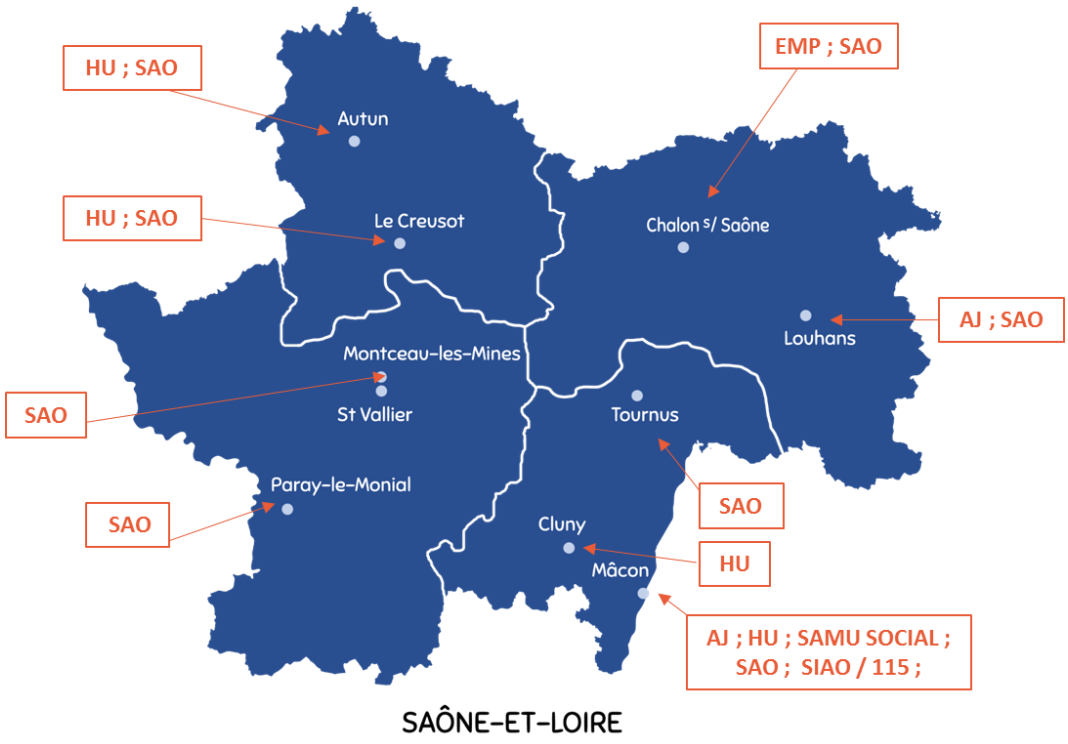

ACCUEIL DE JOUR

MISSION :

Lieu à destination de public SRS (Sans Ressource Stable) et SDF (Sans Domicile Fixe) en grande précarité, qui offre un accueil, une écoute et des services spécifiques de première nécessité (café, douches, lingerie, repas, bagagerie), ainsi qu'un accueil social (lecture du courrier, actualisation, démarches succinctes et orientation sur un dispositif adapté).

IMPLANTATION :

Louhans, Mâcon

CAPACITÉ :

Louhans : 10/15 personnes
Mâcon : 30/40 personnes

FINANCEMENT :

DDETS, Ville de Louhans

Données quantitatives

Louhans :

Les personnes accueillies sont soit sans logement ou en passe de l'être, soit en habitation mais très isolées et en recherche de lien social.

En 2023, sur 177 jours d'ouverture, on comptabilise 752 passages annuels soit une moyenne journalière de 4,25 passages, soit une fréquentation équivalente à l'année précédente.

Sur l'année, 97 personnes différentes ont été accueillies dont 12 personnes accompagnées d'animaux, soit une baisse de 21,77 % par rapport à 2022 qui s'explique par :

- la fermeture de l'Accueil de Nuit de Louhans,
- un acte de vandalisme et les travaux de réaménagement des locaux,
- le départ de la salariée en poste à temps plein mi juin, non pourvu avant le 2 octobre.

De plus, malgré les appels à bénévoles récurrents, seules deux personnes restent engagées sur l'Accueil de Jour depuis juin 2023.

Nombre de personnes accueillies	TOTAL	Dont personnes en couple	Dont personnes isolées	Dont enfants
En 2023	**97**	**14**	**81**	**2**
En 2022	124	8	98	18
En 2021	110	6	89	15
En 2020	116	12	101	3
En 2019	217	34	179	3
En 2018	214	27	160	3

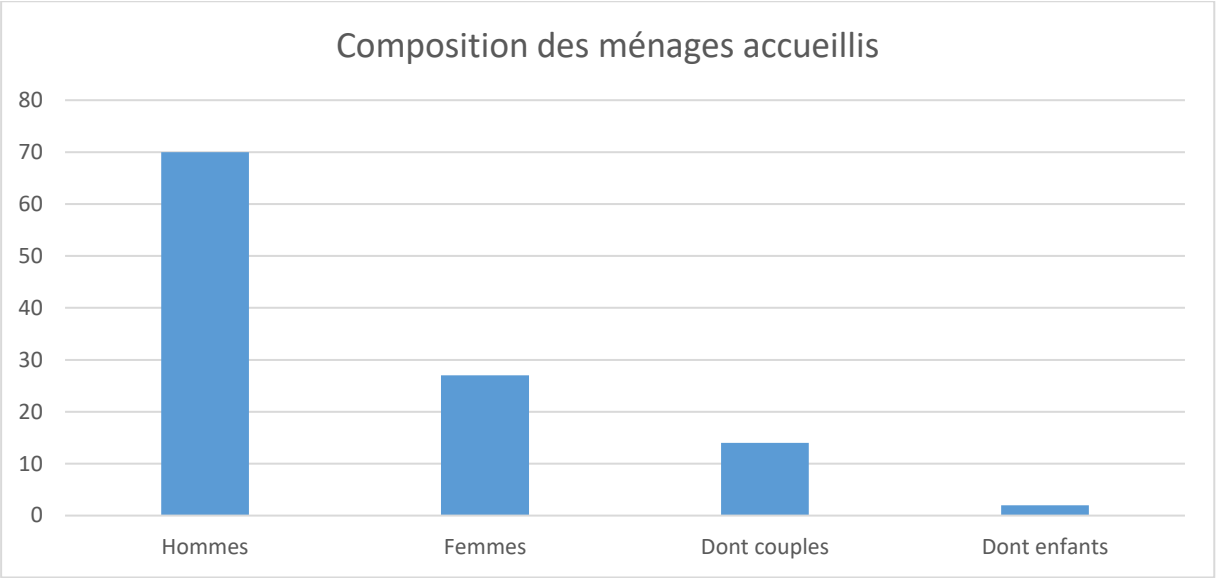

Concernant le public adultes, 70 hommes et 27 femmes sont recensés. Les hommes isolés restent le public majoritaire et représentent 64,94 % du public accueilli.
On constate néanmoins plus de personnes en couple et moins d'enfants.

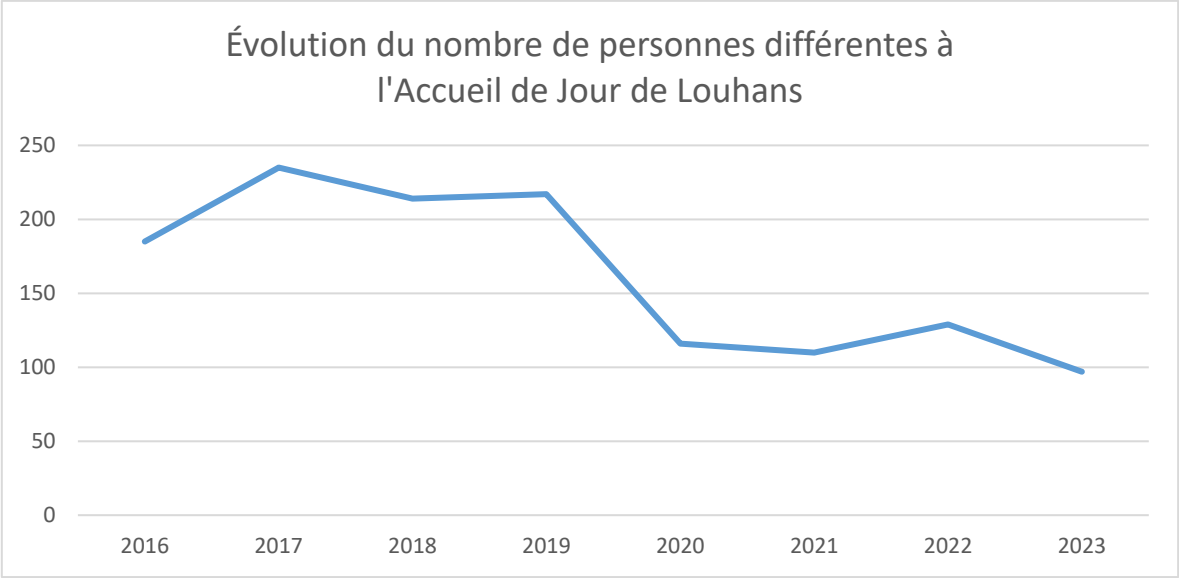

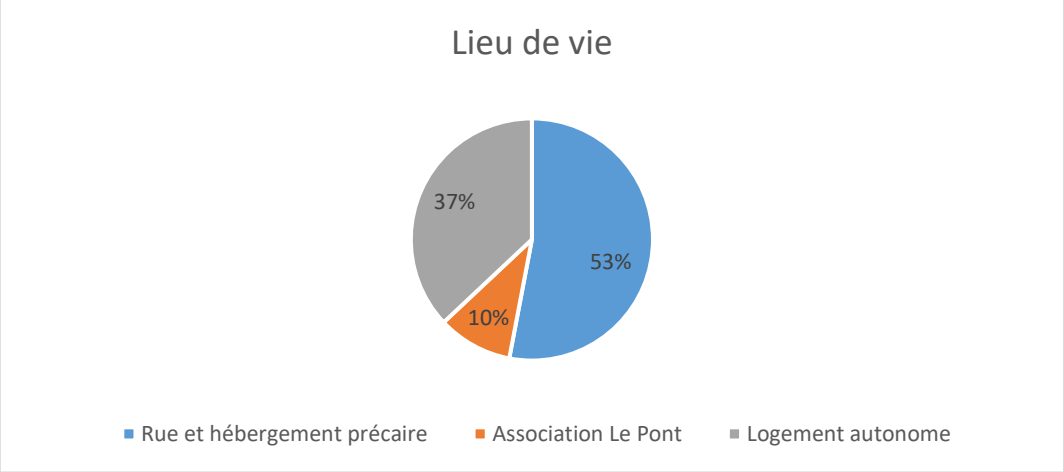

S'agissant des différents lieux de vie des personnes accueillies, 53 % sont dans la rue ou en hébergement précaire, 10 % sont sur des hébergements Le Pont et 37 % vivent en logement autonome parfois insalubre et viennent utiliser les services de l'Accueil de Jour (douche, machine à laver, repas chaud), en lien avec les services SAO et SARS. Enfin, d'autres sont hébergées chez des tiers, ils rencontrent des difficultés financières ou sociales et sont souvent très isolées.

En nombre de repas servis, on note une nette diminution par rapport aux 2 années précédentes, **227** repas servis en 2023 contre **472** en 2022 et **298** en 2021, qui s'explique également par la diminution du nombre de jours d'ouverture dans l'année.
Pour rappel, les petits-déjeuners et goûters proposés chaque jour ne sont pas comptabilisés dans le nombre de repas servis.
Carrefour Market collabore depuis des années en donnant des denrées alimentaires deux fois par semaine, dont on constate toutefois la baisse en quantité. Ces dons sont utilisés pour la confection des repas, élaborés sur place par les bénévoles et les professionnels, ce qui confère un aspect convivial au temps du repas.

Mâcon :

278 jours d'ouverture sur l'année et 6 307 passages avec une moyenne quotidienne de 23 personnes différentes qui fréquentent l'Accueil de Jour (contre 5 947 passages en 2022 avec une moyenne de 19 personnes différentes par jour d'ouverture), soit une augmentation de 6 % avec des fréquentations plus élevées sur les mois de septembre à février.

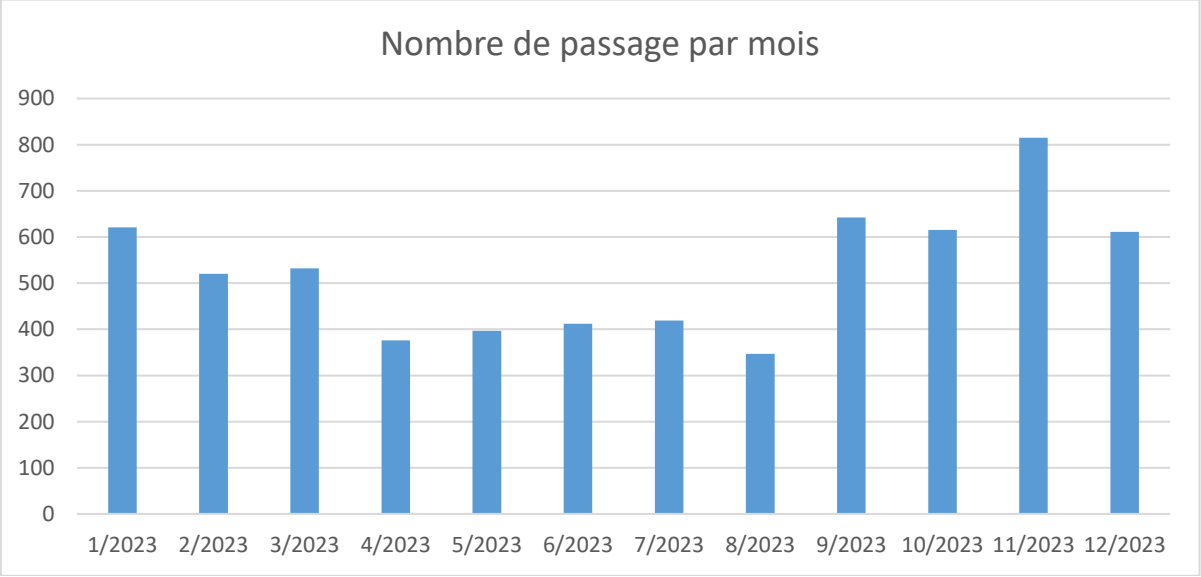

Au total en 2023, 605 personnes différentes ont été accueillies. Plusieurs d'entre elles possèdent un ou plusieurs animaux, sur l'année, 12 chiens ont été recensés à l'Accueil de Jour.

Nombre de personnes accueillies	TOTAL	Dont pers. en couple	Dont personnes isolées	Dont enfants
En 2023	**605**	**52**	**539**	**14 dont 4 MNA**
En 2022	534	54	435	45 dont 7 MNA
En 2021	352	18	296	38
En 2020	468	26	440	2

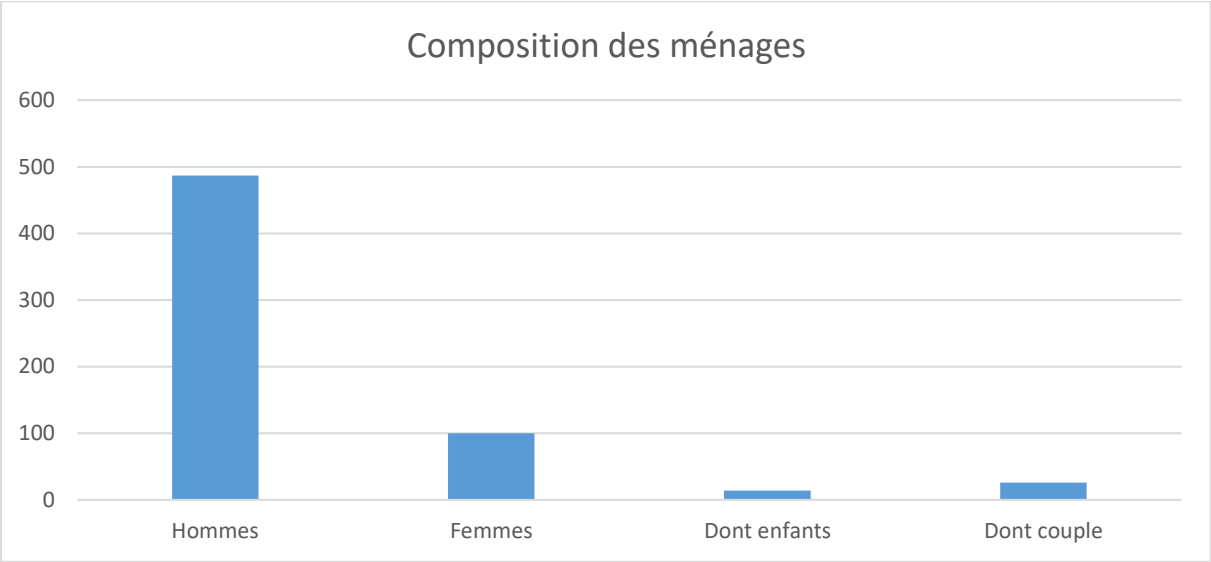

Les hommes seuls restent majoritaires, au nombre de 503 en 2023, ils représentent ainsi 83,14 % des personnes accueillies.

Concernant les 14 enfants accueillis en 2023, on constate une forte diminution par rapport à l'année précédente (45) :

- 10 d'entre eux étaient accompagnés d'au moins un parent et majoritairement en attente d'une orientation OFII vers un dispositif dédié aux demandeurs d'asile, les autres étaient déboutés de la demande d'asile.
  Pour les familles, la règle est de 3 jours d'accueil, le service n'étant pas adapté aux enfants.
- 4 se sont présentés en tant que Mineurs Non Accompagnés et ont été réorientés vers le service adéquat du Département. À l'issue, certains ont de nouveau fréquenté l'accueil de jour avec une reconnaissance de majorité.

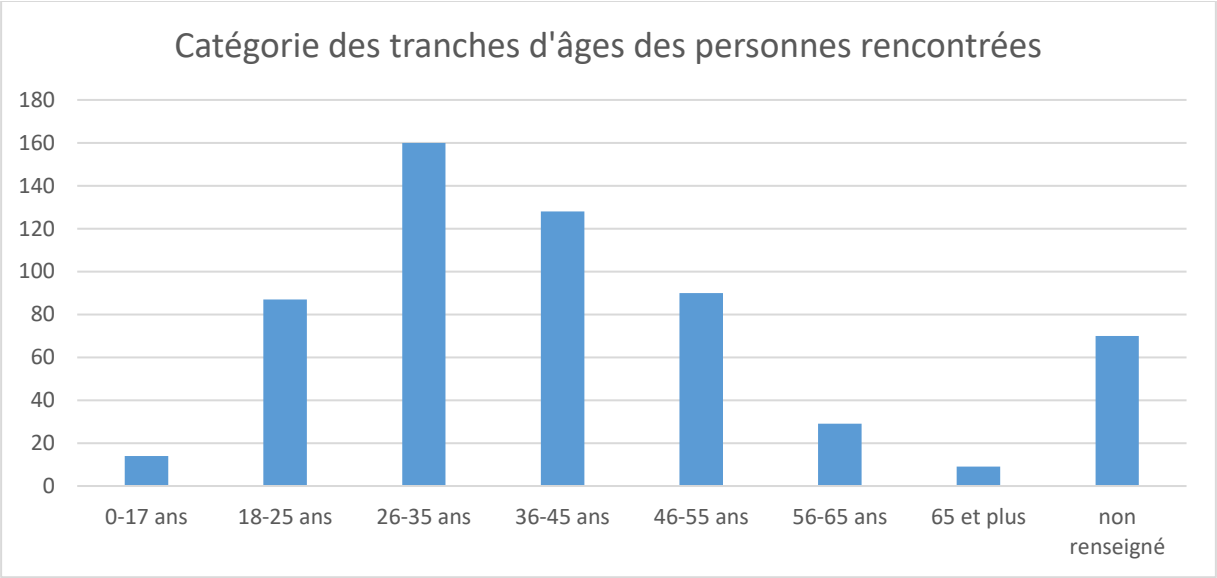

Les personnes accueillies vivent très majoritairement à la rue ou en habitat précaire, souvent chez des tiers ou en squats. À la marge, certaines personnes en logement sont orientées par les référents sociaux 2 jours par semaine, selon les motifs suivants :

- rupture de ressources,
- recherche de lien social,
- problématique d'habitat insalubre.

Ces orientations ont une échéance qui permet de réétudier régulièrement les besoins de la personne avec le référent, afin de s'assurer que l'Accueil de Jour est bien le dispositif adapté. Les services orienteurs sont l'UDAF, la MDS, COALIA et le SARS.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Louhans :

Les professionnels des services SAO / SARS / ALT / CHRS / Agent de Santé utilisent le bureau de l'Accueil de Jour pour y organiser des rendez-vous. Ceci permet aux personnes accompagnées de découvrir le lieu, les professionnels et bénévoles et de bénéficier des activités proposées collectivement. La cohésion et la communication entre les professionnels des différents dispositifs sont une réelle force et un atout majeur pour proposer un accompagnement adapté aux personnes. L'Accueil de Jour est un lieu ressource pour les personnes accueillies et l'organisation interne mise en place permet aux professionnels de se sentir moins isolés.

Le Panier Bressan est une épicerie solidaire, avec laquelle l'Accueil de Jour travaille en étroite collaboration, ce qui permet de récupérer notamment des colis d'urgence, de partager des denrées alimentaires collectées par chacun, de même avec les Restos du cœur.

Si l'Accueil de Jour de Louhans répond à de nombreuses missions, néanmoins, la question des locaux reste la problématique la plus significative. Même si les travaux et le réaménagement réalisés l'été 2023 ont permis de gagner en fonctionnalité et en sécurité, l'étroitesse des différentes pièces reste compliquée, notamment avec l'augmentation de la fréquentation des publics présentant des troubles psychiques non stabilisés, souvent en rupture de soins et potentiellement susceptibles de mettre à mal le service. Sur 2023, on dénombre 11 personnes atteintes de troubles psychiatriques non suivies, dont 9 personnes avec des addictions annexes et 7 personnalités très complexes à contenir dans un espace collectif, avec un seul professionnel et un bénévole.

Mâcon :

Plusieurs services et professionnels cohabitent au sein même des locaux :

- 3 travailleurs sociaux sur l'Accueil de Jour,
- 1 éducateur spécialisé pour le SAO,
- 1 infirmière LHSS mobile,
- 1 psychologue veille sociale.

Ainsi, le site du 24, rue Bigonnet se structure autour de cette pluridisciplinarité, qui représente un réel atout dans la prise en charge des personnes accueillies. L'éducateur SAO, l'infirmière LHSS mobile et la psychologue proposent des permanences sur l'Accueil de Jour afin d'offrir plus de lisibilité sur leurs missions et de faciliter les rencontres et les orientations.

Comme les années précédentes, c'est l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook qui fournit les repas proposés en liaison chaude. Le nombre de repas servis en 2023 est supérieur à celui de 2022, il est passé de 4 175 à 4 836, soit une moyenne de 17 repas servis chaque jour avec un maximum de 45 repas quotidiens sur les mois de septembre à décembre.

Des temps de socialisation sont organisés par l'équipe les mardis et jeudis après-midi, sous forme d'activités / animations, idéalement sur propositions des accueillis, afin de rythmer un peu l'errance toujours très présente et être au plus près des personnes :

- tournois de babyfoot, pétanque,
- randonnées,
- diffusion de films par retro projecteur,
- jeux de société.

L'équipe de l'Accueil de Jour est complétée par des bénévoles qui participent à l'activité quotidienne. Au nombre de trois en début d'année, ils ne sont actuellement plus que deux, ils interviennent sur les temps d'accueil, le suivi de la bagagerie et sont une aide précieuse sur les temps des repas, notamment lors des fortes fréquentations.
Une réflexion est engagée concernant le recrutement de nouveaux bénévoles en fonction des besoins constatés des personnes accueillies (cours de français, accueil des animaux, accompagnements activités extérieures).

Constats sur les deux structures :

- des personnes en grande instabilité psychologique qui parfois revendiquent avec violence le droit à bénéficier d'un service, souvent dans des demandes urgentes et immédiates qu'ils ne peuvent pas différer, alors que l'attente est relativement longue pour rencontrer un psychiatre ou un professionnel de santé,
- des épisodes violents ont été signalés au cours de l'année 2023, avec parfois des dépôts de plaintes enregistrés,
- les problématiques addictives sont très présentes avec des prises multiples de produits et des troubles associés, ce qui peut générer des états de manque et de la violence.

Actions collectives et partenariales :

Louhans :

Au-delà des réponses apportées aux besoins de première nécessité, l'Accueil de Jour de Louhans est un outil investi comme lieu de socialisation. Bien que l'année 2023 ait été compliquée du fait du départ de 2 bénévoles et d'une salariée, poste non pourvu pendant 4 mois, il y a eu la volonté de maintenir des actions collectives. Néanmoins, la mobilisation des personnes sur les actions proposées reste parfois compliquée, du fait notamment de la discontinuité de leur parcours de vie, de leurs problématiques d'addiction ou autres.

En 2023, plusieurs actions collectives ont été réalisées :

- galettes de rois,
- chasse aux œufs (multi-partenariale),
- sorties cinéma,
- ateliers de médiation animale (à raison d'une fois par mois),
- participation au concours Bress'soupes (action co-partenariale),
- repas et après-midi festif de Noël.

Pour la 4ème année consécutive, l'Accueil de Jour a réitéré l'action "Boites de Noël" en proposant une collecte auprès des établissements scolaires du secteur et des particuliers. Comme chaque année, cette opération est un succès avec 110 boîtes collectées en 2023. La distribution de ces boîtes a été réalisée lors de la journée de Noël qui a rassemblé les publics de différents services (services MJPM, CADA, SARS, SAO, CHRSI, ALT, Agent de Santé) et en partenariat avec les élèves d'une classe du lycée professionnel du secteur. Des cartes de Noël, réalisées par des élèves de CM1 et CM2 des écoles de

Branges et Louhans ont également été offertes aux personnes. Cette collaboration a été une manière de sensibiliser ces jeunes au public fragilisé.
Nous avons également mis en place des actions co-animées avec les jeunes de la Mission Locale (buvette et crêpes pour la chasse aux œufs) et d'autres projets partenariaux sont en cours de conception.
Ces temps (repas, sorties, actions collectives) sont essentiels pour entrer en contact avec les personnes et permettre d'identifier et évaluer au mieux leurs besoins.
Les partenariats forts et la volonté d'œuvrer ensemble pour les plus démunis est une des richesses de ce territoire.

Les maraudes mises en place en mai 2022, afin d'aller à la rencontre des personnes sur le secteur de la Bresse se sont arrêtées fin mars 2023. Le constat a été fait que les personnes rencontrées étaient surtout des personnes en logement ou hébergement mais marginalisées. Il est à noter également que, l'association Le Pont étant bien identifiée sur le territoire, l'Accueil de Jour est sollicité à la fois par les partenaires, mais aussi par la Police Municipale ou les habitants de la Bresse lorsqu'une personne se trouve en difficulté. Les professionnels se déplacent alors pour aller à la rencontre de ces personnes et les informer de l'existence et du fonctionnement de l'Accueil de Jour.

Mâcon :

Un des objectifs de l'année 2023 était de développer le partenariat. Nous avons ainsi utilisé les temps de réunions hebdomadaires d'équipe pour inviter des partenaires. D'une part en interne à l'association (CPCA, SARS, Eco'Cook) et en externe (EMPP, CAARUD), la dynamique perdurera en 2024, notamment en conviant les associations caritatives. D'autre part, un "petit déjeuner" a été organisé le 16 mai 2023 dans les locaux de l'Accueil de Jour, plusieurs partenaires œuvrant dans le domaine de la santé, de l'hébergement, de la solidarité, du social et de l'emploi étaient conviés (MDS, EMPP, CH de Mâcon, Accueil de nuit des Charmilles, CAP Emploi, AEFTI, Jardins de Cocagne, Restos du cœur), avec pour objectif de tisser des liens et de permettre une meilleure connaissance des dispositifs de la veille sociale, afin d'améliorer l'accueil et l'orientation des personnes.

L'Association SOLIVET est revenue cette année à 3 reprises pour prendre soin des animaux des accueillis. Ainsi deux vétérinaires proposent sur site des consultations gratuites, des puçages et des vaccinations. Une quarantaine d'animaux, chiens et chats, ont été vus en 2023. Cette action est ouverte aux animaux des hébergés du CHRS et à d'autres services partenaires tels que la MDS et l'UDAF.

Le dispositif CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues) est présent tous les premiers mardis de chaque mois, les travailleurs sociaux viennent au-devant des personnes en partageant un café par exemple puis reçoivent ceux qui le souhaitent dans un camping-car stationné à l'écart de l'Accueil de Jour, pour respecter l'anonymat.

Perspectives 2024

Louhans :

L'arrivée d'une nouvelle salariée sur l'Accueil de Jour ouvre des perspectives de redynamisation de ce support. De même, les travaux de réaménagement des locaux ont permis de gagner en fonctionnalité et en sécurité.
Ainsi, plusieurs actions sont envisagées :

- créer de nouveaux partenariats sur diverses thématiques, pour des actions ponctuelles ou plus régulières :
    - santé (permanence avec un médecin psychiatre, le centre départemental de santé…),
    - sport (avec le club de football local et autres associations pour des initiations),
    - culture (avec l'école de musique locale et un espace de vie social local),
    - activités manuelles…
- communiquer largement sur les différents événements afin de donner une image positive de l'Accueil de Jour et du public,
- recruter et fidéliser de nouveaux bénévoles : mise en place d'un café bénévoles une fois toutes les 6 semaines,
- proposer des activités partagées entre l'équipe de l'Accueil de Jour et les bénévoles (partage de savoirs, sorties…),
- mettre en place un temps d'expression avec les personnes accueillies (CVS),
- organiser l'équipe pour éviter l'isolement du professionnel, sécuriser les interventions et redonner sens à l'activité et aux services proposés,
- continuer les activités collectives et les actions partenariales existantes,
- créer de nouveaux partenariats pour récupérer des dons alimentaires.

Mâcon :

L'Accueil de Jour de Mâcon fait partie du dispositif de veille sociale qui comprend un Service d'Accueil et d'Orientation, une infirmière Lits Halte Soin Santé mobiles et une psychologue. Un travail est engagé depuis le début de l'année 2024 afin de renforcer les liens entre ces différents dispositifs et répondre ainsi au mieux aux besoins de personnes accueillies.

Au-delà des besoins primaires, les personnes expriment ou montrent d'autres attentes sur lesquelles nous devons nous interroger pour les accompagner vers le chemin de l'inclusion :

- mettre en place un Conseil de la Vie Sociale pour redonner du pouvoir d'agir aux personnes,
- penser la mise en place de la Réduction Des Risques Alcool (RDRA) en adéquation avec le public et ses besoins,
- s'appuyer de la Pair Aidance pour accompagner les personnes,
- préciser les missions des bénévoles afin d'apporter de nouvelles compétences.
- penser le travail "d'Aller-vers" en utilisant les maraudes (mise en œuvre d'un questionnaire pour une meilleure connaissance des besoins et permettre de construire des réponses adaptées).

ÉQUIPES MOBILES EN MILIEU RURAL

MISSION :

Dans le cadre d'une expérimentation de février 2022 à juin 2023, les Équipes Mobiles en Milieu Rural se sont rendues au plus proche des personnes sans domicile stable, les plus éloignées et invisibles, en habitat précaire ou en situation d'incurie.
Des publics spécifiques sont ciblés : les personnes issues du milieu agricole, les personnes en situation de prostitution et les personnes en souffrance psychique.
Le dispositif propose un accompagnement global, individualisé avec entre autres l'objectif de l'accès ou le maintien dans le logement, préalable à la mise en œuvre d'un rétablissement.
Ces équipes pluridisciplinaires sont composées d'un travailleur social, d'un infirmier, d'un psychologue (à mi-temps) et d'un technicien de la vie quotidienne qui interviennent en binôme sur le lieu de vie des personnes pour une prise en charge des besoins médico-sociaux repérés, de la veille sociale à un accompagnement renforcé.

IMPLANTATION :

- Secteur Grand Autunois-Morvan,
- Secteur Charollais-Brionnais,
- Secteur Grand Clunysois,
- Secteur Verdun-sur-le-Doubs / Pierre-de-Bresse.

FINANCEMENT :
DDETS 71 / DIHAL

Données quantitatives

Typologies des personnes rencontrées		En personnes	En ménages	Dont isolés	Dont en couples		Dont en familles		
					Nombre de couples	Nombre de personnes en couple	Nombre de familles	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Janv. à juin 2023	Autunois	**39**	**32**	**27**	**4**	**8**	**1**	**2**	**2**
	Charollais-Brionnais	**56**	**32**	**24**	**3**	**6**	**5**	**7**	**19**
	Clunysois	**43**	**42**	**41**	**1**	**2**	**0**	**0**	**0**
	Verdun / Pierre-de-Bresse	**76**	**49**	**33**	**9**	**18**	**7**	**9**	**16**
	TOTAL	**214**	**155**	**125**	**17**	**34**	**13**	**18**	**37**
Fév. à déc. 2022	Autunois	64		44	3	6	3	6	8
	Charollais-Brionnais	53		45	1	2	2	2	4
	Clunysois	76		69	1	2	1	2	3
	Verdun / Pierre-de-Bresse	135		56	16	32	15	20	27
	TOTAL	**328**	**256**	**214**	**21**	**42**	**21**	**30**	**42**

Ce sont 155 ménages qui ont été rencontrés au cours du semestre 2023, représentant 214 personnes au total (avec enfants et conjoints) soit 167 personnes accompagnées.
58,41 % des personnes sont des isolés. Les couples et les familles sont minoritaires dans les prises en charge, ce qui s'explique en partie par le fait que les familles sont souvent accompagnées par d'autres services sociaux, comme les MDS par exemple ; néanmoins, les enfants représentent toutefois 17,29 % de l'effectif rencontré.

Public Ciblé		Invisibles	Public en situation de prostitution	Milieu Agricole	TOTAL
Janv. à juin 2023	Autunois	**16**	**3**	**3**	**22**
	Charollais-Brionnais	**2**	**15**	**2**	**19**
	Clunysois	**22**	**13**	**1**	**36**
	Verdun / Pierre-de-Bresse	**23**	**0**	**3**	**26**
	TOTAL	**63**	**31**	**9**	**103**
Fév. à déc. 2022	Autunois	11	4	7	22
	Charollais-Brionnais	11	14	1	26
	Clunysois	2	20	2	24
	Verdun / Pierre-de-Bresse	31	1	4	36
	TOTAL	**55**	**39**	**14**	**108**

Sont considérés comme invisibles, les personnes non accompagnées par le secteur social, sans référence sociale connue, et/ou rencontrées au gré des maraudes (29,43 % du public).
Les personnes issues du milieu agricole ont été globalement peu approchées au cours de l'expérimentation, elles représentent seulement 4,20 % du public total.
Certains territoires sont plus impactés que d'autres concernant la prise en charge des personnes en situation de prostitution (14,48 % du public total).

Répartition par âges et sexes	F	H	TOTAL	Moins de 25 ans	De 25 ans à 60 ans	Plus de 60 ans
Autunois	24	11	**35**	0	15	20
Charollais-Brionnais	17	23	**40**	4	35	1
Clunysois	23	20	**43**	0	40	3
Verdun / Pierre-de-Bresse	24	25	**49**	8	32	9
TOTAL	**88**	**79**	**167**	**12**	**122**	**33**

La répartition par sexe est relativement équilibrée avec toutefois une majorité de femmes représentant 52,69 % des personnes rencontrées.
Néanmoins, il y a des disparités en fonction des territoires. Sur l'Autunois, la part des femmes représente 68,57 % et sur le Charollais, les hommes sont majoritaires avec 57,50 %.
Concernant les âges, 73,05 % des personnes accompagnées ont entre 25 et 60 ans. Sur certains secteurs comme Verdun / Pierre-de-Bresse et le Grand Autunois, les plus de 60 ans sont plus représentatifs (respectivement à 18,36 % et 57,14 %). Par contre pour tous les secteurs, les jeunes de moins de 25 ans sont en minorité voire absents pour le Clunysois et l'Autunois, avec une représentation totale de 7,18 %.

Situation administrative	Droit commun	UE	Situation irrégulière*	BPI**	Inconnu	TOTAL
Autunois	32	0	3	0	0	**35**
Charollais-Brionnais	23	3	12	0	2	**40**
Clunysois	30	5	8	0	0	**43**
Verdun / Pierre-de-Bresse	48	0	1	0	0	**49**
TOTAL	**133**	**8**	**24**	**0**	**2**	**167**

**Situation irrégulière (déboutés, sans Titre de séjour en cours de validité en France)*
***BPI (Bénéficiaire de la Protection Internationale par la France (statut de réfugié ou protection subsidiaire).*

62,15 % des personnes accompagnées sont des situations administratives du droit commun.
3,74 % des personnes européennes sont pour la plupart des femmes en situation de prostitution, d'origine guinéenne de nationalité espagnole.
Concernant les 11,21 % en situation irrégulière, ce sont également en majorité des personnes en situation de prostitution.

Situation au regard du logement	Locataires	Hébergés	SDF	Habitat précaire	Propriétaires	Inconnu	TOTAL
Autunois	14	3	3	4	10	1	**35**
Charollais-Brionnais	14	4	1	16	5	0	**40**
Clunysois	15	11	2	14	1	0	**43**
Verdun / Pierre-de-Bresse	18	10	3	6	12	0	**49**
TOTAL	**61**	**28**	**9**	**40**	**28**	**1**	**167**

**HU (Hébergement d'urgence par le 115)*

Sont comptabilisées en habitats précaires, les personnes en situation de prostitution vivant en grande majorité dans des camionnettes, ainsi que celles installées dans des caravanes, mobil home, et logements sans commodités.
16,76 % des personnes sont propriétaires. Pour autant la plupart vivent dans un logement dégradé et/ou précaire. L'accession à la propriété relève souvent d'un héritage ou d'une acquisition antérieure relative à une situation financière plus stable. La majorité des propriétaires relève de la tranche d'âge des plus de 60 ans.
16,76 % sont hébergés, en majorité chez des membres de la famille ou des amis. Sont également comptabilisées dans cette catégorie les personnes hébergées via le numéro d'appel d'urgence 115 ou sur des hébergements d'insertion.

Ressources	Salaires	Pôle Emploi	RSA	AAH	Invalidité	Retraite	Sans ressources	Inconnu	TOTAL
Autunois	1	2	1	8	1	15	5	2	**35**
Charollais-Brionnais	7	3	8	4	2	0	16	0	**40**
Clunysois	3	2	7	3	1	7	16	4	**43**
Verdun / Pierre-de-Bresse	9	5	5	6	6	6	11	1	**49**
TOTAL	**20**	**12**	**21**	**21**	**10**	**28**	**48**	**7**	**167**

Sur l'ensemble des personnes, 28,74 % sont sans ressources. Les personnes en situation de prostitution sont considérées sans ressources.
Parmi les 71,26 % restants, seulement 16,80 % perçoivent des revenus d'activité.

Orienteurs	MDS, CCAS…	Mairies	Maraudes	MSA, Solidarité Paysan…	Autres services	Santé*	Justice**	Autres***	TOTAL
Autunois	3	8	7	2	6	5	0	4	**35**
Charollais-Brionnais	5	0	20	2	5	4	0	4	**40**
Clunysois	8	2	13	0	7	5	1	7	**43**
Verdun / Pierre-de-Bresse	5	3	9	0	3	5	2	22	**49**
TOTAL	**21**	**13**	**49**	**4**	**21**	**19**	**3**	**37**	**167**

**Santé : hôpitaux, infirmiers, EMPP, médecins….*
***Justice : Police, Gendarmerie, ISCG…*
****Autres : vétérinaires, associations caritatives (Resto du cœur, Croix Rouge Française), abris de nuit*

29,34 % des personnes sont approchées par les maraudes, ou par du bouche à oreille.
Un gros travail de communication a été engagé auprès des mairies et des élus à la mise en route des équipes pour présenter le dispositif. En effet, en milieu rural, les maires sont bien au fait des situations de leurs administrés.
Durant la durée de l'expérimentation, les équipes ont œuvré à se faire repérer sur les différents territoires auprès de partenaires divers et variés.

	Nombre d'interventions	Nombre de Kms parcourus
Autunois	267	4 865
Charollais-Brionnais	549	14 196
Clunysois	404	17 442
Verdun / Pierre-de-Bresse	284	9 062
TOTAL	**1 504**	**45 565**

Sur le 1er semestre 2023, les équipes ont effectué 1 504 interventions et parcouru 45 565 kms ; en 2022, il s'agissait de 1 871 interventions sur 11 mois avec plus de 69 035 kms effectués, soit une montée en charge de l'activité au fil des mois. Les territoires sur lesquels les interventions sont plus nombreuses s'expliquent par le fait d'équipes au complet avec 4 professionnels intervenant au quotidien.

Sur l'ensemble de l'expérimentation, au cours des 3 375 interventions, différents axes d'accompagnements sont travaillés (chaque intervention pouvant porter sur plusieurs axes).
La question du lien social est essentielle dans les accompagnements. En effet, les personnes rencontrées sont dans des situations d'isolement et les équipes sont parfois le seul lien avec l'extérieur. Les accompagnements médicaux, l'accès aux soins ainsi que le soutien sur le volet administratif sont également majoritaires. Les situations sont en effet souvent dégradées de façon globale et la santé des ménages impactée par les conditions de vie précaire.
Le soutien psychologique est moins représentatif mécaniquement puisque les territoires du Charollais-Brionnais et du Grand Autunois n'ont jamais eu de psychologue au sein des équipes. Pour autant les besoins sont nombreux et la souffrance psychique bien réelle dans la grande majorité des situations et les relais avec les services extérieurs indispensables mais parfois complexes.

Logement / hébergement	Accès au logement	Maintien dans le logement	Relogement	Accès à l'hébergement
Autunois	2	10	13	1
Charollais-Brionnais	10	3	1	3
Clunysois	2	1	3	4
Verdun / Pierre-de-Bresse	8	7	5	6
TOTAL	**22**	**21**	**22**	**14**

Le logement étant un préalable pour un rétablissement de la personne, il est travaillé sous toutes ses formes par les équipes : via l'accès, le maintien avec un soutien dans l'entretien du logement ou la mise en place d'interventions tierces (aide-ménagère, soins à domicile, accompagnements type SAVS, SAMSAH) et également par le biais du relogement pour s'adapter aux besoins des personnes.
Certaines situations nécessitent parfois une orientation sur de l'hébergement d'urgence ou d'insertion.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Charollais-Brionnais :

Ce territoire a été doté d'un camping-car pour favoriser "l'aller-vers" et marauder en milieu rural. Depuis sa mise en place au 31 décembre 2022, soit sur 6 mois :

- 28 permanences ont été organisées pour 18 personnes rencontrées,
- 30 RDV individuels hors permanences,
- 11 douches,
- 4 évènements avec des partenaires,
- 3 repas partagés avec des personnes en situation de prostitution.

Par l'intermédiaire du support "camping-car", l'équipe a pu opérer un travail renforcé de veille sociale, notamment lors des canicules puis des périodes de grands froids et auprès du public précaire en situation de prostitution.

Grand Clunysois :

Sur ce territoire, l'équipe était également en charge de l'accompagnement médico-social sur différents types d'hébergement :

- Accueil de Nuit « ETAP » à Cluny :
  - auprès des personnes orientées par le SIAO / 115, pour effectuer une première évaluation et proposer si nécessaire un accompagnement individualisé,
  - auprès des personnes orientées par le SIAO / Insertion sur des places d'ALT, pour stabiliser leur situation dans le but de pouvoir ensuite accéder au logement ou logement adapté.
- deux hébergements d'urgence (orientation SIAO / 115) : 1 T4 à Cluny et 1 T3 à Saint-Gengoux-le-National permettant la colocation de 2 à 3 personnes ou l'accueil de famille. Ces deux hébergements ont permis la mise à l'abri de personnes en errance, en situation de prostitution, expulsées et en rupture familiale.

Formation des équipes :

Pendant cette année d'expérimentation, plusieurs professionnels ont pu participer à des journées de formation sur des thématiques diverses : "Pouvoir d'Agir", "Formation VIF niveau 1 et 2", "Aller-vers", "Prostitution et traite des êtres humains", "Le refus de soin", "logiciel SI/SIAO", "Prévenir et gérer les conduites addictives", "Soutenir la santé mentale des personnes en situation de précarité".

Actions collectives et partenariales :

Au total, ce sont plus de 250 partenaires qui ont été sollicités sur l'ensemble du département pour la présentation des EMMR : mairies, Espaces France Service, brigades de gendarmerie , pompiers, ADMR, EMPP, PTA, associations tutélaires, associations caritatives (Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Catholique…), services sociaux hospitaliers, médecins, cabinets infirmiers, pharmacies, épiceries de village et ambulantes, vétérinaires, MDS, CCAS, ressourceries, ISCG, bailleurs, CMP, PIMM'S, abris de nuit, campings, France Addiction, Missions Locales, Passerelle Dynamique de la Sauvegarde 71…
Les équipes ont également initié des contacts avec les services de la MSA et autres partenaires en lien avec le public du milieu agricole (Confrérie paysanne, Solidarité Paysans, Agrisolidarité...).
Les équipes se sont investies sur leur territoire pour se faire connaître et repérer les différents services et intervenants qui animent les communes. Elles se sont inscrites dans différentes instances locales et ont proposé des actions collectives auprès des personnes accompagnées.

Difficultés repérées :

- **Les difficultés de recrutement** du secteur médico-social n'ont pas permis sur certains territoires d'expérimenter l'équipe mobile à 4 professionnels. Il n'y a jamais eu de psychologue sur les équipes du Charollais-Brionnais et du Grand Autunois Morvan ; sur ce dernier d'ailleurs, depuis le début, l'équipe n'a été composée que de 2 professionnelles.
- **L'incertitude sur la pérennité du dispositif** a également fragilisé les équipes avec des départs de professionnels, des vacances de postes, l'accueil de nouveaux, des interrogations tout au long de l'année sur la projection dans les accompagnements engagés et dans les perspectives personnelles.
- **Les temps de trajets :** la mobilité des équipes est une vraie plus-value mais le temps passé en voiture est conséquent. Les territoires étant vastes, les professionnels sont donc souvent sur les routes. L'accompagnement d'une personne à un rendez-vous peut vite prendre une demi-journée, ce qui occasionne en termes d'organisation, de gestion du temps et de fatigue des contraintes pour les équipes.
- **La pénurie de médecins et spécialistes en milieu rural :** L'accès aux soins des personnes est compliqué par cette réalité qui touche notamment les communes rurales. Pour voir un médecin, les personnes sont souvent obligées de se rapprocher des pôles urbains, et là encore il n'est pas toujours évident d'accéder aux soignants en dehors des urgences.
- **Les personnes du milieu agricole** en situation de précarité ont été globalement peu approchées lors de cette expérimentation. Des rencontres ont été initiées entre les EMMR et les services de la MSA, délégués MSA, Solidarité Paysans pour faire connaitre le dispositif et proposer du soutien. Si nous avons reçu un accueil très positif avec la projection d'une réelle plus-value à apporter à ce public, néanmoins très peu d'orientations. Les différents services que nous avons rencontrés interviennent uniquement auprès des agriculteurs qui demandent de l'aide. Il y a donc toute une partie de personnes en difficulté qui ne sont pas connues de ces services et pour lesquelles les équipes auraient toute leur place.
- **L'intervention auprès du public en situation de prostitution** a soulevé de nombreuses interrogations aux équipes en termes de pratique et d'éthique. La grande précarité de ces femmes vivant dans des camionnettes a nécessité une veille accrue des équipes avec des situations parfois très difficiles (agression, détresse, enlèvement des camionnettes). Pour celles qui souhaitent engager des démarches d'insertion et de sortie, les équipes sont parfois démunies sur les réponses à apporter, le parcours de sortie de prostitution pouvant parfois paraître incertain et long pour elles.

- **Le manque de lisibilité pour les partenaires entre les différents services de l'Association** : les équipes mobiles sont venues renforcer d'autres services de l'Association sur certains territoires. Au démarrage, il y a donc eu des interrogations sur la place de chacun et des articulations à initier. En effet, les équipes mobiles sont de par leur intervention et leur pluridisciplinarité sur des missions très proches de celles des SAO, SARS, LHSS Mobile, agent de santé.

Public en situation de prostitution

Plus de 40 emplacements repérés avec un passage régulier des équipes, soit 784 interventions sur la période de l'expérimentation.
La quasi-totalité des personnes sont originaires de Guinée Equatoriale, 41 ans en moyenne d'âge, 65 % ont la nationalité Espagnole, 35 % ont un titre de séjour espagnol (donc en situation irrégulière sur le sol français), 71 % ont des enfants en Guinée ou en Espagne. 91 % vivent et se prostituent dans des camionnettes.
Les équipes font de la veille sociale, prévention, accès aux soins, aux droits, soutien dans le quotidien, démarches d'insertion professionnelle, information sur les droits…
Dans le cadre du Parcours de Sortie de la Prostitution prévu par la loi de 2016, 2 demandes ont été présentées et accordées par la commission départementale de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (hébergement 115, accompagnement SAO, Autorisation Provisoire de Séjour de 6 mois).

Bilan de l'expérimentation

Ces 17 mois d'expérimentation ont permis de mettre en lumière, les besoins en termes d'accompagnements sur le mode de "l'aller vers" auprès des personnes les plus isolées, sorties des radars des services médico-sociaux ou inconnues. Ce mode d'intervention permet de répondre à des besoins réels mais souvent non exprimés. Il répond à un isolement social et aux difficultés de mobilité des personnes sur des territoires ruraux.
Les équipes sont intervenues sur des territoires souvent "sinistrés", des zones parfois "blanches" sans présence de médecins, psychiatres, services sociaux ou associatifs.
Les équipes ont été quotidiennement confrontées à des situations complexes, souvent dégradées depuis plusieurs années, avec des personnes en grande souffrance psychique.
La précarité est souvent multiple : financière, habitat, santé. Le public est très varié, des retraités, des propriétaires, des femmes en situation de prostitution ; néanmoins les équipes rapportent beaucoup de précarité liée aux addictions et troubles psychiatriques.
La mission des professionnels dans un premier temps, a été de créer un lien, une accroche avec la personne, en se confrontant à leur univers et parfois à des résistances. Les équipes ont dû s'adapter au parcours singulier des personnes souvent marquées par des situations traumatiques, des histoires de vies complexes et douloureuses amenant à un isolement profond.
Toutes les personnes accompagnées ont bénéficié à minima d'une veille sanitaire et sociale et pour d'autres d'une prise en charge soutenue et de proximité. Ce travail a entre autres permis à des personnes d'intégrer des parcours de soins, notamment sur les volets psychiques et psychiatriques avec leur pleine adhésion. Nous avons pu constater que pour certaines situations très dégradées, l'intervention de l'équipe a permis un rétablissement "rapide" de la situation.
L'approche pluridisciplinaire permet une présence accrue, avec des approches multiples (social, santé, lien), une présence intensive sur les épisodes de crises afin d'éviter les ruptures d'accompagnement.
L'intervention en binôme est riche, elle permet d'aller plus loin et la pluridisciplinarité facilite le passage de relais à d'autres partenaires, elle évite également la relation individuelle et duelle.
La mobilité des équipes a permis la flexibilité. L'équipe s'adapte à la personne. Le fait que les accompagnements ne soient pas contractualisés, soumis à une durée, à des objectifs précis permet une souplesse, une réactivité et une adhésion plus facile des personnes.

Pour autant, les équipes ont travaillé le retour à l'autonomie et au droit commun pour permettre des relais quand la situation était plus stabilisée.
La possibilité également de venir en étayage ou en complément d'autres services médico-sociaux en articulant les missions de chacun a été également une plus-value pour les professionnels mais surtout pour les personnes.
La mise en place d'actions collectives a permis la valorisation de chacun dans un but de mieux-être psychique, de travail sur l'estime de soi et d'ouverture sur l'extérieur.

Enfin, la mise en place de ces équipes a permis d'approcher un public "visible" mais ignoré sur notre département : les personnes en situation de prostitution.

ÉQUIPE MOBILE PRÉCARITÉ

Par la démarche "d'aller vers", l'Équipe Mobile Précarité se rend au plus proche des personnes vulnérables, sans domicile fixe, les plus éloignées et invisibles en habitat précaire ou en situation d'incurie, pour certaines en situation de prostitution. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait suite à une demande exprimée. Elle permet aux professionnels d'intégrer dans leurs pratiques les situations de non-demandes de certains publics et les engagent à se situer dans une démarche pro-active pour entrer en relation.
Notre équipe propose un accompagnement individualisé et spécifique en fonction des besoins repérés. L'EMP intervient dans le lieu de vie des personnes. Elle est soucieuse du respect de l'autonomie, des choix de la personne, de sa temporalité et de sa liberté.
Depuis octobre 2023, notre camping-car constitue un outil de travail qui offre un lieu d'échange convivial et confidentiel.

IMPLANTATION :

Des secteurs d'intervention qui diffèrent en fonction du public :

- personnes en situation de prostitution : tout le département,
- grands précaires : secteur Chagny / Sennecey-le-Grand / Cuisery

FINANCEMENT :

Grâce à un renfort des moyens dans le cadre du plan pauvreté, les deux postes IDE et travailleur social sont passés à temps plein le 1er octobre 2023. En septembre, nous avons également obtenu un financement supplémentaire de la DRDFE (financement AGRASC) permettant d'étoffer l'équipe existante. Ainsi nous avons également recruté une travailleuse sociale à temps plein et un psychologue à mi-temps. Les difficultés de recrutement n'ont pas permis les prises de poste respectives de ces deux professionnels en 2023.

Données quantitatives

En 2023, l'EMP a rencontré **164 personnes** pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dont **70** personnes en **situation de prostitution** et **94** en situation de **grande précarité**.

Les personnes en situation de prostitution :

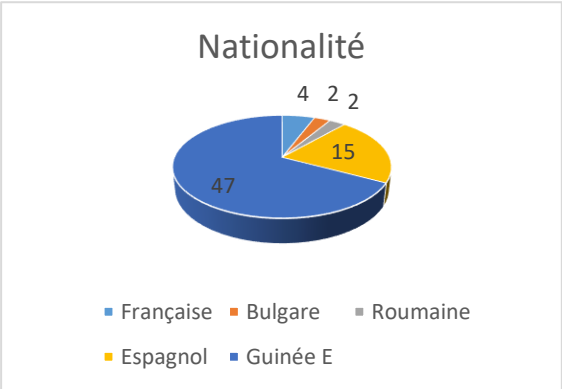

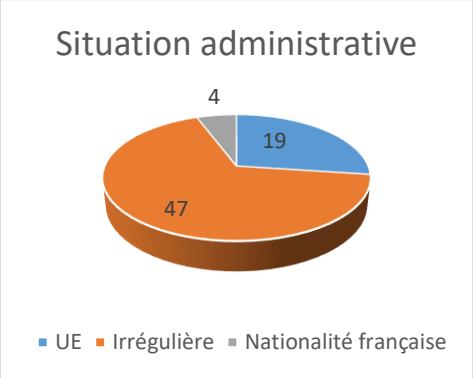

Toutes les **personnes en situation de prostitution**, rencontrées en 2023, sont des **femmes** et ont quasiment toutes le même profil, à savoir, qu'elles **vivent seules en France**, ce qui n'exclut pas qu'elles aient de la famille restée dans leur pays.
Très majoritairement, avec **67 %**, les femmes sont d'origine **guinéenne** et sont en **situation irrégulière** sur le territoire national. Sur les 70 personnes rencontrées, 4 sont de nationalité **française** et 19 viennent de **pays de l'UE**, elles représentent au total **32 %** de la population référencée.
Les personnes rencontrées n'ont pas d'autres ressources que celles issues de la prostitution et **aucune couverture médicale**.

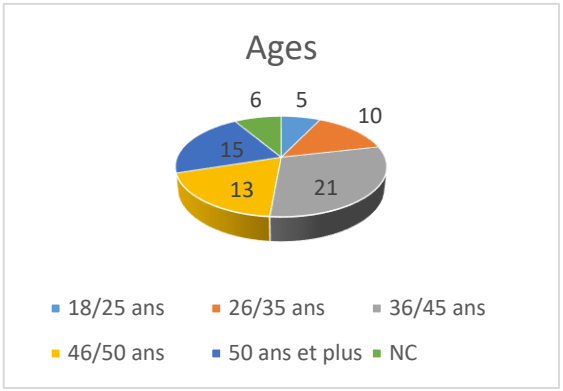

La proportion de femmes de **plus de 45 ans** en situation de prostitution est la plus importante et représente **40 %** du public.
Les personnes en situation de prostitution âgées de 18 à 35 ans représente 21 % de la population rencontrée. Pour 6 d'entre elles, nous n'aurons pas d'indication sur leur âge.

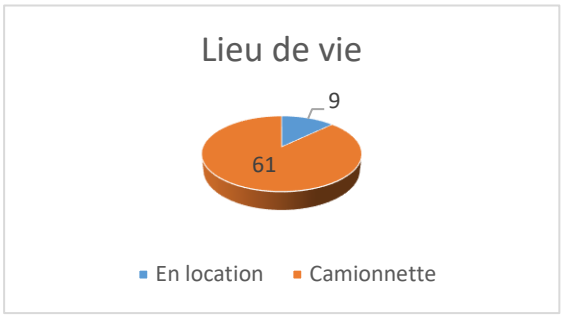

Sur les 70 femmes rencontrées, **61 d'entre elles vivent dans leur camionnette**, dans des conditions de vie sommaires. Elles sont contraintes de se ravitailler en eau, qu'elles stockent dans des bidons. Le poêle à pétrole reste pour la plupart l'unique moyen de se chauffer en période hivernale.

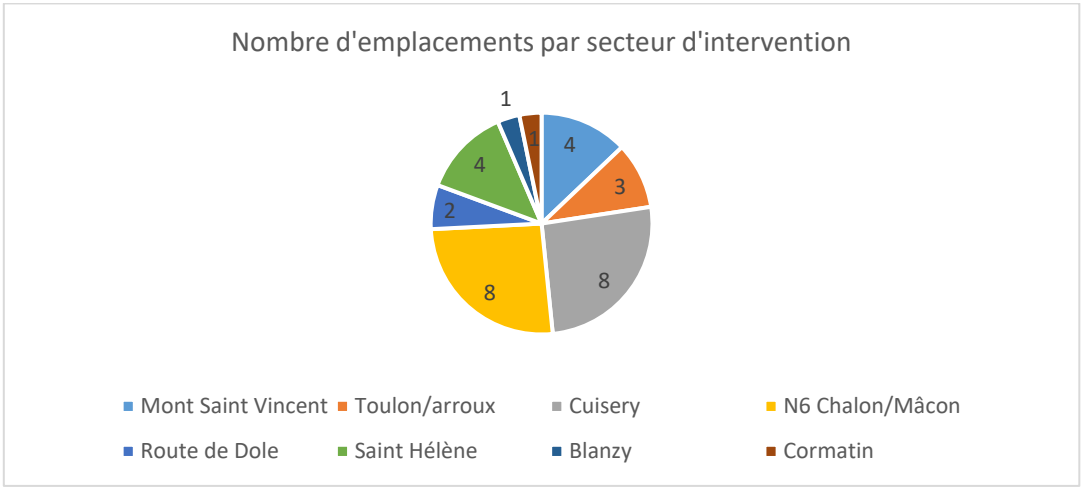

L'EMP a pour mission d'intervenir dans **tout le département de la Saône-et-Loire**. Nous avons repéré **8 secteurs d'intervention**, qui correspondent aux emplacements des camionnettes.

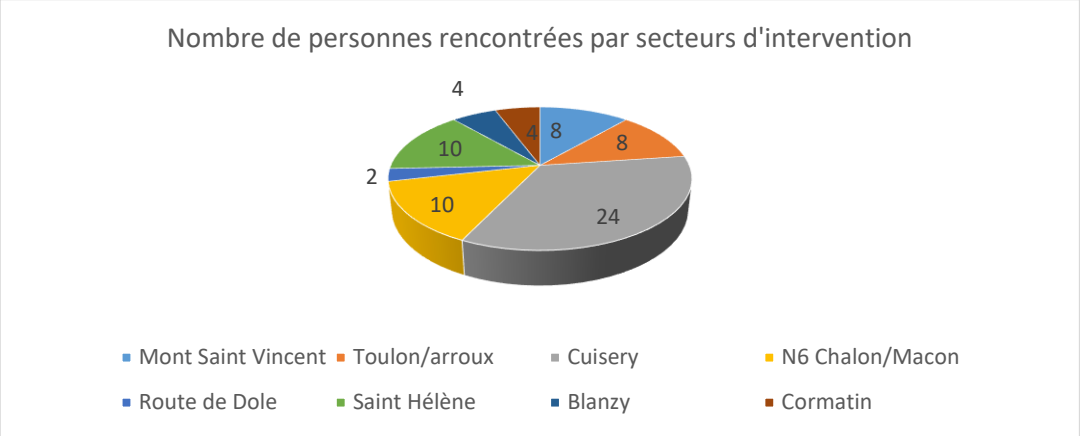

Nous pouvons observer à travers les chiffres une dichotomie entre certains secteurs. Pour exemple, nous avons identifié 8 emplacements sur la N6 Chalon-sur-Saône / Mâcon et sur le secteur de Cuisery. Pour autant le nombre de femmes rencontrées est 2,40 fois plus élevé sur le secteur de Cuisery. Cela s'explique par un phénomène de **turn over des femmes sur les emplacements**. Ce phénomène ne s'observe pas partout et dans l'ensemble 25 femmes sont identifiées en permanence sur le même emplacement / véhicule. Il est à noter que 2 jeunes femmes roumaines entre Tournus et Mâcon n'ont pas d'emplacement, ni camionnette, elles sont déposées le long de la route. À Cuisery, une femme plus âgée, bulgare, attend également à pied, sur un parking. Ce sont les seules femmes observées qui travaillent de cette manière.

Les personnes en situation de grande précarité :

Nous avons rencontré **94 personnes** différentes, **13 femmes et 81 hommes**. 2 personnes étaient en couple avec deux enfants et une femme vivait seule avec un enfant.
Les personnes isolées sont donc très majoritairement représentées. Pour la moitié des personnes rencontrées, l'âge n'est pas communiqué. Nous n'observons pas de classe d'âge plus largement représentée.

Les personnes peuvent nous être orientées par les **assistants sociaux des MDS**, notamment celles de **Chagny et de Sennecey-le-Grand,** cela concerne **5 personnes** en 2023.

La **fréquence des rencontres est aléatoire** et fonction des attentes de la personne. Les problématiques traitées portent essentiellement sur la mise à l'abri, la santé et la question des ressources. Concernant les 94 personnes rencontrées :

- **17 personnes** ont été rencontrées au moins à 3 reprises et bénéficient d**'un suivi.** Parmi elles, **15 personnes** étaient déjà **connues et suivies par l'EMP en 2022,**
- **58 personnes** ont été rencontrées une seule fois,
- **19 personnes** ont été rencontrées à 2 reprises.

Ressources :

À **74 %**, les personnes rencontrées n'ont **pas de ressources** et **11,70 %** d'entre elles bénéficient des **minimas sociaux**. Concernant les 94 personnes rencontrées, **70,20 %** d'entre elles sont **sans domicile fixe**, **21,20 %** des personnes sont **hébergées par un tiers**. Seulement 4 personnes sont **locataires,** et 4 sont **propriétaires** de leur logement, soit **8,50 %** des personnes rencontrées.

AAH	Retraite	RSA	Salarié	Aucune
6	3	11	4	70

Orientations faites par l'EMP :

Orientations hébergement / logement :

En 2023, après une phase d'évaluation et d'accompagnement social :

- un couple a été orienté en **CHRS à Mâcon** et une personne isolée, en **CHRS au Creusot**,
- **2 personnes** ont été orientées en **Maison relais à Tournus** et **une personne** en Maison Relais **à Saint Marcel,**
- 1 personne a été orientée **en IML**,
- pour **10 situations** nous avons mis en lien les personnes avec les **bailleurs sociaux** et les avons accompagnées à réaliser la **DLS.**

Orientation vers d'autres services :

SARS	France Service	ASTI
1	6	7

Nous avons accompagné **6 personnes dans une Maison France Service**, afin d'accomplir différentes démarches administratives (CAF, Impôts, Pôle Emploi). Les Maisons **France service** sont pour l'EMP des interlocuteurs privilégiés dans de nombreuses communes et constituent un lieu ressource pour les personnes que nous rencontrons.
Nous avons orienté un couple avec deux enfants vers l'**ASTI** et 3 femmes en situation irrégulière rencontrées à l'accueil de nuit de Chagny. Pour le couple et les deux enfants, la situation a pu être régularisée par le travail.
Une personne propriétaire de son habitation, lieu de vie extrêmement précaire, a été orienté au **SARS** de **Chalon-sur-Saône**.

Accompagnements médicaux :

Urgences	Médecins généralistes	Laboratoire d'analyses
3	3	1

Les accompagnements médicaux se font à la marge. Outre la méconnaissance des personnes concernant l'offre de soins sur leur secteur de vie, **le refus de soins et la non prise en compte de leur propre santé** sont des problématiques inhérentes aux personnes en grande précarité.
En 2023, 3 personnes ont été accompagnées par l'EMP vers les **services hospitaliers d'urgence**, 3 personnes chez leur **médecin généraliste** et une personne au **laboratoire d'analyses médicales**.

Données qualitatives

Difficultés rencontrées :

Il est à préciser que l'année 2023 est marquée par les **difficultés rencontrées pour le recrutement du poste IDE**. En effet, durant 7 mois, la travailleuse sociale de l'EMP est intervenue seule auprès des publics, à hauteur de 50 % jusqu'en septembre 2023. Pour cette raison, des priorités ont été définies en fonction des besoins identifiés auprès des publics.

Nos objectifs pour les femmes en situation de prostitution :

- **prévention et éducation à la santé** par des entretiens individuels et par un partenariat avec le **CeGIDD** de Chalon-sur-Saône (Centre Gratuit d'information de Dépistage et de Diagnostic) dont l'infirmière est intervenue trois fois pour des missions de dépistage et le planning familial de Montceau-les-Mines,
- **information sur leurs droits** (carte européenne de santé, législation française sur la prostitution, droit des étrangers en France),
- **prévention de l'isolement**,
- **information auprès des personnes** afin qu'elles puissent **se repérer sur leur lieu de vie,**
- **information** sur les **N° d'urgence**,
- **accompagnement et prévention face aux risques de violences et de proxénétisme** en lien avec les gendarmeries de secteur,
- **soutien dans le projet de sortie de prostitution** (rédaction de CV, mise en lien avec des employeurs potentiels, aide à l'inscription à Pôle Emploi, ouverture compte en banque) et **accompagnement à l'entrée dans le PSP.**

Toutes les femmes rencontrées ne bénéficieront pas systématiquement d'un suivi. Une première évaluation permet de relever le degré de **souffrance psychologique, de vulnérabilité et/ou de précarité**. Ces trois critères, cumulés ou non, détermineront la mise en place d'un suivi plus soutenu.

Les parcours de sortie de prostitution :

Au 31 décembre 2023, **un PSP est en cours**, accordé en juillet 2023 pour Madame B. Elle a dans un premier temps été hébergée en HU et elle a intégré les ACT du Creusot en octobre 2023. Son dossier sera présenté en commission courant janvier 2024 pour un renouvellement.
Fin 2023, nous finalisons le **dossier de demande d'entrée dans le PSP** pour Madame M. qui sera présenté lors de la **commission de janvier 2024**.

Les actions menées auprès du public précaire :

- **écoute, évaluation des situations, conseil et orientation** lors des rencontres,
- réponse aux **besoins de première nécessité** (boisson, nourriture, produits d'hygiène),
- **ouverture des droits** (CSS, carte d'identité, CAF, Pôle Emploi, impôts),
- demandes de logement et orientation en hébergement, IML, Maison Relais,
- évaluation des **besoins médicaux et psychologiques**,
- accompagnement aux **dossiers MDPH, surendettement**,
- accompagnement sur le volet justice : **curatelle / tutelle**,
- **passage de relais** vers les partenaires et institutions compétentes.

À compter de septembre 2023 et suite à l'arrêt des EMMR, le territoire d'intervention de l'EMP s'est quelque peu étendu. Sollicité par les AS de la MDS de Chagny, l'EMP intervient sur le **secteur de Verdun-sur-le-Doubs pour les situations qui n'ont pas trouvé de relais après le départ de l'EMMR** qui y intervenait.
L'accueil de nuit de Chagny constitue un **lieu de repérage** des personnes en grande précarité. L'EMP a établi une **permanence** devant les locaux **chaque jeudi matin**.

Suite aux orientations des MDS, l'EMP rencontre de manière régulière les **assistants sociaux** afin de faire les **relais sur les situations** des personnes en grande précarité.
Sur le secteur de Chagny, l'équipe est désormais bien repérée par tous les partenaires, que ce soit le **CCAS ou la police municipale**.

Perspectives

Fin d'année 2023, **la DDETS a fermé les accueils de nuit bénévoles** au profit d'accueils professionnels ce qui a eu pour conséquence la **fin d'activité de l'accueil de nuit de Chagny** sur notre secteur. Nous pouvons observer, en ce début d'année 2024, que cette commune est moins ciblée comme lieu ressource pour les personnes de passage. **L'EMP a de fait moins d'activité sur ce secteur**.

Suite à la **fin de l'expérimentation des EMMR (juin 2023**) nous nous interrogeons sur un **nouveau découpage** qui suivrait celui des **MDS**.

Notre travailleuse sociale titulaire est passée à temps plein en octobre 2023, l'IDE a été recruté en décembre et nous avons accueilli une nouvelle travailleuse sociale en février à temps plein. Nous sommes toujours à la recherche d'un psychologue. **Une fois l'équipe complète, nous pourrons approfondir les pistes de travail en lien avec le public en définissant des formations dédiées** pour leur montée en compétence.

L'équipe nouvellement constituée sera l'occasion de **rencontrer de nouveau les élus et partenaires du secteur d'intervention** pour optimiser les **missions de repérages et d'actions**.

HÉBERGEMENT D'URGENCE
(financement accueil sans abri)

MISSION :

Accueil et mise à l'abri d'un public en demande d'hébergement d'urgence pour permettre l'évaluation sociale et l'ouverture des droits premiers, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

- 79 places d'hébergement d'urgence professionnel
  - Autun : 9 places
  - Charollais : 9 places
  - Cluny : 7 places
  - Le Creusot : 8 places
  - Louhans : 5 places
  - Mâcon : 33 places
  - Saint-Gengoux-le-National : 2 places
  - Tournus : 6 places
- 20 places d'hôtel sur Mâcon (du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre 2023, soit sur 2 périodes hivernales)

FINANCEMENT :

DDETS 71

Données quantitatives

Pour l'année 2023, 35 801 nuitées recensées (34 785 nuitées pour l'année 2022), soit +2,92 % au titre de l'hébergement d'urgence financé par le BOP 177, subvention "sans abris", comprenant :

- Hébergement d'Urgence professionnel (79 places),
- renfort hôtelier (20 places).

Hébergement Urgence	**2023**	2022	2021	2020	2019
En nuitées	**35 801**	34 785	61857	55 466	34 860
En nombre de ménages	**138**	137	234	172	75
En nombre de personnes	**258**	304	430	307	189

Soit un taux d'occupation sur 2023 de 112,38 % (35 801 nuitées réalisées pour 31 855 nuitées théoriques).
Dans le détail :

Hébergement d'urgence professionnel (79 places) :

- 33 783 nuitées (30 071 en 2022), soit +12,34 %,
- 77 personnes présentes au 31 décembre 2023,
- parmi les 94 ménages distincts recensés sur l'année, 27 familles soit 28,72 % de l'effectif accueilli, (en 2022, 80 ménages dont 34 familles), soit globalement une diminution de l'accueil de familles sur l'année 2023,
- parmi les 158 personnes distinctes accompagnées sur 2023 (163 en 2022) :
    - 49 enfants (61 enfants en 2022), à mettre en corrélation avec la diminution du nombre de familles,
    - 63 isolés dont 28 femmes représentant 44,44 % du public isolé hébergé sur le dispositif (en 2022, 43 isolés dont 15 femmes), soit une hausse du public féminin de presque 10 points par rapport à 2022.

Nationalités	En nombre de personnes
Française	51
UE	2
Hors UE	63
Non renseigné	42

Remarque : donnée peu exploitable au vu du nombre de situations non renseignées concernant les pays d'origine ; toutefois, 22,15 % du public ayant renseigné son statut est en situation irrégulière.

Statuts administratifs	En nombre de personnes
Droit commun	53
Demande asile	0
BPI	3
Carte résident	1
Carte de séjour temporaire	8
Récépissé de demande de carte de séjour	4
Situation irrégulière	35
Non renseigné	54

Remarque : donnée peu exploitable au vu du nombre de situations non renseignées concernant les statuts administratifs.

- Répartition par âges :

Tranches âges	En nombre de personnes
Moins de 3 ans	11
Entre 3 et 17 ans	38
Entre 18 et 24 ans	18
Entre 25 ans et 59 ans	86
60 et plus	5

Les personnes majeures de moins de 25 ans représentent 11,39 % du public accueilli.
La tranche d'âge majoritaire est celle des 25/59 ans, avec 54,43 %.
Les plus de 60 ans restent une part très minoritaire équivalente à 3,16 %.

- 81 sorties du dispositif sur 2023, pour un cumul de séjour de 21 752 journées, soit une moyenne de séjour de 269 nuitées, soit approximativement 9 mois d'accueil par personne.
- Dont ayant abouti à une sortie vers :
    - le logement ordinaire (privé ou public) : 33 personnes, soit 40,74 % des sorties,
    - le logement adapté : 9 personnes, soit 11,11 % des sorties.

Renfort hôtelier période hivernale (janvier, février, mars, novembre, décembre 2023) :

- 2 018 nuitées (1 815 nuitées en 2022), soit +11,18 %.

Hôtel	**2023**	2022	2021	2020	2019
En nuitées	**2 018**	1 815	2 978	1654	3044
En nombre de ménages	**44**	48	69	25	5
En nombre de personnes	**100**	124	152	52	17

- 10 personnes présentes au 31 décembre 2023,
- parmi les 44 ménages distincts recensés sur l'année, 21 familles soit 47,72 % de l'effectif accueilli, (en 2022, 48 ménages recensés dont 25 familles), soit globalement une légère diminution de 4,36 points de l'accueil de familles sur l'année 2023,
- parmi les 100 personnes distinctes accompagnées sur 2023 (124 en 2022) :
    - 39 enfants (65 enfants en 2022), soit globalement des familles avec moins d'enfants, à mettre également en corrélation avec la légère diminution du nombre de familles accueillies,
    - 16 isolés dont 12 femmes représentant 75 % du public isolé hébergé sur le dispositif (en 2022, 19 isolés dont 8 femmes), soit une hausse du public féminin de presque 33 points par rapport à 2022.

Nationalités	**En nombre de personnes**
Française	16
UE	3
Hors UE	66
Non renseigné	15

Malgré les 15 situations non renseignées, 66 % du public accueilli est originaire d'un pays hors de l'UE.

Statuts administratifs	**En nombre de personnes**
Droit commun	16
Demande asile	43
BPI	3
Autorisation provisoire au séjour	1
Carte de séjour temporaire	5
Récépissé de demande de carte de séjour	4
Situation irrégulière	3
Non renseigné	25

Malgré les 25 situations non renseignées, 43 % du public accueilli est en procédure de demande d'asile.

- Répartition par âges :

Tranches âges	En nombre de personnes
Moins de 3 ans	6
Entre 3 et 17 ans	33
Entre 18 et 24 ans	14
Entre 25 ans et 59 ans	47
60 et plus	0

Les personnes majeures de moins de 25 ans représentent 14 % du public accueilli.
La tranche d'âge majoritaire est celle des 25/59 ans, avec 47 %.
Aucune personne de plus de 60 ans n'a été accueillie sur le dispositif en 2023.

- 96 sorties du dispositif en 2023, dont :
    - 5 sorties vers le logement ordinaire (privé ou public), soit 5,21 %,
    - 4 sorties vers le logement adapté, soit 11,11 % des sorties.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifiques :

Le recours à l'hôtel en 2023, du fait de l'accompagnement financé depuis 2022, a permis de répondre dans l'urgence à des demandes rapidement réorientées sur des solutions plus adaptées ou pérennes, véritable sas temporaire qui permet de la fluidité sur le dispositif global 115.
L'absence du public en demande d'asile sur l'hébergement d'urgence confirme la meilleure prise en charge de ces situations sur les dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile, avec un passage au guichet unique sans attente et des propositions d'orientations sans délais par l'OFII sur les hébergements du DN@.
À noter, l'appui des postes de psychologues de la veille sociale mis en place en interne depuis 2022, auprès des équipes, notamment de, l'hébergement d'urgence, pour étayer l'accompagnement des situations en matière de santé mentale.

Difficultés repérées :

À noter sur l'hébergement d'urgence professionnel une proportion importante des situations complexes avec des droits au séjour non régularisés, pour lesquelles l'accès au logement ordinaire et/ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion est rendu impossible par la nature du statut des personnes.

Perspectives 2024

La réflexion en interne sur l'adaptation des modalités d'accueil sur l'hébergement d'urgence perdure, notamment pour le public à la rue qui n'a plus recours au 115.

Sur les 2 villes centres Mâcon et Chalon-sur-Saône, on dénombre une trentaine de personnes en squat, tentes ou habitats très précaires, qui n'envisagent pas tous une entrée en logement, en hébergement, ni une délocalisation hors de la ville et qui pourtant peuvent exprimer, lors des maraudes notamment, un besoin de sécurité à certains moments de l'année (grand froid, canicule, problématique individuelle, santé…).

L'année 2023 marque la fin du financement des abris de nuit bénévoles par la DDETS, parallèlement à l'ouverture de 40 places d'hébergement d'urgence professionnel dont 17 places par Le Pont :

- **2** Montceau-les-Mines
- **1** Cluny
- **1** Tournus
- **9** Paray-le-Monial
- **4** Le Creusot

SAMU SOCIAL

MISSION :

Effectuer des maraudes en ville à Mâcon et environs du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024 par une équipe mobile, pour aller à la rencontre des personnes sans domicile, afin de créer du lien social, de distribuer des soupes chaudes, du café ou des couvertures, de mettre en contact avec le 115 et de faciliter l'accès aux dispositifs de la veille sociale, si une demande d'accompagnement est sollicitée.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

Indéterminée

FINANCEMENT :

DDETS

Données quantitatives

Durant la période hivernale 2023-2024, le Samu Social a effectué ses maraudes les lundis, mardis, jeudis, samedis et dimanches de 15h30 à 21h30, la Croix Rouge Française effectuant les mercredis et vendredis.

L'équipe du Samu Social est composée pour chaque maraude de 3 personnes, soit :

- 2 travailleurs sociaux et 1 bénévole,
- 1 travailleur social, 1 infirmière (LHSS hors les murs) et 1 bénévole,
- 1 travailleur social et 2 bénévoles.

Les salariés du Samu Social ne partent jamais seuls en maraude.

L'équipe de bénévoles est constituée de 16 personnes dont 7 qui ont déjà pratiqué des maraudes et 9 nouveaux participants.

Sur la saison, ont été mises en œuvre 108 maraudes.

108 maraudes
2 travailleurs sociaux
1 infirmière
16 bénévoles

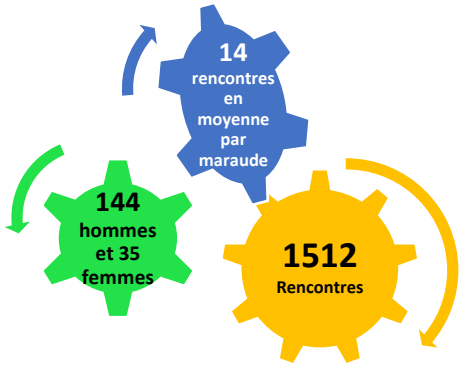

On constate une baisse importante du nombre de rencontres de 42,09 %, soit 1 512 cette saison au lieu de 2 611 en 2022-2023 ; avec toutefois, une légère augmentation du nombre de personnes différentes rencontrées qui passe de 141 à 179. Cela peut s'expliquer par :

- un nombre de personnes de passage plus élevé,
- une hausse des orientations vers le logement ou les dispositifs d'insertion.

1 seul mineur non accompagné a été rencontré cet hiver.

Parmi les personnes rencontrées, 80,40 % d'hommes, majoritaires comme les années précédentes, pour 19,60 % de femmes.

Nombre de personnes différentes rencontrées	TOTAL	Dont Hommes Seuls	Dont femmes seules	Dont mineurs en familles	Dont personnes en Couples avec enfants	Dont personnes en couples sans enfant	Dont mineurs non accompagnés	Dont femmes seules avec enfants
PGF 2023-2024	**179**	**144**	**35**	**0**	**0**	**3**	**1**	**0**
PGF 2022-2023	141	93	48	0	0	0	0	0
PGF 2021-2022	209	118	29	26	14	14	0	8
PGF 2020-2021	170	113	26	17	NR	NR	3	NR
PGF 2019-2020	203	131	20	29	NR	NR	NR	NR

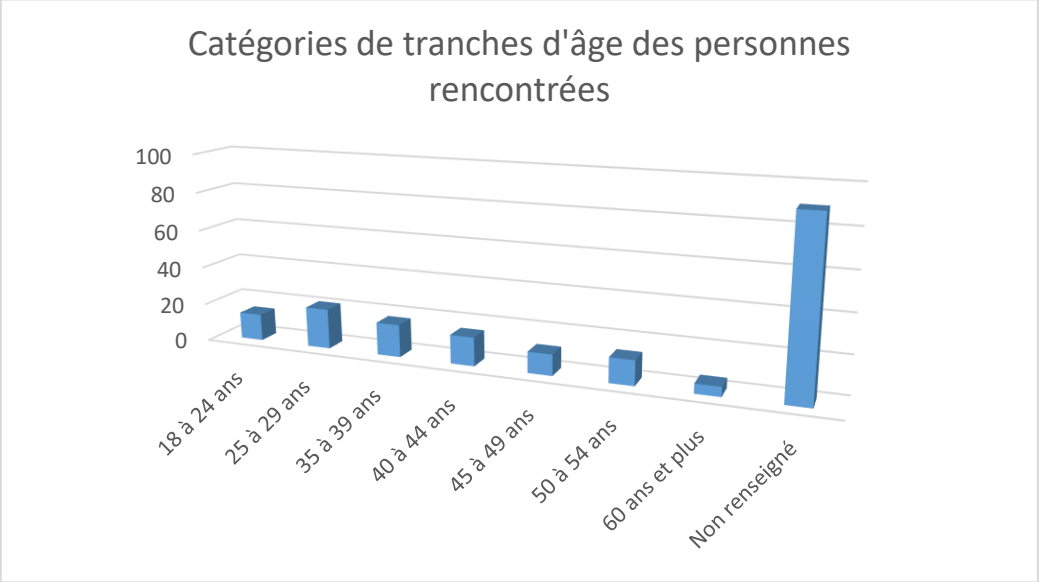

La répartition des âges est sensiblement la même que la saison précédente. Cependant, cette donnée est à relativiser puisque 47 % des personnes rencontrées n'ont pas communiqué leur date de naissance.

Sur la saison, 24 personnes rencontrées étaient accompagnées d'animaux, soit 13,41 %.

Nombres de prestations	Soupes	Couvertures
PGF 2023-2024	**896**	**95**
PGF 2022-2023	1 890	174
PGF 2021-2022	1 883	120
PGF 2020-2021	948	50
PGF 2019-2020	785	181

Une vigilance est apportée à la distribution des couvertures pour éviter qu'elles deviennent des déchets abandonnés dans la rue. Ainsi, la distribution s'est limitée à une couverture par personne, avec un renouvellement possible sur remise de l'ancienne.

La soupe est faite maison par l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook.

Données qualitatives

Les maraudes se sont déroulées dans une ambiance conviviale, avec des personnes en attente des rencontres, notamment pour recevoir de la soupe et du café, mais aussi pour discuter et échanger, avec orientations sur l'Accueil de Jour pour bénéficier d'un service supplémentaire et/ou le Service d'Accueil et d'Orientation pour initier des démarches d'insertion.

Faits marquants / activités spécifiques :

L'infirmière des Lits Haltes Soins Santé hors les murs est venue chaque mardi en appui sanitaire des maraudes d'intervention sociale. Sa présence permet de repérer, évaluer, orienter, mais aussi de prendre en charge les problèmes de santé les plus urgents.

Cette année la plage horaire des maraudes a été élargie, passant de 17h/21h à 15h30/21h30, notamment pour étendre la zone géographique d'intervention aux communes avoisinantes de Mâcon.

En parallèle, l'équipe du Samu Social participe aux réunions réunissant les services de la veille sociale du territoire sud Le Pont, afin de partager sur les situations, assurer un suivi de parcours et faire en sorte que les personnes rencontrées dans la rue puissent bénéficier d'un accompagnement adapté.

Actions collectives et partenariales :

L'association Gamelle Pleine fait une distribution de nourriture pour chiens / chats une fois par mois dans le cadre d'une permanence fixe. L'équipe du Samu Social transmet l'information aux nouvelles personnes rencontrées avec un animal.

Un éducateur du Centre EPIDE de Velet à Étang-sur-Arroux participe certains lundis aux maraudes accompagné d'un jeune volontaire. Cette collaboration permet d'aborder la question de la précarité. les personnes plus jeunes rencontrées dans la rue reçoivent une information complète sur les possibilités d'intégrer ce dispositif.

Une réunion dans les locaux de l'association a été organisée au cours de la saison entre l'équipe du Samu Social, la Maraude du Cœur et la Croix Rouge Française, pour échanger sur les missions de chacun et rappeler les différentes possibilités d'orientations qui peuvent être proposées aux cours des maraudes.
Une ancienne institutrice s'est proposée pour tricoter des bonnets, gants, écharpes et couvertures qui ont été appréciés durant les périodes de froid.

Perspectives 2024

Les maraudes sont le premier maillon des dispositifs de la veille sociale. L'équipe du Samu Social, professionnels et bénévoles, joue un rôle essentiel en allant à la rencontre des personnes à la rue ; ainsi la pratique de "l'aller vers" est réaffirmée et à perdurer, voire à développer.

Une enquête est menée au printemps 2024 co-construite entre l'équipe du Samu Social et le SAO, afin que chaque personne rencontrée puisse s'exprimer sur sa situation propre, dans un objectif de lui redonner du pouvoir d'agir sur la mise en action qui peut lui être proposée.

Les bénévoles sont essentiels au dispositif du Samu Social tant dans l'organisation que dans le lien et le soutien qu'ils créent et apportent aux personnes en situation de précarité. La communication en ce sens va perdurer pour intéresser de nouveaux bénévoles et fidéliser les anciens.

L'objectif de maintenir le lien social intergénérationnel est engagé, notamment en se rapprochant du Centre Communal d'Action Sociale de Mâcon qui propose le dispositif du permis citoyen, financement d'une partie du permis de conduire en échange d'heures de bénévolat, ce qui favorise la solidarité citoyenne et accompagne les jeunes dans leur mobilité.

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus.

FINANCEMENT :

DDETS 71

Données quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	**TOTAL 2023**	**Variation entre 2022 et 2023**	TOTAL 2022	Variation entre 2021 et 2022	TOTAL 2021
Autun	**15**	**- 58,33 %**	36	- 5,26 %	38
Chalon-sur-Saône	**228**	**- 19,15 %**	282	+ 15,57 %	244
Le Creusot	**43**	**+ 19, 44 %**	36	- 28 %	50
Louhans	**56**	**- 11,11 %**	63	- 25 %	84
Mâcon	**113**	**+ 59, 15 %**	71	+ 9,23 %	65
Montceau-les-Mines	**66**	**- 17,5 %**	80	+ 6,66 %	75
Paray-le-Monial	**80**	**- 40, 74 %**	135	- 11,18 %	152
Tournus	**46**	**- 6,12 %**	49	- 27,94 %	68
TOTAL	**647**	**- 13,96 %**	752	- 3,10 %	776

Nombre de personnes accompagnées	**TOTAL 2023**	**Dont enfants**	TOTAL 2022	Dont enfants	TOTAL 2021	Dont enfants
Autun	**17**	0	44	5	62	15
Chalon-sur-Saône	**302**	41	367	55	322	56
Le Creusot	**56**	11	61	18	79	21
Louhans	**75**	13	89	20	144	48
Mâcon	**157**	30	84	5	73	5
Montceau-les-Mines	**81**	7	97	11	116	37
Paray-le-Monial	**117**	29	190	48	214	47
Tournus	**70**	16	64	11	90	17
TOTAL	**875**	147	996	173	1 100	246

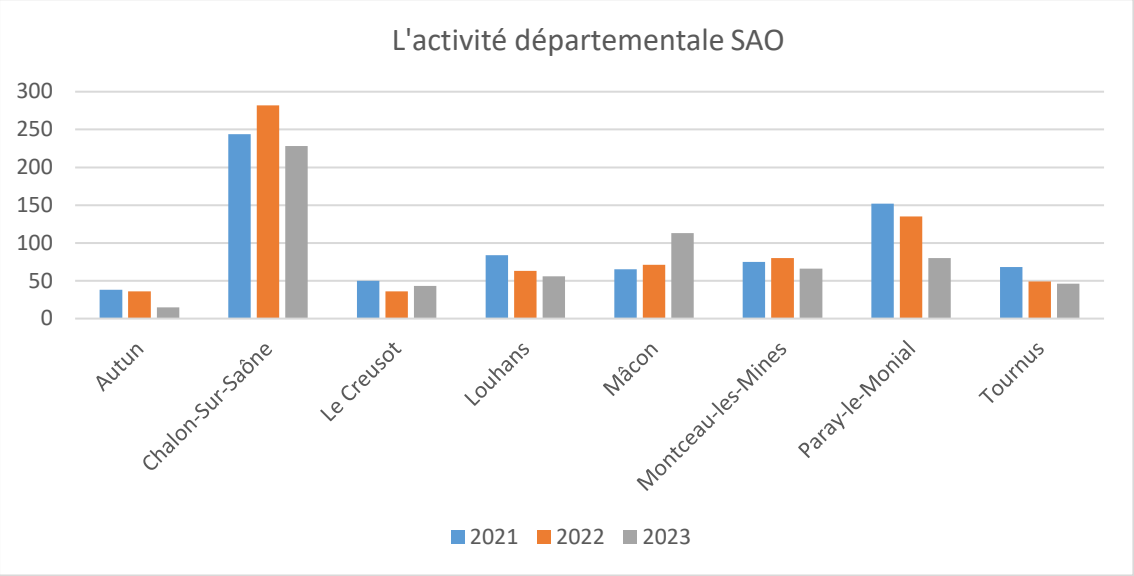

Une diminution de l'activité départementale est constatée et s'explique par :

- Les données de l'activité de l'Hébergement d'Urgence qui sont désormais dissociées de celle des SAO ; en effet, jusque-là les travailleurs sociaux qui ont une double activité (SAO et HU) comptabilisaient leurs suivis sur une même base de données. Pour la première fois, en 2023, ces données sont enregistrées séparément, c'est-à-dire que dès lors qu'un ménage intègre un Hébergement d'Urgence, la mesure SAO est stoppée.
- Le recrutement d'ISCG sur certains territoires.
- Les difficultés de recrutement et de remplacement des professionnels absents, notamment sur le secteur de Louhans, ce qui a conduit parallèlement à la fermeture temporaire de l'Accueil de Jour de Louhans.
- Les changements de professionnels au sein des structures partenaires ont pu aussi freiner les orientations vers les SAO en raison d'une méconnaissance du service.

À l'inverse, à Mâcon, le retour à temps complet du travailleur social SAO a permis une reprise d'activité.

Composition familiale	Total en nombre de ménages	Dont Isolés		Dont Couples		Dont Familles monoparentales		Dont Familles	
		Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total
Autun 2023	**15**	**13**	**87 %**	**2**	**13 %**	**0**	**0 %**	**0**	**0 %**
En 2022	36	31	87 %	1	3 %	2	5 %	2	5 %
En 2021	38	29	76 %	1	3 %	2	5 %	6	16 %
Chalon-S/S 2023	**228**	**185**	**81 %**	**13**	**6 %**	**13**	**6 %**	**17**	**7 %**
En 2022	282	235	83 %	11	4 %	22	8 %	14	5 %
En 2021	244	204	84 %	9	3 %	17	7 %	14	6 %
Le Creusot 2023	**43**	**34**	**79 %**	**1**	**2 %**	**7**	**17 %**	**1**	**2 %**
En 2022	36	26	72 %	2	6 %	3	8 %	5	14 %
En 2021	50	40	80 %	1	2 %	3	6 %	6	12 %
Louhans 2023	**56**	**42**	**75 %**	**6**	**11 %**	**7**	**12 %**	**1**	**2 %**
En 2022	63	49	78 %	2	3 %	8	13 %	4	6 %
En 2021	84	57	68 %	2	2 %	15	18 %	10	12 %

Mâcon 2023	**113**	**88**	**78 %**	**10**	**9 %**	**11**	**10 %**	**4**	**3 %**
En 2022	71	62	87 %	5	7 %	1	2 %	3	4 %
En 2021	65	60	92 %	1	2 %	2	3 %	2	3 %
Montceau-les-M. 2023	**66**	**54**	**82 %**	**6**	**9 %**	**4**	**6 %**	**2**	**3 %**
En 2022	80	69	86 %	5	6 %	5	6 %	1	2 %
En 2021	75	52	69 %	4	5 %	17	23 %	2	3 %
Paray-le-M. 2023	**80**	**62**	**78 %**	**4**	**5 %**	**13**	**16 %**	**1**	**1 %**
En 2022	135	104	77 %	3	2 %	24	18 %	4	3 %
En 2021	152	121	80 %	8	5 %	17	11 %	6	4 %
Tournus 2023	**46**	**34**	**74 %**	**2**	**4 %**	**4**	**9 %**	**6**	**13 %**
En 2022	49	40	82 %	2	4 %	5	10 %	2	4 %
En 2021	68	53	78 %	4	6 %	10	15 %	1	1 %
TOTAL 2023	**647**	**512**	**79 %**	**44**	**7 %**	**59**	**9 %**	**32**	**5 %**
TOTAL 2022	752	616	82 %	31	4 %	70	9 %	35	5 %
TOTAL 2021	776	616	79 %	30	4 %	83	11 %	47	6 %

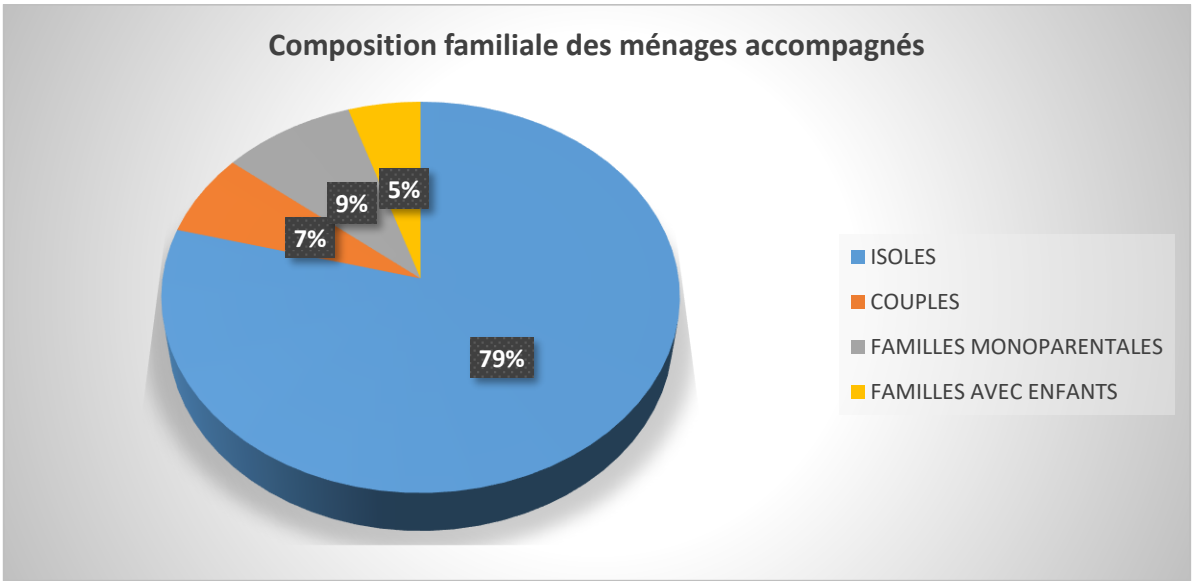

Le rapport de chaque typologie au nombre total de ménages accompagnés reste stable depuis plusieurs années.
La majorité des ménages accompagnés en Saône-et-Loire appartient à la catégorie des personnes isolées (79 %).

À Mâcon, on peut cependant noter un plus grand nombre de familles monoparentales qui ont sollicité le SAO en 2023 dans le cadre d'une recherche d'hébergement ou de logement afin de pouvoir exercer leur droit de garde parental et de visites. Il s'agit, pour la plupart, de personnes à la rue que l'on trouvait les années précédentes dans la catégorie des personnes "isolées" qui recherchent désormais une stabilité pour pouvoir accueillir leur(s) enfant(s).

Profil du demandeur principal par âge	18 - 25 ans			26 - 35 ans			36 - 45 ans			46 - 55 ans			55 ans et +		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Autun	**4**	13	12	**1**	5	6	**2**	4	9	**4**	5	8	**4**	9	3
Chalon	**30**	54	45	**58**	60	61	**65**	74	68	**51**	63	49	**24**	31	21
Le Creusot	**8**	4	6	**8**	11	14	**8**	10	15	**15**	8	11	**4**	3	4
Louhans	**7**	9	16	**16**	12	13	**14**	16	29	**8**	13	14	**11**	13	12
Mâcon	**8**	5	3	**26**	17	15	**39**	24	17	**23**	12	14	**17**	13	16
Montceau	**18**	19	9	**17**	21	24	**11**	16	20	**16**	15	15	**4**	9	7
Paray	**9**	17	24	**18**	34	33	**17**	37	33	**17**	22	41	**19**	25	21
Tournus	**10**	10	20	**14**	13	15	**10**	8	13	**9**	10	10	**3**	8	10
TOTAL	**94**	131	135	**158**	173	181	**166**	189	204	**143**	148	162	**86**	111	94

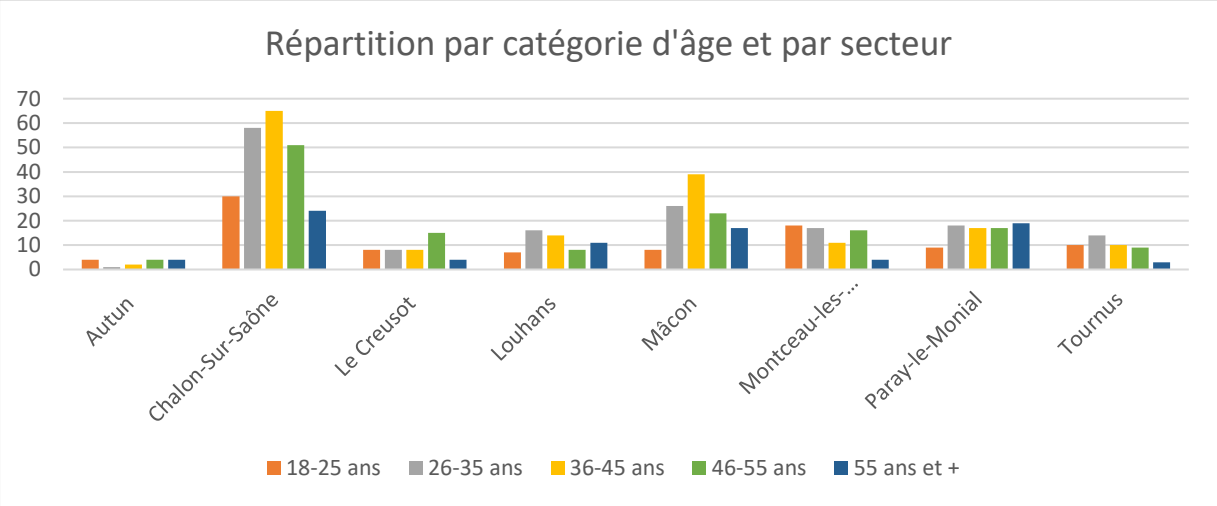

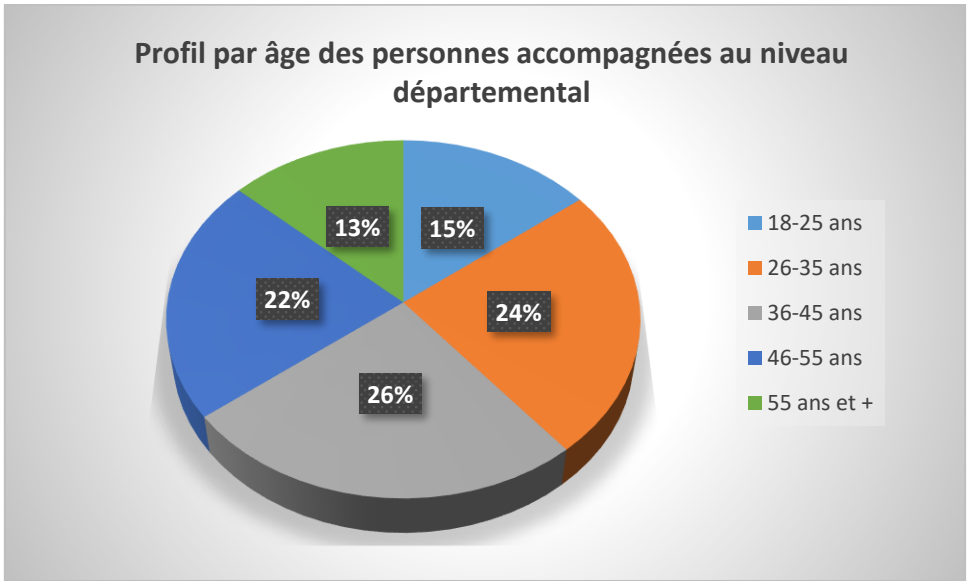

La répartition départementale par profil d'âge est quasi similaire aux années précédentes.
Il faut cependant noter que sur certains territoires les tendances se sont modifiées.

À Autun par exemple, les demandes d'accompagnement pour les jeunes de 18-25 ans ont diminué de 9 points passant de 36 % en 2022 à 27 % en 2023. La catégorie des 26-35 ans voit aussi son taux baisser de 14 % à 6 % en 2023 alors que la population des 46-55 ans a augmenté de 13 points passant de 14 % à 27 % en 2023.

À Paray-le-Monial, on pourrait aussi évoquer une tendance au vieillissement de la population sollicitant le SAO puisqu'on constate une augmentation de la tranche d'âge des 55 ans et plus depuis 2 ans. Entre 2022 et 2023, elle a évolué de + 6 points passant de 18 % à 24 %.

À l'inverse, à Montceau-les-Mines et Tournus, la catégorie des plus de 55 ans est en diminution. À Montceau-les-Mines, elle est passée de 11 % en 2022 à 6 % en 2023 et à Tournus de 16 % à 6 %.

À Louhans, on constate une diminution de 6 points de la représentation des 46-55 ans (passant de 20 % en 2022 à 14 % en 2023) au profit de la catégorie des 26-35 ans qui est passée de 19 % à 28 %.

Pour les autres secteurs, en comparaison aux années précédentes, la répartition reste similaire.

À Mâcon et Chalon-sur-Saône, la catégorie médiane des 26-45 ans reste majoritairement représentée.

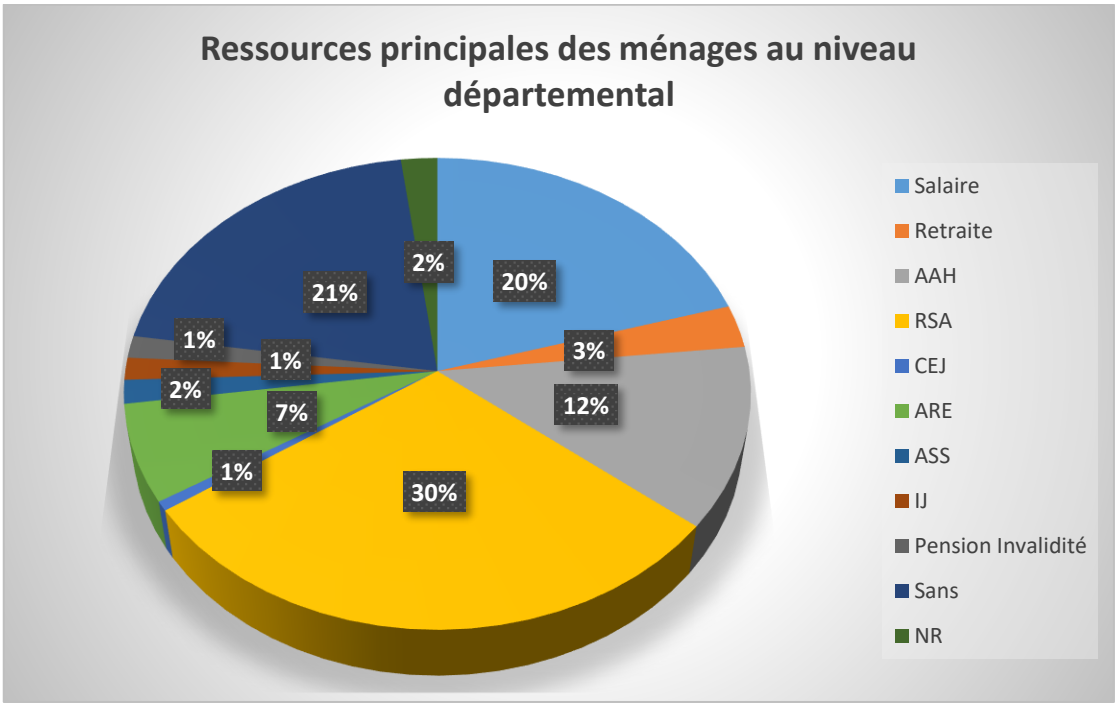

Un tiers des personnes accompagnées est bénéficiaire du RSA.
21 % des ménages sont sans ressources ; il s'agit des jeunes de moins de 25 ans ou des personnes au profil "abandonnique", abattues par la précarité et qui ne font pas ou plus valoir leurs droits.
La troisième catégorie majoritairement représentée (20 %) est celle des "travailleurs pauvres" ; ces personnes occupent des emplois précaires (intérim, CDD, à faible rémunération) qui ne leur permettent pas d'accéder à un logement surtout en l'absence de garant.
Les SAO accompagnent de plus en plus de bénéficiaires de l'AAH qui lorsqu'elles sont atteintes de pathologies psychiatriques peuvent rencontrer des difficultés à habiter et par conséquent se retrouvent sans logement.

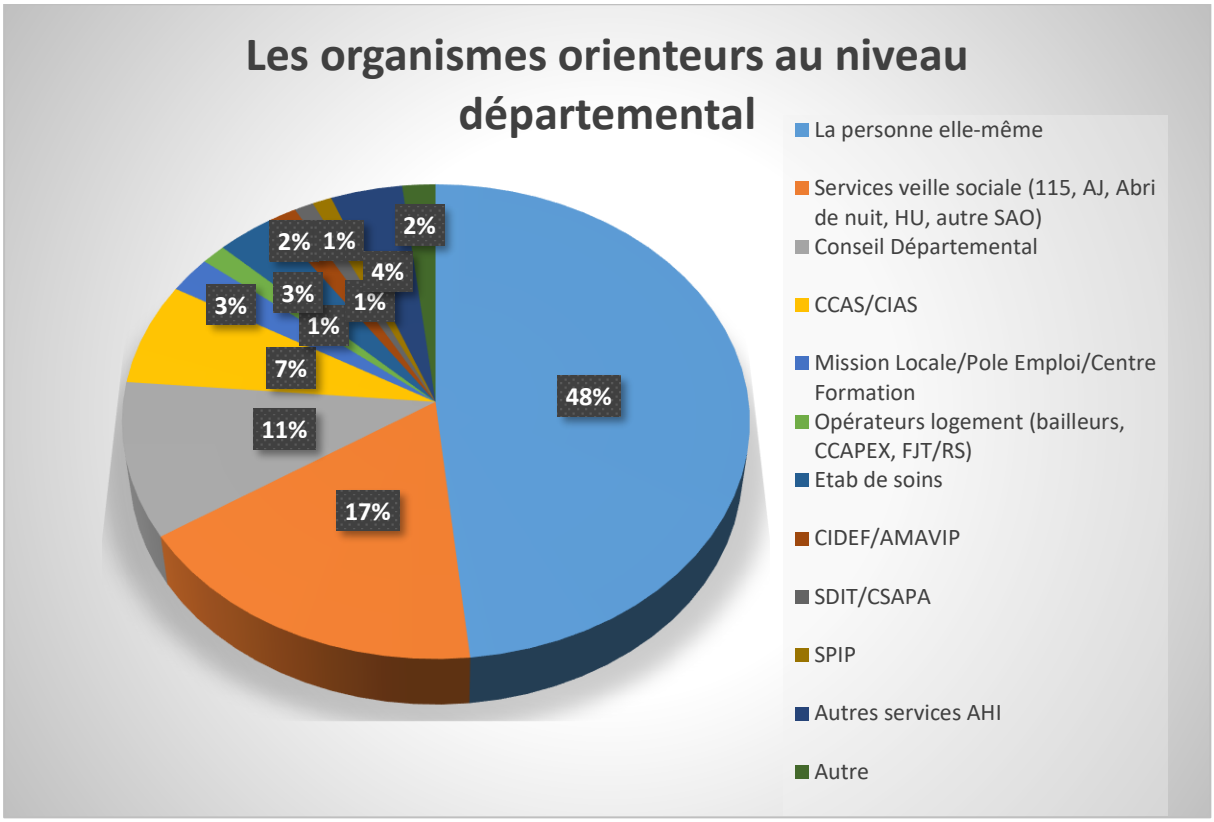

Les SAO sont des services particulièrement bien repérés et accessibles au public. La proportion des demandeurs se présentant directement auprès des travailleurs sociaux des SAO pour solliciter un accompagnement augmente d'année en année pour atteindre 48 % en 2023.
Comme les années passées, viennent ensuite les services de Veille Sociale (SIAO - 115, Accueils de Jour, Abris de Nuit, Samu Social) avec 17 % des orientations. Puis, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental à l'origine de 11 % des prescriptions. On retrouve également comme précédemment et avec des taux d'orientation identiques, les CCAS / CIAS, les Missions Locales / Pôle Emploi, les opérateurs du logement, les hôpitaux, le SPIP, les CIDFF / AMAVIP puis les SDIT / CSAPA.

Motif de demande de mesure (en nombre de ménages)		Autun	Chalon -sur- Saône	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau -les- Mines	Paray -le- Monial	Tournus	TOTAL
FIN LOGEMENT	Départ volontaire	2	5	1	4	5	2	2	1	**22**
	Expulsion locative	0	26	14	2	8	9	10	0	**69**
	Logement insalubre / indécent	0	1	0	1	1	1	0	0	**4**
	Logement inadapté	0	3	0	0	0	0	3	2	**8**
	Repris par le propriétaire	1	1	0	1	3	1	3	2	**12**
	Occupation sans droit ni titre	0	2	0	2	0	2	1	0	**7**
FIN HÉBERGEMENT	Fin hébergement familiale / tiers	5	46	17	15	71	28	4	24	**210**
	Fin de PEC structure hébergement	0	8	2	0	12	1	1	1	**25**
SDF		2	105	2	9	3	8	35	9	**173**
Séparation conjugale		1	6	2	3	3	8	3	4	**30**
VIF		3	3	2	9	1	4	13	3	**38**
Régularisation administrative		1	4	0	5	2	1	0	0	**13**
Sortie établissement de soins		1	4	0	5	2	1	0	0	**14**
Sortie incarcération		0	16	2	1	0	1	2	0	**22**

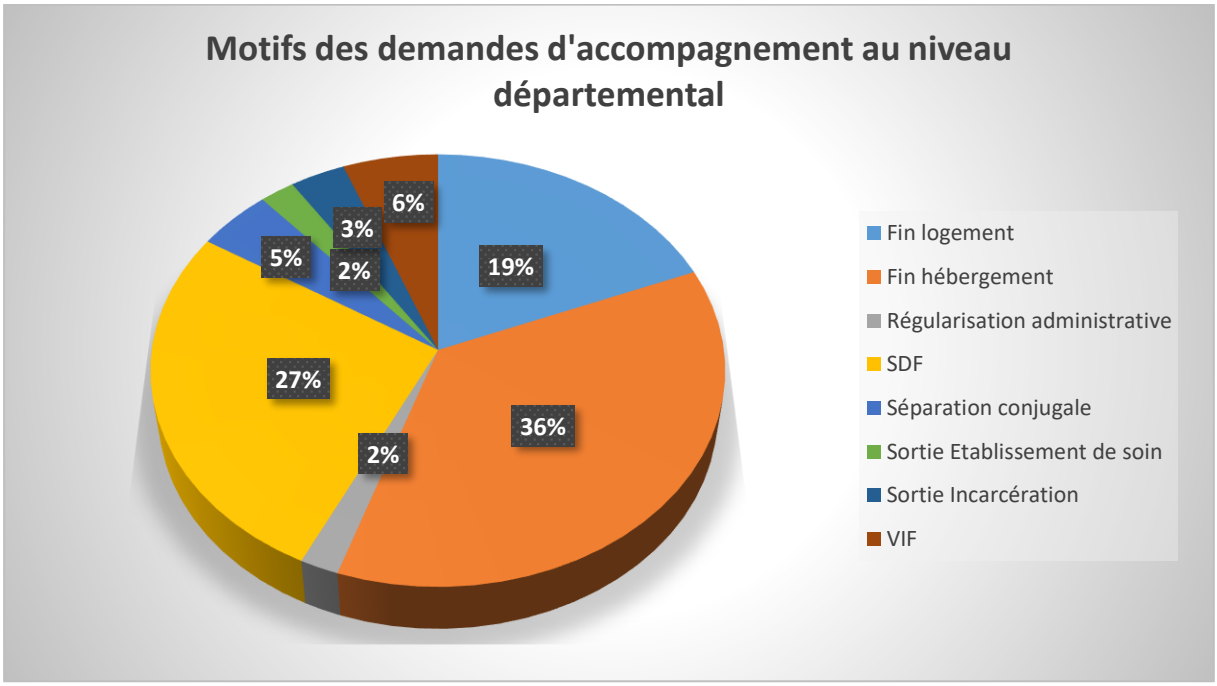

Si la répartition des motifs de demande d'accompagnement était identique les 3 dernières années, en 2023, on constate une nette progression, passant de 25 % en 2022 à 36 %, des demandes d'accompagnement pour les ménages se retrouvant en rupture d'hébergement chez des tiers. Pour la majorité, il s'agit de jeunes en rupture familiale ou de ménages sans droit ni titre, pour qui l'hébergeur demande un départ en raison de la suroccupation dans le logement et des tensions que cela peut générer.

Malheureusement en raison de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, ces hébergements aléatoires et très précaires sont souvent le seul recours pour éviter la rue ; certains ménages les cumulent et sollicitent le SAO à chaque rupture.

La pratique de "l'aller vers" fait émerger un certain nombre de situations restées invisibles et explique la représentation de presqu'un tiers des motifs de demande d'accompagnement pour le public SDF. Les SAO engagent de plus en plus de mesures d'accompagnement notamment pour des personnes en squat, sous tente ou dans des halls d'immeuble qui ne sollicitaient pas ou plus les services sociaux.

On peut noter également une augmentation départementale de 3 points, passant de 16 % à 19 %, des personnes qui sollicitent un accompagnement SAO à la suite d'une rupture de logement et plus particulièrement d'une expulsion locative.

Alors que les VIF ne représentent que 6 % des motifs de demandes d'accompagnement au niveau départemental, il faut souligner que sur les secteurs de Louhans et Paray-le-Monial, la violence intrafamiliale est l'un des motifs prédominant représentant 16 % (troisième motif le plus important). L'implication des professionnels SAO dans les réseaux locaux VIF explique certainement cette forte sollicitation des SAO.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	**2023**	2022	2021
Autun	**2,30**	4,30	6,50
Chalon-Sur-Saône	**5,60**	9,90	8,40
Le Creusot	**4,00**	11,60	8,00
Louhans	**3,80**	4,90	4,00
Mâcon	**4,20**	4,30	7,90
Montceau-les-Mines	**3,60**	3,80	4,30
Paray-le-Monial	**3,50**	5,50	3,70
Tournus	**6,00**	5,90	6,30
DURÉE MOYENNE TOTALE	**4,10**	6,30	6,10

La durée moyenne départementale de prise en charge diminue du fait des mesures SAO qui sont désormais arrêtées à la date d'entrée en HU.

Les durées d'accompagnement sont plus importantes pour les raisons suivantes :

- les situations complexes (troubles psychiques importants, situations administratives sans droits ni titres) qui ne facilitent pas les orientations,
- la tension sur les petites typologies de logements qui ralentit l'accès au logement ordinaire, notamment à Chalon-sur-Saône et Mâcon,
- des délais d'attente longs pour intégrer les structures d'hébergement généraliste ou de logements adaptés.

La précarité des personnes accompagnées nécessite parfois une durée d'accompagnement longue. Il faut tenir compte du rythme des personnes particulièrement fragilisées par leur parcours, qui n'est pas toujours en adéquation avec celui des administrations.
Même si cette donnée n'apparait pas dans les statistiques, les troubles psychiques sont de plus en plus importants chez les personnes accompagnées et constituent un véritable frein à l'accompagnement.

À Autun, la durée d'accompagnement est inférieure aux autres secteurs en raison d'un accès au logement autonome facilité par un parc locatif moins tendu et grâce au travail partenarial de proximité établi avec les bailleurs sociaux locaux, notamment au sein de la Plateforme Logement Hébergement.

Situation à la sortie (en nombre de ménages)		Autun	Chalon -sur- Saône	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau -les- Mines	Paray -le- Monial	Tournus	TOTAL
Accès/maintien logement ordinaire	Public	0	25	3	5	8	5	8	5	**59**
	Privé	0	8	4	2	8	3	9	6	**40**
Accès logement adapté	PF	0	0	0	0	1	0	0	2	**3**
	RA	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
	RS/FJT	1	6	0	0	2	1	0	0	**10**
	IML	0	4	3	0	0	2	0	0	**9**
Accès hébergement	CHRSI	0	9	7	1	6	5	2	3	**33**
	CHRSU / HU	0	19	4	3	5	3	4	3	**41**
	ALTI	1	5	0	1	0	0	1	0	**8**
Accès établissement de soins		0	4	0	1	4	1	1	0	**11**
Orientation vers autre mesure d'accompagnement		4	12	4	10	4	3	5	1	**43**
Retour pays d'origine		0	0	0	0	0	0	1	0	**1**
Retour famille / tiers		1	12	4	5	26	1	4	6	**59**
Incarcération		0	5	1	3	0	1	0	0	**10**
Retour volontaire rue / squat		0	4	0	1	5	0	3	0	**13**
Sans suite (absence adhésion, prestations ne conviennent pas, rupture contact)		5	48	7	16	15	30	35	9	**165**
Décès		0	0	1	0	0	0	0	0	**1**

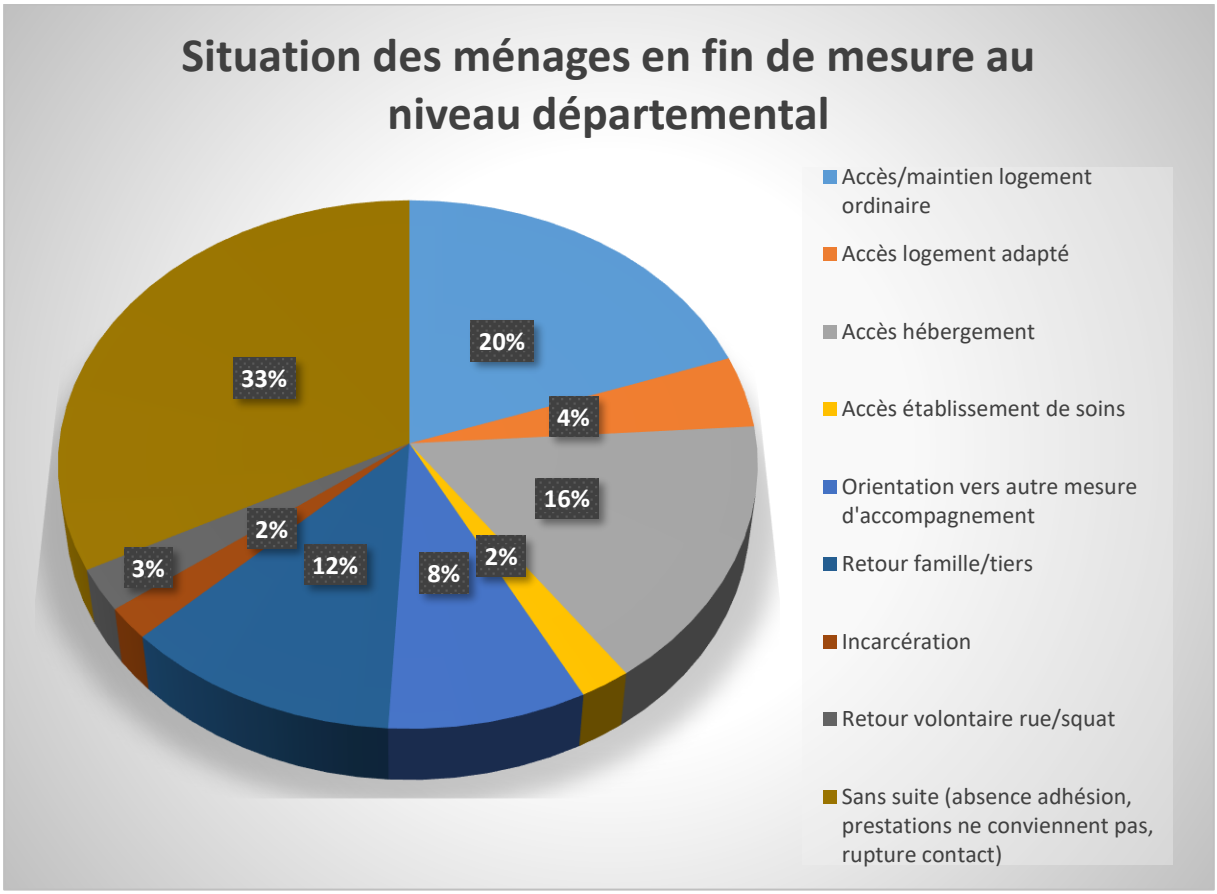

Même si l'accès au logement reste un axe de travail prioritaire, il est en diminution constante depuis 3 ans :

- 99 ménages ont été accompagnés directement au logement ordinaire contre 159 en 2021 et 141 en 2022,
- 22 ménages ont accédé au logement adapté (Pension de Famille, Résidence Sociale ou IML) ; données stables depuis 3 ans.

La modification de traitement des données et notamment l'arrêt de prise en charge SAO dès l'entrée en HU à un impact fort sur la durée d'accompagnement mais aussi sur les motifs de sortie. Il y a de fait une augmentation de 3 points de l'accès à l'hébergement (passant de 13 % à 16 % en 2023) et une diminution en adéquation de 4 points entre 2022 et 2023 (24 % à 20 %) de l'accès au logement ordinaire. En effet, celui-ci est engagée par la mesure SAO mais aboutit désormais en sortie d'HU.

Ce ralentissement constant de l'accès au logement s'explique aussi par l'inadéquation entre l'offre de logement et la demande. Les personnes accompagnées sont majoritairement des ménages isolés en attente d'attribution de logement de petite typologie. Or cette offre est sous tension auprès des bailleurs publics. D'autre part, le recours au parc privé est difficile :

- les logements y sont de plus en plus énergivores,
- les faibles ressources du public et l'absence de garant sont des freins à l'attribution.

Le nombre d'accès au logement adapté est identique à 2022 : 22 ménages.

Concernant les autres motifs de fin d'accompagnement :

- 59 ménages soit 12 % ont pu compter sur la solidarité familiale pour se faire héberger (contre 7 % en 2022),
- 10 ménages soit 2 % (contre 11 ménages, 2 % en 2022) ont accédé à un établissement de soins (centre hospitalier, centre de cure, LAM, LHSS),
- 43 ménages soit 8 % (contre 47 ménages soit 7 % en 2022) ont été orientés vers une autre mesure d'accompagnement plus adaptée à la situation (SARS, AVDL, ASLL, SSD, SMJPM),
- 10 ménages ont été incarcérés (identique à 2022),
- 1 ménage (2 en 2022) est reparti dans son pays d'origine.

Pour 178 ménages, soit 36 % (diminution de 3 points par rapport à 2022), l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être trouvée (absence d'adhésion, rupture de contact ou retour à la rue). Ces situations peuvent être la conséquence d'un délai d'attente parfois très long pour accéder à un logement ou à un hébergement.
De nombreuses demandes d'accompagnement SAO sont aussi classées sans suite en raison de la situation administrative des personnes (situation irrégulière, récépissé de courte durée…).
Et malheureusement, 1 personne est décédée en cours de mesure.

Au 31 décembre 2023, 141 mesures étaient en cours et ont intégré la file active 2024.

Données qualitatives

Faits marquants / difficultés repérées :

La démarche de professionnalisation de l'Hébergement d'Urgence s'est poursuivie en 2023, impliquant la cessation d'activité en raison de l'arrêt des financements d'État des abris de nuit de Digoin, Génelard, Marcigny et Chagny. Certes, des places d'urgence gérées par des associations professionnelles (Le Pont et Habitat & Humanisme) ont été créées pour compenser les fermetures des abris de nuit mais celles-ci ont été mobilisées à la demande des services de l'État, pour sortir le public en présence indue sur les dispositifs d'hébergement OFII (CADA, HUDA).

De plus, 8 places de l'accueil d'urgence des Charmilles à Mâcon sont également réservées depuis avril 2023 pour accueillir des personnes sans abri issues des desserrements d'Ile de France et des Hauts de France.
Malheureusement, aucune compensation de places d'urgence n'a eu lieu ; le 115 est donc dans une incapacité grandissante à pouvoir répondre à la mise à l'abri du public sans domicile en Saône-et-Loire. L'absence de solution d'hébergement rend difficile l'accompagnement des SAO, aggravant la précarité des ménages.

Ces réservations de places pour des publics dédiés en provenance d'autres territoires viennent aggraver la tendance au non-recours observée depuis plusieurs années ; de nombreux ménages en situation de sans-abrisme ne font plus appel au 115 car ils savent qu'ils ne sont pas prioritaires et ont perdu espoir. Au-delà du fatalisme, la réservation de places vient aussi alimenter les discours et les comportements racistes de plus en plus difficiles à gérer par les équipes d'accompagnement social.

Si les travailleurs sociaux des SAO font preuve de réactivité et d'adaptabilité, ils restent cependant démunis face aux problématiques psychiatriques, fortement constatées ces dernières années. Ces situations demandent une prise en charge adaptée dont l'offre est inexistante ou trop limitée sur les territoires. Plus largement, certains secteurs rencontrent des difficultés d'accès aux soins, avec des médecins traitants non disponibles pour les nouveaux patients, l'absence de centre de planification et de PASS et des CMP saturés.

Le travail d'accès au logement ordinaire connaît ses limites en raison de la tension rencontrée par les bailleurs sociaux sur les petites typologies et plus particulièrement sur les bassins Mâconnais et Chalonnais.

Les difficultés de recrutement (équipe éducative et/ou d'encadrement) sur plusieurs territoires sont venues fragiliser l'activité.

Actions collectives et partenariales :

En s'associant à d'autres services de l'association Le Pont, le SAO de Chalon-sur-Saône a participé à plusieurs actions collectives dans une dynamique de recueil de la parole des personnes accompagnées (RDRA, goûter de Noël, balades…).

Pour tenter de mieux appréhender les problématiques psychiques qui viennent freiner les projets de réinsertion, le SAO du secteur Charolais-Brionnais poursuit son investissement au sein du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Les SAO sont toujours tous impliqués dans les réseaux VIF locaux.
Le réseau VIF du Creusot a organisé la journée départementale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2023. Un travail de prévention en amont a été réalisé auprès d'un public collégien (classes de 3ème) sur le thème de l'égalité hommes / femmes et les violences dans le milieu sportif. Sous forme de jeux et de débats, les collégiens ont fait preuve de dynamisme et d'intérêt.
L'association Colosse aux Pieds d'Argile a été invitée pour l'occasion et une charte d'engagement des bonnes pratiques pour lutter contre la violence a été signée par différents clubs sportif du secteur.

Les SAO veillent à coordonner les interventions des différents professionnels de la veille sociale pour mieux accompagner les personnes et éviter leur éparpillement.
Les partenariats "historiques" avec les bailleurs sociaux, SSD, SPIP, services de la veille sociale, SIAO-115, SAMU SOCIAL, CHRS, SARS, secteur de l'IAE, PASS, CAARUD, CSAPA… perdurent ; d'autres se développent (CPAM, CAF) et devraient permettre de faciliter l'accès aux droits.

Les équipes des SAO ont pu bénéficier de formations (aller vers, gestion des conflits, communication non violente, santé mentale, VIF, interculturalité, radicalisation…). Tous participent aussi à une Analyse de la Pratique Professionnelle mensuelle qui permet d'élaborer une réflexion permanente.

Au-delà du partenariat externe, le travailleur social du SAO de Mâcon souligne l'importance de l'organisation interne et de l'appartenance à une équipe ; le SAO se trouve dans les locaux partagés ; il fait partie intégrante d'une équipe composée des trois travailleurs sociaux sur l'Accueil de Jour, une infirmière LHSS mobile, une psychologue, un agent d'entretien et un chef de service. Cette équipe élargie de proximité permet un travail de qualité au bénéfice des personnes accompagnées.

Perspectives 2024

Pour que l'accompagnement des ménages soit optimal, il faudrait que 2024 soit marquée par une stabilité des effectifs.

Les SAO pourront ainsi poursuivre leurs actions d'aller-vers et de développement partenarial pour mieux objectiver les besoins, malgré certaines directives nationales en perte de sens pour les personnes en demande d'hébergement mais aussi pour les professionnels.
Il faudra travailler à la remobilisation des équipes tout en espérant retrouver de la disponibilité 115.

Suite à la fermeture des abris de nuit, à l'arrêt de l'activité des Équipes Mobiles en Milieu Rural et dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement (SPRL), la question de l'intervention des SAO sur certains territoires est à penser pour que la majorité des personnes sans domicile bénéficie d'une évaluation dans des délais réalistes.

Les SAO en tant que référents sur la question des VIF poursuivront leur mobilisation au sein des réseaux locaux en participant notamment aux actions de prévention.

SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION SIAO 71

MISSION :

Le SIAO a pour vocation sur le département pour l'ensemble des opérateurs :

- de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement,
- de traiter avec équité les demandes,
- de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement,
- de contribuer à la mise en place d'un observatoire local.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

FINANCEMENT :

DDETS

NOMBRE DE PLACES MOBILISABLES PAR LE SIAO :

De 258 à 305 places d'hébergement d'urgence (115)						
HU Pro Le Pont / Charmilles / H&H	**HU VIF PEP71 / CIAS GAM / Le Pont**	**CHRSU VIF PEP 71**	**CHRSU VIF Le Pont**	**CHRSU Le Pont**	**HU saisonnier Le Pont**	**De 7 à 3 Abris de Nuit**
De 152 à 209	6	12	18	30	20	De 20 à 10

Entre 2022 et 2023, des changements ont modifié le parc d'hébergement d'urgence ; la capacité totale est augmentée de 47 places.
La professionnalisation de l'hébergement d'urgence conduit à la fermeture d'abris de nuit bénévoles ; Marcigny et Charolles courant 2023 puis Chagny et Génelard en fin d'année.
Au cours de l'année 2023, Habitat & Humanisme a ouvert 37 places et le Pont 20 places d'hébergement d'urgence.

Comme les hivers précédents, des places temporaires sont ouvertes pour augmenter la capacité du parc du 1er novembre au 31 mars. Situées dans un hôtel de Mâcon, elles sont au nombre de 20 et ont été qualifiées en "HU saisonnier". Elles offrent la possibilité de mettre à l'abri des personnes isolées ou des ménages y compris ceux accompagnés d'enfants.

447 places d'hébergement d'insertion			
CHRS I	**ALT**	**Stabilisation**	**DJM**
2 opérateurs : PEP 71, Le Pont	**6 opérateurs :** Aile Sud Bourgogne, AEM, CCAS Bourbon-Lancy, Le Pont, ETAP, PEP71	**1 opérateur :** Le Pont	**1 opérateur :** Le Pont
242	157	8	40

La capacité totale du parc d'hébergement d'insertion est stable. Toutefois, au cours de l'année 2023, des modifications ont eu lieu sur les places ALT : le retrait du CCAS de Tournus en tant qu'opérateur, l'arrêt des places dédiées pour les Équipes Mobiles en Milieu Rural et l'augmentation du parc géré par le CLLAJ.

908 places de logement adapté			
Pensions de Famille	**Résidences Accueil**	**Résidences Sociales / FJT**	**IML**
4 opérateurs : Les Trappistines, Résidence Parodienne, Le Pont, Habitat & Humanisme	**2 opérateurs :** PEP 71, Le Pont	**7 opérateurs :** Adoma, Alfa3A, FJT Autun, FJT Chalon, FJT Le Creusot, FJT Montceau-les-Mines, FJT Paray-le-Monial	**8 opérateurs :** Aile Sud Bourgogne, PEP 71, Le Pont, Soliha, Isba, Viltais, Habitat & Humanisme, Coallia
137	73	218	Objectif de 480 places

Les places de logement adapté sont au nombre de 908 en 2023.

Sur les Pensions de Famille, arrivée d'un nouvel opérateur : Habitat & Humanisme avec la création d'un ensemble de 20 places à Tournus.
L'association Le Pont a bénéficié d'une extension de 5 places en Pension de Famille à Autun, en diffus.

Les Résidences Accueil bénéficient de 13 places supplémentaires, notamment en diffus sur Mâcon et en collectif à Saint-Rémy (PEP 71).

L'objectif départemental de places en "InterMédiation Locative" était de 480 places en 2023 dont 135 dédiées aux déplacés ukrainiens.

AVANT-PROPOS :

Menée par la DIHAL, la refonte de l'application SISIAO se poursuit régulièrement en intégrant des éléments répondant à l'instruction ministérielle portant sur les missions des SIAO.
La DIHAL reconnaît "un outil peu adapté et incomplet qui génère une mauvaise qualité de données et un pilotage difficile, un déploiement insuffisant auprès des acteurs de l'offre".
Même si la DIHAL assure que la complexité technique du SI est désormais cernée, les versions évolutives et correctives récurrentes, perturbent les utilisateurs et peuvent nuire à la saisie dans le SISIAO.
La refonte a encore des conséquences sur la production statistique malgré un travail en continu pour corriger les anomalies :

- des données partiellement exportées ou ayant subi des transformations lors du passage à la nouvelle application,
- une analyse statistique possible mais partielle, du fait d'indicateurs et d'extractions non fiabilisés à ce jour,
- des comparaisons difficiles avec les années précédentes.

Données quantitatives urgence

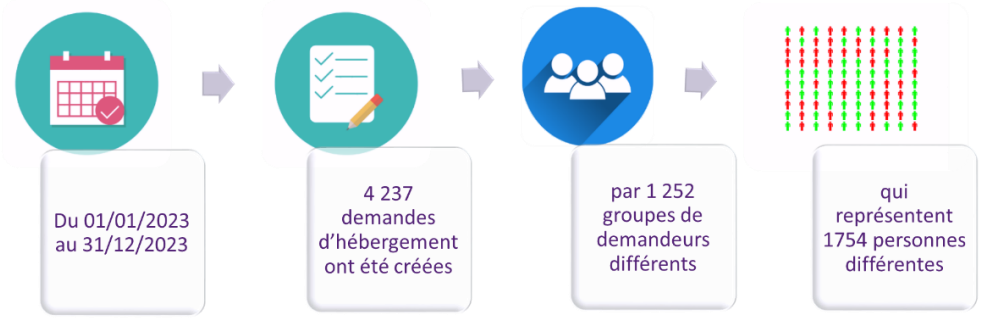

L'évolution du nombre de demandes d'hébergement d'urgence :

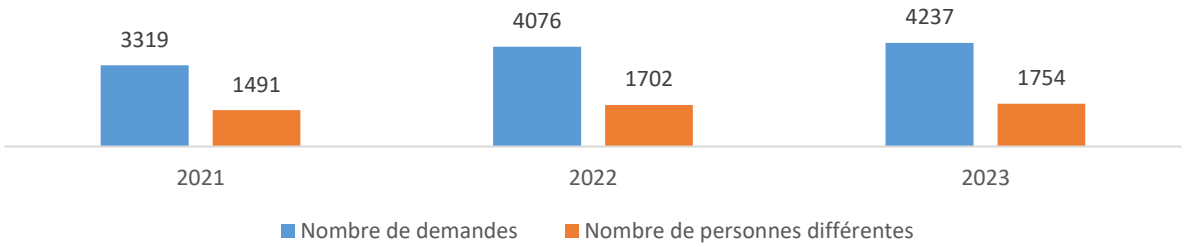

Bien qu'en légère hausse avec 4 237 demandes d'hébergement créées en 2023, l'activité semble se stabiliser.
L'année 2021 avait été marquée par une augmentation des sollicitations au 115, à l'exception d'une légère baisse en avril / mai, période du troisième confinement COVID.
L'année 2022 venait confirmer cet accroissement, également au regard du nombre de personnes différentes ayant exprimé une demande d'hébergement.

Profil des demandeurs par composition du ménage :

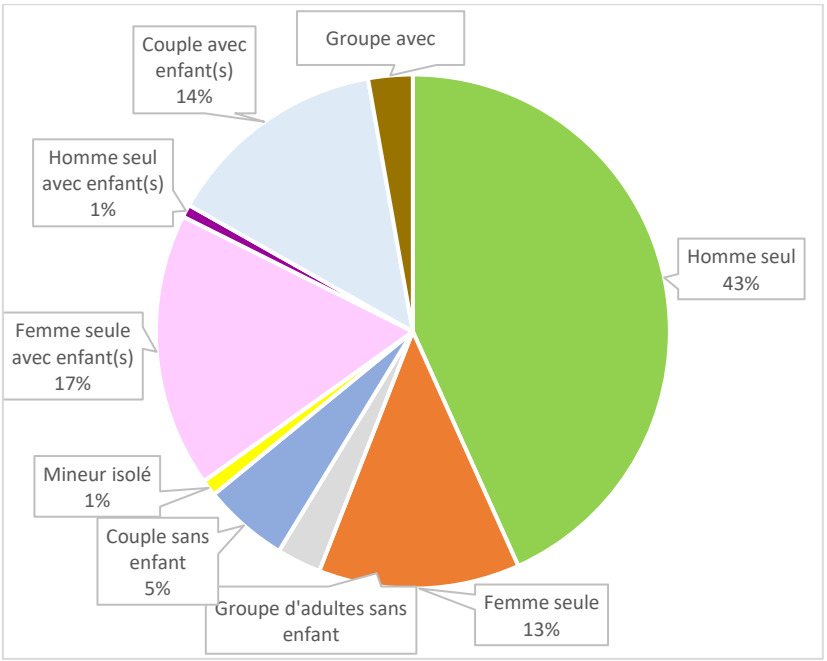

La répartition de la composition des ménages qui sollicitent un hébergement d'urgence, est sensiblement la même depuis plusieurs années.
Un tiers des demandes est formulé par des ménages accompagnés d'enfants. Le reste des demandes provient d'adultes isolés, en couple ou en groupes, avec toujours une importante proportion d'hommes. On note une légère augmentation de la part des femmes seules.

Les réponses aux demandes d'hébergement :

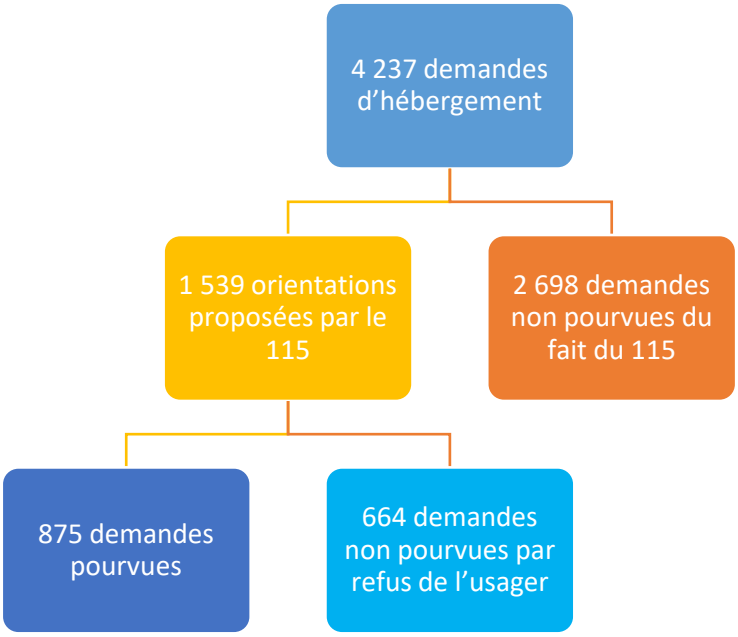

2 698 demandes d'hébergement non pourvues du fait du 115	Parmi les demandes non pourvues : - 43 % pour absence de places disponibles, - 37 % pour absence de places compatibles avec la composition du ménage, - 8 % des personnes ont pu se maintenir dans l'hébergement déjà occupé, - 7 % pour différents motifs de refus liés au comportement ou à la pathologie lourde du demandeur, à la présence d'un animal, à l'interdiction de séjour dans une structure, - 4 % des personnes ne relevaient pas du 115 ou sont orientées vers un autre SIAO, - 1 % des personnes n'ont pas rappelé ou ne se sont pas présentées.

664 demandes d'hébergement non pourvues par refus de l'usager	- 68 % des refus sont liés à l'éloignement géographique ou à l'absence de transports en commun pour se rendre dans les abris de nuit aux heures d'accueil, - 12 % des personnes refusent la proposition, n'acceptent pas les conditions de prise en charge ou raccrochent sans explication, - 11 % des personnes ont trouvé une autre solution (notamment la réorientation vers les réseaux VIF), - 9 % des personnes ne se sont finalement pas présentées dans les hébergements ou sont parties avant d'y passer la nuit.

En 2023, 36 % des demandes d'hébergement ont fait l'objet d'une proposition par le 115. Le taux d'orientation est donc toujours à la baisse depuis plusieurs années.
Pour les 64 % restants, le 115 n'a pas été en mesure d'orienter les personnes, majoritairement en raison de l'absence de places disponibles puis de l'absence de places compatibles avec la composition familiale.
Les places vacantes quotidiennes sur le dispositif d'hébergement d'urgence étaient essentiellement situées en abris de nuit mais celles-ci, dans le cadre de la professionnalisation, ont fermé au cours de l'année 2023.
Des places ont été ouvertes par des opérateurs professionnels (Le Pont et Habitat Humanisme) mais elles n'ont pas pu compenser la fermeture des places en abri de nuit et répondre aux demandes non pourvues du 115. Les places ouvertes ont été mobilisées par les services de l'État pour sortir les ménages déboutés en présence indue dans les dispositifs du DN@ gérés par l'OFII et pour répondre au programme national de desserrement de la région Île-de-France.
8 places à l'accueil de nuit des Charmilles à Mâcon ont également été mobilisées ce qui a nettement diminué les possibilités d'orientation par le 115 du public sans abri de Saône-et-Loire.
L'absence de places disponibles a surtout impacté les demandeurs "homme seul", pour autant invités à renouveler chaque jour leur demande afin de poursuivre la recherche de solution de mise à l'abri.

Concernant les "Demandes Non Pourvues" du fait de l'usager, on note toujours une hausse du motif de refus lié à l'éloignement géographique. Même si le Mobi'115 répond à la problématique des structures mal desservies ou aux horaires d'accueil qui ne coïncident pas avec ceux des transports en commun, le souhait de rester sur les deux principales zones urbaines, Mâcon et Chalon-sur-Saône, limite les déplacements des personnes.

Le Plan Logement d'Abord :

Sorties de l'hébergement d'urgence vers :	2019	2020	2021	2022	2023
Logement social	33	38	34	57	60
Intermédiation locative	0	9	2	11	11
Logement privé	17	16	25	31	32
Résidence sociale	11	3	11	4	12
TOTAL	**61**	**66**	**72**	**103**	**115**

Les sorties vers le logement ordinaire et adapté poursuivent leur augmentation avec une relative stabilité en 2023.
La sensibilisation à la Politique du Logement d'Abord a porté ses fruits puisque les sorties de l'hébergement d'urgence directement vers le logement ordinaire et le logement adapté, ont augmenté progressivement ces dernières années.

Données quantitatives insertion

Nombre de demandes réceptionnées par le SIAO, par territoire :

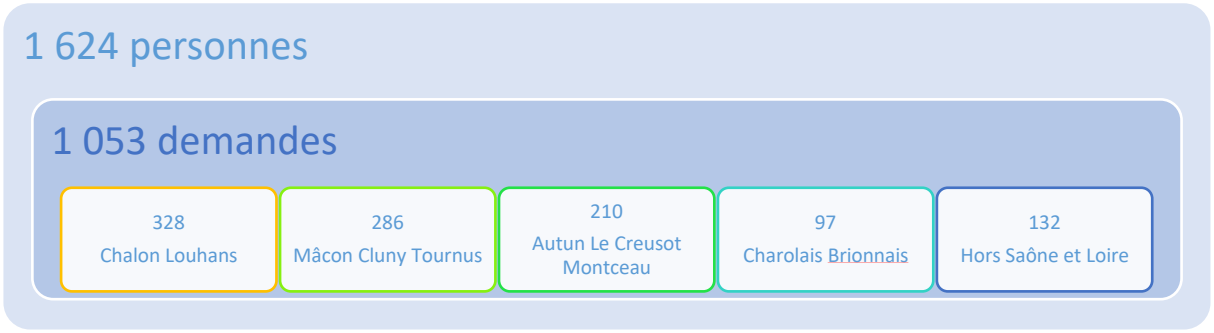

Les demandes d'insertion en hausse progressive constante, ont connu en 2023 un accroissement plus important de l'activité, lié notamment aux faits suivants :

- un plus grand nombre de travailleurs sociaux utilisent l'application SISIAO,
- l'impact du conflit en Ukraine et des déplacements de réfugiés,
- une augmentation des demandes de l'État à sortir les ménages Bénéficiaires de la Protection Internationale (en présence indue) des hébergements liés à la demande d'asile.

Services préconisateurs :

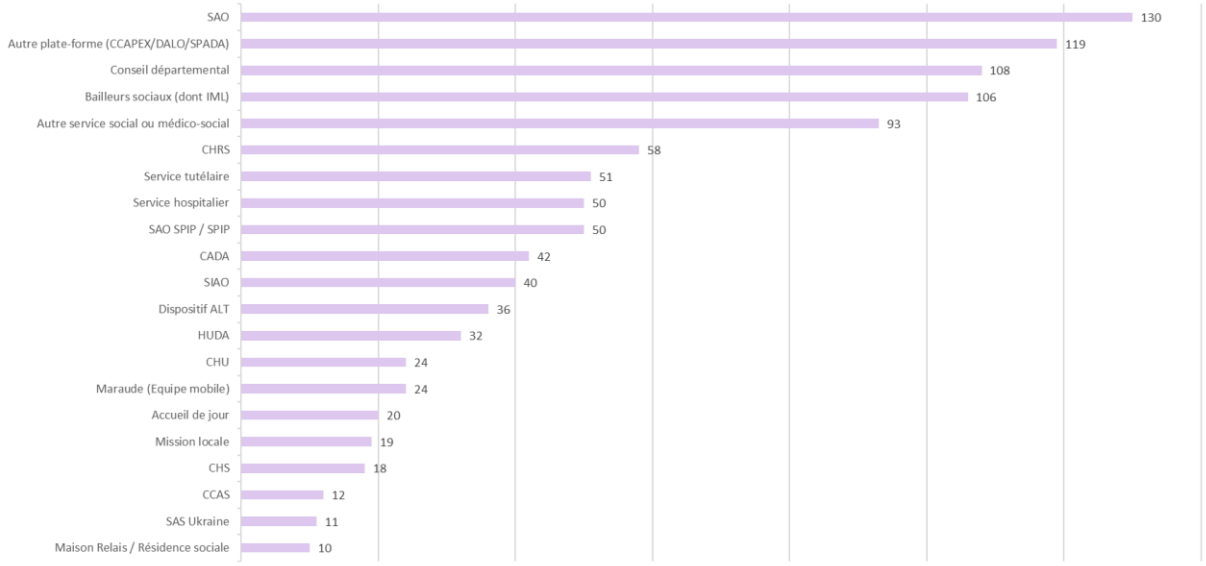

Les SAO sont toujours les premiers prescripteurs de demandes d'hébergement d'insertion et de logement adapté.
Toutefois, on note une répartition plus équilibrée entre les différentes catégories des orienteurs. En 2023, le déploiement des accès au SISIAO s'est poursuivi et a permis de doter et former un plus grand nombre de travailleurs sociaux. La multiplicité des services préconisateurs est donc le résultat de ce travail mené par le SIAO71.

Profil des demandeurs (1 624 personnes) par typologie du ménage (1 053 compositions familiales) :

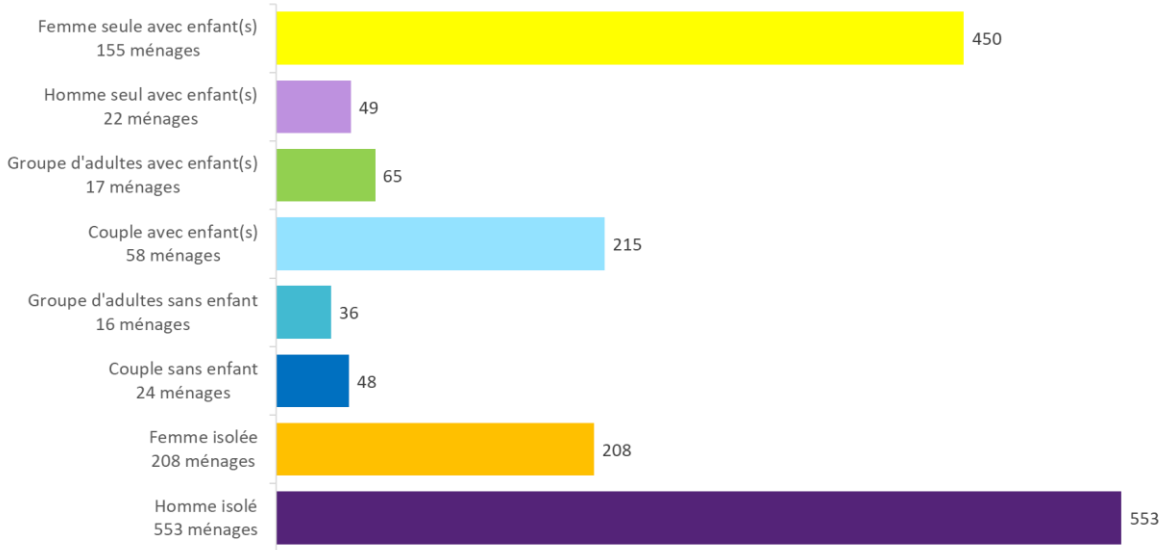

En 2023, près de 48 % des sollicitations d'un hébergement d'insertion appartiennent à la catégorie des "ménages avec enfants" et 52 % relèvent des "ménages sans enfant". Cette tendance est similaire aux années précédentes.

Profil des demandeurs :

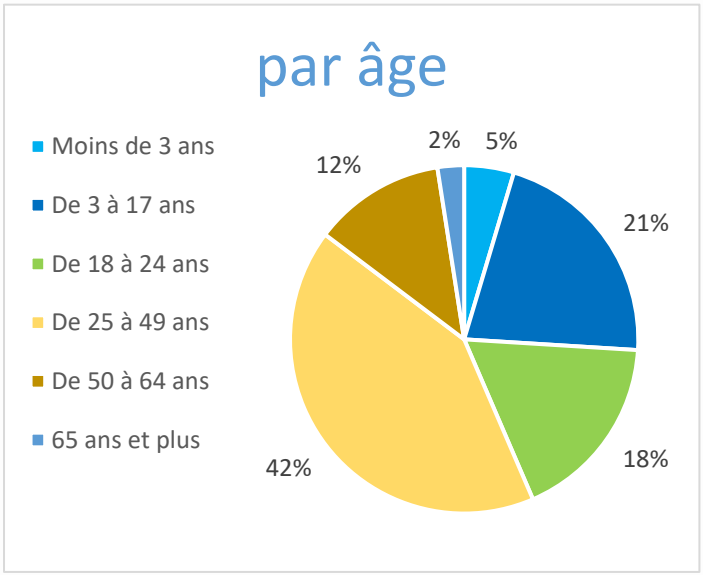

En 2023, comme les années précédentes, on constate une stabilité dans la répartition par âge des personnes concernées par une demande d'insertion.

Motif principal de la demande :

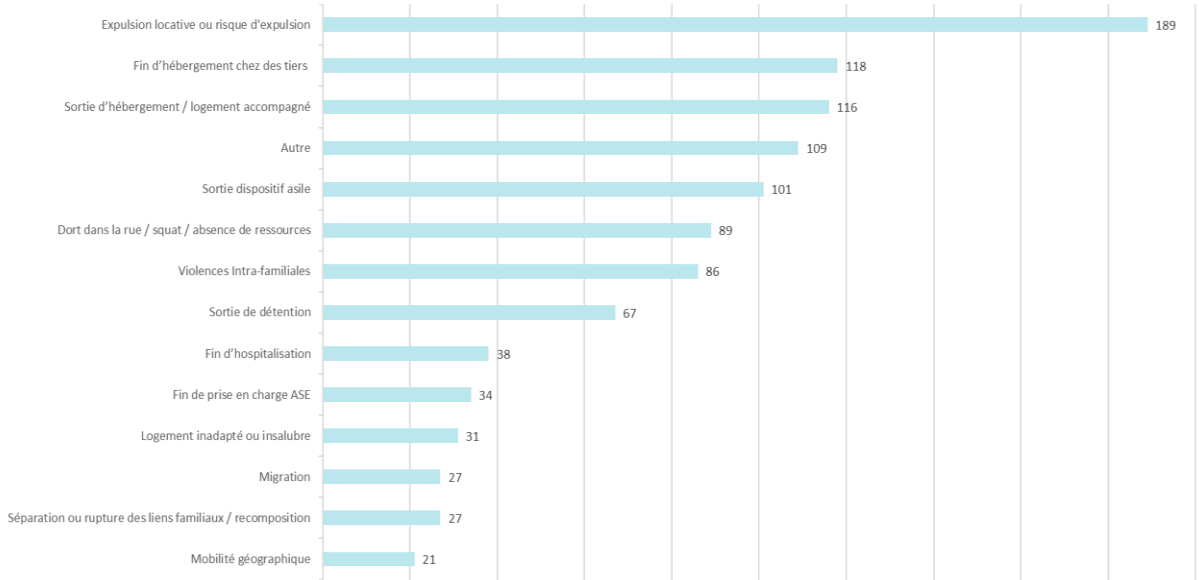

En 2023, le motif premier est "expulsion locative ou risque d'expulsion", qui peut notamment s'expliquer par la saisie dans le SISIAO de situations étudiées en Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX).
Le motif de sortie des dispositifs liés à l'asile est également en nette progression.
Même si elles sont proportionnellement moins représentées dans l'ensemble, le nombre de situations de Violences Intra-Familiales est stable.

Les types d'admission sur le parc d'hébergement / logement :

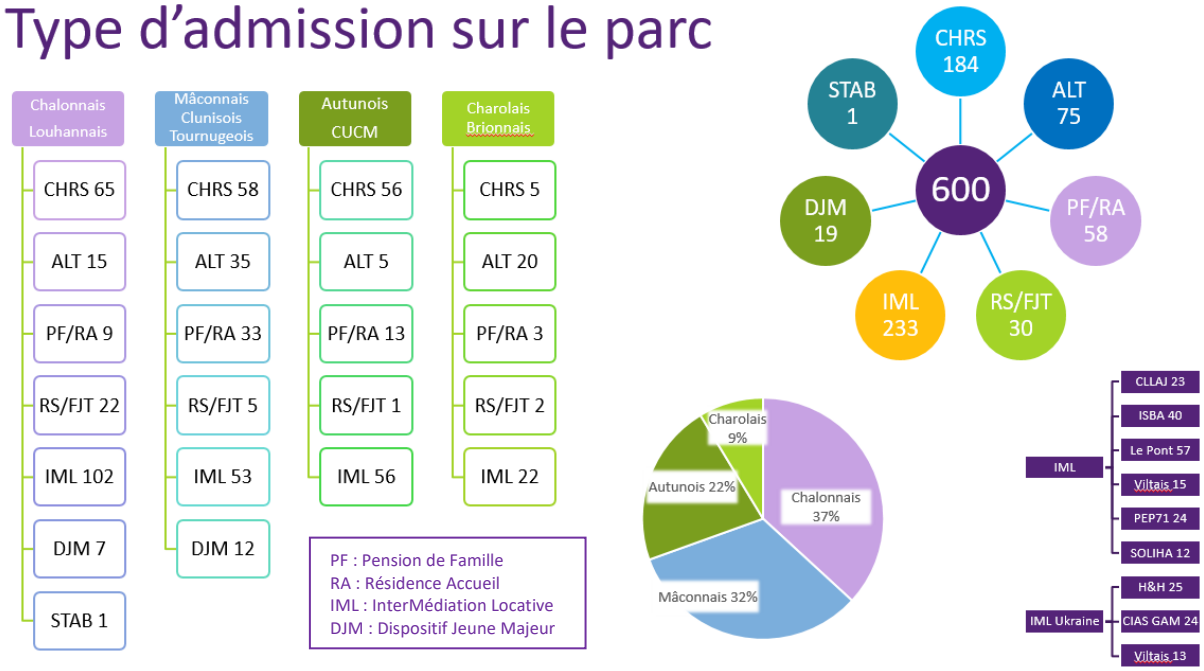

En 2023, les admissions sur le parc d'insertion sont relativement stables ; avec une légère hausse de 4 %, hormis pour l'IML et les places dites de "stabilisation".

Le Plan Logement d'Abord :

Sorties d'hébergement d'insertion vers :	**2023**	2022	2021	2020	2019
Logement social	222	164	176	141	145
Logement privé	73	50	51	76	48
TOTAL logement ordinaire	**295**	214	227	217	193
Intermédiation locative	29	20	28	29	28
Résidence sociale / Pension de Famille / Résidence d'Accueil	12	11	17	17	15
TOTAL logement adapté	**41**	31	45	46	43
TOTAL personnes sorties	**336**	245	272	263	236

Alors qu'en 2022 on observait une tendance à la baisse des sorties vers le logement, de meilleurs résultats sont à noter pour l'année 2023, particulièrement vers le logement ordinaire.
En priorisant la stratégie de la rue au logement, le SIAO oriente vers le logement les ménages en capacité d'y aller (avec ou sans mesure d'accompagnement) et ne préconise plus systématiquement des orientations vers les dispositifs d'hébergement d'insertion. Seules les situations les plus complexes sont ainsi orientées vers l'hébergement d'insertion, ce qui implique par la suite des sorties vers le logement plus difficile à envisager.

Données qualitatives

Faits marquants :

Le lancement **de l'acte II de la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord** à travers la mise en place du **"Service Public de la Rue au Logement"** a positionné le SIAO, en tant qu'acteur central de l'accès au logement des publics sans domicile, comme "**clé de voûte" du Logement d'Abord**.
Ce positionnement a impliqué de retravailler l'organisation générale du SIAO 71 pour lui permettre d'être en responsabilité des parcours d'insertion vers et dans le logement, tout en assurant la coordination des actions d'aller-vers et de mise à l'abri.

L'année 2023 a été consacrée à l'écriture partagée avec l'ensemble des acteurs de l'AHI et de la Veille Sociale de Saône-et-Loire d'une charte de fonctionnement du SIAO.

Pour répondre aux attendus de l'instruction gouvernementale du 31 mars 2022, relative aux missions du SIAO, l'équipe a pensé la réorganisation en intégrant 3 axes :

- **Une organisation interne favorisant l'accès au logement :**
    - un traitement intégré de la demande dans une commission hebdomadaire unique et interne au SIAO,
    - un traitement partenarial des situations complexes qui nécessitent la mobilisation de plusieurs expertises et compétences.

- **Le suivi de la progression des parcours des personnes** :
    - pour les personnes en attente d'admission en structure (sur liste d'attente SIAO), des évaluations actualisées tous les 2 mois seront demandées afin d'identifier de nouveaux besoins et de réorienter si nécessaire,
    - pour les personnes hébergées en structure AHI, des revues périodiques de situations avec les gestionnaires des structures seront réalisées afin d'identifier les besoins d'accompagnement pour accéder au logement ou pour réorienter vers un dispositif médico-social.

- **Favoriser l'accès au logement social public, privé et adapté :**
    - en vérifiant systématiquement que la DLS est faite et actualisée,
    - en identifiant les personnes à labelliser dans SYPLO et en procédant à la labellisation,
    - en mobilisant des mesures d'accompagnement social pour stabiliser le maintien en logement,
    - en orientant les ménages prioritaires vers les logements en Résidence Sociale réservés au titre du contingent préfectoral.

L'application SISIAO :

La DIHAL poursuit l'amélioration des fonctionnalités et de fiabilisation des données traitées dans l'application SISIAO. Ces chantiers techniques structurants accompagnent la transformation métier :

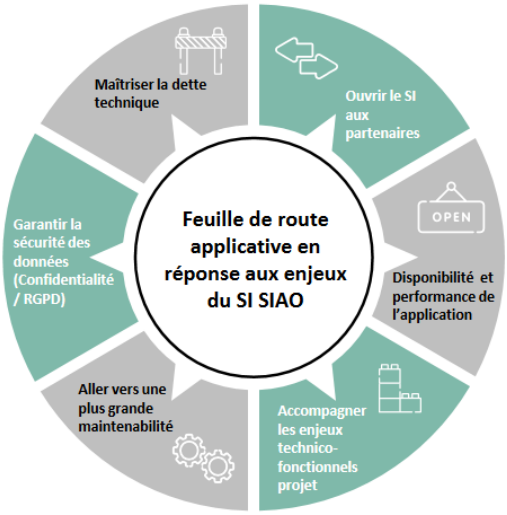

Nos priorités techniques :

- **Simplifier le modèle de données en cohérence avec les évolutions métier**
- **Améliorer la disponibilité de l'application et raccourcir les mises en production**
- **Refondre l'interconnexion du SI SIAO avec Delta, en vue d'une ouverture à d'autres SI partenaires**
- **Moderniser l'architecture afin de faciliter l'évolutivité, la maintenance et le déploiement**

Source : DIHAL – SISIAO webinaire trimestriel 09/02/2023

En juillet 2023, la DIHAL livre une version corrective majeure de l'application dont l'enjeu répond à l'une des priorités de l'instruction ministérielle : "*Aussi, toutes les personnes sans domicile doivent bénéficier d'une évaluation immédiate dite "flash" puis d'une évaluation approfondie, dans des délais maîtrisés, quel que soit leur lieu de vie (rue, hébergement, squat, habitat de fortune…) avec l'objectif de faciliter et accélérer ainsi leur accès au logement ou à l'hébergement. Cette évaluation, réalisée avec le consentement des personnes, marque le début d'un parcours d'accompagnement qui vise l'insertion et s'engage par le recueil de l'expression des souhaits et priorités de la personne en matière d'accès au logement et d'accompagnement*".

Pour ce faire, l'application a donc fait évoluer les points suivants :

- les évaluations approfondies remplacent les rapports sociaux. Les nouvelles évaluations approfondies reprennent les données contenues dans les anciens rapports sociaux et il n'est plus nécessaire de les rattacher à la demande Insertion. Les évaluations approfondies constituent le fil du parcours du ménage et ne sont donc pas modifiables après publication,
- les notes et alertes ont été fusionnées en une seule fonctionnalité destinée à assurer une meilleure transmission des informations entre acteurs du parcours des ménages. Les règles de confidentialité des notes ont été simplifiées.

En participant comme référents de l'application SISIAO aux ateliers menés par la DIHAL, le SIAO 71 poursuit son implication dans la recherche de résolutions afin que cet outil puisse être d'un meilleur usage. La poursuite de la formation des utilisateurs de Saône-et-Loire contribue à diffuser les informations relatives au service public de la rue au logement dont les SIAO sont la clé de voûte.

Actions collectives et partenariales :

- organisation de temps de présentation du SIAO auprès des partenaires pour rendre plus lisibles ses missions,
- poursuite des formations autour de l'application État SISIAO (programmation départementale et sur demande).

Perspectives 2024

Développer la mission observation :

- poursuivre la participation du SIAO 71 aux ateliers de la DIHAL relatifs à l'amélioration et la stabilisation de l'outil SISIAO,
- limiter et renforcer la cohérence entre les différentes enquêtes.

Poursuivre la communication du SIAO à destination des partenaires :

- communiquer régulièrement sur l'activité du SIAO,
- informer les partenaires sur les dispositifs existants dans le département,
- travailler sur la création d'un site internet.

Poursuivre la réorganisation attendue par l'instruction ministérielle du 31 mars 2022 :

- réajuster le nouveau fonctionnement selon les retours d'expérience et réadapter la charte de fonctionnement au besoin,
- formaliser le partenariat par des conventions tripartites (État, SIAO, opérateurs AHI-Veille Sociale),
- intégrer COALLIA, avec la mise en œuvre d'AGIR, dans le fonctionnement et formaliser le partenariat,
- travailler en lien avec les opérateurs à la fluidité des structures ; le SIAO doit davantage soutenir et apporter son expertise aux partenaires,
- finaliser avec les services de l'État et les opérateurs les cahiers des charges AVDL, IML et SARS,
- évaluer et réajuster le fonctionnement des orientations par le SIAO en Résidence Sociale et des attributions faites sur les logements réservés au titre du contingent préfectoral,
- développer le travail partenarial avec les bailleurs sociaux en positionnant le SIAO comme un point ressource pour les bailleurs lorsque des difficultés sont rencontrées avec un locataire et que le bailleur ne parvient pas à les traiter seul,
- travailler au développement du partenariat avec l'ARS, les acteurs de la santé et notamment la santé mentale et l'addictologie.

Participer à la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement (SPRL) :

Malgré les premiers résultats positifs indéniables du Plan Logement d'Abord, le nombre de personnes sans domicile reste conséquent. Il importe donc de poursuivre le renforcement de la coordination des secteurs de l'hébergement et du logement, affirmant ainsi les principes du Logement d'Abord pour dépasser le modèle du parcours en escalier, au profit d'une stratégie basée sur l'accès le plus rapide possible au logement y compris depuis la rue.
Le SIAO devra renforcer la coordination des dispositifs départementaux de Veille Sociale avec le recrutement d'un coordinateur. Des instances de partage d'information et de coordination seront déclinées sur les territoires ; elles devront permettre de s'assurer que la couverture territoriale et les réponses apportées par les acteurs correspondent aux besoins identifiés. L'objectif étant d'identifier les zones blanches et de travailler à leur couverture mais aussi de lutter contre le non-recours du public sans-abri.

Rappel des 5 principes clé du Logement d'abord en France

Une politique du Logement d'abord devra permettre un accès rapide (1) au logement (2), si besoin avec un accompagnement modulable en durée et intensité selon les besoins des personnes (3), prenant appui sur les forces et choix des personnes (4), et sur le partage du risque locatif entre partenaires (5).

1. L'objectif est l'accès au logement pérenne le plus rapide possible, y compris pour les personnes en grande difficulté, en évitant ou limitant autant que possible le passage par des étapes intermédiaires, notamment d'hébergement

2. La réussite ou l'échec du relogement d'une personne sont impossibles à prédire à l'avance, même si elle a connu un long parcours d'exclusion et de rue. L'accompagnement individualisé et centré sur les besoins est la clé de la réussite, avant, pendant et après l'accès au logement.

3. C'est l'accompagnement qui doit s'adapter à la situation de la personne, et non la personne qui doit s'adapter aux catégories de dispositifs d'accompagnement.

4. La confiance, la promotion du libre-choix et l'appui sur les forces et compétences des personnes sont des déterminants essentiels de l'adhésion à l'accompagnement.

5. Le risque locatif est co-porté par tous les acteurs, selon leurs droits, obligations et responsabilités respectifs.

ARTICLES DE PRESSE

SOURCE : ARTICLE DE MONTCEAU NEWS DU MERCREDI 7 JUIN 2023 PAR EM

Montceau : colloque précarité et santé mentale

Une demi-journée pour les professionnels et les partenaires de l'association Le Pont

Ce mardi de 14h à 17h, l'association Le Pont accueillait ses professionnels et des partenaires pour un colloque intitulé "précarité et santé mentale". Le colloque s'est tenu à l'auditorium des Ateliers du jour de Montceau en présence de Josiane Bérard, élue montcellienne et d'élus de St Vallier et de Blanzy.

Pour représenter l'association le Pont, M. VULIN, Directeur général et M. LATHOUD, Président de l'association étaient présents. Cette demi-journée a été proposée dans le cadre du développement actuel de l'association et de l'ouverture de lits d'accueil médicalisés dans l'hôpital de Montceau.

Rappelons que l'association le Pont agit sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.

Ce dernier service de lits d'accueil médicalisés accueilli dans un bâtiment du centre hospitalier reçoit des personnes en très grande précarité avec de gros problèmes de santé.

Après l'intervention du sociologue Nicolas Chambon, les 6 services de l'association ont été présentés :

- les lits d'accueil médicalisés,
- les postes d'infirmières mobiles (3 postes dans le grand chalonnais, 3 postes pour Montceau et Paray-le-Monial et 3 postes pour le mâconnais),
- les agents de santé accueillent 40 personnes sur 18 mois pour les ramener vers un parcours de soins,
- l'association propose des appartements de coordination thérapeutique,
- un dispositif en milieu rural, créé il y a 6 mois. 80% des bénéficiaires ont des problèmes de santé et nécessitent donc un accompagnement à ce niveau.

En outre, une dizaine de psychologues dans le service viennent en complémentarité de l'accompagnement social proposé par l'association Le Pont. C'est le cas de Nicolas Bono, psychologue intervenant en milieu rural et qui explique que les enjeux sont bien différents entre Chalon et le louhannais.

Le Président de l'association rappelle pour sa part la proximité de l'association avec le territoire.

Les différents intervenants, au cours de cet après-midi ont expliqué comment les troubles mentaux participent à la précarisation des personnes et la rupture qu'ils vivent. Et la précarité peut elle-même être à l'origine de troubles mentaux.

Faciliter l'accès à l'autonomie

L'objectif de l'association est de faciliter l'accès à l'autonomie par l'accompagnement vers le logement, l'emploi et les soins. Il y a des expériences diverses réussies ainsi que des échecs. L'objectif de cette rencontre était ainsi de se connaître au-delà des filières pour assurer un meilleur accompagnement.

En début d'après-midi, M. Chambon, enseignant-chercheur, maître de conférence à Lyon et docteur en sociologie est venu lancer des pistes de réflexions. Il est ainsi revenu sur la définition de la santé mentale, un domaine qui a évolué. La santé mentale n'est d'ailleurs pas nécessairement une maladie. Une bonne santé mentale permet à chacun de réaliser son potentiel.

Il a ainsi expliqué que la détresse psychologique est souvent réactionnelle à des événements.

À la suite de son intervention, les professionnels de l'association et les partenaires ont pu éclairer sa présentation de leurs témoignages remontant du terrain.

L'après-midi s'est poursuivie avec la présentation des différents services proposés et assurés par l'association du Pont sur l'ensemble du département : l'occasion pour les personnes présentes de tisser des liens et développer de nouveaux partenariats.

EM

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile accueille 30 réfugiés sur la ville

SOURCE : article du JSL du 21/06/2023 - par Antoine CANTIN-GALLAND

Ce mercredi, le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) a ouvert ses portes lors de cette semaine mondiale dédiée aux réfugiés et exilés. L'occasion de découvrir le fonctionnement de cette institution gérée par l'association Le Pont.

Les agents sociaux de l'association Le Pont accompagnés de quelques demandeurs d'asile accueillis.
Photo Antoine Cantin-Galland

"L'idée de ces portes ouvertes est de présenter ce que l'on fait, de se faire connaître des habitants afin de faire tomber d'éventuelles craintes et préjugés sur nos actions".
Olivier Milan est éducateur spécialisé au CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) du Creusot, un établissement géré par l'association Le Pont.
Un lieu qui se dévoilait au public ce mercredi sur la journée, l'occasion d'en savoir plus sur ce lieu, ouvert fin 2015, dans la rue Saint-Henri. "Nous sommes un lieu d'hébergement et d'accompagnement social pour les personnes en procédure de demande d'asile, présente Olivier Milan, présent depuis sept ans ici. Nous n'accueillons que des adultes, avec ou sans enfants".

Une douzaine de nationalités accueillies actuellement

Actuellement, ce sont 21 réfugiés qui y sont hébergés, auxquels il faut rajouter une dizaine d'autres logés dans des locations un peu partout en ville. Près d'une douzaine de nationalités sont présentes, parmi lesquelles des Ivoiriens, des Géorgiens, des Soudanais, des Congolais, des Érythréens, des Afghans. Tous sont en cours de procédure (très longue) de demande d'asile.

"En moyenne, il faut un an et demi, relate Agnès Foret, éducatrice au HUDA (Centre d'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile). Il y a une première phase administrative de six mois avec l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) puis une période de recours possible devant les tribunaux. Leur passage dans nos locaux est lié à cette procédure". Car c'est l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui coordonne et décide du lieu d'hébergement des réfugiés.

"L'objectif est l'intégration pour le bien-être de tous, demandeurs et habitants"

Durant leur passage au centre, chacun bénéficie de l'accompagnement des agents sociaux, comme Olivier et Agnès, mais aussi d'intervenants, de formateurs linguistiques. "Notre travail consiste à notamment les préparer pour leur entretien devant l'OFPRA à Paris, explique Olivier Milan. Il y a d'abord un travail d'écriture, la demande devant être écrite. Puis, un travail de posture, de positionnement, de langue, de compréhension de l'environnement et de ses codes. L'objectif est l'intégration pour le bien-être de tous, demandeurs et habitants. Nous collaborons avec des interprètes et des avocats".

Deux solutions

À la fin de la procédure, deux options : le refus ou l'acceptation. "S'il y a refus de la demande, notre mission s'arrête à la fin du mois, précise l'éducateur. Nous proposons l'aide au retour volontaire et c'est l'État qui est décideur pour une éventuelle OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français). S'il y a acceptation de l'asile, nous avons six mois pour établir un projet socioprofessionnel et l'objectif d'une sortie avec logement autonome pour ceux qui le peuvent".

Des demandes en hausse depuis quelques années selon l'agent social : "Sur les huit dernières années, les demandes augmentent mais il y a une baisse du taux de protection. Au Creusot, nous n'avons, par exemple, pas eu de hausse significative du nombre de places au centre".

En ajoutant l'HUDA, ce sont plus de 80 demandeurs d'asile qui sont présents actuellement dans la cité du Pilon.

Bishnu est un Bangladais accueilli depuis deux ans au Creusot Bishnu est arrivé du Bangladesh, son pays d'origine, au Creusot en 2021, après plusieurs étapes dans différents pays d'Asie et d'Europe. Un long périple pour fuir son pays, où il n'est plus le bienvenu. Car Bishnu est hindou et vivait alors dans un pays à majorité musulmane où, en 2021, ont éclaté de violents affrontements entre ces communautés. Il est donc en exil, seul, ayant quitté sa famille, restée sur place.

Au sein du CADA creusotin, il assure, dans un français presque parfait : "Je me sens bien ici, on m'aide beaucoup. Je suis en fin de formation linguistique, ce qui m'a beaucoup apporté au quotidien et dans mes relations".

Sa demande d'asile est toujours en cours mais "en bonne voie" espère-t-il. Après avoir connu différents emplois dans son pays en restauration, dans le bâtiment, il souhaite s'orienter en France vers un secteur qu'il affectionne : la coiffure. "Pour cela, j'aimerais obtenir un diplôme à Chalon, confie le jeune homme. Si j'y arrive, j'aimerais ensuite m'installer là-bas pour vivre et travailler". Il va prochainement pouvoir bénéficier de l'intermédiation locative (IML) du Pont à Chalon-sur-Saône.

A.C.-G.

SOURCE : article du JSL du 17/09/23 – par **Allan Gronowski**

Autun Contre l'exclusion et la précarité, Le Pont offre des séances de sophrologie

À Autun, l'association Le Pont propose aux personnes isolées et en situation précaires des séances de sophrologie avec Séverine Lombard. Se libérer des traumatismes et chocs émotionnels pour avancer, la méthode donne des résultats et permet de lever d'autres freins.

Lydie Fournier, la directrice territoriale de l'association Le Pont, travaille en collaboration avec Séverine Lombard, sophrologue à Autun. Photo Allan Gronowski

Rester reclus chez soi par peur des autres, être hanté par les mêmes traumatismes, ne plus se soigner, ce quotidien existe pour certains. L'association Le Pont agit dans le département de Saône-et-Loire contre l'exclusion sociale et le retour à l'autonomie de ces publics fragiles et parfois invisibles.

Parmi les dispositifs employés, l'association offre des séances de sophrologie. À Autun, c'est Séverine Lombard qui accueille ces personnes. Elle travaille avec eux sur leurs phobies et leurs traumatismes. « Lors des premières minutes, je leur demande quels sont leurs besoins, comment ils se sentent dans le cabinet, explique Séverine Lombard, sophrologue depuis maintenant quatre ans. C'est la personne qui amène la séance, j'écris beaucoup en écoutant et je capte quand un mot génère une émotion particulière. » Au bout de ces six séances, financées par le Département, certains en ressortent métamorphosés.

Se libérer des traumatismes

Ancienne agoraphobe, Madame N. sort aujourd'hui de chez elle, prend sa voiture et projette même de retrouver un travail.

« Je ne pleure plus, je suis apaisé maintenant », témoigne quant à lui Monsieur M., rongé par un deuil.

Pour vaincre ces traumatismes et chocs émotionnels, Séverine utilise une technique issue de l'EMDR (de l'anglais Eye Mouvement Desensibilisation and Reprocessing), une technique de désensibilisation et de retraitement de l'information par les mouvements oculaires. « Les séances sont longues, une heure et demie, et intenses. L'objectif est de libérer ce trop-plein d'émotion, de pouvoir repenser au choc ou au traumatisme sans tristesse et de faire des choses que l'on n'a plus l'habitude de faire », détaille Séverine Lombard.

Dans le cas de Monsieur M., ces séances ont permis de lever d'autres freins. « Après cette libération et cet apaisement, Lucie Colas, l'infirmière de l'association chargée d'accompagner et de faire le lien, a pu travailler sur le médical avec lui. Cela facilite le travail de l'agent de santé. Maintenant, il vient me voir et me dit qu'il prend ses rendez-vous médicaux », se réjouit Séverine Lombard.

Reprendre confiance en étant écouté

Avec autant d'hommes que de femmes et des histoires de vie complexes, ces séances sont basées sur l'écoute et l'adaptation. « C'est un peu la médecine des mots. S'adapter, c'est le propre du social », souligne Séverine Lombard.

« Elle leur redonne confiance, c'est primordial, abonde Lydie Fournier, la directrice de territoire de l'association. C'est une collaboration utile, les personnes se rendent ensuite fières du chemin parcouru. » Pour vaincre ses peurs, la route est souvent semée d'embûches mais aussi de personnes à l'écoute.

Recycler, « c'est préserver les ressources naturelles »

SOURCE : article du JSL du 27/09/2023 – par Fernand Ribeiro

La 8ème opération Seconde vie initiée par Mâconnais Beaujolais Agglomération a démarré ce mercredi 27 septembre pour prendre fin le samedi 30 septembre.

Au cours de l'inauguration. Photo Fernand Ribeiro

Depuis mercredi matin, l'espace Carnot de Mâcon est investi par différents acteurs du monde du recyclage totalement investis dans une politique de réduction des déchets. Plus que jamais, cette thématique de Zéro déchet dans la vie de tous les jours est d'actualité et s'adresse vraiment au plus grand nombre.

Moins de déchets dans les poubelles

Dans son discours de bienvenue, Jean-Patrick Courtois, président de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), collectivité à la manœuvre pour cette 8e édition, a rappelé : "Cet événement est consacré à la promotion du réemploi. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la loi anti-gaspillage du 10 février 2020 et qui a pour objectif de limiter les déchets et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat".

Le président de Mâconnais Beaujolais agglomération Jean-Patrick Courtois (à droite) et son vice-président à l'environnement Gilles Jondet, entourent Jean-Amédée Lathoud, président de l'association Le Pont.

L'occasion pour Jean-Patrick Courtois de mettre en lumière un chiffre qui témoigne à lui seul de l'implication des habitants du territoire pour cette réduction des déchets : "Aujourd'hui, la réduction des déchets et assimilés est de 10,6 % depuis 2010 (552 kg par habitant, contre 618 kg en 2010, Ndlr)". Le vice-président en charge de l'environnement Gilles Jondet a précisé : "Cette édition a pour objectif de montrer à chaque foyer comment réutiliser ce qui peut avoir une seconde vie et ainsi préserver nos ressources naturelles. […] Le partenariat créé il y a plus de 10 ans entre MBA et l'association Le Pont a permis, en 2022, de détourner 73 tonnes d'objets de l'enfouissement. L'achat d'occasion est de plus en plus répandu".

L'opération seconde vie a lieu à l'espace Carnot. Photo Fernand Ribeiro

Pendant la durée de l'opération qui prend fin ce samedi 30 septembre, expos, ateliers et démonstrations sont proposés aux visiteurs. Photo Fernand Ribeiro

Le double objectif de la seconde vie

À ses côtés, Jean-Amédée Lathoud n'a pas manqué de réagir : « Aujourd'hui, ce qui nous réunit, c'est la seconde vie. Cette seconde vie a un double objectif : économique et environnemental. Elle implique des hommes et des femmes pour tendre vers un environnement durable et responsable. Nous nous devons d'être actifs sur le recyclage. »

SOURCE : article de Mâcon Infos par Rodolphe BRETIN du 11 novembre 2022

Le collectif Des Nous et Vous tisse du lien social

Une journée à laquelle étaient conviés partenaires et institutionnels. Photo JSL /Monique PEHU

Vendredi, au centre social Mosaïc, le collectif Des Nous et Vous a présenté ses actions.

Né de l'initiative du Département et créé en mai 2021, le collectif regroupe des professionnels de l'insertion de la Maison départementale des solidarités, du Pôle emploi, de l'association Le Pont et les personnes qu'ils accompagnent. Leur credo "Développer le pouvoir d'agir".

À la recherche d'un local

Il s'agit en fait pour les personnes accueillies de créer du lien, de retrouver confiance, de s'enhardir via le collectif et d'avoir un réel pouvoir sur leur vie et leur environnement. Beaucoup d'entre elles voient le collectif comme une seconde famille, à l'image de Siham qui ne connaissait personne à son arrivée. "Je n'avais pas de but, j'étais perdue… Maintenant j'ai un travail".

Depuis sa création, le Collectif a accueilli 45 personnes. Il recherche un local pour ses activités.

LEXIQUE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AAP	Appel à Projet
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADA	Allocation pour Demandeurs d'Asile
ADEFO	Association Dijonnaise d'Entraide des Familles
ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADS	Agent de Santé
ADVF	Assistant de Vie aux Familles
AEFTI	Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés
AEM	Association d'Enquête et de Médiation
AFTRAL	Apprendre et se Former en Transport et Logistique
AGBF	Aide à la Gestion du Budget Familial
AGDS	Agent de Santé
AGIR	Accompagnement Global et Individualisé pour l'Intégration des Réfugiés
AGIRE	Autonomie, Gérontologie, groupe Iso Ressource
AGR	Accompagnement Global des Réfugiés
AGRASC	Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués
AHI	Accompagnement Hébergement Insertion
AJ	Accueil de Jour
ALT	Aide Logement Temporaire
ALT I	Aide au Logement Temporaire Insertion
ALT U	Aide au Logement Urgence
AMAVIP	Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions
AME	Aide Médical État
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANAR	Association Nivernaise Accueil et Réinsertion
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APF	Association des Paralysés de France
APL	Aide Personnalisée au Logement
APM	Ateliers Protégés Mutualistes
APS	Autorisation Provisoire de Séjour
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration de Conditions de Travail
ARE	Aide au Retour à l'Emploi
ARS	Agence Régionale de Santé
ARV	Aide au Retour Volontaire
AS	Assistantes Sociales
ASALEE	Action de Santé Libérale en Equipe
ASC	Ateliers des Savoirs Culinaires
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASEF	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
ASI	Accompagnement Social Individualisé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASTI	Association de Solidarité avec Tous les Immigrés
AV	Aller Vers
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BFC	Bourgogne Franche Comté
BGE	Boutique de Gestion Espace
BOP	Budget Opérationnel de Programme

BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
BRSA	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle en industrie Agro-Alimentaires
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCM	Communauté Creusot Montceau
CD	Conseil Départemental
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDP	Commandement de Payer
CDS	Centre Départemental de Santé
CEGGID	Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic
CEJ	Contrat Engagement Jeune
CESEDA	Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile
CESF	Conseiller en Économie Sociale Familiale
CFA	Centre de Formation Automobile
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIDEF	Centre International d'Etudes Françaises
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et Familles
CIEL	Club des Initiatives pour l'Emploi Local
CIMADE	Comité Inter Mouvements Auprès des Evacués
CIR	Contrat d'Intégration Républicaine
CLEFS	Calculer Ecrire Former Savoir
CLH	Comité Local de l'Habitat
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico Psychologique
CNDA	Cour Nationale de la Demande d'Asile
CNI	Carte Nationale d'Identité
COMED	Commission de Médiation Comté
COPIL	Comité de Pilotage
CP	Centre Pénitentiaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPCA	Centre de Prise en Charge des Auteurs
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens
CQL	Commandement de Quitter les Lieux
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSP+	Catégories Socio professionnelles supérieures
CSS	Complémentaire Santé Solidaire
CTAI	Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
CUCM	Communauté Urbaine Creusot Montceau
CUD	Commission Unique Délocalisée
CVS	Conseil de la Vie Sociale

DAI	Dispositif d'Accompagnement à l'Insertion des Mineurs
DALO	Droit Au Logement Opposable
DALU	Dispositif d'Accès au Logement pour les Déplacés Ukrainiens
DAMIE	Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers
DAQ	Dispositif Amont de la Qualification
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DEEE/D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DELF	Diplôme d'Etudes en Langue Française
DFL	Dispositif de Formation Linguistique
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DJM	Dispositif Jeunes Majeurs
DLS	Demande de Logement Social
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DRDFE	Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
DSF	Diagnostic Social et Financier
EAPS	Etablissements d'Activités Physiques ou Sportives
ECLA	Espace Culturel Louis Aragon
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMMR	Equipe Mobile en Milieu Rural
EMP	Equipe Mobile Précarité
EMPP	Équipe Mobile Précarité Psychiatrique
EMSP	Equipe Mobile Santé Précarité
EPI	Equipement de Protection Individuelle
EPIDE	Etablissement par l'Insertion dans l'Emploi
ESAT	Etablissements ou services d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
ESSIP	Equipes Spécialisées de Soins Infirmiers Précarité
ETAP	Espace Temporaire de Personnes
ETP	Équivalent Temps Plein
ETPI	Équivalent Temps Plein Insertion
ETTP	Entreprise de Travail à Temps Partagé
FACE	Fédération des Associations Chalonnaises d'Entraide
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FALC	Facile à Lire et Compter
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FDSEA	Fédération Départementale d'Exploitants
FJT	Foyer des Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Étrangère
FLS	Français Langue Seconde
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GAM	Grand Autunois Morvan
GEAID	Groupement d'Employeurs de l'Aide à Domicile
GEIQ	Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GERE	Garde d'Enfant pour le Retour à l'Emploi
GHT	Groupements Hospitaliers de Territoire
GRETA	Groupements d'Établissements
HAD	Hospitalisation à Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HOPE	Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi
HU	Hébergement Urgence
HUDA	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile

IAE	Insertion par l'Activité Économique
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IDEL	Infirmier Diplômé d'Etat Libéral
IFAS	Institut de Formation Aides-Soignants
IFPA	Institut de Formation et de Promotion des Adultes
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmier
IJ	Indemnités Journalières
IJSS	Indemnités Journalières Sécurité Sociale
IML	Intermédiation Locative
IMPPACTE	Insertion et Mobilité Professionnelle des Primo Arrivants, Accès au Travail et à l'Emploi
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
ISBA	Immobilière Sociale de Bourgogne et Associés
ISCG	Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie
JSL	Journal de Saône-et-Loire
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LEAP	Lycée d'Enseignement Agricole Privé
LGBT+	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MBA	Macon Beaujolais Agglomération
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MFR	Maison Familiale Rurale
MILO	Mission Locale
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MM	Mois Mesure
MNA	Mineur Non Accompagné
MRS	Méthode de Recrutement par Simulation
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NC	Non Communiqué
NIR	Numéro d'Inscription au Répertoire
NR	Non Renseigné
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OQTF	Obligation de Quitter la France
OSV	Opération Seconde Vie
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PCH	Prestation de Compensation Handicap
PCPEH	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PEC	Prise en Charge
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PF	Pension de Famille
PGF	Plan Grand Froid
PLAI	Prêt Locatif Aide d'Intégration
PJJ	Protection Judiciaire de Jeunesse
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Économique
PM	Prescription Médicale
PMI	Protection Maternelle Infantile

PMR	Personne à Mobilité Réduite
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
POEC	Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective
PPSMJ	Personnes Placées Sous-Main de Justice
PRADO	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile
PRAHDA	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PRD	Pôle Régional Dublin
PRISM	Prévention Réinsertion Information en Santé Mentale
PSP	Parcours de Sortie de Prostitution
PTA	Plateforme Territoriales d'Appui
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RA	Résidence Accueil
RDC	République du Congo
RDRA	Réduction Des Risques Alcool
RESF	Réseau d'Education Sans Frontières
RFP	Réquisition de la Force publique
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RMU	Référés Mesures Utiles
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RS	Résidence Sociale
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAU	Service d'Accueil des Urgences
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDF	Sans Domicile Fixe
SDAT	Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail
SDIT	Service Départemental d'Intervenants en Toxicomanie
SI	Service d'Informations
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SICEF	Service Intégré de la Coordination de l'Emploi et de la Formation
SIMS	Semaine de la Sensibilisation de la Santé Mentale
SISIAO	Système d'Information Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMIDOM	Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères
SMJPM	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SODIF	Société de Diffusion Florale
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPADA	Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SPRL	Service Public de la Rue au Logement
SRS	Sans Ressources Fixes
SSD	Service Social Départemental
SSR	Soins de Suite et de Réadaptation
SYPLO	Système Priorité Logement
TER	Train Express Régional
TIG	Travail d'Intérêt Général
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TS	Travailleur Social
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UE	Union Européenne

UMIH	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
UP2A	Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants
UPC	Unité de Psychiatrie Complexe
VAD	Visite à Domicile
VIF	Violences Intra-Familiales
VIH	Virus Immuno Défiance Humaine
VPF	Vie Privée et Famille
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

Au sein de l'association, le "SAVOIR CUISINER" fait partie de nos différentes missions. Il permet de :

- Protéger sa santé
- Créer de l'emploi
- Partager des moments de convivialité
- Célébrer des traditions culinaires...